NOUVEAU RECUEIL DES FACTUMS DU PROCEZ,

D'ENTRE

DE'FUNT Mr. L'ABE'

FURETIE'RE,

L'un des quarante de l'Academie Françoise,

Et quelques-uns des autres Membres de la même Academie.

Dans lequel on trouvera quantité de Piéces tres-belles & tres-curieuses des deux Parties, qui n'avoient pas été données au Public.

TOME PREMIER.

Derniére Edition, considerablement augmentée.

BIBLIOTHEQUE

A AMSTERDAM,

Chez HENRY DESBORDES, dans le Calver-Straat, prés le Dam.

M. DC. XCIV.

P R

C O
les
emp
que
faits, pour
l'Academie
obligeroit le
tout ce que
l'ocasion de
tant de bru
Lettres; On
veau Recue
ses, qui ont
devenuës tr
les Interesse
suprimer :
que ce Recu
lement cour
qu'il plaira
monde. On
plaisir, de c
& pendant
vent l'envie
rite, on y s
ment d'espr

Tome

PREFACE.

COMME l'on demande tous les jours aux Libraires avec empreſſement, les Factums que feu Monſieur Furetiére a faits, pour le Procez qu'il a eu avec l'Academie Françoiſe; on a crû qu'on obligeroit le Public, ſi l'on ramaſſoit tout ce que cet Autheur a compoſé à l'ocaſion de cette affaire, qui a fait tant de bruit dans la République des Lettres; On trouvera dans ce nouveau Recueil, pluſieurs Piéces curieuſes, qui ont à peine paru, & qui ſont devenuës tres-rares par les ſoins que les Interesſés ont pris pour les faire ſuprimer: Et l'on a ſujet d'eſperer que ce Recueil ne ſatisfera pas ſeulement ceux qui le ſouhaitent, mais qu'il plaira generalement à tout le monde. On y lira ſans doute avec plaiſir, de certains Faits divertiſſans, & pendant qu'on y verra ce que peuvent l'envie & la brigue contre le merite, on y ſentira par-tout cet agrément d'eſprit, que Mr. Furetiére ré-

pandoit naturellement dans ſes Ouvrages.

C'étoit un homme d'un genie extraordinaire, & quoy qu'en ayent pû dire ſes ennemis, ceux qui en jugent ſans prévention, reconnoiſſent qu'il avoit allié deux qualités qui ſont ordinairement incompatibles : une exquiſe Politeſſe, & une grande Litterature. Il avoit l'eſprit inventif & brillant, & il exprimoit toûjours ſes penſées avec une netteté, & une grace qui leur donnoient un tour extrêmement agreable. Auſſi a-t'il merveilleuſement bien réüſſi dans les Ouvrages qui demandent, ſur tout, de l'invention & de la délicateſſe ; cependant il ne laiſſoit pas d'avoir une pénétration qui le rendoit capable d'entrer dans les ſciences les plus profondes, & une étenduë de memoire qui avoit embraſſé toutes ſortes de belles connoiſſances. L'aſſemblage de ces talens, qu'il poſſedoit châqu'un en particulier, dans un éminent degré, eſt ſi rare, qu'il eſt difficile de croire que l'Autheur de la Nouvelle allegorique, & de tant de vers ſi jolis que nous avons de ſa façon, ſoit le

même qui a composé ce vaſte Dictionaire, qu'il a raiſon d'opoſer à une Encyclopedie Françoiſe, & qui eſt certainement un prodige d'érudition, par le ſçavoir immenſe qu'il renferme, & par le travail incroyable qu'il ſupoſe.

On y trouve à peu prés tous les mots & toutes les phraſes de nôtre Langue, qui eſt ſi abondante quand on y comprend, ſans exception, tous les termes dont elle ſe ſert, que je ne ſçay ſi jamais perſonne a pû ſe vanter de la ſçavoir toute entiére. Ne doit-on pas donc admirer que le même Autheur qui en a ſçû pratiquer ſi heureuſement les fineſſes, en ait pû raporter ſi amplement les expreſſions ; Les eſprits les plus brillans & les plus polis n'étant pas d'ordinaire les plus chargés de Litterature, ny les plus capables de l'aplication, & de la patience que demande la compoſition d'un Dictionaire. Un homme d'un merite ſi ſingulier étoit ſans doute, tres-digne d'avoir place parmi les Conrards, les Balzacs, les Voitures, les Vaugelas, les Patrus, les Corneilles, & ces autres Académiciens, qu'il appelle de la vieille Roche ; & ces grands

Hommes qui étoient encore si honnêtes gens, & qui par une reputation aussi utile que bien établie n'avoient pas lieu de craindre que rien leur fît ombre, auroient sans doute favorisé la belle entreprise d'un de leurs Confreres, qu'ils consideroient comme un des ornemens de l'Academie.

Il ne faut pas s'étonner si leurs Successeurs ont eu des vûës toutes contraires, la plûpart ressemblent si peu aux Fondateurs de l'Academie, que ceux qui en sont encore avec un veritable merite, & que Mr. Furetiere a fort-distingué des autres, voyant que ce Corps si illustre dans son origine a extrêmement dégeneré, dédaignent de se trouver assiduëment aux assemblées, où l'on ne voit presque plus que ceux qu'on nomme Jettonniers, pour la raison que personne n'ignore. Ce sont donc ceux-ci qui décident, qui prononcent, qui portent les jugemens qu'on attribuë à tout le Corps; & nôtre Langue aussi-bien que la gloire de l'Academie, se trouvent ainsi malheureusement abandonnées à la merci d'un C.... d'un L.... d'un B..., & de quelques autres de même farine.

aux quels on feroit une espece de grace, si l'on disoit qu'ils auroient pû être les Ecoliers de Mr. Furetiére. Cependant le commun du monde qui ne voit pas les choses de prés ; & qui se laisse imposer par ce grand nom d'Academie Françoise, les regarde comme un Maître ; quoyqu'il leur échape à toute heure des pauvretés, qui donnent au moins lieu de revoquer leur authorité en doute, & par consequent de decliner leur jurisdiction.

L'envie pouvoit-elle manquer de soulever des gens de ce caractére contre un de leurs Confreres, qu'ils voyoient infiniment élevé au dessus d'eux, & qui par son esprit, & par son sçavoir, faisoit bien honneur à l'Academie, mais faisoit honte en même-tems à ceux de ses membres qui sont indignes de l'être. Il n'est rien de si orgueilleux qu'un ignorant qui se voit revétu de la qualité de sçavant, rien de si jaloux qu'un petit esprit que sa reception dans l'Academie a érigé en bel esprit de profession.

Ces hobreaux de la Republique des Lettres, qui n'ont obtenu que par surprise leurs Lettres de capacité,

qu'on ne voit fondées ſur aucun titre valable, ne peuvent ſouffrir même parmi leurs Confreres ceux qui ſont veritablement illuſtres ; & ſi les grenoüilles qui coaſſent dans les marais au pied du Parnaſſe ne peuvent obliger à ſe taire le Roſſignol qui chante ſur les arbres de la montagne ; elles font au moins tant de bruit qu'elles empêchent qu'on ne l'entende.

C'eſt ce qui eſt arrivé à Mr. Furetiére : Les criailleries de ſes Adverſaires n'ont pû l'empêcher d'achever heureuſement ſon Ouvrage, ni d'expoſer tantôt en proſe, tantôt en vers, & toûjours avec autant de grace que de force, les juſtes ſujets de plainte qu'il avoit contre eux : mais ils ont fait tant de bruit, qu'à peine luy ont-ils permis d'avoir audience, bien loin qu'il ait pû avoir juſtice. Ce n'eſt pas que les Puiſſances aux quelles on s'eſt adreſſé manquent de diſcernement, ou d'équité ; mais c'eſt que la Cour & les Magiſtrats ſont accoutumés à regarder les démêlés des gens de Lettres comme des bagatelles, dont le Public ne ſe ſoucie que pour s'en divertir ; & des Juges qui ne ſe croyent obligés à tant d'exactitude dans des

Procés qui ne leur paroiſſent que des amuſemens, déferent ſans ſcrupule à ces ſortes de Parties, & laiſſent agir leur eſprit pour en voir les productions. L'on imprime enfin leur grand Ouvrage, qu'on attend depuis ſi long-tems avec tant d'impatience, & l'on pourra juger par une pleine confrontation qu'il eſt fort-different de celui de Mr. Furetiére, qui ne pretendoit autre choſe.

Sans parler des autres differences qu'il a marquées dans ſon premier Factum; le Dictionaire que l'Academie nous donne maintenant, contient ſeulement les mots communs; que ceux qui ſe plaiſent à l'étude de la Langue, ſçavent pour le moins, auſſi-bien que nos Jettonniers, & que le reſte du monde ne ſe ſoucie guéres de ſi bien ſçavoir; au lieu que le Dictionaire de Mr. Furetiére contient outre les mots communs, tous les termes des Sciences & des Arts, & il n'eſt perſonne qui entende tous ces termes, & qui n'ait beſoin d'entendre au moins, tantôt l'un, tantôt l'autre en diverſes ocaſions.

Il eſt vray que l'Academie nous

promet un second Ouvrage pour ces termes en particulier ; mais s'il faut juger de cette seconde Partie par la premiére, qui se fait attendre depuis cinquante ans, n'a-t'on pas sujet de croire que quand le Privilege qu'avoit obtenu Mr. Furetiére, & que l'Academie a fait revoquer, auroit été pour un siécle entier ; le tems en seroit expiré, & le Livre même auroit vieilli, avant qu'elle pût donner au Public ce nouvel Ouvrage qu'elle nous annonce. Les Académiciens d'aujourd'huy ont trouvé faite la plus grande partie de ce qu'ils nous donnent ; & de là vient qu'il s'en faut beaucoup que la fin, qui est de leur façon, ne réponde au commencement que nous devons à leurs habiles Prédecesseurs, dont l'Ouvrage, bien qu'il ne fût pas sans défaut, ne laissoit pas d'être un beau modéle que ceux-ci n'ont eu qu'à suivre quand ils ont voulu le continuer, & qu'ils n'ont fait que gâter, quand ils ont voulu le retoucher. Combien de tems neanmoins leur a-t'il fallu pour achever ce qui leur restoit à faire d'un Ouvrage assez facile, puis qu'ils se sont servis des mots, des phrases,&

des proverbes qui ſont dans les Dictionaires d'Oudin, de Monet, de Nicot, de Richelet, & d'autres. Quoyqu'il en ſoit nous nous paſſerons bien de ce Suplément, lequel ſelon toutes les aparences ne ſera que pour nos Neveux : le Dictionaire de Mr. Furetiére nous ſuffit ; c'eſt un riche Tréſor où l'on trouve tout ce qu'on peut deſirer pour l'intelligence de nôtre Langue : Il eſt rempli d'une infinité de belles remarques, & de curieuſes recherches ; qui le rendent capable de ſatisfaire les Sçavans ; tout y eſt développé avec tant d'ordre & de clarté, qu'il eſt tres-propre pour inſtruire les ignorans ; & plus on ſe ſert de cet excellent Ouvrage, plus on en découvre la merveilleuſe abondance & l'extréme utilité. Ne doutant pas que Mrs. de l'Academie mêmes, n'y ayent recours quand ils voudront nous tenir parole ; & qu'ils ne copient ſouvent, en déguiſant leur larrecin le plus qu'ils pourront, ce Livre qu'ils affectent ſi fort de mépriſer ; Trop heureux pourtant, ſi leur Dictionaire eſt autant eſtimé, & ſe débite auſſi-bien que celui-ci, dont malgré tous les

efforts qu'ils ont fait pour l'empêcher d'avoir cours : il s'en eſt déja diſtribué en tres-peu de tems, pluſieurs Editions differentes, tant en France que dans les Païs étrangers : & comme le Public rend juſtice à la capacité de Mr. Furetiére, par ce favorable acueïl qu'on fait tous les jours à ſon Dictionaire; nous avons ſujet de croire qu'on rendra de même juſtice à ſa Perſonne, quand on aura lû les Apologies qu'on verra dans ce Recueïl ; & nous pourrons ſans doute, apliquer bientôt à l'Autheur ces deux vers d'un Poëte celebre, qui peuvent dés à cette heure être apliqués à l'Ouvrage.

L'Academie en corps a beau le cenſurer,
Le Public revolté s'obſtine à l'admirer.

Au reſte celui qui écrit ceci peut proteſter qu'il n'a prétendu ni attaquer l'Academie, avec laquelle il n'a jamais rien eu à démêler ; ni même préciſément juſtifier Mr. Furetiére, qu'il n'a jamais vû qu'en Image, ni connu que par reputation ; mais pour faire plaiſir au Public, il a recueilli ces Piéces ſans deſſein de tenir le parti plus de l'une que l'autre des deux Parties, puiſqu'il a joint à celles de Mr. Furetiére,

tout ce qu'on a pû recouvrer de compoſitions de l'Academie contre lui.

Peut-être que cela même donnera encore mieux à connoître le genie de ces Meſſieurs ; mais c'eſt de quoy ils ne doivent ſe prendre qu'à eux-mêmes ; que ne ſe taiſoient-ils, ou que ne parloient-ils mieux. Pour nous, ne ſuivons-nous pas les régles de la plus exacte équité, quand nous preſentons le pour & le contre aux Juges, qui ne ſeront autres deſormais, que les Lecteurs, dont la plûpart ne ſe laiſſent ni prévenir, ni corrompre : Ainſi l'on ne doute point que le Publie ne rende juſtice à Mr. Furetiére par le moyen des écrits mêmes de ſes ennemis.

Quelle pitié ! que dans la paſſion qui les tranſportoit, l'envie & la colere étant naturellement ſi ingenieuſes, ils n'ayent rien pû produire de meilleur que ce Dialogue ſi plat, où l'on ne voit que des calomnies groſſiéres, qui n'ont ni goût ni grace ; N'eſt-ce pas dans le fonds, vanter l'innocence d'un homme, que d'aller foüiller juſques dans ſa premiére jeuneſſe, pour avoir quelque choſe à lui reprocher, & ne pouvoir encore lui reprocher

que quelques traits de jeune homme ; qu'il a falu empoiſonner pour les rendre criminels : Le poiſon, Dieu merci, eſt ſi mal préparé qu'il eſt facile de s'en préſerver ; c'eſt pourquoy il ſeroit inutile de travailler à le découvrir.

Mais ne devoit-on pas rougir de cette ſale alluſion ſur l'injure atroce, qu'on avoit faite à Mr. Furetiére en le chaſſant de l'Academie, contre tout droit & raiſon ; on ne peut pas nier que cette prétenduë Deviſe n'ait beaucoup de raport avec l'action qu'elle repreſente, l'une & l'autre étant extrêmement vilaines. Mais où eſt l'eſprit, où eſt la fineſſe d'une ſi ſotte penſée ? Il eſt vray qu'en vain un honête homme ſe ſeroit donné la torture pour l'inventer, cette belle penſée, qui toute triviale qu'elle eſt ne ſçauroit tomber naturellement que dans l'imagination de la lie du Peuple ; il n'y a que ces ſortes d'eſprits qui y puiſſent aplaudir ; le babil des Harangéres ne va pas juſques-là, & ce n'eſt qu'en frequentant des lieux pires que les halles, qu'on devient capable d'admirer une ordure, comme fait l'Autheur du Dialogue, quand il loüe cette infame apli-

cation qu'il luy plait d'ériger en Devise, & qu'il a illustré d'un commentaire digne de la glose.

Ce Dialogue & les Poësies qui le suivent nous aprendroient, si nous ne le sçavions pas d'ailleurs, que les dignes Membres de l'Academie n'ont point eu de part à ce qu'elle a fait contre lui, comme ils n'en ont point aussi à ce qu'il a fait contre elle. Il paroît par ces miserables ouvrages, que les Académiciens n'ont pas mépriſé Mr. Furetiére, comme indigne de leur colere, ayant répondu à ses justes plaintes par des écrits si outrageux; & que ceux qui sont parmi eux les plus honnêtes gens & les plus habiles, n'ont ni composé, ni aprouvé des écrits si grossiers, où il n'y a aucune sorte de politesse, puisque bien loin qu'il y ait de l'esprit & de l'art, on n'y a pas même observé les régles de la bien-seance.

Encore aujourd'huy ceux d'entre les Académiciens qui sont les plus distingués, soit par leur rang, soit par leur merite, n'ont presque nulle part à ce qui se passe dans l'Academie, où on les voit à peine une fois l'an : ils

ont ſonhaité d'en être, parce que cette qualité de Membre de l'Academie Françoiſe, ſemble donner quelque relief, & qu'avant qu'on connoiſſe ce Corps, on s'imagine que c'eſt le centre du bon goût, & la ſource de la veritable éloquence : Mais dés qu'ils ont vû de prés ce qui en eſt, en frequentant les aſſemblées, ils s'en dégoûtent ſi fort, qu'ils n'y retournent preſque plus, croyant ſans doute que ce ſeroit avilir leur dignité, ou commettre leur reputation que s'amuſer à des puerilités, qui occupent ſouvent le Bureau ; ou craignant dans les matiéres de quelque importance, d'authoriſer par leur preſence les fautes des ignorans ; c'eſt pour cela que Mr. . . . . ne ſe veut pas mêler parmi ces gens-là, & n'ayant pû pardonner les jugemens de l'Academie à la cabale & à l'ignorance : il a mieux aimé s'en retirer en s'abſentant des aſſemblées ; que s'expoſer, en s'y trouvant, à bleſſer la verité, en ſouffrant des bevûës & des injuſtices où l'honnêteté, en entreprenant de les combattre.

Si c'étoit icy une Apologie de Mr.

Furetiére, on répondroit à tout ce qu'on trouvera dans ce recueïl contre les Ouvrages qu'il avoit donné au Public long-tems avant ſon Dictionaire, mais outre qu'il ne s'agit maintenant que de celui-ci, les autres ſe défendent aſſez d'eux-mêmes; On n'a qu'à les lire pour achever de ſe convaincre de l'emportement ou du mauvais goût de ces ennemis; ils n'ont eu garde de toucher à la Nouvelle allegorique: ce petit Chef-d'œuvre d'eſprit, de jugement & de ſçavoir, qui a été ſi fort au goût de tout le monde; les Paraphraſes ſur divers endroits de l'Evangile, font voir, quoy qu'on en puiſſe dire, que l'Autheur avoit de la pieté, & qu'il n'étoit pas moins propre pour le ſerieux, que pour le plaiſant, ce qui eſt extrêmement rare, & qu'il pouvoit réüſſir dans les matiéres les plus ſaintes auſſi bien que dans les autres; Pour ce qui eſt du Roman bourgeois, qu'on attaque ſi mal à propos, on voudroit bien ſçavoir en quoy il eſt pire que Dom Guichot, qui eſt eſtimé de tous les Connoiſſeurs, ou que le Roman comique qui a eu tant de vogue, & qui

ayant beaucoup moins de ſuite & de liaiſon que le Roman Bourgeois, n'a peut-être pas plus d'agrément ; n'eſt-ce pas avoir un bon deſſein, que de vouloir décrier les Romans, dont la pluſpart ſont auſſi extravagants que dangereux ? Et pour aller à cette fin, peut-on choiſir une meilleure voye, que celle que Mr. Scarron & Mr. Furetiére ont priſe ; qui ne ſçait ce que dit Horace, que le ridicule eſt plus efficace pour la correction, que les plus fortes raiſons ; ce qui eſt vray, ſur tout dans cette matiére, comme l'évenement l'a aſſez juſtifié. Ils l'ont blâmé d'avoir fait une Epître dédicatoire au Bourreau ; Mr. Scarron a bien dédié un de ſes Ouvrages à un chien, ſans qu'on y ait trouvé à redire ; parce qu'il eſt viſible qu'on ne pretend, par ces ſortes de Dédicaces, que de ſe moquer des Epîtres dédicatoires. Hé ! qui ne voit que c'eſt pour ſe moquer de ces ſortes d'Epîtres, qui ſont effectivement les endroits par où Meſſieurs les Autheurs s'expoſent le plus à la riſée publique.

FACTUM

FACTUM,

POUR Meſſire ANTOINE FURETIERE, Abbé de Chalivoy.

CONTRE Quelques-uns de Meſſieurs de l'Academie Françoiſe.

JE ſuis obligé de faire ce Factum, non ſeulement pour ſervir au Procés qui m'a été fait au Conſeil Privé du Roy, ſous le nom de l'Academie Françoiſe, mais encore pour me ſervir d'apologie & juſtifier ma conduite envers le Public contre les calomnies que mes envieux & mes ennemis ſement par tout contre moy.

C'eſt contre toutes les formes que ce Procés m'eſt fait ſous le nom de l'Académie Françoiſe, car dans les régles on ne reçoit point en Juſtice des actions intentées en nõ collectif,

il faut que les chefs des Compagnies ou des Communautez ſoient nommément compris dans les qualitez d'un procés, qu'ils en ſignent les actes, ou les procurations neceſſaires pour les ſigner. Ainſi les Villes agiſſent ſous le nom de leurs Prevôts des Marchands & Echevins, Conſuls & Syndics ; les Monaſteres ſous le nom de leur Abbé ou Prieur, les Chapitres de leur Doyen ou Prévôt ; les Communautez des Marchands ſous le nom de leurs Gardes ou Jurez. Enfin il faut qu'il y ait toûjours quelques hommes vivans qui agiſſent pour les gens de main-morte.

L'Academie Françoiſe qui ſe met au deſſus des régles, a bien voulu ignorer ces maximes, & a donné ſa Requête au Roy ſous le nom collectif de l'Academie : quoy que cette action n'ait été reſoluë que par la plus baſſe & la moins ſaine partie de l'Academie : ce qui l'excuſe, c'eſt qu'elle ne la pouvoit pas donner ſous le nom de M. le Premier Preſident ſon Directeur, parce que ce ſage Magiſtrat qui connoît qu'elle va directement contre l'interêt public, ne l'auroit jamais voulu ſigner.

C'eſt pourquoy je déclare d'abord publiquement que je n'entends point parler ici ni dans toute la ſuite de ce Procés contre toutes les perſonnes illuſtres dont le nom honore la Liſte de L'Academie : comme M. le Cardinal d'Eſtrées, M. l'Archevêque de Paris, M. le Coadjuteur de Roüen, M. l'Evêque de Meaux, M. le Premier Preſident, M. le Preſident de Même, Meſſieurs les Ducs de Coaſlin & de S. Agnan, Meſſieurs le Comte de Buſſi & Marquis d'Angeau, Meſſieurs Villayer & Peliſſon: non plus que contre Meſſieurs Fléchier, Galois, Huet, Racine, Deſpreaux, Corneille, & autres qui ont un vray merite dans la litterature: mais ſeulement contre ceux qu'un interêt particulier anime contre moy par des motifs dont il n'eſt pas neceſſaire d'inſtruire le public quant à preſent, & qui ſont les Parties ſecrettes du preſent Procés.

L'action dont on m'accuſe meriteroit des Eloges plûtôt que des reproches, s'il n'y avoit point d'envie & de jalouſie entre les gens de Lettres. J'ay fait avec un prodigieux travail

un Dictionaire universel plus ample & plus instructif qu'aucun autre qui ait paru jusques à present en quelque langue que ce soit ; dont il ne seroit pas juste de priver le Public, sous pretexte que l'Academie en fait un fort succint & fort lentement qui ne peut paroître de long-tems : au lieu que le mien est èn etat d'être mis sous la presse.

Tous les Gens de Lettres sont d'accord qu'il n'y sçauroit avoir trop de Dictionnaires, que les derniers, & les plus amples sont les meilleurs & que le nombre des choses étant infini, il n'y en aura jamais de parfaits, si on ne suplée par les uns les omissions des autres. Il n'y a point de Livres qui apportent plus d'utilité au Public, & moins de gloire à l'Auteur : de sorte qu'au lieu de former des obstacles à leur édition, il faudroit y apporter toutes sortes de facilitez.

C'est pourquoy on ne se peut assez étonner que quelques-uns de ces Messieurs pretendent empêcher l'impression de mon Dictionaire universel ; Eux qui ne devroient avoir

d'autre vûë que celle de la gloire de la Nation, & tandis que pour y contribuer de leur côté ils travaillent à faire voir la politeſſe de la Langue qui eſt leur partage, ils doivent laiſſer aux autres le ſoin d'en faire voir l'abondance.

Ils ſe fondent ſur une clauſe inſerée dans un Privilege obtenu il y a environ douze ans, qui porte des défenſes à toutes perſonnes de faire aucuns Livres François ſous le titre de Dictionaires pendant vingt ans, à compter du jour que celui de l'Academie ſera achevé d'imprimer, c'eſt un delay qui s'étend à prés d'un ſiécle.

Il eſt certain qu'on a ſurpris la religion de feu M. le Chancelier Daligre en l'obtention de ce Privilege. Voici comme M. Perrault en conte l'hiſtoire. Sa qualité de Commis de M. Colbret luy donnoit tout credit dans l'Academie. Ce fut luy qui fit commencer à imprimer les feüilles du Dictionaire à meſure qu'on en faiſoit la ſeconde reviſion : Pour cet effet il crût qu'il faloit avoir un Privilege. Le Sieur Charpentier ſe char-

gea de le dreſſer, quoy que ce ſoin regardât M. Contard Secretaire du Roy; & Secretaire perpetuel de l'Academie, & que ce fût lui auquel tous les Auteurs de ce tems-là s'adreſſoient pour obtenir de ſemblables lettres. Mais comme le Sieur Charpentier avoit des vûës intereſſées, il s'imagina qu'un Libraire tireroit de groſſes ſommes de cette impreſſion, & il crût en ménager encore mieux les avantages s'il faiſoit gliſſer entre les clauſes ordinaires, cette clauſe inouïe & excluſive, qui porte des défenſes de faire aucun autre Dictionaire François. Il le fit ſigner à M. Colbert avec d'autres expeditions, & il fut porté à M. Daligre dans ſa liaſſe, où il fut ſcellé ſans qu'on examinât ni les clauſes du Privilege, ni la qualité du Livre. Voilà comme ces Meſſieurs ſe ſont fait eux-mêmes un titre dont ils font tant d'état.

Il ne faut pas que ces Meſſieurs tirent grand avantage ni de la reverence qu'on doit au Sceau Royal, ni à la ſignature d'un Secretaire d'Etat. Car il eſt certain que tous les

jours on produit dans les Procés des Lettres & des Brevets ſignez en commandement, des Graces ſcellées du grand Sceau & des Bulles authentiques; qu'on reforme, qu'on reſtraint & auſquelles on n'a aucun égard. Ce n'eſt pas qu'on revoque en doute la puiſſance de celui qui les a données, ni la verité des ſignatures, ni la ſageſſe de ceux qui les ont expediées : mais on accuſe ſeulement le fait & la ſurpriſe de la Partie qui les a obtenuës ſur un faux donné à entendre.

Or en cette occaſion, il y a une évidente ſurpriſe en ce Privilege : qui eſt que la Compagnie n'a jamais donné charge de l'obtenir en cette forme, & qu'elle n'a jamais été aſſemblée pour déliberer ſur cette clauſe ; parce qu'elle eſt, ſi odieuſe & ſi nouvelle parmi les Gens de Lettres, qu'elle n'auroit jamais été approuvée par les mieux ſenſez. On n'a point député au Roy ni à M. le Chancelier ni à M. Colbert, pour demander une grace ſi extraordinaire, & encore moins pour les remercier de cette conceſſion ſans exemple, & cepen-

dant l'Academie n'eſt point chiche de déliberations pour des affaires de neant, ni de députations nombreuſes & de harangues pour faire des remerciemens en de fort legeres occaſions, qu'on ſpecifiera plus amplement en la troiſiéme partie de ce Factum.

L'Academie même s'eſt départie en quelque façon de cette clauſe, puis qu'elle a renoncé à l'interêt pecuniaire qui eſt la vûë ordinaire dans laquelle on en inſere de ſemblables dans les Privileges des Manufactures : parce qu'elle a reſolu dans une ſolemnelle aſſemblée de faire une ceſſion gratuite de ce Privilege à ſon Libraire : & comme il ne ſera que trop graſſement rembourſé de ſes frais par le debit de ſon impreſſion ; il eſt hors d'interêt, & ceux qui ſe joindront avec lui pour lui procurer de plus grands avantages ne ſeront pas exemts du ſoupçon de prendre quelque interêt avec lui.

Monſieur le Chancelier n'a point eû d'égard à cette clauſe excluſive qu'il n'ignoroit pas, quand le deux Decembre 1683. il a accordé un Pri-

vilege à Ceſar Rochefort pour imprimer un Dictionaire purement François ſous le titre de Dictionaire general & curieux de tous les mots François, qui a été imprimé à Lion in folio, & qui ſe vend publiquement à Paris ſans oppoſition de perſonne.

On a expedié auſſi des Privileges pour l'impreſſion de deux Dictionaires, l'un de l'Abbé Danet qui eſt imprimé & ſe vend publiquement, l'autre du Pere ***** qui s'imprime chez Pralard Libraire : Il eſt vrai qu'il y a du Latin à ces deux derniers, mais cela ne change pas la nature du Dictionaire. S'il ne tenoit qu'à cela pour contenter Meſſieurs de l'Academie j'en mettrois auſſi dans le mien, & je l'aurois fait ſi je n'euſſe craint d'épouventer les Libraires par la groſſeur des Volumes. Je me ſuis contenté d'y en mettre dans les lieux les plus difficiles, comme dans la Medecine, l'Hiſtoire naturelle & les Etymologies.

Je puis ajoûter que ſi M. le Chancelier avoit eu quelque conſideration pour cette clauſe, il auroit abſolument rebuté le Dictionaire uni-

verſel, dés qu'on lui en auroit ſeulement preſenté le titre, mais au lieu de le faire il a écrit de ſa main la commiſſion qu'il a donnée au Sieur Charpentier pour l'examiner, comme il a coûtume de faire pour les autres livres ordinaires. Le Sieur Charpentier ayant vû que ce Dictionaire étoit tout à fait different de celui de l'Academie, & qu'elle avoit abandonné l'interêt pecuniaire dont elle eût pû profiter ſi ſon Dictionaire eût été unique : a donné de fort bonne grace ſon certificat pour en obtenir le Privilege : il en a même preſſé l'expedition & n'a pas jugé à propos d'en communiquer à l'Academie quoy que je lui euſſe témoigné de le ſouhaiter. Il eſt vray que tout à coup il a changé de ſentiment ; Je ne ſçay pas par quel interêt (car je ne ſuis pas perſuadé de ce que croît toute l'Academie qu'il s'étoit intereſſé avec un Libraire pour l'impreſſion de ce livre, qui lui a manqué de parole) il s'eſt emporté juſqu'à m'accuſer publiquement & devant Mr. le Chancelier d'avoir falſifié & alteré ſon certificat par l'addition d'une li-

gne ; mais quand il a été mandé pour le reconnoître on n'y a trouvé aucune alteration, & la confusion a été grande quand ses yeux ont donné un dementi à sa langue.

Pour revenir au vray interêt de Messieurs de l'Academie qui est la gloire, seroit-il de leur honneur d'être les premiers à introduire dans l'Empire des lettres l'usage d'une clause d'une si dangereuse consequence, qui ôteroit cette honnête liberté dont elles ont joui jusqu'à present. Si la coûtume étoit venuë d'obtenir des Privileges exclusifs pour traiter quelque science ou quelque art particulier, on ne verroit plus une multiplicité de livres sur un même sujet : Ils sont pourtant necessaires non seulement pour les avoir à meil. leur prix, mais aussi pour faciliter l'intelligence des Auteurs, & dans la diversité de leurs opinions pouvoir choisir la meilleure. On peut dire que ce sont les guerres du Parnasse qui en ont rendu l'Empire florissant, & que l'accroissement des lettres n'est venu que par l'émulation & la critique des differens ge-

nies qui ont écrits ſur les mêmes matieres.

Leur honneur ne ſouffriroit-il pas quelque atteinte ? ſi on leur reprochoit qu'ils veulent que leur Dictionaire ſoit le ſeul, au lieu de tâcher à le rendre meilleur ? La gloire des ſçavans conſiſte auſſi bien dans le combat que celle des Braves. Il feroit beau voir un champion ſe glorifier de la victoire au milieu d'un camp dõt il auroit fermé les avenuës pour empêcher tous les aſſaillans d'en approcher. Cependant comme toute la gloire où ils aſpirent n'eſt fondée que ſur l'eſtime du public, comment pourront-ils répondre à l'impatience de la Nation ? qui leur dira, aprés une attente de cinquante ans, ou donnez-nous un Dictionaire, ou laiſſez-nous en donner un par les autres ?

Que s'il y avoit apparence d'accorder des Privileges excluſifs à quelques Auteurs choiſis pour être les ſeuls qui euſſent droit d'écrire ſur certaines matieres ; ce ſeroit plus raiſonnablement ſur l'Hiſtoire, la Morale, la Juriſprudence, la Theologie, &c.

ſous pretexte qu'il y auroit quelque danger de laiſſer ces ſujets entre les mains de toutes ſortes de perſonnes qui pourroient y inſerer des maximes dangereuſes & erronées. Nonobſtant ces conſiderations on laiſſe la liberté de traiter toutes les ſciences à ceux qui le veulent, on ſe contente d'en faire examiner les ouvrages avant que d'en permettre l'impreſſion. Le Roi même quand il choiſit des perſonnes excellentes à qui il donne des brevets d'Hiſtoriographes, n'ôte pas la liberté aux autres d'écrire des hiſtoires & des relations des choſes mémorables dont ils ont pû avoir connoiſſance : à plus forte raiſon cette défenſe ne doit point avoir lieu en matiere de Dictionaire, de Grammaire, de Rhetorique & de Poëtique (car Meſſieurs de l'Academie veulent étendre leur Privilege juſques-là & ſe tailler de la beſogne pour les 18, 19. & 20. ſiecles) puis qu'il n'y a pas tant d'occaſion d'y faire quelques erreurs & que les fautes n'en ſont pas fort importantes. Ce Dictionaire en tout cas ne ſera pas tout à fait inutile, puiſque du moins ſa concurrence

ſervira à reveiller le ſoin & la diligence de Meſſieurs de l'Academie, & fera avancer leur travail, en ſorte que les enfans au berceau pourront eſperer de le voir s'ils vivent juſqu'à un âge decrépit.

On peut ajoûter que cette précaution eſt inutile, elle ne fait que donner de la peine aux Auteurs qui font imprimer leurs Livres dans les Païs étrangers, & par conſequent diminuent d'autant le commerce des ſujets du Roy. Les ſoins qu'ils ont pris de s'oppoſer au debit du Dictionaire de Richelet qu'ils traitent de miſerable, n'ont pas empêché qu'il n'y en ait dans toutes les Bibliotheques, que tous les Academiciens ne l'ayent acheté plus cherement qu'ils n'auroient fait, & qu'il ne ſerve fort utilement auſſi bien que les autres à celui qui fait le Canevas du Dictionaire de l'Academie.

Les Auteurs qui écrivent ſur un même ſujet ne ſe détruiſent pas pour cela les uns les autres. Ariſtote, Ciceron & Quintilien ont écrit des mêmes regles de la Rhetorique & ont fait trois bons ouvrages differents.

On a vû des Antigones, des Cleopatres & Sophonisbes traitées en mêmes tems par divers Auteurs qui ont toutes merité des applaudiſſemens. Ceux même de l'Academie n'ont point fait de ſcrupule de doubler & de retoucher les traductions les plus eſtimées, & à l'égard des Dictionaires, Nicot, Monet, le Pere Pommey & autres en ont fait qui ont eu chacun leur merite, & ils n'ont point employé les Puiſſances pour lier les mains à leurs concurrens, ni fait de ſcrupule de profiter des lúmieres de ceux qui les avoient precedez. On doit auſſi conſiderer que les Dictionaires n'étant pas faits pour fabriquer des mots, mais pour en témoigner & expliquer l'uſage, plus il y aura de ces témoins ſinguliers, plus cet uſage ſera établi & confirmé. Il n'y a perſonne à qui ce témoignage ne puiſſe appartenir auſſi bien qu'à l'Academie puis que c'eſt un droit public.

Une grande abſurdité s'enſuivroit auſſi de cette excluſion, car par ce moyen Meſſieurs de l'Academie Françoiſe s'attribuëront une infaillibilité

qui n'appartient qu'à l'Egliſe univerſelle ; ils ſeroient plus ſouverains que les Arrêts les plus ſolemnels à qui on donne ſouvent atteinte ; ils donnent cette qualité à leurs jugemens, & quand ils ont decidé quelque mot, ils diſent avec autorité qu'il y a Arrêt. Mais leur maniere d'agir les rendra ſi odieux au public, qu'aſſurément ils ne pourront jamais obtenir ce conſentement libre & volontaire dont ils ont beſoin pour établir cette autorité prétenduë.

Que s'il arrive qu'ils faſſent quelques fautes, perſones ne les pourra critiquer, s'ils font quelques omiſſions, perſonne n'oſera en faire le ſupplément; S'ils ſont les ſeuls qui ayent droit de travailler ſur la langue ; Et comme ils ne marquent point les mots qu'ils condamnent & ſe contentent de les obmetre, il y a une infinité de mots François qui leur ont échapé faute d'application, par exẽple ceux de Colonel & Colonie, qui auront la même fortune que ceux qu'ils ont cenſurez. Ainſi au lieu de rendre la langue riche & abondante, ils la rendront pauvre & diſetteuſe. Il eſt

même à craindre que ſi on recherche curieuſement tant l'Ouvrage que la capacité de ceux qui y travaillent actuellement, comme on pourra faire dans peu de tems ; il ne leur arrive la même choſe qu'aux augures & aux oracles qui n'ont été en grande veneration que tant qu'on n'en a pas découvert le myſtere.

Enfin on ne conſidere point en juſtice toutes les clauſes de ſtile qui ſont amplifiées & étenduës ſuivant le genie de celui qui dreſſe les lettres ; Mais à l'égard des extraordinaires qui bleſſent la liberté publique, il faut qu'elles ſoient cauſées pour quelque puiſſant motif, expediées en connoiſſance de cauſe & verifiées avec M. le Procureur General, où qu'il y ait un commandement abſolu du Roi, comme il a été obſervé en de pareilles occaſions. Il faudroit même dans les regles, que ces Meſſieurs euſſent eu d'abord un titre poſitif, c'eſt à dire une commiſſion expreſſe du Roy par un brevet ou lettres patentes pour travailler à un Dictionaire à l'excluſion de toutes autres perſonnes : au lieu de ſe ſervir d'un

titre qui n'eſt que négatif, puiſqu'ils ont fait ſeulement comprendre cette diſpoſition dans un Privilege où il ne s'agiſſoit que de faire défenſe de contre-faire leur Livre, & non pas d'en compoſer un autre ſur la même matiére. Cependant les lettres qui ſervent de titre à l'Academie portent une ſimple permiſſion à ces Meſſieurs de s'aſſembler pour continuer leurs exercices ſur la langue, & pour en être les témoins, ou les conſeillers ſeulement. Elles ne leur donnent aucun pouvoir ni juriſdiction ſur les ouvrages ni ſur les perſonnes de qui que ce ſoit ; quoy qu'ils pretendent s'attribuer ce droit contre la diſpoſition expreſſe de l'Arreſt de verification de ces lettres, & elles ne leur ont été accordées, que parce que la police ne permet pas qu'on faſſe des aſſemblées publiques ſans l'autorité du Roy.

Ces Meſſieurs me font une objection qui ſeroit plauſible ſi elle étoit vraye. Ils diſent que je leur ay dérobé tout leur travail, & que j'ay compris dans mon Dictionaire celui de l'Academie.

La ſeule inſpection de cet ouvrage fera voir que c'eſt ici un deſſein original & qui n'a été copié ſur aucun autre modele. Il eſt fait principalement pour donner l'intelligence des ſciences & des arts, & non pas ſeulement des mots, & pour expliquer tous les livres François vieux & modernes tant aux étrangers qu'à la poſterité. Il ne decide rien ſur la langue, ſa beauté conſiſtera particulierement à voir le même mot promené par tous les arts & ſciences en ſes differentes ſignifications, qui m'ontreront que la richeſſe de la langue Françoiſe eſt plus grande que celle de la Grecque & de la Latine : & qu'elle ne peut être accuſée de ſterilité, que par ceux qui ne la ſçavent pas toute entiere.

Il eſt abſolument impoſſible d'en diſtraire ni d'en ſeparer les phraſes communes & triviales que l'Academie pretend revendiquer, ſans en gâter toute l'œconomie & la liaiſon, ce ſeroit faire la même choſe que ſi on ôtoit tout le ciment d'un édifice. Quel ſeroit aprés tout le fruit de cette deſtruction ? ſi ce n'eſt de faire acheter

au public deux Dictionaires au lieu d'un, & de faire encore attendre le ſecond cinquante années. Pour une telle pretention il faudroit rapporter un titre qui fit voir que l'Academie eſt proprietaire ou donataire de tous les mots & phraſes communes, triviales, figurées & proverbiales de la Langue, en telle ſorte que quand elle auroit extrait quelque mot d'un des trente Dictionaires qui ſont ſur ſon Bureau pour le mettre dans ſon Livre, il deviendroit tellement ſacré que perſonne n'oſeroit plus y toucher & en faire un pareil uſage.

Il ſuffit que des Dictionaires ſoient faits ſur des plans differents pour ne ſe devoir rien l'un à l'autre, quoy qu'ils employent les mêmes termes. Tous les hommes ſe reſſemblent, parce qu'ils ont des pieds & de mains, de la chair & des os, & ils ne laiſſent pas d'avoir une infinité de caracteres qui les diſtinguent. Ces deux ouvrages qui ſont en concurrence, quoy que ſous un même titre ne ſe reſſemblent point du tout. Le public en jugera lors qu'il en fera la comparaiſon. Mais pour cela il faut que

cette partie du Dictionaire de l'Academie dont l'impreſſion eſt tirée à fond paroiſſe au jour ; afin qu'on ne combatte pas toûjours contre un fantôme caché dans une nuée qui ſera détruit ſi-tôt qu'il paroîtra. Qu'on en faſſe voir du moins quelques cahiers ou quelques eſſais, comme on fait de celui-ci ? Alors on trouvera que ces Meſſieurs pillent tous les autres Auteurs, & ne peuvent être pillez ; parce qu'ils n'ont rien que de trivial, rien qu'on puiſſe prendre ; ni qui merite d'être pris. C'eſt ce qui eſt cauſe que ces Meſſieurs le cachent avec un tel ſoin que les Confreres mêmes n'en ont communication que pendant les heures du travail : Juſques-là qu'ils ont voulu faire chaſſer un Garde de la Porte du Louvre, parce qu'il avoit laiſſé voir ce beau tenebreux à quelques Seigneurs de la premiere qualité qui en firent quelques railleries chez le Roy.

Les Dictionaires communs auſſi bien que celui de l'Academie ne conſiſtent qu'en quatre Points. 1. La definition des mots. 2. Leurs Epithetes. 3. Les Phraſes propres & figurées.

4. Les Proverbes. L'univerſel eſt different des autres en toutes ces parties. Les définitions de l'Academie ſont grammaticales, & priſes la plûpart mot à mot dans les Dictionaires precedens; Celles de l'Univerſel ſont philoſophiques & tirées des Auteurs qui ont traité à fond les matieres. Celui-ci ne ſe charge point d'Epithetes, dont l'autre met un grand fatras. Les phraſes propres & figurées qui ſont communes n'y ſont employées que pour introduire, lier & accompagner les ſcientifiques, & pour leur donner de l'éclairciſſement. Elles ſont de telle nature qu'elles peuvent venir dans la penſée & ſous la plume du moindre Ecrivain, on les peut tenir même de ſon pere nourricier; de ſorte que ſi on veut traiter de plagiaire celui qui les emploie, c'eſt vouloir faire le procés à ceux qui prennent de l'eau à la Riviere, ou du ſable ſur les rivages de la mer.

Quant aux proverbes, je m'étonne que ces Meſſieurs les veüillent revendiquer, puiſqu'avec un meilleur titre ils peuvent être revendiquez ſur eux

par le peuple à qui ils appartiennent en propre, & encore plûtôt par Ceſar Oudin qui en a fait avant eux une compilation plus exacte que la leur. Je ne les ay employez dans le mien qu'à regret, & je les ay mis à la queuë de chaque mot, parce que je les regarde comme la lie qui eſt d'ordinaire au fond du tonneau. On ſçait que ce ſont eux qui ont conduit juſqu'à nous les plus vieilles façons de parler; J'ay été donc contraint de les employer non ſeulement, parce que l'univerſalité ne ſouffre point d'exception : mais encore parce qu'ils ſervent à expliquer les Auteurs comiques & ſatiriques, & qu'ils deviennent inconnus en d'autres ſiecles & en d'autres lieux. Ainſi nous voyons que c'eſt ce qui a donné le plus de peine aux ſcholiaſtes & commentateurs d'Ariſtophane, de Plaute & d'autres Auteurs ſemblables. Pour en relever la baſſeſſe je les ay enrichis la plûpart, ſoit par la recherche de leur origine, ſoit par des hiſtoires curieuſes qui y ſont appliquées, & par la conference avec les proverbes des autres Nations, ce

que Paſquier, Belinghen & autres Auteurs graves n'ont pas jugé indigne de leurs plumes.

Il y a des differences bien plus remarquables entre le Dictionaire univerſel & celui de l'Academie. Celui-ci ſera renfermé en un volume tres-mediocre, l'Univerſel contiendra quatre gros volumes in folio.

Celui de l'Academie ne contiendra que ſept ou huit mille mots, parce qu'il ne reçoit que les plus communs de la Langue ; l'Univerſel en contiendra plus de quarante mille, parce qu'il contient juſqu'aux plus abſtrus des ſciences. Celui de l'Academie évite avec ſoin toute ſorte de citations & d'érudition ; l'Univerſel affecte d'y faire entrer toute ſorte d'inſtruction & de curioſitez morales & phyſiques, contient plus de ſix mille extraits des Auteurs les plus excellents, en telle ſorte que le plus ſçavant homme n'en ſçauroit lire deux pages ſans y apprendre quelque choſe, tant la varieté ſera grande. Celui de l'Academie ne ſe pourra pas vanter de faire le ſemblable.

Le principal merite de celui de l'Academie

l'Academie ſera ſa pureté & ſon exactitude, il aprendra aux François à parler correctement la Langue, tandis qu'elle ſera en un même état; Mais comme les Langues vivantes changent perpetuellement, il lui arrivera le même inconvenient que celui du Barbier de Martial qui étoit ſi lent à faire la barbe, que tandis qu'il raſoit un côté, elle avoit le loiſir de croître de l'autre: L'Academie rejette tous les mots anciens qu'elle tient barbares, & elle n'admet que ceux qui ſont maintenant en uſage dignes d'entrer dans les Poëmes, les Opera & les belles converſations. C'eſt pourquoi le Dictionnaire Univerſel eſt neceſſaire pour conſerver la Langue toute entiére à la poſterité, & ſauver du naufrage le rebut de l'Académie. Il fera entendre les mots obſcurs & difficiles qui ſe trouvent dans les livres de toutes ſortes de ſciences qui arrêtent non-ſeulement les gens médiocrement lettrés, mais même les plus ſçavans quand ils tombent ſur des matiéres qui ne ſont pas de leur profeſſion. On peut dire même que ſans ſon ſecours on ne pourra pas

tendre l'Hiſtoire, ni l'ancienne milice, ni la vieille juriſprudence des Ordonnances & des Coûtumes, & il nous arriveroit la même choſe qu'aux Romains qui du tems de Ciceron n'entendoient plus les Loix des 12. tables, ni les vers Saliens compoſés par Numa, comme témoigne Quintilien.

Ainſi tant s'en faut que le Dictionaire univerſel faſſe tort à celui de l'Académie; qu'au contraire il lui fera honneur. Elle donnera deux Dictionaires au lieu d'un; celui-ci ne ſera que le précurſeur de l'autre qu'elle n'eſt pas en état de donner ſitôt; Elle y inſerera ſans doute avant que de l'achever la meilleure partie de celui-ci, ſans que j'en aye la même jalouſie qu'elle a maintenant contre moy; Le plublic joüira de la réalité de celui-ci, & de l'eſperance de l'autre.

Cependant de la maniére que ces Meſſieurs crient contre mon ouvrage, il ſemble que je ſois un ſacrilege qui a volé le Treſor de S. Denis, quoy qu'il ne s'agiſſe que de quelques phraſes communes & proverbiales.

Mais pour détromper le public une bonne fois, je declare que je n'ay rien emprunté d'eux, s'il ſe trouve quelque choſe de ſemblable; je leur montreray que je l'ay pris dans le Calepin, Nicot, Monet & autres Dictionnaires précedens, où ils l'ont puiſé eux-mêmes. Auſſi eſt-il vrayſemblable que celui qui leur apprend ce que c'eſt que l'eau forte, l'eau ardente, l'eau ſtygienne, l'eau ſeconde, l'eau Régale ou de départ, l'eau Imperiale, l'eau des deux champions, l'eau de la Reine d'Hongrie, l'eau ſtiptique, &c. n'a pas été reduit à la miſere de leur aller voler, l'eau de riviere, l'eau de puits, l'eau de mer, l'eau chaude, l'eau froide, &c. qui ſont pourtant les phraſes qu'ils revendiquent avec tant de bruit. Il n'eſt pas non plus vray-ſemblable qu'aprés leur avoir apris ce que c'eſt que bois en étant, bois giſant, bois d'entrée, bois vif, bois mort, mort bois: bois en grume, bois pelard, bois chablis, bois encroüé, bois roulé, bois trenché, bois mouliné, bois charmé, bois arſins, louppes de bois, bois rabougris,

bois ruſtique, noailleux, bois bombé, bois quarré, bois flacheux, un cent de bois, bois d'ouvrage, bois merrein, bois refait, affoibli, courroyé, bois perdu, bois volant, bois échappez, bois canards, bois de moule, bois de compte, de gravier, bois de haute fuſtaye, bois de haut revenu, bois à faucillon, bois en deffends, bois en pueil, bois de touche, bois marmenteaux, &c. je leur aye volé jambe de bois, meubles de bois, voye de bois, mots communs qu'ils prétendent leur appartenir. Je pourrois cotter une infinité d'exemples ſemblables.

On entend parler ſouvent dans les Tribunaux de revendications de meubles, mais on n'y a jamais vû de procés pour des revendications de mots & de proverbes. S'il y a eu des plaintes faites contre des Auteurs plagiaires, ces differends n'ont été traités que dans les Tribunaux fabuleux du Parnaſſe, où les Auteurs n'ont combatu que la plume à la main. Encore n'ont-elles été formées que quand quelqu'un s'eſt voulu attribuer des ſecrets, des inven-

tions, des machines, un grand nombre de penſées extraordinaires, des traités entiers, & autres choſes de conſequence qui appartenoient à d'autres ; & on n'a point été à cet excez ridicule de ſe plaindre d'un vol de paroles qui ſont en la bouche de tout le monde. Je défie ces Meſſieurs de me montrer en tout leur Dictionaire deux douzaines de phraſes qu'ils puiſſent dire leur appartenir en propre, & ne ſe point trouver dans les auttes Dictionaires. Je les défie de montrer douze Déciſions qu'ils ayent faites & qui ne ſoient point dans Vaugelas, Ménage, & autres Auteurs qui ont écrit ſur la Langue. Ils n'ont rien à eux que cette pretenduë autorité dont ils ſe vantent de declarer le bon uſage des mots dont ils font le Catalogue. Que peut-on donc leur avoir volé ? Qu'ils en cottent quelque article ; & quand ils en pourroient juſtifier quelqu'un, on ſçait que la peine du larcin établie par le droit eſt du double & du quadruple, & qu'ainſi je l'aurois payée au décuple & au centuple par le grand nombre de mots qui ſe trou-

vent dans mon Ouvrage, & qui ne ſont point dans le leur. Il eſt même fait mention dans le droit de certains larcins glorieux, & qui ont eu des recompenſes honorables quand ils ont tourné à l'avantage du public. Il eſt dit en la Loy 2. au Digeſte *de origine juris*, que Gnæus Flavius fut fait Tribun, Senateur & Ædile par le peuple, en reconnoiſſance de ce qu'il avoit donné au public une copie du Livre des Formules des actions qu'il avoit derobé à Appius Claudius ſon Maître, qui les avoit redigées par écrit ; le peuple crût ne le pouvoir aſſez recompenſer, ſe voyant par ſon moyen delivré de la peine d'aller conſulter les Pontifes qui s'en étoient rendus les maîtres. Je ne ſuis pas en ces termes, car quand j'aurois derobé tout le Dictionaire de l'Académie pour le donner au public, je ne lui aurois pas fait un grand preſent. Un Caſuiſte pourroit ajoûter en ma faveur que *parvitas materiæ excuſat à peccato.*

J'ay eu au contraire l'honnêteté d'offrir à ces Meſſieurs mon Dictio-

naire pour publier ſous leur nom, ou de raier & de reformer ce qu'ils pretendent qu'il y a de ſemblable au leur, ou de le citer avec éloge, ou enfin de le marquer dans l'Impreſſion de mon Livre, ſoit par des caracteres differens, ſoit avec des parentheſes ou autres marques d'Imprimeur, comme ſi en effet je l'avois pris & emprunté d'eux; ce n'eſt point derober au Auteur quand on le cite, au contraire c'eſt lui faire honneur. Cela étoit ſuffiſant pour les deſintereſſer, s'ils n'avoient eu pour motif que l'interêt de l'honneur & le ſervice du public.

Mais ils demandent que je me renferme purement & ſimplement dans les termes de l'art, & ils ne veulent pas que je parle en quelque façon que ce ſoit des mots communs & triviaux, que j'en faſſe des definitions, que j'en aporte aucunes phraſes, ou les figures ou proverbes. Ils m'accuſent de leur avoir pris des phraſes qu'ils n'employeront de dix ans; & ce qui eſt plus ſurprenant, celles qu'ils ont obmiſes tout à fait. parce qu'ils pretendent que

toute la langue eſt à eux ; juſques-là qu'ils ont trouvé mauvais que je diſe en paſſant, que l'A eſt quelquefois article, prépoſition & adverbe. Je ſerois bien-aiſe de leur donner cette ſatisfaction ſi elle étoit poſſible, car le public qui trouve cela par tout n'y perdroit rien ; mais j'ai tenté inutilement de le faire au hazard de faire un ſquelet de tout mon Ouvrage. Les termes des Arts & des Sciences ſont tellement engagés avec les mots communs de la Langue, qu'il n'eſt pas plus aiſé de les ſeparer que les eaux de deux rivieres à quelque diſtance de leur confluent. J'en puis bien uſer comme ces Meſſieurs, qui encore qu'ils ayent fait une régle dans le plan de leur Dictionaire de n'y mettre aucuns termes des Arts, ne laiſſent pas de les y comprendre quand ils les croyent ſçavoir, pourveu qu'ils ſoient menés & conduits par un mot commun de la Langue, Les brailleurs y font employer tous ceux qu'ils ſçavent, & empêchent qu'on n'y mettent tous ceux qu'ils ne ſçavent pas ; ce qui ſera cauſe qu'on verra fort peu d'uniformité dans tout l'Ouvrage. Pour-

quoy par une même raiſon ne me ſera-t'il pas permis quand j'auray à travailler ſur un mot d'Art, d'employer ces mots communs pour me ſervir d'une introduction & d'une occaſion d'en parler? Pourquoy lors que ces mots ne ſeront qu'effleurés dans leur Dictionaire, ne me ſera-t'il pas permis de les creuſer & approfondir dans le mien, & d'y ajoûter de nouvelles ſignifications, de nouvelles phraſes, figures & proverbes, outre les étimologies des mots, les origines des choſes & les indications des Auteurs qui en ont écrit? On peut dire même que ces derniéres phraſes qui ſeront ajoûtées aux premiéres, ſeront celles qui auront plus de merite, car il n'y a rien de plus aiſé que de trouver ſur chaque mot ces premiéres façons de parler qui ſont en la bouche de tout le monde; mais il faut bien de la recherche & de l'aplication pour trouver les derniéres qui épuiſent le ſujet; & on les peut priſer à la maniére des glaces de miroir ou des diamans, dont les derniers pouces, ou les derniers carats en triplent ou en quadruplent la valeur.

Pour conclusion, ces Messieurs disent que c'est une espece de trahison d'avoir été sur leurs brisées étant du même Corps, & d'avoir fait un Dictionaire encore qu'il soit tout different du leur, & qu'il le falloit laisser faire par un étranger.

Je suis ici obligé par la necessité de ma défense de me dispenser de la complaisance que je voudrois bien avoir toûjours pour eux. Je suis contraint de dire qu'un étranger qui voit le nom de quarante personnes illustres sur une liste, qui sçait qu'ils ont commencé un travail où ils s'occupent depuis cinquante ans avec grand secret & mystere ; en conçoit une si haute ideé, qu'il croiroit que sans temerité il ne pourroit pas entreprendre d'y mettre la main. Il faut donc de necessité que ce soit un homme du même Corps qui étant detrompé de cette opinion & connoissant les besoins qu'il y a de suppléer aux omissions & autres défectuosités de ce travail, se charge de rendre ce service au public, afin qu'il ne soit point trompé aprés une si longue attente lors qu'il ne trouvera qu'une partie de la lan-

gue dans un ouvrage où on la lui faiſoit eſperer toute entiere.

Ils ajoûte que je devois leur faire part de mes lumiéres, & inſerer dans leur ouvrage ce qui eſt compris dans le mien. Mais il ne faut que connoître le génie de quelques Académiciens pour me juſtifier de ce reproche. Ceux qui ſe rendent les maîtres du Bureau ſont ceux qui ont le meilleur poulmòn, & non pas le plus de capacité. Ils ne ſont que quatre ou cinq qui parlent, encore eſt-ce tout à la fois. J'ay eu cent querelles pour avoir fait mettre le mot d'Alhidade dans le Dictionaire, qui eſt un terme commun à la marine, à la Geometrie, à l'Aſtronomie, à la Gnomonique, aux Méchaniques, &c. On m'a dit pluſieurs injures atroces pour avoir propoſé de corriger le mot de déclaration, qui certainement eſt mal défini dans leur Dictionaire par de pretendus ſynonimes de Loy, conſtitution, Ordonnances & Edit. Il ſera aiſé de reconnoître que j'y ay fourni les mots plus difficiles par la conference qui en ſera faite avec les autres.

Voilà en general mes défences,

ou plûtôt celles du public contre la prétention de Meſſieurs de l'Académie ; A l'égard du procedé qui a été tenu ſur ce different, il a été fort honnête de ma part & fort peu de la leur. J'ay remis tous mes interêts entre les mains de Monſieur le Premier Préſident qu'ils avoient élû tout exprés leur Directeur pour entreprendre cette affaire contre moy. J'ay fait porter chez lui mon Privilege & les minutes de mon Dictionaire qui empliſſent treize layettes d'une rame de papier chacune. J'ay donné par ſon ordre au ſieur Charpentier une copie de mes Eſſais, afin qu'il y marquât les mots & les phraſes qu'il prétendoit revendiquer. J'ay ſouffert même qu'on nommât quatre Commiſſaires de leur Corps pour les examiner. Ils devoient de leur part communiquer leur Privilege & leur Dictionaire imprimé, afin d'en faire la conference.

Mais ils ont traité cette affaire avec une hauteur & une fierté inconcevable. Ils ne m'ont pas crû digne d'avoir un procez ni un compromis avec eux. Ils ont voulu être ſeuls Juges

en leur cauſe. Et quand on a rapporté à l'Académie que les Commiſſaires par eux nommés étoient entrés en conference avec moy, ils en ont été blâmés, parce qu'ils n'avoient charge que de parler avec Monſieur le Premier Préſident. Ils montrent bien leur capacité en matiére de juriſprudence, quand ils ſoûtiennent que je ne ſuis pas partie capable d'avoir une conteſtation avec eux; parce, diſent-ils, qu'un Corps ne doit pas plaider contre un de ſes membres, mais être ſon Juge; comme ſi un Chanoine ne plaidoit pas contre ſon Chapitre, un Moine contre ſon Abé, un Marchand contre ſa Communauté, un Habitant contre toute une Ville. Pas un de ces Corps a-t'il droit de juger aucun de ſa compagnie? Ne faut-il pas qu'un Chapitre s'adreſſe à ſon Official, que les Communautés s'adreſſent aux Juges ordinaires pour leur faire plainte des actions de ceux dont ils blâment la conduite? Ces Meſſieurs veulent tout au contraire être Juges Souverains, tant de la perſonne que des ouvrages de tous les Académiciens.

Ils ſont leur compte qu'ils emporteront d'autorité tout ce qu'ils voudront, par le ſeul credit que leur donne le nom d'Académie. Ils ſe vantent d'empêcher que je n'aye Audience du Roy, ny de Meſſieurs les Miniſtres, de m'ôter toutes mes défenſes, d'empêcher la publication de mais Eſſais, & qu'on examine mon ouvrage ni le leur, & ils pretendent me faire enlever tout mon travail par des Lettres de cachet, juſqu'à me menacer de la Baſtille ſi j'oſe écrire contre eux. Comme s'il n'étoit pas permis en France à toutes perſonnes d'agir & de ſe défendre quand ils auroient pour parties des Princes & le Roy même. Nous avons vû des exemples ſignalés de la Juſtice que Sa Majeſté rend à ſes ſujets juſqu'à ſe condamner en ſa propre cauſe.

La fureur de ces Meſſieurs eſt allée juſqu'au point que le Samedi treize Janvier dernier, il ſe fit une conjuration contre ma vie, ma liberté, mon honneur & mes biens. On inventa pluſieurs calomnies qu'on ſe chargea de publier dans le monde

ainſi qu'on a fait : On propoſa de rechercher mes dettes & mes ennemis, d'obtenir des decrets contre moy, de jeter des dévoluts ſur mes Benefices, & on fit faire ſerment à l'Aſſemblée de tenir la choſe ſecrette. Mes amis tout allarmés m'en voulurent faire peur, mais je leur répondis que j'étois trop aſſuré de mon innocence pour les craindre. Tout cela ne fit autre effet que de me donner de l'horreur de voir qu'en une Aſſemblée de gens de Lettres & la plûpart Eccleſiaſtiques préſidée par un Prélat: on propoſât de ſe ſervir de ces voyes infames & indirectes en une affaire civile où il ne s'agit que d'une prétendûë revendication de mots & de proverbes, ce qui me fit écrier avec Virgile.

Tantæ ne animis cœleſtibus iræ ?

Dieu merci leurs menaces ont été vaines juſqu'à preſent. J'ay publié mes Eſſais qui ont eu une approbation publique. La premiere calomnie qu'ils avoient fait contre moy d'avoir falſifié le certificat d'approbation que m'avoit donné le ſieur

Charpentier a été détruite par la ſeule inſpection de la piece. De ſorte que la queſtion eſt maintenant reduite à examiner les clauſes de ces deux Privilegcs qu'on pretend contraires ; encore ne s'agit-il ni de caſſation, ni de revocation, mais ſeulement de leur interpretation ou modification.

Tout l'accommodement que m'ont propoſé ces Meſſieurs a été que j'allaſſe leur demander pardon ventre à terre, & leur ſacrifier mon Dictionaire pour en faire ce qu'il leur plairoit; que j'offriſſe de retrancher tous les mots communs de la Langue, les définitions, les figures & les proverbes ſuivant le jugement de leurs Commiſſaires, voulant bien m'en laiſſer par aumône quelques-uns qui ſeroient douteux.

Si on avoit été d'humeur à ſe ſoûmettre à cette tyrannie l'execution en auroit été impoſſible, à moins que d'être aſſuré d'une vie de Patriarche. Mon ouvrage à peine ſe peut-il lire en un an pour le ponctuer & le ſoûligner, afin d'être en état de le mettre entre les mains de

l'Imprimeur. Que ſeroit-ce ? s'il le falloit faire examiner par des Commiſſaires ennemis qu'on auroit de la peine à faire aſſembler gratuitement une fois la ſemaine qui regretteroient deux ou trois heures de leur tems, qui feroient de perpetuelles conteſtations, en telle ſorte qu'il faudroit une Sentence arbitrale ſur chaque article ? ſur tout en conſiderant qu'ils ſont accoûtumés à ne faire que deux ou trois lignes de leur Dictionaire à chaque vacation qui coûte quarante livres au Roy.

Voilà comment cette négociation qui a fait aſſez de bruit dans Paris aprés pluſieurs conferences chez Monſieur le Premier Préſident, a été rompuë. Ces Meſſieurs ont enfin preſenté une Requête à Monſieur le Chancelier, qui tend à faire rapporter le Privilege que j'ai obtenu. Il a été ordonné qu'elle me ſeroit communiquée : J'y ay fourni de réponſes ; Voilà l'état du procez ſur lequel je demande juſtice.

Seconde Partie du Factum du Sieur Abbé Furetiére, ſervant au Procez qui lui eſt intenté au Conſeil Privé du Roy, par quelques-uns de Meſſieurs de l'Académie Françoiſe.

CETTE Partie conſiſte en un parallelle des extrairs de trois Dictionaires ; Sçavoir de celui de Meſſieurs de l'Academie Françoiſe, de celui de Richelet, & du Dictionaire Univerſel.

Il m'auroit été impoſſible de faire ce parallelle aprés le refus que font Meſſieurs de l'Académie de repreſenter leur Dictionaire, ſans un bonheur qui m'en a fait tomber entre les mains un cahier du G, contenant huit pages depuis la 433. juſqu'à la 440. Il faut ſeulement obſerver que ce cahier n'eſt pas une ſimple épreuve ou un ſimple eſſay, il fait partie de l'ouvrage dont l'Impreſſion eſt tirée à fond au nombre de mille, & imprimé aprés une ſeconde reviſion.

Il ſervira à faire voir trois choſes.

Premiérement. Que ſi le deſtin de la France eſt de n'avoir qu'un Dictionaire, il donnera la facilité de choiſir le meilleur pour le laiſſer imprimer. Je les ay fait diſpoſer vis-à-vis, afin de les mettre mieux en leur jour.

Secondement, on y verra la preuve de ce que j'ai cy-devant allegué qu'il n'y a point de page dans le Dictionaire de l'Académie où il n'y ait quelque faute, ſoit obmiſſion; contradiction, bévûë, ou ignorance groſſiere : puiſqu'en ce cahier de huit pages il s'en trouve juſqu'à 73. de bon compte, marquées dans la critique qui eſt à la fin. On jugera de tout le reſte par cet échantillon, Que ſeroit-ce ſi on avoit le livre entier? Pour en choiſir & critiquer les endroits les plus défectueux & en faire voir les contradictions? Cela montre auſſi qu'il faut neceſſairement faire une troiſiéme reviſion de ce Dictionaire, c'eſt-à-dire commencer un nouvel ouvrage de trente ans.

En troiſiéme lieu, il fait voir que c'eſt une pure calomnie de m'accuſer d'avoir pris pluſieurs mots dans

le Dictionaire de l'Academie, car il se trouve tant de conformité entre le Dictionaire de l'Académie & celui de Richelet, qu'il semble qu'ils soient partis de la même plume, jusques-là que ces Auteurs sont tombés souvent dans les mêmes fautes ou bévûës.

Ce n'est pas que je les accuse de s'être pillés reciproquement : car il est certain que Richelet n'a jamais vû le Dictionaire de l'Académie. D'autre part la gloire de l'Académie ne souffre pas qu'elle pille Richelet pour lequel elle a le dernier mépris : c'est le seul Dictionaire qu'elle n'a point sur son Bureau pour le consulter. Mais cela fait voir que dans les choses triviales & communes il est aisé de se rencontrer dans les mêmes pensées par la facilité du travail, à cause que les mêmes idées se presentent à l'esprit du moindre écrivain aussi-bien qu'à celui du plus habile. Ainsi je puis avoir pris ces phrases communes aussi-bien dans Richelet qui est un livre public, que dans le Dictionaire de l'Académie. Nous pouvons tous trois les avoir prises dans Nicot,

Monet & autres Dictionaires précédens, ou plûtôt elles nous peuvent être vûës d'elles-mêmes dans la penſée, comme elles feront à toute autre perſonne qui y voudra donner quelque aplication.

Je ſuis perſuadé que le Lecteur équitable jugera qu'il y a dans ce nouvel échantillon de mon Dictionaire pluſieurs choſes qu'il ſera bien aiſe d'apprendre, encore qu'elles ſe rencontrent dans une veine de mots communs qui ſont ſteriles parce qu'ils ſont bas & populaires, & qu'il eſt auſſi difficile de les enrichir, que de les traiter differemment. Je n'ay laiſſé entrer dans mon Dictionaire ces mots communs que pour lui conſerver le titre d'Univerſel, & ſervir de liaiſon & d'introduction aux autres.

Parallelle du Dict. de l'Académie, & de Richelet avec le Dict. Vniverſel.

433. GENISSE. ſ. f. Jeune vache qui n'a point porté. *Geniſſe blanche. geniſſe noire.*

GENOUIL ou GENOU. ſ. m. Partie du corps humain qui joint la cuiſſe avec la jambe par devant. *L'os du genoüil. avoir les genoux ſouples. les genoux foibles. les genoux fermes. les genoux tremblans. être à genoux. ſe mettre à genoux. fléchir le genoüil*, ou les genoux devant quelqu'un. *plier le genoüil.* ou les genoux. *les genoux lui manquerent tout*

GENISSE. ſ. f. Jeune femelle de Taureau laquelle n'a encore point porté. Une belle geniſſe.

GENOU. ſ. m. la courbure ou les os de la cuiſſe & de la jambe s'emboîtent pour donner de la facilité à marcher. plier le genou. ſe mettre à genoux, embraſſer les genoux. A-blanc.

GENOUILLERE. ſ. f. c'eſt la partie de l'armure qui couvre les genoux de l'homme armé de pied en cap.

CE-

GENERAL, *ale*, *adj.* Qui comprend tout, qui s'étend à tout. Le Roy a fait un Edit portant un Réglement *general* sur les Tailles & sur les Monnoyes. Toutes les sciences ont des principes *generaux*, cette coûtume est *generale* par toute la France; il y eut une inondation *generale* au tems du deluge. On dit aussi qu'un homme, qu'un ouvrage ont une approbation *generale*, pour dire qu'ils sont universellement estimés. On dit proverbialement qu'il n'y a point de régle si *generale* qui n'ait son exception.

General. Se dit aussi de plusieurs charges, offices & dignités, Lieutenant *general* d'armée, c'est le premier officier qui la commande quand il n'y a point de Princes ni de Maréchaux de France.

Colonel, Mestre de Camp *general* de l'Infanterie, de la Cavalerie, c'est le chef qui commande ces corps.

On apelle officiers *generaux* ceux qui ne commandent pas seulement sur une compagnie ou un regiment; mais sur un corps composé de plusieurs Regimens de Cavalerie &

rout d'un coup. être sur un genoüil, se tenir sur un genoüil. parler à genoux le genoüil en terre. se jetter à genoux devant quelqu'un. tenir un enfant sur ses genoux. embrasser les genoux de quelqu'un. je vous le demande à genoux. à deux genoux.

Il se dit aussi de quelques animaux; comme du cheval, du chameau, *&c.*

Rompre l'anguille au genou. Voy. ANGUILLE.

GENOÜIL est aussi une boule de cuivre ou d'autre matiére, emboitée de telle sorte qu'le peut tourner sans peine à toute sorte de mouvement

GENOUILLERE. la partie de la botte qui couvre le genou. une genoüillere de botte mal faite.

GENOUILLERE. morceau de chapeau que les Couvreurs se mettent sur le genou lorsqu'ils travaillent.

GENOUILLERE. peaux de liévre qu'on se met sur le genou lorsqu'on y a froid. ces genoüilleres s'apellent en riant des genoüilleres de gouteux.

GENOUILLEUX, EUSE. adj. Ce mot se dit des plantes qui ont des fibres & des racines épaisses qui demeurent à fleur de

d'Infanterie : comme les Lieutenans *generaux*, les Marechaux de Cãps.&c.

On appelle auſſi à l'armée battre la *generale* quand on bat la quaiſſe pour faire marcher toute l'armée.

Receveur *general* des Finances eſt un Officier préposé en chaque Generalité pour recevoir les Finances du Roy des Receveurs ou Commis particuliers, & les envoyer au Treſor Royal : & ſon Bureau s'appelle la Recepte *generale*, un Treſorier *general*, un Commiſſaire *general*.

Contrôlleur *general* des Finances eſt un Officier qui contrôlle toutes les quittances des finances du Royaume.

Contrôlleur *general* chez le Roy ou abſolument le *general*, eſt l'Officier qui tient le contrôlle de la dépenſe de la Maiſon du Roy.

Lieutenant *general* en termes de judicature, eſt celui qui tient le ſiége dans un Preſidial ou une Juſtice Royale à la place du Prevôt, du Bailli ou Senechal. Ils ſont pluſieurs quelquefois dans les grands Reſſorts. Un Lieutenant *general* Civil, un Lieutenant *general* Criminel, un Lieutenant *general* de Police.

mens.

GENOÜILLERE. ſ. f. La partie de l'armeure qui ſert à couvrir le genoüil.

Il ſignifie auſſi, La partie de la botte qui couvre le genou. *Genoüilleres de botte, grandes genoüilleres. hauſſer les genoüilleres. rabattre les genoüilleres.*

AGENOÜILLER, S'AGENOÜILLER. v. n. paſſ. Se mettre à genoux. *S'agenoüiller à l'Egliſe, on fit agenoüiller tout le monde. les chameaux & les élephans s'agenoüillent.*

AGENOÜILLE', E'E. part. paſſ.

GENUFLEXION. ſ. f. L'action de fléchir le genou. *Faire*

de terre, qui ne ſont pas unies, mais qui étant de pluſieurs pieces ſe trouvent toutefois jointes enſemble à la maniere du genou qui joint la cuiſſe à la jambe. Plante genoüilleuſe. Morin traité des fleurs pag. 75.

S'AGENOUILLER. v. r. je m'agenoüille, je me ſuis agenoüillé, je m'agenoüillai. ſe mettre à genoux.

GENUFLEXION. ſ. f. c'eſt l'action de flechir le genou. faire une genuflexiõ en paſſant devãt l'autel.

GENRE. ſ. m. Terme de Grammaire. c'eſt la marque du nom maſculin, ou feminin.

l'arti

Procureur *general* est l'Officier sous le nom duquel se plaident toutes les affaires du Roy en Cour Souveraine, & qui a soin de conserver les interêts du public, des mineurs, des Eglises & des Communautez.

L'Avocat *general* c'est celui qui porte la parole pour le Procureur *general* dans les affaires du Roy, & où il y a quelque interêt public.

On appelle encore la jurisdiction des Tresoriers de France le Bureau *general* des Finances, & on les appelle aussi *generaux*. On appelloit autrefois *generaux* les Officiers de la Cour des Aides, & les Procureurs cottent encore sur les dossiers des causes qu'ils y ont à plaider, *generaux*

On dit encore les *generaux* des monnoyes, pour dire les Conseillers de la Cour des monnoyes.

Un Concile *general*, ou œcumenique c'est celui où tous les Evêques de la Chrêtienté sont convoquez. Un Chapitre *general* où tous les Chefs des maisons ou communautez doivent se trouver.

Etats *generaux* ceux où le Clergé, la Noblesse & le Tiers Etat sont

Faire une genuflexion devant le ſaint Sacrement. il fit pluſieurs genuflexions.

GENRE. ſ. m. Ce qui eſt commun à diverſes eſpeces ; ce qui a ſous ſoi pluſieurs eſpeces differentes. *Sous le genre d'animal il y a deux eſpeces compriſes, celle de l'homme, celle de la bête, Genre ſuperieur. genre ſubalterne.* Termes de Philoſophie.

Il ſe prend quelquefois ſimplemẽt pour Eſpece. *Il y a divers genres d'animaux. le genre humain.*

Il ſe prend auſſi pour Sorte, maniere. *Cela eſt excellent dans ſon genre. cela eſt parfait en ſon*

l'article, la, devant le nom ſubſtantif François marque qu'il eſt feminin, & l'article, le, maſculin. De quel genre eſt ce nom ?

GENRE. Terme de Rétorique, ce qui regarde une certaine matiere de loüange, ou de blâme, de déliberation, ou d'affaire de Barreau. la Rétorique a trois genres, le démonſtratif, le déliberatif, & le judiciaire, & chaque genre à ſa diction qui lui eſt propre.

GENRE. Terme de Logique. idée commune qui s'étend à d'autres idées qui ſont encore Univerſelles; comme

assemblez. Vicaire *general* celui qui a plein pouvoir de celui qui le commet.

On appelle l'Hôpital *general*, le lieu où on donne retraite & nourriture à tous les pauvres de quelque nature qu'ils soient.

General. Est aussi quelquefois Substantif, comme le *general* de l'armée, le *general* des Galeres : celui qui commande l'armée ou les Galeres. Un Marechal de France est naturellement *general* d'armée, & il conserve ce nom, quoiqu'il serve sous le Roy, ou sous quelque Prince de la Maison Royale.

On appelle un *general* d'Ordre celui qui est le chef de toutes les Maisons établies sous la même Regle dans toute l'Europe. Il n'y a que peu de *generaux* en France, comme celui de Cisteaux, de Prémonstré, de Grammont, des Mathurins, des Peres de l'Oratoire, & de Saint Anthoine de Vienne.

On le dit encore collectivement pour signifier l'universalité. Le particulier souffre il est vrai des subsides; mais le *general* s'en trouve bien. Le

ſon genre. ces deux affaires-là ne ſont pas de méme genre, il mene un genre de vie que l'on ne ſçauroit approuver.

GENRE ſe prend auſſi pour le ſtile & la maniere d'écrire. *Le genre ſublime. le genre ſimple. le genre mediocre. cet homme a un genre d'écrire, noble & élevé, il excelle en ce genre d'écrire.*

La Rétorique diviſe le diſcours oratoire en trois genres, le demonſtratif, le déliberatif, & le judiciaire.

La Grammaire diviſe les noms en trois genres, le maſculin, le feminin, & le neutre.

comme la ſubſtance eſt un genre à l'égard du corps & de l'eſprit.

GENRE, ſorte, maniere. Vous êtes le premier homme du monde en ce genre-là. Boil. avis à Menage.

GENERAL. ALE. adj. Univerſel. Avoir l'eſtime generale des gens de lettres. Maxime generale. il faut ſçavoir les principes generaux des Arts & des Sciences.

GENERAL. ſ. m. celui qui commande l'Armée en chef, qui donne ſes ordres pour tout, & ne reconnoît d'autre maître que ſon Roy, &c. il ſe fit declarer

general du monde pour dire le plus grand du monde.

GENERALAT. *ſ. m.* charge d'un General. On lui a donné le *generalat* de l'armée. Il a été élû au *generalat* d'un tel Ordre.

GENERALEMENT, ou en general. *adv.* D'une maniere *generale.* Il eſt vrai *generalement* parlant que les plus riches ne ſont pas les plus contens. Cela fait bien du bien à la nation tant en *general* qu'en particulier. Toutes les procurations finiſſent par ce mot & *generalement*, &c.

GENERALISSIME, *adj.* Qui eſt au deſſus des Officiers generaux. Quand on envoye un Prince commander une armée où il y a des Marechaux de France, on lui donne la qualité de *generaliſſime.* On dit auſſi un genre *generaliſſime*, d'un genre ſuperieur & éloigné, qui a ſous lui d'autres genres & eſpeces.

GENERALITE', *ſ. f.* Univerſalité, ſi quelques particuliers ſont méchans, ſont rebelles il ne faut pas que la *generalité* en ſouffre. la ſpecialité ne déroge pas à la *generalité* en matiere d'hypoteque, de mandemens

tre. *La Langue Françoise n'a point de genre neutre.*

GENERIQUE. adj. de tout genre. Qui appartient au genre. *La difference generique.* Terme de Logique.

GENERAL, ALE, adj. m. Universel. *Reglement general. maxime generale. un assaut general. Procession generale. approbation generale. consentement general. regle generale.*

On dit prov. *Il n'y a point de regle si generale qui n'ait son exception.*

Il se joint souvent à de certains noms de Charge, d'Office & de dignité. *Lieutenant General d'Armée. Lieutenant*

rer General contre les Perses. Ab.

GENERAL. s. m. Terme de Religieux. C'est le Religieux de quelque Ordre que ce soit qui est le Chef de tout l'Ordre.

En general. adv. en gros, d'une maniere generale. ignorer en general les regles de son devoir. Pas. l. 4.

GENERALAT. s. m. Dignité & Charge de General d'Armée. Le Generalat du grãd Maître de l'Ordre de Malte. Charles Quint unit ces deux Charges & joignit le Generalat à la Vice-Royauté. Patru, plaidoyé 1.

GENERALE. s. f. Terme

& des commissions.

Generalité. Est aussi une certaine division de la France faite pour la regie des Finances du Roy, en chacune desquelles il y a un Bureau de Tresoriers de France établi pour en avoir la Direction. Il y a 24. *generalitez* en France. Il y a aussi un Receveur general des Finances établi en chaque *generalité*, & pareillement un Intendant de Justice & Commissaire départi dans chaque *Generalité.*

GENERATIF, *ive adj.* Terme de Physique, qui a puissance d'engendrer. La vertu *generative*, qui est dans les semences ne peut pas être connuë par les hommes.

Generation, *s.f.* changement qui se fait perpetuellement en la nature, conversion d'une chose en une autre: c'est une maxime en Philosophie que la *generation* de l'un est la corruption de l'autre. *La generation* des métaux dans la terre, *la generation* du feu dans le bois. On dit en Theol. que le Pere Eternel a engendré son Verbe de tout temps par voye de *generation.*

Generation: Se dit particulierement

tenant General de Province, &c. *Controlleur General de la Maiſon du Roy. Colonel General de l'Infanterie. Meſtre de Camp General de la Cavalerie. Treſorier General. Receveur General. le Superieur General d'un Ordre.*

Il ſe prend quelquefois ſubſtantivement, & ſignifie Chef, celui qui commande en chef. *General d'Armée. General des Galeres.*

On s'en ſert auſſi pour ſignifier le Superieur General d'un Ordre Religieux. *Le General des Jacobins. Le General des Jeſuites. Le General des Feüillans. Le General des Cordeliers.*

Il ſe dit encore ſubſtan

Terme de guerre. Batement de tambour pour avertir que toutes les Troupes d'Infanterie ayent à marcher. Batre la generale.

GENERALEMENT. adv. Univerſellement. Cela eſt dit generalement. cela regarde generalement tout le monde.

GENERALISSIME. ſ. m. General qui commande aux autres Generaux. On l'a fait generaliſſime. Sar. Poëſ.

GENERALITE'. ſ. f. Etenduë de païs dans lequel le Receveur general fait ſa fonction. Pluſieurs Elections. La Genera

de l'action des animaux qui leur fait produire leur ſemblable. On diſſout les mariages quand l'une ou l'autre des parties eſt inhabile à la *generation*. Ariſtote a écrit cinq livres de la generation des animaux. Quelques modernes Philoſophes ont prétendu aprés Monſieur Perrault qu'il ne ſe fait dans le monde aucune nouvelle *generation*, que Dieu a tout créé d'abord & que ce que nous appellons *generation* n'eſt autre choſe qu'une augmentation des petites parties du corps des ſemences, qui en croiſſant ſe developpent.

Generation. Se dit auſſi de la genealogie & de la ſuite des enfans nez d'une même tige. Le livre de la *generation* de J. C. eſt le commencement de l'Evangile de S. Mathieu. Une *generation* méchante & illegitime demande des miracles & on ne lui en fera point voir dit J. C. en S. Mathieu, les *generations* des hommes paſſent, il en vient d'autres en leur place, mais la terre demeure toûjours en même état. Eccleſiaſte. Les biens mal acquis ne paſſent point à la troiſiéme *generation*.

re ſubſtantivemẽt d'un grand nombre comparé à un beaucoup moindre. *le general n'y eſt point intereſſé, il n'y a que quelques particuliers.*

EN GENERAL adverb. Generalemẽt *En general & en particulier. tant en general qu'en particulier. tous en general & en particulier.*

GENERALEMENT. adv. Univerſellement. *Il faut generalement que tout le monde s'en reſſente. generalement reçû. generalement approuvé. le bruit en eſt generalement répandu par tout.*

On dit, *Generalement parlant*, pour dire, Sans deſcendre au particulier.

neralité de Paris eſt grande.

GENERATION. ſ. f. Action d'engendrer. On traite de la generation & de la corruption en Phiſique : la generation des Métaux ſe fait ordinairement ſous terre.

GENITAL. genitale. *adj.* qui ſert à la generation. Partie genitale,

GENITIF. *ſ. m.* Terme de Grammaire. C'eſt le ſecond cas d'un nom ſubſtantif. Nom qui eſt au genitif.

GENITOIRES. *ſ. f.* ce mot n'a point de ſingulier, & ſignifie les parties de l'homme qui ſervent à la generation, on lui

Generation. Se dit auſſi de l'âge ou de la vie de l'homme. On fait des baux Emphyteotiques à trois *generations* ou trois âges d'homme.

Generation. Paſſe quelquefois pour une ſucceſſion de tems, de *generations* en *generations*, c'eſt à dire de ſiecle en ſiecle.

GENESE. *ſ. m.* premier livre de la Bible où la creation du monde & l'hiſtoire des premiers Patriarches eſt décrite.

GENETHLIAQUE. *ſ. m.* Terme d'Aſtrologie, celui qui dreſſe les horoſcopes; ou qui fait des predictions de ce qui doit arriver à quelqu'un par le moyen des aſtres qui ont preſidé à ſa naiſſance.

On appelle auſſi un poëme *genethliaque* les vers qui ſont fait ſur la naiſſance de quelque Prince auquel l'on promet de grandes victoires par une eſpece de prediction.

GENISSE. *ſ. f.* Jeune Vache qui n'a point ſouffert les approches du Taureau. Les anciens ſacrifioient des *geniſſes* blanches à Junon. Ce mot vient de Junix, qui ſignifie la même choſe, ou de *Juvenca*. en quelques lieux on l'appelle Taure.

GENERALAT. ſ. m. Dignité de General. *Durant ſon Generalat. le Generalat. des Galeres.*

GENERALITE'. ſ. f. Etenduë d'une Juriſdiction. *Generalité des Treſoriers de France. il n'eſt pas de cette Generalité.*

GENERATION. ſ. f. Action d'engendrer. *Propre à la generation. inhabile à la generation. incapable de generation.*

On dit en Philoſophie, que *La corruption de l'un eſt la generation de l'autre.*

On dit en Theologie en parlant des perſonnes divines, que *Le Fils vient du Pere par voye*

Dict. de Richelet.

a coupé les genitoires fort pendantes. Genitoires pourries.

Engendrer. *v. act.* produire, mettre au monde. Il ne ſçauroit engendrer. Il a le temperament qu'il faut pour engendrer. *Mol.*

Engendrer. Ce mot ſe dit en parlant de la Trinité. Dieu le Pere qui eſt la premiere Perſonne de la Trinité engendra le Fils; de ſorte que J. C. eſt la Perſonne engendrée.

Engendrer. Etre cauſe, exciter. L'abondance augmétoit les forces & engendroit les diviſions. *Ablan. Tac. l.* 1. c. 1.

GENITAL, *ale adj.* Terme de Medecine, ce qui appartient à la generation. Les parties genitales.

GENITIF. *ſ. m.* Terme de Grammaire. C'eſt le ſecond cas de la déclinaiſon des noms qui ſe fait avec l'article *de.* le fils de Pierre, de Jean, &c.

GENITOIRES. *ſ. m. plur.* Terme d'Anatomie, les teſticules ou parties de l'homme qui ſervent à la generation.

GENITURE. *ſ. f.* Terme burleſque qui ſe dit des enfans, voilà vôtre geniture.

C'eſt auſſi un terme d'Aſtrolog. & il ſignifie alors un horoſcope ou theme celeſte dreſſé ſur la naiſſance de quelqu'un. Le livre des cent genitures de Cardan eſt fort eſtimé.

GENNETTES. *ſ. f.* Ce ſont des animaux qui reſſemblent en grandeur aux Chats d'Eſpagne, ou a des foüines, qui ont un nez long & menu, le col & le corps grêles & ſouples, dont les peaux échauffées ſentent comme des Civettes, ou du Muſc. Quelques-uns les appellent *Chats d'Eſpagne*; d'autres croyent que c'eſt la

voye de generation, & le Saint Esprit par voye de processession.

Il se prend aussi pour l'ordre naturel de la generation, pour la maniere dont les animaux s'engendrent. *Traité de la generation des animaux.*

Il signifie aussi. La chose engendrée, la posterité, les descendans d'une personne. *La generation de Noë. generation perverse. de generation en generation. les biens mal acquis ne passent guere jusqu'à la troisiéme generation. Dieu punit quelquefois les pechez des peres jusqu'à la quatriéme genera*

Engendré, engendrée, *adj* Mot factice & burlesque qui ne se trouve que dans le malade imaginaire de Moliere, a. 2. s. 4. il veut dire avoir un gendre; Voicy Monsieur Diaforus le pere & le fils qui vous viennent rendre visite, que vous serez bien engendré.

Engence. *s. f.* terme de mépris. Quand de ces medisans l'engence toute entiere, iroit la tête en bas rimer dans la riviere, Despreaux, Sat. 9. De tous les maux on vit poindre l'engence. Benserade, Rond.

Degenerer. *v. n.* Ne valoir pas ce que

petite *Panthere* d'Oppian. Cet animal est plus petit qu'un Renard, quelquefois il est roux & à des tâches noires. Voyez sa figure dans Jonston *ch.* 12. *liv.* 3. *Tom.* 2. on trouva quantité de ces Peaux dans le Camp d'Abderama, le jour de la grande Victoire que Charles Martel obtint contre lui, en memoire de laquelle fut établi le premier Ordre de Chevalerie qu'on ait vû en France, qu'on appella du *genet*. Cette peau est extrêmement noire, luisante comme un satin & marquetée de rouge.

GENOU, *s. m.* La partie de l'animal où finit la cuisse, & où commence la jambe. Il y a de l'eau à ce gué jusqu'au *genou*. On disoit autrefois *genoüil*. On appelle le *genou* d'un cheval la jointure du train de devant qui assemble le bras & le canon.

On dit plier les *genoux*, pour dire s'humilier, faire une action d'adoration, demander une chose en posture de suppliant. Il n'a point plié les *genous* devant la fortune. Les gens du Tiers Etat ne haranguent le Roy qu'à *genous*. Ce mot vient du Latin *geniculum*.

generation. On dit d'un pere & de ſes enfans par maniere de raillerie ou d'injure, *Lui & toute ſa generation.*

GENERATIF, IVE. adj. m. Qui a proprieté d'engendrer. Terme de Philoſophie naturelle. *Une faculté generative. cauſe generative, principe generatif. vertu generative.*

GENITAL, ALE. adj. Qui ſert à la generation. *Vertu; faculté genitale. eſprit genital. parties genitales.*

GENITURE, ſ. f. Ce qu'un homme a engendré. Ainſi un pere en montrant ſon fils dit. *Voilà ma geniture, ma chere geniture.* Il eſt vieux.

que valoient ceux de qui nous deſcendons. Se relâcher de leur vertu. n'être pas auſſi honnête, ou auſſi brave qu'ils étoiẽt, ne ſe gouverner pas comme ceux de qui on eſt né. Degenerer de la pieté de ſes ancêtres. Patru, plaidoyé 15. Voiture, tu degenéres, tu ne boids du Vin, ni n'en vends.

Gent. Ce mot pris pour nation eſt feminin; mais il eſt un peu vieux & a meilleure grace dans le burleſque que dans le ſtyle, O combien lors aura de veſves la gent qui porte le turban. *Mal. Poëſ.* De cette

Genou. Eſt auſſi un terme de Marine, & ſignifie la piece de bois courbe qui eſt entre les varangues & les allonges pour former la rondeur & la côte d'un navire. Il y a des *genoux* de fond qui font partie du fond du bâtiment : & des *genoux* de revers, qui ſervent vers les extremitez au deſſus des varangues les plus aculées & fourcats, ils font le même effet que les autres. On les appelle ſur la Mediterranée ſtamenay.

GENOUILLIERE. *ſ. f.* Terme de Cordonnier. la partie la plus haute de la botte qui couvre le genou.

C'eſt en termes d'Armurier. La partie de l'armure que les gend'armes portoient autrefois, pour couvrir & défendre le genoüil.

On le dit auſſi quelquefois de toute autre piéce qu'on met ſur les genoux, ſoit pour les défendre du froid, ſoit pour être à genoux plus commodement.

GENOUILLIERE. En termes de Mathematique, c'eſt ce qu'on met au haut du pied qui ſoûtient les inſtrumens pour faire les obſervations ; elle eſt faite d'un morceau de cuivre

PRIMOGENITURE. ſ. f. Droit d'aineſſe. *Eſaü vendit ſa primogeniture pour un plat de lentilles.*

GENITIF. ſ. m. Le ſecond cas de la declinaiſon des noms. Ce mot n'eſt uſité que dans la Grammaire. Il ſe reconnoît par l'article *de*, *du*, ou *de la*, ou *des*, au pluriel. *L'Epée de Charlemagne, la clarté du Soleil, l'obſcurité de la nuit, nombre de gens, quantité de piſtoles, la mort des hommes, la mort de tant d'hommes.* Quelquefois l'uſage ſuprime l'article, *l'Hôtel Dieu, le huitiéme Juin*; pour dire de Juin, *rue*

Dict. de Richelet.

te Gent farouche adoucira les mœurs. Segrais, livre 5. de ſa traduction de l'Æneide Le mot de Gens dans ces exemples ne plaît pas à bien des gens, & il ne faut pas en cela imiter Malherbe, ni Segrais ſon imitateur; mais dans le burleſque le mot de Gent en ſa ſignification de nation, trouve encore ſa place. Ainſi, Scaron parlant des pages les appelle agreablement, la gent à gregues retrouſſées.

GENT, GENTE, adj. Mot vieux & burleſque pour dire propre, qui ſe tient propre & net,

ordinairement de forme ſpherique, enfermé dans un demi globe concave dans lequel elle eſt mobile en tous ſens, tant verticalement que horiſontalement. La *genoüilliere* d'un Graphometre, d'un compas de proportion, d'une lunete d'approche. Les anciennes *genoüillieres* ſe faiſoient avec deux ſortes de charnieres, le mouvement des unes étoit vertical & des autres horiſontal. quelques-uns diſent *genou*, au lieu de genoüilliere.

GENRE. ſ. m. Terme de Logique. nature Univerſelle qui contient ſous ſoi deux ou pluſieurs eſpeces. la bonne definition conſiſte en *genre* & en difference. Le *genre* ſuperieur eſt celui qui peut être diviſé en pluſieurs eſpeces, dont chacune eſt un *genre* à l'égard des autres eſpeces plus baſſes, comme le corps qui a ſous lui le vivant, l'animal. Le *genre* inferieur eſt celui qui n'a ſous lui que des eſpeces qui ne ſe peuvent plus ſubdiviſer ſi ce n'eſt en individus. on dit particulierement le *genre* humain pour ſignifier tous les hommes quoi qu'il n'y ait ſous lui que des individus & point d'eſpeces differentes.

la ruë saint Jacques, pour dire, de saint Jacques.

GENITOIRES. s. m. Il n'est en usage qu'au pluriel, ce sont les parties principales qui servent à la generation. Il se dit des hommes & des animaux. *Couper les genitoires. le castor se coupe les genitoires.*

ENGENDRER. v. a. Produire son semblable comme font les animaux. Il ne se dit proprement que du mâle. *Engendrer des enfans. chaque animal engendre son semblable.*

En parlant des personnes divines, on dit, que *Le Pere engendre le Fils.*

net, qui a soin de la propreté, qui aime à être proprement ajusté. Elles ont le cœur noble & le corps gent. Voit. Poës.

GENS. s. m. Ce mot signifiant domestiques n'a point de singulier. Mes gens sont-ils venus. Vau. Rem. Il est venu avec dix de ses gens, Abl. Mat. Les Gens du Roy, Officiers du Prince en matiere de justice, Messieurs les Gens du Roy sont assemblez.

GENS. Ce mot pris pour personne est feminin, quand il est precedé de quelque adjectif que ce soit hormis de l'adjectif

GENRE. ſignifie auſſi tout ce qui eſt de même nature, qu'on ſepare de tout ce qui ne lui reſſemble pas. chaque choſe eſt bonne en ſon *genre*. le celibat eſt le *genre* de vie le plus tranquille. le meilleur *genre* d'écrire eſt celui dont le ſtile eſt naturel.

En ce ſens il ſert à faire des diviſions capitales dans les ſciences. on diviſe la Muſique en trois *genres* ; le diatonique, le chromatique & l'enharmonique. On diviſe la Rétorique en *genre* déliberatif, *genre* démonſtratif & *genre* judiciaire : & pareillement le ſtile en *genre* ſublime, *genre* médiocre & *genre* ſimple.

L'algebre ſe diviſe en deux *genres*, la logiſtique & la ſpecieuſe.

En termes de Grammaire on appelle *genres* la diviſion des noms ſelon leurs differents ſexes ou naturels ; le *genre* maſculin, le *genre* feminin, il y a auſſi le *genre* neutre en latin, le *genre* commun & le genre douteux.

On dit proverbialement d'un homme fort caché & qui vit en particulier, qu'on ne ſçait de quel *genre* il eſt, s'il eſt mâle ou femelle.

GENRE, ſignifie auſſi quelquefois

Fils de toute éternité.

Il signifie aussi quelquefois, Produire quelque chose que ce soit; & de quelque maniere que ce soit. *Le soleil engendre l'or dans les entrailles de la terre. la rosée engendre les perles. le mauvais air engendre des maladies, des catherres, des fluxions. cela engendre des vers.*

En ce sens il est encore neutre pass. *L'or s'engendre dans les entrailles de la terre. les vers s'engendrent de corruption.*

Il signifie fig. La cause ou occasion de quelque chose; & il ne se dit guere

ctif tout, qui quelquefois est masculin devant le mot de gens. Ce sont de fines gens. Vau. Rem. Ce sont de sotes gens, Vau. Rem. Tous les honnêtes gẽs sont persuadez que la sageſſe à pour principe la crainte de Dieu. Tous les gẽs de bien sont de ce sentiment. L'adjectif, tout, est aussi feminin devant le mot de gens, exemple. Toutes les petites gens ne sont pas capables de ces maximes. Ce qu'il y a donc à faire là-dessus, c'est de consulter l'oreille & les hommes habiles dans la langue.

Gens. Ce mot en

la

profession. cet horloger est fort habile en son *genre*, c'est-à-dire au métier dont il se mêle.

GENS. s. m. plur. Peuples & nations. c'est un juste sujet de guerre quand on a violé le droit des *gens*. Les *gens* de l'autre monde, de Mexique, du Perou.

GENS. se dit aussi des assemblées de plusieurs personnes qui font un corps. Les *gens* tenans la Cour de Parlement. Les *gens* tenant les Requêtes du Palais. Les *gens* du parti Espagnol ont attaqué ceux de France. Les *gens* d'Eglise doivent tenir un Sinode. Les *gens* de guerre s'assemblent sur la frontiére.

On appelle les *gens* du Roy ou du Parquet, les Avocats & Procureurs generaux dans les Cours Souveraines, ou simplement Avocats ou Procureurs du Roy dans les Siéges inferieurs.

GENS. signifie quelquefois beaucoup, un nombre indeterminé de personnes. J'ay trouvé mille *gens* qui m'ont fait les mêmes offres que vous.

GENS. signifie aussi une certaine

guere qu'en mauvaise part. *La diversité d'interêts engendre les inimitiés, les querelles. ce testament a engendré bien des procés. l'oisiveté engendre le vice.*

Page 434. On dit fig. & prov. d'Un homme extrêmement gay. qu'*il n'engendre point de melancolie.*

On dit aussi fig. & prov. que *La familiarité engendre le mépris.*

Il est aussi neutre pass. *Les procés s'engendrent aisement dans les familles.*

ENGENDRÉ, E'E. part. pass. il a les significations de son verbe.

ENGEANCE, s. f. Race. Il ne se dit guere qu'en mauvaise part. *La diversité d'interêts engendre les inimitiés, les querelles. ce testament a engendré bien des procés. l'oisiveté engendre le vice.*

Page 434. On dit fig. & prov. d'Un homme extrêmement gay. qu'*il n'engendre point de melancolie.*

On dit aussi fig. & prov. que *La familiarité engendre le mépris.*

Il est aussi neutre pass. *Les procés s'engendrent aisement dans les familles.*

ENGENDRÉ, E'E. part. pass. il a les significations de son verbe.

ENGEANCE, s. f. Race. Il ne se dit pro-

la signification de personne est feminin & masculin dans la même partie de période, lorsqu'il est precedé & suivi immediatemẽt d'un adjectif, exemple. Il y a de certaines gens qui sont bien sots, & non pas qui sont bien sotes.

Gens. Ce mot dans la signification de personne est masculin quãd l'adjectif est aprés. Les gens de robe sont ordinairemẽt vilains & avares. Les gens qui s'abandonnẽt lachement à la paresse se verront acablés de misere. Madame de Rohan, morale du Sage. Gens déta-

division de personnes distinguées selon leur profession & leurs bonnes ou mauvaises qualités, & en ce sens il est tantôt masculin, & tantôt feminin ; selon les régles qu'en donne Vaugelas des *gens* de robe. des *gens* d'épée. *gens* de main. *gens* de service. *gens* de pied. *gens* de cheval. tous les *gens* de bien, les honnêtes *gens* se distinguent aisément des *gens* de peu, des méchantes *gens*, des *gens* sans adveu, des petites *gens*. les *gens* d'eau ne valent rien. On appelle bonnes *gens* les personnes sans malice, sans pouvoir, sans capacité, qui n'ont ni la volonté, ni la force de faire du mal, & sur tout quand ils sont fort âgés. Regnier a dit, je me connois en *gens*, pour dire je sçay discerner le merite des personnes. Moliere, Mais je me garderois de les montrer aux *gens*, pour dire à tout le monde.

GENS de Lettres sont ceux qui s'appliquent à l'étude.

GENS d'affaires, tous ceux qui sont dans les Fermes du Roy ou dans le recouvrement des deniers Royaux. On appelle *gens* de Cour

proprement que de quelques animaux domestiques, & particulierement de certaines especes de volatiles. *Ces canes sont d'une belle engeance. des poules de la grande engeance.*

Il ne se dit des hommes qu'en mauvaise part, & par injure. *Maudite engeance. engeance de viperes.*

DEGENERER. v. n. Composé d'un verbe qui n'est point en usage. s'abâtardir, ne suivre pas la vertu de ses ancêtres. Il se construit avec la préposition de Degenerer de la valeur de ses ayeux. degenerer de ses ancêtres.

Avec

detachés, gens mariés. Gens de sac & de corde. Abl. Gens de marine. Ablanc. Les gens du monde. Pas.

GENTIL. GENTILLE, adj. prononcez genti. Le mot de gentil est burlesque, & en sa place lorsqu'on parle sérieusement on dit joli. Un gentil enfant. Qu'il est gentil. Ce gentil joli jeu d'amour chacun le pratique à sa guise. Sar. Poës. Ce gentil joli pere. Ménage, Tome 2. de ses observations.

GENTIL, GENTILLE. Plaisant. En verité vous

ceux qui hantent la Cour du Prince. *gens* de Ville les Bourgeois, *gens* de Village les Païsans. On dit en pratique qu'une estimation sera faite par experts & *gens* à ce connoissans.

GENS. de main morte sont des *gens* de condition servile, tels qu'il y en a encore plusieurs familles en Bourgogne. on les appelle aussi dans quelques coûtumes *gens* de corps, *gens* de pote ou *gens* de poste, qui tiennent des heritages cottiers ou de main ferme, qui sont roturiers & opposés aux nobles. on appelle aussi *gens* de main morte les Monasteres, Societés & Cõmunautés qui ne meurent jamais, qui se renouvellent toûjours.

GENS. signifie encore tous ceux du même parti. En la Bataille de Raab nos *gens* défirent les Turcs.

GENS. signifie aussi les domestiques d'un même maître.

Arsinoé est prude au dernier point,
Mais elle bat ses *gens* & ne les paie point. Moliere.

En ce sens on appelle *gens* de livrée les Pages, Laquais, Cochers, Portiers, &c. qui portent les couleurs du maître.

Avec la prépoſition, en, il ſe prend pour changer de bien en mal. Sa Royauté degenera en tyrannie.

Il ſe dit auſſi abſolument ſans aucune prépoſition. Les plantes degenerent, pour dire s'abâtardiſſent.

GENT. ſ. f. Nation. On ne s'en ſert qu'en poëſie. La gent qui porte le turban, pour dire, les Turcs, la nation des Turcs. Et au pluriel il n'eſt en uſage que dans cette ſeule phraſe. Le droit des gens.

GENS, Perſonnes. En cette ſignification il n'a point

vous êtes gentil.

GENTIMENT. adv. Jolimẽt, avec grace. Il danſe gentiment.

GENTILLESSES, ſ. f. petits tours divertiſſans & agreables. Ce ſinge fait mille petites gẽtilleſſes.

GENTILLESSES. Petites bagatelles jolies. Il a acheté mille gẽtilleſſes à la Foire.

GENTILLESSES. Ce mot pour dire jolies choſes d'eſprit eſt un peu vieux, & il commẽce à n'être plus en uſage. J'admire toutes les gentilleſſes de vôtre lettre. Voit. l. 1.

GENTILLESSES. Ce mot ſe dit en riant pour

dire

GENS. se dit aussi des personnes d'une même societé qui se doivent trouver en un même lieu. Faites servir la table tous nos *gens* sont arrivés.

On dit proverbialement il y a *gens* & *gens*, pour dire que les personnes sont bien differentes. on dit en parlant d'un homme habile, que de fines *gens* se mêlent de ses affaires. Vous vous mocquez des *gens*; c'est se mocquer des *gens*, pour dire faire des propositions déraisonnables. on dit aussi il y a d'aussi sottes *gens* en ce monde qu'en lieu où on puisse aller, quand on se plaint d'un impertinent. Vous nous prenez pour des *gens* qui ne sçavent ni nouvelles ni affaires. à *gens* de Village trompettes de bois, pour dire qu'il faut que chacun ait des meubles proportionnés à sa condition; il n'y a ni bêtes ni *gens*, pour dire qu'un lieu est desert. on dit aussi par deffi & ironiquement vous êtes de belles *gens*, pour dire je ne vous crains gueres. on dit aussi voilà de mes *gens*, pour dire de ceux dont j'ay entendu parler quand j'ay fait quelque raillerie,

point de ſingulier. Il eſt maſculin quand l'adjectif le ſuit, & feminin quand il le precede. Voilà des gens bien fins, ce ſont de fines gens. ce ſont des gens fort dangereux, de fort dangereuſes gens. Vous vous mocquez des gens.

On dit neanmoins, Tous les gens de bien. tous les honnêtes gens. tous les habiles gens.

On ne laiſſe pas de dire, Les bonnes gens. il s'accommode de toutes gens.

En ce ſens on dit, Gens de marque. gens de condition

dire certaines choſes libres & gaillardes. Il y a là de certaines gentilleſſes qui ne ſe peuvent dire en François. Boil. avis à Ménage.

GENTILS. ſ. m. les Païens, ceux qui avant la venuë de Jeſus-Chriſt adoroient les Idôles. On croit que les Gentils ne ſont pas ſauvés.

GENTILHOMME. ſ. m. ce mot garde ſon, L au ſingulier, & même elle s'y prononce, mais au pluriel elle ſe perd, & par conſequent elle ne s'y prononce pas le mot de gentilhomme ſignifie, qui eſt noble d'extraction

ou critique on appelle des *gens* de ſac & de corde, des ſcelerats qui méritent les châtimens de la Juſtice, parce que les genres de ſuplice les plus communs étoient autrefois la corde pour attacher les criminels à la potence, ou le ſac dans lequel on les enfermoit quand on les jettoit à la riviére.

GENT. ſ. f. Nation. on l'a dit cidevant en poiſie, ainſi Malherbe a dit :

O combien lors aura de vefves
La *gent* qui porte le turban.

GENT. GENTE. adj. vieux mot qui ſignifioit autrefois gentil.

Lors ce dit la fille au corps *gent*,
Salel.

GENTIANE. ſubſt. fem. Plante médecinale qui croît dans les montagnes en des lieux humides, dont les feuilles ſont grandes, larges & rougeâtres, reſſemblantes en quelque façon à celle du Plantin ou de l'Ellebore blanc. ſa tige eſt creuſe, liſſée & polie de la groſſeur du doigt, de cinq ou ſix pieds de haut compartie par nœuds d'où ſortent des feüilles deux à deux, moindres que celles qui ſont

dition. gens d'eſprit. gens d'honneur. gens de qualité. gens d'affaires. gens de bien. gens de cœur. gens de peu. gens de neant. gens. de ſac & de corde. gens d'épée. gens d'Egliſe. gens de robe. gens de guerre. gens de main. gens de ſervice, &c. gens de pied. gens de cheval.

On dit auſſi, Il y a gens & gens, pour dire, qu'il y a grande difference entre des perſonnes.

On dit prov. Vous vous moquez des gens. vous nous prenez pour des gens de l'autre monde, pour des gens de delà

traction, qui eſt noble de race, & de naiſſance. il eſt gentilhomme cõme le Roy. un brave gẽtilhomme. il eſt né gentilhomme. gẽtilhomme de nom & d'armes.

GENTILHOMME. celui qui a quelque air de gẽtilhomme, mais cela ſe dit abuſivement.

GENTILHOMME. ſervant. Celui qui ne ſert que les Têtes couronnées & les Princes du ſang, & toûjours l'épée au côté. Il y a tente-ſix gentilshõmes ſervans chez le Roy qui font alternativement la fonctiõ d'échanſon, de panetier & d'écuier tren-

prés de sa racine, sa fleur est jaune, sa graine plate & lissée, large, legere & bourruë, & quasi semblable à celle du spondylium. sa racine ressemble à celle de la guimauve; mais elle est plus grande & plus grosse, fort jaune & extrêmement amere. ou à celle de la sarrasine, elle entre dans la composition de la Theriaque.

Il y a aussi une petite espece de *gentiane* qu'on appelle cruciata. Le premier usage de la *gentiane* est rapporté par plusieurs Autheurs à *Gentius* Roy d'Illirie, d'où elle a pris son nom de *gentiana*.

GENTIL. s. m. Payen. c'est ainsi que les Juifs appelloient tous ceux qui n'étoient pas de leur Religion. il ne faut pas craindre les signes du Ciel que craignent les *gentils*. J.C. en S. Mathieu, S. Paul est appellé l'Apôtre des *Gentils*.

GENTIL. ILLE adj. beau, joli, mignon. Il se dit non-seulement des personnes, mais aussi des animaux & des choses. *gentil* enfant. *gentil* cheval. Maison *gentille*. un *gentil* ouvrage.

GENTIL. se dit aussi de ce qu'on

delà l'eau, pour dire, Vous prenez pour des ignorants, pour des idiots.

On dit, Cent gens, mille gens, pour dire, Beaucoup de gens en nombre indeterminé, & ne se dit jamais pour nõbre determiné.

On dit aussi d'un lieu solitaire, qu'il n'y a ni bêtes, ni gens.

Il veut dire encore les domestiques. Tous vos gens vous ont quité. tous vos gens sont malades. un de ses gens. vous avez de sottes gens à vôtre service.

Gens se dit encore de ceux qui sont

GENTILHOMME de la Chambre. il y a quatre Premiers Gentilshommes de la Chambre: ils servent le Roy lorsqu'il mange en sa chambre. ils lui donnent la chemise en l'absence du Premier Chambelan, à moins qu'il n'y ait quelque Prince du Sang pour la lui donner, & ils donnent l'ordre à l'Huissier des personnes qu'il doit laisser entrer.

GENTILHOMME ordinaire. Il y a 48. Gentilshommes ordinaires du Roy. Ils se doivent trouver auprés de la personne du Roy

pour

veut loüer, mais non dans l'excés. c'eſt un *gentil* eſprit, un fort *gentil* cavalier. Cette Comedie eſt fort *gentille*; & en ce cas il eſt oppoſé à grand, à excellent, & parfait.

GENTIL. ſe prend quelquefois en mauvaiſe part avec certains mots, comme, vous êtes un *gentil* compagnon. Vous joüez un *gentil* perſonnage, pour dire vous faites un vilain métier. Vrayemeut vous me traitez de *gentille* mignone, dit Moliere. Faucon *gentil*. voy Faucon.

GENTILASTRE. ſubſt. maſcul. petit *gentilhomme* de nobleſſe douteuſe, qu'on mépriſe & qui n'a ni bien ni merite.

GENTILHOMME. ſubſt. maſc. homme noble d'extractiõ. qui ne doit point ſa nobleſſe ni à ſa charge, ni aux lettres du Prince. Un vray *gentilhomme* ne doit point manquer de parole, ne doit faire que des actions d'honneur. Il eſt pauvre mais il eſt bien *gentilhomme*. Un *gentilhomme* a le privilege de n'être jugé au criminel en premiére inſtance que par des Juges Royaux, & en cas d'appel que par le Parlement les Chambres

ſont d'un parti cõtraire. Nos gens ont battu les ennemis. nos gens ont été battus. je croyois que ce fuſſent des ennemis, & c'étoit de nos gens.

GENS ſe dit auſſi des perſonnes qui ſont d'une même partie de promenade, de jeu, de feſtin, &c. Tous nos gens ſont arrivés. pour dire, Tous les conviés ſont arrivés, Tous nos gens ſont au rendez-vous.

Il ſe dit auſſi des Parlemens & autres Cõpagnies de Juſtice. Les Gens tenans la Cour de Parlement, les Gens tenants pour recevoir ſes ordres, pour porter ſes volontés aux Parlemens & aux Provinces, & témoigner aux Rois & aux Princes que le Roy leur Maître prend part à leur joye & à leurs afflictions.

GENTILHOMME au bec de corbin. il y a deux cens Gentilshommes au bec de corbin. ils marchent aux jours de ceremonie deux à deux devant le Roy.

GENTILHOMMERIE. ſ.f. Qualité de gentilhomme. Mettez un peu vôtre gentilhommerie à part. Mol. george Dandin. a. 1. ſ. 4.

GEN-

assemblées. Par la derniere Ordonnance de la Marine un *Gentilhomme* peut faire toute sorte de trafic sur mer pourveu qu'il ne vende point en détail. ce mot de *Gentilhomme* vient de *Gentilis homo* qui se disoit chez les Romains d'une race de gens nobles de même nom, nés de parens libres & dont les ancêtres n'avoient point été esclaves ni repris de Justice, quelques-uns disent qu'il vient de *Gentil* ou Payen à cause que les anciens François qui conquirent la Gaule, qui étoit déja Chrétienne, furent appellés *Gentils* par les originaires, parce qu'ils étoient encore Payens. Voyez Ménage, quelques-uns disent que sur le déclin de l'Empire, comme témoigne Ammian Marcellin, il y eut deux braves compagnies guerrieres, l'une appellée *Gentilium*, & l'autre *Scutariorum*, & que par imitation on a fait les nom de *Gentilhomme* & d'*Ecuyer*.

On appelle *Gentilhomme* de nom & d'armes, celui qui porte le nom de quelque Province, Bourg, Château, Seigneurie ou Fief noble qui ont des Armes particulieres, quoy qu'il ne soit point Seigneur de ces Terres,

nants la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Préſidial d'un tel lieu, &c.

On appelle les Gens du Roy, les Procureurs & Advocats Generaux, les Procureurs & Advocats du Roy.

GENDARME. Voy ARME.

GENTIL, ILE. adj. Payen, Idolâtre. Il étoit fils d'un pere gentil. Il eſt plus ordinairement ſubſtantif. Les Juifs appelloient, Gentils, tous ceux qui n'étoient pas de leur nation. S. Paul eſt apellé l'Apôtre des Gentils, la vocatiõ des Gentils.

GENTILITE' ſ.f.

GENTILHOMMERIE. ſ.f. Maiſon de Campagne qui a l'air d'une maiſon de Gentilhomme. Sa maiſon de Campagne eſt une petite gentilhommerie.

GEOGRAPHIE. ſ.f. Science qui enſeigne la deſcription de la terre. la Geographie eſt curieuſe. Aprendre la Geographie. Sçavoir la Geographie.

GEOGRAPHE. ſ. m. qui ſçait la Geographie, qui enſeigne la Geograpie, qui fait des Traités de Geographie. Samſon eſt un fameux Geographe Fraçois. Un tel eſt bon

comme prouvent Jean Scohier, Geliot & autres, car tel eſt Seigneur d'une telle Terre, qui n'a rien aux armes leſquelles appartiennent à un autre qui n'a rien à la Seigneurie, veu que les armes ne ſe peuvent donner à une Terre ou Seigneurie que par conceſſion du Prince. d'autres croyent qu'un *Gentilhomme* de nom & d'armes eſt celui qui porte un nom & des armes connuës, quoy qu'il ne puiſſe pas juſtifier les ſeize quartiers par quelque defaut d'alliance, & cela n'empêche pas qu'il ne puiſſe être reçû chevalier.

Premier *Gentilhomme* de la Chambre du Roy, eſt un des premiers Officiers de la Cour qui eſt maître de ſa chambre durant ſon année.

GENTILHOMME ſervant, c'eſt celui qui porte les plats de la table du Roy, & qui ſert à executer les commiſſions qu'il lui donne. Il y a auſſi les *Gentilshommes* ordinaires chez le Roy qui reçoivent ſes ordres & qui les portent où il leur commande.

On apelle *Gentilhomme* à liévre, un pauvre *Gentilhomme* qui vit à la campagne du gibier qu'il prend.

f. f. Paganiſme. Toute la Gentilité. la Gentilité Idolâtre.

GENTIL, ILLE. adj. Au maſculin l'L ne ſe prononce point s'il ne ſuit une voyelle; Et alors elle ſe moüille. Au feminin les deux LL ſe prononcent cõme dans le mot, *fille*.) Joli, agréable, mignon, gratieux, qui plaît, qui a de l'agrément, de la delicateſſe, beau. Il eſt gentil. elle eſt bien gentille. ſes enfans ſont bien gentils. c'eſt un gentil eſprit. un gentil garçon. un gentil cavalier. une chanſon fort gentille. gentille in-

bon Geographe.

GEOGRAPHIQUE. adj. qui regarde la Geographie. Table Geographique.

GEOLE. ſ.f. Priſon. Prononcez jôle. Cette nouvelle Geole n'étoit guere moins fâcheuſe que la premiere. Patru. Plaidoié 14.

GEOLIER. ſ.m. Pronõcez jôlié. Celui qui a la garde de la Priſon & des priſõniers pris par ordre de juſtice, & qui a ſoin que pas un n'échape. Un vigilant Geolier.

GEOLIERE. ſ.f. Prononcez jôliére. la femme du Geolier. la Geoliére eſt belle.

GEOLAGE. ſ.m. Prononcez jôlage.

C'eſt

On appelle auſſi *Gentilhomme*, un honnête domeſtique qui s'attache par honneur au ſervice d'un Prince ou d'un grand Seigneur, qui n'a point d'employ particulier ni ſervile ; quoy qu'il ne ſoit point noble. il a envoyé ſon *Gentilhomme* faire un compliment à ſes parens.

On dit proverbialement faire troc de *gentilhomme*, pour dire troquer but à but ſans retour d'argent. Il eſt *gentilhomme* comme le Roy.

GENTILHOMMIERE. ſ. f. petite maiſon de campagne où loge un Gentilhomme.

GENTILITE'. ſ. f. le tems du Paganiſme & le lieu où il a été en vogue. Les Dieux de la gentilité.

GENTILLESSE. ſ. f. ce qui eſt gentil, agréable, ſoit en beauté, ſoit en delicateſſe. Cette femme a beaucoup de *gentilleſſe*. Cette piéce eſt loüable par la *gentilleſſe* de l'invention. cet homme ſçait faire mille tours de cartes, mille *gentilleſſes* pour réjouir une compagnie.

GENTIMENT. adv. d'une maniére gentille, adroite, agréable. Il étoit habillé fort *gentiment*. il s'eſt

vention. un ouvrage de Tapiſſerie fort gentil.

GENTIL ſe dit auſſi par oppoſition à grand, beau & parfait. Ce jardin n'eſt pas grand, mais il eſt gentil. on ne peut pas dire que cette fille ſoit fort belle, mais elle eſt gentille.

On dit ordinairement d'une choſe grande, excellente, que Cela paſſe le gentil.

GENTIR ſe dit ironiquement. Vous faites là un gentil perſonnage. un gentil métier, pour dire, Vous faites un vilain perſonnage, un vilain métier.

C'eſt le payement qu'on fait au geolier pour le tems qu'on a été en priſon. Payer ſon geolage.

GEOMANCE, Geomancie. ſ. f. on dit l'un & l'autre, mais Geomance, eſt le mot d'uſage. C'eſt un art qui conſiſte à faire de la main droite & au haſard pluſieurs lignes de points ſur un morceau de papier; & qui par le moyen des figures que font ces points donne le jugement de toutes les queſtions qu'on fait ſur quelque ſorte de ſujet que ce ſoit. Cet art viſionnaire s'appelle Geoman-

gentiment tiré de prison sans payer. il boit & mange *gentimen*, pour dire beaucoup.

GENUFLEXION. s. f. fléchissement de genoux. il ne se dit que de la reverence qui se fait par les Ministres de l'Autel dans les Ceremonies de l'Eglise, & particuliérement en passant devant le Saint Sacrement, quand il est exposé. & en mettant un genou en terre il faut faire une *genuflexion* toutes les fois qu'on passe pardevant lui.

GEODESIE. s. f. c'est la seconde partie de la geometrie qui sert à mesurer les surfaces & ce que contiennent toutes sortes de figures planes le peuple l'appelle arpentage quand il s'agit de mesurer des terres, des bois & autres heritages.

GEOGRAPHE. s. m. celui qui enseigne ou qui possede bien la geographie, qui sçait la description de la terre.

GEOGRAPHIE. s. f. Science qui apprend la connoissance de la surface de la terre & de la situation de ses Provinces, Villes, Rivieres, Mers, &c. & à en faire la description. Elle

Il se dit aussi par la même figure des gens qu'on veut traiter d'impertinans & de ridicules. Je vous trouve bien gentil, vous êtes un gentil personnage, un gentil garçon. un gentil compagnon.

Il y a une autre sorte de faucon qu'on appelle, Faucon gentil.

GENTIMENT adv. Pour gentillement qui ne se dit plus: joliment, adroitemẽt, d'une maniere gentille. Il chante gentiment. elle est gentiment coiffée. Il ne se dit guere que des choses qui s'acquierent par exercice.

GEN-

ce parce que les points qu'on jette au hazard se font sur terre. La Geomance de Catan est la plus fameuse de toutes les Geomances.

GEOMETRAL. ale. adj. Plan geometral.

GEOMETRIE. s. f. Science qui aprend à mesurer la terre & toutes sortes de lõgueurs, de distances, de surfaces & de corps solides. La Geometrie est belle & utile.

GEOMETRE. s. m. Celuy qui sçait la Geometrie & qui la reduit en pratique. Un bon Geomettre.

GEOMETRIQUE, adj. Qui est de

comprend aussi la connoissance des cercles de la Sphere qui ont raport avec la terre, des zones & des climats, &c.

GEOGRAPHIQUE. adj. m. & f. qui appartient à la Geographie. les Cartes *Geographiques* de Samson, de Bertius, de Hondius, de Magin. les longitudes & latitudes sont des Termes geographiques.

GEOLAGE. s. m. Droit qu'on paye aux Geoliers pour l'entrée & la sortie des prisons, & pour les gîtes des prisonniers. Il est deffendu aux geoliers de retenir les prisonniers pour leurs gîtes & geolages.

GEOLE. s. f. prison. le greffier de la *geole*, la *geole* s'afferme par le Seigneur. On dit au Palais, on a élargi ce prisonnier à la garde d'un Huissier pour y demeurer comme en vive *geole*, pour dire comme s'il étoit prisonnier.

GEOLIER. IERE. s. celuy qui garde les prisonniers dans les prisons; qui tient ou qui afferme la geole. Un geolier est responsable de tous les prisonniers qui s'évadent. ces mots viennent de *gabiola* diminutif

GENTILLESSE. ſ. f. Grace, agrément. Gentilleſſe d'eſprit, j'admire la gentilleſſe de cet enfant, ſa gentilleſſe eſt grande. j'admire la gentilleſſe de ſes inventions.

Il ſignifie auſſi, les tours de paſſe paſſe ou de ſoupleſſe que font les hommes ou les animaux. Il fait mille gentilleſſes de la main. ſon chien fait cent gentilleſſes.

Il ſignifie auſſi, De petits ouvrages delicats & curieux. Il y a mille gentilleſſes à la foire, dans ſon cabinet.

Il ſignifie auſſi, Des traits d'eſprit agréa-

de Geometrie. Pas geometrique. Proportion geometrique.

GEOMETRIQUEMENT. adv. d'une maniére geometrique, demontrer geometriquement une choſe.

GERANION. ſ. m. ſorte de petite fleur de couleur devin qui reſſemble à la violette, & qui fleurit en May, Juin, Juillet & Août.

GERBE. ſ. f. Ce ſont cinq ou ſix javelles qu'on lie enſemble. Une petite gerbe. Une gerbe de bled, de ſégle, d'orge, ou d'aveine. Faire une gerbe. Mettre en gerbe. Aſſembler

de *gabia* suivant Ménage. Nicod. tient qu'ils viennent de *caveola*. Scaliger dit que *geolier* vient de Janicularius, en Picardie on apelle encore *geole* une cage, d'où sont venus les mots d'*engeoler* & de *cageoler* par une métaphore tirée des oiseaux. Borel & Ragueau disent qu'on appelloit autrefois un *geolier*, *chepier* ou *clerfellier*.

GEOMANCE, s. f. espece de divination qui se fait par le moyen de plusieurs petits points qu'on marque sur un papier au hazard & sans les compter : car alors on prétend sur ces diverses figures que le hazard fait trouver à l'extrémité des lignes, fonder un Jugement de l'advenir & décider de l'évenement de toute question proposée. Il n'y a rien de plus vain que l'art de la *geomance*, quelques-uns disent *geomantie*. Robert Flud quoique d'ailleurs habile homme s'est laissé infatuer de la *geomance*, dont il a fait un gros traité. ce mot vient du Grec & veut dire divination par le moyen de la terre. car autrefois on se servoit de petits cailloux, au lieu qu'à présent on se sert de points.

agréables. Il nous a fait cent gentillesses.

GENTILHOMME. ſ. m. (En ce mot, la lettre L, ſe prononce comme il a été obſervé cy-devant au mot de gentille. Au pluriel on y ajoûte une S, aprés l'L, Gentilshommes ; & cette S ſe prononce, mais l'L ne ſe prononce point.) Noble de race. Gentilhomme de bon lieu. un pauvre Gentilhõme. Gentilhomme. Gentilhomme de campagne. ſimple Gentilhomme, un bon Gentilhõme. foy de Gentilhomme. faire le Gentilhomme. vivre en Gentilhõme

bler les gerbes.

GERCER. v. act. couper par petites ſentes. Le froid gerce les levres.

GERCE'. Gercée. adj. Ce mot ſe dit du bois, & veut dire fendu. Bois gercé.

GERSURE. ſ. f. fente dans le bois. Une petite gerſure.

GERER. v. act. Terme de Palais. Manier, avoir ſoin. Gerer une tutelle. Gerer le bien d'un mineur.

GESTE. ſ. m. Mouvement de la main cõforme aux choſes qu'on dit. Orateur qui a le geſte beau. Faire des geſtes.

GESTES. ſ. m. Ce mot ne ſe dit qu'au

GEOMANCIEN. ſ. m. celui qui ſçait la geomance ou qui en a écrit.

GEOMETRAL, *ale*, *adj.* Epithete qu'on donne à un plan d'un bâtiment, aux lignes qui en font voir la figure telle qu'elle paroît quand il eſt au rez de chauſſée. En perſpective on doit mettre le plan *geometral* au deſſous de la ligne de terre.

GEOMETRE, ſ. f. celui qui ſçay ou qui pratique la Geometrie. Archimede, Euclide, Apollonius Pergæus, Pappus ont été de grands, *Geometres*, & de nôtre tems Viete, Deſcartes, Lahire, &c.

GEOMETRIE, ſ. f. Science qui enſeigne à meſurer la quantité en toutes ſes dimenſions, longueur, largeur & hauteur, ou l'art de meſurer la terre. La *geometrie* ſe ſert de figures, de démonſtrations évidentes & indubitables.

Geometrique, *adj. m. & f.* qui appartient à la Geometrie, demonſtration *geometrique*, entierement infaillible : Cette conſtruction de probleme n'eſt pas *geometrique*, elle eſt ſeulement méchanique, & ſe ſert de com-

me. Gentilhomme suivant, c'est celui qui se met à la suite d'un Prince ou d'un Grand. Gentilhõme de la nouvelle impression. Gentilhomme à liévre, cela se dit par raillerie, d'un simple Gentilhomme de campagne qui a peu de bien. Il est bien Gentilhomme, pour dire, Il est veritablement Gentilhomme & d'ancienne race. Gentilhomme de race. Gentilhomme de Province. Gentilhomme, ou soy disant. Gentilhomme de nom & d'armes. En Gentilhomme. il n'a pas fait cela en Gentil-

qu'au pluriel lors qu'il signifie des exploits de guerre, & n'a bõne grace que dãs le beau stile. Vaug. Rem. Ces miracles ne se rencontrent que dans les gestes du Duc d'Anguien & d'Alexandre. Abl. Ar. épitre. Chanter les gestes des Dieux. Sar. Ode de Calliope.

GESTICULATEUR. s. m. Qui gesticule. Les Italiens sont de grãds gesticulateurs.

GESTICULER. v. n. Faire trop de gestes mal à propos. En parlant il gesticule sãs cesse.

GESTICULATION. s. f. Action de celui qui gesticule, la gesticulation

pas & de machines. Le pas *geometrique* eſt compoſé de cinq pieds.

Geometriquement. adv. à la maniére des Geometres : Cette propoſition a été démontrée *geometriquement* & avec toute la préciſion imaginable.

GEORGE. ſ. m. eſt un nom propre qui eſt venu en uſage en ce proverbe, laiſſez faire à *George*, c'eſt un homme d'âge. Il s'eſt fait du tems du Cardinal *George*, d'Amboiſe Miniſtre d'Etat ſous François premier, quand on parloit des affaires publiques, on diſoit laiſſez faire à *George*, il eſt homme d'âge, pour dire qu'il s'en falloit rapporter á ſa bonne conduite & à ſa grande intelligence.

GERBE. ſ. f. aſſemblage de pluſieurs javelles, ou épics de bled coupés & liés enſemble. On dixme, on champarte à la dixiéme, à la treiziéme, à la 20. *gerbe* ſelon l'uſage des lieux. On dit qu'un Curé court la *gerbe*, pour dire qu'il va lever la dixme en perſonne.

Gerbe Se dit auſſi des bottes d'oſier. L'Ordonnance de la Ville veut que les *gerbes* d'oſier rond & rouge ſoient

tilhomme. le traiter de Gentilhomme, action de Gentilhomme. ce qui n'eſt pas une actiõ de Gentilhomme.

GENTILHOMME, eſt quelquefois un titre de Charge. Premier Gentilhõme de la Chambre, Gentilhomme ordinaire. Gentilhõme ſervant. Gentilhomme au bec de corbin.

GENTIFEMME. ſ. f. Femme ou fille d'extractiõ noble. Il eſt vieux. On dit plûtôt Demoiſelle. Voy DEMOISELLE.

GENTILLASTRE. ſ. m. Se dit en raillerie & par mépris pour dire, Un petit Gentilhomme & dont on fait peu de

lation n'eſt point agréable.

Digerer. v. act. Ce mot ſe dit en parlant de l'eſtomac, & ſignifie faire la digeſtion. Digerer bien ce qu'on mange.

Digerer. Terme de Chimie. Cuire par une chaleur moderée & qui aproche de celle de l'eſtomac.

Digerer. Soufrir patiemment. Ne pouvoir digerer un afront. Abl.

Digerer. Ce mot ſe dit auſſi des choſes d'eſprit, ſur leſquelles on a travaillé, ou on veut travailler. Il ſignifie conſiderer les choſes, les tourner & les ranger d'une telle ſorte qu'el-

chacune de quatre pieds de liens, & pareillement les *gerbes* de ployon de la même moison ou mesure. Quelques-uns dérivent ce mot de *germen*, les autres de *gevbe*, Allemand, qui signifie la même chose. On dit proverbialement faire la *gerbe* de foüarre à Dieu, pour dire donner au Curé la plus méchante *gerbe* pour sa dixme, celle où il n'y a que du foüarre & peu de grain. On a dit autrefois *barbe*, & par corruption, faire *barbe* de foüarre à Dieu. En termes de Fontenier on apelle *gerbe* d'eau une jonction de 30. ou 40. tuyaux qui font des jets d'eau peu élevés qui represéntent une gerbe.

Gerbée f. f. Botte de paille à demi batuë, où il reste encore quelque grain propre à nourrir des bestiaux. *Gerbée* de froment.

GERCE, s. f. Petite vermine qui ronge les habits & les livres, en Latin *teredo*, dont sont venus les mots de *gercer* & *gerçure*.

Gercer. v. act. Causer une petite fente, crevasse ou galle aux lévres, au visage & autres parties du corps qui sont découvertes : le froid

de cas.

GENTILHOMMIE'RE, subst. f. Petite maison de Gentilhomme à la campagne. Une jolie gentilhommiére. ce n'est pas une grande maison, ce n'est qu'une gentilhommiére.

GEO

GEOLE. s. f. Prison. Les droits de la geole. Le maître de la geole. regiſtre de la geole.

GEOLIER. Celui qui garde les prisonniers, le concierge de la prison.

GEOLIERE. s. f. La femme du Geolier.

GEOLAGE. s. m. Droit du Geolier à

qu'elles fassent une maniére de corps raisonnable, dont toutes les parties ayent rapport les unes avec les autres. Digerer une matiére. les choses ne sõt pas digerées dans ce discours. Il ne digere pas assez ce qu'il fait.

DIGESTE, s. m. Volume divisé en quantité de livres contenant les réponses des anciens Jurisconsultes. On appelle aussi ce Volume Pandectes.

DIGESTION. subst. f. Coction des viandes par le moyen de la chaleur de l'estomac. le bon vin aide à la digestion.

Digestion. Terme de

gerce les lévres, les mains se *gercent*.

Gercer, Se dit aussi du bois lorsqu'il se fend, quand il se déjette : Des murs & des métaux lors qu'il s'y fait des crevasses.

Gerçure. *s. f. Crevasse* qui se fait sur la peau par le froid, ou autre cause. La *gerçure* se guerit avec de la pommade, du suif de chandelle.

Gerçure, Se dit aussi des crevasses qui se font dans les enduits de murs, &c. On le dit aussi des défauts qui se trouvent dans le fer & autres métaux.

GERER. v. act. Faire les affaires de quelqu'un : Il a geré une tutelle dont il faut qu'il rende compte : Toute procuration porte pouvoir de *gerer* & négotier les affaires de celui qui la donne.

Gerfaut, *s. m.* Oiseau de proye & de leurre qui sert à la vollerie. Le *gerfaut* est l'oiseau qui a le plus de force aprés l'aigle : Il est fort hardi & passager & fort bel oiseau, il a le bec & les jambes bleuës ou vertes, les griffes ouvertes & est de couleur fauve ; il est merveilleusement gaillard à la montée, comme on voit au vol

à l'entrée & à la ſortie de chaque priſonnier. Droit de geolage. payer le geolage.

GER.

GERBE. ſubſt. fem. Faiſceau de bled coupé. Lier en gerbes faire des gerbes. lier les gerbes. entaſſer des gerbes. Batre des gerbes. diſputer la gerbe. enlever la gerbe. lever la gerbe. Ces trois derniéres façons de parler ſe diſent principalement des dîmes champars.

On appelle fig. Gerbe d'eau, pluſieurs jets d'eau qui étant fort prés les uns des autres repreſentent une gerbe.

GER-

de Chimie. Action & maniére de digerer les matiéres.

Cela eſt de dure digeſtion, c'eſt à dire; difficile à ſuporter.

INDIGESTION. ſ. f. Imparfaite coction. corruption de l'aliment.

S' INGERER, v. r. Se mêler de quelque choſe. Vous êtes une impertinente de vous ingerer des affaires d'autruy. Mol. Elle ne s'ingera plus de guerir perſonne. Abl. Luc. Tom. 3.

Suggerer. v. act. dire, ſouffler à quelqu'un, Elle prononçoit par une ſarbacane tout ce que les inventeurs

de

du milan & du heron. Les meilleurs viennent de Norvege & de Dannemark, & ſont excellens pour voler l'outarde, la gruë & tout autre gros gibier. Ce mot vient de *girofalcus*, en Latin *æſalon*, comme qui diroit faucon, qui vole en tournant.

GERMAIN, adj. Frere de pere & de mere, & il ſe dit à la difference des freres uterins qui ne ſont freres que du côté de la mere.

Germain, ſe dit auſſi des proches parens collateraux, qui ſont les enfans de deux freres ou de deux ſœurs, & iſſus de *germain*, ou remué de *germain*, les enfans des couſins *germains*.

On dit auſſi il a le *germain* ſur lui, pour dire il étoit couſin *germain* de ſon pere; Il eſt plus proche d'un degré.

GERME, ſ.m. Cette partie du grain qui pouſſe la premiére pour produire la plante, ou la partie de la ſemence qui commence à produire l'animal: Le *germe* de l'œuf.

On dit que les fourmis ôtent le *germe* du grain, dont elles font des magaſins en terre pour empêcher qu'il ne pouſſe.

GERBE'E. ſ. f. Botte de paille où il reſte encore quelque grain. gerbée de froment il faut donner de la gerbée à ces chevaux. ces chevaux ne sõt nourris que de gerbée.

GERCER. v.a. Faire de petites fẽtes ou crevaſſes à la peau. Il ne ſe dit que des lévres & des mains, & du viſage, qui ſont fẽdus par le vent, le froid, la gelée, la fiévre. Gercer le viſage. le froid, la biſe gercent les lévres, gercent les mains.

Il eſt auſſi neutre. Les lévres gercent au grand froid.

Il eſt encore n. paſſ. Les lévres ſe gercent.

de cette fraude lui ſuccederoiẽt. Maucroix. Schiſme, l. 2.

SUGGESTION. ſ. f. Ce mot ſe dit d'ordinaire en terme de Palais. C'eſt une impreſſion frauduleuſe. Le mot de ſuggeſtion en parlant du diable ſignifie auſſi tentation, ſolicitation. La ſuggeſtion eſt claire. Elle eſt fort biẽ prouvée. Acuſer un teſtament de ſuggeſtion. Patru, plaidoié 3. J'ay écrit ce qu'il m'a commandé non point par malice, mais par une ſuggeſtion diabolique. Maucroix, Schiſme, l. 3.

GERFAUT, ſ. m. Oiſeau de rapine de

FAUX GERME ; Se dit ſeulement des femmes, qui au lieu de concevoir un enfant, n'ont produit qu'une mole ou une maſſe informe de chair : On appelle en terme de manége *germe* de féve la marque noire qui vient dans le creux des coins d'un cheval, qui s'y conſerve depuis les cinq ans & demi juſques à ſept ou huit, aprés quoy on dit qu'il ne marque plus.

Germer v. n. Pouſſer au dehors la partie de la ſemence dont ſe produit la plante. Le bled *germe* dans le grenier quand on l'a ſerré lorſqu'il n'eſt pas bien ſec. Le bled germé n'eſt point de vente.

On dit qu'en l'année 1657. on vid dans le Boulonnois du gland qui germa dans le ventre de quantité de bœufs & de vaches : Et le Pere Kircher a dit dans ſon Livre de la Chine, qu'on avoit trouvé dans l'eſtomac d'un Elephant une canne de ſucre qui avoit *germé*, pris racine, & pouſſé des feuïlles.

Germination. ſ. f. Terme de Phyſique, action par laquelle les plantes germent dans la terre. Les Philoſophes

gercent à la grande gelée.

GERCE', E'E. part. paſſ.

GERÇURE. ſ. f. les fentes que fait le froid ou la biſe aux lévres & aux mains. Pommade bonne pour les gerçures.

GERER. v. act. Gouverner, conduire, adminiſtrer. Il a geré long-tems les affaires d'un tel Prince. Il n'eſt guere en uſage que dans le Palais.

GERE', E'E part.

GESTION, ſ. f. v. Adminiſtration. Rendre compte de ſa geſtion.

GERONDIF, ſ. m. Terme de Grammaire. En nôtre lan-

de couleur fauve, qui a le bec & les jambes de couleur bleuë, les grifes ouvertes & les doigts longs. Le gerfaut eſt fier & hardi & celui des oiſeaux de rapine qui aprés l'aigle a le plus de force. Bel. l. 2.

GERME. ſ. m. La premiere pouſſe des plantes. Un beau germe.

Faux Germe, ſ. m. Chair ſans forme qui s'engendre dãs la matrice. C'eſt un faux germe.

GERMER, v. n. Pouſſer un germe. Les bleds commencent à germer.

GESIER, *giſier*, *juſier*, ſ. m. Tous ces trois mots ſe diſent; mais à Paris en

ſont maintenant fort curieux d'obſerver les *germinations* des plantes, auſſi bien que la formation du poulet dans l'œuf.

GERONDIF, ſ. m. Terme de Grammaire, c'eſt un tems de l'infinitif ſemblable au participe & qui eſt indeclinable. Il explique la maniére & le tems de l'action, comme il eſt tombé en courant la poſte, on n'a gueres de repos en aimant. Il differe du participe en ce que le *gerondif* marque le tems & le participe non.

GERSEAU. ſ. f. Terme de marine, eſt une corde qui ſert à ſuſpendre la poulie, ou à la renforcer pour empêcher qu'elle n'éclate, on l'appelle autrement *étrope*, ou *herſe* de poulie.

GERMANDRE'E. ſ. f. Plante médicinale, qui eſt de la hauteur d'un palme, qui a ſes feuilles petites & ameres, ſemblables à celles du chêne, étant chiquetées de même façon : ſa fleur eſt petite & de couleur d'écarlate. En Italie on l'apelle *quercivela*, parce que c'eſt un petit chêne. Quelques-uns l'apellent *chaſſefievre* ou *febrifuge*, parce qu'elle luy

langue c'eſt une eſpece de participe indeclinable, où l'on joint ſouvent la prépoſition En, Par exemple, En allant. en faiſant. il alloit courãt. une femme craignant Dieu.

GESTE. ſ. m. Action, mouvement du corps, du bras, de la tête, de la main; Et ſe dit principalemẽt des actions lors qu'elles acompagnent le diſcours. Il a le geſte beau. forcé. ſon geſte n'eſt pas naturel. le geſte eſt une des principales parties de l'Orateur.

GESTES, ſubſt. maſc. plur. Belles, grandes, mémorables

on ne dit que geſier & juſier, le petit peuple dit juſier, mais les honnêtes gens & ceux qui parlent le mieux diſent geſier. Prononcez geſié. C'eſt une maniére de petit ſachet, qui eſt ſous la gorge de l'oiſeau, & où s'arrête d'abord ce que mange l'oiſeau. Oiſeau qui a le geſier bien plein.

GIST. Prononcez gît, troiſiéme perſonne du verbe geſir qui n'eſt point en uſage. Ci giſt le ſoleil des guerriers. Mal. Poëſ. c'eſt a dire, ici repoſe, icy eſt mort & étendu de ſon long.

GISANT. ſubſt. m. Term

ſert de remede : on la mange à jeun comme un préſervatif ; on l'appelle en Latin *criſſago* ou *trizago*, *circula minor*, en Grec, *chamædrys* ou *chamedrops* ou *teucrium*.

GESIER, ſ. m. Quelques-uns diſent *giſier*, & le peuple *juſier* : Partie charnuë qui ſe trouve dans le corps de la plus part des oiſeaux, faite en façon de biſſac, où on prétend que ſe fait leur digeſtion. En fauconnerie on l'appelle *mûlete*.

Le *geſier* eſt une eſpece d'eſtomac, compoſé de quatre grands muſcles & d'une membrane dure, calleuſe & rabouteuſe, diſpoſée de telle maniére qu'elle fait comme deux meules, qui à l'aide des muſcles ſervent à écraſer & piler les ſemences dont ſe nourriſſent les oiſeaux. Ce mot vient du Latin *gigerium*, qui ſignifie les inteſtins des vollailles. *Ménage*, D'autres le dérivent de *jecur*, comme *geſir* de jacere.

Geſine, *ſ. f.* Vieux mot qui ſignifie l'état d'une femme en couche. Il eſt hors d'uſage.

Geſir, *v. n.* Vieux mot qui ſignifioit autrefois être couché ; Il ne ſe dit

rables actiõs, principalemẽt des Capitaines, & des Princes. Les geſtes d'Alexandre ; de Scipion. les faits & geſtes. Il vieillit.

GESTICULER, v. n. Faire trop de geſtes en parlant. Il parle aſſez bien. il geſticule trop.

GESTICULATION. ſ. f. Trop de geſtes dans le diſcours. Geſticulation continuelle. trop grande geſticulation.

DIGERER. v. a. Faire la coction des alimens dans l'eſtomac. L'eſtomac digere les viandes. viande difficile à digerer. ſon eſtomac eſt foible, il ne digere pas

Terme de Charon, Ce mot ſe dit en parlant de tombereau. Les giſans du tombereau. ce ſont quatre pieces de bois en maniére de ſoliveaux qui tiennent les ais du tombereau.

GISTE. ſ. m. Terme de Chaſſeur. Lieu où ſe couche le liévre. Un liévre en ſon giſte ſongeoit. La Fontaine. Fables, l. 2.

Giſte. Terme de Meſſager, & de gens qui voyagent, C'eſt le lieu où l'on paſſe la nuit. Nous irons au giſte en un tel endroit. Nôtre gîte ſera aujourd'huy à un tel village.

que des morts qui ſont dans le ſepulchre : ci *giſt*, ci *giſent*, c'eſt le commencement des Epitaphes. On le dit au figuré du point où conſiſte la difficulté d'une affaire, d'une queſtion ; Tout le different de ces parties ne *giſt* qu'à ſçavoir l'uſage de la Coûtume.

On dit proverbialement dans le même ſens, c'eſt là que *giſt* le liévre pour dire, c'eſt là le principal point de l'affaire. *Voyez* giſant & giſte.

GESNANT. *ante*, *adj.* qui donne de la peine, qui *geſne*. Cet homme eſt fort *geſnant*, fort incommode. Un corps de juppe eſt fort *geſnant*, on n'y eſt pas tant à ſon aiſe qu'en deshabillé : Souvent la grandeur eſt *geſnante* & incommode.

GESNE. ſ. f. Queſtion, torture : Les *geſnes* & les tortures n'ont pas eu aſſez de force pour ébranler la conſtance des Martyrs. Les *geſnes* ont été miſes en uſage pour arracher la verité de la bouche des grands criminels. Ce mot vient du Latin. *gehenna*. Nicod. Mais la vraye origine de ce nom ſe voit dans Saint Hierôme qui dit, qu'il y avoit une Idole

pas bien. On dit que l'autruche digere le fer.

Il sign. fig. Examiner, discuter une affaire, la reduire par la méditation dans l'ordre, dans l'état où elle doit être. Digerer une. digerer ce qu'on a à dire. Il y a de belles matiéres dans ce livre-là, mais elles sont mal digerées. cette affaire là n'est pas encore assez digerée.

Il sign. aussi fig. Souffrir, supporter quelque chose de fâcheux. Il ne peut digerer le mauvais traitement qu'on lui a fait. cela est bien dur à digerer.

DIGERE', E'E, part.

lage.

Giste. Terme de gens qui logent en auberge. Ce qu'on donne pour avoir couché en un lieu. Paier son giste.

Gister. v. n. Terme de Messager & de voyageur. Coucher en un lieu. Nous gisterons aujourd'hui à Mâcon.

Gibecière, s. f. Sorte de grande bourse quarrée où l'on met des bales de plomb & du petit plomb pour tirer.

Tour de giberiére. Joüer de la gibeciére. C'est faire divers tours pour divertir quelque cõpagnie, ou amuser le petit peuple.

Gibe

de Baal proche de Hierusalem, qui s'appelloit *gehen on*, c'est à dire en la vallée des fils d'Ennon ; les Israëlites y venoient sacrifier & brûler leurs enfans au nom & à l'honneur du Diable : De là on a appellé l'Enfer, ou le lieu des flammes éternelles *gehenne* ; Et de là ce mot a été transporté à toutes sortes de tourmens & de tortures & de douleurs.

Gesne, Se dit aussi de toute peine ou affliction de corps ou d'esprit : Ceux qui veulent être chaussez trop mignonnement ont les pieds à la *gésne*, à la torture : Les méchans Poëtes mettent leur esprit à la *gesne*, à la torture pour trouver des anagrammes & des acrostiches. Ce passage obscur de cet Autheur a donné la *gesne* à ses Commentateurs : Quand on donne la *gesne* à son esprit pour trouver des pensées extraordinaires, on tombe dans l'extravagant ou le galimathias. Un amant pour exprimer sa passion dit aussi que l'amour lui fait souffrir les plus cruelles *gesnes*, pour dire des tourmens.

Gesner. v. act. Donner la *gesne*, la

part. pass. Il a les significations de son verbe.

DIGESTION. s. f. v. Coction des viandes dans l'estomac. Faire digestion. cela aide à la digestion, trouble, empêche la digestion. ces viandes sont de facile, de difficile, de dure digestion.

On dit fig. d'un affront, d'une injure, qu'Un mauvais traitement est de dure digestion. pour dire, qu'il est difficile à supporter.

DIGESTIF, IVE. adj. Qui aide à la digestion. Poudre digestive. Il est aussi substantif. Il a l'estomac foible, il lui faut des digestifs.

INDI-

Gibecière de berger. Sorte de poche, ou petit sac que le berger met à son côté pour mettre son pain.

Gibet. s. m. Potence. Attacher au gibet mener au gibet. Abl. En ce gibet Henri repose. Scaron. Poësies.

Gibier. s. m. Ce qu'on a pris à la chasse avec des chiens ou des oiseaux. Ce qui a été pris en chassant. Voilà nôtre gibier. Le gibier est bon presentement.

Nous autres fourbes nous ne faisons que nous joüer lors que nous trouvons un gibier aussi facile

que

queſtion : On a eu beau *geſner* ce criminel, il n'a jamais voulu nommer ſes complices.

Geſner, ſignifie plus communément tourmenter le corps où l'eſprit. Cette femme eſt *geſnée* dans ſes habits, dans ſa taille. Cet homme s'eſt bien *geſné* l'eſprit à trouver cette machine, il a fait un grand effort d'eſprit.

Geſner, Signifie auſſi ſe contraindre, s'incommoder, Faites cette affaire à vôtre aiſe, ne vous *geſnez* point. Nous étions bien geſnez dans ce logement, nous étions bien à l'étroit & fort incommodez : Quand on eſt en des lieux de ceremonie on eſt fort *geſné* pour obſerver les bienſéances : Il ne ſe faut point *geſner* quand on eſt avec ſes amis.

Geſné, ée, part. paſſ. & adj. On dit qu'une femme eſt *geſnée* quand elle danſe, lorſqu'elle n'a pas un air libre & dégagé. On dit qu'un homme a l'eſprit *geſné* quand ſon ſtile n'eſt pas naturel & coulant.

GESTE. ſ.f. Mouvement du corps qui ſe fait, non pas pour changer de lieu, mais pour ſignifier quelque choſe

INDIGESTE. adj. de tout genre. Qui eſt difficile à digerer. Viande indigeſte.

Il ſig. auſſi, qui n'eſt pas digeré. Il rend les viandes cruës & indigeſtes.

Un eſtomac indigeſte, eſt un eſtomac qui ne digere pas bien.

On dit fig. Des matiéres, des penſées qu'on n'a pas encore bien digerées, qu'Elles ſont indigeſtes.

INDIGESTION. ſ.f. difficulté de digerer, defaut de coction des aliments dans l'eſtomac. Cela cauſe, donne des indigeſtions. avoir, ſentir des indigeſtions. Cela pro-

que celuy-là. Mol, c'eſt à dire une perſonne auſſi aiſée à duper.

Cela n'eſt pas de vôtre gibier, c'eſt à dire, ce n'eſt pas une choſe dõt vous deviez vous mêler, cela ne vous regarde pas, & vous n'avez que faire d'y mettre le nez.

Gibier. Ce mot en parlant des perſonnes du ſexe, veut dire celle qui eſt de mauvaiſe vie. C'eſt du gibier.

Giboier. v.n. Mot qui ne ſe dit qu'en riant & dans le burleſque. Il veut dire chaſſer. Le Roy des animaux ſe mit un jour en tête de giboier. La Fontai-

choſe. Il conſiſte plus ordinairement dans l'action des mains, & en ſuite de la tête. Ce Prince témoigna par un *geſte* approbatif qu'il agréoit nôtre preſent. Le *geſte* eſt la principale partie de l'Orateur. La Sarabande a des poſtures & des *geſtes* laſcifs.

Geſtes au pluriel eſt un vieux mot dont on ſe ſervoit autrefois en parlant de l'hiſtoire & des actions des Grands hommes. Les faits & *geſtes* de Charlemagne, de *Gargantua*.

Geſticulateur, ſ. m. qui fait trop de geſtes. Les Prédicateurs ont mauvaiſe grace quand ils ſont trop *geſticulateurs*.

Geſticulation. ſ. f. Action de geſticuler. La *geſticulation* ne ſied pas bien à un Orateur ſerieux.

Geſticuler. v. n. Faire des geſtes indécens, mal à propos & en trop grand nombre. Ce jeune homme ne ſe peut tenir aſſis & modeſtement, il *geſticule* toûjours. C'eſt un vice à un Orateur de *geſticuler*.

Geſtion, ſ. f. Adminiſtration des affaires de quelqu'un. Il a rendu bon compte de la *geſtion* de cette tutelle,

provient d'indigeſtion.

INGERER, s'INGERER, v. n. p. Se mêler de quelque choſe ſans en être requis. Il s'eſt ingeré de faire &c. je ne m'ingere point dans vos affaires. il s'ingere toûjours de donner des advis. cet homme s'ingere toûjours de ce qu'il n'a que faire.

SUGGERER. v. act. Mettre, inſinuer, faire entrer adroitement dans l'eſprit de quelqu'un. quelque choſe, quelque deſſein, & ne ſe dit guere qu'en mauvaiſe part. Ce deſſein ne vient pas de vous, qui vous l'a ſuggeré; ce ſont de

Fontaine, Fables, iv. 2.

Giboieur. ſ. m. Terme de raillerie pour dire chaſſeur. Ce n'eſt pas un grand giboieur.

Giboulée. ſ. f. Ondée de pluie. Une giboulée de Mars.

Gigot. ſ. m. Eclanche de mouton. On dit à Paris gigot & éclanche, mais éclanche eſt le mot d'uſage ordinaire, pour une perſonne qui dira gigot, il s'en trouvera mille qui diront éclanche. Un bon gigot de mouton à la daube.

Gigot. jambe. Il chauffe ſes gigots auprés du feu. Etẽdre ſes gigots.

Gigoté, ée, adj. Terme de chaſſe. Chien

de la *gestion* des affaires de cette communauté.

Giarre, ou *Jarres*. Terme de marine, Cruches où on conserve de l'eau douce sur la mer. Ce mot vient de *Jarro*, qui signifie un pot.

Gibbeux, euse. adj. Terme de Medecine qui signifie Bossu & élevé. On dit particuliérement la partie *gibbeuse* du foye, qui est celle d'où sort la veine cave. On appelle aussi l'extrémité du tour de l'oreille enfoncée du devant au dedans *gibbeuse* ou cubiforme.

GIBECIERE, *s. f.* Vieux mot qui signifioit autrefois une bourse large qu'on mettoit au devant du ventre, maintenant elle n'est en usage que parmi les Charlatans qui font plusieurs tours de passe passe, qu'on appelle tours de *gibeciére*; Ils ont plusieurs petites machines & inventions qu'ils tirent de leur *gibeciére*. Ce mot vient de *gibiciaria* dérivé de *gibbus*, qui signifie *bosse*. Quelques-uns le dérivent du Grec *Kibisis*; d'autres du Grec *sybba*, qui signifie *pera*, *sacculus*, *bursa*, & prétendent qu'on a dit autrefois *sibbaciere*.

de méchans esprits qui lui ont suggeré tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a dit. suggerer un testament.

SUGGERE', E'E. part. pass.

SUGGESTION. s. f. verb. Instigation, persuasion. Pernicieuse, dangereuse suggestion. il a fait telle chose à la suggestion d'un tel. c'est une suggestion du malin esprit. Il ne se dit qu'en mauvaise part.

GERFAUT. s. masc. Oiseau de proye dont on se sert à la volerie. Tiercelet de Gerfaut.

GERME. subst. m. La partie de la semence dont se

Chien bien gigoté. C'est quand un chien a les cuisses rondes & les hanches larges.

Gigoté. Ce mot se dit aussi des chevaux, & veut dire qui a les cuisses proportionnées à la rondeur de sa croupe. Cheval bien gigoté. Cheval mal gigoté.

Gigue. s. f. Terme de danseur sur la corde. Danse Angloise composée de toutes sortes de pas, qu'on danse sur la corde. Danser une gigue. Giguer, danser, sauter. S'il faut giguer & se batre, elle en donne six pour quatre Gon, Ep. l. 1.

Gilles.

Gibet, ſ. m. Lieu deſtiné pour executer les criminels, ou le lieu où on expoſe leurs corps au public. Montfaucon eſt le *gibet* de Paris. Les fourches patibulaires ſont auſſi des *gibets*, qui ont diverſes marques ou nombre de pilliers, ſuivant la qualité des Juſtices. On appelle la potence particuliérement le *gibet*, Voilà un méchant homme qui a la mine de mourir au *gibet*. La fauſſe monnoye conduit au *gibet* : L'Anglois dit auſſi *gibet* en la même ſignification.

On dit proverbialement que le *gibet* ne perd point ſes droits, pour dire qu'un ſcelerat qui eſt échappé une fois de la potence, ne ſe corrige point, & fait quelque autre méchanceté qui le rameine au *gibet*.

On dit auſſi que le *gibet* n'eſt fait que pour les malheureux, pour dire que ceux qui ſont puiſſans en amis ou en argent, commettent des crimes impunément.

On dit auſſi malheureux comme un *gibet*, parce que pluſieurs ont été pendus au *gibet* qu'ils avoient élevé eux-mêmes, comme Aman au

ſe forme la plante ou l'animal. Le germe d'un œuf. le germe du bled.

Il ſe prend auſſi pour cette premiére pointe qui ſort du grain, de l'amande & autre ſemence dans les plantes. Les fourmis rongent le germe du bled.

On appelle, Faux germe. La matiére informe provenant d'une conception défectueuſe. Cette femme eſt accouchée d'un faux germe.

Il ſe prend fig. pour la ſemence & la cauſe de quelque choſe. Un germe de diviſion, de procez, de querelle.

GERMER. v. n. Pouſ-

Gilles ſ. m. Nom d'homme.

Faire gilles, c'eſt s'enfuir, s'en aller vîte d'un lieu. Il a fait gilles.

Gimbelette. ſ. f. Petit morceau de pâte formé en rõd où il entre des œufs, du ſucre, de l'ambre, & du muſc. Les bonnes gimbelettes viennent de Languedoc.

Gimnoſophiſte. ſ. m. Philoſophe Indien qui va preſque nud, & qui, à ce qu'on dit s'abſtiét de toutes ſortes de voluptés.

Gimgembre. ſ. m. Plante qui produit une fleur blanche ou rougeâtre. Le bon gimgembre vient de ſemence,

ou

gibet qu'il avoit fait élever pour Mardochée. Enguerrant de Marigny fut pendu au *gibet* de Montfaucon qu'il avoit fait bâtir. Pierre Remy qui l'avoit rétabli sous Philippes de Valois, y fut aussi pendu, & Jean Moulinier Lieutenant Civil qui l'avoit réparé, y fit amende honorable.

Gibelet, s. m. Espece de petit foret qui n'est point tourné en vis, qui a seulement une pointe, dont on se sert pour essayer du vin : En Latin *terebellum.* Les Anglois disent *gimblet*, & dans les Provinces on dit *guimblet.*

On dit proverbialement qu'un homme a un coup de *gibelet*, on sous entend à la tête, pour dire qu'il est un peu fou.

GIBIER. s. m. venaison, toutes les chairs & animaux bons à manger, qu'on prend à la chasse. Il y a du gros & du menu *gibier*, le gros comprend les bêtes fauves, cerf, & sangliers ; le menu, les liévres, les perdrix, bécasses, &c. On peut poursuivre le gibier qu'on fait lever sur sa terre : Le *gibier* qui fréquente l'air marin, fait que le bec & la main des

Pouſſer le germe au dehors. Le bled commence à germer. le bled a germé dãs la grange.

Il ſign. Faire ſon effet. La parole de Dieu a germé dans ſon cœur.

GERMAIN, AINE. adj. Iſſu des deux freres, des deux ſœurs Couſin germain. couſine germaine. iſſu de germain. remué de germain.

En terme de pratique on dit, Frere germain, pour dire, Frere de pere & de mere.

On le mettoit autrefois ſubſtãtivemẽt, pour dire, frere, & on le met quelquefois encore dans la haute Poëſie.

Il

ou de quelque racine plantée.

Ginguet. ſ. m. Mechãt vin verd. Boire du ginguet.

Gipon. ſ. m. Terme de Corroyeur, & de cordonnier. Sorte de houpe ou de frange avec quoy le cordonnier & le corroyeur cirent.

Girafe. ſ. f. Animal ſauvage qui ſe trouve en Afrique, & qui eſt grand comme un veau. la Girafe a le cou auſſi long qu'une lance, la tête & les oreilles d'un chevreüil. les pieds de derriére fort courts, & ceux de devant plus longs. ſon poil eſt entre noir & blãc. On dit que la gira-

oiſeaux qui s'en paiſſent deviennent bleus, & le *gibier* de terre leur rend la main jaune & dorée. Ce mot vient du Latin *cibarium*. Ménage.

On dit figurément qu'une choſe n'eſt pas du *gibier* de quelqu'un, pour dire qu'elle eſt au deſſus de ſes forces, de ſes connoiſſances. de ſa condition, & qu'il ne doit pas y prétendre ny s'y amuſer : Par exemple. on dira à un Theologien qui voudra diſputer en Medecine, demeurez-en là. cela n'eſt pas de vôtre *gibier*.

On le dit auſſi de la Juriſdiction, ſur tout de celle des Prévôts qui vont à la quête & à la chaſſe des criminels : Un Prevôt peut ſuivre par tout ſon *gibier*, c'eſt à dire qu'il peut aller prendre dans un autre reſſort un homme qui aura commis un crime dans ſa Juriſdiction.

Giboyer, *v. n.* Chaſſer avec le fuſil, à pied & ſans bruit. De la poudre à *giboyer*, c'eſt de la poudre à canon la plus fine pour charger le fuſil.

Giboyer, Se dit auſſi quand on chaſſe à l'oiſeau, lorſqu'on vole le *gibier*,

Il eſt auſſi ſubſtantif en cette phraſe. Il a le germain ſur moy, pour dire, Il eſt couſin germain de mon pere ou de ma mere.

G E S.

GESIER. ſ. m. Le ſecond ventricule de certains oiſeaux qui ſe nourriſſent de grain, comme les poules, les pigeons, &c. Le geſier d'une poule.

GESIR. v. n. Etre couché. Vieux mot qui n'eſt guere en uſage qu'en quelques-uns de ſes tems. Il giſt. ils giſent, il giſoit. ils giſoient, &c.

Cy GIST, formule ordinaire par laquelle on commen-

girafe eſt engendrée d'animaux de diverſes eſpeces. Abl. Marmol. tome 1.

Girandole. ſ. fem. Châdelier de criſtal à pluſieurs bráches avec un pied de cuivre pour mettre ſur des gueridons. De belles girandoles.

Giroſle. ſ. m. Clou de girofle. Donnez moy du girofle.

Giroſlée. ſ. f. Sorte de fleur odoriferante qui eſt blanche, rouge, violette, jaune marbrée, ou muſquée, & qui fleurit en May. Voilà de belles giroflées. Quelques-uns diſent geroflée. mais mal. Les fleuriſtes & autres gens qui parlent bien

Giboyeur, *ſ. m.* Chaſſeur avec l'arquebuſe, il ne ſe dit que des valets qu'on envoye tirer du *gibier* pour fournir la table.

Giboulée. *ſ. f.* Petite pluye qui ne dure guéres, & qui vient à pluſieurs repriſes. *Giboulées* de Mars. Borel le dérive du Grec *Giboli*, qui ſignifie *jaculatio ſubitâ*.

Giganteſque, *adj. m. f.* Qui tient du Geant. Og Roy de Baſan étoit d'une taille giganteſque. On dépeint Saint Chriſtophle d'une figure giganteſque.

Gigantomachie, *ſ. f.* Deſcription du combat des Geants contre les Dieux fabuleux de l'antiquité : Pluſieurs Poëtes ont fait des gigantomachies : La gigantomachie de Scaron.

GIGOT, ſ. m. Eclanche, partie du quartier de derriere d'un mouton : Un *gigot* rôti, farci, à la daube, aux cardes.

Gigot, Se dit auſſi burleſquement des cuiſſes des hommes : Il a de grands *gigots* qui incommodent dans un carroſſe. Ce mot vient de *gigus*, vieux mot qui ſignifioit une grande cuiſſe, & eſt dérivé par quelques-uns du mot grec *Iſchion*.

mence les Epitaphes.

GIST, sign. auſſi figur. Conſiſte. Tout giſt en cela. toute la diſpute ne giſt qu'en ce point.

On dit prov. Icy giſt le liévre, pour dire, C'eſt là le point important de l'affaire, c'eſt là qu'eſt la difficulté.

GISANT, ANTE. adject. verb. Couché Giſant dans ſon lit malade.

GESINE. ſubſt. femin. Vieux mot, pour dire, Les Couches d'une femme, ou le tems qu'elle eſt en couche. En ſa geſine. être en geſine.

GISTE, ſ. m. Lieu où

bien diſent & écrivent giroflée.

GIROFLIER. ſ. m. Plante qui produit des giroflées. Giroflier blanc, giroflier jaune, giroflier muſqué.

GIRON. ſ. m. Ce mot au propre s'écrit, mais il ne ſe dit guere dans l'uſage ordinaire. C'eſt la partie de la perſonne vêtuë & qui prend depuis le nombril juſqu'aux genoux. Elles étoient couchées dans le giron de leur grand' mere. Vau, Quint. l. 3.

Rentrer au giró de l'Egliſe, c'eſt à dire, rentrer dans la communion de l'Egliſe.

GIRON-

Gigoté, ée. adj. Terme de Manége qui se dit d'un cheval qui a les cuisses fournies & proportionnées à la rondeur de la croupe ; Ce cheval est mal *gigoté*, il est maigre.

Gigote, En termes de chasse se dit des lévriers, qui ont les gigots courts & gros, & les os des jambes éloignés : On le dit aussi des chiens quand ils ont les cuisses rondes & les hanches larges.

Gigue, s. f. Fille gaye & enjoüée qui saute. qui gambade.

Gigue. Est aussi une sorte de composition de Musique, qui est gaye & éveillée, quoy qu'elle soit de pleine mesure aussi-bien que les Allemandes qui sont plus serieuses. Ménage croit que ce mot vient de l'Italien *giga*. qui est un instrument du Musique, dont Dante fait mention.

Giguer. v. n. Faire la gigue : Il ne se dit que des jeunes filles qui courent & qui gambadent. Ce mot est vieux.

Gimbelete. s. f. Petite patisserie ronde, dure & seche & ordinairement parfumée.

Gindant, s. m. Terme de Marine qui

où l'on couche, où l'on demeure. Il n'a point de giſte aſſuré. Je n'ay pas dequoi payer mon giſte.

Il ſe dit plus ordinairement du lieu où couchent les voyageurs. Il faut gagner le gîte de bonne heure. il y a en ce lieu-là un bon giſte. il faut partir de bonne heure pour arriver au giſte en un tel lieu.

Il ſignifie particuliérement le lieu où le liévre repoſe, où il eſt en forme. Un liévre au giſte. il eſt retourné au giſte.

On dit prov. d'Un homme qui eſt revenu mourir en ſon païs. Il reſſemble

GIRONNER. v. act. Terme d'orfévre. Donner la rõdeur à un ouvrage. Gironner un ſuage.

GIRONNÉ, E'E. adj. Terme de blaſon. Qui a huit pieces dans ſon écu. Il porte gironné d'or & de gueles.

GIROUETTE. ſ. f. Petite enſeigne de fer blanc qu'on met au haut des maiſons, & que le vent fait tourner.

Il tourne à tous vents comme une giroüette.

GLACE, ſ. f. Eeau gelée par le froid. La glace eſt épaiſſe. Fendre la glace. chevaux ferrés à glace. Il paſſe

se dit pour exprimer la hauteur ou longueur des voiles, & ainsi on dit qu'une voile a 20. ou 25. aunes de *guindant*.

Gimgembre, *s. m.* C'est une plante ou racine rampante à fleur de terre qui a plusieurs nœuds & jointures ; elle jette ses feuilles comme celles des cannes & roseaux qui meurent & reverdissent deux ou trois fois l'an ; les plus grandes qui sont mouchetées au bout ne surpassent pas en grandeur l'herbe des prés, ses racines sont pétites comme celles du Souchet, il y en a pourtant qui pesent une livre ; elles sont blanches & odorantes, & ont presque le goût du poivre : Ceux du pais usent de ses feüilles en verd, & on apporte icy de Calecut du *Gimgembre* verd confit en sucre : Les anciens n'ont connu que celui d'Arabie : En Latin *gingiber*. Dioscoride.

Gingeole. *s. f.* Espece de fruit qui vient d'un arbre qu'on appelle *gingeolier*.

Ginguet, *s. m.* petit vin qui n'a ni force ni agrément au goût, mais qui est extrémement verd. Tout le vignoble d'Ivry, de Vitry, &c. ne produit

ſemble à un bon liévre, il viēt mourir au giſte.

GISTER, v. n. Demeurer, coucher. Où giſtez-vous. Nous avons été mal giſtés. Il eſt un peu bas.

GISTE, E E. part. paſſ.

G I B

GIBECIERE, ſubſt. fem. Eſpece de bourſe large & plate que l'on portoit anciennement à la ceinture. Gibeciére de cuir. porter une Gibeciére.

Les joüeurs de tours de paſſe paſſe ſe ſervent auſſi d'une gibeciére pour ēfermer leurs gobelets &c. Il joüe bien de la gibeciére.

ſe au milieu des neiges & des glaces. Flécher, Commendon. liv. 2. ch .2.

Etre ferré à glace, c'eſt à dire, être ferme ſur les principes de quelque art ou ſciences ſçavoir bien la choſe.

Glace. Froideur de cœur, froideur peu d'amitié, peu de paſſion.

Mes larmes ont fondu la glace de ſon cœur. Racine.

Vos attraits ont touché mon ame de glace. Voiture. Poëſies.

Elle eſt pour moy toute de glace. Suze.

Ecrivant pour autrui je me ſens tout

que du *ginguet*, du vin à faire danser les chevres.

GILLES. ſ. m. C'eſt un nom propre d'homme, qui eſt venu en uſage dans cette phraſe proverbiale, faire *gilles*, pour dire s'enfuir : il a fait *gilles* pour trois mois, pour dire il a fait banqueroute. Ce proverbe vient de ce que *S. Gilles*. Prince du Languedoc s'enfuit ſecrettement de peur d'être fait Roy : Quelques-uns croyent qu'il vient par corruption de faire l'*agile*, ce qui arrive quand on s'enfuit promptement.

Gilles, Eſt auſſi une eſpece de filet pour prendre du poiſſon, qui eſt défendu par l'Ordonnance des Eaux & Forêts, au titre de la pêche.

On appelle en Architecture une vis *S. Gilles*, un eſcalier dont les rampes ſont ſuſpenduës en l'air par le moyen d'une voute fort artiſte, ſans noyaux, & ce nom lui eſt demeuré de la premiére voute qui a été faite de la ſorte au Prieuré de S. Gilles en Languedoc. Au feminin, on dit une Reine *Gillette* quand on parle par dériſion d'une femme parée qui fait

En raillerie on le prend pour bourſe à mettre de l'argent. Je n'ay plus rien dans ma gibeciére.

GIBET, ſ. m. Potence, pilier où l'on pend les condamnés, fourches patibulaires. Attacher à un gibet. mener au gibet. dreſſer un gibet. deſtiné au gibet. condamné au gibet.

On dit prov. Le gibet n'eſt que pour les malheureux, pour dire, que le dernier ſuplice n'eſt que pour les malheureux.

GIBIER. ſ. m. Ce qu'on prend à la chaſſe & qui eſt bon à manger, com-

tout de glace. Teo. Poëſ.

Glace. Verre poli qui repreſente tout ce qu'on luy montre, une belle glace de miroir. Polir une glace.

Glace de caroſſe. Verre poli, grand cõme un panneau de vitre qu'on met à de certains carroſſes pour les embellir. Les glaces de mõ caroſſe ſont caſſées. Mettre des glaces à un caroſſe.

Glace. Terme de Patiſſier. Sucre & blanc d'œuf batus enſẽble qu'on coule ſur le biſcuit quand il eſt dans le moule. Une belle glace.

Glace. Terme de Confiſeur, c'eſt du ſucre cuit, ou en pou-

la grande Dame, quoy qu'elle ſoit de peu de conſideration.

GIRAFFE, ſ. f. Animal farouche dont pluſieurs Autheurs font mention, mais que perſonne n'a vû. Belleforeſt qui parle au Livre 6. de l'Afrique, & dit qu'il y en a dans l'iſle de Madagaſcar, mais on n'y en trouve point. Ceux qui la décrivent, diſent qu'elles ſe trouvent dans l'Inde Orientale au delà du Gange, qu'elle approche de nos biches par la figure de ſa tête, que ſon col eſt long d'environ une toiſe & fort menu, qu'elle a les oreilles & les pieds fendus, la queuë ronde qui ne paſſe point les jarets, les jambes élevées plus qu'aucun autre animal : Elle a deux petites cornes longue d'un pied ou environ, & la peau belle au pôſſible. Quelques-uns croyent que c'eſt ce que les Grecs ont appelé *Camelopardalis*; Cette bête eſt fort ſauvage, & ſe retire en des lieux ſecrets & deſerts, en ſorte qu'on ne la voit prêque point ; Elle eſt lente à la courſe, & quand elle eſt priſe elle eſt fort douce. D'autres diſent qu'on n'en trouve qu'en Æthiopie : Elle eſt ſi

comme perdrix, becaſſes, lapins, liévres & autres animaux ſemblables. Un païs plein de gibier. il y avoit dans le plat tant de pieces de gibier. manger du gibier. le gibier ne vaut rien en ce païs-là. du menu gibier.

On dit fig. Cela eſt, cela n'eſt pas de ſon gibier, pour dire, Cela eſt, ou n'eſt pas de ſa profeſſion, de ſon talent, de ſon inclination &c.

En ce ſens il ſe dit auſſi des Juriſdictions des Juges. un domicilié n'eſt pas gibier de Prevôt. toutes cauſes ne ſont pas

poudre qu'on mêle avec un peu de blâc d'œuf ſur des fruits. Ainſi on dit une belle glace de confitures, Une glace de ceriſes, &c.

GLACON. ſ. maſc. Morceau de glace. Il eſt froid comme un glaçon. Un gros ou un petit glaçon.

L'un eſt tout feu, & l'autre eſt tout glaçon. Benſerade, Rondeaux.

GLACIS. ſubſt. m. Terme de Fortification, Eſplanade qui va en penchant. Terre qui va en penchant aprés le chemin couvert.

GLACIS. Terme de Tailleur. Rang de points faire

haute du devant qu'elle ne ſçauroit boire ſi elle n'écarte les jambes ; mais la plûpart des curieux croyent que c'eſt un animal chimerique.

Girandole, ſ. f. Cercle garni de fuſées, dont on ſe ſert dans les feux d'artifice.

Girandole, Eſt auſſi une grande quantité de fuſées volantes qui partent en même-tems, qui s'écartent dans l'air, & qui font un fort bel effet.

Girandole, Eſt auſſi un chandelier compoſé de pluſieurs branches & baſſinets qui aboutit en pointe, & qui a un pied ſervant à le poſer ſur des buffets ou de hauts guéridons : Il eſt ordinairement garni de pluſieurs morceaux de criſtal.

Giraſol, ſ. m. Pierre précieuſe, ſorte d'opale : Cette pierre fait voir les mêmes couleurs que le bois nephretique.

Giroſle. ſ.m. Arbre aromatique qui eſt gros & grand : ſon écorce eſt comme celle de l'olivier. Il porte ſon fruit en grappe comme le lierre ou le genevre : Ses feüilles reſſemblent au laurier ; & ont preſque même gouſt

pas gibier de l'ordinaire.

GIBOYER. v. n. Chaſſer avec l'arquebuze. Il n'a guere d'uſage que dans ces phraſes. Arquebuze à giboyer. poudre à giboyer.

GIBOYEUR. ſ. m. Celui qui chaſſe avec l'arquebuſe. C'eſt un grand giboyeur.

GIBOULE'E. ſ. f. Guillée, pluïe ſubite & de peu de durée. Giboulée de Mars. Il eſt bas.

GIG

GIGOT. ſ. m. Eclanche, cuiſſe de mouton, on l'appelle auſſi membre de mouton. Un gigot tendre. un gigot de bon gouſt.

faire tenir la doublure en état avec l'étoffe. Paſſer un glacis.

GLACIERE. ſ. f. Sorte de petite chambre, ou de grande loge couverte de terre & de paille, & ſi bien fermée que le jour n'y entre point, où l'on conſerve de la glace l'Eté afin de boire frais. Une bonne glaciére. les glaciéres ſe font ordinairement dãs quelque coin de jardin.

Se glacer. v. r. Commencer à être pris, ou à ſe prendre par le froid. Eau qui ſe glace.

Je ſentis dans mon corps tout mon ſang ſe glacer. Racine, Iphigenie

que le fruit : Il ne souffre aucune herbe ni arbre prés de lui, car sa chaleur attire toute l'humidité de la terre. Les fruits qui tombent des arbres s'enracinent aussi tôt, & portent du fruit dans huit ans, & durent plus de cent ans. Ce fruit en forme de clou, & pour cela on l'appelle Clou de Girofle ; Sa tête aboutit en quatre petites dents qui font au dehors une forme d'étoile divisée en croix de saint André. Il y a un petit point au milieu qui sert presque de nombril : En Latin *cariophyllon*, d'où le mot François est dérivé.

Giroflée, s. f. Fleur qui se cultive dans les jardins, qui sent assez bon : Il y en a de simples & de doubles : Cette plante a des feuilles longues de même que celles de la barbe-bouc, charnuës, grassettes, courbes, & aboutissantes en pointe : Elle a force petites tiges rondes, noüées. lissées, de la hauteur d'une coudée, au bout desquelles il y a un bouton qui est dentelé comme une scie, d'où sort la fleur qui a l'odeur du girofle d'où elle a pris son nom. Il y en a de safranées, de purpurines, de blanches, de couleur

gouſt. manger un gigot. un gigot à la daube.

On dit auſſi, Un gigot de veau.

On dit populairement & baſſement, Etendre ſes gigots, pour dire étendre ſes jambes, ſes cuiſſes.

GIGUE. ſ. f. Jeune fille grandelette, qui ſaute, qui gambade. C'eſt une grande gigue. Il eſt bas.

GIGUE. eſt auſſi un ouvrage de Muſique, une eſpece de danſe. Joüer une gigue ſur le luth.

GIGUER. v. n. Sauter, danſer, gambader. Elle ne fait que giguer. Il eſt bas.

GIN

GINGEMBRE. ſ. m.

genie. a. 2. ſ. 1.

GLACER. Ce mot au propre eſt ordinairemēt neutre. C'eſt faire prēdre quelque choſe par le froid. Faire glacer de l'eau. On dit auſſi quelquefois glacer de l'eau.

Glacer. Ce mot figuré eſt toûjours actif & peint bien dans le diſcours ordinaire. Exēples. Son ſerieux me glace Scaron. Ay-je glacé ſon eſprit? Deſpreaux, Satire 9. Auteur qui nous glace. Moliére.

Glacer. Terme de Patiſſier & de Confiſeur. Mettre du blanc d'œuf & du ſucre battu enſemble ſur les biſcuits. C'eſt mettre du ſucre cuit,

ou

leur de chair, de panachées, &c. Quelques-uns appellent celles des jardins œillets, & les *giroflées* sauvages armoiriers. Quelques Medecins modernes appellent cette plante *vetonicum* couronné. Mathiole. Nicod. dérivent ce mot du Grec *gyrophyllos*, à cause que par le moyen de ses feuilles elle croît en rond.

GIRON, substantif feminin. Espace qui est depuis la ceinture jusques aux genoux : il se dit particuliérement des femmes & du tablier qu'elles portent, & sur tout quand elles sont assises : Elle a toûjours un enfant, un petit chien sur son *giron*. Cette païsanne a apporté des champignons plein son *giron*, plein son tablier. Ce mot vient de ce que les habits longs s'élargissant par en bas & se retrecissant par en haut forment vers la ceinture une espece de giron d'armoiries ou de triangle. à l'endroit que les Latins, appelloient *gremium*. Les Italiens appellent encore *gheroni*, les *girons* des habits, & c'est un proverbe parmy eux, que ce qui ne va pas aux manches va au *giron*, pour dire que ce

m. Espece d'épice. broier du gimgembre.

GINGUET, s. m. Petit vin qui n'a point de force. Boire du ginguet. Vous nous avez donné du ginguet.

GIR

GIRANDOLE. s. m. Cercle garni de poudre à canon camphre, &c. que l'on fait tourner dans les feux d'artifice.

On appelle ainsi quantité de fusées volantes, qui partent en même tems & qui se répandent dans l'air.

GIRANDOLE, est aussi un chandelier à plusieurs branches que l'on met

ou en poudre & mêlé avec un peu de blanc d'œuf sur des fruits. Glacer des biscuits. Glacer des framboises, des groseilles, &c.

Glacer, Terme de Tailleur & de Couturière. C'est coudre de telle sorte la doubleure avec l'étoffe que l'un & l'autre tienne propremẽt, unimẽt ensemble. Glacer une doublure.

GLACE', *glacée*. adj. Pris par la glace. Eau glacée.

Glacé glacée. Froid sans amour son cœur est glacé. Galant glacé. Voit. Poësies.

Glacé, glacée, Uni, lissé, fort luisant.

Taffe-

qui ne sert pas à un usage, peut servir à un autre.

Giron. Se dit figurément de l'Eglise, & on dit qu'un Huguenot, un apostat est revenu au *giron* de l'Eglise, pour dire s'est converti & a reconnu sa faute.

Giron, En Architecture est la largeur de la marche d'un escalier, ou le lieu où on pose le pied ; Il se dit particuliérement des marches d'une vis d'escalier qui vont en tournant & qui sont plus larges par un bout que par l'autre.

Giron, ou *guiron.* Terme de Blazon, c'est une figure triangulaire qui a une pointe longue faite comme une marche d'escalier à vis, & qui finit au cœur de l'écu : On voit des écus qui ont six, huit, dix, douze & jusqu'à seize *girons* qui se joignent par leurs pointes à l'abysme de l'écu : ils sont alternativement de métail & de couleur.

Gyronné. ée, Terme de Blason qui se dit d'un écu divisé en plusieurs *girons* ; quand il est *gironné* de huit piéces on l'appelle absolument *gironné* : D'autres l'appellent parti, cou-

met ſur une table, ſur des gueridons. Girandole de criſtal, d'argent, &c.

GIRASOL. ſ.f. Pierre précieuſe, ſorte d'opale.

GIROFLE. ſ.m. Sorte d'épice. Huile de girofle. cela ſent le girofle. Il s'employe ordinairement avec le mot de Clou. Clou de girofle. eſſence de clou de girofle. lardé de cloux de girofle. On dit quelquefois abſolument, Clou, pour dire, Clou de girofle.

GIROFLE'E. ſubſt. maſc. Eſpece de fleur odoriferente. Giroflée double. giroflée ſimple. giro-

Taffetas glacé.

Glacé, glacée. Ce mot ſe dit auſſi des confitures, & veut dire qui a une belle glace. Conſerve bien glacées.

GLACIAL, *glaciale.* adj. Ce mot ſe dit de l'Ocean ſeptentrional, & veut dire qui eſt gelé. Mer glaciale.

VERGLAS. ſubſt.m. Pluïe qui eſt gelée ſur la terre. ſur les pierres & les pavés & qui rend la terre, les pierres & les pavés gliſſans & reluiſans. Il fait verglas.

GLAIEUL. ſ. m. Herbe longue & large, groſſe au milieu & aiguë

aux

pé, trenché & taillé. parce qu'il eſt fait par ces diviſions de l'écu. y ayant quatre girons qui forment un ſautoir, ou les quatre autres une croix; Quand il y a plus ou moins de girons, il en faut exprimer le nombre.

GIROUETTE, ſ. f. Plaque de fer blanc qui eſt mobile ſur une queuë, ou pivot, qu'on met ſur les tours ou les pavillons pour connoître de quel côté le vent ſouffle.

Giroüette, En termes de marine eſt une piece d'étoffe legere en guiſe de pavillon qu'on arbore ſur le haut des mats; particulierement dans les petits bâtimens. Le mot de *giroüette* vient de *gyrus* ou de *gyro*. Nicod.

Giroüette, Se dit auſſi figurément en morale d'une perſonne qui a la tête legere, qui n'a point de fermeté ni de conſtance dans ſes reſolutions: Il va comme une *giroüette*, pour dire il tourne à tout vent.

GISANT, *ante*, *adj.* qui eſt détenu au lit par maladie: J'ay vû nôtre ami *giſant* en ſon lit qui a bien la fiévre.

On appelle dans les forêts le bois *giſant*, le bois abatu ou coupé, tandis qu'il eſt couché ſur la tetre.

giroflée jaune.

GIRON. ſ. m. Il ſe dit de cet eſpace qui eſt depuis la ceinture juſques aux genoux, dans une perſonne aſſiſe. cacher dans ſon giron. cet enfant dormoit dans le giron de ſa mere.

On dit figurément Le giron de l'Egliſe, pour dire, La communion de l'Egliſe Catholique. Ramener au giron de l'Egliſe.

GIROUETTE, ſubſtant. fem. Ce qu'on met ſur le haut d'une tour, d'une cheminée, &c, qui tourne á tout vent, & ſert à faire connoître d'où

aux deux côtés.

GLAIRE. ſ. f. Blanc d'œuf, mais en ce ſens le mot de glaire ne ſe dit guere que parmi les Relieurs qui ſe ſervent de blanc d'œuf, ou de glaire pour glairer la couverture des livres en veau.

Glaire, Humeur viſqueuſe. Jetter de groſſes glaires.

GLAIRER. Terme de relieur. Froter la couverture d'un livre avec éponge de glaire. Glairer un livre.

GLAIREUX. *glaireuſe*, adj. terme de Medecin. Plein de glaires. eau glaireuſe. matiére glaireuſe. Deg. humeur glaireuſe.

GLAISE. adj. terre

Giſant, *ſ. m.* Piéce de bois qui ſert de brancart à un chariot ou tombereau, qui porte d'un bout ſur l'aiſſieu de devant & de l'autre ſur celui de derriere.

Giſement. *ſ. m.* Terme fort uſité ſur la mer qui ſe dit de la ſituation des côtes & parages de la mer, & les uns à l'égard des autres. Les Routiers marquent particulierement ces *giſemens* ; & ainſi on dit que deux caps giſent entr'eux, Nord & Sud à la diſtance de dix lieuës, pour dire que l'un eſt au Nord & l'autre au Midy, & ſont éloignés de dix lieuës.

GISTE. ſ. m. Lieu où l'on couche, il ne ſe dit dans les villes que de celui des pauvres gens, ou vagabonds qui n'ont point de domicile, de lieu aſſuré pour coucher, & qui donnent tant pour leur *giſte*. On ne peut retenir les priſonniers pour le payement de leurs *giſtes* & geolages.

Giſte, Se dit à l'égard des voyageurs du lieu où ils doivent aller coucher, Sur la route d'Orleans il y a par tout de bons *giſtes*, c'eſt à dire de bonnes hôtelleries. Il faut arriver de bonne heure avant le coche pour retenir un

d'où il vient. Giroüette de fer blanc pour ſçavoir d'où vient le vent, il faut regarder la giroüette.

On dit figurém. d'Une perſonne inconſtante dans ſes ſentimens, que c'eſt une giroüette. qu'elle tourne à tout vent comme une giroüette.

GIS

GISTE, GISTER. Voy GESIR.

GIV

GIVRE. ſ. m. Eſpece de glace, de frimat qui s'attache aux arbres, aux buiſſons, &c. Les arbres étoient couverts de givre.

re forte & graſſe propre à faire de la poterie. Un pot de terre glaiſe. On dit auſſi de la glaiſe, pour dire de la terre glaiſe.

GLAIVE. ſubſt. maſc. Ce mot veut dire épée, ſorte de courte épée, mais dans le diſcours ordinaire il ne ſe dit guere qu'en riant. Son uſage ſoit au propre où au figuré n'eſt que dans la belle poëſie, ou la belle proſe. Qui frappe du glaive perira par le glaive. La mort, qui parmi les feux, les glaives & les dards vous ſemble belle. Voit. Poëſ. Contre qui s'armer, contre qui

tenir un bon *giſte*, Nous aurons de la peine à arriver au *giſte*.

Giſte. En termes de chaſſe eſt le lieu où le liévre retourne toûjours : Il faut attendre le liévre au *giſte*.

On appelle auſſi *giſte* le repaire des bêtes ſauvages. On dit que le liévre vient toûjours mourir au *giſte*, ce qui ſe dit auſſi figurément des gens âgés qui retournent en leur païs natal.

A la boucherie on appelle le *giſte*, le bas de la cuiſſe du bœuf qui ſe ſepare en trois parties, le bas de *giſte*, la levée, & le *giſte* à l'os : Dans le bas *giſté* il y a le morceau à la noix ſemblable à la glande des éclanches de mouton, & en ſuite le derriére du *giſte*.

On appelle auſſi *giſte* la meule d'un moulin qui eſt immobile & qui eſt au deſſous de l'autre, qui tourne & écraſe le grain.

Giſter. v. n. Coucher. Il faut gagner du tems pour aller *giſter* en un tel endroit.

Givre, ou *guivre*, ou *vuivre*, ou *biſſe*, *ſ. f.* Il ne ſe dit guere qu'en termes de Blaſon, & ſignifie une groſſe couleuvre

GLA

GLACE. subst. fem. Eau congelée & endurcie par le froid. Glace épaisse de deux doigts, d'un pied. il a gelé à glace. il a bien gelé, la glace porte. j'ay passé la riviére sur la glace. glisser sur la glace avec des patins. cela est froid comme glace. boire à la glace. des cerises, des fraises à la glace. chevaux ferrés à glace. Voy FERRER. il est froid comme glace. alun de glace, est une sorte d'alun.

GLACE, est aussi une plaque de cristirer le glaive de la Justice. Patru, plaidoié. 7. Les loix ne mettent point par force le glaive à la main. Patru, plai. 9.

GLADIATEUR. s. m. Esclave que de certains maîtres d'exercice instruisoient afin de se battre sur l'arene & de divertir le peuple Romain.

Gladiateur. Hõme d'épée. fanfaron. C'est un gladiateur qui peut vous battre comme tous les diables. Scaron.

GLAND. s. m. fruit de chêne propre à engraisser les cochons. On dit que les premiers hõmes mangeoiẽt du gland.

Gland, Bout des parties naturelles de

ou ſerpent à la queuë ondée ou tortillée : Quand elle eſt en faſce on l'apelle rampante. Le Duché de Milan a pour armes une *givre* jettant un enfant nud par la gueule ; elles ſont d'argent à une *givre* d'azur, couronnée d'or, iſſante, de gueules ; & d'autres diſent *mariſſante*. L'origine de ces armes eſt differemment expliquée par Alciat. Paul Jove, Petrarque & autres Auteurs. On apelle auſſi *givré* ce qui eſt terminé ou fini en têtes de *givres* ou ſerpents comme une croix *givrée*. Ce mot vient par corruption de *vivre* en changeant. *v* en *g* comme on a fait Guy de *Viſcus* : D'autres le dérivent du Latin *anguis* & vivre de *vipera*.

Givre ou *givril*. Glace qui vient aux arbres qui fait mourir les chenilles & la vermine.

GLACE, ſ. f. Liqueur condenſée & épaiſſie par le froid qui a perdu ſon mouvement. Les *glaces* ont empêché qu'on ait découvert les terres du Nort. Il eſt agréable, mais dangereux de boire à la *glace*. Ce mot vient de *glacies*, ou de *glacia* qu'on trouve dans les gloſes. Ménage.

criſtal dont on fait des miroirs. Glace fine. glace de Veniſe. uni comme une glace.

On dit figurément Rompre la glace, pour dire, Etre le premier à tenter une choſe où il y a beaucoup de peine. de peril. Perſonne n'oſoit luy faire cette propoſition, un tel ſe hazarda de rompre la glace.

Il ſe prend auſſi fig. pour cette froideur qui eſt dans le cœur, dans les actions, ſur le viſage &c. Il a un cœur de glace. ſon ardeur s'eſt changée en glace. Il m'a receu avec un viſage de glace. il

de l'homme, à cauſe que ce bout reſſemble en quelque ſorte à un gland. Deg.

Gland. Ornement de fil en forme de houpe qu'on met au bout des mouchoirs raisõnables. ornemẽt de fil qu'on atache à la gãce du collet du pourpoint, ou au rabat & qu'on laiſſe pẽdre tant ſoit peu par deſſous les devans du rabat. De beaux glands.

Gland de mer. Poiſſon dur qui eſt couvert de deux coquilles, & qui a la figure d'un gland. Rond.

GLANDE'E. ſ. f. Tout le gland d'une forêt ou de quelque quartier de

Glace. Se dit auſſi des eaux calmes & unies : La mer étoit calme & paroiſſoit comme une *glace* : Ce baſſin vient de ſource & ſemble une *glace* : On appelle étein de *glace* le Biſmuth. Voyez Biſmuth & alun.

On appelle auſſi *glace* de miroir une ſurface unie polie, ſoit de verre, de criſtal ou de métail qui reflechit la lumiére. On dit auſſi des *glaces* de carroſſes qui ſont des verres unis & tranſparens. Les Allemands appellent *glace* toute ſorte de verre, même celui qui ſert à boire.

Glabe, Signifie figurément ce qui eſt froid ou qui inſpire de la froideur : Cette femme a le cœur de *glace*, pour dire qu'elle n'eſt point capable d'amour. L'abord de cet homme eſt tout de *glace*, c'eſt à dire froid : Il ſe dit auſſi du ſtile & des Vers. Tout ce que ta plume trace, Robinet, a de la *glace* à faire trembler Juillet, *dit Maynard.*

On dit proverbialement d'un homme qui a le friſſon ou qui ſe meurt, qu'il eſt froid comme *glace*, qu'un homme eſt ferré à *glace*, pour dire qu'il eſt fort difficile à vaincre

il eſt tout de glace.

GLAÇON. ſubſtantif maſculin. Morceau de glace. Gros glaçon. la riviére charrie, elle eſt toute couverte de glaçons. il a les mains froides comme un glaçon.

GLACIS. ſubſtantif maſculin, Talud, pente douce & unie. Le glacis d'un étang. le glacis de la contre eſcarpe.

GLACIE'RE. ſubſtantif feminin. Grande foſſe qu'on fait en terre que l'on couvre, & que l'on accommode de certaine maniére pour conſerver de la glace, & de la neige de forêt où on met les cochons.

GLANDE. ſ. f. partie des corps ſimple, molle, friable, & comme une éponge. Deg. Une groſſe, ou une petite glande,

GLANDULE. ſ. fem. Petite glande. C'eſt une glãdule.

GLANDULEUX, *glanduleuſe*, adj. Qui a des glandes. corps glãduleux. chair glanduleuſe.

GLANE. ſ. f. Une poignée d'épics. Une groſſe, ou une petite glane.

GLANER. v. a. Ramaſſer les épics aprés les moiſſonneurs & aprés que les gerbes ſont liées. Voilà ce que j'ay glané aujourd'huy. GLA-

ſur une matiére. Rompre la *glace*, pour dire vaincre les premiéres difficultés. On doit eſtimer les anciens, parce qu'ils ont rompu la *glace* quand ils ont écrit des ſciences.

Glacer, *v. act.* & quelquefois *neut.* Condenſer les liqueurs par le froid, leur ôter leur mouvement, leur fluidité par le moyen du froid c'eſt la biſe qui *glace* les riviéres, l'eſprit de vin ne *glace* jamais.

On dit auſſi *glacer* des fruits pour les ſervir avec de la glace : *glacer* des confitures, pour dire les faire d'une telle ſorte qu'il y reſte des morceaux de ſucre candi & luiſant.

On dit figurément qu'un homme a un eſprit *glacé*, que la peur luy a *glacé* le ſang dans les veines, pour dire qu'il a l'eſprit ſterile, qu'il ne produit rien, qu'il a le corps immobile & ſans mouvement. On dit auſſi que ſon entretien, que ſes vers *glacent* les gens; pour dire qu'ils ſont extrêmement froids & peu réjoüiſſans.

Glacé, *ée.* part. adj.

Glacé, Se dit auſſi de pluſieurs choſes polies & luiſantes, un taffetas

neige afin de boire frais. Il a fait une glaciére au coin de ſon jardin. ſa glacière eſt pleine, eſt vuide.

GLACER. verbe actif. Il ne ſe dit que du froid qui congele, & endurcit l'eau & d'autres liqueurs. Le grand froid a glacé les riviéres.

Il eſt auſſi n. & quelquefois neutr. paſſ. Les fontaines d'eau vive ne glacent point, ne ſe glacent jamais.

On dit figuréement que la peur glace le ſang dans les veines, que la vieilleſſe glace le ſang.

On dit auſſi figurément d'un homme

GLANEUR. ſ. m. Celui qui gláne. Un pauvre glaneur.

GLANEUSE. ſ. f. Celle qui glane. Une pauvre glaneuſe.

GLAPIR. v. n. Faire un cri perçant & aigu. Le renard glapit.

Glapir, Ce mot au figuré ſe dit des perſonnes. C'eſt faire un cri aigu qui marque quelque mouvement de l'ame. Elle glapit dés qu'on la touche.

GLAPISSANT, *glapiſſante*. adj. Qui glapit. Voix glapiſſante. Deſpreaux, Satire 3.

GLAPISSEMENT. ſ. m. Cri perçant & aigu. Le gla-

glacé pou
gans *gla*
& luiſar
confiture
ſucre ca
te de n
glacés.

Glaceu
joüalleri
ne ſont
qui ont t
les broüi
ne ſoien

Glacial
glacé, il
ciales, de
les Poles

Glaciér
fermé, c
ce pour
té.

Glacis,
ſible. Le
glacis.

En ter
ou autre
du courri
à ſept p
pagne p

glacé pour dire qui eſt bien luſtré, des gans *glacés*, pour dire layés, cirés & luiſans : Des marons glacés, des confitures *glacées* couvertes d'un ſucre candi ou luiſant, une tourte de maſſepain *glacée*, des biſcuits *glacés.*

Glaceux, euſe. adj. En termes de joüallerie ſe dit des pierreries qui ne ſont pas tout à fait nettes, mais qui ont une eſpece de petit nuage qui les broüille & qui empêche qu'elles ne ſoient tout à fait diaphanes.

Glacial, ale. adj. Qui eſt toûjours glacé, il ne ſe dit que des zones *glaciales*, de la mer *glaciale* qui ſont vers les Poles & toûjours glacées.

Glaciére, ſ. f. Lieu ſous terre & bien fermé, où on ſerre l'Hyver de la glace pour la conſerver juſques à l'Eté.

Glacis, ſ. m. Pente douce & inſenſible. Les allées de ce jardin ſont en *glacis.*

En termes de fortification le *glacis*, ou autrement l'*eſplanade* eſt le parapet du courridor, dont la hauteur de ſix à ſept pieds ſe perd dans la campagne par une pente inſenſible,

me qui a l'abord extrêmement froid, que son abord glace.

On dit, Glacer des confitures. glacer des pâtes, du massepain, pour dire, Les enduire d'une croûte de sucre qui est lissée comme de la glace.

GLACE', E'E. participe passif. Il a les sign. de son verbe.

On dit aussi, Gands glacés. taffetas glacé.

GLACIAL, ALE. adjectif. Glacé. Il n'est en usage qu'au feminin & en cette phrase. La mer glaciale, pour signifier la mer qui est sous le pole.

glapissement de renards.

GLISSER. v. n. C'est mettre le pié sur une chose glissante, & chanceler pour tomber. Mon pié a glissé & j'ay pensé tomber.

Glisser. C'est se pousser d'abord & de dessein formé sur la glace, ou sur une glissoire, & s'y laisser ensuite aller en se servât de ses bras pour contrepoids. S'amuser à glisser.

Comment avez-vous laissé glisser cette mépriſe. Boil. avis à Mén. Il glissa dans mon cœur un fatal venin. La Suze. Je sentois une secrette flamme qui se glissoit jusques dans mes os.

Voi-

dans la longueur d'environ dix toises.

Glaçon. ſ.m. Morceau de glace, les *glaçons* de la riviére, les *glaçons* qui pendent au haut des goutiéres & des toits, Il eſt devenu froid comme un *glaçon.*

GLADIATEUR, ſ. m. Qui ſe dit de ceux qui combattoient avec des épées nuës ſur le theatre de Rome, pour donner du plaiſir au peuple. La cruauté des Payens ſe faiſoit bien voir dans le ſpectacle des *gladiateurs.*

On appelle en France *gladiateurs* ceux qui ſont prompts à tiret l'épée en toutes ſortes de querelles & d'occaſions & qui provoquent de gayeté de cœur les autres au combat.

Glaire. ſ. f. Humeur viſqueuſe, & gluante qui ne ſe détache & ne ſe vuide qu'avec peine. Quand on vuide des *glaires* par les urines, c'eſt ſigne qu'on eſt en danger de la pierre; le blanc d'œuf eſt une glaire, dont on fait quelque fois une colle fort déliée & luiſante. Quelques-uns dérivent ce mot de *clarum ovi*, Ménage. D'autres de *glarea*, dont les Medecins ſe ſervent en la même ſignification.

VERGLAS. ſubſt. maſculin. Pluye fort menuë qui ſe glace en tombant, & fait une eſpece de croûte fort gliſſante ſur la terre. On ne ſçauroit marcher dans les ruës à cauſe du verglas. il fait verglas. il tombe du verglas.

VERGLACER. verb. impersonnel. Faire verglas. Il verglace.

VERGLACE', E'E. participe paſſif.

GLAIEUL. ſubſtantif maſculin. Sorte de fleur qu'on nomme autrement flambe ou iris. Petit glaïeul, glaieul, à grandes feüilles.

GLAIRE. ſubſtantif

Voiture. Poëſ.

GLISSANT, *ante*. adj. Ce mot ſe dit des chemins & autres choſes où l'on ne peut demeurer, ou aller ſans gliſſer malgré qu'on en ait. Chemin gliſſant. Il y avoit au fond de l'eau de gros cailloux fort gliſſans. Abl. Ret. l. 4. c. 2. Il eſt dans l'âge le plus gliſſant de la vie.

GLISSADE. ſ. fem. C'eſt gliſſer, C'eſt un mouvement du pied qui apuyant ſur un lieu gliſſant, gliſſe malgré qu'on en ait. Une dangereuſe gliſſade. Faire gliſſade.

GLISSOIRE. ſ. fem. ſorte de petit chemin

Glaire, Se dit auſſi des chairs & des fruits qui n'ont pas une conſiſtance ferme. Les amandes vertes n'ont pas au dedans que de la *glaire*. Les veaux, les cochons nouveaux nés ne ſont pas bons à manger, ce n'eſt encore que de la *glaire*.

On appelle auſſi glaire une eau qui ſe trouve dans les diamans imparfaits & qui ne commencent qu'à ſe former.

Glaireux, euſe. adj. Qui eſt plein de glaires.

GLAISE, ſ. f. Terre graſſe qui étant paîtrie & cuite ſert à faire des thuiles, des briques, de la poterie : on la nomme autrement *argile terre à Potier*.

On s'en ſert auſſi pour faire des bâtardeaux, des baſſins de fontaine, des chauſſées d'étang, parce que l'eau ne peut paſſer à travers quand elle eſt bien foulée.

Paſquier dit que ce mot vient de GALBA. C'étoit un ancien mot François qui ſignifioit *gras*, comme témoigne Suetone en parlant de l'Empereur Galba.

Glaiſer, v. act. Enduire ou cou-

tantif femin. Humeur viſqueuſe. Il a l'eſtomac plein de glaires. Cette medecine luy a fait vuider des glaires. il a des glaires dans la veſſie.

On appelle Glaire, le blanc de l'œuf quand il n'eſt pas cuit.

GLAIREUX, EUSE. adjectif. Qui n'eſt que glaire, ou plein de glaire. Cette chair eſt glaireuſe. humeur, matiére glaireuſe.

GLAISE. adjectif feminin. Qui n'a d'uſage qu'en cette phraſe. Terre glaiſe, qui ſe dit d'une certaine terre graſſe, propre à faire de la po-

chemin glacé ſur quoy on gliſſe. Une grande gliſſoire. Une petite gliſſoire. Faire une gliſſoire.

GLOBE. ſ. m. Corps rond ſolide. Un beau globe.

Globe terreſtre. Corps ſolide & rond ſur lequel on repreſente la terre, l'eau, des cercles des points, &c.

Globe celeſte. corps ſolide & rond ſur lequel on repreſẽte le ciel, les planettes, les ſignes celeſtes, &c.

Globe, Terme de Faïancier. Verre de forme circulaire monté ſur un pied, qu'on met ſur la corniche de la cheminée pour repreſenter en petit les objets

vrir de
de la f
d'épaiſ
chaux
Glai
fioit au
chante
terres
lances.
perira
en ſain
Latin
On
le droi
qu'en l
auſque
Glaiv
rale, le
commu
gliſe ſu
GL
eſt fait
que ſe
ſinon
Les ha
long fi
gland.
ont le
Quelqu

vrir de *glaise*, on doit glaiſer le fonds de la foſſe d'un privé de ſix pouſſes d'épaiſſeur avec bon couroy & pavé à chaux & ciment.

Glaive, ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois toute ſorte d'arme trenchante, comme coûteau, épée, cimeterres coutelas : on l'a dit même des lances. Celui qui frapera du *glaive*, perira par le *glaive*, dit JESUS-CHRIST en ſaint Matthieu. Ce mot vient du Latin *gladius*.

On appelle auſſi puiſſance du *glaive* le droit de vie & de mort qui n'eſt qu'en la main des Rois ou des Juges auſquels ils la communiquent.

Glaive, Se dit figurément en Morale, le *glaive* ſpirituel, pour dire l'excommunication, le pouvoir qu'a l'Egliſe ſur les ames.

GLAND. ſ. m. Fruit du chêne, qui eſt fait en forme d'un noyau, preſque ſemblable à celui d'une aveline, ſinon qu'il eſt de figure oblongue. Les habitans de Chio ſoûtinrent un long ſiége, & ne vêcurent que de *gland*. Les cochons nourris de *gland* ont le lard plus ferme & meilleur. Quelques-uns appellent auſſi *gland* le fruit

poterie.

On ſe ſert auſſi de la terre glaiſe pour contenir l'eau dans un baſſin de fontaine, dans un canal, &c.

Il ſe dit quelquefois tout ſeul Creuſer juſqu'à la glaiſe.

GLAIVE. ſ. m. Coutelas, épée trenchante. Il eſt vieux, & on ne s'en ſert guere qu'en ces phraſes. Qui frappe de glaive, de glaive mourra. le Souverain a la puiſſance du glaive. Dieu luy a mis le glaive entre les mains.

On dit en termes de l'Ecriture ſainte, La parole de Dieu eſt un glaive trenchant des

objets qui ſont dans une chambre.

Les globes de ſon ſein ſont plus blancs que la neige. Racine. c'eſt à dire, ſes tetons.

GLOIRE. ſ. f. Honneur acquis par de belles actions. La gloire eſt l'ame de la vertu. Avoir de la gloire.

Gloire. Ornement honneur. Molina eſt la gloire de nôtre ſocieté. Paſc. l. 7. Il fait gloire d'être ignorant. Gon. Epi. l. 1.

Gloire. Le mot de gloire ſignifiant orgueil ſe prend en bonne & mauvaiſe part. Il y a une ſotte gloire & une belle gloire.

Ablan-

fruit du fau ou hêtre & celuy du liége, celuy de l'éculus, de l'yeuſe, du phellodrys ; &c. cardrys en Grec ſignifie tout arbre qui porte *gland*, quoy que ces fruits ſoient pourtant differens en figure, & ſur tout celui du hêtre. Le gobelet du *gland* eſt la petite tige par où il tient à l'arbre.

En termes de Blaſon le *gland* s'appelle auſſi noix de chêne ; & il ſe repreſente toûjours avec ſon gobelet & ſa queuë qui tient ſa noix attachée à l'arbre : Ce mot vient du Latin *glans*.

Gland, Eſt auſſi un gros bouton couvert de ſoye, de laine, de fil, &c. autour duquel on fait pluſieurs ouvrages. Il ſert pour attacher un collet, une chemiſe, pour ſervir d'ornement à des carreaux à s'agenoüiller, à des carroſſes & harnois.

Gland. En termes de Medecine eſt le bout de la verge couverte par le prepuce.

Glandé, ée. Eſt un terme d'armoiries. Un tel portoit d'or au chêne *glandé* de ſinople.

des deux côtés.

On appelle, Glaive spirituel, La Jurisdiction de l'Egliſe, le pouvoir qu'elle a de retrancher de la communion des fidelles.

GLADIATEUR. ſ. m. Chez les Romains c'étoit des Eſcrimeurs à outrance qui combatoient l'un contre l'autre pour le divertiſſement du peuple. Combats de Gladiateurs. la Religion Chrétienne défend les jeux, les ſpectacles des Gladiateurs.

On appelle auſſi Gladiateurs. Ceux qui font profeſſion de ſe battre en duel.

GLAND. ſ. m. Fruit du chêne & de

Ablancourt.

Gloire. Terme de Peinture Ciel ouvert & lumineux avec des Anges repreſentés dans une voute, ou un tableau.

GLORIA in excelſis, ſ. m. Terme d'Egliſe. Cantique des Anges. Chanter le gloria in excelſis.

GLORIEUX, glorieuſe. adj. Plein de gloire, illuſtre, éclatant Nom glorieux, Action glorieuſe. Bleſſure glorieuſe. Abl.

Glorieux, glorieuſe, Superbe, fier, orgueilleux. Avoir l'air glorieux. Je ne me trouve jamais ſi glorieux que quand je reçoy de vos lettres. Voitu-

re.

On dit aussi au Manége qu'un cheval est *glandé*, lorsqu'il a les glandes enflées, & pleines de gourmes.

Glandée, *s. f.* Abondance de gland, la recolte du gland. On a vendu cette année 500. écus la glandée de cette forêt.

Glande ou *glandule*, *s. f.* Terme de Medecine : C'est une chair molle, spongieuse & grasse qui sert à conserver & à affermir la separation des vaisseaux, à boire les humeurs superfluës & à en humecter d'autres ; ainsi une tumeur dans l'aine, dans la gorge, est une maladie ou alteratiõ d'une *glande* qui est enflée. Il y a une infinité de *glandules* dans le corps, & par tout où il y a des divisions ou départemens de rameaux il y a des *glandules* pour servir comme d'un coussin mollet. Thomas Warton Anglois, a le premier découvert que les *glandes* sont composées de veines, de nerfs, d'arteres & de vaisseaux lymphatiques, & nous a apris qu'elles ont une correspondance avec les nerfs, au service desquels elles sont particuliérement employées : au lieu que les Anciens ont crû qu'elles ne servoient que

de quelques autres arbres ſemblables. Il y aura bien du gland cette année. on engraiſſe les cochons de gland. les Poëtes diſent que les premiers hommes vivoient de gland.

On appelle figurément, Gland, certain ouvrage de fil, qui a été fait d'abord en forme de gland, pendant au bout de deux petits cordons de fil, avec quoy on attache les collets, ou que l'on met au coin des mouchoirs par ornement. Glands de Hollande. glands à graine d'épinars. Les glands d'un collet. il ne porte

re. Il eſt tout glorieux de la mort de ſon ennemi. Abl. Re. l. 3. c. 1.

Glorieux. ſ. m. Un vain, un ſuperbe. C'eſt un glorieux. Un petit ſot, un petit glorieux. Scaron.

GLORIEUSE. ſ. f. Celle qui eſt ſuperbe. C'eſt une petite glorieuſe qui mérite d'être joüée.

GLORIEUSEMENT. adverb. Avec honneur. Combatte glorieuſement. Ablanc. Il s'eſt glorieuſement tiré d'affaire. Scaron.

GLORIFIER. verb. a. Ce mot au ſens actif s'emploie ſouvent dans les matiéres de pieté,

comme d'un couſſinet pour appuyer les parties voiſines, ou d'éponge pour en attirer les humeurs ſuperfluës. Voyez le traité qu'il a fait de l'uſage des *glandes* qu'il intitule *adonographie.* Le pancreas eſt une groſſe *glande* qui eſt à la diviſion de la veine porte, le thimus où fagouë en la ſeparation de la veine cave. Hipocrate met les rognons au rang des *glandules.* Dans le détroit du goſier qu'on appelle *iſthmos* il y a deux *glandules* qu'on appelle *amigdales*, au col de la veſſie il y en a qu'on nomme *proſtates* : au deſſous des oreilles il y en a qu'on nomme *parotides*, & parce qu'elles ſervent auſſi à boire la pituite & ſeroſité des humeurs ſuperfluës, on les appelle *émonctoires.*

La *glande* pineale, où M. Deſcartes met le principal ſiége de l'ame, eſt une *glande* qui eſt dans le cerveau, faite en forme de pomme de pin, c'eſt pourquoy on la nomme *conus, conoides* & *conarium.* Ce mot vient de *glans*, parce qu'elle a quelque reſſemblance avec le *gland.*

porte point de glands.

GLANDE'E, ſ. f. Le gland qui tõbe des chênes. La glandée fut abondante cette annéé là. envoyer les cochons a la glandée.

GLANDE. ſ. f. Tumeur qui vient dans l'aine, à la gorge, ou autre partie du corps. Il lui eſt venu une groſſe glande en tel endroit. ces glandes reſſemblẽt fort à des écroüelles.

GLANDULE, ſ. f. Amygdale, petite glãde qui ſe trouve naturellement en diverſes parties de l'animal, comme ſous le menton, dans les mammelles

té, & il ſignifie rendre gloire à Dieu. Glorifions Dieu de toutes choſes. Arnaut.

Se *glorifier*, v. r. Faire gloire d'une choſe. Il ſe glorifie de ſon ignorance.

GLOSE. ſ. f. Explication faite mot à mot & fidelement ſur le texte. La gloſe ordinaire parle de la ſorte. Ecrire de la gloſe, Terme de claſſe, c'eſt écrire l'explication du texte.

Gloſe. Terme de Poëſie. C'eſt un Poëme que les François ont imité des Eſpagnols; & c'eſt une eſpece de Paraphraſe de quelques vers qu'-

on

Glanduleux, *adj. m.* Composé de glandes. Les corps *glanduleux* : sont des especes de glandes, qui ont des veines & des arteres & qui ont quelque action. Les mammelles sont des corps *glanduleux.*

GLANE. *s. m.* Petit bouquet d'épics épars & negligés dans un champ que les pauvres gens ramassent aprés qu'on a moissonné & lié les gerbes.

On dit en proverbe, il y a encore assez de champ pour faire *glane*, pour dire qu'il reste encore assez de profit ou de travail à faire pour les autres dans une affaire, dans une science.

Glane. En termes de Jardinier, est une longue botte d'oignons attachés sur de la paille à un échalas. Le peuple de Paris dit *glene.*

Glaner, *v. act.* Ramasser les épics égarés & negligés dans un champ moissonné. Ruth étoit venuë pour *glaner* quand Boos l'épousa : Ce mot vient *à glandibus colligendis*, d'où l'on a étendu la signification aux épics de bled.

Glaner, signifie figurément faire un petit gain dans un affaire que d'au-

melles. Quand les glandules viennent à s'enfler, alors on les appelle glandes.

GLANDE', E'E. adj. Se dit d'un cheval prêt à jetter sa gourme, qui a les glandes de dessous la ganache enflées.

GLANE. s. f. Poignée d'épics que l'on cueille dans le champ aprés que le bled en a été emporté ou que les gerbes sont liés. Grosse glane. cette femme a tant fait de glanes en ce châp. là, ses glanes luy suffisent pour la nourrir.

On dit figur. & proverb. Il y a encore champ beau champ

on appelle texte. Voiture & Sarazin ont fait des gloses françoises, mais on tient que c'est Voiture qui les a introduites dans nôtre Pöesie. La gloſe de Sarazin sur le sonnet de Job, de Benserade est un petit chef-d'œuvre.

GLOSER. v. a. interpreter. Ecrire la gloſe qu'on a faite de quelque Autheur. Gloſer une Epitre de Ciceron. Gloſer un livre de Virgile. Leçon gloſée.

Gloſer. Trouver à redire. Reprendre. Pour un maigre Autheur que je gloſe en passant, est-ce un crime aprés tout? Despreaux,

tres y en
Les premie
de cette a
ner pour c
eux.

Glané, ée,

Glaneur,
celle qui
viennent q
liés.

GLAPI
dont le so
me font le
de ce conce
chanter il *g*
lement *Kl*
choſe.

Glapiſſem
nards & d
ſonnes qui

Glas. ſ. m.
lorſqu'une
où agoni
prie Dieu
tend que
tin. Quelc
claſſicum.

Glaceron.

Glaucom

tres y en ont fait de tres-grands. Les premiers ont eu toute la graisse de cette affaire; Il n'y a qu'a *glaner* pour ceux qui viendront aprés eux.

Glané, ée, part. pass.

Glaneur, euse, s. m. & f. Celui ou celle qui glane. Les *glaneurs*, ne viennent qu'aprés que les gerbes sont liés.

GLAPIR. verb. neut. Faire un cry, dont le son est aigu & perçant comme font les petits chiens. Le dessus de ce concert ne vaut rien, au lieu de chanter il *glapit*. Ce mot vient de l'Allement *Klapern*, signifiant la même chose.

Glapissement. s. m. Le cry des renards & des petits chiens ou des personnes qui ont la voix trop aiguë.

Glas. s. m. son de cloche qu'on tinte lorsqu'une personne vient d'expirer où agonise, pour avertir qu'on prie Dieu pour elle. Ménage prétend que ce mot vient de *lessus* latin. Quelques autres le dérivent de *classicum*.

Glaceron. Voy Glouteron.

Glaucoma. s. f. Terme de Medecine

champ. pour faire glane, pour dire, Il y a encore beau, ample ſujet de travailler à quelque choſe, à quoy un autre a déja travaillé.

Il ſe dit auſſi de pluſieurs petites poires qui ſont arrangées prés à prés ſur une même branche, & de nombre d'oignons attachés de la ſorte à une torche de paille. Voilà une belle glane de poires de blanquette. achetter une glane d'oignons.

GLANER. v. a. Ramaſſer des épics de bled, & en faire des glanes. Dans l'ancien Teſtament Dieu défend

preaux, Satire 6.

GLOSSATEUR. ſ. m. Celui qui fait une explication du texte. Ancien Gloſſateur. Patru.

GLOSSAIRE. ſ. m. Mot qui ſignifie Dictionaire, mais qui ne ſe dit guere en parlant ſerieuſement. Un gros gloſſaire, un petit gloſſaire.

GLOUGLOU. ſ. m. Mot imaginé pour repreſenter le petit bruit que fait le vin, ou autre liqueur qui paſſe au travers d'un canal, ou tuyau étroit. Qu'ils ſont doux! bouteille ma mie! Qu'ils ſont doux, vos petits glougloux! Moliére.

GLOUSSER, Clouſ-

c'eſt une maladie des yeux qui arrive lorſque l'humeur criſtalline ſe change en couleur verdoyante & azurée ; car alors ceux qui ont cette maladie n'aperçoivent aucunement la lumiére.

Glayeul, ſ. m. Fleur qu'on nomme autrement *ambe* : Il y en a de jaunes de rivére ou de marais ; Elle eſt pourtant plus étroite & plus petite que la flambe & pointuë comme une épée, pleine de nerfs & de veines ; Ses fleurs ſont rangées en un bel ordre, ſa graine eſt ronde & ſa racine double. Mathiole l'appelle l'*herbe des bleds*, parce qu'elle y croît de la hauteur d'une coudée ſur une tige pleine de jus. Il y a auſſi un *glayeul* ſauvage qu'on appelle *ſpatula fœtida*, à cauſe qu'il eſt puant. Ce mot vient de *gladiolus*. Nicod. On l'appelle auſſi Iris.

Glebe. ſ. f. Terme de Chimie, motte de terre qui enferme quelque métail ou mineral. On apporte les *glebes* aux forges pour les laver & épurer, & puis les fondre.

Glebe, En termes de Juriſprudence & de coûtume, c'eſt le ſol de l'heritage qu'on poſſede. Les eſclaves étoient

fend aux proprietaires de glaner leurs champs. cette paisane a glané plus d'un septier de bled durant l'Août.

Il se dit fig. des petits profits que l'on fait dans la même nature d'affaires où un autre a déja extrémement profité. Il a tellement pillé cette province qu'il n'a rien laissé à glaner aprés luy.

GLANE', E'E. part. pass.

GLANEUR, EUSE. subst. Celuy ou celle qui glane. Il y a bien des glaneurs & des glaneuses dans ce chãp. les glaneurs ont recueilli assez de bled pour leur

Clouſſer, verbe neutre, l'un & l'autre se dit en parlant des poules qui ont des petits poulets. C'est le cri naturel que fait la poule lorsqu'elle conduit les poulets, ou lorsqu'elle les appelle. Poule qui glousse.

GLOUTON. gloutonne, adject. Friand, gourmand. Il est glouton. Elle est un peu gloutonne.

Glouton, subst. mascul. Goinfre, gourmand. Il mãge tout, le gros glouton, Gon. Epi. l. 1. Il n'est rien tel que d'être glouton. Scaron. Poës.

GLOUTONNEMENT. adv. d'une ne

autrefois attachés à la *glebe*, on les vendoit avec le fonds. Quelques gens de main morte qui sont attachés à la *glebe* ne peuvent aller demeurer ailleurs.

GLISSADE. subst. f. Mouvement prompt que l'on fait sur de la glace ou sur quelqu'autre chose fort unie. Les Hollandos avec des patins font des *glissades* d'une lieuë en peu de momens.

Glissant, ante, adj. Lieu où on fait des glissades. C'est un pas *glissant*, qui se dit tant au propre qu'au figuré.

Glissement, s. m. Terme de Physique. Les corps ne sont liquides que par le *glissement* continuel de leurs parties les unes sur les autres.

Glisser, v. n. Se mouvoir promptement sur de la glasse ou sur quelque chose de gras ou d'uni. Le pied *glisse* aisément sur le pavé gras, sur du bois moüillé, sur des planchers frottés & cirés. Ce mot vient de *glace*, parce qu'elle sert à *glisser*. Quelques-uns le dérivent du Grec *gluschros* qui signifie *lubricus* ou glissant. Ménage. On le dit aussi de plusieurs choses qui s'échapent & se coulent aisément

leur hiver.

GLAPIR. v. n. Jetter un cri, aboy aigre, tel que font quelquefois les renards, ou les petits chiens. Il ſignifie auſſi, Crier, hauſſer la voix d'un ton aigre & perçant. Cette femme ne fait que glapir. elle glapit en châtant.

GLAPISSEMENT. ſ. m. v. Le cri des renards & des petits chiens quand ils glapiſſent.

Il ſe dit auſſi des perſonnes.

GLAS. ſubſt. m. (Quelques-uns diſent GLAIS) Le ſon d'une cloche qu'on tinte pour une perſonne qui vient d'expirer. Sonner le

ne maniére glouttonne. Les loups mangent gloutonnement. La Fontaine, Fables livre 3.

GLOUTONNIE, Gloutonnerie. ſ. f. L'uſage eſt pour gloutonnie, & même il ne ſe dit ordinairement que dans le burleſque. On ſe ſert en ſa place, de gourmandiſe. La gloutonnie eſt digne de blâme.

GLU. ſ. f. C'eſt un compoſé de grains de gui avant qu'ils ſoient meurs. Glu fort bonne.

GLUAU. ſ. m. Sorte de petite verge frottée de glu qu'on tend ſur les branches d'un arbre

& par surprise. Cette anguille a *glissé* lui a échapé des mains; le pied de cet e échelle a *glissé*. Ce verre, ce coûteau ont *glissé* de dessus la table qui étoit en pente.

Glisser à l'act. signifie fourer adroitement quelque chose dans une autre sans qu'on s'en aperçoive. Ce coupeur de bourses a *glissé* la main dans ma poche, & puis s'est *glissé* dans la foule & s'est sauvé.

Glisser, Se dit aussi figurément en morale, & signifie éviter ou passer legérement sur quelque chose. Un Orateur *glisse* sur les actions de celui qu'il loüe, quand elles peuvent être un peu blâmées. Ce point est un peu delicat, il a *glissé* dessus.

Glisser, Signifie aussi inserer· insinuer adroitement. Il a glissé un passage, une autorité, un trait de loüange, de satyre, dans son discours. On a *glissé* une clause dans ce contract qui fait grand tort au vendeur. Il s'est *glissé* beaucoup de fausses opinions & d'erreurs populaires dans les livres des Philosophes.

On dit proverbialement. C'est à vous à *glisser* lorsque plusieurs person-

le glas.

GLE

GLEBE. ſubſt. f. Terme de Coûtume & de Pratique qui ſignifie l'heritage, la poſſeſſion d'une Terre. Les hommes de main-morte ſont attachés à la glebe. le patronage ſuit la glebe.

GLI

GLISSER. v. n. Il ſe dit lors que le pied vient tout d'un coup à couler ſur quelque choſe de gras ou d'uni. Gliſſer ſur le pavé, la terre eſt graſſe, on ne ſçauroit s'empêcher de gliſſer. quand

arbre pour attraper quelque oiſeau. Tendre des gluaux.

GLUER, verb. actif. Frotter de glu. Il faut gluer ces petits brins.

GLUANT. Gluante, adj. Viſqueux, qui s'attache aux choſes. Matiére gluante. La poix eſt gluante. Le miel eſt gluant.

La pauvreté eſt ſi gluante, qu'on ne s'en ſçauroit dépêtrer. Ablancourt, Luc Tome 1.

Engluer, v. a. Se prendre à de la glu. Oiſeau qui a englué ſon aile.

GNOMONIQUE. ſ. f. C'eſt la ſciẽce qui enſeigne la

nes ſont engagées dans quelque affaire, dans quelque travail, dans quelque peril: & que les autres y ont déja paſſé & fait leur devoir.

Gliſſé, ée. part.

Gliſſoire, ſ. f. Lieu où on gliſſe par divertiſſement, & qu'on unit exprés pour cela.

GLOBE. ſ. m. Corps ſolide compris ſous une ſeule ſuperficie, qui a un point au milieu duquel ſi on tire des lignes à ſes extremités, elles ſont égales. La terre & l'eau ne ſont qu'un *globe*. les Planettes ſont des *globes* ſolides & éclairés.

Le *Globe* du Monde roule ſur ſon axe, dont les extrémités ſont les deux Poles. Ce mot vient du Latin *globus*.

On appelle *Globe* celeſte & *Globe* terreſtre deux inſtrumens de Mathematique, où ſont décrits en l'un les diverſes régions de la terre, & en l'autre les étoiles fixes du Firmament contenuës en 48. aſteriſmes ou conſtellations; ils ſont ſoûtenus par deux Cercles, dont l'un marque l'Horiſon & l'autre le Meridien avec un petit cercle Polaire, qu'on nom-

quand il fait verglas on gliſſe. le pied lui gliſſa & il tomba. gliſſer ſur la glace par divertiſſement. gliſſer avec des patins. les enfans ſe plaiſent à gliſſer.

Il ſe dit auſſi de pluſieurs ſortes de choſes.

L'échelle gliſſa. cela m'a gliſſé des mains.

On dit proverbialement & figur. C'eſt à vous à gliſſer. c'eſt vôtre tour à gliſſer, pour dire, C'eſt à vôtre tour à faire telle ou telle choſe. Et cela ſe dit ordinairement quand il s'agit de quelque choſe où il y a de la peur, du peril, de la dépenſe,

la maniére de faire des Cadrans au ſoleil. Sçavoir la Gnomonique.

GOBELET. ſ. f. Sorte de petit vaſe qui eſt propre pour boire, & qui eſt ordinairement fait d'argent, ou d'étein ſonnant.

Gobelet. Eſpece de petit gobelet de fer blanc propre pour faire divers tours. Joüer des gobelets. Un tour de gobelet.

Gobelet. Office qui n'eſt que pour le Roy. C'eſt un endroit où on met ce qui regarde le linge, le pain, le vin & l'eau qu'on doit ſervir au Roy.

GOBELOTER. verbe neutre. Ce mot

me *Gnom*
toutes le
On dit
que deu
globes d
beau ſein
voire.
Globule,
ou ayant
épanché
ou corps
Globe.
ſe dit des
la poudr
ciels de
qu'ils ſoi
les maga
bourg d
forme c
Voyez C
GLOI
vûë de ſa
infinie. L
voir Dieu
dans ſa
Les bien-
ſa *gloire*, &
nelle. Di
juger les

me *Gnomen.* Il y a de ces *globes* dans toutes les belles Bibliotheques.

On dit figurément & poëtiquement, que deux beaux yeux ſont deux globes de feu. On dit auſſi d'un beau ſein qu'il porte deux globes d'yvoire.

Globule, ſ. f. Petit corps ſpherique, ou ayant figure de globe, le Mercure épanché ſe forme toûjours en *globules* ou corps ronds.

Globe. En termes de pyrotecnie ſe dit des corps, où on a renfermé de la poudre pour faire des feux artificiels de quelque figure & qualité qu'ils ſoient. On a vû même dans les magaſins du Comte d'Oldembourg des grenades anciennes de forme cubique ou paralelle pipede. Voyez Caſimir en ſa Pyrotecnie.

GLOIRE. ſ. f. Majeſté de Dieu, la vûë de ſa puiſſance, de ſa Grandeur infinie. Les yeux mortels ne peuvent voir Dieu dans ſa *gloire.* Dieu a paru dans ſa *gloire* ſur le mont Thabor. Les bien-heureux voyent Dieu dans ſa *gloire*, & face à face. la gloire éternelle. Dieu viendra dans ſa *gloire* juger les vivans & les morts.

se, &c.

Il sign. fig. Passer legerement sur quelque matiére. C'est une matiére delicate, qu'il ne faut pas trop approfondir, il faut glisser legerement dessus.

GLISSER. est aussi actif, & signifie, Mettre, couler adroitement quelque chose en quelque endroit sans qu'on s'en apperçoive. Glisser sa main dans la poche de quelqu'un. glisser un papier dans un sac. il se glissa tout doucement dans le cabinet. les troupes se glisserent le long de la contr'escarpe.

mot est bas, & signifie boire & grenoüiller dãs quelque cabaret, ou autre lieu. Il s'amuse à gobeleter toute la journée.

DEGOBILLER. v.a. Mot bas qui signifie dégueuler. Dégobiller son soupé.

GOBER. v. a. Avaler. Gober un œuf frais. Il a gobé le morceau.

Ils sont propres à gober tous les hameçons qu'on leur veut tendre. Moliere, Pourceaugnac, acte 2. scene 3.

GOBERGES, s. fem. Terme de Tapissier. Petits ais de 4. ou 5. pouces de large, qui sont liés avec de

On appelle en termes de Peinture & d'Opera une *gloire*, un lieu fort éclairé, une representation imparfaite de la *gloire* celeste. Mignard a peint au Val de Grace une *gloire*.

Gloire, Se dit aussi de l'honneur qu'on rend à Dieu. des loüanges qui luy sont dûës. Dieu est jaloux de sa gloire, il a dit, Je ne donneray ma gloire à personne. *Gloire* soit au Pere, au Fils & au S. Esprit.

Gloire, Se dit par emprunt & par participation de l'honneur mondain, de la loüange qu'on donne au merite, au sçavoir & à la vertu des hommes. La *gloire* du monde n'est qu'une fumée. Ce triomphateur est revenu comblé, tout couvert de *gloire*. Cet ouvrage a acquis beaucoup de *gloire* à son Autheur. Ce Prince a tiré beaucoup de *gloire* de cette action de clemence, de justice.

Gloire, Signifie quelquefois orgueil, presomption, bonne opinion qu'on a de soy-même. Ce noble a une sotte *gloire* qui empêche qu'on ne le frequente, ce qui gâte bien des Auteurs c'est la vaine *gloire*.

On dit qu'un homme fait *gloire* d'u-

On dit auſſi, Gliſſer un mot, une clauſe dans un contract.

Il ſign. fig. Inſinuer dans les eſprits. C'eſt lui qui a gliſſé cette erreur parmi le peuple.

En ce ſens on s'en ſert plus ordinairement au n. paſſif. Cette opinion s'eſt gliſſée inſenſiblemẽt dãs les eſprits, les erreurs ſe gliſſent facilement.

GLISSE', E'E. part. paſſ.

GLISSANT, ANTE. adj. Sur quoy l'on gliſſe facilement ſans pouvoir s'y tenir ferme. le chemin eſt fort gliſſant. le pas eſt gliſſant. quand il

la ſangle & qu'on étend ſur le bois de lit pour mettre la paillaſſe ou un ſommier de crin. Quelques-uns appellent ces goberges enfonçure ; Mais le mot de l'art c'eſt goberges.

Goberges. Perches dont les menuiſiers ſe ſervent pour tenir ſur l'établi leur beſogne en état.

SE GOBERGER. v. r. Mot bas & burleſque. Se choier. ſe réjoüir tout à ſon aiſe. Il ſe goberge auprés de ſon feu. Il ne ſonge qu'à ſe goberger.

GODELUREAU. ſubſt. m.

ne choſe lorſqu'il s'en vante, qu'il s'en fait honneur. Cet homme fait *gloire* de ſa nobleſſe, & cet autre fait *gloire* d'être parvenu aux grands emplois, malgré ſa baſſe naiſſance. Un infame fait *gloire* de ſon vice.

Glorieux. euſe. adj. Qui eſt dans la gloire celeſte, qui joüit de la béatitude éternelle. La *glorieuſe* Vierge Marie. Les corps *Glorieux* ne ſeront plus ſujets aux infirmités humaines.

Glorieux, Eſt auſſi celui qui a acquis de la gloire par ſon merite, par ſon ſçavoir, par ſa vertu, ou ce qui donne de la gloire. Le Roy a fait pluſieurs actions *glorieuſes*. Cet Autheur eſt bien *glorieux* d'avoir fait un ſi bel ouvrage. Il eſt mort au lit d'honneur d'une mort *glorieuſe*; d'une bleſſure *glorieuſe*.

Glorieux, Se dit auſſi d'un homme qui a trop de vanité; En ce ſens on dit proverbialement qu'il fait bon battre *glorieux*, car il ne s'en vante pas.

Glorieuſement adv. D'une maniére glorieuſe. Il s'eſt tiré *glorieuſement* de cette bataille.

Glorification, *ſ. f.* Qui ne ſe dit que de

y a du verglas il fait bien glissant.

On dit fig. d'Une affaire, d'une rencontre, où il est besoin de beaucoup d'adresse pour se conduire, que C'est un pas glissant.

GLISSADE. s.f.v. Action de glisser le mouvement que l'on fait en glissant. Faire une glissade. il fit une glissade & tomba.

GLISSOIRE. s. f. Chemin frayé sur la glace pour glisser, endroit où les enfans, les jeunes gens glissent par divertissement. les enfans font des glissoires dans les ruisseaux quand ils sont gelés.

mot signifie jeune homme qui fait le Damoiseau & qui est propret, qui songe à plaire & principalement aux Dames.

Le mot de godelureau n'entre que dans le burlesque & le plus bas stile, comme il paroît par les poësies de Scaron & d'autres Poëtes comiques. Il est vray qu'on trouve souvent ce mot dans un de nos plus fameux historiens qui est de l'Académie Françoise, mais ce fameux historien n'est pas à imiter en cela.

GODENOT. s. masc. Petit morceau de bois qui se

de l'élevation à la gloire éternelle que Dieu accorde à ſes Elûs aprés leur mort.

Glorifier v. act. Admettre à la béatitude éternelle, Dieu *glorifie* ſes prédeſtinés.

Glorifier, ſignifie auſſi honorer, donner de la loüange ſoit à Dieu, ſoit aux hommes. Il faut *glorifier* Dieu inceſſamment. Les gens de bien qui ſont dans les grandes Charges méritent d'être *glorifiés*.

Glorifier avec le pronom perſonnel ſignifie ſe vanter, tirer vanité de quelque choſe. Il ſe *glorifie* de ſes ancêtres, de ſon bien, de ſon eſprit, tous les biens de ſe monde ne méritent pas qu'on s'en *glorifie*.

Glorifié. ée. part. & adj.

GLOSE, ſ. f. Interpretation ou traduction qu'on fait de mot à mot d'un Auteur en une autre Langue. Les écoliers ont beſoin d'une *gloſe* interlinaire pour entendre Ciceron, Virgile. Juvenal, &c.

Gloſe, Eſt auſſi un Commentaire qu'on fait en la même ou en une autre Langue pour expliquer plus au long & plus intelligiblement le texte

GLO

GLOBE. ſ. m. Corps ſpherique, corps tout rond. Le centre d'un globe. le diametre d'un globe. la circonference d'un globe. la ſuperficie d'un globe. le globe du monde. le globe de la terre. la terre & l'eau ne font qu'un globe. globe de feu. globe de fumée.

On appelle les cieux, Les globes celeſtes.

On appelle, *Globe terreſtre*, Un corps ſpherique, ſur la ſuperficie duquel ſont dépeintes les régions de la terre, ſelon

ſe démonte à vis, qui a la figure d'un marmouſet, & dont ſe ſervent les joüeurs de gobelets pour divertir le petit peuple. C'eſt un franc godenot, c'eſt à dire un folâtre.

GODET. ſ. m. Maniére de petite écuelle de terre ou de grez. Un petit godet. Un grand godet.

Godet, Terme de Maçon. Petite ouverture par où l'on fait couler du mortier dans les joints montans & autres joints de pierre.

Godet de plomb. Petites goutiéres qu'on met aux crenaux pour jetter l'eau lors qu'il

d'un Auteur. La *gloſe* de la bible, qu'on appelle *gloſe* ordinaire a été faite par Nicolas de Lira en ſix volumes Les *gloſes* du Droit ſont les Commentaires marginaux d'Accurſe; ſurquoy Rabelais a dit que c'étoit une belle robe bordée de merde : c'eſt à dire que le texte eſt excellent, & que la *gloſe* ne vaut rien.

On dit en ce ſens proverbialement d'un méchant Commentaire que c'eſt de la *gloſe* d'Orleans plus obſcure que le texte.

Gloſe, Se dit auſſi de certaines critiques ou additions qu'on fait ſur les evenemens, & les hiſtoires du monde. Il eſt vray que ſes amis racontent l'affaire comme cela, mais la *gloſe* ajoûte que, &c.

Gloſe, Eſt auſſi une eſpece de Poëſie, faite à l'imitation des Eſpagnols, comme une eſpece de commentaire ou de parodie d'une piece d'un autre Autheur, dont on repete un vers à la fin de chaque quatrain ou ſtrophe qu'on fait contre luy. Il y en a des exemples dans les Poëſies de Saraſin.

Gloſe, *verb. act.* Mettre de la glo-

leur ſituation & leurs meſures, Et globe celeſte, celuy ſur lequel ſont dépeintes les étoiles, & les planettes, ſelon leur ſituation.

GLOBULE. ſ. m. diminutif. Petit globe, petit corps ſpherique.

GLOIRE. ſ. f. Honneur, loüange eſtime, reputation qui procede du merite d'une perſonne, de l'excellence de ſes actions ou de ſes ouvrages. Aimer la gloire. chercher la gloire, être avide de la gloire. acquerir de la gloire. être comblé de gloire. étendre bien loin, porter biẽ loin la gloire

il n'y a point de deſcente.

Godet. Terme de Jardinier. Ce mot ſe dit de certaines fleurs, & veut dire ce qui contient la fleur. La jacinthe a le godet incarnat.

GODIVEAU. ſ. m. Sorte de pâté de chair de veau, où il y entre des culs d'artichaux, & des champignons, qui eſt découvert, fait en ovale. Un Godiveau tout brûlé. Deſpreaux, Sat.

GODRON, ſ. m. Terme d'Architecte. Eſpece de moulure relevée en forme d'œuf. Felibien.

Godron. ſ. m. Terme

se sur un Autheur, sur des feuilles de College.

Gloser, Signifie aussi commenter, plusieurs Auteurs ont *gloſé* la Bible.

Gloser, Signifie encore ajoûter quelque choſe à une hiſtoire qu'on raconte, l'expliquer à ſa fantaiſie, & d'ordinaire en mauvaiſe part à le critiquer. Il ne faut point donner à *gloſer* ſur ſes actions.

Gloſé. ée. part. & adj.

Gloſeur, ſ. m. Critique qui cenſure les actions des autres. Il ſe fait peu de choſes qui ſoient à l'épreuve des *gloſeurs*, des gens qui trouvent à reprendre ſur tout.

Gloſſaire, *ſ. m.* Dictionaire ſervant à l'explication des mots obſcurs ou barbares d'une Langue corrompuë, le gloſſaire de Spelmannus eſt appellé *Latino barbarum*, & eſt un ſçavant ouvrage, quoyque cet Auteur n'eût commencé à étudier qu'à 50. ans. Le *gloſſaire* de M. du Cange en 3. volumes, eſt un travail merveilleux & plein d'une érudition extraordinaire. Le *gloſſaire* de Lindembrok, &c.

Gloſſateur, *ſubſt. maſc.* Auteur qui a

re de ſon nom, de ſes armes. il eſt tout couvert de gloire. cela feroit tort à ſa gloire. être jaloux de ſa gloire. avoir ſoin de ſa gloire. il y va de la gloire de l'Etat. il en a eu toute la gloire. la gloire de ſes exploits, de ſes conquêtes. mettre ſa gloire à telle ou telle choſe. tirer ſa gloire de telle ou telle choſe. la gloire du monde paſſe vîte. la gloire n'appartient proprement qu'à Dieu ſeul. il faut que toutes nos actions tendent à la gloire de Dieu, à la plus grande gloire de Dieu. gloire ſoit à Dieu. il ne cherche

me de Blanchiſſeur. Plis en rond qu'on fait à la manchette lorſqu'elle eſt empeſée & qu'on la godronne. Les godrons de cette manchette ne ſont pas bien faits.

GODRONNER. verb. act. Terme de Blanchiſſeur de menu linge, qui ſe dit en parlant de manchettes, & c'eſt faire de petits plis avec la main le long de la manchette lorſqu'elle eſt empeſée. Godronner des manchettes. Manchettes bien godronnées.

GOFRE. ſ. f. pâte qui a été cuite entre deux fers ſur le feu, & qui ſe fait avec

gloſé quelque livre. Les *gloſſateurs* de.

Gloſſocome, ſ. m. Terme de mechanique, eſt un nom que Heron donne à une machine compoſée de pluſieurs rouës dantelées garnies de leurs pignons, qui ſert à élever de grands fardeaux. Voyez-en les figures dans le 8. livre de Pappus, & dans l'*operarium* de Bettinus. Gloſſocome, eſt auſſi un inſtrument de Chirurgie, ou eſpece de ferrement & machine qui ſert à remettre des membres diſloqués.

Glotte, ſ. f. Terme d'Anatomie qui ſe dit d'une fente qui eſt au devant du goſier, laquelle ſert à former la voix des animaux: ce mot eſt Grec & ſignifie *langue* ou *languette.*

GLOUGLOU. ſ. m. Terme burleſque qui ne ſe voit que dans les chanſons bachiques. pour ſignifier le bruit que fait le vin en ſortant d'une bouteille, ce n'eſt pas que toutes les autres liqueurs ne faſſent le même bruit. Ce mot vient de *gluttus*, qui ſignifie la partie du col par où paſſent les viandes, ou plûtôt il a été fait par onomatopée du ſon de la liqueur qui paſſe au travers d'un canal étroit. Ménage.

cherche pas ſa propre gloire, mais celle de Dieu.

Il ſe prend auſſi quelquefois pour Eclat, ſplendeur. Le Fils de Dieu viẽdra dans la majeſté de ſa gloire.

On dit, Faire gloire de quelque choſe, pour dire, Se l'attribuer à honneur. Il fait gloire de vous ſervir.

Il ſign. auſſi. En tirer vanité. Il fait gloire du vice.

GLOIRE. Se prend ſouvent en mauvaiſe part & ſignifie, Orgueil, ſotte vanité. Il créve de gloire. la gloire le perdra. ſotte gloire mauvaiſe gloire. gloire pedanteſque. Vaine

avec des œufs, du ſucre, du beurre, & un peu de farine. C'eſt auſſi une pâte feüilletée où l'on enferme de petites trenches de fromage fin. Ainſi on dit gofres au fromage. gofres au ſucre. Gofres fort-bonnes. Faire des gofres.

GOFRER, verb. act. Terme de découpeur. C'eſt figurer une étoffe avec des fers chauds. gofrer du velours.

GOFREUR. ſ. maſc. Un des titres que prend le découpeur dãs ſes lettres de maîtriſe, où il ſe nomme découpeur, gofreur, égratigneur. C'eſt à dire celuy qui

Glouſſement, *ſ. m.* Bruit ſourd que font les poules prêtes à couver, ou qui ont des pouſſins. Ce mot vient du Latin *glocire*, qui ſe trouve dans Feſtus pour ſignifier la même choſe.

Glouſſer, Se dit au propre des poules & par extenſion des perſonnes qui ſentent quelque douleur & incommodité, & qui s'en plaignent ſourdement : On ne ſçait ce qu'a cette fille, mais elle *glouſſe* toûjours.

Glouteron, *ſ. m.* Herbe portant de petits bourons barbus qui s'attachent aux paſſans : Cette plante a pluſieurs petites branches rudes & quarrées ; ſes feüilles reſſemblent à celles d'arroches, & ont le goût de creſſon alenois ; elles ſont diſpoſées par intervales, & environnent en rond les branches, comme on voit en la garence, & ſont ſemblables auſſi à la courge, quoyque plus grandes, plus veluës, plus noires & plus épaiſſes. Mathiole dit qu'il n'y a point d'herbe qui ait la feuille plus grande que celle-ci. Sa tige eſt blancheâtre, ſa racine noire au dehors & blanche au dedans : elle croît par tout, principalement parmi les lentilles :

ne gloire, se prend particulierement pour un sentiment trop avantageux de soi-même que la vanité inspire. La vaine gloire est contraire au mérite des meilleures actions.

GLOSE, signifie aussi, la félicité dont on jouit dans le Paradis, les saints qui jouissent de la gloire éternelle, la gloire que Dieu a promise à ses élus.

On appelle aussi gloire, en terme de peinture, la représentation du ciel ouvert avec les personnes divines, & les Anges qui picque le taffetas, mouchette & figure les étoffes avec des fers propres à cela.

GOGAILLE. f. masc. Mot burlesque. Débauche gaie & honnête. Bonne chere accompagnée de réjoüissance. Faire gogaille.

A GOGO. adverbe. Mot burlesque pour dire à souhait, à plaisir, à son aise, à son contentement. Vivre à gogo. Voit. Poés.

GOGUES. f. fr. Plaisanterie & raillerie. Il est en fes gogues.

GOGUETTES. f. f. Injures, mots injurieux & satiriques.

Sa fleur eſt blanche, ſon fruit eſt comme une grande olive, & eſt rond & épineux comme celui du plane: Sa graine eſt dure, ronde, creuſe, blanche & faite comme un nombril & heriſſonnée, laquelle s'attache aux vêtemens. Les Italiens l'appellent *ſpéronnella*, parce qu'elle a ſes feüilles diſpoſées en étoilles comme une molette d'éperon. En Latin *lappa minor*, *lappa inverſa*, ou *Xanibion*; ou *philanthropos*, *aparina*, *aſpergula*, *perſonata*. On l'appelle auſſi *glatero*, *glouteron*, *grapelle* & *bardane*.

Glouton, onne, *adj.* Goulu, gourmand qui mange avec avidité, qui engloutit. Le brochet eſt fort *glouton*. Les loups ſont *gloutons*. Ce mot vient du Latin *gluto*. Nicod.

C'étoit auſſi autrefois une injure qu'on diſoit par raillerie: Un faux *glouton*. Ce faiſi *glouton* d'Arnaldus. Voiture.

Gloutonnement, *adv.* D'une maniére glouronne. Il n'y a rien de plus dégoûtant que de voir manger *glouttonnement*.

Gloutonnie, *ſ. f.* Avidité de man-

ges & les Bienheureux. Une gloire du Titien, du Tintoret. la gloire du Val-de-grace.

On appelle auſſi, *gloire*, dans les Comedies & dans les autres ſpectacles, l'endroit élevé, & illuminé où l'on repreſente le ciel ouvert & les divinités fabuleuſes.

GLORIEUX, EUSE. adjectif. Qui s'eſt acquis, qui mérite beaucoup de gloire, beaucoup de loüange & d'honeur. Ce Prince eſt bien glorieux d'avoir batu les ennemis. il revient glorieux & triomphant. c'eſt une belle & glo-

ques. Elle lui a chanté goguettes.

GOGUENARD, *arde*, adj. Plaiſant, railleur. Il eſt goguenard. Elle eſt goguenarde. Eſprit goguenard. Humeur goguenarde.

Goguenard. ſ. m. Qui goguenarde, C'eſt un franc goguenard.

Goguenarde. ſ. f. Celle qui goguenarde. C'eſt une vraye goguenarde.

Goguenarder. v. n. Plaiſanter. Il aime à goguenarder.

GOINFRE. ſ. m. Sorte de gourmand. Sorte de débauché qui conſume tout ce qu'il a de bien. Le goinfre eſt ſi fort indigent qu'il n'a pas un ſoû pour boire

ger. La *gloutonnie* eſt un des ſept pechés capitaux.

GLU, ſ. f. Compoſition viſqueuſe, qu'on fait pour prendre les oiſeaux, & pour enduire les ſeps de vigne, afin de les garantir des chenilles : Elle ſe fait avec les écorces du bois de houx qu'on luy ôte dans le tems de la ſeve, leſquelles aprés avoir été bien batuës dans un mortier & miſes pendant quelques jours à pourrir dans la terre, on lave & on paîtrit en eau courante ; Elles laiſſent cette matiére gluante & verdâtre, qu'on appelle *glu*. On en fait auſſi du gui de chêne. Voyez *guy* : Et avec des racines de viorne. En Surie on en fait avec des prunes de Sebaſten. Ce mot vient de *gluten* ou de *glux*, qu'on trouve dans les Auteurs Latins. Voyez Ménage.

On appelle auſſi *glu* certaine humeur qui vient ſur l'écorce des arbres, qui ſe ſeche au Soleil & fait comme des poireaux. La *glu* de cerifier & de prunier eſt ce qu'on appelle gomme Arabique, qui entre en la compoſition de l'encre.

Glu, ſe dit figurément de tout ce

glorieuſe action de delivrer ſa patrie. les glorieuſes, fatigues, les glorieux travaux, les glorieuſes veilles de.... il eſt bien glorieux pour luy d'avoir... il a fait une fin glorieuſe. preferer une glorieuſe mort à une longue vie. un tel Prince de glorieuſe memoire.

Il ſignifie auſſi, Plein, de vanité, rempli de trop bonne opinion de ſoy-même. Il a du mérite, mais il eſt un peu glorieux. je hay bien les glorieux, c'eſt un glorieux. il eſt ſot & glorieux.

On dit prov. Il fait bon batre glorieux,

boire chopine. Mai. Boë. C'eſt un franc goinfre. S. Am.

GOINFRER. v. a. Mener une vie de goinfre. Manger, conſumer & devorer tout, ou une partie de ſon bien? Faire continuellement la débauche. Il ne ſonge qu'à goinfrer. Il a beu, mangé & goinfré tout ſon bien, ou du moins la plus grande partie.

GOLPHE. ſubſt. maſc. Terme de Geographie. Eſpace de mer embraſſé de terre à peu prés en forme d'arc ou de cu de ſac. Sein de mer. Le golphe Adriatique. Abl. ar.

GOLIS. ſubſt. m. Terme

qui prend ou peut attacher quelque choſe, témoin ces jolis vers de Scaron.

Ce n'eſt que maroquin perdu.
Que les Livres que l'on dédie,
Depuis que Montauron mendie,
Montauron dont le quart-d'écu
S'attrapoit ſi bien à la glu
De l'Ode & de la Comedie.

Gluant. ante adj. Ce qui eſt viſqueux & tenace qui s'attache aux mains, aux habits, la poix, la gomme ſont choſes *gluantes*, les limaçons ont une bave *gluante* avec quoy ils s'attachent aux arbres, aux murailles.

Gluau, ſ. m. Branche menuë enduite de glu qui ſert à prendre des oiſeaux.

GLUER, mot de peu d'uſage qui ſe dit en parlant des choſes viſqueuſes qui s'attachent aux mains, aux habits comme fait la glu. Il a auſſi quelque peu d'uſage au figuré en parlant de l'attache ou de l'engagement qu'on a pour quelque choſe.

Gluë. ée. part. paſſ. & adj.

GLUY, ſ. m. Groſſe paille de ſeigle dont on couvre les granges & les maiſons des paiſans en pluſieurs Provinces. Il faut 12. nombres de *gluy*

rieux, il ne s'en vante pas.

Il sign. encore, Bienheureux, qui joüit de la gloire, de la béatitude éternelle. Dieu seul est essentiellement glorieux, la glorieuse Vierge Marie. les glorieux Saints & Saintes. corps glorieux. les corps glorieux sont impassibles. Les qualités d'un corps glorieux, sont, l'impassibilité, l'agilité, &c.

On dit proverbialement d'un homme, qu'il n'est pas corps glorieux, pour dire, qu'il est sujet aux infirmités humaines.

GLORIEUSEMENT.

Terme de chasse. Bois de dix-huit, ou vingt ans, Arbre de ces sortes de bois. Il plioit des golis aussi gros que le bras, Moliére.

GOMME. s. f. Humeur visqueuse qui sort de certains arbres. Bonne gomme. Gomme Arabique.

Gommé, ée. adj. Qui a de la gomme, où l'on a mis la gõme. Eau gõmée.

GOMMER. v. a. Remplir de gomme. Gommer une étoffe, Gommer un ruban, un chapeau, &c.

GOMMEUX, *euse.* adj. Qui est rempli de gomme. Cela est gommeux.

COND-

pour réparer la couverture de cette bergerie, c'eſt à dire douze douzaines de gerbes de cette paille.

On ſe ſert auſſi de *gluy* pour lier les gerbes de la moiſſon.

GNOMON, ſ. m. Eſt le ſtile qu'on met ſur les Cadrans pour marquer les heures.

Gnomon, Signifie auſſi cette petite aiguille de cuivre qu'on met au centre d'un petit cercle Polaire ſur le Meridien d'un Globe, & qui a le même mouvement que l'axe.

Gnomonique, *ſ. f.* Science qui fait partie des Mathematiques; Elle enſeigne à faire toutes ſortes de Cadrans au Soleil & à la Lune, pour connoître les heures par le moyen des ombres & du *gnomon* ou ſtile qui les marque, on y décrit tous les autres cercles de la Sphere ſi on veut. Clavius a fait un Livre in folio de la *Gnomonique* qui comprend tout ce qu'on peut ſçavoir ſur les Cadrans. Sebaſtien Munſter a fait un traité fort joli de la *Gnomonique*. On a auſſi écrit de la *Gnomonique* Speculaire qui enſeigne l'art de faire des Cadrans qui marquent l'heure par la réflexion de

MENT. adv. D'une maniére glorieuſe. Il s'eſt tiré glorieuſement de cette affaire. il eſt mort glorieuſement.

GLORIFIER. v. act. Honorer, rendre honneur & gloire. Glorifier Dieu. Nôtre Seigneur ſoit loüé & glorifié de tout, Dieu eſt glorifié dans ſes Saints.

Il ſign. auſſi, Rendre participant de la gloire, de la béatitude éternelle. Dieu a glorifié les Saints.

SE GLORIFIER. Faire gloire de quelque choſe, en tirer vanité. Se glorifier de ſa Nobleſſe, de ſes richeſſes. ſe glorifier

GOND. ſ. m. Morceau de fer coudé qui ſert à porter une penture. Un bon gond.

GONDOLE. ſ. f. Petite barque pour ſe promener ſur les canaux de Veniſe. Prendre une gondole pour ſe promener.

GONDOLIERS. de trajet, ſ. m. Gens qui ſe tiennent à la rue des canaux de la République de Veniſe pour la commodité des paſſans.

GONFLER. v. a. Enfler, remplir. Le millet gonfle.

Se *gonfler*, v. r. s'enfler. Les veines ſe gonflent.

GONORRHE'E. ſubſt. fem. Terme de Medecin. Perte de

la lumiére ſur toutes ſortes de ſurfaces.

GOBE, ſ. f. C'eſt un morceau empoiſonné que les bergers ſement dans les champs où les moutons de ceux à qui ils veulent mal viennent paître ; Et c'eſt ce qui fait croire que les moutons ſont enſorcelés. Les chaſſeurs ſe ſervent auſſi de *gobes* pour faire mourir les bêtes puantes & malfaiſantes comme les renards & autres. La noix vomique eſt une gobe pour les chiens qui les fait mourir.

Gobelet, ſ. *m.* Taſſe qui ſert à boire, qui eſt ordinairement de figure ronde & ſans pieds : Ce mot vient de *cupa* ſelon Ménage aprés Saumaiſe. Budée le dérive du Grec *cupellon*, comme qui diroit *cupelet*, d'autres de *gob*, mot Breton.

Chef de *Gobelet* chez le Roy, c'eſt celuy qui donne à boire au Roy, & le *Gobelet* eſt le lieu où l'on fournit le vin pour le Roy, ce qu'on nomme ailleurs Sommellerie.

Joüer des *Gobelets* : C'eſt faire plusieurs de paſſe-paſſe & de ſubtilité de main, comme font les charlatans, dont le principal eſt d'avoir

fier mal à propos, ſe glorifier du vice.

Il ſe conſtruit quelquefois avec la prépoſition, Dans, & alors il ſignifie plus particuliérement, mettre ſon honneur & ſa gloire en quelque choſe. un veritable Chrétien ne doit ſe glorifier que dans la croix de JESUS-CHRIST.

GLORIFIÉ, E'E. part. paſſ.

GLORIFICATION. ſubſt. fem. v. Elevation de la creature à la gloire éternelle. La glorification des Elûs.

GLOSE. ſubſt. fem. Explication de quelques mots obſcurs de ſemence qui ſe fait involontairement, ſans érection, ſans plaiſir, ni penſée qu'on joüiſſe d'aucune femme.

GORET. ſ. m. Mot burleſque, pour dire un cochon. Un petit goret.

Goret. Terme de cordonnier, c'eſt le premier cõpagnon de la boutique du cordonnier, & ſur lequel le maître ſe repoſe.

GORGE. ſ. f. Le fond de la bouche qui tient au goſier. Avoir la gorge enflée. Avoir mal à la gorge. Couper la gorge à une garniſon. Vau. Quin. l. 4.

Gorge, Sein de femme

trois *gobelets* de fer blanc, par lesquels ils font passer subtilement quelques petites balles ou boutons.

On appelle figurément un Joüeur de *gobelets* tout homme qui employe la ruse & l'artifice pour tromper en toutes sortes d'affaires.

Gobelet, Se dit aussi de cette petite tige qui tient plusieurs fruits attachés aux arbres, comme le gland, la faine, les noisettes, parce qu'elle represente une petite coupe ou bassinet. On le dit aussi de plusieurs fruits qui ont cette figure en Latin, *ranunculus*.

Gobeletter, ou *goubeletter*. *v. n.* boire souvent & à petits coups, il ne se dit qu'en mauvaise part des gens de débauche ou de basse condition qui sont long-tems à beuvoter devant & aprés les repas.

Gobelin, *s. m.* Esprit ou demon familier qu'on dit se divertir à rendre quelques services dans les maisons, comme de penser & étriller les chevaux, &c.

Gobelins, *s. m.* Est un lieu à Paris où l'on fait plusieurs teintures, & sur tout de l'écarlate, à cause qu'on dit que la riviére de Biévre qui y passe,

obscurs d'une Langue par d'autres mots plus intelligibles de la même Langue. Cet Auteur est plein de mots obscurs, il a besoin de gloſe. la gloſe ordinaire, c'est une gloſe faite sur le Latin de la vulgate. Gloſe interlinaire. cela est clair, il n'y faut point de gloſe. il est arrivé souvent dans les anciens livres que la gloſe a été inserée dans le texte, est entrée dans le texte.

Il se dit aussi de l'interpretation d'un texte, mot à mot, dans une autre Langue. Gloſe Latine d'un livre Grec.

Il

me. Elle a une fort belle gorge. Cacher sa gorge. Découvrir sa gorge.

Gorge. Ce mot au figuré a un sens assez étendu, exemples. Cette affaire me coupe la gorge. Abl. C'est à dire, cette affaire me ruine. Je coupe la gorge à des gens qui ne m'ont jamais fait de mal. Le Comte de Bussi, c'est à dire, je fais un sanglant affront, un tort cruel. Il faut que vous luy ayez fait écrire le poignard sur la gorge. Voiture l. 57. Rendre gorge Abl. Luc. c'est vomir.

Gorge. Terme d'Imager. Morceau

de

y eſt fort propre, & qui depuis cet endroit-là s'appelle des *Gobelins*; cela ſert à entendre ces vers de Regnier.

Il faiſoit un noir brun d'auſſi bonne teinture
Que jamais on en vît ſortir des Gobelins.

Saint-Amant a dit auſſi du Tibre:

Vous qui comblés de trois moulins.
N'oſerez attaquer en guerre
La riviere des Gobelins.

L'Hôtel des Gobelins eſt auſſi le lieu des Manufactures Royales à Paris. Les Tapiſſeries les plus eſtimées ſont celles des *Gobelins*. Ce nom eſt venu d'un nommé *Gobelin*, qui y établit le premier la teinture en écarlate, & qui fit bâtir une maiſon qu'on appella la folie *Gobelin*. Ménage.

Gobet. ſ. m. Terme populaire qui ne ſe dit qu'en cette phraſe, prendre un hõme au *gobet*, pour dire au goſier, au collet pour l'empriſonner.

Gobet. En termes de Fauconnerie, ſe dit d'une maniére de chaſſer ou voler les perdrix avec l'autour ou l'éprevier.

Gober. v. act. Terme populaire qui ſignifie avaler tout d'un coup, il a gobé ce verre de vin ſans le ſavourer.

Ce

Il ſe prend auſſi, pour Commentaire, ou notes ſervant à l'éclairciſſement d'un texte. La gloſe du droit Civil, du droit Canon.

On dit prov. d'une explication qui n'eſt pas fort claire, & qui embrouïlle le texte, au lieu de l'éclaircir, que c'eſt de la gloſe d'Orleans, qui eſt plus obſcure que le texte.

GLOSER. v. act. Faire une gloſe, expliquer par une gloſe. Les Auteurs qui ont gloſé la Bible. il a gloſé un tel Auteur. on imprime pour les écoliers des feüilles de Ciceron, de Virgile, &c. avec [beau-

de bois de menuiſirie qu'on met au deſſus des cartes de Geographie, ou des images ſur toile.

Gorge. Terme de potier d'étein, qui ſe dit en parlant de certains pots. C'eſt la partie du pot qui prend depuis le couvercle juſqu'au milieu du pot. Gorge de pinte. Gorge de chopine, de flaſcon.

Gorge. Terme d'Orfévre & de potier d'étaim. C'eſt l'ouverture rõde au baſſin à barbe dans laquelle on met le cou quand on ſe fait la barbe. Une gorge de baſſin trop étroite. La gorge de

Ce mot vient de *cupare*, d'où eſt venu auſſi le mot de *gobelet*.

Gober. Signifie figurément croire de leger & ſans y faire reflexion, on luy a conté une hiſtoire inventée à plaiſir ; Il a *gobé* cela comme ſi elle eût été vraye.

Goberge ſ. f. Outil d'artiſan qui eſt fait d'une perche coupée de longueur ſelon la diſtance du plancher & de l'établi, il ſert à tenir la beſogne fraîchement collée ou aſſemblée juſqu'à ce qu'elle ſoit ſeche. Quand on travaille en Menuiſerie ou Marqueterie, on met l'ouvrage ſous la *goberge*.

Goberger, v. n. Terme bas & populaire qui ſignifie ſe réjoüir, ſe moquer. Ce libertin ſe *goberge*, ſe moque de tout ce qu'on luy dit.

On dit proverbialement qu'on a laiſſé un homme *gober* des mouches quand on l'a laiſſé long-tems attendre en quelque lieu, où il n'avoit rien à faire.

GODENOT, ſ. m. petite figure, ou marionette, dont ſe ſervent les charlatans pour amuſer le peuple.

beaucoup d'eſpace entre les lignes, afin qu'elles puiſſent être gloſées.

Il ſign. fig. Donner un mauvais ſens à quelque action, à quelque diſcours d'une perſonne, la cenſurer, la critiquer, & alors il eſt neutre. Cela eſt net, il n'y a rien à gloſer. vous gloſez ſur tout, pourquoy gloſer ſur mes actions, ſur mes paroles? il n'y a point à gloſer ſur ſa conduite.

GLOSE, ſ. f. part. paſſ.

GLOSATEUR, ou GLOSSATEUR, ſubſt. maſc. v. Auteur qui a gloſé un livre. les gloſateurs de la Bible

de ce baſſin à barbe eſt mal faite.

Gorge, Terme d'Architecte. La partie la plus étroite du chapiteau Dorique entre l'aſtragale du haut du fuſt de la colomne & les ânelets. gorge de colomne.

Gorge de pigeon. Terme d'Eperonnier. Nom qu'on donne à une ſorte d'embouchure.

Gorge de baſtion. C'eſt la prolõgatiõ des courtines depuis les angles des courtines & des flãcs juſqu'au cẽtre du baſtion où elles ſe rencontrent.

Coupe-gorge. ſ. m. Lieu où on court hazard d'être égorgé ou tué par quelque voleur. Ce lieu là

Godenot, Se dit auſſi par dériſion des perſonnes laides, & malfaites, des figures mal taillées ou deſſinées. Cet hipocrite a un vray viſage de *godenot*. Ce curieux a beaucoup de bronzes & de buſtes dans ſon cabinet, mais ce ne ſont que des *godenots*. On a dit d'Ænée en Burleſque, qu'il avoit emporté ſon pere & ſes *godenots*, pour dire les Idoles de ſes faux Dieux.

GODELUREAU, ſ. m. Jeune fanfaron, glorieux, pimpant & coquet qui ſe pique de galanterie, de bonne fortune auprés des femmes, qui eſt toûjours bien propre & bien mis, ſans avoir d'autres perfections. Les vieux maris ont ſujet d'être jalous de ces godelureaux qui viennent cageoller leurs femmes.

GODET, ſ. m. Petit vaiſſeau rond dont on ſe ſervoit autrefois pour boire ; c'eſt la même choſe que gobelet ; Sur ce mot, des Accords rapporte ce plaiſant rebus, *natura diverſo gaudet*, nature a dit verſe au *godet*. Ce mot vient de *gutetus* diminutif de *guttus*, vieux mot Latin, ſignifiant une *aiguiére*. Ménage.

Bible. Il n'eſt guere en uſage qu'en cette phraſe.

GLOSSAIRE. ſubſt. maſc. Dictionnaire ſervant à l'explication des mots les plus obſcurs d'une Langue. Le vieux gloſſaire.

GLOUGLOU. ſ. m. Le bruit que fait du vin, du cidre &c. lors qu'on le verſe d'une bouteille. Le glouglou de la bouteille. Il n'eſt guere en uſage que dans les chanſons à boire.

GLOUSSER. verb. neut. Il ſe dit proprement du cri de la poule qui veut couver, ou qui a des pouſſins

là eſt un vray coupegorge.

GORGE'E. ſ. f. Plein la gorge. Une petite gorgée, avaler une gorgée de boüillon.

GORGER. v.a. Enfler. Les mules, les poireaux; les crevaſſes & les mauvaiſes eaux gorgent les jambes des chevaux, Soleiſel, Maréchal.

Se gorger. Ce mot eſt élegãt au figuré & peint bien. Se gorger d'or & d'argẽt. Va. Qu. l. 5. c. 1.

GORGE', E'E. adj. Plein, rempli. Langue gorgée d'humidité. deg.

Gorgé, ée. Ce mot ſe dit des chevaux & veut dire enflé, jãbes gorgées. Soleiſel, Maréchal, &c.

Godet,
qui ſont
qui puiſ
vuide de
à *godets.*
Godet.
ſeaux où
neurs me
me, &c.
Godet,
naux, par
le métail
le dit auſ
fait coule
de pierre
Godet,
fruits eſt
d'où ſort
où elles ſo
la plante.
par un pe
tige par t
Chelidoin
dets. Quel
& d'autr
Godiveau
ſe fait de
lettes av
diens & r

Godet, Se dit auſſi des vaiſſeaux qui ſont ſur des roües hydroliques qui puiſent l'eau pour l'élever. On vuide des bâtardeaux avec des roües à *godets*.

Godet. Se dit auſſi des petits vaiſſeaux où les Peintres & Enlumineurs mettent de l'huile, de la gomme, &c.

Godet, Se dit auſſi des petits canaux, par où les fondeurs font couler le métail fondu dans les moules. On le dit auſſi des ouvertures par où on fait couler le mortier dans les joints de pierre.

Godet, En matiére de fleurs & de fruits eſt un petit baſſinet ou alveole d'où ſort le fruit ou la fleur & par où elles ſont attachées é l'arbre ou à la plante. Le gland pend au chêne par un petit *godet*. L'œillet ſort de ſa tige par un petit *godet*. Les fleurs de Chelidoine ſont faites en petits *godets*. Quelques-uns l'appellent *gobelet*, & d'autres *calice*.

Godiveau, ſ. m. Eſpece de pâté qui ſe fait de veau haché & d'andoüillettes avec pluſieurs autres ingrediens & ragoûts, comme aſperges,

ſins. Une poule qui glouſſe.

GLOUTON, ONNE, adj. Gourmand, qui mange avec excés & avidité. C'eſt un gros glouton. le loup eſt un animal glouton.

GLOUTONNIE. ſubſt. fem. Gourmandiſe, excés dans le boire & dans le manger. Manger avec gloutonnie.

GLOUTONNEMENT ; adverbe. Avec gourmandiſe. Manger gloutonnement.

GLU

GLU, ſ. f. Sorte de compoſition viſqueuſe & tenace, avec laquelle on prend les oiſeaux. Cette glu eſt bien forte. un pot de glu. prendre les oiſeaux à la glu.

GLUAU. ſ. m. Petite branche, petite verge enduite, frotée de glu, pour prendre des oiſeaux. Paquet de gluaux, tendre des gluaux.

GLUER. v. a. S'attacher aux doigts comme de la glu, tenir comme la glu. Ces confitures luy ont gluë toutes les mains.

GLUANT. ANTE ; adj. Qui gluë ;

culs d'artichaux, palais de bœuf, jaunes d'œufs, champignons, &c. Les pâtés de godiveau sont des déjeunés d'Ecoliers. Borel dérive ce mot de *godebillaux*, qui sont selon Rabelais, de grosses trippes de bœuf gras, dont on faisoit autrefois ces pâtés.

Godron, s. m. Pli en rond qu'on fait sur des manchettes empesées, & qu'on faisoit autrefois sur les fraises. On en fait encore sur quelques étoffes avec des fers & sur certains habits.

Godrons, Se dit aussi des ornemens d'Architecture, ou moulures qui ont quelque figure d'œufs.

Godronner, v. act. Faire des godrons à des manchettes, à du linge de table, à des étoffes, &c.

Godronné, ée. part. pass. & adj.

Goës, ou goüet, s. m. Espece de gros raisin blanc qui lâche le ventre. Il vient souvent sur des treilles, & on l'appelle verjus, quand il est pressé avant sa maturité. En Latin. *uva rabuscula.*

GOFFE. adj. m. & fem. Malfait, mal bâti. Il se dit tant des personnes

visqueux. Il n'est rien de si gluant que la gomme. avoir les mains gluantes.

ENGLUER, v. a. Frotter, enduire de glu. Engluer de petites verges, de petites branches pour prendre des oiseaux. cet oiseau s'est si bien englué les aîles qu'il n'a pû s'envoler.

GOB

GOBELET. s.m. Vase à boire sans anse & sans pieds moins large & plus haut qu'une tasse. Gobelet d'argent.

Le Gobelet chez le Roy est le lieu où l'on fournit le pain, le vin, le fruit pour la bouche du Roy. Chef de Gobelet ou du Gobelet. Officier du Gobelet. les Officiers du Gobelet font le premier essay pour le Roy.

Les Charlatans se servent de gobelets pour faire leurs tours de passe-passe. Joüer des Gobelets. joüeur de gobelets.

On appelle fig. Joüeur de gobelets, Un fourbe, un homme qui ne cherche qu'à tromper ceux avec qui il traite. Prenez garde à lui, c'est un

que des habits : Ce mot vient de l'Italien *goffo* qui signifie la même chose, & est dérivé de *gufa*, vieux mot Latin qui signifioit une espece d'habillement ou de manteau fort gros & tout velu. Ménage.

Goffement, adv. D'une maniére goffe & mal propre.

Gogaille. f. f. Grande chere avec bruit & réjoüissance. Quand les Maîtres sont absens, les valets font *gogaille* dans la maison.

A Gogo, adv. Qui se dit en parlant des choses plaisantes & agreables qu'on a en abondance. Les gens riches vivent à *gogo*. Il a de l'argent à *gogo*, tout son saoul. Ce mot est dérivé de *gaudium*, d'où on a dit *godir* ou *gaudir*.

Gogue. f. f. Vieux terme de cuisine qui se disoit d'un ragoût ou farce d'herbes, de lard. d'œufs, fromage, épices & sang frais de mouton cuit dans la panse du mouton.

Gogues au plur. signifioit autrefois plaisanterie, joyeuseté. Il étoit dans ses *gogues*

Goguelu, uë. adj. Qui a du bien, qui est à son aise, ce qui le rend glorieux

joüeur de gobelets, il vous trompera, il vous surprendra.

GOBELOTER. v. neut. Frequentatif. Buvoter, boire à plusieurs petits coups. Il est bas, & ne se dit guere qu'en mauvaise part, C'est un homme de crapule, qui n'aime qu'à gobeloter.

DEGOBILLER, v. act. Vomir le vin & les viandes qu'on a prises avec excez. Degobiller son dîner. degobiller sous la table. Il est bas.

DEGOBILLE', E'E. part.

DEGOBILLIS. s.m. v. Le vin & les viandes dégobillées. Cela sent le dégobillis.

GOBER. v. act. Avaler avec avidité & sans savourer ce qu'on avale. Gober une couple d'œufs frais. gober un verre de vin tout d'un trait. Il ne se dit guere qu'en raillerie.

On dit prov. & fig. d'un homme qui s'amuse à niaiser, à faineanter, qui perd le tems à des bagatelles, qu'Il s'amuse à gober des mouches.

Il signifie figur. Croire de leger. C'est un homme qui gobe tout ce qu'on lui dit.

ou insolent : ce mot est populaire duquel on a fait d'abord *goguelureau*, & depuis *godelureau*. Selon Boüillius il signifie avide de gloire. Selon Borel il signifie un homme qui a double menton & qui est fort gras.

Goguenard, *arde*. adj. Qui est plaisant, qui a coûtume de dire des mots pour rire.

Goguenarder. v.n. railler, plaisanter, dire des mots pour rire.

Goguettes, s. f. plur. Plaisanteries, propos pour rire. Cet homme étoit en bonne humeur, en ses *goguettes*. Il contoit *goguettes*, des sornettes. On dit aussi il étoit dans ses gogues.

On dit proverbialement qu'on chante *goguettes* à quelqu'un quand on luy dit des injures.

GOINFRE. subst. masc. Goulu, gourmand: qui ne se plaît qu'à faire bonne chere à la table. On dit aussi à l'adjectif, une chanson *goinfre*, une humeur *goinfre*, un repas *goinfre*, pour dire sans ceremonie, sans preparation.

Goinfrerie. s. f. Repas ou débauche de *goinfres*.

Goutre ou *gouterau* ou *gouetre*. s. f. En-

GOBET. ſ. m. Morceau que l'on gobe. Il eſt vieux.

On dit fig. Prendre un homme au gobet, pour dire, Le prendre lors qu'il y penſe le moins. Il y avoit des gens apoſtés qui le prirent au gobet, en ſortant de chez luy.

GOBIN. ſ. m. Boſſu. Un gobin, un petit gobin.

GOD

GODELUREAU. ſ. m. Jeune homme qui fait le galant auprés des femmes. Il ne ſe dit qu'en mauvaiſe part. C'eſt un godelureau. elle a toûjours trois ou quatre godelureaux aprés elle.

GODET. ſubſt. m. ſorte de Vaſe à boire qui n'a ni pieds ni anſe. Boire dans un godet.

GODIVEAU. ſ. m. Il ne ſe dit ordinairement qu'avec le mot de pâté, & ſignifie certain pâté découvert, compoſé d'andoüillettes, hachis de veau, & de beatilles. Pâté de godiveau.

GODRON. ſ. m. Certain pli qu'on faiſoit aux fraiſes, du tems

flute fort groſſe qui vient à la gorge. Les habitãs des Alpes ſont ſujets aux *goitres*, à cauſe des neiges fonduës qui rendent les eaux qu'ils boivent mal ſaines. On l'appelle en Medecine *bronchocele*, & chez les Latins *hernia gutturis*.

Goitreux; *euſe*. adj. qui eſt ſujet aux *goitres*. Ce mot vient de *guttur*, d'où on a fait *gutteria* & *gutturoſus*, ſelon Ménage aprés Spelmannus & Voſſius.

Golfe. *ſ. m.* Etenduë de mer qui entre dans les terres.

Le *golfe* de Mexique, le *golfe* de Veniſe ou Adriatique. La mer eſt plus dangereuſe vers les *golfes*, à cauſe des courans qui ſont ſerrés par les rivages. Ce mot vient de l'Italien *golfo*, dérivé du Grec *colpos*, qui eſt auſſi l'origine du mot *gouffre*. Ménage.

GOMME, ſ. f. Suc viſqueux qui ſort des arbres & qui eſt different ſelon leurs eſpeces. La glu de ceriſier, de prunier eſt ce qui fait la *gomme* Arabique. L'Encens eſt une *gomme* aromatique. La *gomme* gute fait une couleur jaune qui ſert à peindre en

qu'on en portoit, & maintenant aux manchettes pour les faire bouffer. Gros godron. menu godron. Ce mot ſignifioit auſſi le fer chaud avec quoy on faiſoit ces plis aux fraiſes.

GODRONNER. v. act. Faire des godrons, des plis à une fraiſe, à des manchettes.

GODRONNE', E'E. part. paſſ.

GOF

GOFFE. adj. de tout genre. Mal fait, mal bâti. Que cet habit eſt goffe. cela eſt ſi goffe.

GOG

GOGO. Mot qui n'a d'uſage que dans cette façon de parler adverb. à gogo. vivre à gogo. être à gogo. Il eſt bas.

GOGUETES. ſubſt. fem. p. Joyeuſetés, propos joyeux. Conter goguetes.

On dit, Etre en goguetes, être en ſes goguetes, pour dire, Etre en belle humeur. Il n'a guere d'uſage que dans ces phraſes.

miniature. Les *gommes* ſont differentes des reſines & ſe diſſolvent dans l'eau dans l'eſprit de vin.

Gommer. v. act. Enduire avec de la gomme : Des rubans *gommez* ſont de moindre prix que les autres. On *gomme* les cheveux avec des pepins de coin.

Gommeux, euſe. adj. Qui jette de la *gomme*. Il y a grand nombre d'arbres *gommeux* & reſineux.

Gomphoſe. ſ. f. Terme d'anatomie qui ſe dit d'une eſpece de jointure des os, lorſqu'ils ſont emboëttez l'un dans l'autre & immobiles comme ſont les dents dans les machoires.

Gond. ſ. m. Morceau de fer qui entre dans les pentures d'une porte pour la ſoûtenir : Un *gond* à bois : Un *gond* à plâtre : Un *gond* à vis qui ſert aux portes qui ſe ferment toutes ſeules. Quelques-uns le dérivent du Grec *Gomphoſis*. Quelques Medecins appellent *gond* la premiére vertebre du col ſur laquelle tourne la tête.

On dit proverbialement & figurément ſortir hors des *gonds*, pour dire

GOGUFNARD, ARDE. Qui aime à rire, qui eſt de joyeuſe humeur. Humeur goguenarde. il eſt goguenard. Il eſt quelquefois ſubſtantif. C'eſt un goguenard.

GOGUENARDER. v. n. Rire, folâtrer, dire des mots plaiſants. Il ne fait que goguenarder, ils rioient & goguenardoient enſemble.

GOI

GOINFRE. ſ. m. Celui qui met tout ſon plaiſir dans la bonne chere, dans la débauche du cabaret. C'eſt un goinfre, c'eſt un bon goinfre.

GOINFRER. v. n. Prendre avec excés le plaiſir de la bonne chere, faire débauche à table. Il aime à goinfrer. Il ne fait que goinfrer.

GOINFRERIE, ſ. f. Débauche de table. Aimer la goinfrerie. être adonné à la goinfrerie.

GOITRE. ſ. f. (Quelques-uns le font maſculin.) Tumeur groſſe & ſpongieuſe qui vient à la gorge, cauſée ordinairement par la boiſſon des eaux de neiges fonduës. Les Mon-

ſe mettre en une extrême colere.

On appelle *gonds* de pierre, de certaines pierres extraordinaires qui ſe trouvent en Angleterre ; dans la plaine de Salisbury ; Elles ont 28. pieds de haut & 7. pieds de large ; elles forment trois cercles ou enceintes ; leur pointe eſt taillée en forme de gond, & elles ſont jointes par d'autres grandes pierres poſées deſſus en travers & qui ont des eſpeces de mortoiſes dans leſquelles entrent ces *gonds*.

GONDOLE, ſ. fem. Petit bateau plat & fort long ; qui eſt particuliérement en uſage à Veniſe pour naviger ſur les canaux, & qui ne va qu'avec des rames. Il vient de l'Italien *gondola*.

Gondole, Eſt auſſi un petit vaiſſeau à boire, long & étroit & ſans pieds ni anſes, ainſi nommé à cauſe de la reſſemblance qu'il a avec les *gondoles* de Veniſe.

Gondolier, ſ. m. Battelier qui ſert à mener les gondoles. On admire l'adreſſe des *gondoliers* de Veniſe à paſſer les canaux étroits.

Gonelle, ſ. fem. Vieux mot François

tagnards ſont ſujets aux goitres.

GOITREUX, EUSE. Qui a une goitre. Ceux qui habitent les montagnes des Alpes ſont ordinairement goitteux.

GOL

GOLFE. ſubſt. m. Mer qui entre, qui avance dans les terres. Golfe de Veniſe. golfe de Leon &c. le golfe Adriatique.

GOM

GOMME. ſ. fem. Suc viſqueux & gluant qui ſort de certains arbres. Gomme de ceriſier, d'abricotier. l'encens, la myrrhe eſt une eſpece de gomme.

GOMMER. v. act. Enduire de gomme. Gommer de la toile.

GOMMÉ, E'E. part. paſſ.

GON

GOND. ſ. m. (Le D. ne ſe prononce pas; mais la prononciation du mot eſt longue.) Certain morceau

qui signifioit une casaque d'homme & un cottillon de femme : Ce mot est dérivé de *guna* Latin, & celui-ci de *gyni*, mulier. Les Chevaliers portoient sur leurs armes des cottes longues qui alloient jusqu'au gras des jambes, & delà fut surnommé Geoffroy *grise-gonelle*.

GONFALON, *Gonfalonier*. Ces mots sont expliqués au long, & imprimés dans les Essais.

GONFLER, verb. act. Enfler par quelque indisposition passagere. Ceux qui sont sujets aux vents ne doivent point prendre d'aliments qui *gonflent* l'estomac. Quand la ratte se *gonfle*, elle renvoye des vapeurs au cerveau.

On le dit aussi des eaux qui s'enflent quand elles trouvent quelque obstacle à leur mouvement. L'eau se *gonfle* auprés des ponts qui ont des arches étroites : Ce mot vient de l'Italien *gonfiare*.

Gonfler, Se dit figurément de ceux qui sont enflés de vanité, d'orgueil, de présomption.

Gonné, subst. fem. Terme de Marine. Futaille à mettre de la biére ou

de fer coudé rond par la partie d'enhaut, ſcellé dans la muraille ou fiché dans du bois, ſur lequel tournent les pentures d'une porte. Il manque un gond à cette porte. ſceller les gonds d'une porte. gonds de bois. gonds au plâtre. fiche à gonds. la porte s'eſt baiſſée, parce que les gonds ont lâché.

On dit prov. & fig. Faire ſortir, ou mettre quelqu'un hors des gonds, pour dire, Le mettre tellement en colere qu'il eſt comme hors de luy-même. Ne vous opiniâtrez pas contre luy, vous le feriez ſortir hors des gonds.

GONFLER. v. actif, Enfler. ne ſe dit guere que des enflures cauſées par des ventuoſités. La plûpart des legumes gonflent l'eſtomac. la rate ſe gonfle. voyez ce pigeon, comme il gonfle ſa gorge, comme ſa gorge ſe gonfle.

On dit fig. qu'Un homme ſe gonfle, pour dire, qu'il a, ou qu'il marque beaucoup de vanité & d'orgueil.

CONFLE'E. part. paſſ. Il a les ſignifications de ſon verbe.

d'autres liqueurs, qui est un vaisseau d'un quart plus grand qu'un baril.

GONORRHE'E. subst. fem. Terme de Medecine. C'est un flux de semence involontaire, sans usage de Venus, sans délectation & sans érection de la verge. Galien dit que la *gonorrhée* est causée par la resolution & paralisie de la faculté retentive des parties genitales, à cause de la trop grande abondance de sang & de matiére seminale qui y découle de toutes les parties du corps, laquelle ne se tournant point en graisse est obligée de prendre son cours par là: Celle-ci s'appelle *gonorrhée* simple. Il y en a une autre virulente qui se fait lorsque la matiére est corrompuë. Dans l'Ecole on l'appelle ardeur d'urine, & c'est un pus de couleur jaunâtre, quelquefois verdoyante, quelquefois sanguinolente & de mauvaise odeur, qui n'est pas bien cuit & qui ronge & ulcere le conduit de l'urine; En sorte que le patient y sent comme une corde, ce qui la fait nommer *cordée*. Ce mot est Grec & est composé de *gonos, id est g°ni-*

GOR

GORE. ſ. f. Truye. Vieux mot qui n'eſt plus en uſage.

GORET. ſ. m. Petit cochon. La peau d'un goret. On ne le dit guere que par plaiſanterie.

GORGE. ſ. f. La partie du col qui eſt au deſſous du menton. Il a la gorge enflée. prendre à la gorge. couper la gorge. pigeons à groſſe gorge. couleur de gorge de pigeon. c'eſt un franc mâle, il a la gorge noire.

Il ſe prend auſſi pour le goſier. Le nœud de la gorge. mal à la gorge. mal de gorge. il lui eſt demeuré une arrête, un os dans la gorge. cela luy a écorché la gorge. ces poires ſont bien âpres, elles prennent à la gorge.

On dit fig. Prendre un homme à la gorge, pour dire, Le contraindre avec violence de faire quelque choſe. S'il n'a point d'argent pour vous payer, le prendrez-vous à la gorge?

On dit en même ſens, Tenir le poignard ſur la gorge à quelqu'un, il lui tient le poignard ſur la gorge, il

tura & de *rheo*, c'eſt à dire *fluo*, *feminis profluvium.*

GORD. ſ. m. Conſtruction faite de pieux fichés dans une riviére pour y étendre des filets & prendre du poiſſon. On défend les *gords* qui nuiſent à la navigation. Cujas en parle au 24. Livre de ſes Obſervations. Ce mot vient de *gurges*, que quelques-uns croyent être dérivé *ab orco.*

Gore. ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois une truye. Ménage dérive ce mot de *Gorrettus*, que les Latins ont fait de *choiros*, ſignifiant porcus. Borel le dérive de *goerm* ou *chœrm*, qu'il dit avoir ſignifié pourceau en vieux Gaulois. Le même mot ſignifioit autrefois pompe & braverie, du mot grec *gauros ſuperbus.* Les vieux Poëtes ont appellé rime *goret* une rime non riche.

Goret, ſ. m. Petit cochon de lait. La peau du *goret* rôti eſt fort bonne à manger.

GORGE. ſ. f. Partie de l'animal qui eſt entre la tête & les épaules, où eſt le goſier.

Les Medecins comprennent ſous le nom de *gorge* toute cette capacité creuſe

le veut forcer à cela le poignard ſur la gorge. couper la gorge. Voy COUPER.

On dit d'un ris forcé, qu'Il ne paſſe pas le nœud de la gorge.

On diſoit autrefois pour donner fortement un démenti à un homme, qu'Il en avoit menti par ſa gorge, cent pieds dans ſa gorge.

On dit à un homme qui a dit des paroles offenſantes, qu'On les luy fera rentrer dans la gorge.

On dit, Rendre gorge, pour dire, Vomir.

On le dit au figuré, pour dire, Rendre ce q'on a pris injuſtement. Il avoit volé les deniers du Roy, mais on luy a fait rendre gorge. il faut tôt ou tard qu'il rende gorge.

GORGE ſignifie quelquefois, Le col & le ſein d'une femme. Elle a la gorge belle, bien taillée. elle a la gorge platte. montrer, découvrir ſa gorge. cacher ſa gorge. avoir la gorge découverte.

GORGE CHAUDE, ſignifie en termes de fauconnerie, La chair des animaux vivans qu'on donne aux oiſeaux de proye.

On

creuſe que l'on voit quand la bouche eſt ouverte, ils l'appellent *iſthme*, parce qu'elle eſt fort étroite, & reſſemble à ces détroits de terre qui ſont entre-deux mers ; il y a deux glandules auprés de ce détroit qui arrouſent perpetuellement de ſalive la bouche & la langue, que l'on appelle *amigdales*. Il luy eſt demeuré un os dans la *gorge*. Il faut couper la *gorge* à ces poulets, à cet agneau. Le rheume prend d'ordinaire à la gorge. Une *gorge* de porc ſalée eſt un bon manger.

Gorge. Signifie auſſi le ſein d'une femme. Les honnêtes femmes doivent avoir ſoin de cacher leur *gorge*. Un fil de perles orne bien une belle *gorge*.

On dit en termes de chaſſe qu'un chien a belle *gorge*, lors qu'il crie bien, & qu'il a la voix groſſe & forte

Gorge, En termes de Fauconnerie eſt le ſachet ſuperieur de l'oiſeau, qu'ailleurs on nomme poche, & lors que l'oiſeau s'eſt pû, on dit qu'il s'eſt *gorgé*. On appelle *gorge* chaude la viande qu'on donne aux oiſeaux du gi-

On dit fig. & prov. Faire une gorge chaude de quelque choſe, pour dire s'en réjouir, s'en donner du bon tems. Il aſpiroit aprés cette ſucceſſion & eſperoit d'en faire une gorge chaude, une bonne gorge chaude.

Il ſignifie auſſi, Faire des railleries de quelque choſe en compagnie, en public. C'eſt un homme qui recueille tout ce qu'il entend dire, & qui en va faire aprés cela des gorges chaudes dans les compagnies.

COUPE-GORGE. ſ. m. Lieu où il eſt dangereux de paſſer à cauſe des voleurs. Ne paſſez pas dans ce bois-là, c'eſt un coupe-gorge, un vray coupe-gorge.

On appelle fig. Coupe-gorge, Une Academie de jeu où l'on trompe. N'allez pas joüer en cet endroit, c'eſt un franc coupe-gorge.

Il ſe dit auſſi de toute ſorte d'endroits où il ſe commet ordinairement quelque injuſtice, ou quelque friponnerie, &c.

bier qu'ils ont pris. On leur a donné groſſe *gorge*, c'eſt à dire, viande groſſiére & non trempée dans l'eau, non eſtimée, quand on leur a fait mauvaiſe chere. On dit auſſi enduire & digerer ſa *gorge*, & lors qu'elle paſſe vîte, & que l'oiſeau emeutit incontinent ſans prendre nourriture, on dit qu'il devient ectique, & c'eſt ce qu'on appelle le mal ſubtil.

On ſe ſert auſſi de cette expreſſion au figuré quand on parle de ceux qui ont fait bonne chere de quelque ſucceſſion, ou qui ont diſſipé leur bien en peu de tems, quelque butin ou quelque argent qui leur eſt venu par haſard.

On dit auſſi par une double figure quand quelqu'un a fait une ſotiſe ou imprudence. qu'on en fait une *gorge* chaude dans les compagnies où on s'en raille.

Rendre *gorge*. ſignifie vomir, rendre le vin, les viandes qu'on a priſes par excez & dans la débauche.

On dit figurément faire rendre *gorge*, pour dire faire rendre par les voyes de la juſtice les biens volez, uſurpez & mal acquis par quelqu'un. Les

Chambres de Juſtice ſont établies pour faire rendre *gorge* à ceux qui ont volé le Roy & le public.

On appelle *gorge* de pigeon en matiére de couleurs, les couleurs qui changent ſuivant qu'on les expoſe diverſement au ſoleil comme ſont certains taffetas qui imitent la *gorge* de pigeon qui fait le même effet au Soleil.

Gorge. En termes de fortification, eſt l'entrée du baſtion ou des ravelins ou autres dehors. Aux baſtions qui ſont ſur les angles, c'eſt ce qui reſte des côtés du poligone de la place aprés qu'on en a retranché les courtines ; auquel cas il ſe fait un angle au centre. Aux baſtions plats c'eſt une ligne droite ſur la courtine par où on entre au Baſtion, aux dehors c'eſt auſſi l'ouverture par où on y entre. ou ce qui eſt enfermé entre les deux ailes ou les flancs.

Demi *gorge.* Eſt la partie du poligone qui eſt depuis le flanc juſqu'au centre du Baſtion.

On appelle auſſi *gorge* les entrées qui ſe trouvent en des pais ſerrés de montagnes. On ne peut entrer dans

la Valtoline que par une *gorge* que laiſſent les montagnes.

On appelle auſſi la *gorge* d'un vaiſſeau, d'une pinte ou chopine, l'endroit qui eſt auprés de ſon ouverture & qui eſt plus ſerré que le reſte.

Gorge, Se dit proverbialement en ces phraſes, prendre un homme à la *gorge*, lui mettre le poignard ſur la *gorge*, pour dire exiger de luy quelque choſe par violence. Luy couper la *gorge* pour dire luy faire un préjudice notable, qui le ruïne, qui le met en état de mourir de faim. On appelle un coupe- *gorge*, un lieu écarté, couvert & ſans ſecours, où on eſt en danger d'être volé ou aſſaſſiné; & on appelle auſſi un coupe-*gorge*, un lieu où on eſt rançonné. où on fait payer une marchandiſe, un peage, un droit plus grand qu'il ne faut. & le reſte.

Critique ſur le Dictionaire de l'Académie.

JE ne m'arrêteray point à faire de ces Critiques, qui quoyque juſtes, peuvent être problematiques, ni à reprendre des fautes qui puiſſent avoir quelque excuſe; non plus qu'à remarquer toutes les phraſes & les proverbes qui ſe trouvent dans le Dictionaire Univerſel, qui ont été obmiſes dans celui de l'Académie; car la ſeule conference des mots les fera voir aſſez aiſément: Mais je m'attacheray ſeulement à celles qui ſont ſi groſſieres qu'elles crévent les yeux, ou qui induiſent les perſonnes dans l'erreur.

Par exemple, quand dans la page 433. ces Meſſieurs définiſſent Généralité, étenduë de Juriſdiction, ils ne doivent pas craindre qu'on leur dérobe une définition ſi ſpirituelle & ſi exacte. A ce compte le Vaugirardois eſt une Généralité auſſi bien que le reſſort de toute autre Juſ-

tice Royale ou Subalterne ; au lieu de 24. Généralités qui ſont en France, on en trouveroit 24000. Ils ont auſſi obmis les deux plus communes ſignifications de Généralité qui ſont dans l'Univerſel.

Ils ont obmis le mot de *Generaliſſime* en tous ſes deux ſens. Dans la ſuite du mot de generation on a obmis *genethliaque*, qui ſe dit auſſi en deux ſens.

Au mot de *genitoires*, ils ont apporté pour exemple, que le caſtor ſe coupe les genitoires ; ce qui eſt tres-faux comme il eſt montré dans l'Univerſel au mot de Caſtor. Je ſçay bien que c'eſt une vieille erreur qui a fait dire à Pline. Solin, Ælian, Apulée, Ciceron, & à pluſieurs Poëtes que le caſtor ſe châtroit luy-même quand il étoit pourſuivi des chaſſeurs, quoy que Dioſcoride l'ait combatuë, & ait fait voir qu'il eſt impoſſible au caſtor, non plus qu'au verrat de toucher à ſes genitoires, & que d'ailleurs cette liqueur précieuſe que les Anciens croyoient être le muſc, & qui eſt en effet le caſtoreum, ne ſoit point enfer-

mée dans les teſticules de cet animal, mais dans de petites bourſes ou pellicules qu'il a dans les aînes ; Tout cela n'excuſe point l'Académie, qui dans un ſiecle poli & éclairé, où on a découvert la fauſſeté de cette allegation, doit plûtôt corriger les erreurs des anciens, que de les confirmer en les citant. Cela ſeroit pardonnable à un particulier, mais non pas à un Corps entier qui veut paſſer pour ſçavant, & qui en cette qualité s'eſt fait encenſer cent fois par ſes Orateurs. Cette critique peut avoir lieu en cent autres endroits de ce Dictionaire, comme dans la page ſuivante, où on dit que la roſée engendre les perles.

Il faut auſſi obſerver qu'ayant mis aprés les mots de *genie* & de *geniſſe*, ceux de *general*, *generation* ; *engendrer*, & autres, hors de l'ordre alphabetique, ſous le mot de *genre*, ils ont jugé qu'ils en étoient dérivés ; mais il n'y a gueres de gens qui approuvent qu'on dérive les mots de ſi loin, & qui quand ils en auront à faire, les viennent ; de leur propre

mouvement chercher en cet endroit là. Ils devoient bien plûtôt y mettre le mot de *gendre* qu'ils ont obmis, auſſi-bien que le mot *enger* qui doit être avec engeance ; & celuy de *regenerer* qui devoit être avec degenerer : & enfin le mot d'*entregent* qui eſt un compoſé de gens, ſans compter les mots de *genevre* & *gentiane*, qui ſont des plantes fort connuës. Voilà bien des omiſſions dans la page 434.

En la page 435. on a obmis ces mots qui ſont dans tous les Dictionaires communs, *Geographe*, *Geographie*, *Geographique* & *geographiquement*.

C'eſt bien pecher contre l'exactitude, de mettre le mot de Concierge pour ſynonime du mot de geolier ou garde-des priſons ; car on n'appellera jamais Concierges les geoliers du Châtelet, de Saint Martin, de Saint Eloy & autres Juſtices ſemblables. Un Concierge eſt celuy qui garde les clefs des appartemens d'une Maiſon Royale ou d'un Château : ainſi il y a à Fontainebleau un Concierge & une Conciergerie qui

n'ont aucune relation avec les priſons. Il eſt vray que la priſon du Palais s'appelle Conciergerie, mais c'eſt par accident, parce que c'étoit autrefois une partie du Palais de nos Rois, où demeuroit le Concierge, & ce nom ne doit point être étendu aux autres geoles ou geoliers.

On a obmis pareillement *geomance* & *geomantien*.

Comme auſſi *geometral*, *geometrie*, *geometrique & geometriquement*. Je leur pardonne s'ils n'ont point mis *geodeſie*, parce qu'ils ne ſçavent ce que c'eſt.

Ils ont obmis aux mots de *gercer* & de *gerçure*, qu'on les dit auſſi du bois & des metaux qui ont des fentes & des crevaſſes. Ils ſont bienheureux de trouver des gens qui leur faſſent des ſupplémens.

Entre les dérivés de *gerer*, ils ont obmis Vicegerent, qui ſignifie un Lieutenant en Cour Eccleſiaſtique. On appelle auſſi en Chancellerie Apoſtolique *Vicegerent* le Lieutenant du grand Dataire.

On a de la peine de s'abſtenir de

rire, quand on trouve le mot de *digerer* comme un composé de gerer. A ce compte, il faudroit dire que l'estomac est celui qui *gere* les affaires du ventre quand il digere les viandes : C'est encore pis quand ils y ajoûtent les mots de *digestion*, *digeste*, *indigeste*, *indigestion*, qui sont encore plus éloignés. Suivant ce principe il y auroit encore une faute d'obmission de n'y avoir pas mis le *Digeste*, qui a autant de droit d'avoir sa place au Dictionaire que les mots de Code & d'Instituts qui y ont la leur.

Il n'est gueres moins ridicule de mette les mots de *suggerer* & de *suggestion* entre les dérivés de *gerer*.

Ils ont qualifié le Verbe *s'ingerer* de neutre passif, pour dire se mêler de quelque chose. Je voudrois bien voir en quoy consiste la passion de celui qui s'ingere. Ils font presque la même faute dans tous les Verbes qui s'employent avec le pronom personnel.

Ils ont aussi obmis en cette page le mot de *gesticulateur* qui doit être aprés celui de geste, quoyque ces

mots ſoient trop éloignés en François de gerer pour les mettre au rang de ſes dérivés.

En la page 436. ils ont obmis *geſne*, *geſnant* & *geſner*.

Plus *gibelet*, Eſpece de petit foret.

Gimbelette, Eſpece de patiſſerie parfumée.

Gigotté, Qui ſe dit des chevaux & des chiens.

Faire *gilles*, proverbe commun.

Giraffe, animal ſauvage.

Gironné, qui ſe dit de tout ce qui eſt tourné en rond.

Givre, Eſpece de ſerpent.

Page 437. Verglacer, c'eſt un mot qu'on doit tout entier à l'Académie, car on n'a jamais oui dire, il *verglace*, pour dire il tombe une petite pluye fort menuë qui ſe glace en tombant.

GLANDE. Tumeur qui vient dans l'aîne, à la gorge & autres parties du corps. Voilà une bévûë qui crie vengeance à toute la litterature. Ils prennent une maladie qui vient à quelques glandes pour la glande même. Il y a cent glandes dans le corps où il ne vient

point de tumeurs du moins qui sortent en dehors. C'est comme si on disoit que l'œil est une taye ou cataracte, parce que quelques yeux sont infectés de ces maladies. La fagoûe qu'on appelle autrement ris de veau est la plus notable des glandes : ce seroit une belle chose si pour dire qu'on a mangé une tourte de ris de veau, ou disoit qu'on a mangé une tourte de *tumeurs*.

GLANDULE. En cet article de trois lignes il y a trois fautes grossiéres ; premiérement quand on définit la *glandule*, *amygdales*. Ce mot ne se dit que de deux petites glandes qui sont vers la gorge qui ont la figure d'une amande, & non point de toutes celles qui se trouvent aux autres parties du corps comme porte le texte. Il y en a une grande quantité de fort petites dans le Mesentere qui n'ont point ce nom.

Secondement il n'y a point d'amygdales ni de glandules dans les mammelles, on dit seulement que toute leur chair est glanduleuse.

En troiſiéme lieu il eſt tres-faux que quand les *glandules* viennent à s'enfler on les appelle *glandes*. Car jamais le pancreas, le thymus, les *glandes* des aines n'ont été appellées glandules, leur enflure ne change point leur nom, elles ſont *glandes* ou *glandules* ſelon qu'elles ſont ordinairement grandes ou petites.

GLANE, poignée d'épics que l'on cueille dans un champ aprés que les gerbes ſont liées. Où eſt cette prétenduë exactitude de l'Academie? On ramaſſe bien ces épics dans un champ, mais on ne les cueille pas, car pour dire cueillir il faut détacher le fruit ou l'épic de ſa tige ou de ſon tuyau.

Glaner. Cette paiſane a glané plus d'un ſeptier de bled durant l'Aouſt. Ces Meſſieurs ne ſçavent pas combien il faut de gerbes de bled pour faire un ſeptier. Il n'y a point de glaneuſe qui en puiſſe recueillir un minot. Mais c'eſt bien pis quand ils diſent plus bas que des glaneurs ont recueilli aſſez de bled pour leur hiver,

Page 438. glebe. à la bonne heure que le mot de glebe ſignifie heritage, mais où ont-ils appris qu'il ſignifie la poſſeſſion d'une terre. Ce ſont deux choſes tout à fait differentes.

GLISSER. Ils font ce verbe neutre paſſif en cette phraſe, cette opinion s'eſt gliſſée dans les eſprits, on voudroit bien ſçavoir où eſt la paſſion dans ce Verbe, puiſqu'il a plûtôt une action ou mouvement, cela vient de l'erreur où ils ſont que le pronom perſonnel eſt le caractere des Verbes neutres paſſifs.

GLOBE celeſte, *celuy ſur lequel ſont dépeintes les étoiles & les planettes ſuivant leur ſituation.* y a-t'il humaniſte au College qui fût quitte pour deux ferules d'avoir fait une faute ſi groſſiére? En quel lieu du globe celeſte peut-on mettre les planetes ſuivans leur ſituation; puiſqu'elles n'ont jamais la même, & qu'elles changent à tout moment de place. Nota que Richelet a fait la même faute.

Page 439. on a obmis *gloſeur*.

GLOUTERON, herbe commune a été auſſi obmis.

Pareillement *Gnomonique* & *Gnomon*.

On a obmis le mot de *Gluy* paille de ſeigle.

Comme auſſi les mots de *Gobelin* & *Goberger*.

GOBET. n'eſt pas le morceau que l'on gobe, mais le goſier par où il paſſe, & prendre un homme au *gobet* c'eſt le prendre à la gorge & non pas lorſqu'il y penſe le moins.

On a obmis auſſi *godenot* & *gogaille*.

Page 440. on fait ici deux *golfes* differents du golfe de Veniſe & du golfe Adriatique.

On a obmis le mot de *gommeux*.

Et pareillement celuy de *gondole* en deux ſens & de *gondolier*.

Et enfin *gonfanon* & *gonfanonier*. *Gonorrhée* & *gord*.

Mais le principal défaut de tout l'ouvrage eſt que tout y eſt plat, commun, trivial & populaire, il n'y a rien d'élevé, de ſçavant, de curieux & d'inſtructif, & qui mérite d'être dérobé : rien qui apprenne la nature d'une choſe qu'on

veut connoître. On apprendra ſeulement ce que c'eſt que pere & mere, porte & fenêtre, & autres mots connus qu'on n'aura jamais beſoin d'aller chercher dans un Dictionnaire. Quand j'employe Gibeciére, Gibet, Gibier, &c. Ils crient que ie leur vole ce qui leur appartient, ils croyent que cela ſuffit pour faire croire au public que tout ce qu'il y a de beau & de curieux dans le Dictionaire Univerſel eſt emprunté du leur, tandis qu'ils le cachent avec ſi grand ſoin : tout cela dans la penſée que le peuple ſe laiſſera infatuer perpetuellement par la lecture des grands noms compris dans la liſte de l'ancienne Académie, juſqu'à eſperer de voir quelque jour un ouvrage digne d'eux. C'eſt ainſi qu'on a attendu l'accouchement des montagnes. Il arrivera au contraire que celuy qu'ils appellent le voleur ſera le volé, car il ne faut pas douter qu'ils ne prennent ce qu'ils trouveront de meilleur dans le Dictionaire Univerſel pour remplir les omiſſions du leur, & ils m'accuſeront

de leur avoir dérobé ce qu'ils m'auront pris eux-mêmes. Mais ne leur en déplaise, cette ruse est trop grossiére. Entre Autheurs on attribuë l'invention des choses à celuy qui le premier a fait voir son ouvrage au public, la datte de la publication l'emporte toûjours : C'est pourquoy je les interpelle encore une fois de donner au public cet ouvrage dont ils font tant d'état, ou du moins une partie pour juger du réste ; ils sont bien malheureux si depuis cinquante ans ils n'ont pas eu le loisir de mettre du moins une lettre à la perfection où ils la prétendent porter.

Voilà enfin quel est ce Phœnix des Dictionaires qui veut être seul en son espece & n'avoir point de pareil. Si son destin luy permet de vivre aussi long-tems à proportion de ce qu'il a été à éclorre, il se peut promettre l'immortalité que l'Académie a pris pour sa devise. Mais il y a apparence que le Phœnix oiseau, & le Phœnix Dictionaire seront également invisibles, suivant la prophetie faite dans l'histoire de

l'Académie où il eſt dit en la page 250. qu'on ne le verra peut-être jamais. Il y a 33. ans qu'on en étoit à l'I, & maintenant on travaille encore au mot de mettre.

Il n'eſt pas hors de propos d'ajoûter ici une jolie Epigramme de Joſeph Scaliger, ſur le travail & la difficulté qu'il y a de faire des Dictionaires : Il auroit eu bien plus de compaſſion d'un Autheur, s'il avoit prévû qu'il luy auroit fallu eſſuyer un Procez pour avoir la permiſſion de le faire imprimer.

Si quem dura manet Sententia judicis olim.
Damnatum crumnis supplicijsque caput:
Hunc non fabrili lassent ergastula massâ,
Nec rigidas vexent fossa metalla manus:
Lexica contexat. Nam cætera quid moror? omnes
Pœnarum facies hic labor unus habet.

SECOND

FACTUM,

POUR MESSIRE

ANTOINE FURETIERE,

ABBE' DE CHALIVOY.

Contre quelques uns de l'Académie Françoise.

TOME SECOND.

Derniére Edition.

A AMSTERDAM,

Chez HENRY DESBORDES,
dans le Calver-Straat, prés
le Dam.

M. DC. XCIV.

SECOND FACTUM,

Pour Meſſire Antoine Furetiére Abbé de Chalivoy, appellant tant comme de Juges incompetans, qu'autrement ; d'une pretenduë Sentence renduë au Bureau de l'Academie Françoiſes, le.... Janvier 1685.

Contre Seraphin Regnier Deſmarets, Secretaire perpetuel de l'Académie Françoiſe, François Charpentier, François Tallemant, Paul Tallemant, Claude Boyer, Michel le Clerc, Jean de la Fontaine, & autres qui en tiennent ordinairement le Bureau, intimés en leurs propres & privés noms.

PUISQUE ces Meſſieurs m'ont fait deux procés, j'ay été obligé auſſi de faire deux Factum. Dans le premier j'ay fait voir clairement la juſtice & la validité du Privilege que j'avois obtenu

pour l'impreſſion de mon Dictionaire Univerſel, & la ſurpriſe de la clauſe excluſive contenuë en celui de mes parties. Il me reſte à me juſtifier dans celuy-cy, des accuſations qu'elles ont faites contre moy, pour en demander la reparation convenable. J'ay déja remarqué que la jalouſie de ces Meſſieurs a été ſi grande, qu'elle ne s'eſt pas contentée de s'oppoſer à l'impreſſion de mon Dictionaire, en laquelle le Public a autant d'interêt que moy; elle s'eſt tournée en haine & en fureur, juſqu'à attaquer mon honneur & ma perſonne. La plus grande injure qu'elle a crû me pouvoir faire, ç'a été de me retrancher de ſon corps, croyant me donner une note d'infamie. Elle l'a voulu faire par une tumultueuſe deliberation, & par une pretenduë Sentence dont je me plains. Elle a eu la temerité de la preſenter au Roy pour la faire confirmer par ſa bouche ſacrée: Mais Sa Majeſté qui fait voir en toutes ſes actions tant de prudence & de ſageſſe, a montré particuliérement en cette occaſion ſa juſtice, car elle n'a voulu rien prononcer ſans entendre les

les deux parties. Et comme les soins de l'Etat ne lui permettent pas de donner le tems necessaire pour juger une affaire qui dépend de plusieurs faits & circonstances de longue discution, elle a témoigné qu'elle en laissoit la connoissance aux Juges ordinaires.

Je feray donc voir ici trois choses. La premiére, que ces Messieurs n'ont aucun pouvoir ni authorité de juger. La seconde, qu'ils n'ont observé aucune forme de Justice, s'étant rendus juges & parties. La troisiéme, qu'au fõds le crime dont ils m'accusent merite plûtôt des éloges & des recompenses, qu'une note & une dépositon.

Mais avant que d'entrer en matiére, je suis obligé par la necessité de ma défense de détromper le Public de cette grande idée qu'il a conçûë de Messieurs de l'Académie, afin qu'on ne croye pas que j'aye manqué de respect & de jugement en plaidant cõtre une Compagnie qui a dans sa liste des noms de Personnes illustres par leur qualité & par leur merite, que je ne reconnois point pour parties, comme j'ay déja declaré dans mon premier

Factum. Il y a assez long-tems que le Public est leur dupe, dans la vaine attente d'un Dictionaire qu'ils ne donneront jamais : & qu'ils abusent des liberalités du Roy. dont ils ont touché déja trente mille écus, sans montrer une seule page correcte de leur ouvrage. Il est tems de fournir à Messieurs les Ministres des memoires assez. suffisans pour prendre connoissance de la maniére dont ils servent le Public. Je vais donc faire voir l'état present de l'Académie, ceux qui font actuellement le Dictionaire, le peu d'application qu'ils ont à ce travail, & ce que la France en peut esperer.

Je suis persuadé que si cet écrit est assez heureux pour tomber entre les mains du Roy, que ce grãd Prince qui veut être instruit des moindres choses qui se passent dans son Royaume, pour en corriger les abus, sera bien aise d'y apprendre plusieurs faits particuliers qui concernent l'Académie, afin d'y faire une reforme convenable comme il a fait dans tous les Ordres de son Etat.

Il est certain qu'on n'a guere vû de

plus bel établiſſement que celui de l'Académie ; Balzac, Voiture, Corneille, Racan, Chapelain, Deſmarêts, d'Ablancour, & les autres Académiciens de la vieille Roche ont été de vrais illuſtres, & des originaux chacun en leur genre. Alors ils joignoient au merite & à la capacité la prudence & la modeſtie: car en un tems où ils pouvoient obtenir du Roy par la mediation de Mr. le Cardinal de Richelieu toutes ſortes de faveurs, ils ſe contenterent d'obtenir des Lettres portant permiſſion de s'aſſembler pour continuër leurs exercices. Cette permiſſion leur étoit neceſſaire pour ſe garantir de l'inſulte de la ſotte populace, qui comme témoigne l'Hiſtoire de l'Académie, leur donnoit dés lors le titre qu'ils ont merité dans la ſuite de Monopoleurs. Ils ne demanderent que des graces qui aſſeuroient le repos de leurs études: comme le droit de Committimus & l'exemption de tutelle, de guet & de gardes. Ils n'ambitionnerent point de ſe rendre les maîtres de la Langue, ny les proprietaires des mots, & des phraſes; ils ne ſurprirent

point des Privileges excluſifs, comme ont fait leurs ſucceſſeurs : ils ne pretendirent que d'être les témoins de l'uſage,& de donner des conſeils pour bien écrire,ſans s'attribuer aucune autorité ni déciſion.Ils conçurent le deſſein d'un Dictionaire, d'une Grammaire,d'une Retorique & d'une Poëtique ; mais ils ne ſongerent point à empêcher les autres de s'appliquer à de ſemblables travaux : c'étoit l'âge d'or de l'Académie, on y vivoit dans l'innocence & ſans ambition ; & ce fut ce qui la fit parvenir à un ſuprême degré d'honneur. Mais depuis que d'indignes ſujets ont tâché de participer à ſa gloire, & qu'ils ont employé la brigue & l'artifice pour ſe faire preferer à de ſçavans Hommes qui en ont été exclus ; toute cette reputation eſt allée en décadence. Depuis que les Cottins, les Caſſagnes,les Baleſdents, les Tallemans, les le Clerc, les Daucour,&c. y ont été admis ; il a fallu étayer cette reputation chancelante par des artifices mondains;ils ont cherché de la protection chez les puiſſances, qu'ils ne devoient chercher que dans l'approbation pu-

blique : ils ont prié des perſonnes de la premiére qualité de faire l'honneur à l'Académie de ſouffrir qu'on mit leur nom dans ſa Liſte ; quelques-uns l'ont ſagement refuſé, les autres l'ont accepté par courtoiſie, & n'ont pas daigné faire aucune fonction d'Académicien.

La liberalité de quarante jettons que le Roy fait diſtribuer à ceux qui ſont preſens à chaque aſſẽblée n'a pas peu contribué à la brigue des places vacantes ; les Académiciens, même les plus riches témoignent une ſi grande avidité pour ce petit gain, que quelques-uns ont refuſé leurs ſuffrages à des recipiendaires, par ce qu'ils les jugeoient dangereux aux jettons : c'eſt ainſi qu'ils apellent les aſſidus au travail. C'eſt ce qui a fait dire à un grand Prince, que l'Académie étoit compoſée de deux ſortes de gens : les uns veritablement ſçavãs qui n'y vont jamais ; les autres pedans qui n'y manquent point. Il s'eſt trompé toutefois en ce poinct, que le propre des pedans eſt d'avoir de la ſcience, mais mal arangée : Or ces aſſidus dont il veut parler n'ont point de ſcience à aranger.

Il faut donc considerer l'Academie dans ses deux parties fort differentes ; l'une qui est composée de personnes illustres par leur naissance, leur dignité & leur litterature : ce sont des Académiciens honoraires qui n'ont point de part au Dictionaire ; l'autre ne consiste qu'en des Académiciens jettoniers, (c'est ainsi que les a baptisés le grand Corneille) qui sont assidus à l'Academie pour y gâgner des jettons, plûtôt que pour y rendre service au Public.

Ce grand nom d'Academie n'est aujourd'huy qu'un Colosse de reputation qui n'est admiré que des Provinciaux & des Etrangers : il ressemble assez bien à cette statuë de Nabuchodonozor, dont la tête étoit d'or, & les pieds d'argile. Que s'il étoit permis de faire sa devise, sous le bon plaisir de l'Abbé Tallemant, qui se qualifie seul manufacturier des Devises de France, on la representeroit sous la figure d'une Syrene, avec ce beau mot d'Horace.

Desinit in piscem mulier formosa superne.

Cette Belle aboutit en un poisson affreux.

C'eſt donc cette partie baſſe de l'Académie qui fait ſeule le Dictionaire ; Il ne s'y trouve ordinairement que dix ou douze perſonnes ſans nom & ſans autorité, de ſorte qu'on ne doit pas s'étonner s'il ſe trouvera plein de bevûës & de pauvretés. On pourroit rapporter une infinité d'exemples de leur peu de capacité, mais il ſuffira quant à preſent d'en alleguer un petit nombre, on jugera du reſte par cet échantillon.

Le jeune Abbé Tallemant eſt celui qui fournit le plus. Il y a quelque tems qu'il s'agiſſoit de définir l'Ocean: On luy dit que c'étoit la grande Mer qui entouroit toute la terre : il s'y oppoſa fortement, & dit qu'au contraire c'étoit la terre qui environnoit la mer. On luy repliqua qu'il falloit dire pareillement que ce n'étoient pas les foſſés qui entouroient la Ville, mais que c'étoit la Ville qui entouroit les foſſés. Il perſiſta en ſon opinion, en diſant qu'il n'y avoit point de Mer qui n'eût ſon rivage, & cette conteſtation ne finit point qu'il n'en eût coûté quarante francs au Roy.

Une autrefois il vint à parler de l'Eclipſe de la Lune, il eut grande conteſtation avec le ſieur Charpentier qui ſoûtenoit qu'elle ſe faiſoit par l'ombre de la terre; il ſe mit à rire de ceux qui croyent que la terre fît de l'ombre, en diſant qu'il faudroit ſupoſer une autre terre ſur laquelle cette ombre fût reçûë, comme on voit que l'ombre des arbres eſt reçuë ſur la campagne. On eut beau luy remõtrer que c'étoit l'opinion de tous les Aſtronomes. Il répondit que ce n'étoit pas la ſienne, & voilà autres quarante livres en dépenſe pour vuider cette ridicule queſtion.

On l'a vû encore ſoûtenir que la foy & hommage ne ſe faiſoit qu'au Roy, & jamais aux Seigneurs particuliers; Il n'y a point de jour qu'il n'en diſe de pareille force, & ſi on en faiſoit un recueil, il pourroit compoſer un juſte volume auſſi divertiſſant que les contes du ſieur Gaulard. Mais on ne ſe doit pas étonner de ſes ignorances groſſiéres, puiſqu'il a donné des preuves de ſa capacité dans le diſcours qu'il a fait imprimer de l'utilité des Académies, où voulant faire le ſça-

vant, il a allegué qu'il n'y avoit eu que trois Académies fameuſes dans le monde, celle de Platon, celle de Ciceron, & l'Académie Françoiſe. Où a-til trouvé que Ciceron eût établi une Académie ſi ce n'eſt dans la mauvaiſe interpretation qu'il a faite du titre de ſes queſtions Académiques; de même que cet autre ignorant qui traduiſit le titre de ſes Epîtres *ad Quintum fratrem*, les lettres écrites à ſon cinquiéme frere. Peut-on ignorer qu'il y a maintenant beaucoup de fameuſes Académies en Europe? comme celle *del Cimento* à Florence, la Societé Royale d'Angleterre, & à Paris l'Academie des Sciences qui s'aſſemble en la Bibliotheque du Roy? Qu'eſt-ce que l'Académie Françoiſe en comparaiſon de celle-là.

Il ne faut pas qu'il tire vanité de quelques Sermons qu'on luy avoit faits, qu'à la verité il a recités avec une grande hardieſſe, car le Sieur Charpentier m'a dit qu'on lui avoit reproché plaiſamment qu'il ne devoit pas avoir eu tant d'empreſſement à ſe

faire Diacre pour avoir la permiſſion de prêcher ; puiſqu'il ne faiſoit des Sermons qu'à ſimple tonſure. Je ne le blâmerois pas d'avoir cherché tous les moyens de ſe faire paroître par l'achat d'une petite charge abandonnée de faiſeur de Deviſes & Inſcriptions s'il en eût été capable : mais le malheur a voulu qu'ayant fait des inſcriptions pour les Tableaux de la Galerie de Verſailles, elles ont été trouvées ſi mauvaiſes qu'il y a eu ordre de les effacer ; & le Sieur Charpentier en a fait d'autres qui ſeront effacées à leur tour dans quelque tems. Cette prediction a été accomplie plûtôt que je ne penſois, & le Sr. Rainſant a fait de nouvelles Inſcriptions qui ont effacé toutes les autres. Cependant il prend le titre ambitieux de ſeul Intendant des Deviſes & Inſcriptions de France. Il veut interdire à tous les autres la faculté d'en faire, juſques-là qu'il a voulu empêcher l'impreſſion de celles que le Reverend Pere Menetrier Jeſuite avoit faites pour les obſeques de la Reine, quoy que ce ſoit un excellent Maître en ce genre.

L'Abbé Tallemant avec ce beau titre peut pretendre à une entiére conformité avec un Abbé fameux dans l'Hiſtoire *, qui ſe trouva à la Cour du Pape Leon X. Il ſe croyoit le premier homme du monde à faire des Deviſes, des Epigrammes, & des Inſcriptions ; & pour faire valoir ſon genie, il acheta une Charge pareille à celle de l'Abbé Tallemant, qui attribuoit à lui ſeul le pouvoir d'en faire, avec defenſes à toutes autres perſonnes d'en publier aucunes, que par ſon aveu. Il fit pluſieurs Inſcriptions pour le Vatican, qui furent trouvées ſi mauvaiſes, qu'on fut contraint de les effacer, comme on a fait celles de l'Abbé Tallement de la Gallerie de Verſailles. Sa vanité le porta à prendre la qualité d'Archipoëte, & il demanda aux Magiſtrats de Rome l'honneur du triomphe qu'ils avoient autrefois decerné à Petrarque. Le Pape, à

* Cette Hiſtoire eſt écrite au long par Famianus Strada. *Prolus Acad.* t. 11.

Par Paris Graſſus, *lib. rejecta hiſtoria.*

Dans le journal d'Etienne Joanni.

Par Varillas dans ſes Anecdotes de Florence, & autres. Cet Abbé ſe nommoit Barabalii de Cayette.

à qui on fit connoître le ridicule de ce perſonnage, voulut bien ſe divertir de ſa ſotte preſomption. Il ſoufrit qu'on convoquât de divers endroits d'Italie les Poëtes les plus fameux, pour aſſiſter à cette mommerie, & en leur preſence l'Abbé, ſurintendant des Deviſes & Inſcriptions, fut promené par les ruës de Rome, monté ſur un Elephant, avec une couronne de laurier ſur ſa tête. Il ne reçut de ce vain triomphe que de grands éclats de riſée, au lieu d'acclamations, parce qu'il s'étoit rendu odieux au peuple par ſon ignorance & ſon monopole. Il ne manque plus que la derniére Scene de la Comedie pour achever le paralelle de ces deux Poëtes Marchands de Deviſes. On ſe mocque ici en ſecret du François, au lieu qu'on ſe mocqua en public du Romain; Et il n'y a perſonne, qui dans ſon ame ne murmure contre ces privileges excluſifs, parce qu'ils favoriſent des ignorans incapables des choſes qu'ils entreprennent, & ferment la bouche à des gens habiles, qui s'en acquiteroient bien mieux & feroient honneur à la Nation.

Claude Boyer & Michel le Clerc ſont deux Albigeois, qui êtant venus ici pour aprendre la Langue, dont ils ne ſçavent pas encore la prononciation, veulent l'enſeigner aux autres, Ils ſe ſont fourrés parmi ce petit nombre de Meſſieurs qui s'en veulent rendre les maîtres abſolus. Le premier eſt arrivé à Paris en qualité de Bachelier en Theologie, mais il n'a pas été aſſez heureux pour faire dormir perſonne à ſes Sermons, car il n'a point trouvé de lieu pour prêcher. La neceſſité l'a donc reduit à prêcher ſur les Theatres du Marais & de l'Hôtel de Bourgogne; Mais il leur a porté malheur; Et on lui a reproché un jour, qu'il prêchoit dans les déſerts de la Thebaide, à cauſe de la ſolitude qui ſe trouva à la repreſentation d'une de ſes Pieces qui portoit ce nom. Les deux excuſes qu'il allegua un jour à un de ſes amis, qui lui demandoit des nouvelles d'une de ſes Comedies qui ne fut joüée qu'un Vendredy & un Dimanche, firent le ſujet de cette Epigramme.

Quand les Pieces repreſentées
De Boyer ſont peu frequentées;

Chagrin qu'il eſt d'y voir peu d'aſſiſtans :
Voici comme il tourne la choſe :
Vendredy, la pluye en eſt cauſe,
Et le Dimanche le beau tems.

Ce pauvre Autheur avec le Clerc ſon compatriote, ont été obligés de ſe mettre ſouvent à genoux devant les Comediens pour faire joüer leurs Comedies, ou à en partager le profit avec quelqu'un de la Troupe pour avoir ſa protection. Ils ont employé l'authorité & le commandement des grands Seigneurs pour arriver à la même fin : mais cela n'a pas empêché qu'ils n'ayent été ſifflés par le parterre. Enfin ils ſont parvenus à un tel décry, qu'ils ont eu beſoin d'aſſociés. Ils ont emprunté les noms des Coras & des d'Aſſeſans pour faire ſouffrir leurs ouvrages ſur la Scene, & ils ont crû attraper de la reputation ſur la foy d'une contre-lettre qu'ils en ont tirée. Afin qu'on ne croye pas que ce ſont ici des faits en l'air que j'avance, je raporteray une Epigramme qui a couru dans le monde, & qu'on attribuë à Monſieur de la Fontaine.

Entre le Clerc & ſon ami Coras,
Tous deux Autheurs rimans de compagnie ;
N'a pas long-tems ſourdirent grand débats
Sur le propos de ſon Iphigenie :
Coras lui dit, la piece eſt de mon crû,
Le Clerc répond, elle eſt mienne & non vôtre :
Mais auſſi-tôt que l'ouvrage a parû,
Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ny l'autre.

Cependant ces Meſſieurs qui n'ont point trouvé de credit au Theatre, pretendent avoir l'authorité ſur tous les François pour décider en ſouverains les difficultés de la Langue.

Le ſieur Quinaut a quelque merite perſonnel, c'eſt la meilleure pâte d'homme que Dieu ait jamais fait ; il oublie genereuſement les outrages qu'il a ſouffert de ſes ennemis, & il ne lui en reſte aucun levain ſur le cœur. Il ne s'enſuit pas pour cela qu'il ait grande authorité dans la litterature : il a eu quatre ou cinq cens mots de la Langue pour ſon partage, qu'il blutte, qu'il reſſaſſe, & qu'il paî-

trit le mieux qu'il peut. Il en fait des Opera qui ſont fort agreables quand ils ſont mis en Muſique, de même que le droguet eſt éclatant quand il eſt couvert de broderie. Il a l'induſtrie de les diverſifier & de les renouveller, comme ceux qui vont à la Monnoye & chez les Orfêvres pour changer leur argent & leur vaiſſelle. Mais pour conſerver ſa reputation, il ne faut pas qu'il ſorte de ſa Sphere : car lors qu'il veut parler des cataractes du Nil, & qu'il ſoûtient que ce ſont ſes embouchures (ainſi qu'il l'a imprimé dans ſon Opera d'Iſis,) il ſe fait une affaire avec le jeune Abbé Tallemant, qui ſoûtient que ce nom apartient aux ſources de ce fleuve : & ils diſputent long-tems ſans ſe douter que ce ſont les ſauts & les caſcades qu'il fait dans ſa courſe. Que Mr. Quinaut ne croye pas que je lui reproche cela en haine de la grande querelle que j'eus avec lui à l'Academie ſur le mot Contract ; lorſque je ſoûtenois avec tous les Juriſconſultes que c'étoit un Acte qui portoit une obligation reciproque, & qui naiſſoit du conſentement de deux ou de pluſieus par-

ties ; tandis qu'il ſoûtenoit au contraire, qu'il n'y avoit point de Contract qui ne fût en parchemin & qui ne fût fait pour un mariage, ou pour une conſtitution de rente. Je luy ay pardonné les emportemens qu'il eut là deſſus contre moy, & depuis j'ay vêcu avec luy avec tant de diſcretion, que je ne l'ay point combatu quand il a dit que la cire n'étoit pas une matiére combuſtible, & qu'eſpalmer une Galere étoit l'orner de palmes. Je me ſuis contenté d'en rire ſous cape.

Le ſieur Charpentier, à cauſe qu'il ſçait quelque peu de Grec, paſſe pour ſçavant devant ceux qui n'en ſçavent point du tout : Il a lû quelques Livres de l'Hiſtoire de Perſe, mais le Public ne luy a pas rendu le reciproque & n'a guere lû les ſiens, qui n'ont par conſequent aucune authorité en François. Si je voulois pouſſer ma critique contre luy, j'aurois de belles occaſions de m'étendre : mais je me ſouviens que je lui ay eu une fois de l'obligation à cauſe de la belle maniére dont il a uſé en me donnant le certificat neceſſaire pour l'obtention

de mon privilege : au lieu de me faire languir long-tems à lui faire la cour. comme plusieurs pauvres Autheurs & Libraires sont obligés de faire quand il faut qu'ils passent par ses mains. Et quoy que tout à coup il ait changé de parti, sans que j'en puisse bien sçavoir la cause : neanmoins comme les bien-faits font plus d'impression sur mon esprit que les injures ; je lui pardonne ses derniers emportemens : & je me contente de la confusion qu'il a eüe, quand il a trouvé sans alteration le certificat qu'il m'avoit accusé d'avoir falcifié. Il faut donner le tems à sa colere de se refroidir, & alors une bonne souppe nous racommodera.

Le sieur Barbier Daucourt est un homme qui a deux noms, aussi inconnus l'un que l'autre. S'il a quelque merite, il est si obscur qu'il ne lui auroit pas suffi pour avoir une place dans l'Académie, qu'il briguoit depuis long-tems, s'il ne fût devenu commis des Bâtimens du Roy. C'est une espece d'Académicien né, qu'on a coûtume de prévenir pour l'inviter à se faire de l'Académie. Il ne preten-

doit pas d'avoir quelque authorité dans les Lettres avant ſa reception, je ne crois pas qu'elle lui ait infuſé quelque vertu nouvelle qui lui donne cette infaillibilité ſur la Langue qui eſt neceſſaire à un homme qui ne ſoufre pas qu'un autre ſe mêle d'en écrire. Je n'ay point apris qu'il ſoit devenu conſultant ny légiſlateur en cette matiére. Je ne ſuis pas au reſte de ceux qui l'accuſent d'avoir fait la Critique des Entretiens du R. P. Bouhours, dont Il fait ſemblant d'être Autheur ; car on ſçait que c'eſt une charité qu'un fameux Janſeniſte lui a prêtée.

Le ſieur de Lavau eſt un Gentilhomme qui a beaucoup de vertu & de modeſtie, mais qui ne ſe picque pas de grande capacité. Il n'a pas eu beſoin d'élection pour entrer dans l'Académie, Elle l'a reçu tout d'une voix, comme un preſent qui lui a été fait par un grand Miniſtre ſon bienfacteur, qui lui a donné cette place pour le recompenſer de quelque ſervice qu'il en avoit reçu. Il a la prudence de ſe mettre à la place du dernier opinant, afin de donner ſon avis

en faveur du party le plus fort; de ſorte qu'on ne peut pas l'accuſer d'être Autheur d'aucune des bevûës du Dictionaire de l'Academie : Il n'en eſt tout au plus que complice quand il ſe laiſſe emporter au torrent des brailleurs. Il ne ſe vante pas auſſi d'ajoûter quelque authorité aux deciſions qu'elle fait. On peut dire qu'il a été paſſé Maître ſans faire experience ny chef-d'œuvre ; ou ſi on veut il a été reçu Chevalier de grace dans l'Ordre du bel eſprit, aprés avoir été diſpenſé de faire ſes preuves.

Le ſieur Doujat Doyen de la Compagnie eſt un bon Juriſconſulte Canonique, qui eſt merveilleuſement fort ſur la *ratio dubitandi*. L'Academie ne doit faire aucun fondement ſur ſes déciſions, car il n'en a jamais fait aucune. C'eſt un homme qui ſçait aſſez bien le Latin, & il a donné quelques ouvrages & rapſodies en cette Langue. Celle qu'il connoit le plus parfaitement c'eſt la Caſconne, dont il a fait un Dictionaire qui eſt imprimé à la fin des œuvres de Goudouly fameux Poëte Gaſcon. Il s'en devoit

tenir là, car pour la Langue Françoiſe il n'a pas donné des marques qu'il y fût fort profond. Il a cela de bon, qu'il ne neglige aucune occaſion de s'éclaircir de ce qu'il ne ſçait pas. Il en donna un bel exemple à l'Academie un jour qu'elle étoit en peine de définir le mot de *maſt*. Il ſe leva en pieds, & ſortit de la Chaiſe directorale, en diſant qu'il en alloit bien-tôt inſtruire la Compagnie: car il avoit vû en paſſant par le Cloître ſaint Germain entre les eſtampes étalées d'un Imager, celle d'un Navire qui avoit au bas l'explication de toutes ſes parties. Il dit qu'il l'alloit acheter pour en tirer la définition du maſt. De fait il partoit pour faire cette belle emplette, quand Mr. Racine le retint par ſa robe de Doyen des Profeſſeurs, & l'empêcha d'aller chercher ce ridicule éclairciſſement. Il fallut ſe contenter de feüilleter, Nicot, Monet, & Calepin, pour y trouver cette difficile definition : je ne ſçay lequel fut aſſez heureux pour la fournir, ou plûtôt celui à qui elle fut volée, pour parler en langage de l'Academie.

L'Abbé Tallemant l'aîné à qui on donne le titre de son *inquietude*, a du moins cela de commode qu'il eſt le plus pacifique de tous les Académiciens. S'il ouvre quelque mauvais avis il ne s'y opiniâtre point, comme font les brailleurs. Ce n'eſt pas qu'il ſoit prompt à faire des reflexions, mais c'eſt que l'humeur inquiete qui le domine oblige ſon eſprit à changer auſſi ſouvent de ſentiment, que ſon corps de place. Ainſi bien loin que ſes penſées ayent de l'authorité à l'égard des autres, elles n'en ont pas ſeulement ſur luy-même. Il a crû ſe ſignaler par la temerité qu'il a euë de mettre ſous ſon nom la traduction de quelques vies des Hommes illuſtres de Plutarque ? ce qui l'a fait appeller par Mr. Deſpreaux.

Le fade Traducteur du François d'Amyot.

Qui croiroit que Tallemant osât corriger Amyot ? qui au contraire devroit étudier ſes écrits toute ſa vie ? Cela eſt cauſe que des railleurs lui ont apliqué cette façon de parler ironique qu'on dit aux enfans, allez à l'école foüetter le Maître. Il a bien

montré qu'il étoit incapable d'écrire, par un discours qu'il leût publiquement dans l'Académie sur la mort de Mr. le Comte de S. Paul. La froideur de cette Piece fit tomber l'Académie dans une telle lethargie, qu'un Medecin me témoigna en sortant, qu'il auroit bien souhaité d'en avoir une copie en son pouvoir; parce qu'il auroit eu un remede soporatif souverain contre les insomnies. Il n'est pas au reste de ces Philosophes, qui croyent qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans necessité : car quoy qu'il ne soit point necessiteux, il n'a pas laissé de faire deux Contracts de vente d'un de ses ouvrages à deux differens Libraires, pour en tirer double profit. Si quelqu'un desire voir ces actes jumeaux, je feray contenter sa curiosité. Malgré son ame interessée, il a succombé une fois à la tentation de paroître liberal. Un jour de saint Loüis étant Directeur, il fit semblant de vouloir regaler la Compagnie. Il emprunta la maison qu'a le sieur Petit au bout du Fauxbourg Saint Antoine, où il fit porter à dîner. Chacun s'y rendit comme il pût.

Il reçut tous les honneurs de la fête, on le mit à la place d'honneur, on but à la ſanté de ſon Alteſſe Directorale, on en loüa hautement la demi magnificence, car le jardin de l'hôte lui avoit ſauvé les frais du fruit. Mais il ne pût ſouffrir plus de trois mois les cruels remords de ſon humeur épargnante, au bout deſquels ils fit une taxe de deux écus par tête ſur chaque Académicien, pour le payement d'un repas qui étoit déja mis en oubli. Il en fit luy-même le recouvrement, & il eût été en hazard de n'y pas trouver ſon compte, à cauſe que quelques-uns de la troupe ſont en paiſible poſſeſſion du privilege des Paraſites : s'il n'y eut remedié en reglant les non-valeurs ſur les autres; de ſorte qu'outre ſa part franche & celles de quelques étrangers qu'il y avoit invités, il y trouva plûtôt du benefice que de la perte.

Benſerade eſt un homme qui avoit aſſez bien étudié en ſa jeuneſſe, & on dit même qu'il a gâgné quelques prix au College; mais au lieu d'avoir appris quelque choſe depuis, il a tout oublié, en ſorte qu'il ne pourroit pas diſpu

disputer contre le plus foible des humanistes. Il s'étoit erigé en galand dans la vieille Cour par des chansonnettes & des vers de balet, qui luy avoient acquis quelque reputation pendant le regne du mauvais goût, des équivoques, & des pointes, qui subsiste encore chez luy. Elles luy ont attiré d'autre côté quelques menaces & avantures fâcheuses, qui ont servi de datte à des Gazettes burlesques. C'est le Chevalier des Proverbes, leur fonds est tout ce qu'il possede dans la litterature; quand il en tient quelqu'un il triomphe, & il est au reste le grand ennemi de tout ce qui sent l'érudition. Il croit que toute la Langue n'est faite que pour des Rondeaux, qui ont été les écueils où sa reputation a commencé d'échoüer; & pour les Bouts rimés; où il s'est maintenant retranché; ce qui lui conserve encore quelque rang parmi ces petits Poëtes, qu'un galand Homme a dit,

Estre la populace
Qui loge aux galetas & bouges du Parnasse.

C'est à lui que le Dictionaire au-

ra l'obligation de la longueur du travail ; car il eſt opiniâtre & brailleur, & quelque trait d'ignorance qu'il propoſe, il le ſoûtient avec tant de bruit & de colere, qu'il faut que les autres cedent à ſon avis pour avoir la paix ; autrement il les attaque perſonnellement, & il ne leur épargne pas les injures. Il me ſouvient qu'un jour pour me choquer, il ſe vint mettre à la place que j'ay coûtumé d'occuper à l'Academie, en s'écriant : Ha ! me voici dans un lieu où je vais bien dire des ſottiſes. Je luy répondis modeſtement, courage vous commencez bien. Depuis je ne luy ay rien conteſté, & j'ay laiſſé paſſer toutes les ignorances qu'il luy a plû de faire mettre dans le Dictionaire. Je me ſouviens encore qu'il ſoûtint opiniâtrément pendant toute une aprés-dinée que le mot de, fin de non recevoir, n'avoit point de ſingulier, par ce que ſon Procureur luy avoit dit qu'il avoit perdu un procez par des fins de non recevoir : ne prenant pas garde que ſon procez ne valoit rien de tous les côtés, & qu'il y avoit pluſieurs fins de non recevoir contre lui.

Voilà comme ces Messieurs s'entêtent de soûtenir des choses qui ne sont pas de leur connoissance, sous pretexte d'un mot qu'ils auront oui dire, & qu'ils n'auront pas entendu. Je laisse à penser de quelle autorité cela doit être envers le public.

Jean de la Fontaine n'a pas été plus heureux que Boyer & que le Clerc: Quand il a voulu mettre quelque Piece sur le Theatre, les Comediens n'en ont pas osé faire une seconde representation, de peur d'être lapidés. Il a aspiré jusqu'à faire un Opera, & il s'est plaint dans un conte du Florentin que le sieur Lully l'avoit Enquinaudé; mais cet effort n'a servi qu'à donner au sieur Quinault le plaisir de voir qu'il y avoit en France un Autheur qui lui étoit inferieur en capacité. Il se vante d'un malheureux talent qui le fait valoir: il pretend qu'il est original en l'art d'enveloper des saletés, & de confire un poison fatal aux ames innocentes: de sorte qu'on lui pourroit donner à bon droit le titre d'*Aretin mitigé*: C'est ce qui l'a mis en reputation chez les coquettes, & c'est ce qui l'a long-tems éloigné de

l'Academie, dont il a brigué une place pendant ſept années. L'opoſition qu'on y forma fut pouſſée ſi loin, que quand on parla de ſon élection, on jetta ſur le bureau un de ſes ouvrages, où la pieté & la pudeur étoient tellement offenſées, que les plus ſages ſe declarerent contre lui; ſi bien qu'il n'eſt redevable de ſon admiſſion qu'aux ennemis qu'avoit alors ſon competiteur. On lui reprocha qu'il avoit été obligé de faire imprimer clandeſtinement ſes ouvrages, craignant la cenſure & la punition des Magiſtrats de Police. Je ne ſçay pas par quel bonheur il l'a évitée; car dans les contes dont il ſe pare le plus, il y a des choſes ſi ſcandaléuſes qu'elles choquent abſolument les bonnes Loix & nôtre Religion; juſques-là que dans celuy de la coupe enchantée, il donne tant d'éloges au cocuage volontaire, que quelques-uns pourroient conclure de de là, qu'il y a apparence qu'il s'en eſt bien trouvé. Auſſi n'en a-t'il pû infecter le public que par l'entremiſe d'une Comedienne qui

a été la digne commissionnaire pour faire le débit de cette marchandise de contrebande. En reconnoissance il l'a traittée d'Heroine, & il luy a dédié un de ses ouvrages, dont il a été recompensé de la même maniére que le Poëte des Visionnaires.

Ces Vers valent cent francs, à vingt francs le couplet.

Allez, je vous promets un habit tout complet.

Elle en a fait le payement d'une maniére fort plaisante que je ne raporte pas icy, parce qu'elle est assez connuë dans le monde. Tout ce qu'il a pû faire pour sa chere Academie a été d'y donner une grande assiduité, & de témoigner le grand amour qu'il a pour elle, ou plûtôt pour les jettons qu'on y gâgne, dont il est si avide, qu'il s'en fait indamniser par ceux qui sont cause qu'il s'en absente. D'ailleurs, comme la force de son génie ne s'étend que sur les saletés & sur les ordures sur lesquelles il a medité toute sa vie, il a le malheur de voir que les plus sages de l'Academie s'opposent à recevoir tous les mots de sa con-

noiſſance, ce qui fait que toute ſa pretenduë capacité lui devient inutile. Cette capacité va du pair avec celle du jeune Abbé Tallemant & de Benſerade ; & ſi on les mettoit en paralelle, elles feroient une belle ſymmetrie. Elle eſt telle qu'aprés avoir exercé trente ans la Charge de Maître particulier des Eaux & Forêts, il avoüe qu'il a apris dans le Dictionaire univerſel ce que c'eſt que du bois en grume, qu'un bois marmenteau, qu'un bois de touche, & pluſieurs autres termes de ſon métier qu'il n'a jamais ſçû. Toute ſa litterature conſiſte en la lecture de Rabelais, de Petrone, l'Arioſte, de Bocace, & de quelques Autheurs ſemblables.

Seraphin Regnier des Marais, que ſon maître appelle l'Abbé *Pertinax*, a conçu une vanité inſuportable de ce qu'il a été élû Secretaire perpetuel de l'Academie : c'eſt le ſeul qui a la clef & la garde de ſes pretendus tréſors. Il en eſt ſi jaloux qu'il ne la confie à perſonne, de ſorte que quand il eſt abſent l'Academie demeure inutile, & ne peut rien faire que de gâgner des jettons : Cette qualité le fait re-

douter dans tout le reſſort de la Juriſdiction Academique, qui n'a pour toute étenduë que la Salle où elle s'aſſemble. Car quoy qu'il rapporte à l'Academie le canevas de ce qu'il a fait, ou plûtôt que Mezerey avoit fait avant luy, afin qu'elle opine deſſus il diſpute opiniâtrement juſqu'à ce que les autres ſoient revenus à ſon avis, où il écrit le contraire de ce qu'on a decidé : de ſorte qu'on luy aura l'obligation de tout ce qu'il y aura de bon ou de mauvais dans le Dictionaire. Mais il faut qu'il ſe donne bien de garde de s'en attribuer la gloire, de crainte de dégradation : car ces Meſſieurs ſont preſque auſſi jaloux de participer à l'honneur qu'ils s'imaginent recevoir un jour de ce travail, qu'au profit des jettons qu'ils touchent avidement à chaque ſéance. Je veux bien qu'il m'ait ici obligation d'aprendre au public qu'il a traduit en François les Oeuvres que le R. P. Rodriguez a écrites en Eſpagnol : Quand ſon livre eſt parvenu juſqu'à l'honneur de la relieure, il a le privilege de ne craindre jamais d'être fripé ; On reſpecte tellement ſa

couverture qu'on ne l'uſe point à force de l'ouvrir de le feuilleter : j'en prends à témoin celuy qu'il a donné à l'Academie, qui eſt depuis pluſieurs années tranquille ſur ſon Bureau, ſans que pas un de ſes confreres ait eu la curioſité d'en lire une page. J'avouë qu'il y a quelque gloire à traduire le premier un ancien Autheur : dautant que pour y réüſſir, il ne ſuffit pas d'être bien verſé en la connoiſſance des deux Langues; il faut encore poſſeder fort bien l'hiſtoire & l'antiquité. Il faut faire des conferences d'éditions, & mille autres recherches neceſſaires pour rétablir les paſſages corrompus des Autheurs, ou faire entendre ceux qui ſont devenus obſcurs par ſucceſſion de tems & le changement des lieux. Mais il n'en eſt pas de même des Livres écrits en des Langues vivantes & des Pais voiſins; la facilité en eſt ſi grande que ces Autheurs copiſtes, bien loin de participer à la gloire des grands traducteurs, ne font qu'exercer un vil office de Truchéman. De ſorte que ſi le ſieur Regnier vouloit tirer vanité de ce Livre, elle ſeroit mal fondée : tout

ſon merite ne conſiſte qu'au grand nom de l'original, & le traducteur s'eſt mis ſeulement au rang d'un miſerable Libraire, qui a auſſi traduit d'Eſpagnol Herrera & Dom Quichote. Encore peut-on dire qu'il n'eſt que copiſte & reviſeur d'une autre traduction qui en avoit été faite cinq ans auparavant par le ſieur Binet, qui a été imprimée chez Coignard Libraire. Je laiſſe à penſer ſi un ouvrage de cette qualité lui donne aſſez d'autorité dans le monde pour être de ce petit nombre de Juges infaillibles qui doivent ſeuls faire des déciſions ſur la Langue.

Le ſieur Perraut eſt un homme qui (erudition à part) peut avoir quelque merite; l'Academie l'a conſideré comme ſon bien-facteur tandis qu'il étoit commis des Bâtimens, parce qu'elle croyoit lui avoir obligation de la conceſſion d'un petit fonds pour du bois & des bougies. Il luy a fait auſſi preſent d'un regiſtre, d'un porte-feüille & d'une machine propre à jouër des gobelets, qui ſert aux élections pour le ſcrutin. Mais il luy a rendu un tres-mauvais office

en ſurprenant un Privilege ſous le nom general de l'Academie, avec la clauſe excluſive que le ſieur Charpentier y avoit gliſſée : puiſque c'eſt ce qui la rendra odieuſe aux gens de lettres & à la poſterité. Cependant ſa demi-capacité n'eſt pas toûjours inutile à l'Academie ; car il ſe charge de conſulter ſon frere qui eſt plus habile homme que luy ſur les difficultés qu'elle ne peut reſoudre. Le malheur eſt qu'il oublie en chemin la moitié de ce qu'il en a apris, comme il l'a témoigné en raportant la définition de l'hyperbole Geometrique : puiſqu'il a fait mettre dans le Dictionaire que c'eſt une Section du cone paralelle à ſon axe, ce qui eſt faux en trente mille cas, & vray en un ſeul : étant certain que par un même poinct de la ſuperficie d'un cone il peut paſſer une infinité d'hyperboles dont il n'y en aura qu'une paralelle à ſon axe. J'excuſeray volontiers ces petites foibleſſes, mais je ne luy pardonne pas la mauvaiſe foy avec laquelle il a invẽté, ou du moins aplaudi à une inſigne calomnie que ces Meſſieurs ont publiée contre moy, en m'accuſant d'a-

voir volé un Dictionaire tout entier du nommé Margane, dont je me justifieray pleinement cy-aprés.

Si quelqu'un eſt curieux de connoître la capacité des autres Academiciens Jettoniers que je ne nomme pas à preſent par quelque conſideration, il n'a qu'à en prendre la liſte & aller de porte en porte chez les Libraires en demander les ouvrages : il verra qu'ils ne connoiſſent pas ſeulement le nom de la plûpart, ou s'ils le connoiſſent c'eſt pour leur malheur : leurs Livres ne ſont qu'en dépôt dans leurs Boutiques: & ne ſervent qu'à entretenir quelque commerce entre les Libraires & les Epiciers.

Il ſeroit ennuyeux de raporter d'autres exemples de leur incapacité, je les reſerve pour une autrefois. Je feray ici ſeulement cette obſervation, que puiſque les deciſions des Compagnies ſe font à la pluralité des voix : on ne doit pas faire grande eſtime de celles de l'Academie, car lors qu'une difficulté vient à partager le Bureau, la reſolution s'en fait par le ſuffrage d'un ou de deux de

ces ignorans, qui prévaut contre le ſentiment d'un moindre nombre de plus habiles : ce ſont pourtant ces deciſions qu'inſolemment ils appellent des Arrêts, auſquels ils pretendent que toute la France doit obéir. Enfin je puis dire hautement que les ouvriers qui travaillent à cet incomparable Dictionaire ſçavent faire des Sonnets, des Rondeaux, des Bouts rimés, des Madrigaux, & des Vers de Coqueterie, mais qu'ils n'ont aucune teinture des Sciences, & au lieu d'y penetrer fort avant, ils ne les ont pas ſeulement effleurées. Ils s'appellent gens de belles Lettres quand ils ont lû quelques Poétes François, & par hazard quelques Latins. Ils croyent tout ſçavoir, quand ils ſçavent les mots de leur Langue, neceſſaire à leur vie & à leur entretien familier. Ils ſont ennemis de toute érudition, & donnent la chaſſe à tous les mots & aux phraſes qui en contiennent quelque apparence. Je laiſſe à juger s'ils ſont propres à faire ſeuls un Dictionaire qui comprend un nombre infini de choſes differentes & qui demande des hommes univerſels. Le malheur de l'Acade-

mie eſt tel, qu'au lieu que le Dictionnaire devroit profiter des connoiſſances que chacun de ſes membres pourroit avoir en particulier, afin que l'un ſupleât à ce qui ſeroit ignoré par l'autre : Il ſouffre au contraire du dommage par l'ignorance de ceux qui ſont jaloux de voir employer des mots qu'ils ne connoiſſent pas ; & qui les condamnent avec un grand éclat de riſée dés qu'ils en doutent le moins du monde : C'eſt ce que j'ay reproché cent fois à ces Meſſieurs, en pleine aſſemblée. Comme auſſi j'ay tâché de les guerir de l'erreur où ils ſont de croire que ſous ombre qu'ils ont appris leur Langue maternelle de leur nourrice, ils ſçachent pour cela toute la Langue Françoiſe, & qu'ils ayent droit de rejetter tous les mots qu'ils n'entendent point : parce qu'il eſt vray de dire que le plus habile homme ne ſçait que la moindre partie de la Langue de ſon Pais. Il eſt certain qu'un Architecte parle auſſi bon François en parlant de plintes, & de ſtilobates ; & un homme de guerre en parlant de caſemates, de merlons &

de ſarraſines; qu'un Courtiſan en parlant d'alcoves, d'eſtrades & de luſtres; un Avocat qui a des termes particuliers de pratique, pour leſquels l'Academie a une prodigieuſe averſion, ne laiſſe pas d'expliquer ſa penſée en la Langue de ſon Pais : & cela eſt ſi vray, que quand le Roy veut faire des Ordonnances & des Reglemens ſur ces matiéres, il ſe ſert des termes de cet art, ſans qu'on puiſſe l'accuſer de parler une Langue barbare.

Cette ignorance de la plûpart des mots de la Langue, eſt ce qui a donné une grande étenduë au mot de *choſe* dont on ſe ſert pour expliquer tout ce dont on ignore le nom. Cependant il n'y a rien dans la nature & dans les ouvrages de l'art qui n'ait ſon nom propre que la plûpart des gens ne connoiſſent pas. Ainſi quand un Bourgeois veut parler de ces groſſes ſeparations de pierre qui ſe voyent dans les vieux bâtimens : s'il ne ſçait pas le nom de *manteaux* que les Architectes leur donnent, il dira groſſiérement ces *choſes* de pierre étoient bien vilains. Un Mathematicien pour parler de l'apuy d'un levier, a recours

au Grec ; & l'apelle *hypomoclion*, parce qu'il ne ſçait pas le nom François que luy donnent les ouvriers qui l'apellent *orgueil* , & ainſi des autres.

Ces conſiderations font voir que pour donner de l'authorité aux mots, & s'en vouloir rendre ſeuls juges ſouverains & infaillibles : il ne ſuffit pas d'être habile *incognito* : il faut avoir un nom connu dans le monde, & une reputation fondée ſur quelque ouvrage reçu , aprouvé & eſtimé ; & ſur tout que pour faire un Dictionaire & pour expliquer toute la Langue , il faut être univerſel , & ne ſe pas renfermer dans le langage familier & oratoire. Je n'en veux point d'autre témoin que le jeune Abbé Tallemant , (voicy la premiére & la derniére fois que cet Autheur grave ſera cité) qui dans ſon diſcours imprimé de l'utilité des Academies , parle en ces termes. Que " faiſoient aprés tout les Academiciens Grecs & Romains ? ils étoient " apliqués aux ſeules queſtions de " la Philoſophie : mais dans nôtre travail de l'Academie , quelle

„ diverſité ? quelle abondance de
„ matiére ? que ne trouve-t'on point
„ dans la vaſte étenduë d'une Langue;
„ toutes les ſciences & tous les beaux
„ arts, les regles de la ſocieté civi-
„ le, les converſations galantes, que
„ ſçay-je : la nature & les dépendances
„ de toutes choſes. Les queſtions de
„ la Langue ſont des treſors infinis,
„ & les mots ſont comme les ſe-
„ mences de tout ce qu'il y a d'agrea-
„ ble & de profond. Qu'il faudroit de
„ divers talents pour être un parfait
„ Academicien ? Il n'eſt rien dans la
„ nature qu'il ne faille connoître,
„ il n'eſt aucune ſcience qu'il ne fal-
„ lût poſſeder, &c. Voilà bien juger
à la verité d'un Dictionaire & des
qualités de ceux qui y doivent tra-
vailler ; mais par malheur c'eſt la
condamnation du Dictionaire de l'A-
cademie, où on ne trouvera rien
de toutes ces choſes qui y ſont re-
quiſes : quelque choſe de bon des
Académiciens, qui ne ſçavent ce que
c'eſt que l'Ocean, que l'Eclypſe de la
Lune, qu'un maſt de navire & autres
choſes ſemblables ?

Avant que de paſſer outre, il

faut que je réponde à cette objection que je crains qu'on ne me faſſe. On dira que tout ce que j'ay reproché à l'Academie jettonniére conſiſte en des faits qu'elle pretendra détruire par une ſimple denégation ou déguiſement. Je prie le Lecteur de faire cette reflexion, qu'il y en a quelques-uns d'une nature à perſuader qu'ils ne ſont pas allegués ſans fondement, comme celuy des Inſcriptions qui ont été effacées dans la Gallerie de Verſailles. D'autres dont je puis montrer la preuve par écrit, comme les deux Traités de l'Abbé Tallemant. D'autres qu'on prouve par des imprimés, comme les bévûës des cataractes du Nil, & de la fauſſe Academie de Ciceron. D'autres qui ſont de notorieté publique, comme le mauvais ſuccés des pieces de Theatre de Boyer & de le Clerc,& leur aſſociation avec Cotas & d'Aſſeſan. D'autres enfin qui ſont de la connoiſſance de toute la Compagnie, comme le faux régal de l'Abbé Tallemant & ſon combat contre Charpentier à coup de volumes,dont je parleray cy aprés. Et quoy qu'ils

ſoient tous intereſſés à déguiſer ces faits ; neanmoins j'eſpere qu'il y en aura quelques-uns d'aſſez bonne foy pour reconnoître la verité quand on voudra aprofondir chaque article. Par exemple, Mr. Racine ne déniera pas qu'il ait arêté Mr. Doujat par ſa robe quand il voulut aller prendre la définition du maſt au bas d'une image. D'autres diront par jalouſie, ce qu'ils ne diroient pas par ſincerité ; Par exemple, Charpentier n'eſt pas chiche de dire à tous ceux qui le veulent entendre que le jeune Abbé Tallemant fait des Sermons à ſimple tonſure, & qu'il ne peut comprendre que l'Eclypſe de la Lune ſe faſſe par l'ombre de la Terre. Mais pour donner une preuve par écrit de l'idée generale qu'on doit avoir de l'Academie jettonniere, tant à l'égard de ſon ignorance que du peu de ſoin qu'elle prẽd de ſon travail ; il me ſuffit d'en alleguer un article, qui pour parler ſelon ſon éloquence proverbiale emporte la piece & dame le pion à tous les autres. C'eſt dans la premiere colomne de la page 538. dont voici les propres termes. On apelle les Arts liberaux "

les Arts qui peuvent être pratiqués " par un homme de condition libre " & ingenuë, & ſans machines. Ils " ſont opoſés aux Arts méchaniques. " La Grammaire, la Retorique, la " Dialectique, l'Arithmetique, la Muſique, la Geometrie, & l'Aſtronomie " ſont les ſept Arts liberaux. Il n'y a point d'ignorance plus honteuſe que celle où on péche contre les choſes de ſa profeſſion. Ces Meſſieurs ſe diſent gens de belles Lettres, & ſe pretendent établis pour cultiver les beaux Arts ; ils ſont tous Poëtes, tant bons que mauvais ; cependant ils ignorent que la Poëſie eſt le principal, ou du moins le plus connu des Arts iberaux ; ils oublient de la comprendre dans leur nombre, auſſi-bien que la Peinture & la Sculpture, qui coſtammẽt en ſont les plus belles parties. Ils n'y comprennent pas non plus l'Architecture qui y doit plûtôt avoir ſa place que la Dialectique dont la qualité eſt ſouvent conteſtée au College. Mais quand ils y mettent la Geometrie, l'Arithmetique & l'Aſtronomie qui ſont des ſciences demonſtratives, ils témoignent bien qu'ils ne

ſçavent pas la difference qu'il y a entre les Sciences & les Arts, c'eſt bien loin de les connoître à fond. Car les Arts ne conſiſtent qu'en quelques regles établies ſur des experiences réiterées : au lieu que les Sciences ſont fondées ſur des demonſtrations certaines. Leur définition d'ailleurs eſt tout-à-fait défectueuſe, veu que la Muſique, la Peinture & pluſieurs autres Arts liberaux peuvent être ſçûs & pratiqués par des gens de condition ſervile. Il falloit plûtôt dire que les honnêtes gens s'y appliquent par curioſité & pour leur propre ſatisfaction, & non point par un eſprit mercenaire. C'eſt auſſi mal à propos qu'ils les diſtinguent d'avec les autres Arts, en ce qu'ils ſe pratiquent, diſent-ils, ſans inſtrumens & ſans machines, car pluſieurs Arts liberaux s'en ſervent, comme la Peinture de palettes, de chevalets & de manequins ; l'Architecture de pluſieurs engins & gruës, la Muſique de luths, de violons, de harpes & d'orgues, qui par excellence ſont nommés inſtrumens : auſſi-bien que ceux dont ſe ſervent les Mathematiciens dans les Sciences de Geome-

metrie & d'Aſtronomie, comme les regles, compas & équeres, les globes & les aſtrolabes. Je ne m'amuſe pas à remarquer qu'on ne dit point un homme de condition ingenuë, pour dire honnête & non ſervile, & que ce mot ne s'employe qu'en mauvaiſe part, pour ſignifier un homme naif, ſimple & innocent. Voilà une preuve convaincante de leur capacité & de leur exactitude, par où on peut juger ce qu'on doit eſperer des autres articles du Dictionaire, où ces Meſſieurs parleront des choſes qu'à la rigueur ils ne ſont pas obligés de ſçavoir.

Ce n'est pas aſſez que les Académiciens jettonniers n'ayent pas toute la ſuffiſance requiſe pour faire un bon Dictionaire, il faut voir comme ils ménagent leur tems & l'argent du Roy. Leur maniére d'agir contribuë beaucoup à l'imperfection & à la longueur du travail. Il ſe fait ſans peine & ſans préparation. Au lieu qu'on devroit propoſer châque mot en une ſeance précedente, & inviter les particuliers à méditer deſſus & à re-

chercher dans leurs Livres ce qui lui ſeroit convenable, pour le raporter à la Compagnie: ils viennent ſeulement écouter la lecture que fait le Secretaire du Canevas qu'il a fait. Chacun pointille ſur chaque article, & le juge bon ou mauvais ſelon ſa connoiſſance ou ſon caprice ; tres-ſouvent on le reforme au pis, où on ne fait que changer peu de choſe dans l'expreſſiõ. Mais cela ſe fait avec tant de bruit & de cõfuſion, que les plus ſages ſe taiſent, & que l'avis des plus violents l'emporte. Celui qui crie le plus haut, c'eſt celui qui a raiſon, chacun fait une longue harangue ſur la moindre bagatelle. Le ſecond repete comme un Echo tout ce que le premier a dit, & le plus ſouvent ils parlent trois ou quatre enſemble. Quand un Bureau eſt compoſé de cinq ou ſix perſonnes, il y en a un qui lit, un qui opine, deux qui cauſent, un qui dort, & un qui s'amuſe à lire quelque Dictionaire qui eſt ſur la table. Quand la parole viẽt au ſecond il faut lui relire l'article à cauſe de ſa diſtraction dans la premiere lecture. Voilà le moyen d'avancer l'ouvrage. Il ne ſe paſſe point deux lignes qu'on ne faſ-

ſe de longues digreſſions, que chacun ne debite un conte plaiſant, ou quelque nouvelle, qu'on ne parle des affaires d'Etat, & de reformer le Gouvernement.

Quand on veut faire une définition on conſulte tous les Dictionaires qui ſont ſur le Bureau, on prend celle qui paroît la meilleure, on la copie mot à mot dans le cahier, & alors elle eſt ſacrée, & perſonne n'y oſeroit plus toucher en vertu de la clauſe de leur pretendu Privilege. Tres-ſouvent ils mettent à la marge d'un mot A ENQUERRE, c'eſt à dire que toute l'Academie ne ſçait ce que c'eſt, ou que par jalouſie les ignorans ne veulent pas s'en fier aux habiles qui le leur veulent aprendre. Ce qui a obligé pluſieurs à taire ce qu'ils en ſçavoient, à cauſe du déplaiſir qu'ils auroient eu de voir un bon avis inutile. Ces enquêtes ſont fort ordinaires touchant des mots de la Langue tres-communs, que l'Academie jettoniere ne connoît point. Par exemple, quand il a été queſtion de définir un Etat Major d'Armée, Mr. de Lavau a été deputé vers Mr. le Maréchal

de Vivonne pour ſçavoir ce que c'étoit. On a deputé auſſi Mr. l'Abbé d'Angeau vers Mr. le Marquis ſon frere, pour apprendre ce que c'étoit qu'une Compagnie d'Ordonnances. Je leur ay l'obligation d'avoir confirmé les definitions que j'en avois aportées, qui n'avoient pas pû paſſer par mon ſeul ſuffrage. Mr. Mezeray ſe chargeoit de conſulter le Maître garçon de Racicot ſon Apotiquaire, & le Clerc de ſon Procureur, quand il y avoit quelques mots qui regardoient la Pharmacie ou la Pratique: & ces gens-là ont eu plus de part au Dictionaire que beaucoup d'Académiciens dont les noms ſont dans la Liſte.

La premiére demy-heure ſe paſſe à faire le procez à l'horloge, car il n'y a de participans aux jettons que ceux qui ſont arrivés quand l'heure ſonne; ce qu'on obſerve avec une préciſion geometrique. On voit alors une grande joye ſur le viſage des diligens, & une grande conſternation ſur celuy des pareſſeux: Ceux-cy accuſent les autres d'avoir avancé l'aiguille, comme

comme il eſt arrivé ſouvent ; on confere les montres , on cite les cadrans qu'on a vûs en chemin : Les brailleurs tâchent à ſe faire rétablir , & y réüſſiſſent quelquefois ; & quand on vient à opiner là deſſus , cela s'étend juſqu'à la fin de la vacation. J'ay remarqué entr'autres,que cela eſt arrivé le 6. Novembre 1684.

J'ay appris depuis qu'on m'a empêché d'aller à leur aſſemblée, que toute la ſeance du 12.Fevrier 1685.fut conſommée en une deliberation pour la diſtribution des jettons : ſur ce que Mr. l'Abbé de Coaſlin ayant porté des Theſes à l'Academie pour inviter ces Meſſieurs à aſſiſter à un acte qu'il faiſoit pour les ſoûtenir : la Compagnie eut le cœur partagé entre l'amour des jettons & le deſir de faire ſa cour à ce Seigneur, parce que cet acte ſe faiſoit un Jeudy jour d'Academie : enfin il fut reſolu que ceux qui voudroient aſſiſter à cette ceremonie ne riſqueroient point leurs jettons, parce qu'ils ſeroient reputés abſens *reipublicæ cauſa.*

La quéſtion des partieipans aux jettons étant terminée, on tire le

cahier auquel on doit travailler de dessous la clef, le Secretaire en lit un article, & si par malheur on relit le dernier qui a été fait à la seance precedente pour en voir la suite : ceux dont l'avis n'a pas été suivi reprennent courage, & le font examiner tout de nouveau par ceux qui n'y ont point assisté. Il arrive tres souvent qu'on le refait & qu'on le reforme tout au contraire du premier arrêté. De là vient que cet Ouvrage est une vraye toile de Penelopé, dont on défait en un jour ce qu'on a fait en un autre ; ce qui est cause qu'on ne doit pas s'étonner des cinquante ans employés à n'en faire que la moindre partie. Je me souviens entr'autres, que cela est arrivé depuis peu au mot d'*Oreille*. Aprés avoir pendant trois vacations fait la définition du mot, on en employa deux autres à la corriger, & on trouva à la fin que l'oreille étoit l'organe de l'oüye. Cette définition coûte deux cens francs au Roy. Richelet & Monet auparavant eux en avoient donné une, à meilleur marché, & en mêmes termes. Le reste du mot a occupé trois semaines le

bureau. On y aprend à la fin qu'on dit une oreille de ſoulier, d'une écuelle, d'un livre, & quelques autres bagatelles : mais on n'y trouve point le nom de toutes les parties de l'oreille, comme on fait dans le Dictionaire univerſel ; ſes aîles, ſa coquille, ſon ſuif, ſa roche, ſon lobe, ſon tortis, ſa caiſſe ou baſſin, ſon marteau, ſon eſtrier, ſon timbre ; ſon ovale, ſon labyrinthe, ſon veſtibule, ſon limaçon, ſon aqueduc, & autres termes qui meritent bien mieux d'être expliqués que quelques Proverbes qu'ils revendiquent avec un grand bruit. J'ay remarqué entr'autres que toute l'aprés-dînée du 18, Novembre 1684. ſe paſſa à examiner ce que c'étoit *avoir la puce à l'oreille.*

Mr. Patru, qui étoit une des lumiéres de l'Academie s'en bannit volontairement long-tems avant ſa mort, parce qu'il fut ſcandaliſé de la longueur enorme du tems qu'on fut à diſputer ſi la lettre A, devoit être qualifiée ſimplement voyelle, ou ſi c'étoit un ſubſtantif maſculin. Cette queſtion dura cinq ſemaines ſur le bureau & fut traitée avec grãde chaleur entre lui

& Mezeray. Les bureaux furent partagés & départagés plusieurs fois ; les opiniâtres se dirent plus d'injures que de raisons, & elle ne fut terminée que par la lassitude des combatans en faveur de celui qui eut la meilleure haleine. Voilà un des articles de ce grand travail qu'ils ne doivent point aprehender qu'on leur vole.

Toutes les decisions du Dictionaire ne sont pas plus importantes ; Que s'il y en a quelques-unes de considerables, elles sont tirées de Vaugelas ou de Ménage. Je remarqueray icy en passant qu'il y a un petit regiſtre sur le bureau, où sont écrites de la main du sieur Mezeray toutes les Decisions de l'Academie ; ils ne pourront pas se défendre de representer cette piece en Justice, & alors on verra que toutes ces belles Decisions faites depuis cinquante ans, qui ont chacune leur datte, ne montent gueres qu'à une douzaine ; encore trouvera-t'on qu'elles ne sont ny solides ny certaines ny nouvelles. Tout ce qu'on pourra donc aprendre dans ce Dictionaire si attendu sera de sçavoir s'il

faut dire Avocat en Parlement, ou au Parlement ; Un Preſident au Mortier ou à Mortier ; Si on dit en Cour, ou à la Cour.

J'ay vû une ſéance entiére employée à diſputer, s'il falloit dire hors d'œuvre, ou hors œuvre : Une autre pour ſçavoir s'il falloit dire éviter oiſiveté, ou éviter l'oiſiveté. J'ay vû paſſer une aprés-dînée pour diſcuter ce que s'étoit que vieux oing, & s'il falloit l'écrire avec un *g* à la fin. Les mots de mediat & d'immediat compris en deux lignes, ont conſommé des vacations entieres : ce qu'on peut prouver par les minutes des cahiers, car on y marque ſouvent le lieu où on en eſt demeuré. Toute la ſéance du 13. Octobre 1683. s'eſt paſſée à condamner cette phraſe, le Pole du Nort, & celle-cy aller au Nort, pour dire vers le Nort, & s'il falloit dire vent de Nort, ou du Nort.

J'ay vû l'Academie fort empêchée ſur le mot faire ombre : Pour lever cette difficulté on envoya dans l'autre Bureau conſulter une Gazette imprimée le même jour, qui contenoit

une harangue des Deputés d'Alger, afin de voir comment ils y avoient employé ce mot. Voilà chercher des authorités bien loin.

Une autre fois elle étoit en peine de sçavoir si le mot d'Officialité se disoit de la Charge de l'Official en un sens different de la Jurisdiction Ecclesiastique, dont il avoit exercice: les bureaux furent partagés si opiniâtrément sur cette grande difficulté, qu'il fallut que le partage fût levé par Pierre le Petit Libraire & Portier de l'Academie. Voilà chercher des authorités biẽ bas.

A l'égard des questions plus raisonnables, comme de sçavoir la qualité des verbes neutres passifs, ou s'il y a des participes actifs en François, elles ont occupé plus de deux cens vacations sans être decidées: car quoy qu'elles soient reglées dans le petit Registre dont on vient de faire mention; neanmoins toutes les fois qu'il se presente un mot de cette nature, on les remet toûjours sur le tapis, & on les juge differemment suivant le genie de ceux qui se trouvent au Bureau; ce qui a rempli ce Dic-

tionaire d'une infinité de contradictions qu'on fera voir ſi-tôt qu'il ſera public. Cela vient de ce que l'Academie n'a point de maximes certaines : Et il eſt vray de dire ; qu'encore qu'elle faſſe un Dictionaire Grammatical, il n'y a que deux ou trois de ces Meſſieurs à tout rompre, qui ſçachent la Grammaire Françoiſe, & ſes premiers Elemens. Enfin ce qui ſera le plus ſurprenant dans cet ouvrage, c'eſt qu'en tout ce gros Livre, auquel pendant cinquante ans auront travaillé tant de perſonnes qui ſont en reputation d'avoir de l'eſprit & du ſçavoir ; on n'y verra pas briller la moindre étincelle de l'un & de l'autre. Quand on cõſiderera les bornes étroites dans leſquelles ils ont renfermé le plan de leur Dictionaire, en n'y comprenant que les mots communs de la langue, & en rejettant tous les mots rares dont on a beſoin de s'éclaircir : on verra le peu d'utilité qu'on tirera de ce travail. Car par exemple on n'aura pas beſoin d'y aller apprendre, qu'aimer, veut dire cherir affectionner : que la barbe eſt le poil du menton : qu'un chien eſt un

animal domeſtique qui aboye &c. Ce ſont pourtant ces belles définitions qu'ils diſent qu'on leur a dérobées, il n'y a point de Bourgeois qui ne les ſçache : mais il y a bien d'honnêtes gens qui ne ſçavent pas préciſément ce que c'eſt que nephretique, hemetique, hepatique, ſtiptique, &c, quoy qu'ils en entendent parler tous les jours ; ni ce que c'eſt qu'un trepan, qu'un ſyphon; que des turcies & levées, que le tiers & danger, qu'un rhumb de vent, la glande pineale, &c. ce qui ſouvent les arrête dans leur lecture : ſans parler des termes des Arts plus abſtrus qu'on rencontre quelquefois, & pardeſſus leſquels on eſt obligé de paſſer ſans les entendre.

Et quant à ces vaines minutes dont ces Meſſieurs font leur capital, comme de ſçavoir s'il eſt plus élegant de dire, regarder par la fenêtre, ou à la fenêtre, &c. On ne s'amuſera pas à les chercher dans leur Dictionaire, car elles ſont infinies, & il n'y a ni François ni Etranger qui les puiſſe apprendre que par l'uſage. Ainſi ni les uns ni les autres n'en pourront tirer au-

cun fruit : on n'y trouvera pas même les delicateſſes de la Langue, à la reſerve de celles qui ſont dans Vaugelas, qu'ils ont inſerées toutes entieres dans leur Livre, auſſi-bien qu'a fait Richelet. Ces delicateſſes ne peuvent être traitées que par des remarques particuliéres,& ne doivent point être cherchées dans la vaſte confuſion de l'étenduë d'un Dictionaire. Ce qu'on y apprendra de plus curieux, ce ſeront les Proverbes qu'ils ont copié mot à mot du Recüeil qui en a été fait par Antoine Oudin, intitulé : *Curioſités Françoiſes, pour ſervir de ſuplement aux Dictionaires*, imprimés chez Sommaville in 4°. & in 8°. dés l'année 1640. La delicateſſe du choix paroîtra dans les exemples ſuivans, Bran du prêcheur ſi on ne l'écoute *a*, il a chié au lit, cet homme a chié dans ma malle *b* : ils ſont comme les grands chiens, ils veulent piſſer

a Page 99. colone 1. du Dictionaire de l'Academie, & page 61, du reccueil d'Antoine Oudin de l'Edition in octavo.

b Page 153. col. 1. du Dict. de l'Ac. & page 101. du recueil d'Oudin.

contre la muraille : ou bien ils veulent piſſer contre les murailles, comme les grands chiens, (Agréable varieté) en parlant des petits garçons, qui veulent faire comme les grands hommes. c Pendant que le chien piſſe, le loup s'enfuit. d Voilà des marques du peu de part qu'ont les Prélats & les gens de qualité au travail du Dictionaire, parce qu'il n'y a pas d'apparence qu'ils euſſent ſouffert qu'on eût mis ces ordures. Ce ſont au reſte ces Proverbes qui ſont le capital du Dictionaire. Je feray imprimer à la fin un paralelle de trois ou quatre mots qui en fourniſſent le plus, pour donner une idée generale des autres: afin de faire connoître à quel poinct ces Meſſieurs ſont plagiaires, & qu'il n'y a pas un ſeul article de leur ouvrage qu'ils ayent puiſé dans leur propre fonds : Ainſi ils ont grand tort de crier qu'on leur vole ce qu'ils ont volé eux-mêmes. Entre ces beaux Proverbes, ils ont mis celui-cy qui porte

c Pag. 152. col. 2. du Dict. de l'Ac. & pag. 98. du recueil d'Oudin.

d Pag. 153. col. 1. du Dict. de l'Ac. & pag. 100. du recueil d'Oudin.

leur condamnation : Il reſſemble le chien du Jardinier qui ne mange point de choux,& qui n'en laiſſe point manger aux autres. *e* Ces Meſſieurs ne veulent point donner de Dictionaire, & ne veulent pas ſouffrir que les autres en donnent. Le Lecteur admirera en cet article leur exactitude, qui n'empêche pas qu'ils ne faſſent des ſoleciſmes, puis qu'ils donnent au mot de *reſſembler* un regime actif, qui n'en a qu'un neutre ; car on dit *reſſembler à quelqu'un*, & non pas *reſſembler quelqu'un*. Je ne compte pour rien la cacophonie que cauſa ce vicieux accuſatif ; *Il reſſemble le*. Oudin n'a pas fait cette faute ayant dit, *Il fait comme le chien du Jardinier, &c.* C'eſt ainſi qu'ils reforment ce qu'ils empruntent, & qu'ils le corrigent en pis.

Ils ont crû par ces beaux Proverbes rendre leur Dictionaire utile au peuple, mais ils ſe ſont lourdement trompés, car il n'y a point de Bourgeois qui n'en ſçache davantage que toute l'Academie,& qu'Antoine Oudin qui a pris a tâche de les recueillir.

e Pag. 153. col. 1. du Dict. de l'Ac. & pag. 97. du recueil d'Oudin.

A l'égard des Sçavans, il ſera encore plus inutile, parce que l'experience a fait voir qu'ils n'ont point eu beſoin du ſecours de ce ſterile Dictionaire pour mettre au jour tant de beaux Livres & ſi purement écrits, qui ont paru depuis cinquante ans. Si l'autorité de ces Meſſieurs étoit auſſi grande qu'ils pretendent, & s'ils faiſoient tout ſeuls des déciſions ſur la Langue; il faudroit s'étonner de ce que les PP. Bourdalouë & de la Ruë ont été aſſez hardis pour monter en Chaire ſans ſçavoir ce que Boyer & le Clerc devoient décider ſur des paroles dont ils ont fait des Sermons ſi éloquens. Il faudroit s'étonner de la temerité du P. Bouhours qui a mis au jour des ouvrages ſi épurés; ſans attendre les déciſions des Tallemants & des Quinauts ſur les doutes qu'il leur avoit propoſés. On ne pourroit lire qu'en crainte les Eſſais de Morale de Mr. Nicole, & les belles penſées de Mr. Paſcal: car quoy qu'ils ayent été generalement admirés, que ſçait-on ſi dans cinquante ans on ne les trouvera pas défectueux ſelon les déciſions de Doujat, de Lavau & de Regnier? Il n'y au-

roit rien de ſeur juſqu'à la reviſion & l'approbation de ces Meſſieurs. Il faudroit ſuſpendre ſon jugement à l'égard de ces Livres precoces qui ont paru avant que d'être eclairés des lumiéres de ces Académiciens legiſlateurs de modelles pour bien écrire. Mais nous devons pardonner à ces illuſtres Ecrivains leur empreſſement, puiſque nous avons cependant joüy de leurs travaux. Il y a apparence que nos neveux les trouveront auſſi bons que nous, & reconnoîtront que les obſervations de l'Academie n'étoient point neceſſaires pour écrire correctement : qu'au contraire l'Academie a eu beſoin de ces beaux ouvrages pour y trouver des modeles d'éloquence qu'il y a ſi long-tems qu'ils promettent de nous donner.

Non ſeulement ce Dictionaire ſera utile à l'égard des Etrangers & des François, & à l'égard du peuple & des Sçavans ; mais il le ſera encore à l'égard de l'Academie même, puis qu'elle n'en tirera ni honneur ni profit. Quant à la reputation qu'elle en eſpere, on ne l'établit point par des Privileges, ni des Arrêts

du Conſeil. Corneille & Racine n'ont point ſongé d'en obtenir pour faire valoir leurs excellens Poëmes : Boyer & le Clerc ont crû qu'il leur ſeroit inutile d'en ſurprendre quelques uns pour empêcher qu'on ne trouvât les leurs deteſtables. L'Academie en vertu de ſon Privilege fera bien le ſeul Dictionaire, mais l'authorité publique ne le rendra pas meilleur, il en ſera ſeulement plus odieux. Quant à l'interêt pecuniaire, l'Academie a declaré qu'elle n'en pretendoit aucun comme j'ay déja remarqué, & elle a promis d'abandonner ſon Privilege gratuitement à Petit ſon Libraire. Il ne s'agit donc plus de l'interêt de l'Academie, mais ſeulement de celui de ſon Libraire, où plûtôt des heritiers qu'il aura. Mais ils ſeront bien trompés quand ils verront que les Beurrieres futures, à l'uſage deſquelles il eſt deſtiné, n'en donneront pas un ſou davantage pour toutes les clauſes excluſives de leur Privilege.

A l'égard de la diſtraction & revendication des mots communs de la Langue que ces Meſſieurs demandent, j'ay déja montré qu'elle

étoit impossible. Je les ay sommé plusieurs fois de me cotter plus précisément leurs pretentions, & ils n'en ont rien fait. Ils le pouvoient faire facilement sur une copie de mes essais que je leur ay mis entre les mains : ils auroient eu beau jeu à le faire sur les mots de bois, d'eau, d'oreille, de sel, &c. On auroit vû clairement le ridicule de cette demande; Il me seroit demeuré plusieurs phrases & observations doctes & curieuses, & ils n'auroiẽt raporté que des proverbes & des façons de parler triviales. Ainsi il leur seroit arrivé de faire un aussi plaisant partage que celuy dont parle Rabelais qui se fit entre un Diablotin & un Laboureur de Papefiguiere; celuy qui choisit n'eut que du chaume & des feüilles pour son partage, tandis qu'il laissa à l'autre le bon grain & les raves. Il n'y a personne qui n'estime plus un Livre où il trouvera la connoissance des termes des Arts & des Sciences ordinairement inconnus à la plûpart du monde; que ces termes communs & proverbiaux dont se sert le peuple pour expliquer ses pensées, que personne n'ignore.

Pour revenir au ménagement du tems de ces Messieurs de l'Academie, ce qui leur en emporte le plus, ce sont les frequentes deliberations sur des affaires de neant, & les deputations, remercimens & compliments qu'on y a fait à toute heure, Elles ont été cause que Messieurs Patru & Mezeray ont donné à l'Academie les Epithetes de deliberante, de deputante & de remerciante. L'envie de faire des harangues tire ces affaires en une énorme longueur. On a été trois jours à deliberer, si on permettroit à Guyonnet de Vertron de venir lire dans l'Academie un Panegyrique de Saint Loüis, ce qu'on luy a enfin refusé; trois jours ont été employés à deliberer si on recevroit une lettre de compliment que leur envoyoit l'Academie de Nismes; si on nommeroit des Commissaires pour l'ouvrir & l'examiner avant que de la lire en plein bureau: si on donneroit place à son Deputé au bas bout de la table, ou auprés du Directeur; s'il auroit un fauteüil, s'il participeroit aux jettons, & autres formalités

& ceremonies, par le moyen desquelles on traitoit ces Messieurs de Nismes avec une telle hauteur, qu'ils se sont dégoûtés de faire ce compliment, & n'ont envoyé ni lettre ni Deputé.

Tandis que Mr. Perrault étoit Commis des Bâtimens, on luy a fait une députation de quatre Académiciens, avec un harangueur à la tête, pour le remercier des sollicitations qu'il avoit faites auprés de son Maître pour en obtenir un petit fonds pour du bois & des bougies en faveur de l'Academie. On a deputé plusieurs fois *a* à Monsieur Colbert, *b* à Mr.

a Mr. Charpentier a été à la tête de six Deputés remercier Mr. Colbert d'avoir procuré à l'Academie un logement dans le Louvre. Il a encore été deputé au même le 2. Janvier 1673. pour le remercier d'avoir procuré à l'Academie des jettons. Le sieur Segrais l'a aussi été haranguer à la tête de huit Deputés pour le remercier du rétablissement du Committimus.

b Mr. Doujat a été haranguer Mr. le Duc de Richelieu à la tête de six Deputés, pour le remercier d'avoir donné à l'Academie un petit Portrait de Mr. le Cardinal son Oncle. Mons. Quinault l'a aussi harangué avec la même ceremonie, sur la mort de Madame sa femme.

le Duc de Richelieu, *c* à Mr. le Cardinal d'Eſtrées, *d* à Mr. l'Archevêque de Paris, *e* à Meſſieurs les Chancelier Daligre & le Tellier, *f* à Monſieur le Duc de Coaſlin *g*, & en cent autres accaſions. Il eſt à remarquer que chacune de ces deliberations a duré trois ſéances pour regler la maniere de la deputation,

c Mr. Charpentier a été haranguer Mr. le Cardinal d'Eſtrées à la tête de ſix Deputés, pour le feliciter ſur ſon heureux retour en France.

d Mr. l'Abbé Tallemant le jeune a été haranguer Mr. l'Archevêque de Paris à la tête de ſix Deputés, ſur ſa nouvelle Dignité de Duc & Pair; & une autre fois ſur la mort de ſon Neveu Mr. de Chanvalon.

e Mr. Regnier a harangné Madame la Chancelière Seguier ſur la mort de feu Monſieur ſon Mary: Il a auſſi harangue Meſſieurs d'Aligre & le Tellier, pour les feliciter ſur leur nouvelle Dignité de Chancelier.

f On a harangué Mr. le Duc de Coaſlin ſur la mort de Mr. le Chancelier Seguier, & pour l'inviter à revenir à l'Academie, où il n'eſt jamais entré qu'une fois.

g L'Academie a fait une longue Lettre de remerciment au ſieur Gregorio Leti, pour le remercier d'un exemplaire qu'il luy avoit envoyé de ſon Hiſtoire d'Italie. Toutes ces harangues & lettres ont été enregiſtrées, & la plûpart ont été imprimées.

le nombre des Deputés & la qualité de la harangue : encore oublia-t'on de regler le titre qu'on donneroit à Mr. le Duc de Richelieu dans la derniere deputation qu'on luy fit. De sorte que le rapport en étant fait, il fallut deliberer de nouveau, si en enregistrant la harangue, on y mettroit le titre de Monseigneur, à cause que l'Orateur le lui avoit donné sans ordre : on crût que ce Deputé avoit trop humilié l'Academie, & on ordonna que le titre seroit reformé. Aprés quoy on ne peut pas concevoir comment l'Academie auroit oublié de faire des harangues & des remercimens au Roy, à Mr. Colbert & à Mr. Daligre pour la concession d'un Privilege & d'une grace si extraordinaire, s'il n'avoit été surpris clandestinement par la cabale particuliere des sieurs Perrault & Charpentier, ainsi qu'il a été dit cy-dessus.

Les bureaux ont été assemblés pour deliberer si on mettroit dans les Registres une lettre envers Latins de l'Abbé Regnier à l'Abbé de la Chambre, & les avis étant partagés, il fut dit que toute la Compagnie seroit assem-

blée *ad hoc* pour en faire un reglement. Une autre deliberation s'eſt faite pour ſçavoir ſi le Sous-ſecretaire pouvoit écrire dans les Regiſtres en l'abſence du Secretaire, & l'affaire s'eſt diſcutée avec tant de chaleur qu'on a failli à ſe battre. On en a fait deux pour ſçavoir ſi on obligeroit ceux qui font des harangues dans leurs receptions à les faire imprimer ; & en ce cas s'ils ſeroient tenus de ſe ſervir du Libraire de l'Academie. Il s'en eſt fait cent de cette nature, je me contente de parler des plus recentes. Quoy qu'il en ſoit, le tiers de l'année ſe conſomme en ces bagatelles, & le travail du Dictionaire en eſt d'autant reculé.

Il arrive ſouvent de plus dangereuſes interruptions du travail par les frequentes querelles qui ſe font dans l'Academie. On aura de la peine à croire que ces Meſſieurs qui ſe picquent de ſi grande politeſſe pour la Langue, en ayent ſi peu dans leur maniere de vivre. Ils decident en Souverains, & s'injurient en crocheteurs. Il n'y a eu perſonne exempt de groſſes paroles, ſur tout quand il a été Directeur ; & j'admiray un jour la patience

de Mr. Quinault en cette place, qui souffrit en bon Chrétien l'insulte que luy fit Mr. Charpentier, en luy disant qu'on devoit s'étonner qu'avec si peu de merite & une si basse naissance il eût fait une si grande fortune. Ma discretion m'a fait souvent garder le silence pour éviter leurs emportemens, sur tout aprés la querelle remarquable qui se fit le deux Octobre 1683. entre l'Abbé Tallemant l'aîné, & le sieur Charpentier. Le sujet étoit fort leger, on élisoit un Directeur par le scrutin sur la liste de ceux qui étoient presens. L'Abbé Tallemant demanda d'être tiré de cette liste, craignant que le sort ne tombât sur luy, sous pretexte d'un voyage qu'il feignit devoir faire à Lyon, & qu'il ne fit pourtant pas. Mais la verité étoit qu'il vouloit s'exempter du hazard d'une dépense de deux pistoles pour un Service qu'il auroit été obligé de faire, si quelque confrere fût mort pendant sa direction. Charpentier son ancien ennemi s'opposa à sa demande; Ils se prirent de paroles, & aprés quelque gradation d'injures, Charpentier reprocha à l'Abbé Tallemant qu'il

étoit fils d'un Marchãd banqueroutier de la Rochelle : Tallemant repliqua à Charpentier qu'il étoit fils d'un Cabaretier de Paris. En même-tẽs Charpentier jetta à la tête de Tallemãt un Dictionaire de Niçot. Tallemant jetta à la tête de Charpentier un Dictionaire de Monet. Ils ſe repliquerent même par d'autres volumes avant qu'on eût le loiſir de ſe mettre entre deux, Mr. Cordemoy, Directeur, aprés de longues deliberations les accorda. Enfin on les fit embraſſer, ſans préjudice de la continuation de leur haine. On les pria de tenir la choſe ſecrette, parce que ſi elle eût fait éclat toute l'Academie auroit merité d'être chaſſée du Louvre, à cauſe du peu de reſpect qu'on avoit eu pour la Salle où ſe tient le Conſeil du Roy quand il eſt à Paris, & pour le Portrait de ſa Majeſté qui eſt à la tête du Bureau pour lequel on doit avoir une profonde veneration. Ce fut alors qu'on vit ce combat fabuleux décrit ſi agreablement dans le Lutrin de Mr. Deſpreaux, converti en realité. Le banniſſement qu'ils ont fait de ma perſonne m'a mis à couvert de ſem-

blables traitemens, car je n'aurois pas osé me trouver dans leurs assemblées depuis la querelle qui m'a été faite injustement pour raison de mon Dictionaire; & il n'y auroit eu aucune seureté pour moy, à moins qu'ils n'eussent mis les armes bas, c'est à dire détourné trente Dictionaires qui sont sur le Bureau. Ils tirent avantage de mon expulsion, & ils s'en réjoüissent, en disant que c'est autant de jettons gâgnés: comme a dit Benserade, en parlant du mépris qu'a fait Mr. le Duc de Coaslin de cette assemblée, dans la liste scandaleuse qu'il a faite de l'Academie.

Il resulte de tout ce qui a été cy-dessus allegué, que la grande objection que ces Messieurs font contre moy, a plus d'aparence que de solidité. Ils disent qu'il est à présumer que quarante personnes illustres qui mettront la main à un Dictionaire, le rendront plus parfait que si un particulier y travailloit seul, quelque habilité qu'il pût avoir. Quand cela seroit certain dans l'idée, il ne le seroit pas dans l'execution, car il faut de

ces quarante en ôter vingt-deux ou ving-quatre qui ne viennent point à l'Academie. Il y en a dix ou douze qui n'y viennent que rarement, & environ neuf ou dix qui ſont aſſidus, auſquels proprement l'ouvrage appartient ; ils ſe partagent en deux bureaux, & s'y appliquent fort legérement, ſans ſoin, ſans étude & ſans capacité. Des ſix heures qu'ils y donnent la ſemaine, ils en perdent les trois quarts en deliberations, digreſſions & vaines conteſtations. De ſorte qu'il eſt vray de dire qu'un ſeul de la Compagnie avec quelque diſcernement & quelque erudition y réüſſira mieux qu'ils ne pourront faire ; quand il s'y appliquera pendant douze ou quinze heures par jour, & recherchera dans ſes Livres tout ce qui pourra contribuer à enrichir un ouvrage de cette nature. On le verra par la conference des deux Dictionaires. C'eſt ce que Meſſieurs les Magiſtrats ont interêt d'ordonner, il y va de leur gloire & de celle de la nation : car quelque autorité qu'ayent leurs jugemens ils ſeront encore examinés par le Public, par les Etrangers, & par la poſterité.

APRE'S

APRE'S AVOIR ainſi montré au public la qualité de mes parties, il m'eſt aiſé de détruire cette folle & tumultueuſe deliberation, par la quelle ces Meſſieurs ont prononcé ma dépoſition. Avant que de ſe vouloir rendre juges contre moy, ils devoient du moins en acquerir la capacité, ils devoient examiner leur pouvoir & apprendre la maniére de juger.

Il eſt certain qu'ils n'ont aucune juriſdiction. Les Lettres Patentes qu'ils ont obtenuës pour leur établiſſement, portent ſeulement une permiſſion de s'aſſembler : afin de les exempter des viſites du Commiſſaire; mais elles ne leur donnent aucun pouvoir ny authorité ſur les mots de la Langue, ny ſur les membres qui forment leur aſſemblée. Il eſt vray que ces Lettres donnent pouvoir à Mr. le Cardinal de Richelieu d'ordonner tout ce qui ſera neceſſaire pour l'établiſſement de l'Academie, comme ſa Majeſté pourroit le faire en perſonne; & ſous ombre que dans un article de ces Statuts ; qu'on pretend qu'il a ſignés, il eſt fait mention que pour

faire l'election ou la depoſition d'un Académicien, l'Academie doit être aſſemblée au nombre de vingt : ces Meſſieurs ſe ſont imaginés qu'ils avoient pouvoir de deſtituer leurs confreres, ſelon leur caprice, ſans aucune forme ni figure de procez.

S'ils avoient conſulté des gens habiles en juriſprudence, ils auroient appris qu'il y a des droicts tellement attachés à la perſonne ſacrée du Roy, qu'ils n'en peuvent jamais être ſeparés, en telle ſorte qu'il ne les peut communiquer à perſonne. Par exemple le droict de Regale eſt tellement attaché à la perſonne du Roy, qu'un Prince Regent pendant une minorité ne peut pas conferer les Benefices en Regale, non plus que les Princes appanagés, quoy que le Roy leur ait cedé la collation des Benefices vacans dans leurs appanages. Le droict d'établir une juriſdiction eſt de même nature, il appartient tellement au Roy ſeul, comme le ſeul Maître de la vie & des biens de ſes Sujets, qu'il ne le peut tranſporter à perſonne, ni par voye de conceſſion ni de ſubdelegation, ni en quelque autre maniere que ce ſoit.

C'eſt le Roy ſeul qui crée les Juſtices & les Officiers, & quand il donne ou aliene quelque Seigneurie, il donne bien le pouvoir au Seigneur de nommer les Officiers qu'il a établis, mais non pas de les multiplier, ni d'en créer de nouveaux. On en a vû l'exemple en la Juſtice de S. Germain des Prez, où l'Abbé ayant voulu de ſon authorité créer un Lieutenant : feu Mr. l'Avocat General Talon s'oppoſa à cette nouveauté, & par Arrêt il en fit rapporter les Lettres. Ainſi quelque pouvoir que le Roy eût pû avoir donné à Mr. le Cardinal de Richelieu, il ne s'eſt point étendu à la conceſſion d'un droict de juriſdiction à l'Academie : D'ailleurs il eſt certain que dans ſes Status il n'eſt parlé ni prés ni loin de ce pretendu droict & établiſſement de Juriſdiction : on y voit ſeulement que les Académiciens doivent être aſſemblés au nombre de vingt pour l'élection & la dépoſition d'un Académicien ; cela n'eſt qu'une ſimple énonciation, qui ſuivant cette maxime de Droict *verba enunciativa nil prabent*, ne leur donne aucun droict de juriſdiction. Toute la conſequẽce qu'on pour-

roit tirer de cet article, ſeroit de dire que l'Academie a pouvoir de pourſuivre pardevant des Juges competans la dépoſition d'un Academicien qui auroit cõmis quelque crime qualifié, auquel cas pour entreprendre cette pourſuite, il faudroit qu'elle fût aſſemblée au nombre de vingt. Si ces Statuts ſont quelque jour produits, on verra que l'execution de la plûpart a été entierement impoſſible. A l'égard de celui-cy, il eſt certain qu'il n'a jamais été executé. Quoy que ces Meſſieurs pretendent que dans l'hiſtoire de l'Academie il ſoit fait mention qu'un nommé Grenier en a été exclus, on ſçait que ce fut par un ordre particulier de Mr. le Cardinal de Richelieu qu'il en fut chaſſé pour un cas fort ſale ; parce qu'il avoit abuſé du dépôt d'une ſomme conſiderable que lui avoient confiée des Religieuſes : auſſi ne trouve-t'on point dans les regiſtres & memoires de l'Academie qu'elle ait fait aucune procedure, ni rendu aucune Sentence de dépoſition contre lui, leſquelles on ne manqueroit pas de rapporter à preſent.

Ce ſeroit une mauvaiſe façon de

raiſonner ſi on vouloit induire de ce qu'ils ont le pouvoir de recevoir un Académicien, qu'ils ont auſſi le pouvoir de le dépoſer : car il eſt certain que dans toutes les autres communautés, même dans les Confrairies qui ſont formées par pure élection, le pouvoir de retrancher les Confreres n'appartient qu'aux Magiſtrats, parce qu'il y a de l'honneur dans l'admiſſion, & de la notte dans la deſtitution. Or toute notte étant une peine, il n'y a que des Magiſtrats établis par le Roy qui ayent droit de l'ordonner, c'eſt ſur quoy eſt fondée cette maxime.

Turpius ejicitur quàm non admittitur hoſpes.

Le peu de connoiſſance qu'ils ont dans les affaires eſt cauſe qu'ils ont fondé leur jugement ſur un faux principe. Ils ont crû que tous les Corps & Communautés etoient maîtres de leur police & avoient juriſdiction ſur leurs membres. Ils ont ignoré qu'ils avoient ſeulement la voye de plainte & de denonciation pour ſe pourvoir devãt les Magiſtrats ordinaires contre

ceux qui n'obſervoient pas leurs Statuts & Reglemens ; ainſi les Maîtres & Gardes des Marchands peuvent bien ſaiſir & non pas confiſquer les mauvaiſes manufactures, il faut que le Juge y prononce ; à plus forte raiſon ne peuvent-ils pas interdire aucun de leur Compagnie, ni luy refuſer l'entrée dans leurs aſſemblées.

Cela eſt ſi conſtant qu'encore que la Communauté des Avocats & Procureus du Parlement ait été établie pour maintenir l'ordre & la diſcipline du Palais, & qu'elle ait une Juriſdiction apparente, & une ſéance ſur les fleurs de lis; neanmoins quand on leur vient faire plainte des mauvaiſes procedures que font ſouvent leurs Confreres, leur forme de prononcer eſt qu'ils en donneront avis à la Cour pour en ordonner, & ils n'ont pas le pouvoir de blâmer ni d'interdire aucun de leur Corps. Les Avocats du Conſeil ont obtenu expreſſement des Lettres Patentes qui leur attribuent Juriſdiction ſur leurs Confreres, ſans leſquelles ils ne pourroient rien prononcer contr'eux. Meſſieurs de l'Academie

n'ont rien de ſemblable : Toutes les Compagnies ont bien, il eſt vray, quelque eſpece de police pour regler leur interieur, mais elle ne s'étend point au delà des remontrances & corrections fraternelles. Par exemple, quand Charpentier & l'Abbé Tallemant ſe ſont querellés & battus à coups de volumes ſimplement, en ſe reprochant leur naiſſance cabaretiere & banqueroutiere ; Monſieur Cordemoy Directeur a eu pouvoir de leur faire quelques reprimendes, & de tenter les moyens de les accommoder : mais il n'auroit pas eu droit de les condamner à une amende pecuniaire, ni à une reparation judiciaire & infamante ; que s'il y eût eu effuſion de ſang ; ç'auroit été au grand Prevôt de l'Hôtel, & non pas à Meſſieurs de l'Academie d'en informer & d'en connoître.

Leur vanité les a quelquefois portés à ſe pretendre Juges de leurs Confreres, à l'exemple de Meſſieurs du Parlement, dont ils ſont les ſinges & les imitateurs, s'imaginant avoir avec eux quelque eſpece d'égalité depuis qu'ils ont été admis à faire des

Harangues au Roy dans les occaſions où les Cours Souveraines vont rendre leurs devoirs à ſa Majeſté. Ces Meſſieurs ne ſçavent pas d'où vient le privilege du Parlement de juger ſes Pairs, il ſeroit trop long de le rapporter icy, ils l'apprendront dans le Dictionaire univerſel : il ſuffit de dire que cette diſparité eſt ſi grande que s'ils mettoient ce ſentiment par écrit, dont ils font gloire dans le particulier, ils ſe tourneroient en ridicules.

Quand ces Meſſieurs auroient une Juriſdiction bien établie, ils ne l'auroient pû exercer en cette occaſion, à moins que de ſe rendre juges & parties. Ils étoient en procez ouvert contre moy par le moyen de la Requête qu'ils avoient donnée au Conſeil ſous le nom collectif d'Academie ; dés-là ils étoient recuſables quand ils euſſent été competens, & ils ne pourront rien prononcer contre ma perſonne, ni contre mon honneur. L'uniformité des ſuffrages, quelque nombre qu'il y en eût, ne les juſtifie pas, puiſqu'ils ſont tous dans les mêmes interêts, & qu'ils ne

doivent être conſiderés que comme une même perſonne. Encore faut-il remarquer, que ſi j'étois accuſé de quelque crime qui regardât le public, & qui fût tel, qu'il y eût lieu d'aprehēder quelque ſupplice ſevere; ils ſeroient excuſables de ſe ſervir de toutes ſortes de moyens pour prevenir une condamnation du Magiſtrat, qui pourroit faire rejaillir quelque deshonneur ſur tout leur Corps, en puniſſant un de ſes membres. Mais il ne s'agit icy que d'un interêt chimerique de l'Academie qui pretend que l'on luy a volé quelques mots communs de la Langue qu'elle ſoûtient luy appartenir en propre, ce qui eſt jugé extravagant par tous les gens raiſonnables: ainſi c'eſt un different où ils ſe veulent rendre Juges & témoins, eux qui ſont les accuſateurs & les vrayes parties.

Ce n'eſt pas aſſez d'être Juges competens & non ſuſpects, il faut encore obſerver des formes dans les jugemens pour les rendre valables: Or ces Meſſieurs non ſeulement les ignorent, mais encore ils s'en moquent; ils n'ont fait en cette rencon-

tre aucune citation de partie, il n'y a eu ni demande ni deffenſe de part & d'autre, point d'audition de temoins ni d'accuſé, point de preuve, point de titres, ni de pieces produites. Leur pretenduë deliberation a été faite clandeſtinement & precipitamment par des parties animées & intereſſées, ſans aucun ordre ni formalité de Juſtice; ils n'ont pas même osé la rendre publique, ni la faire ſignifier de peur d'un appel. Ils ſe ſont contentés de la faire executer par les voyes de fait. Ils ont deffendu au Garde du Roy qui tient la clef des ſalles du Louvre de me laiſſer entrer dans l'Academie, & ils ont porté cette reſolution à mon inſçu à ſa Majeſté, afin qu'il la confirmât, en l'accompagnant d'un memoire rempli de pluſieurs calomnies contre moy. Mais comme leur intention n'étoit que de ſurprendre ſa religion, dés qu'ils ont vû qu'ils avoient manqué leur coup, ils n'ont osé aprofondir cette affaire qui ne pouvoit tourner qu'à leur confuſion, la choſe en eſt donc demeurée dans les termes de denonciation, ou d'une Sentence ſecrette, dont je n'ay pû en-

core ſçavoir préciſément la teneur; elle m'a été rapportée diverſement par la voix publique, & elle a éclaté juſqu'au point de compoſer un article des nouvelles de la Republique des Lettres imprimées en Hollande, où on a témoigné quelqu'impatience de ſçavoir qui on mettroit en ma place. Or en quelques termes qu'elle ſoit cõçûë, j'ai grãd interêt d'en demander la reparation.

Mais l'Academie ſe vante de ne vouloir reconnoître aucun des Tribunaux de Juſtice: Et elle a la temerité de pretendre que toutes ſes cauſes ſont commiſes à la perſonne ſacrée du Roy. C'eſt un privilege qui n'a jamais été accordé à perſonne, & dont elle n'a ni titre ni exemple. Le Roy a établi les Juges ordinaires pour juger tant les Particuliers que les Communautés de ſon Royaume. Les Lettre Patentes de leur établiſſement & leurs Statuts qui ſont verifiés au Parlement, portent une ſoûmiſſion & une reconnoiſſance tacite qui le rendent Juge des conteſtatiõs qui naiſſent ſur leur execution. En vain ces Meſſieurs alleguent la qualité qu'ils ont donnée au Roy de Protecteur de l'Academie. Le Roi donne une pro-

section generale à tous ses Sujets dans les Lettres de garde gardienne & de committimus il declare qu'il en prend quelques-uns en sa protection & sauvegarde particuliere : cela n'aboutit qu'à leur donner des Juges choisis, & particuliérement commis dans les lieux de leur residence. Il n'entend point se charger de tous leurs procés en personne : Sa Majesté est occupée à des soins plus importans qui ne luy laissent pas le loisir de vacquer à la discution des faits calomnieux inventés par trois ou quatre cabaleurs de l'Academie que leur ignorance & leur injustice a déja rendus ridicules dans le monde : C'est ce qui m'a obligé de porter cette affaire devant les Juges ordinaires aprés que le Roy n'y a pas voulu prononcer.

En voila assez, & peut-être trop pour faire voir la nullité de cette pretenduë Sentence dans la forme. En recompense le fonds est bien aisé à juger. Une déposition pour une cause honnête est glorieuse, *martyrem facit causa non supplicium*, suivant le dire de Tertulien.

Ces Meſſieurs ont voulu me noter d'infamie, parce que j'ay fait un Dictionaire meilleur & plus ample que le leur, c'étoit tout au contraire une cauſe ſuffiſante, comme m'a fort bien dit Monſieur Thevenot, pour me faire admettre dans l'Academie, ſi je n'en avois pas eté, bien loin d'être un motif pour m'en exclure.

Ces Meſſieurs ont fait la même choſe que ſi le Conſiſtoire de Charenton avoit excommunié un Miniſtre, parce qu'il auroit été à la Meſſe, & reconnu la veritable Foy. Toute la confuſion en demeureroit au Conſiſtoire. Un Medecin ne ſeroit-il pas bien ridicule, qui au lieu de retrancher un membre pourry feroit couper celuy qui apparemment auroit le plus de ſanté & d'enbompoinct. Ils ſont comme quelques femmes, dont les attraits foibles & uſés ne peuvent ſouffrir en leur compagnie, de grandes beautés qui les effacent. Ils m'ont chaſſé de leur compagnie, parce que je leur reprochois ſouvent leur ignorance & leurs bevûës. Enfin l'approbation publique qu'a euë mon Livre des Eſſais, eſt ce qui fait mon

crime. Je ſuis bien aiſe de voir qu'il s'aggrave tous les jours.

Je ſuis auſſi fort content de voir qu'ils demeurent d'accord de tout ce que j'ay dit dans la premiere & dans la ſeconde Partie de mon premier Factum. Leur ſilence emporte un tacite conſentement. Ils n'ont rien osé mettre par écrit pour inſtruire la conteſtation, quoy qu'on ait coûtume de le faire en tous les differens qui ſe traitent entre les honnêtes gens, ſoit au Parnaſſe, ſoit en Juſtice. Ils ont pretexté leur ſilence d'un genereux mépris, qui ſe trouve en effet n'être qu'un ſot orgueil (car c'eſt ainſi qu'on nomme un mépris mal fondé) c'eſt plûtôt une impuiſſance de répondre. Je m'en rapporte au public de juger, ſi les moyens que j'ay allegués ſont ſi mépriſables, qu'ils ne perſuadent perſonne. Il faut croire qu'entre les Académiciens Jettoniers il n'y en a pas un qui oſe ſoûtenir l'injuſtice de leur cauſe, ou qui puiſſe trouver des raiſons pour la deffendre. Ils ont imité les capitans de la Comedie, qui font les braves outrés & les fanfarons quand ils ne voyent point d'ennemis,

mais qui en reçoivent paisiblement les coups quand ils paroissent,& qui se contentent de secouër les épaules en excitant la risée des spectateurs. Ces Messieurs ne font leurs reproches & leurs objections que de bouche, & sement dans le public & à la Cour, où ils ont leurs habitudes, plusieurs insignes calomnies contre moy, afin d'avoir l'avantage de s'en pouvoir dédire & de les desavoüer quand je leur auray rapporté des preuves par écrit qui les démentiront. Ils appellent chicane toutes les contestations reglées qui se font en justice, & se moquent de toute communication & representation de titres qui établissent des preuves solides : Ils pretendent tout emporter par leurs surprises : en quoy ils montrent bien qu'ils ne sçavent pas la proprieté des mots de la Langue; puisque ce sont semblables procedés qu'on appelle veritablement chicane & mauvaise foy.

Ils m'ont d'abord accusé d'être un faux frere, ils disent que j'ay trahi la Compagnie en faisant un Dictionaire à part, & que quelque bon qu'il soit, il doit être supprimé. Il faut

examiner ce que c'eſt que d'être faux frere. On ne peut donner cette qualité à celui qui travaille pour l'honneur & l'interêt de la Compagnie. Quel eſt l'honneur de la Compagnie ; c'eſt que chacun de ſes membres faſſe quelque bon Livre qui ſoit utile au Public, & qui merite de l'eſtime : Toute la reputation qu'elle a euë juſqu'icy, n'eſt fondée que ſur les ouvrages des particuliers qui la compoſent. Quel eſt ſon interêt ? c'eſt qu'on l'acquite envers le Public, d'un Dictionaire dont elle eſt comptable envers lui ; elle eſt établie & payée pour cela. Cependant elle n'en peut venir à bout, elle a eu aſſez de tems pour faire voir l'impuiſſance où elle eſt de s'acquiter : depuis cinquante ans elle n'en a pu faire que la moitié ; encore ſe trouve-t'elle défectueuſe. Auſſi ne s'en doit-on point étonner, on n'a guéres vû de Compagnie qui ait entrepris un ouvrage en commun & qui y ait réüſſi, ſur tout on ne l'a pû eſperer de l'Academie depuis que des brailleurs & des ignorans ſe ſont rendus maîtres du bureau & l'ont fait degenerer en cohuë. Dans cette conjoncture il

eſt arrivé qu'un de ſes membres a pris ſur lui le ſoin de l'acquiter de cette obligation dont elle eſt chargée. Il lui a offert un Dictionaire qui ſans doute ne luy fait point de déshonneur pour le faire imprimer ſous ſon nom, ſi bon luy ſembloit : il luy a offert de marquer en d'autres caracteres ce qui ſe trouveroit être conforme à ce qu'elle pretend avoir été fait par un travail commun. N'eſt-ce pas là luy faire honneur, & agir conformément à ſes interêts ? ne doit-elle pas des remercimens plûtôt que des reproches à celui qui paye ſes dettes ? Ouy, ſans doute ; mais ce n'eſt pas le compte de l'envie & de la jalouſie. Il y a quatre ou cinq tyrans qui dominent dans la Compagnie, les autres ont la foibleſſe de ſe laiſſer entraîner à leurs ſentimens & à leurs interêts, & ils les ſuivent comme des moutons. Ces envieux s'oppoſent aux vrais interêts du Public & du Corps de l'Academie. Ils emploient le crédit & l'autorité que la reputation de leurs Prédeceſſeurs leur a aquiſe, pour faire ſuprimer injuſtement un bon ouvrage. La bonne cauſe a cherché des Protecteurs pour

l'appuyer ; elle a été obligée de découvrir la foibleſſe de cette partie baſſe de l'Academie qui n'eſt compoſée que de Sujets indignes qui s'y ſont fourrés par brigue & cabale, ſans perdre le reſpect qui eſt dû aux gens de qualité & de vray merite qui en forme l'autre partie. Qu'eſt ce qu'il y a de blâmable en toute cette conduite ? & cela ne merite-t'il pas mieux le nom de zelé Académicien que celui de faux frere ? au contraire les faux Académiciens & les faux freres ſont veritablement ces indignes Sujets qui y ſont entrés ſans avoir la capacité requiſe. Ce ſont ceux-là qu'il faut retrancher de l'Academie, & il y a apparence que ſous un gouvernement ſi juſte & ſi ſage que celuy du Roy, on verra bien-tôt cette reforme.

J'ay déja remarqué ailleurs, que j'étois (pour ainſi dire) le ſeul qui pouvoit entreprendre un pareil ouvrage, parce que perſonne hors de l'Academie ne pouvoit ſe douter que ſon Dictionnaire fût ſi defectueux, & n'oſoit prendre la hardieſſe d'encherir ſur elle. Il n'y avoit auſſi perſonne dans ſon corps

qui fût assez zelé pour l'interêt des Lettres, ou qui eût assez de loisir, de courage & de capacité pour cette entreprise. C'est pourquoy le Public m'en aura d'autant plus d'obligation, que sans mon secours il auroit été privé des avantages qu'il tirera d'un Dictionaire universel. Quoy qu'il en soit, il y a long-tems qu'on tient cette maxime pour veritable, *privatorum odiis respublica crescit.* Qu'on reçoive donc le Livre s'il est bon, & qu'on fasse le procez à l'Auteur s'il est criminel. Je suis asseuré d'être facilement absous, quand ce même Public en sera le Juge.

Pour montrer que mon dessein n'a jamais été d'attaquer cette illustre Compagnie, que j'ay toûjours infiniment respectée; je déclare que si Dieu me donne la vie; je promets de faire l'histoire de la Décadence de l'Académie, pour servir de seconde Partie à celle que l'illustre Monsieur Pelisson a si élegamment écrite sur sa naissance. Là je feray de amples éloges de tous les Academiciens d'un vray merite, avec une juste & sobre critique

des ouvrages de ſes indignes ſujets qui en ont terni la gloire.

Là je parleray des grandes qualités de Mr. le Cardinal d'Eſtrées, qui a rendu de continuels ſervices à l'Etat, dans les glorieux emplois & Ambaſſades dont il s'eſt ſi dignement aquité. Je feray voir les merveilleux talens de Mr. l'Archevêque de Paris, dont l'éloquence & la douceur ont de ſi grands charmes pour gagner les cœurs des Fideles, & dont la prudente ſageſſe a fait de ſi beaux reglemens, non ſeulement pour ſon Diocéſe, mais encore pour toute l'Egliſe Gallicane, quand il a préſidé à ſes Aſſemblées. J'y feray admirer le zele & la doctrine de Mr. l'Evêque de Meaux, qui par ſes ſçavans Ecrits & ſes ſolides Prédications a ſi ſouvent confondu l'hereſie, & ramené tant de pauvres errans dans le giron de l'Egliſe. Aprés que ces grands Prelats ont honoré la pourpre, l'hermine & la mitre, il eſt ſans doute qu'ils ont bien fait de l'honneur à l'Academie, quelque peu de fois qu'ils ayent aſſiſté à ſes aſſemblées ſolemnelles.

On y verra Mr. le premier Préſident de Novion, Mr. le Préſident de Meſmes, Mrs. de Villayer & Pelliſſon, briller dans ces auguſtes Aſſemblées du Conſeil du Roy & du Parlement, & les éclairer de leurs lumiéres. On ne doute point que s'ils avoient voulu deſcendre dans le particulier des difficultés de la Langue, ce ne fût alors que l'Academie auroit eu droict de donner à ſes déciſions le titre d'Arrêts,

Meſſieurs les Ducs de Coaſlin & de ſaint Agnan y paroîtront enſuite, eux qui n'ont pas dédaigné les exercices paiſibles du Parnaſſe, aprés avoir ſignalé leur courage dans des Sieges, & des Batailles. Leur nom ſeul a été capable de rendre l'Academie illuſtre, dés qu'il a été inſeré dans ſa liſte.

Meſſieurs les Comtes de Buſſy, & Marquis d'Angeau n'y ſeront pas ſans éloges, qui nous ont pareillement fait voir que l'affection pour les Lettres n'étoit pas incompatible avec les vertus militaires : & que leur plume cavaliére & delicate, a ſouvent beaucoup enrichy ſur celle des Autheurs qui ont écrit avec le

plus de fineſſe, de pureté, & d'agrément.

J'y vanteray de tout mon poſſible le vaſte fonds de doctrine que poſſede Mr. Huet, qui aprés avoir donné de nouvelles lumieres à Origene, nous a fourni des demonſtrations convainquantes des verités que nous ne croyions auparavant que ſur la revelation & l'authorité de l'Egliſe.

Je diray hardiment que Monſieur Flechier prêche avec tant d'éloquence & d'édification, qu'il fait admirer également la pureté de ſa morale & l'innocence de ſa vie, qui eſt tout-à-fait exemplaire. Je diray qu'il nous a fait paroître les Saints dont il a fait les Panegyriques avec tant de gloire, qu'il ſemble qu'il ait fait deſcendre ſur eux un petit rayon de celle dont ils joüiſſent dans l'éternité.

J'y depeindray Mr. Racine environné d'une foule de Heros de l'antiquité qui briguent ſa faveur afin qu'ils puiſſent paroître ſur la Scene Françoiſe avec tout leur éclat & leur dignité. Ils ſouhaiteroient fort de luy emprunter des paroles & des ſenti-

mens, qui seroient sans doute plus genereux que ceux qui sont entrés autrefois dans leurs ames ; mais il ne pourra pas contenter leurs desirs, parce qu'il est assez occupé à faire voir sur le grand Theatre de l'Univers, un nouveau Heros qui effacera la gloire de tous ces ancieus Maîtres de la Terre.

Je n'obmettray pas Mr. des Preaux, dont le rare genie a trouvé l'art d'instruire en divertissant, & qui aprés avoir combatu tous les vices en particulier, s'applique maintenant à loüer toutes les vertus ensemble, qu'il trouve renfermées en la Personne de nôtre grand Monarque.

Mais sur tout j'y releveray le merite de Monsieur Colbert, ce fameux Ministre qui a rendu de si grands services à son Roy qu'on peut dire qu'il a beaucoup contribué à la gloire de son regne : puisque par l'œconomie des Finances, il a fourny des nerfs & des forces à ses Armées qui ont fait des conquêtes si surprenantes. Ce n'étoit pas assez que la France fût devenuë si redoutable par les armes, ses soins ont aussi contribué à la rendre

floriſſante par les lettres. C'eſt par ſes avis que les liberalités du Roy s'étant répanduës ſur tous les Sçavans de l'Europe, nôtre ſiecle eſt devenu plus celebre que ceux d'Auguſte & d'Alexandre. On ne peut lui reprocher qu'il ait fait aucune faute, ſi ce n'eſt par un excez de vertu, lors que non content de favoriſer les gens d'un merite inconteſtable, il a étendu les bien-faits du Roy juſqu'à ceux qui n'en avoient qu'un apparent; & en ce point il la fait reſſembler au Soleil, qui fait pleuvoir auſſi-bien ſur les deſerts & ſur les roches, que ſur les terres graſſes & fertiles.

Il luy eſt arrivé la même choſe qu'à un Seigneur curieux qui auroit fait un retranchement dans ſon parterre pour y élever des plantes rares, & de belles fleurs qu'il auroit envoyé rechercher dans des lieux fort-éloignés: à qui ſon infidéle Jardinier auroit rapporté au lieu de baumes & de myrtes, de l'aloës & de l'aſſa fœtida; & au lieu de tulipes & d'anemones des piſſenlis & du pas d'âne. Ainſi quand il s'eſt rapporté à un commis

commis du choix des perſonnes qu'il vouloit retrancher de l'Academie pour en faire une favorite deſtinée à travailler aux deviſes & inſcriptions : ſon attente a été bien trompée, lors que le ſieur Perrault ne lui a preſenté que ce qu'il y avoit de plus foible dans la litterature. Un Caſſagne, un Charpentier, un jeune Tallemant & un Quinault, tous ſes amis & ſes ſemblables.

Ils ont bien fait voir qu'il ne falloit pas juger de leur habileté par le titre de leurs penſions. Depuis quinze ou vingt-ans que cette fauſſe Academie s'aſſemble, on ne lui a vû rien produire qui ait merité quelque eſtime. Tout leur fruit a reſſemblé à celuy des chardons & des autres plantes que les naturaliſtes apellent boutruës, qui ne conſiſte qu'en une legere bourre & un vain duvet, dont le moindre vent ſe joüe, & que le moindre ſouffle diſſipe.

Cependant les Deviſes & Inſcriptions ont le privilege des bons mots, qui ont cet avantage ſur les autres productions de l'eſprit, que leur brieveté, leur vivacité & leur juſteſſe leur font trouver place aiſemẽt dans la me-

moire,& ſe répandent facilement dans le public,parce qu'ils ſont en la bouche de tout le monde.

Mais ces Meſſieurs n'en ont fait pas une ſeule qui ait valu la peine d'être retenuë ; elles ſont toutes demeurées dans l'obſcurité ; elles ont déshonoré les riches matiéres qui en ont été chargées;& on a été contraint de les effacer dans les lieux eminents où elles avoient été peintes. J'en ay mis une à la fin de ce Factum que j'ay comparé au Diamant, pour leur faire un défi d'en faire quelqu'une qui puiſſe entrer en parallelle avec celle-là.

Il n'eſt pas arrivé la même choſe, quand ce grand Miniſtre a fait lui-même le choix des perſonnes qui compoſent cette fameuſe Academie des Sciences, qui lui doit ſon établiſſement. Il a raſſemblé ce qu'il y avoit de plus ſçavant & de plus illuſtre dans toute l'Europe, Meſſieurs Caſſini, Huggens, Romer, Blondel, la Hire, Mariotte, Perrault le Medecin, Borelly, du Verney, Dodart, &c. qui ſont les Ariſtotes, les Archimedes, les Vitruves, les Ptolomées & les

Galiens de nôtre siécle : ils ont découvert de nouveaux Mondes & de nouveaux Astres dans les Sciences, & fait voir que les anciens étoient demeurés au milieu de la carriere que ceux-cy ont heureusement fournie.

Mais je m'apperçois que la passion de loüer ces grands Hommes m'emporte trop loin; Je reviens donc à assurer le public que ce n'est point par un esprit de satyre & de vengeance ; mais par un esprit de verité & d'une juste défense que j'ay dit tout ce qu'il y a d'odieux dans ce Factum. Je rends justice au merite universellement reconnu, & je démasque celuy qui n'est que deguisé & apparent : & quoy que j'aye eu toûjours l'inclination de loüer les parties nobles de l'Academie, j'ay été contraint en cette fâcheuse occasion de reveler la turpitude de ses parties honteuses. On ne devra pas trouver étrange qu'aprés avoir dépeint la vertu & l'habilité de tant de personnes celebres, je donne dans la même histoire un trait de pinceau à leurs Antipodes. Que j'opose à la

profonde doctrine de Mr. Huet l'incapacité d'une demi douzaine d'ignorans outrés, comme celle de Quinault, de la Fontaine, des deux Tallemans, de Regnier & de Benserade, afin de faire voir combien il y a d'étages & de degrés dans la litterature, & le vaste espace qui est entre les esprits rampans & les sublimes. Que j'opose à la grande édification que nous donne Mr. Fléchier, les pieces impures & libertines de la Fontaine, qui tenant à la main une boëte de Pandore fort enjolivée par le dehors, en répand le venin sur des esprits foibles & innocens, qui corrompt les bonnes semences que les Prédicateurs y avoient mises. Que j'oposé à Mr. Racine qui a honoré tant de Heros par les caracteres qu'il leur a donnés, un Boyer & un le Clerc, qui ont tellement defiguré le Theatre, qu'ils l'ont changé en un triste échafaut, où ils ont degradé plusieurs grands hommes qu'ils ont rendus si méconnoissables, qu'au lieu d'attirrer sur eux la compassion, ils les ont exposés à la risée publique.

Encore une fois je sens que je m'é-

gare, revenons à ma défenſe, il ne me reſte plus qu'à répondre à trois accuſations que me font ces Meſſieurs.

La premiere eſt, qu'ils m'accuſent d'avoir volé tout leur Dictionaire par un échantillon du mot de feu, que j'ay mis dans mes Eſſais, où, diſent-ils, il y a huit phraſes que j'ay priſes dans leurs minutes. Pour bien éclaircir ce fait, il faut prendre la choſe de plus haut, & faire remarquer une bonne fois au public la maniére dont ſe fait leur Dictionaire. Un Académicien ſe charge d'en faire ce qu'ils apellent le Canevas, c'eſt-à-dire de faire le catalogue des mots, de les ranger en leur ordre, d'en faire les définitions, d'y ajoûter les epithetes, les phraſes, figures & proverbes, tant celles qu'il a pû trouver dans ſon imagination que dans tous les Livres & Dictionaires imprimés. Il le vient lire enſuite à l'Academie qui en aprouve ou corrige ce qu'il lui plaît. De ſorte que ce grand Ouvrage, qu'on prône ſi haut, & qu'on fait croire être le travail d'un grand nombre de Perſonnes illuſtres, n'eſt veritablemẽt & en effet que celui d'un ſeul homme, qui en donne quelque

communication à ſes amis pour en aprendre leur ſentiment, & qui ſouffre qu'ils le barboüillent par leurs corrections & additions. Ainſi on doit les cinq ou ſix premiéres lettres de ce Dictionaire à Mr. de Vaugelas qui y a travaillé douze ou quinze ans, & toutes les autres à Mr. Mezeray qui s'y eſt appliqué trente-trois années. Je l'ay vû ſouvent tellement en colere contre les mauvaiſes corrections de l'Academie, qu'il avoit pris reſolution s'il avoit vêcu de faire imprimer ſon Canevas pour faire connoître au Public le bon qui étoit de lui, & le ſeparer du mauvais qui étoit de l'Academie. Il a coûté deux mille écus au Roy pour faire tranſcrire ces minutes en de grands cahiers en groſſes lettres, & avec de grandes marges ſur leſquelles on travaille à la correction. Mais il y a eu pluſieurs de ces cahiers tant des groſſes que des minutes qui ont été perdus par la longueur du tems. Celles de Mr. de Vaugelas furent ſaiſies à ſa mort par ſes créanciers, on n'en ſauva qu'une partie qui fut miſe entre les mains de Mr. Conrart Secretaire

perpetuel de l'Academie, qui en étoit ſi jaloux qu'on n'en a pû rien voir qu'aprés ſa mort. Il y en a eu d'autres cahiers brûlés chez Mr. Mezeray comme ceux de la lettre P. qu'on travaille preſentement à refaire. Or parmi les copies groſſoyées de la lettre F, le 19e. cahier qui contenoit le mot de *feu* fut de ceux qui avoient été perdus; On me chargea de le refaire de nouveau. Mr. Mezeray mit un apoſtille au haut du 18e. cahier, portant que j'avois le 19. Mais cette remarque ſervoit ſeulement pour trouver la ſuite des cahiers & non pas pour faire voir qu'on m'eût chargé d'aucune minute; car s'il y en eût eu quelqu'une, il auroit été inutile de la refaire, on n'auroit eu qu'à la copier, à la corriger & à l'amplifier comme on a fait les autres. J'en fis donc un autre Canevas tout neuf, dont la minute écrite de ma main eſt dans l'armoire de l'Academie: on le fit groſſoyer à l'ordinaire; & l'Academie y fit ſes prétenduës corrections en tres-petit nombre. Comme je fus obligé de faire ce mot dans le ſtile de l'Academie & ſelon le plan qu'elle s'étoit propoſé, j'ay été obligé d'aver-

tir dans le Livre de mes Essais, qu'on ne devoit pas trouver étrange si ce mot qui m'appartenoit tout entier, puisque je l'avois fait, il se trouvoit quelque chose de semblable à celuy de l'Academie; afin qu'elle ne me reprochât point d'avoir profité de son travail. Je suis persuadé que si on confere ce mot avec tous les autres que j'ay fait sans aucune relation à son ouvrage, les connoisseurs y trouveront une tres-notable difference. Or il est arrivé que sept ou huit ans aprés que mon cahier leur a été delivré & même imprimé, ces Messieurs ont trouvé parmi les papiers qu'ils ont retirés des mains des heritiers de Mr. Conrart un cahier fort-mince en minute écrit de la main de Mr. de Vaugelas, où est compris ce même mot de *feu*. La datte de la décharge fait bien voir qu'on ne me l'avoit pas pû mettre entre les mains. Il se trouve dans ce cahier, à ce que ces Messieurs pretendent, huit phrases qu'ils disent que j'ay malicieusement obmises dans ce que j'ay presenté à l'Academie, afin de me les aproprier dans le même mot que

j'ay mis dans mes Eſſais ; ils ont crié là deſſus victoire dans une petite Conference qui fut tenuë chez Monſieur le premier Préſident, mais ce fut en mon abſence ; car depuis que j'y fus arrivé, le ſieur Regnier qui eſt maître de ce cahier ne me le voulut jamais laiſſer voir, ni me cotter aucune de ces huit phraſes, ce qu'il auroit dû faire s'il eût été de bonne foy. Il ſe trouvera ſans doute que ces huit phraſes ſont des plus communes & qui tombent dans l'eſprit de tout le monde, ou qui ſont dans Monet, dans Nicot & autres Dictionaires dont Mr. de Vaugelas ſe ſervoit pour faire ſon Canevas.

Mais ces huit pretenduës phraſes qu'on reclame ſans les cotter ne ſont pas conſiderables, en comparaiſon de 166. autres que j'ay miſes dans le Dictionaire Univerſel, & ſur tout d'une trentaine que ni Mr. de Vaugelas, ni toute l'Academie, (j'entens toûjours parler de la jettonniére,) n'ont jamais ſçûës : comme celles-cy, l'Archée ou le feu central, le feu de digeſtion ou le ventre de cheval, le feu des bains vaporeux, de cendre,

de limaille, &c. le feu de lampe, le feu de rouë, le feu de ſuppreſſion, les feux de reverbere clos & couverts, le feu de fuſion, le feu de calcination, le feu d'atteinte, le feu de vitrification, le feu meſuré ou gradué, le feu Olympique, le feu gregeois, & autres feux d'artifice. Ils n'ont point auſſi apris au Public qui en ſont les inventeurs, comme Callinicus, Hanzelet, Vanoccio, Biringuecio, Malthus, & Caſini Simieirowies Polonois, &c. comme auſſi ces Meſſieurs n'ont point parlé des feux S. Elme, S. Nicolas, fuirolles, & autres dont on parle ſur la mer, qui leur ſont tout-à-fait inconnus. Quelle injuſtice de crier au voleur contre celui qui enrichit le Dictionaire de tant de choſes nouvelles & curieuſes, ſous pretexte qu'il s'eſt rencontré avec eux & le peuple, en huit phraſes communes ou proverbes? Je ne ſçais ce que je dois plus admirer, ou l'effronterie qu'ont eu ces Meſſieurs de publier de ſi vaines objections contre moy; ou la credulité de pluſieurs perſonnes de la premiere qualité qui s'en ſont tellement laiſſé préocuper, qu'ils m'en ont fait le reproche en beaucoup d'en-

droits lors que j'ay eu l'honneur de les aprocher.

Outre cette objection particuliére que j'ay ce me ſemble ſuffiſamment détruite, ils m'en font une generale, en diſant que j'allois à l'Academie une demie heure devant les autres, où je trouvois le Dictionaire ſur la table, & que j'en tirois copie pour me l'aproprier en ſuite. Je ne puis mieux répondre à cette objection qu'en leur ſoûtenant pour la derniere fois, qu'il n'y a rien dans leur Dictionaire qui merite qu'on en charge ni ſa memoire, ni ſon agenda, ni ſon Livre, & s'il étoit permis à un Académicien de faire des mots nouveaux comme ils pretendent, je ſoûtiendrois qu'ils n'ont rien de *volable*. Ainſi je leur dénie d'avoir pris aucune choſe de leur Dictionaire. La preuve de ce fait eſt entre leurs mains, ils n'ont qu'à produire ce qu'ils en ont imprimé, ou du moins une ſeule lettre. Depuis plus d'un an que la querelle dure, ils ont eu aſſez de loiſir pour faire une troiſiéme reviſion de quelque petite partie de leur Dictionaire pour la faire voir dans la plus

grande perfection où ils desirent la mettre.

Je pense que le public me fera cette justice de croire que je ne suis pas assez mauvais ménager de ma reputation pour aller prendre, comme ils disent, un livre entier & me l'approprier, tandis qu'ils ont en main le pouvoir d'en justifier le larcin sur le chãp. Il croira bien plûtôt aprés les Essais que j'ay publiés, & le parallelle que j'ai fait d'un cahier du Dictionaire de l'Academie avec celui de Richelet & le mien, qu'il m'est plus aisé d'aller à l'enchere qu'à l'emprunt ; Ces Messieurs sont si delicats sur cette matiére, qu'ils se plaignent aussi que Richelet leur a volé leur travail, quoyqu'il n'ait jamais eu aucune communication avec eux, ni avec leur ouvrage : & cela seulement sous pretexte de ce qu'il avoit quelque habitude avec feu Mr. Patru, duquel disent-ils, il a apris tout l'ordre & l'œconomie de leur Dictionaire : Mais ils ont tort de se faire un grand merite du plan de leur Dictionaire, qui est fort commun & défectueux, car il ne faut pas être grand sorcier pour distribuer un Dictionaire en dé-

finitions, en epithetes, en phraſes propres & figurées, & en Proverbes. Le moindre valet de College en feroit autant, & quant au deſſein qu'ils ont pris de faire un Dictionaire par racines, au lieu de ſuivre l'ordre alphabetique, il ne leur ſera volé par perſonne. L'uſage en fera voir les inconveniens. Cette methode eſt bonne dans les Langues Orientales & matrices, qui prennent tous leurs compoſés & dérivés dans leur même fonds : mais elle ne vaut rien à l'égard de nos langues vivantes, qui ſont mêlées avec celles de nos voiſins. Auſſi l'Academie a-t'elle bien reconnu ſon erreur, & plus de douze fois elle a remis en deliberation le changement de cet ordre, qui non-ſeulement luy fait perdre bien du tems ; mais encore l'a fait tomber en pluſieurs abſurdités, comme de ranger les mots, de digerer & indigeſte ſous celui de gerer, & une infinité d'autres auſſi mal dérivés, qui ſeront marqués dans la critique generale de leur Livre. En un mot il ne faut pas que ces Meſſieurs craignent, que ni moy, ni Richelet, ni pas un autre leur dérobe

leur travail. Ce seroit un sacrilege de voler un hôpital, c'est-à-dire un lieu où il y a tant de pauvretés. Quand ils m'accusent d'avoir pris d'eux quelques phrases, ou proverbes, ils font la même chose que s'ils accusoient des Brodeurs d'aller prendre chez les chifonniers dequoy enrichir leurs broderies, ou des Orfévres de chercher des pierreries dans les Plâtriéres. On ne doit pas accuser un Autheur de larcin, quand il ne dit que des choses triviales, qui tombent en l'esprit de tous ceux qui ont la plume à la main, ou qui ne se peuvent dire en deux façons. Si j'usois de la même rigueur à examiner les ouvrages de ces Messieurs, j'aurois lieu de faire de belles critiques. Par exemple, quand le sieur Perrault a tiré grande vanité d'une Piece qu'il a fait chanter à la Cour sur la naissance de Mr. le Duc de Bourgogne qu'il a intitulée le Banquet des Dieux : je dirois qu'il en a dérobé le titre & l'invention au sieur *a* Mallemant de Mes-

a La permission d'imprimer du sieur Mallement est du 16. Juillet 1682.
Celle du sieur Perault du 15. Nov. ensuivant.

ſange qui trois mois auparavant en avoit fait imprimer une ſemblable ſous le titre de la fête des Dieux. Il n'y a pas grande difference entre fête & feſtin, ou banquet. La fiction eſt toute ſemblable & n'eſt pas nouvelle ; mais parce qu'il y a eu quelque difference en l'execution ou en l'expreſſion, je ne veux pas l'apeller Plagiaire, je le qualifieray ſimplement de ſervile imitateur & copiſte. Je raporterois pluſieurs autres emprunts de cette nature, mais enfin je veux conclure cet article par les termes dont ſe ſervit Ajax en diſputant les armes d'Achille.

Denique quid verbis opus eſt ? ſpectemus agendo
Arma viri fortis ? medios mittantur in hoſtes,
Inde jubete peti, & referentem ornate relatis.

Qu'on mette ces deux Dictionaires au jour pour les conferer ? qu'on les abandonne entre les mains de leurs plus cruels ennemis, qui ſont les critiques ? De ma part je ne fuis point le combat & la lumiére comme ils font. Que le public juge & donne

l'avantage à celui qui aura le plus d'approbation ?

Ceux qui s'étonnent de la difficulté que font ces Meſſieurs de publier leur ouvrage,& ſur tout dans une ocaſion ſi importante, n'en ſçavent pas l'encloüeure. On ſe pourroit tromper en penſant qu'ils craignent de perdre leur penſion jettonniére,ſi leur Dictionaire étoit achevé. Le vray de l'affaire eſt qu'ils le connoiſſent ſi méchant qu'il achevera de les perdre de reputation dans le monde. Ils differeront tant qu'ils pourront à détrõper le Public,qui depuis cinquante ans eſt leur dupe. Et comment les Etrangers ne s'en mocqueroient-ils pas ? puiſque les Confreres ſont les premiers à le faire ? L'entretien ordinaire des Académiciens qui s'en retournent enſemble eſt que ceux qui ont été tondus, peſtent contre ceux dont l'opinion a prévalu. On a vû ſouvent Mr.Racine trouvant à l'ouverture du Dictionaire imprimé, des choſes qui ne lui plaiſoient pas, s'écrier en plein bureau : Bon Dieu ! où nous fourrerons-nous, quand ce Livre viendra à paroître, le Public nous

jettera des pierres ? Pluſieurs autres s'écrient à toute heure, eſt-il poſſible qu'on ait laiſſé paſſer cela dans le Dictionaire ? qu'elle ordure ? quelle ignorance ? quelle abſurdité ? Ils chargent même les marges du Livre de ces remarques, dans l'eſperance de corriger ces fautes dans une troiſiéme reviſion, que l'on ne commencera que dans dix ou douze ans.

Quand je parle de cette troiſiéme reviſion, je devrois plûtôt dire la quatriéme ou cinquiéme : car outre cette ſeconde reviſion, à laquelle on travaille maintenant en plein Bureau, & qui eſt commencée dés l'année 1672. il s'en fait une autre par les Officiers, & quelques reviſeurs qu'on leur donne pour adjoints, lorſqu'il eſt queſtion de corriger les épreuves, à meſure qu'on imprime des feüilles du Dictionaire, ils ſont chargés non-ſeulement de corriger les fautes d'impreſſion, mais auſſi de remarquer les obmiſſions, les bevûës, & les autres fautes qui ſe ſont gliſſées dans la compoſition. Ils rapportent le tout à l'Academie, qui aſſemble les deux

Bureaux pour discuter tout de nouveau les moindres difficultés & les moindres scrupules qu'ils proposent: & pour cet effet la feuille demeure quelquefois deux ou trois mois sur le plomb, & il en faut recomposer & remanier les formes plusieurs fois, au grand dommage du Libraire, dont il faut qu'ils essuyent le murmure. Avec tout cela il n'a pas laissé d'y demeurer ces grosses bevûës & ce grand nombre d'obmissions qui ont été remarquées dans la critique & le parallelle des trois Dictionaires: & on trouvera le dire de Quintilien veritable, *verba corriguntur, manet eadem quæ fuit in rebus levitas.*

Je ne pretends pas, qu'on encroye mon seul témoignage, mais j'en produiray un par écrit si authentique, qu'il ne recevra point de reproche.

Il y a 7. ou 8. ans qu'on fit une convocation extraordinaire de l'assemblée, pour deliberer de la maniére qu'on feroit au sieur Petit Libraire la cession du Privilege de l'Academie, qu'il demandoit avec instance depuis long-tems: mais on ne decida que la

queſtion, ſi on le lui vendroit, ou ſi on le lui abandonneroit gratuitement. La Compagnie fut fort partagée, mais le *gratis* paſſa au grand deſeſpoir du ſieur Charpentier, chef du parti intereſſé qui croyoit en tirer de grands avantages; & pour regler la maniére & les clauſes du contract, on nomma ſix commiſſaires, & entr'autres Mr. Mezeray, tant comme Officier, que comme un des membres des plus conſiderables de ce Corps. Il ſe chargea d'en dreſſer les memoires, & peu aprés il les raporta à l'aſſemblée, ils ſont encore dans ſon armoire? il s'en trouva la minute écrite de ſa main quand on fit ſon ſcellé, laquelle eſt tombée en mon pouvoir. Des douze articles qu'elle contient, en voicy les deux premiers mot à mot.

ARTICLE I. Ce qui eſt imprimé du Dictionaire eſt extrêmement défectueux, tout plein de tranſpoſitions, d'obmiſſions, de repetitions, de fauſſes phraſes, de mots douteux, définitions & deſcriptions impropres, & qui n'expliquent point la nature des choſes; il s'y eſt même gliſſé en pluſieurs

„ endroits des ignorances groſſiéres, „ comme tous ceux des Meſſieurs „ qui ont de fois à autre jetté les „ yeux deſſus, l'ont reconnu : ſi bien „ qu'il ne ſe peut corriger par des car- „ tons ni par des *errata*. Ainſi il me „ ſemble qu'il faut le ſuprimer entié- „ rement, & obliger Mr. Petit à en „ raporter les feüilles qui ſeront com- „ ptées & ſerrées dans l'armoire.

II. Article. Pour reformer cette „ partie qui a été déja imprimée, & „ pour ne pas tomber dans de pareils „ inconveniens à l'avenir, il me ſem- „ ble qu'il ſeroit bon de choiſir qua- „ tre perſonnes des plus zelés & des „ moins occupés, qui s'aſſemblaſſent „ tous les matins & travaillaſſent „ deux heures à revoir & ordonner „ cette premiere partie : aprés cela „ on travailleroit diligemment à l'im- „ preſſion. Deux autres nommés pour „ cela verroient l'épreuve premiere „ & ſeconde, mais n'y pourroient „ rien changer que des fautes d'im- „ preſſion.

Bien loin que ces Meſſieurs ayent profité de ces bons avis depuis qu'on en eſt ſur cette deliberation, elle n'eſt

pas encore executée, ni la ceſſion du privilege accordée ; Monſieur Racine au mois de Septembre dernier a renouvellé cette remontrance, & l'a appuyée le plus qu'il luy a été poſſible : mais il a eu la mortification de voir que ſes bons ſentimens n'ont pas prévalu ſur la jalouſie que les autres ont contre lui proportionnée à ſon merite.

On m'a dit depuis qu'ayant fait là deſſus une plus ſerieuſe reflexion, ils ont reſolu tout nouvellement de ſuprimer entierement les 1200. exemplaires de ce Dictionaire imprimé juſqu'à l'M, & d'en recommencer une nouvelle impreſſion. Ainſi dans douze ans ils ſe trouveront à la Croix de par Dieu, & ils examineront encore une fois ſi l'A eſt ſimplement une lettre, ou un ſubſtantif maſculin. Cependant on peut bien s'aſſeurer que quelque reviſion que ces Meſſieurs en faſſent, il y reſtera toûjours pluſieurs fautes tres-conſiderables, à cauſe de l'incapacité de ceux qui travaillent, tant à la compoſition qu'à la correction de l'ouvrage, car leurs lumiéres ſont fort-bornées ; c'eſt ce qui me fait dire hardiment, que quand l'Aca-

demie y travailleroit un ſecond ſiecle, ce ſeroit encore pis, étant certain qu'elle ira toûjours en degenerant, & qu'il n'y a pas d'aparence que les places qui y vacqueront à l'avenir ſoient briguées par d'autres que par des miſerables : puiſque cette Compagnie s'eſt renduë ſi odieuſe par un monopole qui fait affront à toute la litterature, & que tous les gens d'un vray merite ont pour elle le dernier mépris.

Quelques uns de ces Meſſieurs, & entr'autres le Sr. Daucourt ont dit pour s'excuſer, qu'il eſt vray que ce qui paroîtra de ce Dictionaire en Public ſera peu conſiderable ; mais qu'on ſeroit ravi en admiration ſi on voioit le procez verbal des conferences tenuës pour faire les legeres deciſions qu'on y trouvera : car ils pretendent qu'il s'y dit une infinité de belles choſes par quelques particuliers Académiciens, quoyque leur ſuffrage ne prevale pas.

En cecy ils ont quelquefois raiſon, mais le plus ſouvent ils ont tort. Quand le hazard veut que des gens d'un vray merite ſe trouvent en un Bureau, il s'y dit des choſes curieuſes:

par exemple quand on examina le mot d'*Oriflamme*, ſi on eût recueilli tout ce que dirent Mr. l'Abbé Huet & Mr. l'Abbé d'Angeau; & ce que je contribuay de ma part dont j'ay mis une partie dans mes Eſſais, on auroit épuiſé la matiére ; mais les ignorans qui abhorrent toute ſorte d'érudition s'y oppoſerent & voulurent qu'on ſe contentât de dire que c'étoit la Banniére de S. Denis. Encore Mr. de la Fontaine vint-il encherir ſur eux, en diſant qu'il doutoit que l'Oriflamme fût la Banniére de S. Denis : de ſorte que de peur de ſe méprendre, il fit tant qu'on mit ſeulement que c'étoit une Banniére gardée à S. Denis. Cela montre la verité de ce que j'ay dit cy-deſſus, que le doute de l'ignorant l'emportoit toûjours ſur la certitude des plus habiles, parce que le premier parti eſt toûjours le plus fort en nombre.

Au contraire, il arrive bien ſouvent que les choſes ſe diſcutent d'une maniere bien ridicule, comme il arriva au mot de *refraction*, qui eſt à la verité un terme d'optique, que les Bourgeois & faiſeurs de Bouts-rimés ne ſont pas

obligés de ſçavoir. Quand j'en eus donné la définition ordinaire, qui eſt l'action d'un rayon de lumiére rompu & briſé quand il paſſe par des milieux de differante denſité, comme ſont l'air, les verres des lunettes, &c. Tous les autres Confreres qui ne ſçavoient ce que c'eſt, me la conteſterent pendant pluſieurs ſéances : L'un dit que la refraction étoit un ſynonime de reflection, parce qu'il falloit que les rayons de lumiére fuſſent rompus pour ſe refléchir ; d'autres dirent que c'étoit un terme d'arithmetique, où l'on parloit ſouvent de fraction, que ç'en étoit une ſubdiſiviſion, ou une fraction de fractiõ; un autre ajoûta qu'on le pouvoit dire de toutes les ſecondes ruptures, & que c'étoit l'état d'une choſe briſée par deux fois : un autre dit que ce mot pouvoit venir de refractaire, & que l'action, d'un corps opaque qui refléchiſſoit la lumiére, étoit en quelque façon rebelle & contraire à ſon action naturelle, mais il fut ſifflé avant que de pouvoir ſoûtenir ſon opinion. Enfin il fut conclu qu'on mettroit à la marge du mot, A ENQUERRE, & aprés pluſieurs enquê-

enquêtes ma définition fut confirmée. On peut juger de la beauté des autres conferences par ces échantillõs.

La seconde objection que me font ces Messieurs, est qu'ils publient par tout, que je n'ay pas fait le Dictionaire universel dont il s'agit, mais que je l'ay acheté tout d'un nommé Margane Avocat. Cette calomnie a été inventée par le sieur Charpentier, apuyé par le sieur Perrault, & a tant fait d'impression sur l'esprit du sieur Doujat, qu'il a témoigné avoir quelque compassion de ce que l'Academie avoit été obligée de deterrer une chose si fâcheuse contre moy. Or ce Margane étoit un Avocat, plus connu dans le Palais par sa misere, que les autres ne le sont par leur capacité. Jamais il n'y eut un homme plus incapable de faire ni vers ni prose, & quelque sorte d'ouvrage que ce fût. Il n'y a personne qui le dût mieux connoître que le sieur Perrault, qui l'a logé pendant dix-huit ans en une maison dont il est proprietaire, & dont il a été obligé de le chasser, aprés en avoir souffert la banqueroute pour plusieurs termes. On lui a voulu même donner

ce pretendu Dictionaire en payement d'une partie de ce qui luy étoit dû. Mais apres l'avoir examiné, il a témoigné qu'il ne le voudroit pas prendre pour cinq sous; de sorte qu'il sçait bien l'imposture de cette allegation, & il ne la peut apuyer sans parler contre sa conscience. J'ay apris que ce pretendu Dictionaire est entre les mains du sieur Vaucouret Advocat au Conseil, demeurant dãs la rue Quinquempoix, qui l'a acheté avec les autres Livres de Margane. On le peut aller voir entre ses mains, il n'est pas chiche de le montrer, car il le veut vendre, & il m'a dit que le sieur Doujat le marchandoit pour en faire un present à l'Academie. Charpentier & Perrault l'ont été aussi voir chez lui, de sorte que la calomnie de ces Messieurs est toute visible, quand ils disent que je l'ay acheté & copié, puisqu'il n'a jamais été entre mes mains. Mais qui que ce soit qui le possede, il n'en tirera jamais aucun profit, car cet homme étoit ignorant au de là même de tout ce qu'on peut s'imaginer. Il m'est tombé entre les mains l'original d'une petite Comedie de sa façon & écrite de

ſa main, que je feray voir à ceux qui ſeroient curieux de méchantes choſes. J'ay eu deſſein d'abord d'en faire imprimer une Scene pour faire juger de la capacité de ce perſonnage. Mais depuis j'ay fait ſcrupule de prophaner une demie feüille de papier en la chargeant de l'impreſſion d'un ouvrage ſi abominable. Il eſt certain qu'elle eſt infiniment au deſſous des chanſons des écrivains du Pont-neuf. J'ay fait difficulté de la mêler dans une deffenſe ſerieuſe, quoy qu'elle faſſe voir clairement qu'on a tort de m'accuſer d'avoir pillé un Autheur qui n'étoit pas digne d'être pillé. Enfin ayant reconnu qu'il y avoit grande quantité d'honêtes gens, tellement perſuadés de la verité de cette accuſation, que je ne les en pouvois détromper: juſques-là que Mr. Thevenot me dit dans la Bibliotheque du Roy, que je ne me laverois jamais de ce reproche: J'ay changé une troiſiéme fois d'avis, & en ay fait imprimer un fragment à la fin de ce Factum. Ceux qui auront la patience de le lire ne le feront pas ſans de grands éclats de rire.

Je remarqueray en paſſant, que la

passion a tellement aveuglé ces Messieurs, qu'ils n'ont pas pris garde que cette objection faisoit plus contre eux que contre moy ; puisque si j'avois fait imprimer le Dictionaire de Margane, qui n'a eu aucune communication avec eux, il s'ensuivroit que je n'aurois donc pas dérobé le leur, cõme ils crient, & il leur doit être indifferent que le Dictionaire qu'ils combatent soit de Pierre ou de Jacques, pourveu que ce ne soit pas le leur.

Le dernier effort de la jalousie de ces Messieurs est de publier par tout qu'il y a trente mille fautes dans le Dictionaire Universel, quoy qu'ils n'en ayent encore rien vû que l'essay que j'en ay donné, où ils n'ont pourtant trouvé à corriger que deux fautes dans l'Epître, qui forment leur troisiéme objection. Elles sont si criminelles à leur dire, qu'ils ont fondé là dessus la demande qu'ils ont formée pour le faire supprimer.

Je réponds que je ne suis qu'un particulier, qui n'est pas infaillible, & que ceux qui m'avertiront de mes fautes, me feront plaisir. Je suis tout prêt de

de les corriger : mais je ſuis aſſuré que je n'auray point cette obligation à Meſſieurs les Academiciens Jettoniers. J'expoſe avec ſoûmiſſion mon Livre à la critique de tous les vrais Sçavans: quoique je puiſſe aſſurer qu'on ne me doit pas imputer les fautes qui s'y trouveront, puiſque j'ay dit peu de choſe de moy-même, & que je n'ay fait qu'extraire les paſſages de pluſieurs bons Autheurs, aprés leſquels il n'eſt point honteux de faillir. J'ay déja cette obligation à un ſçavant Critique d'Hollande, qui m'eſt inconnu, de m'avoir averti de deux fautes qu'il a trouvées dans mes Eſſais. Il les a fait inſerer dans un avertiſſement du Libraire au Lecteur, imprimé à la fin de mon Factum de l'Edition d'Amſterdam. La premiere eſt, qu'il dit que dans la p. 5. je fais venir abîme du grec *batos*, que j'ay dit ſignifier profondeur, & qu'il falloit écrire *bathos* avec un h, à faute dequoy ce mot ſignifie des ronces & des épines. Il ajoûte qu'il eſt certain qu'*abîme* vient du Latin *abyſſus*, formé du grec *abyſſos*, qui ſignifie ſans fonds. Il a raiſõ, mais je le prie de croire que

c'eſt une ſimple faute d'impreſſion ; car à l'égard du mot *batos*, on le trouvera corrigé de ma main dans les exemplaires que j'ay diſtribués moy-même. Je n'ay pû faire la même choſe à l'égard du reſte, parce qu'il n'y avoit pas de place pour y mettre une ligne entiére qui étoit dans ma copie, que l'Imprimeur avoit ſautée. Mes Eſſais ont été imprimés précipitament & à la dérobée, à cauſe de l'obſtacle que je ſçavois que mes parties y aporteroient ; cela rend excuſables les fautes de cette nature. qui s'y ſont gliſſées en bon nombre. La ſeconde faute qu'il remarque eſt, que j'ay dit dans la pag. 1. que les Phœniciens apelloient *aliez* la premiere lettre de leurs alphabet ; au lieu que tout le monde ſçait (dit-il) qu'ils la nommoient *alpha*. Je confeſſe icy mon ignorance, & que je ne ſçay pas un mot de la langue Phœnicienne, mais j'ay pour garand Covarruvias, qui paſſe pour un des plus ſçavans Lexicographes, d'où j'ay tiré cet article. Sur cet avis j'ay voulu m'en inſtruire, & j'ay conſulté tant le Livre que Guillaume Poſtel a écrit de la langue Phœnicienne, que les Alpha-

bets qui ſont au commencement de la Bible Polyglotte d'Angleterre ; mais quoy qu'il y en ait d'Hebreux, d'Arabes, de Syriaques, d'Egyptiens, d'Ethiopiens, de Perſans, d'Indiens & de Chinois ; je n'y en ay point trouvé de Phœniciens ; ce qui montre que cet éclairciſſement n'eſt pas ſi facile que tout le monde doive ſçavoir preciſément ce qui en eſt. Aprés tout, on ſçait que Pline & Solin n'ont pas laiſſé de faire de bons Livres quoyqu'ils ſoient tous pleins de fautes, & qu'on ne les cite gueres que pour les reprendre. Tous les Sçavans ſont d'accord, que quand Ambroiſe de Calepio ou Calepin eut fait la premiere impreſſion de ſon Livre, c'étoit un ouvrage fort-mince & fort-peu conſiderable, à cauſe du grand nombre de fautes qui s'y trouvoient, mais les additions & les corrections de Geſner, de Martinius, de Paſſerat, & d'autres Sçavans l'ont rendu ſi utile & ſi eſtimable, qu'il y a tres-peu de Livres qui ſoient en plus grande reputation. Quand ceux qui viendront aprés moy m'auront rendu un pareil office, le

Public me ſçaura bon gré d'avoir donné un deſſein qui eſt original, & une matiére diſpoſée pour en faire quelque jour un Livre fort-utile, qui a été juſqu'icy ardemment deſiré, ſans qu'on en ait oſé entreprendre l'execution. Voicy les deux fautes dont ces Meſſieurs font tant de bruit.

Il ſemble que j'aye fait un crime de leze-Majeſté, lorſque dans la ſouſcription de mon Epître dédicatoire au Roy, je me ſuis ſervi du mot de tres-affectionné ſerviteur; ils diſent qu'il n'eſt pas aſſez reſpectueux, & que l'uſage veut qu'on employe le mot de tres-fidéle. Avant que d'examiner ſi l'uſage a raiſon, je veux bien avoüer, qu'il peut y avoir eu de ma part quelque negligence, mais non pas un manque de reſpect envers le Roy. Auſſi n'eſt-il pas à preſumer, qu'un Autheur en dédiant ſon Livre à un ſi grand Prince, ait manqué à luy faire toutes les ſoûmiſſions qui lui ſont dûës. Ce n'eſt pas auſſi une faute d'ignorance, puiſque dans une Epître dédicatoire au Roy, du Livre de mes Paraboles de l'Evangile, imprimées chez Petit en 1672. je me

ſuis ſervi des termes conformes à ce pretendu uſage. Mais la faute a été commiſe par l'Imprimeur, qui a rempli à ſa mode les qualités de cette ſouſcription, conformément à celles qu'il a trouvées dans le premier Livre qui lui eſt tombé ſous les mains. Je les avois laiſſées en blanc dans ma minute à cauſe de l'empreſſement où j'étois de faire imprimer cette Epître à l'inſçû de ces Meſſieurs, dont je prévoyois la perſecution.

Cependant il n'y a pas tant de mal qu'ils veulent faire croire, puiſque cette pretenduë faute ſe peut deffendre par autorité & par raiſon. J'ay une liſte de cinquante Autheurs celebres qui en ont uſé ainſi, mais je me contenteray de raporter celle de Monſ. d'Urfé, homme de qualité, & le plus poli Courtiſan de nôtre ſiécle, qui s'eſt ſervi d'une pareille ſouſcription, en dédiant ſon Aſtrée au Roy deffunt. Ce n'étoit pas un homme à faire des fautes en ce genre-là. Il avoit auſſi raiſon de preferer le mot de tres-affectionné à celui de tres obéiſſant, puiſque l'affection comprend l'obéiſſance, & que tout ſujet & ſerviteur qui eſt

affectionné à ſon maître luy obéit volontiers ; au lieu que celuy qui ne ſe dit qu'obéiſſant, n'eſt pas toûjours fort-affectionné. Que ſi cet uſage a changé depuis, c'eſt un malheur pour la Langue, qui a fait une reformation contre le bon ſens & la raiſon. Cela donne lieu de ſe défier de ces flateurs & de ces puriſtes, qui corrigent un bon uſage pour en introduire un mauvais. C'eſt à quoy ſemblent travailler ces Meſſieurs de l'Academie, qui bien loin d'enrichir la Langue, l'apauvriſſent ſous pretexte de l'épurer. Encore leur peut-on objecter en cette occaſion, qu'ils ont obmis en travaillant ſur le mot d'*affectionné*, de remarquer ce changement d'uſage, dont ils devoient avertir les ignorans pour les empêcher de faillir en ſe formant ſûr d'anciens modeles. Ce ſeroit à eux une grande negligence, ſi leur objection étoit bien fondée. Mais il y a bien aparẽce qu'ils ont jugé que cet uſage changeroit encore une fois, & qu'il ſeroit remis dans ſon ancien & dans ſon raiſonnable état entre cy & cinquante ans que leur Dictionaire paroîtra s'il a à paroître.

Ils me font un autre crime d'Etat de ce que j'ay dit dans mon Epître dedicatoire, que le privilege de l'Academie a été surpris, parce que, disent-ils, c'est accuser la sagesse & l'exactitude de Mr. Colbert qui l'a signé, & de Mr. Daligre qui l'a seellé. Mais ces Messieurs qui se piquent de sçavoir la proprieté de la Langue, montrent bien qu'ils ignorent la force de celui-cy. Quand un homme de loisir dit qu'il a été surpris en passant quelque acte, comme Charpentier lors qu'il a donné un certificat pour l'impression du Dictionaire Universel ; c'est un terme qui lui est injurieux, parce qu'on lui reproche sa negligence & son peu de capacité ou d'application ; il ne peut sans honte avouër qu'il a eu une foiblesse de mineur dans son année climacterique. Mais on ne peut pas dire la même chose des surprises qui se font aux Princes & aux Ministres, envers lesquels c'est un terme de respect ; parce que comme ils sont dans un grand acablement d'affaires, leur perpetuelle ocupation ne leur permet pas de donner le tems necessaire pour examiner toutes les circonstances de cha-

cune en particulier : de ſorte qu'ils ſont obligés d'avoir de la confiance en ceux qui ont l'honneur de les approcher, ſur leſquels ils ſe déchargent d'une partie de leurs ſoins. Dieu ſeul eſt l'infaillible qui ne peut être ſurpris, parce qu'il voit en un inſtant une infinité d'objets avec toutes leurs conſequences ; c'eſt pour cela que les loix ont établi les remedes extraordinaires contre les déciſions Souveraines, comme les Requêtes civiles & les caſſations d'Arrêts pour reparer les torts & les dommages que font les Juges les plus éclairés & les mieux intentionnés, à quelques perſonnes; lorſque leur religion a été ſurpriſe par l'artifice de leurs parties adverſes. Il n'y a point de procez au Conſeil du Roi qui ait pris trait, ſur lequel on n'ait rendu pluſieurs Arrêts contraires, dont les derniers ont caſſé les precedens, ſans qu'on accuſe d'injuſtice les Juges qui ont rendu les premiers. Les Rois mêmes revoquent ſouvent leurs Edits & leurs Privileges, ſur les remontrances qui leurs ſont faites, dés qu'ils voyent qu'ils les ont donnés contre l'interêt public. On preſente tous les jours mil-

le Requêtes en Juſtice, où on ſe plaint de la ſurpriſe des Juges, on ne demande pas pour cela la ſupreſſion de ces actes. C'eſt pourquoy l'Academie n'a pas eu raiſon de demander celle de mon Epître dédicatoire, pour avoir dit que Meſſieurs les Miniſtres ont été ſurpris en accordant un Privilege notoirement contraire à l'interêt & à la liberté publique : C'eſt plûtôt un moyen qui fait voir que le Roy ne l'a jamais accordé, & j'oſe dire même qu'il ne l'a pû faire: Car comme on dit en Theologie qu'un des principaux atributs de la Divinité eſt l'impuiſſance de pecher : J'oſe dire en Morale que le Ciel a accordé à nôtre grand Monarque une vertu ſi parfaite & ſi épurée, qu'il l'a mis en quelque façon dans l'impuiſſance de faire une injuſtice. A Dieu ne plaiſe que je veuille limiter la puiſſance du Roy dans la conceſſion des Privileges ; mais il faut remarquer qu'il y en a de trois ſortes: les uns qui ſont purement gracieux & favorables & qui ne font aucun préjudice à perſonne, comme les annobliſſemens & tous les honneurs & les graces qui partent de la liberalité

des Princes. Il y en a d'autres qui s'acordent par politique, qui ont d'un côté quelque choſe d'odieux & contraire au droit commun, mais dont en recompenſe il revient beaucoup d'utilité au Public; comme deux qui conſiſtent en quelques profits & revenus qui aident à ſuporter les charges de l'Etat, ou à recompenſer les inventeurs de quelques machines, manufactures ou établiſſements qui ne ſe peuvent faire ſans de grands frais & avances: C'eſt ce qui oblige d'en atribuer le privilege aux uns à l'excluſion des autres, de peur que la jalouſie de pluſieurs ne causât en même tems leur ruïne. Encore voit-on ſouvent arriver la revocation de ceux-cy, ſelon que l'utilité publique le demande. Mais enfin il y a des Privileges qui ſont tout-à-fait injuſtes & odieux, comme ſont les monopoles par leſquels un particulier ſe veut attribuer à lui ſeul le profit & le commerce d'une choſe qui apartient au Public: tel que ſeroit celui d'un Marchand qui ſeul voudroit acheter tous les grains d'une Province, ou qui ôteroit au peuple la liberté de puiſer de l'eau dans

les rivieres. Tel eſt celui de l'Academie qui veut ôter au Public la liberté du langage & la permiſſion d'en écrire, parce que la parole apartient autant au peuple que l'uſage des Elemens: C'eſt pourquoy il n'y a pas d'aparence que la Juſtice du Roy ait ſouffert qu'on donnât quelque atteinte à la liberté des Lettres par un Privilege ſi extraordinaire.

Un grand Empereur n'a point trouvé mauvais qu'un Grammairien lui ait remontré autrefois qu'il pouvoit donner le droit de Bourgeoiſie Romaine à tous les habitans de la terre, mais qu'il ne le pouvoit pas donner à un mot de la Langue. Un autre Empereur n'a point trouvé étrange qu'on appellât de Ceſar mal informé, à Ceſar mieux informé. Ainſi nôtre grand & juſte Monarque aprouvera ſans doute qu'on lui remontre l'injuſtice d'un Privilege qui n'a été obtenu de ſes Miniſtres, que par la ſurpriſe d'un commis qui a abuſé de la confiance qu'ils avoient en lui; d'un Privilege clandeſtin qui a demeuré dix ans dans l'obſcurité, & dont on n'a oſé faire des remercimens convenables

de peur que s'il eût paru, on n'en eût fait la revocation. J'ay fait voir que l'Academie a été prodigue de ces remercimens en des ocasions fort-legeres, & je ne ſçaurois trop le repeter, parce qu'il n'y a point de raiſonnement en morale qui aproche plus de la demonſtration Geometrique. Je me reſerve à produire en Juſtice une preuve par écrit de cette ſurpriſe; Il eſt de notorieté publique que Mr. le Chancelier Daligre ne ſeelloit aucun Privilege, qu'il n'eût été examiné par Mr. l'Abé de S. Jaques ſon fils, à cauſe de la confiance qu'il avoit en cet illuſtre Prélat, tant pour ſa vertu, que pour ſa capacité & ſon exactitude. J'ay ſon témoignage qui prouve que le Privilege de l'Academie n'a jamais paſſé par ſes mains, c'eſt-à-dire qu'il n'a point été examiné au Sceau. Il eſt fort-étonné qu'on y ait gliſſé une clauſe ſi extraordinaire, veu que comme il dit, les Privileges ne s'acordent que pour des Livres finis & prêts à imprimer, & non pas pour ſervir d'empêchement à ceux qui ſont à faire. Il a même témoigné quelque colere contre les auteurs de cette ſurpriſe qui veulent priver le

Public d'un Livre dont il a reconnu l'utilité & qui a eu l'honneur de ſon aprobation. Enfin, je croiray toûjours avoir un juſte ſujet de me plaindre de cette clauſe excluſive, juſqu'à ce qu'elle ait été prononcée par la bouche ſacrée de ſa Majeſté, où qu'elle ait été examinée par des Commiſſaires qui auront été nommés à cet effet. Si on condamne mon ouvrage aprés l'avoir lû, j'offre de le jetter au feu ſur le champ. J'attends donc qu'il plaiſe au Roy de declarer publiquement ſa volonté ſur le choix des Dictionaires, & j'eſpere de ſa Juſtice qu'il ne prononcera pas, qu'aprés avoir été particuliérement inſtruit du merite de l'un & de l'autre.

Cependant, comme le principal but du preſent Factum a été de faire voir l'injuſtice de l'Academie qui a prononcé ma deſtitution & mon excluſion, ſans avoir eu aucun pouvoir ni autorité de le faire, & même ſans aucun ſujet legitime : J'attends de Meſſieurs les Juges, un Arrêt qui infirme cette prétenduë Sentence, avec reparation, dommages & interêts.

PREUVE.

DE ce qui a été dit cy-dessus page 335. que le Dictionaire de l'Academie n'est composée que de phrases communes & proverbiales, & que de plus elle ont été copiées sur les Dictionaires d'Antoine Oudin, de Nicot, du Pere Monet & de Richelet. Pour cela j'ay fait imprimer icy en parallelle quelques mots du Dictionaire de l'Academie, avec la citation des lieux, d'où on en a tiré les phrases & les proverbes; & j'ay fait marquer en Italique, celles qui luy sont propres & viennent de son fonds, toutes déductions & compensations faites. Au pis aller ce ne seroient que celles-là seules que ces Messieurs pourroient revendiquer, je leur avois offert de les faire imprimer en Caracteres distingués dans mon Dictionaire Universel, afin de faire voir que je ne leur avois rien volé; ce qui étoit suffisant pour les mettre hors d'interêt. Je me suis renfermé dans les citations de ces quatre Dictionai-

res, ayant négligé d'en faire une ſemblable conference avec trente autres qui ſont ſur leur Bureau, parce que ces phraſes ſont ſi baſſes & ſi pueriles, qu'elles ſe trouvent par tout & peuvent venir en la penſée des moindres Ecrivains.

J'ay fait les citations de ces Autheurs ſelon les Editions ſuivantes. Celle d'Oudin eſt une Edition faite à Paris in octavo, chez Antoine Sommaville en 1640. ſous le Titre de curioſités Françoiſes.

Celle de Monet eſt de l'Edition de Lyon in folio, chez Claude Aubert en 1636.

Celle de Nicot eſt l'Edition de Lyon in quarto, chez Claude Morillon en 1613.

Celle de Richelet eſt l'Edition de Geneve, in quarto, chez Jean Hermand en 1680.

ASNE.

ASne ſ. m. *ſorte de bête de voiture, qui a les oreilles fort-grandes.* Aſne domeſtique, le commun. Aſne domeſtique. Baſt d'Aſne, Monet pag. 74. Un Aſne debaſté. Nicot p. 95.

le bast d'un Asne. *Asne qui brait*, Asne basté, debasté. Il y a aussi des Asnes sauvages.

On dit d'un homme qui a de grandes oreilles, qu'il a des oreilles d'Asne.

On dit qu'une chose est faite en dos d'Asne, pour dire qu'elle a dans le milieu une hauteur dont les deux côtés vont également en baissant.

On dit d'un homme qui est extremement malin, qu'il est méchant comme un Asne rouge.

On dit proverb. & fig. que l'Asne du commun est toûjours comme un Asne debasté. Oudin, p. 19. Asne sauvage. Monet, p. 74.

Un Asne à courtes oreilles, ou qui ne mange point de chardons, c'est-à-dire un ignorant. Oudin, p. 18.

Fait en dos d'Asne. Richelet, p. 253.

Méchant comme un Asne rouge, c'est-à-dire fort-mauvais. Oudin, p. 19.

jours baſté, pour dire que les affaires du commun ſont toûjours negligées.

On dit proverbialement & figurément, à laver la tête d'un Aſne on ne perd que la lexive, pour dire, qu'on perd ſon tems à inſtruire un homme groſſier & ſtupide.

A laver la tête d'un Aſne on ne perd que la lexive, c'eſt à dire on perd ſon tems à reprendre un hõme ſans raiſon.

On dit proverbialement & fig. on ne ſçauroit faire boire un Aſne s'il n'a ſoif, pour dire qu'on ne ſauroit obliger un homme à faire ce qu'il n'a pas envie de faire.

On ne ſçauroit faire boire un Aſne s'il n'a ſoif, cela ſe dit d'un qui ne veut pas faire comme les autres; ou qui refuſe de manger ou de boire. Oudin, p. 19.

On dit prov. & fig. pour un point Martin perdit ſon Aſne, pour dire qu'une petite negli-

Pour un point Martin perdit ſon Aſne, c'eſt à dire, qui pour peu de choſe manque ou

negligence fait quelquefois manquer une grande affaire.

On dit prov. & fig. il y a plus d'un Aſne à la foire qui s'apelle Martin, pour dire qu'il y a plus d'un hõme qui ale même nom.

Il ſignifie figur. qui a l'eſprit lourd & groſſier, ou qui ne ſçait pas ce qu'il devroit ſçavoir, c'eſt un gros Aſne, ce ne ſera jamais qu'un Aſne.

On dit prov. & baſſement, il eſt bien Aſne de nature qui ne ſçait lire ſon écriture.

On dit prov. & fig. Pont aux Aſnes, une difficulté, ou perd ſon fait. Oudin, pag. 334.

L'origine de ce proverbe eſt dans le Dictionaire Univerſel.

Il y a plus d'un Aſne à la Foire qui s'apelle Martin, c'eſt-à-dire plus d'une perſonne qui porte le même nom. Oudin, p. 20.

Aſne ignorant, c'eſt un gros Aſne; Richelet, p. 31.

Le Pont aux Aſnes, c'eſt-à-dire, la raiſon mal fondée

té, un point de ſcience qui arrête, qui embaraſſe les ignorants.

Coq-à-l'Aſne, ſ. m. diſcours qui n'a point de ſuite, de raiſon, il m'a répondu par Coq-à-l'Aſne.

dée d'un ignorant, un *quia*. Oudin, pag. 438.

Un Coq-à-l'Aſne, c'eſt-à-dire un diſcours ſans ſuite. Oud. pag. 107. Coq-à-l'Aſne diſcours ſans jugement, &c. Richelet, p. 179.

En voicy d'autres d'Oudin, qui valent bien les deux du Dictionaire de l'Academie qu'il a obmis.

Il n'y a que l'Aſne qui ſente où le baſt le bleſſe, c'eſt-à-dire, celui qui ſouffre ſent ſon mal ou dommage, Oudin, p. 19.

Il tient ſa gravité comme un Aſne qu'on étrille, c'eſt-à-dire il eſt ſuperbe, par ironie d'un lourdaut qui fait le grave. Oudin, p 19.

Chantez à l'Aſne il vous fera des pets, c'eſt-à-dire un ignorant n'aime point la muſique. Oudin, page 19.

A rude Aſne, rude Aſnier, c'eſt-à-dire, à mauvais ſerviteur, un fâcheux maître, p. 20.

Il a fait son cours à Asnières, c'est-à-dire un ignorant, pag. 20.

Le Dictionaire Universel a mis beaucoup d'autres usages de ce mot.

AUNE.

AUNE, s.f. mesure de trois pieds huit pouces de longueur, mesurer à l'aune, vendre à l'aune, *aune & demie, demie-aune, demi quart.*

Il signifie aussi un certain bâton de même longueur dont on se sert à mesurer, *aune ferrée par les deux bouts*, aune brisée.

Il signifie encore la chose mesurée. Aune de drap, aune de toile, de dentelle, de ruban.

AUNE, s.f. mesure pour mesurer l'étoffe & la toile, l'aune de Paris à trois pieds 7. pouces 8. lignes. Savari, parfait Négociant. Acheter à l'aune, vendre à l'aune. Rich. p. 55.

Aune, bâton de certaine étenduë servant à mesurer étoffes. Monet, p. 121. Aune brisée. Richelet, p. 55.

Aune, chose mesurée qui a la longueur d'une aune. Acheter une aune de drap, de rubans de toile, &c. Richelet, p. 55.

On

Au

On dit prov. au bout de l'aune faut le drap, pour dire qu'il ne se faut pas mettre en peine de la durée d'une chose, & qu'elle ira jusqu'où elle pourra.

Tout du long de l'aune, façon de parler, pour dire, beaucoup, excessivement. Il a fait la débauche, & il en a pris, il s'en est donné tout du long de l'aune. On l'a battu, *il en a eu, on lui en a donné tout du long de l'aune, s'il perd son procez, il en aura tout du long de l'aune.*

Au bout de l'aune faut le drap, c'est à dire, à la fin on voit ce qu'il manque, v. ou bien il n'y a que cela de matiere, la mesure est toute juste. Oudin, p. 23.

Il en a eu tout du long de l'aune, c'est à dire, il a été bien batu : ou bien on lui a fait payer bien cher : il a reçu bien du dommage. Oudin, p. 23.

Tout le long de l'aune, c'est à dire tout à fait, &c. Richelet, p. 55.

On dit proverbialement & figurément que les hommes ne se mesurent pas à l'aune, pour dire, qu'il ne faut pas juger de leur merite par leur taille.

On dit mesurer les autres à sõ aune, pour dire, juger d'autrui par soy-même.

Mesurer les autres à son aune, c'est à dire, croire que les autres nous sont semblables, juger des autres selon soy. Oud. p. 23.

On dit prov. & fig. d'une chose dõt on a fait experience à ses dépens, que l'on sçait ce qu'en vaut l'aune.

Il sait combien en vaut l'aune, c'est à dire, il l'a éprouvé. Oud. p. 23.

BOIS.

BOis s. m. matiere des arbres, bois à brûler, bois verd, bois sec, bois mort, bois flotté, *bois blanc*, bois de corde, corde de bois, gros bois, *bois de compte*, voye de bois, *abbatre du bois*, *couper du bois*, *faire sa provision de bois*. Il n'est feu que de gros bois. Bois de Charpente, bois de brin,

BOis matiere de quelque arbre que ce soit. Bois à brûler, bois mort, bois flotté, gros bois, Monet, p. 138. bois de brin.

Bois sec, bois de corde, bois madré, c'est à dire, vainé. Nicot. 144. Voye de bois. Richelet, p. 542.

Bois de charpente, Richelet, p. 82.

Ouvra-

brin, bois vainé, *vermolu, piece de bois*, ouvrage de bois. *Statuë de bois, bois qui s'eſt dejetté, bois qui travaille, qui s'eſt tourmenté étant en beſogne. Pont de bois, écuelle de bois, jambe de bois, en couleur de bois. Cet arbre ne jette que du bois.*

Ouvrage de bois. Monet, 158.

Il n'eſt feu que de gros bois. Oud. p. 121.

On dit fig. d'un homme qu'il eſt abateur de bois, pour dire qu'il eſt fort & vigoureux.

C'eſt un grand abateur de bois ou de quilles: Cela ſe dit d'un qui ſe vãte beaucoup, & ne fait gueres d'execution. Oud. p. 221.

On dit auſſi prov. d'un homme fort complaiſant, qu'il eſt du bois dont on fait les flûtes, qu'il eſt de tous bons acords.

Je ſuis du bois dont on fait les vielles de tous bõs acords, c'eſt à dire, je m'accorde à faire tout ce que l'on veut. Oud. p. 45.

On dit d'un hõme qu'on verra de quel bois il ſe chauffe,

Je ne ſçay de quel bois il ſe chauffe, c'eſt à dire,

chauffe, pour dire qu'on verra ce qu'il vaut, ou ce qu'il ſçait faire.

On dit d'un homme qui eſt dans un extrême embarras, il ne ſait de quel bois faire fléche.

Quand on veut dire qu'un homme eſt de qualité à être, par exemple, Evêque, Maréchal de France, Duc & Pair. On dit qu'il eſt du bois dont on les fait.

On dit qu'il ne faut pas mettre le doigt entre le bois & l'écorce, pour dire qu'il ne faut pas de quelle ſorte il procede ; quelle eſt ſa coûtume ou nature. Oud. p. 45. Richelet, p. 82.

Ne ſçavoir de quel bois faire fléche, c'eſt à dire, n'avoir aucun refuge, ou remede, ne ſçavoir que devenir. Oudin, page 45. Richelet, p. 82.

Il eſt du bois dont on les fait : Cela ſe répond à un qui demande ſi un autre eſt Gentilhomme, &c. Oud. p. 46.

Mettre ſon doigt entre l'arbre & l'écorce, c'eſt à dire, qu'il ne ſe faut pas mêler des

pas s'ingerer mal à propos dans les differens des personnes naturellement unies.

de differens qui naissent entre gens qui sont proches comme entre l'homme & la femme, &c. Richelet p.365.

On dit trouver visage de bois, pour dire trouver la porte fermée, ne trouver personne.

Trouver visage de bois, c'est trouver la porte fermée. Rich. p. 535.

On dit fig. d'un homme qui fait quelque escapade par impetuosité de jeunesse, que c'est la force du bois.

On dit prov. A gens de village, trompette de bois, pour dire qu'il faut que les choses soient proportionnées aux personnes.

Il signifie aussi un lieu planté d'arbres qui ne sont point fruitiers. Il y a un bois à passer entre cy & là. C'est un païs de bois, pour dire un païs de forêt.

Bois épais, bois touffu, bois taillis, bois de haute futaye, *bois en coupe, bois sur le retour.*

Bois épais, Nicor, pag. 143. bois taillis, bois de haute futaye.

On dit figurément

Il ne faut pas

ment & prov. qui craint les feüilles n'aille pas au bois: pour dire qui craint le peril ne doit point aller aux lieux où il peut y en avoir.

Et la faim chasse le loup hors du bois: pour dire que l'indigence reduit les hommes à faire beaucoup de choses.

Bois signifie aussi les cornes d'un cerf. Ce cerf avoit un tres-beau bois. Poser son bois, se dit du cerf quand les cornes lui tombent.

aller au bois qui a peur des feüilles, c'est à dire, qui a peur du danger ne doit pas aller où il y en a. Oudin, p.222.

La faim chasse le loup hors du bois, la necessité fait trouver des inventions, fait que l'on travaille. Oudin, p.208.

Bois, ramure, têtes, cornes de cerf, &c. Cerf armé d'un beau bois, Monet, p.138. Un cerf qui a un beau bois. Richelet, p. 82.

Il signifie encore la lance d'un Gendarme, comme ils baissent leurs lances & courent l'un contre l'autre d'une telle impetuosité que leurs bois volent en éclats.

On dit en ce sens qu'un Gendarme porte

Porter

porte bien ſon bois quand il porte ſa lance de bõne grace. Et de là eſt venuë la metaphore de porter bien ſon bois, en parlant d'une perſonne qui étant de belle taille, marche de droite, & de bonne grace.

On dit auſſi haut le bois pour commãder qu'on dreſſe les armes en haut quand on fait alte.

Dans la marche d'Infanterie on appelle faire long bois, pour dire laiſſer un grand eſpace entre les rangs.

Porter bien ſon bois. Metaphore, c'eſt à dire, marcher avec grace, ſe démarcher bien. Oud.p.45. Monet, 138.

Haut le bois, armes d'haſt dreſſées en haut. Commander de faire haut le bois, de dreſſer le bois pour s'arrêter. Monet,p.138.

Oudin ajoûte ces proverbes qui ne ſont pas moins bons.

Charger de bois, c'eſt à dire, donner des coups de bâton, p.4.

Faire porter du bois, ou bien, donner du bois pour porter à la cuiſine *idem.*

Meſurer du bois de corde, c'eſt à dire, être pendu.

Sommes-nous dans un bois ? cela ſe dit à un hôte qui fait payer trop cherement ſes viandes.

Bois tortu, c'eſt à dire, la vigne, *ibid.*

Un homme qui n'eſt pas de bois c'eſt à dire un homme de valeur, d'effet, habile, p.46.

Cela n'eſt pas de bois, c'eſt à dire, cela eſt bon.

Une deſcente de bois flotté, c'eſt à dire, une fluxion, un rhumatiſme.

Tout bois vaut buches, c'eſt à dire, il n'importe, tout eſt indifferent.

Le Lecteur eſt ſuplié de conferer ce mot avec celui qui eſt dans les Eſſais, & il verra l'avantage qu'a le Dictionaire Univerſel ſur celuy de l'Academie, & ſur tous les autres.

CHAT.

CHat, ſ.m. Animal domeſtique qui prend les rats & les ſouris. *Gros chat*, chat noir, chat gris, *&c.*

CHat, animal domeſtique. Monet, p.98.

Chat, animal tres-connu, qui eſt ordinairement gris

chat

chat d'Eſpagne. Ce chat eſt bon aux ſouris. Chaſſez ce chat, au chat, au chat. Belle chatte. Vôtre chatte eſt pleine.

gris ou noir, gris & blanc, ou noir & blanc, qui vit de ſouris, &c. Richelet, page 129.

On dit d'une femme friande, qu'elle eſt friande comme une chatte, que c'eſt chatte.

Chat, c'eſt à dire, friand. Oudin, p.86.

Il y a auſſi des chats qui vivent dans les bois, qu'on appelle chats ſauvages, ou chats herets.

Chat ſauvage, Rich. p. 129. *on les apelle chats harets.*

On dit prov. & figurément d'un homme qui en eſpie un autre, qu'il le guette comme le chat fait la ſouris.

Il le guette comme le chat guette la ſouris. Richelet, p.388.

On dit encore à bon chat bon rat, pour dire, bien atta-

A bon chat, bon rat, c'eſt à dire, à un fâcheux

attaqué bien defendu.

On dit prov. & fig. des perſonnes qui s'accordent comme chiens & chats.

On dit encore que de nuit tous chats ſont gris, pour dire que de nuit on ne connoît point de difference entre une belle femme & une laide.

On dit, payer en chats & en rats, pour dire payer par petites ſommes, & en nippes de peu de valeur.

On appelle figurément Muſique de chats dont les voix ſont aigres & diſcordantes.

On dit prov. & fig. entendre bien le ou mauvais, un autre qui luy peut reſiſter. Oudin, page 28. Monet, page 198. Richelet, p. 128.

Ils s'accordent comme chiens & chats, c'eſt à dire, ils ſont mal d'accord. Oudin, p. 100.

Tous chats ſont gris de nuit, c'eſt à dire, toutes les femmes ſont belles dans l'obſcurité. Oudin, p. 87.

Le Dictionaire univerſel raporte icy une origine curieuſe & nouvelle de ce proverbe.

J'entends bien minon, ſans dire chat,

le chat ſans dire minon, pour dire entendre à demi mot.

chat, c'eſt à dire, je devine ce que vous voulez dire. Oud. p. 612.

On dit encore jetter le chat aux jambes à quelqu'un, pour dire rejetter la faute ſur luy. C'eſt vous qui avez fait la faute, & vous voulez m'en jetter le chat aux jambes.

Jetter le chat aux jambes, c'eſt à dire, accuſer une perſonne fauſſement; lui impoſer la faute d'un autre. Oud. p. 87. Jetter le chat aux jambes à quelqu'un. Nicot. p. 192. Monet, p. 198. Richelet, p. 128.

On dit prov. & fig. qu'une fille a laiſſé aller le chat au fromage, pour dire qu'elle s'eſt laiſſée abuſer.

Laiſſer aller le chat au fromage. Cecy ſe dit d'une femme qui ſe laiſſe embraſſer. Oudin, p. 86. Rich. p. 128.

On dit encore prov. Bailler le chat par les pattes, pour dire, preſenter une choſe par l'endroit le plus difficile.

On dit auſſi tirer les marrons du feu avec la patte du chat, pour dire, faire

Tirer les marrons du feu avec la patte du chat, c'eſt à dire, ſe tirer d'un

faire faire par un autre ce qu'on craint de faire par ſoy-même.

On dit encore, chat échaudé craint l'eau froide, pour dire, que quand on a été attrapé à quelque choſe, on craint tout ce qui lui reſſemble.

d'un danger ou d'un dommage par le moyen d'une autre perſonne. Oud. p. 334.

Chat échaudé craint l'eau froide: c'eſt à dire, qui a ſouffert un dommage, craint d'y retomber. Oudin, p. 87.

L'Academie a obmis pluſieurs proverbes d'Oudin, qui ne ſont pas de moins bonne maiſon que les precedens.

Vendre chat en poche, c'eſt à dire, vendre une choſe ſans la faire voir. Oudin page 186.

Il ne ſe faut pas joüer avec les chats, c'eſt à dire, il ne faut pas ſe joüer, familiariſer avec ceux qui nous peuvent faire du mal. Oudin, *ibid.*

Les chats ſont chauſſés, c'eſt à dire, il eſt grand jour, il eſt tard. Oudin, 86.

Eveiller le chat qui dort, c'eſt à dire ramentevoir une affaire qui eſt fâcheuſe & qui nous peut porter du dommage, Oudin, *ibid.*

Emporter le chat, c'eſt à dire, s'en aller ſans payer, ou ſans prendre congé. Oud. *ibid.*

Faire comme les chats, tomber ſur ſes pattes, c'eſt à dire, n'encourir point de danger. Oudin, page quatre ving-ſept.

Il eſt comme les chats, il craint de moüiller la patte.

Eveillé comme un chat qu'on foüette, Oudin *ibid.* Ou qui fait quelque choſe malgré ſoy.

Le Dictionaire Univerſel encherit bien ſur tous ces Dictionaires, il décrit la figure & les proprietés du chat, & ſur tout ſes qualités venimeuſes qui rendent les perſonnes ptyſiques. Il donne l'étimologie du mot, Il parle des chats ſauvages, des chats des Indes, dont les uns ont des aîles comme les chauveſouris : les autres des poches où ils mettent leurs petits quand ils s'enfuyent : Il explique ce que c'eſt que les chats effarou-

chés & heriſſonnés en termes de Blaſon : ce que c'eſt que l'herbe au chat, la fleur de pied de chat, & les mots de chattepeleuſe, chattemitte, chatpard animal feroce, le chat-huant, & le vaiſſeau qu'on apelle *chat* en termes de marine.

CHIEN.

CHien, Chienne, ſubſt. *animal domeſtique qui aboye. Gros chien*, petit chien. *Chien à grandes oreilles.* Cette chienne eſt chaude, eſt pleine. *Chien traître, qui mord ſans aboyer.* Chien hargneux, chien enragé ou autrement, chien fou. *Chien d'Artois, Chien de Boulogne. Hâler les chiens aprés quelqu'un.* Chien de chaſſe. *Chien pour le loup, pour le ſanglier.* Chien couchant. *Dreſſer*

Petit chien. Nicot, p. 200. Monet, p. 207. Chienne chaude. Nicot, page 200.

Chien hargneux, c'eſt à dire un querelleux. Oud. p. 99. chien enragé.

Chien de chaſſe. Nicot, pag. 199. Monet, 206. Chien couchant. Monet, p. 206, Richelet, p. 153. Chien courant Nicot, p. 200. où il explique au long. Monet,

Dreſſer un chien, châtier un chien. Chien courant. Meute de chiens pour le liévre, pour le cerf, pour le chevreüil, valet de chiens. *Chien ſage, qui ne s'emporte point aprés le gibier.* Coupler, découpler les chiens, *faire chaſſer les chiens, apeller les chiens.* Ce piqueur eſt toûjours à la queuë des chiens. Les chiens ſont en défaut. Voy défaut, Remettre les chiens ſur les voyes. Voy voye. *Les chiens n'ont point aujourd'huy de ſentiment. Rompre les chiens, c'eſt les rapeler pour les empêcher de continuer la chaſſe.* Faire, donner la curée aux chiens.

Chiens Monet, p.206. Richelet, p.135.

Meute de chiens expliquée par Nicot, p.625. Monet, p.558.

Valet de chiens Richelet, p.505.

Coupler, découpler les chiens. Nicot.

Ce piqueur au galop acompagne les chiens courãs. Nicot, p.731.

Les chiens ſont en défaut. Nicot, p.287.

Mettre les chiẽs ſur les voyes. Richelet. p.42.

Donner la curée au chiens. Nicot. p.135.

Chien,

Chien, ſe dit fig. des perſonnes & des choſes par injure & par mépris. Quel chien de Muſicien! quel chien de Poëte! Voilà une chienne de Muſique, de Comedie, un chien de repas. Il vous a fait un preſent de chien. C'eſt un bel amy de chien, un beau chien d'amy, un beau chien de preſent.

On dit prov. & baſſ. cela n'eſt pas tant chien, pour dire, cela n'eſt pas mauvais.

On dit d'une femme abandonnée, que c'eſt une chienne.

On dit proverb. d'un jeune garçon étourdi qu'il a fait quelque chien de coup, pour dire, qu'il a fait quelque mauvais coup.

Chien, terme injurieux. Richel. p.135.

Il a un chien d'eſprit, c'eſt à dire un eſprit inventif, ou biẽ malicieux.

Un dîner de chien, c'eſt à dire mauvais. Apetit de chien, inſatiable, ris de chien, flaterie intereſſée. C'eſt un bon chiẽ, c'eſt à dire un bon maraud, un méchant fripon. Oudin, p.100.

Chienne chaude, injure qui ſe dit à une femme débauchée. Oud. p.100.

Il

étourdi & folâtre, qu'il eſt fou comme un jeune chiẽ; d'un homme accoûtumé à quelque choſe de pênible, qu'il eſt fait à cela comme un chien à aller à pied, à aller nuë tête ; *d'un homme qui eſt dans un employ, dans un travail qui l'oblige à une continuelle ſujettion, qu'il eſt là comme un chien à l'attache.*

Il eſt fait à cela comme un chien d'aller à pied, c'eſt à dire, accoûtumé. Oudin, p.210.

On dit encore prov. il reſſemble le chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'apelle.

Il reſſemble le chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'apelle, c'eſt à dire, il s'en va lors qu'il eſt convié. Oud. p.98. *L'origine de ce Proverbe eſt au Dictionaire univerſel, au mot de Jean.*

On dit auſſi prov. *On ne luy demande pas ſeulement, es-tu chien, es-tu loup ?*

On dit prov. battre quelqu'un comme un chien, l'étriller en chien courtaut, *le courir comme un chien fou. Il eſt las comme un chien, comme un pauvre chien. On le laiſſe comme un chien.*

Je vous traiteray en chien courtaut, c'eſt à dire, je vous traiteray rigoureuſement. Je vous batray bien. Oud. p. 100.

On dit proverbialement & figurément, Qui m'aime, aime mon chien, pour dire que lors qu'on aime quelqu'un, il faut aimer tout ce qui luy apartient.

Qui m'aime aime mon chien, c'eſt à dire, aime tout ce qui m'appartient. Oud. p. 7.

On dit proverbialement & figurément, qu'il vaut autant être mordu d'un chien que d'une chienne, pour dire qu'il n'y a pas moins d'inconve-

Il vaut autant être mordu d'un chien comme d'une chienne, c'eſt à dire, il vaut autant ſouffrir un dommage qu'un autre. Oudin p. 99.

Ils

convenient à ſoufrir un mal, une perte, par le moien d'une perſonne, que par le moien d'une autre.

On dit proverbialement d'une ſocieté de gens qui ne s'entendent pas, & dont l'un veut une choſe & l'autre une autre, qu'ils s'accordent comme chiens & chats.

Ils s'accordent comme chiens & chats, c'eſt à dire, ils ſont mal d'accord. Oud. p. 100.

On dit prov. & fig. que les bons chiens chaſſent de race, pour dire, que les enfans ſuivent ordinairement les inclinations & les exemples de leurs peres & meres.

On chaſſe de race, c'eſt à dire, l'on ſuit d'ordinaire les coûtumes des peres & meres, Oudin, p. 85. Il chaſſe de race, pour dire ſuivre les mauvaiſes coûtumes de ceux de qui nous ſommes nez. Richelet, p. 248. col. 1.

On dit prov. & figur. que tous les chiens qui abboyent ne mordent pas, pour dire, que tous ceux qui menacent ne font pas toûjours du mal.

Chien qui abboye ne mord pas, c'eſt à dire, qui crie ou menace beaucoup ne fait pas grand mal. Oud.p.2.

On dit proverbialement & fig. Qu'un chien hargneux a toûjours les oreilles déchirées, pour dire, qu'un hõme querelleux attrappe toûjours quelque coup.

Chiẽ hargneux a toûjours les oreilles déchirées, c'eſt à dire, un hõme querelleux eſt batu pour l'ordinaire. Oud.p.266.

On dit proverbialement & fig. que quand on veut noyer ſon chien, on fait croire qu'il eſt fou, pour dire, que quand on ſe veut défaire de quelqu'un, on lui impute

Qui veut noyer ſon chien dit qu'il a la rage, pour dire que quand on veut rompre avec quelqu'un on luy ſupoſe quelque crime ou quelque faute. Rich.p.135.

Le

pute quelque faute.

On dit prov.& fig.d'un hõme qui a le principal credit dans une compagnie, ou dans une maiſon, que c'eſt le chien au grand colier.

Le chien au grand colier, c'eſt à dire le plus apparent d'un lieu. Oud. p. 598.

On dit prov.& fig. lors qu'un hõme méchant & inutile eſt réchapé d'une maladie, qu'il mourroit biẽ plûtôt que quelque bon chien à Berger.

Il mourroit plûtôt un bon chien de Berger, c'eſt à dire un honnête homme mourroit plûtôt qu'un coquin ou méchant. Oudin, p. 99.

On dit prov.& fig.lors qu'on voit arriver à un hõme quelque bõne fortune, qu'on croit qu'un autre meriteroit mieux que luy. Il n'arriveroit pas ſi-tôt un bon os à un bon chien.

A un bon chien il n'arrive jamais bon os, c'eſt à dire, un honnête ou habile hõme rencontre peu ſouvent une fortune, au contraire on la voit favoriſer les méchans ou ignorans, Oud. p. 99.

On dit proverbialement & figurément de deux hommes qui ſont en debat pour emporter une même choſe que ce ſont deux chiens aprés un os.

Deux chiens aprés un os, c'eſt à dire deux perſonnes qui pretendẽt la même choſe. Oud. p. 97.

On dit proverbialement & figurément faire le chien couchant, pour faire le flateur & s'humilier devant quelqu'un.

Faire le chien couchant, c'eſt à dire s'humilier. Oudin, pag. 98. Faire le chien couchant, faire le flateur &c. Richelet, p. 135.

On dit proverbialement & figurément des petits garçons qui veulent faire comme les grands hommes, ils veulent piſſer contre les murailles comme les grands chiens, ou, ils font comme les grands chiens,

Il reſſemble aux grands chiens il veut piſſer contre la muraille. Il veut faire comme les grands, il veut faire comparaiſon avec ceux qui ſont plus que lui. Oud. p. 98.

Pen-

chiens, ils veulent piſſer contre les murailles.

On dit proverbialement & figurément, pendant que le chien piſſe le loup s'en va, pour dire que le moindre retardement fait perdre l'ocaſion de faire les choſes.

Pendant que le chien chie le loup s'en va, c'eſt à dire, tandis que l'on s'amuſe l'ocaſion ſe perd. Oudin, p. 100.

On dit proverbialement & figurément quand un homme a quelque pretentiõ ſur quelque choſe, qu'il n'en dõneroit pas ſa part aux chiẽs.

Je n'en jette pas ma part aux chiẽs, c'eſt à dire, j'y pretends quelque choſe, j'en veux être. Oud. p. 396.

On dit proverbialement & figurément d'un homme, qu'il ne ſeroit pas bon à jetter aux chiens s'il diſoit ou faiſoit telle choſe, pour dire,

Il n'eſt pas bon à jetter aux chiens pour dire, on le mépriſe fort. Oud. p. 48.

Battre

re, qu'en ce cas là tout le blâmeroit & crieroit aprés lui.

On dit proverbialement & figurément, battre le chien devant le lion, lorſque quelqu'un ayant fait une faute dont on n'oſe le reprendre directement, on reprend un autre devant luy de la même faute.

Battre le chien devant le lion, c'eſt à dire corriger une perſonne en preſence de l'autre pour luy dõner de la crainte. Oud. pag. 34.

On dit proverbialement & figurement, rompre les chiens, pour dire, empêcher qu'un diſcours qui pourroit avoir quelque mauvaiſe ſuite ne continuë.

On dit proverbialement, & figurément de deux perſonnes qui ne ſont pas en bonne intelligence, que leurs chiens ne chaſſent pas bien enſemble.

On dit proverbialement & figurément qu'il n'eſt chaſſe que de vieux chiens, pour dire,

Il n'eſt chaſſe que de vieux chiens, c'eſt à dire les vieillards ont de l'experience.

Oudin,

dire, qu'il n'y a point d'hommes plus propres au Conſeil & aux affaires que les vieillards qui ont beaucoup d'experience. Oudin, pag. 196.

On dit proverbialement & figurément d'un homme qui vient à contre tems dans une compagnie où il embarraſſe, qu'il vient là comme un chien dans un jeu de quilles.

On dit prov. & fig. qu'il ne faut pas ſe mocquer des chiens qu'on ne ſoit hors du village, pour dire que tant qu'on n'eſt pas hors d'un danger, hors d'une affaire, il ne faut rien mépriſer de ce qui peut nuire. Il ne ſe faut point moquer des chiẽs que l'on ne ſoit hors du Village, c'eſt à dire, il ne faut point rire qu'on ne ſoit hors du danger. Oudin, page 89.

On dit prov. & fig. à un homme qui heſite à entrer Entrez; nos chiens ſont liés, c'eſt à dire il n'y a point

trer dans un lieu, entrez, nos chiens ſont liés, pour dire qu'il peut entrer librement.

On dit prov. & fig. d'un homme qui ne peut pas ſe ſervir d'une choſe, & qui ne veut pas que les autres s'en ſervent; qu'il reſſemble le chien du Jardinier qui ne mange point de choux, & n'en laiſſe point manger aux autres.

On dit prov. & fig. d'un homme qui vit dans la miſere qu'il mene une vie de chien : & d'un homme débauché & libertin qu'il vit comme un chien.

On dit prov. & fig. entre chien & loup, point de danger, vous pouvez entrer librement. Oudin, p. 99.

Comme le chien du Jardinier qui ne mange point de choux, & ne veut pas que perſonne en mange; c'eſt à dire un homme qui ne joüit pas d'une femme, ou ne goûte point quelqu'autre choſe, & tâche d'empêcher que les autres le faſſent. Oudin, p. 77.

Entre chien & loup, c'eſt à dire, au

loup, pour ſignifier cette partie du crepuſcule du matin, pendant laquelle on ne fait qu'entrevoir les objets, ſans les bien diſtinguer. Il étoit entre chien & loup, quand nous apperçûmes je ne ſçay quoy. Il ſe dit plus ordinairement du ſoir que du matin.

Chien Marin, chien de mer, de poiſſon de mer.

Chien celeſte, conſtellation qu'on apelle ordinairement la Canicule.

Chien ſignifie encore cette piece qui tient la pierre d'une arme à feu. Le chien d'un piſtolet, rabattre le chien au declin du jour, entre le jour & la nuit. Oudin, p.98. Richelet, p.135. Pomey, p.171.col.2.

Cette diſtinction eſt fauſſe, & la phraſe n'eſt pas figurée.

Chien de mer. Nicot, p.100. Monnet, p.207. Richel. p.135.

Nota. *Qu'il y a deux chiens celeſtes, & que c'eſt ſeulement le petit qu'on apelle Canicule.*

Chien de bâton à feu en forme de muſſle de chien fermant à vis, tenant la pierre à feu qui bat ſur le baſſinet & roüet dudit bâton. Monnet, p. 207.

Chien terme d'arquebuſier. Rich. p.135.

chien d'un arque-
buſe à roüet.

Le Dictionaire de l'Academie a encore omis ces Proverbes d'Oudin, jamais bon chien n'aboye à faux, c'eſt à dire, un habile homme ne manque jamais ſon deſſein. Oudin, page quatre vingt dix-ſept.

Il faudroit amener le chien & le chat, cela ſe dit, pour s'excuſer d'amener pluſieurs perſonnes avec ſoy en quelque lieu. Oudin, p. 65.

Le chien commande au chat, & le chat à ſa queuë, c'eſt à dire, le maître commande au valet, & le valet commande à un autre, au lieu de faire la choſe lui-même. Oudin, page 98.

Heureux comme le chien Bruſquet, qui alla au bois & le loup le mangea, c'eſt à dire, mal fortuné. Oudin, *ibidem*.

Petit chien belle queuë, c'eſt à dire, petit homme & vigoureux. Oud. p. 99.

Qui perd ſon chien & recouvre un chat, c'eſt toûjours une bête à quatre pieds; c'eſt à dire, quand on perd une choſe & qu'on en recouvre une

l'affaire eſt égale ou differente. Oudin, page 96.

Il eſt heureux comme un chien qui ſe noye, c'eſt à dire malheureux. Oudin, p. 100.

Vôtre chien mord-il encore, c'eſt à dire, êtes-vous encore mauvais, ou en colere. Oudin, *ibid.*

Les chiens courants du Bourreau, c'eſt à dire, les Archers & les Sergents. Oudin, page quatre-vingt dix-ſept.

Dîner de chien, c'eſt à dire, ne boire que de l'eau. Nicot, p. 200. &c.

Cela montre que ces façons de parler proverbiales ſont infinies & ſi communes qu'on n'en doit faire aucun état dans un Dictionaire, bien loin d'en faire ſon capital, mais qu'il faut expliquer la nature du mot, comme on void dans le Dictionaire univerſel, ou au mot de *chien* imprimé dans les Eſſais, on explique les qualités de toutes ſortes de chiens, comme chien courant, François, Anglois, de race Royale, de race commune, les chiés de Saint Hubert, chiens bigles, levriers, limiers, chiens baux ou gréfiers, chiens bracques, épagneuls,

baſſets, ou chiens de terre, barbets, dogues, matins, chiens allants ou gentils, chiens trouveurs, chiens barreurs, chiens de bonne créance, chiens d'aigail, chiens du haut du jour, chiens de haut nez, ou qui ont le nez dur, chiens tout d'une robe ou d'une piece, chiens de belle gorge, chiens babillards, parlants, ou riottans, chiens étruſſés, buttés, épointés, allongés, chiens courtauts; titre de chien, trait de chiens; le droit des chiens, & quantité d'autres choſes qui conviennent à ce mot. Le Lecteur eſt ſuplié d'en faire la conference.

D

DEnt, ſ. f. petit os qui tient à la mâchoire de l'animal, & qui luy ſert à mâcher. *Groſſe dent*, dent œillere, dent mâcheliere, dent de lait, dent de deſſus, de deſſous, dents de devant, *de derriere*, belles dents, dents blanches,

DEnts, ſ. f. petits os fort-durs attachés aux mâchoires par le moyẽ des nerfs & de la chair des gencives, & deſtinés pour mâcher les viandes. Dẽts œillieres, dents mâchelieres. Richel. pag. 229. Dent de lait, les dents de deſſus,

ches, dents noires, *dents jaunes*, cariées, gâtées, pourries, *Dents bien rangées*, dent creuſe, dent crochuë, le mal de dents, avoir mal aux dents, ſe laver, ſe nettoyer, ſe curer les dents. Cela blanchit les dents, une dent qui branle, il luy eſt tõbé une dent, ſe faire arracher une dent, arracheur de dents, cela agaſſe les dents, déchauſſer les dents, *avoir les dents agaſſées. Les dents percent à cet enfant. Les dents lui viennent.* Claquer des dents, Claquement de dẽts. Claque dẽts. Serrer les dents. Grincer les dents.

deſſus, les dens de devant. Dents blãches, dents pourries & gâtées. Dents creuſes, le mal des dents, Cela garde d'avoir mal aux dents. Laver les dents, curer & nettoyer les dents, blanchir les dents. Branlement de dents. Raffermir les dẽts qui lochent & qui branlẽt. Les dents cheent ou tombent. Arracher une dent. Nicot, p. 299. & 300. Agaſſer les dents. Nicot, p. 51. Déchauſſer les dents. La venuë des dents aux petits enfans. Craquer des dẽts. Claquement de dents. Nicot, pag. 300. Claquement.

Caſſer les dents. Déchirer à belles dents. Tirer avec les dents. Parler entre ſes dents, c'eſt ne parler pas bien diſtinctement.

id. pag. 204. Grincer les dents. Nicot, p. 300. Dents crochuës. Monet, p. 284. Déchirer à belles dents, Richelet, p. 229. Tirer avec les dents. p. 299. Caſſer les dents. Pomey, page 271. Arracheur de dents. Richelet, pag. 43. Parler entre ſes dents, c'eſt à dire indiſtinctement. Oudin, page 151. l'Academie a oublié ces Epithetes, qui valent bien les autres. Dents de ſageſſe ; dents inciſives, dents canines, dents molles, de fauſſes dents : dents poſtiches, dents d'yvoire. Dents tranchantes comme celles du ſanglier qui ſont dans Monet, Nicot, & Richelet.

Prendre le frein aux dents, *le mords aux dents*, ſe dit au propre, d'un cheval qui s'emporte. Il ſe dit auſſi quelquefois des jeunes gens, qui

Prendre le frein aux dents, reſiſter à la puiſſance d'aucuns. Nicot, pag. 465.

Pren-

qui ſortent & qui échapent de la maiſon de leurs parents.

Prendre le frein aux dents ſe dit auſſi figurément de celuy qui aprés avoir negligé quelque tems ſon devoir, ou ſes affaires, s'y porte enſuite avec ardeur. Il étudie à preſent comme il faut, il a pris le frein aux dents.

Prendre le frein aux dents, c'eſt ſe mettre ſerieuſement & courageuſement à faire quelque choſe y étant contraint par ſes propres interêts. Richelet, page 353.

Fig. Montrer les dents à quelqu'un, c'eſt luy reſiſter, luy faire tête, luy témoigner par des réponſes fermes & accompagnées de menaces, qu'on ne veut pas ſoufrir davantage de luy.

Montrer les dents à quelqu'un, c'eſt à dire, le braver, le menacer, luy reſiſter. Metaphore. Oudin, pag. 151. Richelet, p. 229.

Fig. Parler des groſſes dents à quelqu'un : c'eſt lui parler avec hauteur & en le menaçant.

Parler des groſſes dents, c'eſt à dire, parler en colere, menacer. Oudin, page *idem* Richelet, p.229.

Fig. Etre ſur les dents, ſe dit des hommes & des animaux haraſſés & abatus de laſſitude. Ce cheval eſt ſur les dents. Mettre ſur les dents, ſe dit auſſi dans le même ſens. Le long travail l'a mis ſur les dents.

Etre ſur les dents, c'eſt à dire, être en mauvais état. Oudin, p. 151. Demeurer ſur les dents. Monet, p. 284.

Fig. Avoir la mort entre les dents, c'eſt être prêt de mourir.

Fig. Rire du bout des dents, c'eſt s'éforcer de rire, & n'en avoir point envie.

Rire du bout des dents, c'eſt à dire, faire mauvaiſe mine. Oudin, p. 84.

Fig. Donner un coup de dent à quelqu'un, c'eſt mé-

Chacun lui donne un coup de dent, c'eſt à dire, qu'on

médire de luy, dire quelque mot qui l'offenſe, qui le pique.

qu'on le raille, qu'on le déchire à coups de langue. Richelet, p. 229.

Fig. Arracher une dent à quelqu'un c'eſt tirer de lui quelque choſe dont il ne ſe défait qu'avec peine.

Quand voulez-vous qu'on vous arrache une dent ? c'eſt à dire, quand boirons-nous enſemble, quand nous réjoüirons-nous. Oudin, page. 561.

Fig. *Ne pas deſſerrer les dents ; c'eſt ne pas dire un ſeul mot, quand on devroit parler.*

Fig. *N'avoir pas dequoy mettre ſous ſa dent, c'eſt n'avoir pas dequoy vivre.*

Fig. *Manger de toutes ſes dents, s'eſt manger vîte & beaucoup.*

Ces trois phraſes ne ſont point du tout figurées.

Fig. Avoir les dents bien longues, c'eſt être fort affamé, avoir grãd apetit.

Avoir les dents bien longues, c'eſt à dire, avoir faim. Oudin. p. 157. Richelet. p. 229.

Prov. Vouloir prendre la Lune avec

Vouloir prendre la Lune avec les

avec les dents, c'eſt vouloir faire une choſe impoſſible.

dents, c'eſt à dire, vouloir faire quelque choſe impoſſible. Oudin, page 315.

Prov. Avoir une dent contre quelqu'un, c'eſt le haïr. Et avoir une dent de lait contre quelqu'un, c'eſt le haïr depuis long-tems.

Il luy porte une dent, c'eſt à dire, il a de la haine ou mauvaiſe volonté. Oudin, page 157. Vous avez une dent de lait contre luy, c'eſt à dire, quelque haine, quelque reſſentiment, Richelet, page 229. Monet, page 289.

On dit prov. d'un grand menteur, qu'il ment comme un arracheur de dents.

Il eſt menteur comme un arracheur de dents, grand menteur. Oudin, page trois cens quarante.

Prov. Et figur. pour montrer que quand il arriveroit quelque choſe de fâcheux,

La phraſe de cet article n'eſt point figurée.

Il

cheux, on ne s'en tourmenteroit gueres, on dit qu'õ en perdroit pas un coup de dent.

Prov. & fig. pour dire qu'une perſonne n'a que faire de pretendre à une choſe, on dit qu'il n'en caſſera que d'une dent. Et pour dire qu'il ne mangera point de quelque choſe, il n'en croquera que d'une dent.

Il n'en caſſera que d'une dent, c'eſt à dire, il n'aura pas ce qu'il deſire. Oudin, p. 151. Il n'en tâtera que d'une dent, c'eſt à dire, qu'il n'en mangera point. Richelet, p. 229.

On dit proverbialement & fig. d'une perſonne qui mange beaucoup & à qui on preſente peu de choſe à manger, qu'il n'y en a pas pour ſa dẽt creuſe.

Il n'y en a pas pour ſa dent creuſe, c'eſt à dire, cela ne ſuffit pas pour le raſſaſier. Oudin, p. 151.

On dit proverb. & fig. qu'un homme eſt armé juſques aux dents, lorſqu'il eſt plus

Cela ſe dit encore au propre.

Il

plus chargé d'armes que l'on n'a accoûtumé de l'être.

On dit auſſi prov. & en raillerie, qu'un homme eſt ſçavant juſqu'aux dents.

Il eſt ſçavant juſqu'aux dents, il a mangé ſon Breviaire. Oudin, p.500.

Malgré luy, malgré ſes dents, façon de parler proverbiale, pour dire, en dépit de lui & malgré lui & malgré qu'il en ait.

Malgré lui, malgré ſes dents. Richelet, p.11.2.partie. Ils m'ont fait Medecin malgré mes dents, p.229.

On dit prov. & baſſem. d'une vieille femme decrepite, que c'eſt une vieille ſans dents.

On dit prov. & baſſ. il y a long-tems qu'il n'a plus mal aux dents, pour dire, il y a long-tems qu'il eſt mort.

Les dents ne lui font plus de mal, c'eſt à dire, il eſt mort. Oudin, page 151.

Dent ſe dit des défen-

Dent

défenſes d'un Elephant qui ſont d'yvoire. Ce navire étoit chargé de beaucoup de dents d'Elephant.

Dent ſe dit auſſi de pluſieurs choſes qui ſont faites en forme de dents, ou de pointes. Les dents d'un peigne, d'une ſcie, d'une herſe, d'un rateau, d'une lime, d'une roüe, &c. Ce peigne a une dent rompuë.

Il ſe dit auſſi des bréches qui ſe font au tranchant d'une lame. Ce coûteau ne vaut rien, il a des dents.

Dent. Ce mot ſe dit de certaines choſes inanimées. Ainſi on dit, les dents d'une ſcie, les dents d'un rateau, dent de herſe : dent de roüe, de tourne broche, de briſoir, &c. Richelet, p. 229.

Dans le Dictionaire Univerſel on trouvera une cinquantaine de phraſes curieuſes & inſtructives qui rendent ce mot tout-à-fait different de celui de l'Academie, & il en eſt de même des autres mots.

Par ces exemples on peut juger de tout le reſte du Dictionaire de l'Academie, veu qu'il a une parfaite uniformité en ce point, qu'il eſt par tout plat & commun, & qu'il n'apprend rien à perſonne. Ces Meſſieurs prennent un tres-grand ſoin d'en cacher les feüilles imprimées, de peur de détromper le public de la bonne opinion qu'il en avoir conçuë juſqu'à preſent. Ce n'a pas été ſans peine & ſans frais, que j'en ay pû trouver un petit nombre, dont j'ay extrait ce que j'en ay cy-devant cité. J'ay crû qu'on n'exigeroit pas de moy de les faire imprimer toutes entiéres, parce qu'il n'eſt pas juſte que je me ruine en impreſſion pour découvrir les pauvretés de cet ouvrage qui ſauteront aux yeux à l'ouverture du Livre dés qu'il deviendra public. Cela ſuffit pour faire voir qui eſt le voleur & le plagiaire.

Nil eſt tam abſconditum, quod non revelabitur.

PREUVE.

DE ce que j'ay dit cy-devant que l'accuſation qu'on m'a faite d'avoir copié le Dictionaire du nommé Margane, eſt une inſigne calomnie parce que ce n'eſt pas un Autheur qui ait été capable de faire quelque choſe qui meritât d'être volée. On le verra par ce petit extrait d'une Comedie qu'il a faite en 1683. intitulé *le Railleur critique*, dont j'ay l'original par devers moy, écrit de la main de l'Autheur. On verra par cet échantillon juſqu'à quel excez l'impertinence de l'eſprit humain peut aller, quand il a la rage d'écrire. Cette Scene ſe paſſe entre le Heros ou l'honnête Homme de la Piece nommé Moranval & un Philoſophe dont il ſe raille.

LE PHILOSOPHE.

A Vois-je pas raiſon de blâmer ſa manie
D'auſer ſans arguments employer ſon genie ?
A compoſer des Vers qui n'ont pour agrements,
Que quelques bouts rimés ſans autres ornements,

Peut-on ſe dire Autheur hors la Philoſophie?
N'eſt-ce pas exercer une pure folie?
De vouloir ſans cet art avancer un projet
Et traicter doctement quelque rare ſubjet?

MORANVAL.

Je ſçay de ce bel art qu'on en fait grand eſtime
Mais pour ne s'en ſervir on ne fait pas un crime,
Je ne l'ay jamais ſçû, & ma ſeule raiſon
Reglant mon jugement me faiſant recognetre
Tout ce que je dois croire & ſe trouve dans l'être.
Que ſervent parmy nous ces argumens trompeurs
Ces fallaces qui vont a ſurprendre les cœurs?
Qui ne ſont proprement qu'employez a l'eſcole

LE PHILOSOPHE.

Comment en exerçant le plus beau de nos arts
Vous parlés de follie & formez des eſcarts?
Qui vont à s'oublier des plus ſçavants du monde.
Caton dont la vertu s'eſt fait voir ſans ſeconde....

MORANVAL.

Quel mépris de ſon tems Rome n'en fit-il pas?

Il eſtoit de ces gens qui ont l'eſprit ſi bas
Qu'ils ſouffrent les affronts en tous lieux ſans murmure
Leur crachant ſur le nez, & prenant cette injure
Pour un preſent d'enhaut. Achiles Prince aimé
Tant pour ſa nation que pour être eſtimé,
Dans l'ordre naturel le plus ſçavant du monde
Sa doctrine par tout paroiſſant ſans ſeconde
S'oubliant du devoir eſpris d'une beauté
Ne ſe laiſſe-t'il pas prendre à la volupté?
Et Cardan dont l'eſprit & le parfait genie
Furent tant eſtimez, n'eut-il pas la folie
De faire le flateur & de vanter Neron
Et de paranympher ce tiran ſans raiſon?
Demoſtene qui fut ſi brutal & ſi ſobre,
Qu'il en ſouffrit par tout le reproche & l'opprobre,
Vivant de pain & d'eau, uſant de ces ſachets
Inventés par magie & qui eſtoient ſecrets
Pour guerir de tous maux, eſtoit-ce pas manie
Qui répondoit tres-mal à ſa philoſophie?
Et qui diſoit toûjours que cet art confondoit
Bien plûtôt un eſprit que de le rendre adroit.
Et que n'a-t'on point dit du ſçavant Democrite?

Ses atomes ſont-ils exempts de la critique?
Eſt-il un fou plus grand qui ſe creva les yeux
Pour vaquer diſoit-il eſtant plus ſerieux
Aux contemplations des choſes plus ſenſibles
S'imaginant les cieux changeants & corruptibles?

LE PHILOSOPHE.

Il n'en eſt pas ainſi des grands Hommes du temps,
Leurs eſprits ſont plus purs & vivent plus contents,
Faiſant valoir cet art avec toute l'eſtime.

MORANVAL.

Nommez-les vous voirez que cet art les anime
Et porte à des projets qu'ils n'entreprendroient pas
Si pour leur trop d'eſtude ils n'avoient l'eſprit bas.

LE PHILOSOPHE.

Aprés avoir blâmé le ſçavant Democrite
Vous en ferez de même à l'égard d'Heraclite
Des Horaces, Lanctance, Homere Juvenal,
Origene, Sophocle, Seneque & Martial.

MORANVAL.

Quoy vous vous excuſez ſur le grand Heraclite?
Dont l'eſprit ſi groſſier, poiſant, heteroclite,

Qu'il propoſoit le feu dans ſes opinions
Pour principe de tout dans les productions ?
Qu'il ſe fit devorer par les chiens de ſa table
Couché ſur un fumier ainſi qu'un miſerable.
Pour Horace, il eſt vray, eſtoit docte & fort doux,
Mais dans ſes digreſſions il fit bien de jaloux,
Louant des gens de peu, eſlevant leur merite
D'un ſtile aſſez remply, quoy que dans ſa conduite
Il tiraſt de Pindare & d'autres grands Autheurs
Ce qu'il eut de meilleur, imitant les flateurs
Dont le gouſt aiſement ſe rend aſſez facile.
Lactance aſſeurement eſtoit bien plus habile,
Il eſtoit prés du fils de Conſtantin le grand,
Et toutefois mort gueux ſans honneur & ſans rang.
Comment vantés-vous tant cette philoſophie
Qui degenere en tout en ſi grande folie ?
Le plus beau des traictés qu'il ait jamais produit
Eſtoit à la faveur de l'aſne qu'il a dit
Eſtre des animaux le plus parfait du monde.
Homere, *je le ſçay ſa ſcience profonde*
A traité l'Iliade avec grand jugement,
Mais il y a meſlé aſſez imprudemment
La guerre des crapaux avecque les grenoüilles
Et le ſceptre ſouvent à l'abry des quenoüilles.

Juvenal n'eut jamais de bon dans l'interieur
Qu'un peu de ſens commun dans ſa critique humeur ?
Aymant la detraction, l'injure & la ſatire
Dont il a infecté ſi j'oſerois le dire
Les eſprirs les plus purs, corrompans la pluſpart
De ceux qui le ſuivoient pour apprendre cet art,
Qui l'a fait tant de fois tomber dans l'hereſie
Pour avoir affecté par trop la calomnie,
Eſtant mort comme un fou privé de jugement.
Contre ces veritez quel puiſſant argument
Pouvez-vous oppoſer pour vanter ſon merite?
Origene, Sophocle ont eu la meſme ſuitte,
Le premier chez les grecs paſſoit pour un Auteur
Odieux & infame & grand blaſphemateur.
Sophocle un autre fou dans le cours de ſa vie
Qui s'eſt tres-ſignalé par des coups de folie
Dans cette extremité que remportant le prix,
Mourut dedans ſa joye emporté par le ris.
Comm'un fou ſignalé qui dans ſa contenance
N'avoit que des tranſports & de l'extravagance.
Vous parlez de Seneque eſtoit-il pas payen ?
Fut-il jamais fidele ou reconnu Chreſtien ?
Et comme il uſa mal des preſens de l'Empire

Neron le condamna à ſouffrir le martire.
Reduit à faire choix de quel genre de mort
Il finiroit prés luy ſon deplorable ſort.
Voilà ! les beaux effets de leur Philoſophie
Et vous excuſerez encor cette folie ?
Allez vôtre ſageſſe en ſes productions
Suivra le meſme ſort de leurs opinions.

LE PHILOSOPHE.

Quelques coups de baſton d'une main moins avare
Vous remettront l'eſprit que je voy qui s'égare. Je vangeray dans peu le mépris de cet art. Indigne que tu es d'y jamais prendre part, &c.

F

SE
AU

Mer.

Contr

D

Chez
dan

TROISIE'ME

FACTUM

SERVANT D'APOLOGIE
AUX DEUX PRECEDENS,

Pour

Mer. ANTOINE FURETIERE
ABBE' DE CHALIVOY.

Contre Quelques-uns de l'Academie Françoise.

DERNIERE EDITION
TOME PREMIER

A AMSTERDAM,
Chez HENRI DESBORDE,
dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. XCIV.

TRO

Serv

Pour
Abb
Sent
ce d
cem

Contre
gate
le Pr

Leurs
sirô
reur

C

du Ro
des Fac
preſent
inſtruir
j'ay au
ques-u

TROISIE'ME FACTUM

Servant d'Apologie aux deux Precedens.

Pour Mre. ANTOINE FURETIERE Abbé de Chalivoy, Appellant d'une Sentence renduë au Siege de la Police du Châtelet de Paris, le 24. Decembre 1686.

*Contre ****** Accuſateurs, & Inſtigateurs, agiſſans ſous le nom de Mr. le Procureur du Roy, Fuieurs Intimez.*

Leurs noms en blanc ſeront remplis ſitôt qu'il aura plus à Mr. le Procureur du Roy de les nommer.

CETTE Sentence renduë contre moy, ſous le Nom emprunté de Mr. le Procureur du Roy, déclare Libelles Diffamatoires, des Factums & des Placets, que j'ay preſentez à Mr. le Chancelier, pour inſtruire ſa Religion ſur le Procez que j'ay au Conſeil du Roy, contre quelques-uns de l'Academie Françoiſe. Il

s'y agit de l'opposition qu'ils ont formée à l'Impression de mon Dictionaire Universel, & de mon indigne Expulsion de leur corps. Elle ordonne, qu'en consequence les Exemplaires en seront supprimez, avec deffenses à toutes Personnes de les avoir, vendre & debiter, sur les Peines portées par les Ordonnãces ; & qu'en outre il sera informé à la Réquête, & Diligence de Mr. le Procureur du Roy, tant contre les Auteurs de ces Ecrits, que contre ceux qui les auront imprimez, & debitez ? pour ce fait & à luy communiqué, être procedé ainsi qu'il appartiendra.

PREMIERE PARTIE

Ceux qui sçavent la Jurisprudence ne s'étonneront point de ce qu'il y a de nouveau dans ces Qualitez puisque les Lettres d'examen à futur ont été long-tems en usage. On les obtenoit en Chancelerie, pour empécher le déperissement d'une preuve necessaire en un Procez, qu'on avoit dessein d'intenter. On peut par la même raison souffrir un Appel, & Intimation à futur, contre des Gens qui agissent sans se nommer;

& sur tout aprés la cruelle persecution qui m'est faite depuis deux ans, par une Procedure inoüie, sans avoïr de Juges ni de Partie ; d'autant plus qu'un Auteur est responsable au Public de sa Reputation, & luy doit rendre compte de ses Ecrits. Ainsi il est necessaire que je luy propose par avance mes Griefs pour les faire juger avec mes veritables Parties, quand elles seront décrarées.

Quoi qu'il n'y ait point de Juges, qui puissent trouver mauvais; qu'une Partie condamnée se pourvoye contre sa Sentence, par les voyes de Droit ; Neanmoins j'ay trop de respect pour ceux qui ont rendu celle-cy, pour me pourvoir contre à la maniere ordinaire. Ce sont des Sages Magistrats, dont toute la France connoît l'Integrité, & la suffisance. Je me soûmettrai volontiers à toutes leurs Decisions ayant pour eux une parfaite Veneration. Je sçay aussi qu'ils m'honorent de leur estime, & qu'ils font cas de mes Ecrits Les Griefs que je leur proposeray, seront seulemẽt de tres-humbles Remontrances, & je les supplieray de me permettre que je faisse voir au Public mon innocence, pour éviter la Nôtre, & le scandale

dont mes Parties ſecrettes tirent Avantages contre moy, ſur le Fondement de cette Sentence, qu'ils ont ſurpriſe par leurs artifices ordinaires, & par de ſecrets Reſſorts, dans leſquels je ne veux point penetrer.

Une marque tres-certaine, que cette Injure ne m'eſt pas faite par le propre mouvement de Monſieur le Procureur du Roi c'eſt qu'il ſe contente en de ſemblables occaſions de faire publier à l'Audience une Sentence de cette nature, ou de la faire afficher à la Porte de l'Auditoire, ou tout au plus dans la Chambre Syndicale des Libraires. Mais en celle-cy mes ſecrets & veritables Ennemis en ont été eux-mêmes les Exécuteurs : Ils l'ont regardée comme un Triomphe, & une Victoire qui les a rendus inſolens. Ils l'ont fait afficher à toutes les Portes des Egliſes, & aux Coins des Ruës les plus éloignées. Ils ont fait renouveller pendant pluſieurs jours les Affiches, que les Gens de Lettres avoient arrachées, ſoit pour les garder par Curioſité, ſoit pour témoigner la haine que le Public a conçuë contre un Procedé ſi extraordinaire. Le Sieur Charpentier qui eſt à

la Tête de ces ennemis, en a envoyé par Etrênes, & par Preſent, à tous ceux de ſa connoiſſance, qui ont été ſurpris de reſſentir les premiers effets de ſes liberalitez. Il ne s'eſt pas contenté du Placard, il l'a fait reimprimer en toutes ſortes de Volumes. Il a payé des Colporteurs pour les faire débiter, non ſeulement au Palais, & dans les Ruës, mais auſſi pour ſe venir poſter huit jours durant devant ma Porte, & crier à pleine tête cette condamnation, afin de me décrier dans mon voiſinage, & parmi le petit Peuple, qui ne prend point connoiſſance des Affaires; ce qui a cauſé un Scandale, qui mérite en effet Reparation.

C'eſt donc Charpentier, & ſes Adhérens, que je connois pour parties, & n'ont point Monſieur le Procureur du Roy. Ce ſont eux contre qui je cris ce Factum, qui fera voir leurs Artifices, leurs Surpriſes, & les nullitez, tant de leur Procedure; que de leur Sentence, qui ne ſeront approuvées, ni dans ce Siecle, ni dans l'autre.

Leur maniere d'agir ſurprend d'abord toutes les Perſonnes qui aiment la Juſtice, car elle eſt plus Militaire que

Civile. On ne trouve point étrange que des gens de guerre commencent leur Attaque par la ruïne des Deffences des Ennemis, qu'ils abattent leurs Parepets, qu'ils aveuglent leurs Casemates, & qu'ils demontent leur Canon. Mais le contraire s'observe dans les Tribunaux Judiciaires; car devant que de prononcer la moindre chose contre une Partie, on l'assigne, on la somme de donner des Deffences, de produire ses Titres, de fournir ses Ecritures, on la contumace même par des Deffauts & des Forclusions; & nonobstant tous ces Actes, on reçoit tout ce qu'elle veut alleguer & produire, jusqu'à la veille du Jugement du Procez. Messieurs de l'Academie me font la guerre au milieu de la Paix; & bien loin de soûtenir, par raisonement: l'injuste Opposition qu'ils ont formée à mon Privilege, ils me ferment la porte de tous les Tribunaux; au lieu de produire leur Dictionaire, & de le mettre en Parallele avec le mien, ils le cachent de tout leur possible; & me font un crime d'Etat, quand je leur en represente des Copies. Qui pis est, quand je pense produire des Deffences pour la meilleure Cause qui fût jamais

& en instruire le Public, qui y prẽd part aussi bien que les Magistrats, ils vont mandier, & surprendre clandestinement une Sentence qui me deffend de me defendre ; qui ordonne la Suppression de mes Factums & de mes Placets, qu'on informera contre ceux qui les imprimẽt, qui les debitent, qui les lisent, & qui les gardent, comme si c'étoient des Livres Hérétiques ou contre l'Etat.

Quand je vois un grand nombre de Curieux attroupez aux coins des ruës à la Lecture de ces Affiches, il me prend envie de faire la même chose que fit autrefois Scipion l'Affriquin, qui étant déferé en justice pour crime de Peculat, par les tribuns devant le peuple, dit pour toute justification : Il me souvient qu'il y quelques années, à un tel jour qu'aujourd'huy, je gagnai une Fameuse Bataille pour la République ; allons au Capitole en remercier les Dieux. Aussi-tôt tout le peuple le suivit au Capitole, les Tribuns démeurerent seuls, & confus, & cela lui tint lieu d'absolution. Ainsi je leur puis dire, pour me justifier contre la suppression qu'on ordonne de mes Livres : Allons à la Bibliotheque du Roy, ou nous verrons

que les Illustres Directeurs qui sont chargez du Soin de l'enrichir, en ont fait venir des Exemplaires de tous les lieux où ils ont été imprimez, pour les avoir en toutes sorte de Volumes, & d'Editions; & qui leur ont donné une Place honorable dans la plus Fameuse Compagnie du Monde. Si on en veut faire perquisition, allons dans toutes les autres Bibliotheques, dans tous les autres Bibliotheques, dans tous les Cabinets des Curieux, & même dans les Monasteres les plus reguliers, ou on en trouvera en Parade. Si on est coupable de les avoir composez, & de les garder, on peut faire Vanité d'un crime, dont tous les gens de bien sont complices, qui les recherchent avec un grand empressement. Enfin il y a tant de gens qui souhaittent d'en estre accusez, qu'on peut dire en cette occasion; *Omnis Caro corruperat viam suam*; & qu'on en sçauroit purger le monde, à moins d'un nouveau Deluge.

Si on examine cette Sentence dans les Formes, la premiere Surprise qu'on y trouvera, c'est qu'elle est donnée contre un homme domicilié dans Paris, fort connu par ses Ouvrages, & qui a

un caractere cõsiderable. On le nomme dans le Veu de la Sentence, & on le notte dans le Dispositif, le tout sans qu'il soit oüi, sans même qu'il soit assigné, & sans qu'il y ait Plainte, ni Dénonciation contre luy. On ne trouve point étrange qu'on informe d'office à la Requête de Mr. le Procureur du Roy, quand il paroît un Libelle Diffamatoire, & Scandaleux qui est sans Aveu, & que cependant on en empêche la Publication, jusqu'à ce que l'Auteur étant découvert ait justifié des raisons qui l'ont n'eceſſité à l'écrire, mais il est inoüi qu'on notte une personne connuë, avant que d'entendre les bonnes raisons qu'il a pour soûtenir ses Ecrits, sur tout aprés qu'il les a presentés publiquement à la Cour, & aux Magistrats, & qu'ils ont eu un applaudissement general; & il est surprenant qu'on ordonne la perquisition, & la suppression d'un Livre, que tous les Honnêtes Gens, & les plus scrupuleux affectent de garder & de lire.

Mon embarras est de ne voir en cette Cause, que Mr. le Procuteur du Roy pour partie; car je ne le puis pas intimer en son Nom, puisque je n'ai rien

dit contre ſa Perſonne, ny contre ſa Charge : Tant s'en faut, je le reſpecte & l'honore de tout mon pouvoir. Il n'a pas non plus agi pour l'intereſt du Public, puiſque bien loin d'avoir écrit contre ſon honneur, & ſes interêts, ce même Public s'eſt au contraire declaré hautement pour moy contre l'Academie. Que ſi on en pouvoit recueïllir les Suffrages, on trouveroit un Deſaveu univerſel de cette Procedure faites contre moi. Il faut dont qu'il agiſſe pour l'interêt ſecret de l'Academie : Or en ce cas, je ſoûtiens qu'il eſt ſans action, Car l'Academie étant un corps établi par Lettres Patentes, qui a ſes Officiers, ſes Directeurs, & ſes membres, il doit ſuivre la Loy, & l'Uſage établi pour toutes les autres Communautez. Nous avons en France une maxime cóſtante, Qu'il n'y a que le Roy ſeul qui plaide ſous le nom de ſes Procureurs Généraux ; tous ſe Sujets ne paroiſſent en Juſtice, que ſous leurs Noms particuliers, ou les Corps les plus Celebres ſous celuy de leurs Directeurs, Syndics, & autres Chefs de leurs Compagnies ; Les uns & les autres peuvent demander la jonction de Meſſieurs les

Gens du Roy, quand il y a quelque Public, & Incident, qui se trouve mélé dans leurs Differens. C'est donc une seconde nullité Entielle dans cette Sentence, d'avoir esté rendue sans une partie Formelle, & Requerente qui ait fait sa Plainte, & Denonciation en Justice, & cotté son interêt, afin de recouvrer contre elles des Dommages, & Interêts, en cas d'une temeraire Contestation. Jusqu'ici j'ay été assez malheureux pour plaider contre les Gens, semblables à ces phantômes Nocturnes, qui n'ont que des Corps Aëriens, & prompts à s'évanoüir, dont on ne peut parer les coups, & qui sont hors d'atteinte d'en recevoir. Ils ne laissent pas de tourmenter cruellement les Hommes par leur Illusions, & de leur faire des Outrages solide. Je puis dire même que ce Démon qui me persecute, est celuy qui dans l'Ecriture s'appelle Légion, parce qu'il a tant de Têtes, & de Langues, qu'il obséde les Magistrats, & m'empêche d'avoir recours à leur Justice, & d'en obtenir Audience.

Que si l'Academie s'étoit rendue partie formelle contre moi, il faudroit

encore uſer de diſtinction ; car je n'ay rien dit contre ſon corps en general: Tant s'en faut, j'ai toûjours témoigné que je la reſpectois infiniment ; j'ai donné méme des Eloges à ſes Illuſtres Membres qui en ſont la plus grande & la plus ſaine Partie, de ſorte qu'il faudroit diviſer ſon action en deux chef contraires. Il faudroit me faire des remerciemens de la part de ceux dont j'ai fait le panegyrique, en méme temps qu'on me demanderoit des reparations pour des Sujets indignes, que j'ai raiſonnablement critiquez. Le nombre de ceux qui empécheront la ſuppreſſion de mes Ecrits, ſera plus grand que de ceux qui la demanderont. Ainſi on voit la neceſſité qu'il y a de cotter en détail les Chefs de demande en reparation, puis que c'eſt un Intereſt de particuliers, & qu'auſſi bien il la faudroit proportionner à la qualité des injures dont chacun auroit plus ou moins de ſujet de ſe plaindre.

Il eſt certain que ſi mes Ecrits ſont des Libelles Diffamatoires, ils meritent pour peine une reparation convenable à chacun de ceux qui ſe pretendent offenſez. C'eſt ou doit aboutir la

Sentence deffinitive qui doit être rendue ; quand les informations qu'on a ordonné être faites à la Requête de Mr. le Procureur du Roi seront rapportées Cependant cette instruction auroit lieu de demeurer là, puis que je ne vois point de Parties qui se mettent en peine de la poursuivre. Si ce n'étoit que j'ay interêt moi-même, d'effacer cette notte dont on m'a voulu noircir par cette Sentence, & de faire voir que mes Ecrits ne sont point de Libelles Diffamatoires, qui puissent donner lieu à une demande en reparation ; & qu'au contraire c'est moi qui dois avoir absolution de la Demande qui m'est faite, avec reparation contre les Parties secrettes qui l'ont surprise.

C'est pourquoy il faut que je fasse ici deux Personnages bien contraires, & pour parler selon l'Eloquence proverbiale de l'Academie, que je sois le prêtre Martin, que je chante, & que je réponde, & que je sois accusateur & accusé, & pour combattre une Sentence qui n'est soûtenuë par personnes, que je fasse l'Analise de mes Ecrits comme si j'avois de veritable parties. Mais auparavant que d'entrer en ce de-

tail, il eſt à propos d'examiner en Juriſconſulte ce que c'eſt veritablement qu'un Libelle Diffamatoire, & les qualitez qu'il doit avoir pour être nommé tel.

L'Orateur Romain (*a*) nous apprend, qu'il y a grande difference entre Médire: & accuſer. Le ſeul Deſſein de la Médiſance, eſt de faire Injure à ſon Prochain, & de lui nuire par plaiſir ou par Malice. L'accuſation tourne à l'avantage du public, elle découvre le Crime, le pourſuit, & le prouve; d'où vient qu'il dit en un autre endroit, [*b*] Qu'il eſt Avantageux, qu'il y ait dans une Ville des accuſateurs, pourvû qu'ils ne ſoient reçûs qu'avec bonnes preuves & précautions. On appelle proprement accuſation, celle qui regarde le crime, & la correctiõ des Mœurs, qui ſe pourſuit en Juſtice; & on appelle Critique, ce qui regarde les Erreurs de la Doctrine, & les fautes contre la Litterature, qui ne ſe doivent décider, que dans le Tribunal des Savans.

I'ay recherché curieuſement tous les

(*a*) Dans l'Oraiſon, *Pro Cælio.*
(*b*) *De Araſpicum Reſponſis.*

Auteurs qui ont fait des Traitez exprez sous le Tître, *De libellis famosis*, & ils demeurent tous d'accord, (c) Qu'un Ecrit ne peut passer pour libelles diffamatoire, qu'avec ces cinq Conditions.

La premiere est qu'il faut qu'il soit sans Nom d'Auteur, & d'Imprimeur; comme prouve François Baudoüin en son Commentaire sur les trois loix de Constantin, qui sont au Code Theodosien : *Famosa Scriptio Librorum est eo qua Authoris nomine caret, nam prima accusationis conditio est ut Author Libello suscribat, ne lateat, aut impunita sit Calumnia.* Cette condition essentielle de clandestinité, ne peut avoir lieu à l'égard des Ecrits dont il s'agit,

(c) *Francisci Balduini Comment. ad Leges de Lib. Famosis*, Imprimez à Paris. en 1562.

Fredericus Banvinus de Famosis Libellis & Calum.

Aurelius De Vergeriis Tractatus de lib. Famosis, 1564. *In Octavo.*

Ioan. Conradus Rokembach, de Famosis Lib. à Strasbourg. en 1660. *In Quarto.*

Henricus Bocerus, de Libris Famosis, Tubinga, 1611. *In Octavo.*

puis que le Nom de l'Autheur eſt marqué en gros Caractere en deux endroits dans le Veu de la Sentence dont on ſe plaint, qu'il eſt connû & domicilié, & que ſes Ecrits ſont ſignez ; & avoüés de luy. Ainſi cela emporte une contradiction manifeſte avec le Diſpoſitif de la même ſentence, qui ordonne qu'on fera des Informatiõs pour le découvrir.

La ſeconde Condition d'un Libelle eſt qu'il contienne des Fauſſetez & des Calomnies, que l'Auteur ne puiſſe prouver étant découvert. Cette condition ſe trouve dans les plus anciennes Ordonnances, puis qu'il eſt dit dans les Capitulaires, (*) *Qui in alterius Famâ Scripturam conſcripſerit, & repertus Scripta probare non potuerit.* L'Application de cette Regle, au Fait particulier dont il s'agit, découvre une autre nullité dans cette Sentence, puiſqu'on a dõné la qualité de Libelles Diffamatoires à mes Ecrits ſans avoir aprofondi la verité des Faits qu'ils contiennent, & qu'il me ſera facile de prouver. Ainſi on a prononcé ſans connoiſſance de cauſe, contre une Partie qui n'a été, ni oüie, ni aſſignée.

(* Lib. 7. n. 178.

La troiſiéme Condition, c'eſt qu'il faut que ces Ecrits ayent été rendus Publics ſans Cauſe légitime, & hors Jugement; c'eſt à dire, que ce ſoient des Injures dites de gaieté de Cœur, & non pas pour ſervir de moyens à une Demande, ou Deffenſe en Juſtice: Car on n'appelle point Termes Injurieux, ceux donc on ſe ſert dans les Accuſations de Vol, de Meurtre, d'Adultére, & de tous les autres Crimes, juſqu'à ce que l'Accuſé en ait obtenu une pleine Abſolution. Pareillement un Dévolutaire a permiſſion de noircir ſa Partie de toute ſorte de Crimes, pourvû qu'il en aporte la Preuve, & généralement toutes les Réquêtes, & les Actes qu'on préſente en Juſtice, ne paſſent point pour Libelles, qu'aprez le Procez jugé. C'eſt pour cette Raiſon que les Imprimeurs ne ſont point obligez de demander Permiſſion d'Imprimer tous les Actes qui s'adreſſent à des Juges, quoi qu'avec tant de rigueur on leur défende l'Impreſſion de toute ſorte d'autres Ecrits, parce que les Parties étant certaines, & les Juges établis, on peut en jugeant prononcer ſur une Réparation quand il y a lieu. Tout

ceci s'applique encore fort bien au présent Procez. Un Auteur connu adresse ses plaintes à ses Juges, s'il n'en a pas encore de certains ce n'est pas sa faute, il y a long-tems qu'il en demande à Mr. le Chancelier, & qu'on l'empêche de se pourvoir dans les Siéges ordinaires. Tout ce qu'il dit est pour la Défense de sa Cause, & de son Honneur. On a jetté une espéce de Dévolu sur sa Place de l'Academie dont on l'a voulu expulser injurieusement; il montre qu'il n'est pas indigne de l'occuper, en faisant voir au contraire l'indignité de ses Parties. S'il a passé les bornes d'une juste Défense, qu'on le condamne à telle réparation qu'il sera raisonnable; en jugeant le Procez; mais il faut l'instruire auparavant; & savoir s'il a eu raison, ou non, de se défendre ainsi qu'il a fait, & non pas le notter par une Condamnation prématurée.

La quatriéme Condition d'un Libelle Diffamatoire est qu'il faut qu'il y ait de l'aggression, car cette qualité ne convient pas aux Ecrits qui sont faits en recriminant, & pour rendre la pareille à un Téméraire qui aura bien voulu se faire un Ennemi. Il est de

Droit naturel de repouſſer la Force par la Force, & l'Injure par l'Injure. Il n'y a point de cas où la Loy du Talion ſoit plus raiſonnablement admiſe, juſques-là qu'on trouve dans le Droit, *Senatori maledicere non licet, remaledicere jus, faſque eſt.* Or en cette eſpéce il eſt conſtant que ces Meſſieurs de l'Academie, que j'ai pris à Parties, ſont les Aggreſſeurs; ils m'ont voulu notter & chaſſer de leur Corps; ils m'ont calomnié par des noms de Vouleur, & de Plaigiaire; j'ai été obligé en recriminant de leur dire leurs véritez, & de faire voir leurs ignorances; de montrer au Public, que bien loin de leur avoir volé quelque choſe, tout leur Ouvrage n'avoit rien qui méritât d'être volé; & qu'enfin ſi c'eſt voler de dire ce qui a été dit par cent Perſonnes, ils ſont les premiers Vouleurs qui ont volé Monet, & Nicot, dont les Définitions, & les Phraſes ſont toutes ſemblables.

En dernier lieu, un Libelle Diffamatoire doit contenir des Injures atroces, & ſcandaleuſes, des Vices ſecrets, & des Faits qui puiſſent ruiner l'Honneur ou la Fortune de quelqu'un; de telle qualité en un mot, qu'il puiſſe être

defféré en Juſtice, & mériter quelque notte, ou punition. Il ne faux pas même que ces reproches ſoient conçûs en des termes généraux, mais ils doivent être particuliérement ſpécifiez. Si on appelle un Homme Avare, Fanfaron, Goinfre, Faineant, il n'obtiendra point de Sentence qui oblige ſa Partie à le réconnoître pour un Libéral, un Modeſte, un Sobre, un Homme plein d'Activité : Mais ſi on l'appelle Bâtard, Meurtrier, Fauſſaire, Uſurier, il y aura lieu de le traduire à la Police. Il y a encore des Injures qui ſont trés-picquantes, pour leſquelles on ſe rendroit Ridicule de ſe pourvoir en réparation devant les Juges Ordinaires. Il n'y en a point qui choque davantage une Femme, que celle qui l'attaque ſur ſa Beauté ; cependant il n'y a point de Boſſuë, ni de Boiteuſe, qui ait obtenu Sentence pour obliger perſonne à réconnoître qu'elle eſt Belle & Droite. Quoi que la plus grande Injure qu'on puiſſe faire à un Homme de Guerre ſoit de l'appeller Poltron, on n'a jamais vû de Noble qui ait mis en Cauſe celui qui lui aura reproché quelque Lâcheté, il faut qu'il trouve à ſon côté ſa Réparation, &

qu'il l'obtienne à la pointe de son Epée. Pareillement, quoi qu'un Homme de Lettres souffre fort impatiemmẽt qu'on le traitte d'Ignorant, il ne cite son Adversaire qu'au Tribunal du Parnalle, pour y donner des preuves de sa Capacité ; il faut qu'il trouve sa Réparation dans son Ecritoire, & qu'il la dispute la Plume à la main. L'Aplication de cette Maxime est aisée à faire au sujet dont il s'agit. Je n'a point reproché à mes Parties des Vices secrets, mais seulement ceux qui sont d'une Notoriété Académique, & de la plûpart desquels on a tenu Registre. Tous les Faits que j'ai alléguez regardent la Littérature, dont la Discussion a toûjours été permise entre les Auteurs & les Critiques.

SECONDE PARTIE.

Ce n'est pas assez de faire ces Aplications générale, il faut maintenant examiner en détail châque Article de mes Factums & de mes Placets, pour voir si ce que je n'ai dit qu'en récriminant, est une Diffamation faite de gayété de Cœur, ou une Deffence légitime. J'ay été obligé de faire voir, que

ceux qu'm'avoient chaſſé de l'Academie étoiét indignes d'y avoir été admis, & qu'en cõparant le Mérite au Mérite, je valois mieux que tous ceux qui ont donné leur ſuffrages contre moi. Dieu merci, j'ay été aſſez heureux pour en avoir perſuadé pleinement le Public: Mais comme il y a pluſieurs dégrez de Reparation, auſſi bien que d'injures il faut que je diſcute dans tout le detail imaginable, ce que j'ai dit à l'égard de chacune de mes parties, pour leur faire, comme j'ai déja dit, une reparation proportionnée à l'Offence quelles prétendront leur avoir été faite, s'il y a lieu.

Et premierement à l'égard du Jeune Abbé Tallemant; j'ay dit à la verité qu'il avoit ſoûtenu en pleine Academie, que c'étoit la Terre qui entouroit la Mer, & que ce n'étoit point l'Ombre de la Terre qui cauſoit l'Eclipſe de la Lune. S'il ne tenoit qu'à cela que nous fuſſions bons Amis, je lui accorderois volontiers que c'eſt la Ville qui entoure les Foſſez, & que l'Eclipſe de la Lune ſe fait par l'Ombre du Soleil, au hazard de me broüiller avec les Aſtronomes. Mais s'il prétend que je lui

luy faſſe Reparation pour avoir dit qu'on a effacé ſes inſcriptions de la Galerie de Verſailles, je demanderay un délai pour faire appeller en garentie Meſſieurs les Sur-Intendans des Bâtimens du Roi; car ce ſont eux. veritablement qui luy ont fait la premiere injure, & je n'ay fait que la reciter Ce ſont eux qui luy doivent faire Reparation auſſi bien qu'à Monſieur Charpétier qui a ſouffert le même affront, & qui a autant de droit que luy de la demander. Si je l'ai comparez à un Italien que l'Hiſtoire a traité de Ridicule, ce n'eſt pas ma faute s'il l'a imité, je ne le luy ay pas propoſé pour modele, c'eſt à lui à faire voir la difference du Parallele que j'en ay fait, & à montrer qu'il a un Talent ſi particulier pour faire des Deviſes, & des inſcriptions, que cela ſuffiſe pour juſtifier ſon Privilege excluſif, qui deffend à tous les autres de s'en mêler. Depuis quinze ans qu'il s'y applique, il n'en a pas produit une ſeule qu'il n'ait dérobée, & quand il en aura fait voir quelqu'une qui ait été applaudie, ou rétenuë, je ſuis preſt de luy faire reparation ſur cet Article. Bien loin de ſe plaindre de moi

il a sujet de me remercier de ce que je l'ai épargné sur les autres choses qui ne regardent point la Litterature ; car j'ai eu la discretion de ne lui pas reprocher une Sentence renduë contre lui par les juges Consuls de Paris, au profit du Sieur Revelois Marchand demeurant à l'entrée de la Ruë Saint Denis, qui le condamne par corps à le restitution de quelques Deniers, qu'il avoit touché deux fois sur une double Lettre de Change. Cependant un Fait de cette nature, ne donneroit pas à un Ecrit la qualité de Libelle Diffamatoire, parce que le Magistrat, qui notte la mauvaise Foi d'une Partie par un acte public qu'il donne contre-elle, ne trouve point mauvais qu'on luy en fasse des reproches, à cause que cette honte fait une partie de la peine qui est duë à la faute qu'il condamne, & qu'il châtie. J'allegue seulement ce fait singulier, pour confirmer la verité de ce que j'ai dit dans mon troisiéme placet, Que si je ne faisois pas d'autres reproches que celles de la Litterature, ce n'étoit pas manque de matiere, ni de preuves. Je n'ay point voulu foüiller dans ses Affaires Domestiques, quoy que ceux

de son parti n'en ayent point usé si modestement envers moi, car ils ont fait toutes les perquisitions imaginables, pour trouver quelques informations, & quelques Devolus pour me faire de la peine ; mais Dieu merci, leurs recherches ont été inutiles. Ils ont trouvé seulement quelques debtes passives, pour lesquelles à leur suscitation, mes Créanciers ont fait diverses Saisies, & poursuittes, qui m'ont incommodé, comme si cela eût dû rendre leur Dictionaire meilleur.

J'aurois tort à l'égard de deux Albigeois, si je leur avois ôté le Pain de la main à force de décrier les Comedies dont ils vivent, mais par bonheur pour moy ; l'affaire étoit déja consommée avant nôtre Rupture. Boyer luy-même a souvent advoué qu'il ne s'en prenoit qu'à la pluye & au beau tems ; & c'est lui qui a donné la pensée de l'Epigramme, que j'ai rapportée Je les plains au contraire, & suis presque d'avis de blâmer le mauvais goût du Siecle, qui n'admire par leurs Ouvrages. Si j'avois quelque credit auprés des Comediens, je les joindrois aux soûmissions qu'ils leur font depuis long-tems, pour faire

encore en leur faveur une tentative de reputation. Mais helas ? c'eſt une affaire deſeſperée depuis que l'uſage des Siflers eſt venu à la Mode dans le Parterre. Si j'ay fait ſouvenir le public du mepris qu'il fait de leurs pieces, c'eſt pour faire voir, de quelle autorité ſeront les Deciſions que ces Meſſieurs les Plenipotentiaires de la Langue veulent faire à l'excluſion de tous les autres Auteurs. Si c'étoit à recommencer, je me contenterois de citer ces deux Vers, que le Sieur le Cler a mis dans ſon Poëme ſur la deſtruction de l'Héreſie, où il a fait un Soléciſme, quand il a employé le mot d'Eclipſe au Maſculin.

L'Infidele Croiſſant, deja pâle & glâcé
Craint cet Eclipſe entier dont il eſt menacé.

Je les prie ſeulement de conſiderer que quand j'aurois mis au premier rang la Thebaide de l'un, & l'Iphigenie de l'autre, je ne gagnerois rien à légard du Public qui les a condamnées. Il y a long-tems. Il n'y a point d'autre remede à tenter pour ces genies incurables, que de les envoyer aux Eaux de l'Hypocrene, & de l'Helicon, comme

les Medecins envoyent leurs Malades deſeſperez aux Eaux de Bourbon, & de Vichy, Je ne crois pas que la Juſtice me veüille condamner à leur faire Reparation ; mais ſi elle veut je les traiterai de Sophocles & d'Euripides.

Si j'ay dit quelque choſe qui deplaiſe à Monſieur Quinaut on en doit faire compenſation avec les Eloges que j'ai donnés à ſon Honneteté & aux ſuccez de ſes Opera ; s'il y a quelque difficulté ſur le partage de la Gloire qui lui en revient, c'eſt un differend qu'il doit vuider avec Monſieur de Lully, & je laiſſe à diſcuter au Public, ſi le Droguet de l'un vaut mieux que la Broderie de l'autre. Je l'excuſe de n'avoir pas connû les caracteres du Nil, puis qu'il n'a jamais lû, ni voyagé, ce mot n'eſt pas un des cinq cens de ſon partage, & il s'eſt intrus malheureuſement dans un Opera qui s'en pouvoit bien paſſer. Mais ce qui luy tint au cœur, à ce que jay déja appris c'eſt que quelque Envieux ont pris occaſion de certains termes ambigus que j'ay employez, de croire qu'il étoit Fils d'un Boulanger. J'avouë qu'un reproche d'Illegitime eſt une iniure, mais

je soûtiens que celui d'une obscure Naissance ne l'est point, sur tout quand on s'est élevé au dessus d'elle. Agatocle Roi de Sicile faisoit vanité d'être Fils de Potier, & de peur de l'oublier il se faisoit servir dans de la Vaisselle de terre. Je ne crois pas que Monsieur Quinaut, pour effacer la qualité de sa Naissance, veüille bannir le Pain de la Table. Je n'aurois pas eu garde d'obmettre, si je l'eusse sçû alors, la Modification dont il se servit, quand il fut reçû à sa charge d'Auditeur des Comptes; car ainsi que m'a assurez Monsieur ****, il disoit aux Iuges qu'il sollicitoit, quand ils lui faisoient cette difficulté, qui de vrai il étoit Fils d'un Boulanger, mais que cétoit un Boulanger de petit pain. Voila une difference notable qui change l'espece; puis qu'il y a eu des Boulangers de petit pain qui sont devenus Illustres; témoin ce Jean pain-Molet qui a donné son nom à une des Ruës de Paris & qui a eu cela de commun avec Mr. de Guenegaud, & Messieurs les Cardinaux Mazarin, & de Richelieu. S'il me vouloit croire il encheriroit sur Agatocle, & imiteroit le Cardinal

Baronius, qui ſelon le témoignage de Scaliger, faiſoit manger tous ſes Valets à ſa Table, à cauſe qu'il avoit été luy-même Valet : Car ce n'eſt pas un petit bon-heur pour Monſieur Quinaut d'avoir ſervi l'Illuſtre Monſieur Triſtan, chez qui il a fait ſon apprentiſſage de Poëſie. Cela luy attira un jour la Cajolerie d'un grand Prince *, qui à la fin d'une de ſes Comedies l'en felicita, par la comparaiſon qu'il fit de de ſon Maiſtre, & de lui, à Elie, & à Eliſée. Il ſembloit diſoit-il, que comme Elie étant élevé aux Cieux avoit laiſſé le Don de Prophetie à Eliſée ſon Diſciple, en lui donnant ſon Manteau, que Triſtan à ſa mort avoit tranſmis à Quinaut ſon Genie Poëtique. Le Sieur Bourdelot, qui étoit preſent, trouva ſeulement que la comparaiſon clochoit en ce point, que Triſtan n'avoit point de Manteau ; ce qui donna lieu à cette Epigramme, âgée de quarante ans, qu'on fit alors pour conſerver la memoire de ce parallele.

Elie, ainſi qu'il eſt écrit,
De ſon Manteau comme de ſon Eſprit

* Monſieur le Duc de Guiſe.

Doüa ſon Serviteur Fidele :
Triſtant eut ſuivi ce Modele ;
Mais Triſtan qu'on mit au Tombeau
Plus pauvre que n'eſt un Prophete
En laiſſant à Quinaut ſon Eſprit de Poëte,
Ne luy pût laiſſer un Manteau.

Cet Eleve a eu bien de l'Avantage par deſſus ſon Maître, car ſi d'un côté il n'a pas ſçû faire des Vers auſſi bien que lui, de l'autre il a ſçu mieux faire ſa Fortune. Ses manieres doucereuſes lui ont procuré de beaux Etabliſſemens, & de belles charges. J'ay eu tort de lui reprocher qu'il ne connoît point d'autre Contract, que ceux de Mariage, & de Conſtitution de Rente, puis qu'il a été aſſez heureux pour n'en point faire d'une autre nature : Et le Sieur Charpantier a eu tort pareillement de luy reprocher en ſa place de Directeur, Qu'on s'étonnoit qu'avec ſi peu de merite, & une ſi baſſe Naiſſance il eut fait une ſi grande Fortune, parce que cela tourne plûtôt à ſa Gloire qu'à ſa Honte. S'il eut eu l'Eſprit prompt, & vindicatif, il luy pouvoit repliquer hardiment, qu'en faiſant comparaiſon de

leur Merite, à peine auroit-il été digne d'être son Mitron, & qu'à l'égard de sa Naissance, leurs familles pourroit bien s'unir sans se mesallier, à cause de l'ancienne Alliance qu'il y a entre le pain & le Vin. La meilleure reparation que je leur puisse faire, est de leur envoyer un Genealogiste, qui les fera descendre de quelque maison Illustre, telle qu'ils voudront choisir : & selon l'Argent qu'ils y voudroit mettre.

Je ne crois pas avoir fait injure à Monsieur Charpentier, en parlant de la tendresse qu'il a pour les bonnes souppes. Il me sauroit plûtôt mauvais gré d'avoir dit du mal de ses Favorites. Si je lui ay reproché quelque jeûne austere, son excez d'Embonpoint m'auroit dementi, quoi que la decoration de sa Cuisine eût suffi pour confirmer mon dire. J'ay crû même le flatter par le souvenir agreable de celle que je lui avois donné lors que j'eus affaire de son Certificat; il lui est si doux qu'il en fait une honorable mention dans un gros Volumes d'injures qu'il a compilé, & publiez contre moi, que j'ay produit au procez. Que si Monsieur Charpentier prétendoit reparation

touchant ce que j'ai dit des Exactions qu'il fait, & des Tyrannies qu'il exerce en semblables occasions, on ne pourroit qu'interloquer quant à present sur cette demande, car c'est une Accusation en forme que j'ai faite contre luy, dont il faut aprofondir la verité, & rapporter l'absolution avant toutes choses; mais je n'ai garde d'y succomber, car cela est d'une notorieté si publique du Parnasse, qu'il n'y a pas un Auteur ni Libraire, qui ait passé par ses mains, qui ne declâme hautement contre luy, & si on en faisoit la Liste, elle seroit si grande, qu'il la faudroit rédiger par ordre Alphabetique.

Si j'ay dit que le Sieur Barbier Daucourt a deux noms aussi inconnus l'un que l'autre, qui osera me dementir sur ce sujet? Suis-je cause de son obscurité? il n'a point paru jusqu'icy sur l'Horison du Parnasse, & il n'est connu que dans la Liste de l'Academie. Il est vray que quelques-uns l'accusent d'être Auteur d'un livre de Critique assez passable; mais d'autres le luy disputent, & disent qu'il n'a fait que preter son nom à un Illustre Solitaire;

c'eſt la ſeule choſe qu'il eſt en eſtat de prêter. Il faut qu'il faſſe juger le procez par quelques Verificateurs d'Ecritures, & de Stile. Mais le diſcours ennuyeux qu'il déclama publiquement en une audience Solemnelle de l'Academie, le vingt-ſeptiéme Janvier dernier, eſt un grand Préjugé contre ſa Capacité pretenduë, parce qu'il fût generalement ſiflé, & qu'il ne fût pas même jugé digne qu'on luy prêtât audience juſqu'à la fin.

A l'égard du Sieur de la Vau, j'ay eu tort de dire qu'il étoit entré dans l'Academie par la Fénêtre : car au contraire on luy a ouvert toutes les Portes, & il a eu pour luy l'univerſalité des Suffrages. On n'avoit garde de le refuſer à celuy qui faiſoit ſolliciter, ou plûtôt commander ſa reception. Jamais Faveur n'eſt venuë plus à propos, ſans elle l'Academie auroit paſſé de blanc au Noir, & auroit changé ſes boules blanches qui l'ont fait admettre, en des boules noires qui l'en auroient exclus. Je le crois d'ailleurs trop homme de bien, pour vouloir charger ſa Conſcience d'un titre auſſi impoſteur que celuy du Savant. S'il peut con-

vertir ſon Babil, & ſon Verbiage, en Doctrine, & en Eloquence, j'eſpere qu'il deviendra quelque jour fort habile homme. Je veux bien qu'en attendant on luy alloüe un reparation contre moi, pour avoir lieu quand il raportera des titres Juſtificatifs de ſa Capacité; & que pour cet effet l'Article demeure en ſouffrance pendant vingt ou trente années.

Si j'avois accusé Monſieur Doujat de briſer les Images, au lieu qu'il ne fait que les conſulter, il auroit droit de me demander reparation comme l'ayant mis au rang des Hérétiques Iconoclaſtes, mais il ny a ny Loix, ni Conciles qui deffendent de s'inſtruire dans leur Explication. Que ſi quelques envieux traittent ſon action de ridicule; pour moy je ſoûtiens qu'ils ont tort, & au contraire je pretens qu'il eſt loüable de faire ſon profit de tout. Je le loüe même de ſon Dictionaire Gaſcon, je conſens qu'il aye de l'autorité pourvû qu'elle ne s'étende que dãs les pais d'outre Loire. Je me plains ſeulement de ce qu'il le veüille auſſi autoriſer en François, & faire des Deciſions excluſives ſur la Langue

dont je le tiens incapable : Or ce n'eſt pas une injure qui puiſſe donner à un Ecrit le titre de Libelle, & qui merite Reparation.

Monſieur Tallement l'Aîné n'a garde de me demander réparation, pour l'avoir appellé le Fade Traducteur du François d'Amyot ; car il ſçait que je ne ſuis que l'Echo de Monſieur Des Preaux, qui eſt un dangereux Garend qu'il s'attireroit ſur les bras ; & encore moins pour avoir dit que la lecture de ſes Ouvrages eſt fort aſſoupiſſante, car il y a tant de coupables de ce même crime, ſi c'en eſt un, qu'on auroit beſoin d'une Abſoute generale pour en décharger tous les Pénitens. Il luy ſera aiſé de ſe ſauver dans la Foule parmi les autres, où il demeurera caché juſques à ce qu'il rapporte un Ouvrage qui faſſe tant de bruit pour reveiller tous ceux qu'il a endormis. Si je l'ai raïllé de quelque traits plaiſans d'Avarice, comme d'avoir tiré un double profit d'un même Livre, ou de s'être fait rembourſer d'un Repas qu'il avoit fait ſemblant de donner ce ſont des Faits qui meriteroient une Palinodie, s'il n'étoit pas veritables;

mais comme j'en ai la preuve par écrit en main, elle me mettra à couvert de la censure de la Police; quoy qu'il ne soit pas juste qu'il ait eu l'honneur du Repas, & qu'il en ait été rembourſé; j'aime mieux pour le bien de la Paix, lui abandonner les deux Ecus qu'il a eu de mon Argent, pour lui tenir lieu des Dommages & Interêts de la condamnation qu'il pourroit prétendre à mon égard ſur cet Article.

Monſieur Benſerade, qui ne ſe pique point de Doctrine, n'a pas ſujet de ſe plaindre que je luy ôte rien du ſien, ſi je ne lui donne pas la qualité de Docteur. Au contraire, ſi je l'avois fait, je luy en ferois Reparation, parce que ce ſeroit une forte raillerie Je le laiſſe volontiers en poſſeſſion de ſon Patrimoine Poëtique, de ſes Proverbes: de ſes Equivoques, & de ſes pointes. Son Genie à vieilli, & & peut être maintenant appellé *Bon-Homme*. Si ſes Rondeaux ont fait échoüer ſa réputation, ce n'eſt pas ma faute, ni celle de l'Impreſſion, qui ne lui a rien coûté; pourquoi ſe trouvoit elle en un Vaiſſeau ſi fragile? il s'eſt recompenſé ſur les Bouts-

rimez, que je trouve auſſi excellens que ceux du Lot, qui comme témoigne Sarrazin, en a été l'inventeur, & qui prenoit les qualitez de Fou Royal, & Archiépiſcopal. Ainſi en faiſant compenſation du Bien & du Mal, il me ſeroit facile, d'éluder ſa demande en reparation, s'il en faiſoit une; mais bien loin d'apprehender qu'il forme une demande de cette nature, il ſeroit plus juſte qu'il fit luy-méme une reparation à l'Academie en Corps, à cauſe de la Liſte ſcandaleuſe qu'il en a faite, & qu'il eut la temerité de lire publiquement dans une de ſes aſſemblées ſolemnelles, où il y avoit des choſes ſi choquantes, & ſi outrageuſes, qu'elles attirerent ſur lui les menaſes d'une perſonne de la premiere Qualité qui y prenoit interêt; de ſorte que nonobſtant ſon imprudence, il fut obligé de la ſupprimer, pour la bonne amitié qu'il portoit à ſes épaules

Monſieur de la Fontaine ne ſera pas aſſez hardi pour me venir demander une Réparation en Juſtice, puis qu'il fera tout ſon poſſible pour n'y point paroître, de peur d'être obligé d'en

d'en faire luy-même une plus authentique, pour ses Contes infames qui ont été condamnez, & censurez par une Sentence de Police, renduë contre luy dez le 5. Avril 1675. Il me doit au contraire savoir bon gré de n'en avoir point fait mention dans mes Factums, & de ne l'avoir point produite lors qu'il poursuivoit sa Reception à l'Academie, parce qu'elle l'en auroit infailliblement exclus. Comme il ne s'est point pourvû contre cette disposition, qui l'a notté d'infamie, elle a passé en force de chose Jugée, & de peur qu'on ne m'objette une pareille fin de non recevoir c'est ce qui m'a obligé à publier le present Factum; afin que si on continuë à me fermer la porte de tous les Tribunaux de France, Je me Justifie du moins envers le public, qui ne me reprochera pas un lâche silence, qui seroit une espece d'acquiescement. Cette Sentence donc rendue contre le Sieur de la Fontaine, autorise la Qualité *d'Aretin mitigé*, que je luy ai donnée, dont tant s'en faut que je lui doive faire Reparation, qu'au contraire tous les Gens de bien se doi-

vent joindre avec moi pour luy faire insulte, & contrebalancer cette fausse reputation dont il fait vanité qu'il a acquise chez les Gens de Coquetterie, & de Débauche. Quand j'ay parlé des Eloges qu'il a donnez au Cocuage voluntaire, je n'ay point tiré la consequence à son desavantage, que j'ay dit que quelques uns en pourroient tirer, je ne suis point Garent du vrai semblable que les autres y trouveront. Il faut prendre mes paroles au pied de la lettre, car elles sont de Droit Etroit, & ainsi ne sont point sujettes à extension. Les ordures & les impietez contenues en son Livre suprimez, meritent une plus grande punition que les plus fortes railleries que je pourois faire contre luy, elles iront jusqu'au criminel, & à une peine Judiciaire, & afflictive quand elles seront aprofondies. C'est-là le vray cas qui demande les soins & l'application de Monsieur le Procureur du Roy, puis que l'interêt Public exige de luy que non seulement il fasse suprimer dés leur naissance ces Livres scandaleux, afin que la contagion ne se repande point dans le Monde; mais aussi il

en doit poursuivre la Punition exemplaires contre les Auteurs,& à cette fin faire travailler incessamment aux informations qu'il a requises jusqu'à la pleine instruction du Procez. Tout ce que Monsieur de la Fontaine peut souhaitter que je reforme en l'Article qui le regarde c'est d'avoir dit que sa piece de Theatre n'a été joüée qu'une seule fois,car j'ai apris depuis qu'il y en avoit eu deux Representations,mais ce n'est qu'une erreur de calcul,contre la quelle on peut toûjours revenir.

Je me suis aussi trompé à l'égard du Sieur Regnier quand j'ay blâmé sa Traduction de Rodriguez, sans l'avoir leüe ; car on m'a dit depuis qu'elle étoit assez bonne. Mais je soûtiens encore que j'ai eu raison de dire, qu'il n'en devoit pas faire le vin, puis qu'il n'a fait que regratter celle qu'avoit fait auparavant le Sieur Binier. Il a le même tort qu'auroit un Architecte qui voudroit faire passer une Maison pour étre neuve, & bâtie de pierres de taille, quoy qu'il n'eut fait que l'induire de Plâtre colorié avec du Badigeon. Je n'ay plus besoin de

ce Livre pour faire voir la foiblesse de son Genie depuis qu'il a fait des Inscriptions pour la Place des Victoires, qui ont été si generalement condamnées, qu'il n'y a personne qui ne s'attende à les voir effacer au premier jour. Le Poëme qu'il vient de faire paroître sur la Riviere d'Evre, & qu'il a lû aussi à l'Assemblée de l'Academie, du 27. Janvier 1687. est ce qui a achevé de le perdre de reputation. Il n'y a rien qui le fasse paroître plus indigne de la qualité de Secretaire de l'Academie. On le peut juger par ces deux Vers:

Et que ne devront point à vos flots immortels
La vertu, l'Innocence, & nos sacrez Autels?

Qui pourra s'imaginer la Connexité ou la relation que les Eaux jalissantes de Versailles ont avec la Vertu, l'innocence & les sacrez Autels, pour leur être redevables de quelque chose. Voila un Galimathias qui fait un si cruel outrage au Sens commun, que l'Au-

l'Auteur dévroit être condamné à en faire une amende honorable, l'Academie tenant, la plume au point.

Enfin j'ai regret quand j'ay parlé de Mr. Perraut, d'avoir mis ſon Erudition à part. Je l'ai fait pour établir une bonne fois ma Sincérité, & pour faire ajoûter plus de créance aux Eloges que je donne d'ailleurs à ſes bonnes, & honnêtes Qualitez. Il ne tiendra pas à moi qu'on ne lui donne une place au milieu de ces deux Parties de l'Academie que j'ai diſtinguées, & qui ſe reſſemblent ſi peu, ſur tout depuis que j'ai appris qu'il a lû un Poéme à l'Academie à la derniére Aſſemblée dont j'ai parlé, qui eut quelque aplaudiſſement. Il eſt vrai que l'Impreſſion lui a fait perdre beaucoup des Agrémens qu'on y trouva par la Lecture qu'en fit excellemment l'Abbé de la Vau; (car j'ai oublié d'excepter quand j'ai parlé de ſon Ignorance, qu'il ſait fort bien lire.) Il y a de plus à craindre pour lui que les Maximes qui ſervent de Fondement à cet Ouvrage, n'attirent ſur lui les Anathémes du Parnaſſe; elles ſcan-

daliſérent tellement Mr. des Preaux. qu'il ne peut entendre cette Lecture ſans éclatter, & faire des proteſtations publiques de leur fauſſeté. Il promit hautement d'écrire contre, ſi tôt que ſon Employ lui en laiſſeroit le loiſir. Toute l'Aſſemblée donna plus volontiers ſon Aplaudiſſement à cette Proteſtation qu'elle n'avoit fait au Poëme. Au reſte la Remarque qu'il a faite à la marge de l'Imprimé, où il dit que le Meandre eſt un Fleuve de la Grece, au lieu que c'eſt un d'Aſie, vaut bien la Beveuë des Cataractes du Nil, & eſt ſuffiſante pour me juſtifier d'avoir mis ſon Erudition à part. Quoi qu'il en ſoit, je veux bien avoir dorenavant de l'eſtime pour Mr. Perrault, à condition qu'il ſe repentira de la complicité qu'il a euë dans la ſurpriſe du Privilége Excluſif de l'Academie, qui tôt ou tard la ruïnera de Réputation, & qu'il ne dira plus de mauvaiſe foy, que j'ai volé tout le Dictionaire de Margane, car il ſait bien en ſa conſcience que ce fait n'eſt pas veritable.

Je ne ſuis pas au reſte reſponſable

des Injures qu'ils ſe ſont dites les uns aux autres dans les quérelles qu'ils ont euës enſemble, & que j'ai été obligé de reciter. Les Abbez Tallemants, & Charpentier, auroient peut-être droit de ſe plaindre de ce qu'on les a traittez de Fils de Cabarétier, & de Banqueroutier, ſi c'étoit moi qui leur euſſe fait ces reproches ; mais ils s'en doivent prendre à eux-mêmes, & s'en demander reciproquement Réparation, puis que je n'en ai parlé que comme un Hiſtorien, qui n'eſt garend que de la vérité de ſon Recit, & non pas de la vérité de tout ce que les Parties animées diſent les unes contre les autres. Je n'ai pû obmettre un Fait ſi conſiderable en décrivant la maniere dont on ſe comporte à l'Academie, parce qu'il fait voir le peu d'eſtime, & de civilité qu'ont les Confréres les uns pour les autres, & le peu de reſpect qu'ils ont pour le lieu où ils s'aſſemblent, & pour le Portrait du Roi qui eſt à la tête de leur Bureau, en qualité de leur Protecteur.

Si en général j'ai appellé Jettonniers ceux qui ſont aſſidus à l'Acade-

mie, pour vacquer au travail du Dictionaire, je n'ay pû trouver de nom plus propre, & plus significatif pour les distinguer des Academiciens Illustres par leur qualité, & par leur mérite dont les Noms sont dans la Liste, qui n'ont aucune part à cet ouvrage & qui ne se trouvent qu'aux assemblées Solemnelles des receptions ; encore n'ai je pas la gloire de l'invention de ce Titre, elle est deuë au Grand Corneille, qui en a été le Parrain, & qui donna un Billet d'Exclusion au Sieur de la Fontaine parce qu'il le jugeoit dangereux aux Jettons, sur le fondement que c'est un miserable qu'on nourrit par charité, & qui en a besoin pour subsister. On ne peut pecher aprés l'exemple d'un si grand Homme, & son Autorité est de tel poids, que tous les Confreres ont suivi son exemple, & se traittent les uns les autres de Jettoniers, selon qu'ils affectent plus ou moins d'être assidus, & de se trouver avant que l'heure sonne pour participer à cette distribution.

Je ne crains pas qu'aucun s'imagi-

gine que je doive faire quelque Réparation, de ce que j'ai dit en divers endroits sur la maniere de travailler au Dictionaire ; sur le mauvais ménage du tems ; sur la contestation du mouvement de l'Horloge ; ni sur le partage des Jettons, & sur les déliberations, & députations inutiles; ou sur leurs quérelles fréquentes, & vaines contestations, &c. Ni pareillement sur la lenteur d'opiner ; sur la maniére de faire leurs Définitions, où j'ai fait voir qu'ils les vont puiser dans les Dictionaires précedens, avec tant de témérité qu'ils ont vendu deux cens livres au Roi la Definition de l'Oreille qu'ils ont trouvée toute faite dans Monet, & dans Richelet, & enfin sur toutes les Ignorances grossiéres que j'ai remarquées dans leur Ouvrage, comme la Definition des Arts-Libéraux, & les autres fautes, & beveuës qui sont contenuës dans mes Critiques ; car pas un particulier ne s'en veut charger, & elles regardent tout le Bureau. Toutes ces choses sont des Deffenses Solides, Fondamentales, & Essentielles à ma Cause;

Cauſe ; elles font voir la deffectuoſité de leur Ouvrage ; & l'avantage que le mien a ſur le leur, parce qu'il eſt comptant, & achevé, plus ample & plus inſtructif. Tous ſes Faits ſervent à l'inſtruction du procez, où il s'agit uniquement de faire le Parallele de ces Ouvrages, & ainſi ils ne peuvent paſſer pour Libelles Diffamatoires, outre qu'ils ſont de notorieté publique, puis qu'on peut bien appeller notoire & publique ce qui ſe paſſe en une aſſemblée établie par lettres Patentes, qui a des Officiers, & Un Secretaires qui doit tenir Regiſtre de tout ce qui s'y paſſe. Tous les Membres de l'Aſſemblée ſont autant de Témoins de ce que j'ay dit, & s'il y en avoit quelqu'un qui eut la temerité de les nier, il ſeroit dementi par ſes Confreres de bonne foi. Ainſi puis que d'un côté la verité de mes Allegations eſt conſtante, & que d'autre par la neceſſité de ma deffenſe m'a obligé de les employer dans mes Factums, il n'y a aucune apparence qu'on en puiſſe demander Réparation.

Le ſoin qu'on a pris de ſpecifier en détail le nombre de ces Factums &

Placets, avec le nombre precis de leur Pages qui ſont marquées dans le Veu de la Sentence, montre clairement qu'elle a éte ſurpriſe, & fabriquée par les Parties, & que ces Ecrits u'ont point été examinez en détail, mais ont eſté également ſupprimez dans le Diſpoſitif ſans aucune diſtinction, quoi qu'il y en eut beaucoup à faire; car à légard du premier Factum compris en 60. pages, il ne contient que des raiſons ſolides, & de Juriſprudence, qui ſervent à la Deciſion du Procez, il n'y a rien qui puiſſe paſſer pour injure, ny méme pour raillerie. On voit à la fin un Parallele de trois Dictionaires, & une Critique de quelques fautes de celuy de l'Academie; pourquoy le veut-on comprendre avec les autres? ſi ce n'eſt qu'on appelle Libelles Diffamatoires toutes les critiques, & les Remarques qu'on fait des fautes d'un Auteur. En ce cas tous les Livres Polemiques y doivent être auſſi compris, quoi qu'ils ayent toûjours été eſtimez, & tres-utiles à toute la Litterature dans ces derniers Siecles. Javoüe que c'eſt la plus grande injure qu'on puiſſe faire

à une Compagnie de pretendus Illustres, que de leur reprocher des fautes grossieres, qui seroient honteuses à des Ecoliers *, & d'avoir croupi cinquante années dans une ignorance dont le plus Stupide se pourroit tirer s'il les avoit employez à une serieuse application à l'Etude; mais tant s'en faut que ces reproches tombent en réparation, qu'au contraire ces Messieurs me doivent des remercimens des bons avis que je leur ai donnés pour la correction de leur Dictionaire, quand ils en feront une troisiéme revision. Celui qui auroit le plus d'interêt à se plaindre c'est le Libraire, qui sera obligé de reimprimer tout ce livre tant il est fautif, & d'envoyer toute cette premiere Edition aux Beurrieres, comme je l'ai predit aprés Monsieur de Mezeray, qui est le premier qui les a averti s que ce Travail ne pourroit être corrigé par des Errata, ny par des Cartons; mais ce n'est pas à moi a pourvoir à son dedommagement, & cela ne tombe point en réparation.

Dans le Premier Placet, contenant 4. pages, quelles injures peut-on

trouver qui le puiſſent qualifier Libelle Diffamatoire ? Si j'y ai nommé Boyer, ou le Clerc, Albigeois, & ce qu'ils ſont Renegats de leur Patrie, pour tenir à injure qu'on leur reproche qu'ils ſont nez dans Albi ? Si je les ai appellez Poëtereaux ; ce n'a été que pour donner quelque uſage à ce mot, qu'il faudroit autrement rayer de leur Dictionaire, s'ils n'approuve pas la plus juſte application qu'on en puiſſe faire à eux & à leurs ſemblables.

Monſieur Regnier eſt fort délicat s'il ſe fâche de la conformité fortuite qui ſe rencontre de ſon nom avec un nommé Pierre Regnier, qui ſe trouve Partie dans un Arrêt, en cas pareil que j'ai rapporté, rendu contre un nommé Briot, elle ne ſert qu'à montrer un plus juſte parallele des deux Inſtances. Peut-être a-t-il crû que quand je le comparois à ce Pierre Regnier, qui étoit à la tête des Ouvriers de la Monnoye au marteau, je lui reprochois la dureté de ſes Vres qui allegoriquement peuvent étre ainſi fabriquez, mais je declare que ce n'a point été mon iutention.

A l'égard du second Placet, qui contient huit pages, il n'y a rien non plus qui le puisse mettre au rang des Libelles Diffamatoire. J'ai dit à la verité, que le Privilege excluſif étoit l'effet d'une ſurpriſe, & d'une friponnerie du Sieur Charpentier, mais c'eſt une Accuſation qu'il faut laiſſer inſtruire, & juger, & en prononçant on verra s'il y a lieu d'en faire reparation, ou non. Si ces condamnations prématurées étoient receuës il faudroit qu'elles euſſent lieu dez l'entrée de tous les procez de Dévolu, & des affaires Criminelles. C'eſt en vain que le Sieur Charpentier pretend mettre à couvert ſa ſurpriſe ſous l'honneur & lauthorité du Sceau, car le Sceau n'y eſt aucunement intereſſé. On voit tous les jours que des juges, quand ils trouvent que des Graces ne ſont pas conformes aux Informations, ne laiſſent pas de condamner les Criminels qui en ſont Porteurs, & les font pendre avec leur Grace à leur cou. De même la Juſte poſterité pourra condamner ce Dictionaire à ſêtre pilorié avec ſon Privilege à la tête, ſans intereſſer aucunement l'Honneur, & l'au-

torité du Sceau, qui n'a jamais deſſein de choquer la juſtice, ni l'utilité publique. Je demure d'accord que j'ay taxé l'ignorance de mes Parties quand j'ai dit, *Diſcerne Cauſam meam de Gente non Docta.* C'eſt un autre Article du Procez qu'il faut juger, & pour cela je prends droit par leur propre Ouvrage, ſur lequel je conſens qu'on m'ordonne que je leur faſſe Réparation, ſi on y trouve le moindre brillant de Science ou d'Eſprit.

Dans l'Addition des Factums qui contient douze pages, j'ai dit, il eſt vrai, que mes adverſaires étoient d'indignes Sujets, qui avoient porté l'ignorance au plus haut point qu'elle peut aller en toutes dimentions. C'eſt une continuation de mes deffenſes. Je dis des veritez que je n'ai que trop prouvées à mon grand regret, & que je pretens être permiſes en matiere de Litterature. que ſi la Police trouve à redire que je les ayes appellez les Reptiles, & les Inſectes du Parnaſſe, il faut qu'auperavant elle condamne toutes les Figures de Rhetorique, & quelle deffende d'employer dans les Diſcours, les Metaphores, les Ironies, &

les Hyperboles, & alors l'Empire de l'Eloquece ſera entierement renverſé. Il faudra que l'Academie cherche d'autres Terres pour y établir ſa domination. J'ai dit encore qu'ils avoient crié au voleur contre moy, & que le public crieroit contre-eux aux ridicules. Il me doivent reparation du premrer Article, & quand au ſecond ils la doivent demander au public, qui n'a que trop hautement confirmé mon dire

Pour le dernier placet, qui contient douze pages, tant s'en faut qu'il doive paſſer pour Libelle diffamatoire, qu'au contraire il contient une plainte de ceux que l'Academie a fait contre moi dont je pourſuis la réparation. Il y a huit lignes de Calomnies outrées, & d'injures atroces, & ſcandaleuſes, qui meritent qu'on puniſſe corporellement ceux qui les ont écrites. S'ils n'y ont point mis de nom, c'eſt ce qui les fera paſſer plûtôt pour Libelles diffamatoires, puiſque la clandeſtinité en eſt la premiere condition. Il eſt certain qu'ils partent de l'Academie, & mille circonſtances en feront la conviction. Si les particuliers les deſavoüent, & s'en veulent diſculper les uns ſur les

autres, c'eſt ce qui agrave la choſe ; ils joüiſſent de l'avantage du mal qu'ils font, & ils voudroient ſe garentir de la peine qu'ils meritent par un ſimple deſaveu ; *Interea patitur Iuſtus.* Parce qu'ils frappent leur coup en trahiſon, ils n'en ſont pas moin dangereux.

La Deciſion de la Loi unique, au Code du titre *de Libellis Famoſis*, veut qu'on tienne pour Auteurs des Libelles Diffamatoires ceux entre les mains de qui ils ſeront tombez, & qui ne les auront pas brûlez, & déchirés, ou denoncez en Juſtice. Il eſt certain que ceux dont il eſt queſtion, ont été lûs dans l'Academie, & que la plus part de ſes Membres y ont applaudi, & les ont publiez, & fait valoir de tout leur poſſible, & qu'un deux en eſt l'Auteur, comme il eſt prouvé par information expreſſe, faite de l'Ordonnance du Lieutenant Criminel du Chaſtelet de Paris. Cela ſuffiroit pour juſtifier tout ce que je pourois dire de facheux contre l'Academie, tant par droit de Répreſailles, que de récrimination, & celle en doit répondre en corps. juſqu'à ce qu'elle ait livré les Coupables de ces Libelles, dont elle ne peut igno-

rer les Noms. Tout ce que j'ai dit au reſte dans ce Placet, ne regarde que l'accuſation de Charpentier, & l'ignorence de l'Abbé de la Vau, qui ſon ſeulement des ſuittes, & des confirmations de ce que j'ai déja dit contr'eux, & que je ſoûtiendrai par les même defenſes que j'ay ci-devant alleguées.

La principale choſe dont les gens raiſonnables plaignent l'Academie, eſt la perte irreparable de ſon autorité; car elle prentendoit avoir un Empire abſolu ſur les belles Lettres; elle vouloit fixer la Langue, & faire des Deciſions ſouveraines, contre leſquelles on ne pourroit reclamer ſans temerité. Cependant le decri où elle eſt tombé la fait déchoir de ſes veines eſperances & ſon Trône a été renverſé en peu de tems, mais il ne ſe faut prendre ni à moy ni à mes Ecrits de ce malheur. L'Autorité qui s'exerce ſur les Eſprits n'eſt point tyranique; il faut gagner par la Raiſon, & par la Douceur les Suffrages, & le conſentement general du Public. C'eſt ce que l'Academie n'a pas pû faire en choquant directement ſes ſentimens & ſes intrêts. Croit-elle en venir à bout par un vrai Mo-

nopole, en s'attribuant la proprieté des paroles qui appartiennent à tous les Hommes ? Le fera-t-elle à en s'opposant à l'Impression d'un Ouvrage dont le Public reconnoît le merite, & l'Utilité ? Ce ne sera pas non plus en l'amusant pendant tout un Siecle de l'esperence d'un Dictionaire, tandis qu'elle n'en montre rien qui adoucisse l'Impatience qu'on a de l'attendre. Ce sera encore moins par ce grand orgueil qu'elle témoigne en mepriſant de répondre à tous les reproches raisonnables qui lui sont faits, ou par l'impuissance où elle est de justifier sa conduite. Toutes ces choses sont bien contraires aux premiers fondemens de la Retorique, qui veulent qu'un bon Orateur gagne d'abord la bienveillance de son Auditoire, ou de ses Lecteurs au lieu de se rendre si odieux qu'il n'en puissent jamais obtenir l'estime, ni la soûmission.

Mais la plûpart de ces Messieurs ne connoissent point leur perte, & leur vanité est une espece de lépre, qui les empêche de la sentir. Ils croyent qu'on ne peut attenter à leur autorité, à cause qu'ils ont un privilege, & un

Arrêt qu'ils pretendent l'avoir confirmé. Ils ne font point de difference entre le debit du Livre; & l'eſtime qu'on en fera. Qui pis eſt ils ſont tellement entêtez de leur mérite, qu'ils ont l'aveuglement de s'imaginer que leur Ouvrage prevaudra à toutes les critiques qu'on en pourra faire, Ils croyent qu'ils ont aſſez de credit pour changer la Langue, & pour mettre les Proverbes en regne, & dans le Haut-ſtile, puiſque la meilleure partie de leur Dictionaire en eſt compoſée, de ſorte qu'au lieu que l'Academie devoit faire paſſer le Langage de la Cour dans la Ville, elle fera paſſer celui du peuple dans la Cour. Voila ce qu'Antoine Oudin, dont ils ont copié tout le Livre pour en compoſer le leur, n'avoit pû faire, faute d'avoir de grands Orateurs pour les employer, & des Poëtes pour en faire des Vers de Ballet, & des Bout-rimez, comme il s'eſt heureuſement trouvé dans l'Academie. La plûpart de ſes membres ſont perſuadez qu'à force d'écrire & de prêcher, ils feront venir ce Stile à la mode, de même qu'on a vû regner autrefois les Métaphores outrées des Nerveſes,

& des Escuteaux. Les Gascons sur tout prétendent en donner des Modeles pour être imitez. On dit déja dans le monde que Boyer se convertit, & qu'il quitte le Theatre pour retourner à la Chaire, par la même necessité qui l'avoit fait renoncer à la Chaire pour se donner au Théatre. Je m'imagine le voir le Bonnet en Tête, & avec sa voix brédoüilleuse, & stentorée réveille ses Auditeurs en leur criant; Ronfleuse Assemblée, prêtez l'oreile aux belles paroles que je vous annonce: (*) *Bran du Prêcheur si on ne l'écoûte*; puis avec son Eloquence fulminante faire tant de bruit & de peur aux plus hardis de son Auditoire, qu'*On leur boucheroit le Cul d'un grain de Mil*, & quand il aura bien déclamé contre le Luxe & la Vanité, pour montrer combien le Faste du Monde est passager, il conclurra en ces termes; *Ie jettai mon Bonnet par dessus les Moulins, je ne sai ce qu'il devint.* Certes la nouveauté de ce Stile surprendra, les Jeunes Abbez seront ravis de l'imi-

(*) Dictionaire de l'Academie, aux mots de Bran, de Bonet, & de Cul.

ter, & les Coquettes s'empresseront pour le mettre en vogué. Je ne douterois pas du succez de leur dessein, si le Public avoit aussi bonne opinion de leur Merite, qu'ils en ont eux-mêmes. Cela suffira pour m'absoudre du crime que quelques-uns me veulent imputer, d'avoir ôté l'Honneur, & l'Autorité de l'Academie; car ces Messieurs se croyent encore en possession de l'un & de l'autre, & ne se plaignent point d'avoir rien perdu. Et pour dire le vrai, tout ce Procez ne regarde point le Corps entier de l'Academie. J'ai toûjours témoigné par ma conduite, que j'avois un grand respect pour elle, non seulement en donnant des Eloges à ses Illustres membres, mais encore en lui sacrifiant mon Ouvrage, que j'ai offert de faire imprimer sous son Nom. Comme sa Reputation n'est établie que sur les beaux Ouvrages des plus considerables de son Corps, on peut dire que celui-cy ne luy fera point de deshonneur, & que le Public ne s'enquêtera point, si c'est un ou plusieurs de l'Academie qui auront fait le Dictionaire, qu'il y a si long-tems qu'elle lui promet. Il s'suffira qu'elle

s'acquitte envers luy de ſes Promeſſes. Ainſi il demeure conſtant, que ce Procez ne regarde qu'un petit nombre d'Envieux qui me l'ont intentez injuſtement, & qui ne doivent point être conſiderez comme faiſant tout le Corps de l'Academie, aprez qu'on a juſtifié les indignitez de leurs perſonſonnes, & les erreurs où ils ſont tombez : Car de même que l'Egliſe Catholique ne reconnoît point pour Fideles ceux qui ſont tombez dans l'Hereſie, & quelle les deſavouë, & retranche de ſon corps, de même l'Academie ne doit point reconnoître pour ſes Membres ceux qui ſont tombez dans des erreurs ſi groſſieres, que celles dont ils ont été convaincus ; de ſorte que quand ces Meſſieurs me demande que je leur faſſe Reparation, ils font la même choſe que ſi des Proteſtans demandoient des réparations à des Docteurs Orthodoxes, d'avoir fait contre eux des traitez de Controverſe, & de leur avoir fait connoître leurs égarement. Je finirai cette Partie, par la juſte comparaiſon qu'on peut faire de l'Academie avec le Filet d'un Pêcheur. Il eſt compoſé de trois ſortes

de pieces, du Liege, du Plomb, & du Reseau. Les anneaux de Liege qui le tiennent flottant sur l'eau, representent fort bien l'Academie Jettonniere qui est tout ce qui en paroît au dehors, & ils ne symbolisent pas mal avec la legereté de son Savoir. Le Plomb est la figure des Illustres Academiciens, qui par leur rares Ecrits, & leur profonde Doctrine, entretiennent tout le Corps en état, quoi qu'ils n'y paroissent jamais; & le Reseau est ce qui arrête le Poisson Academique, les Mots, les Phrases, & les Proverbes qui composent tout son Ouvrage.

TROISIE'ME PARTIE.

Il me reste seulement à faire voir que par le Privilége des Lettres, les Auteurs sont en possession immemoriale d'écrire les uns contre les autres, non seulement sans craindre les Citations aux Tribunaux de Justice, mais même sans être en danger d'encourir la Censure publique, ni le murmure des Honnêtes-gens. Je n'aurai point recours aux Auteurs Grecs, & Romains, pour établir un Titre de

Prescription plus ancienne. Je n'employerai point les noms des Zoïles & des Aristarque, qui ont attaqué les plus Vénérables Auteurs de l'Antiquité, & mille differents de Litterature qui ont été assez estimez pour être parvenus jusques à nous malgré l'injure du tems & un grand nombre de Siécles. Je me contenterai des Exemples modernes. Nous avons vû un grand nombre de Traitez, & de Volumes entiers, que les Auteurs ont écrits pour se déchirer les uns les autres, comme sont les Invectives contre Erasme, & contre Cardan, & d'autres Illustres du premier Ordre. Qu'ai-je dit qui soit comparable aux Injures dont Claude Saumaise a rempli ses Ecrits, tant contre les connus que contre les inconnus ? Que n'a-t'il point dit Joseph Scaliger, non seulement contre ses Adversaires, mais contre un grand nombre de Savans qu'il a trouvez sous sa main ? (†) Il ne s'est

(†) Voyez Scaligerana où il n'y a presque point d'Article qui ne contienne des Injures contre toutes sortes d'Illustres.

pas contenté d'appeller Genebrard une Bête insolente ; Christophle Clavius, un Homme de boüe, & un Aprentif ; Gretser, un Mulet Loyolitique ; Goropius Becanus, un Fou des petites maisons ; David Paré, un Barbare ; Ricobon, un Pourceau, un Butot ; François Robortel, Junius, Jâques Capel, Louis Carion, Murſius, Martin Delrio, Pererius, & autres Illuſtres de ſon Siécle, des Bêtes, des Ignorants, de Mechans Hommes, & des Gueules Infernales : Mais encore il n'a point reſpecté la Qualité, ni la Vertu de pluſieurs Grands Perſonnages quand il a dit ; que le Cardinal Bellarmin étoit un Athée, le Cardinal du Perron un Charlatan, un Coureur de Ruës ; & le Pére Coton un Fat, un Bavard, un Fou, un Galand qui entretenoit des Maîtreſſes, & qui avoit commerce avec les Demons. Il a eu de plus la témérité de n'épargner pas les Saints Péres. Il a appellé S. Athanaſe un Ruſé, un Fourbe ; S. Baſile, & S. Chryſoſtome, des Orgueilleux ; S. Ambroiſe, & S. Auguſtin des Ignorans ; & S. Hierôme un gros Aſne, & un Moine Inſenſé. D'autre côté ces Grands Hommes ont

été vangez par son Adversaire Scioppius, qui l'a déchiré à son tour dans son Scaliger Hypobolimée, & dans ses autres Ecrits, où il ne s'est pas contenté de lui dire des Injures communes, il l'a encore dégradé du rang de Prince, dont il se pretendoit être en possession. Il ne faut que lire les Oeuvres du tres-Savant Mr. Baillet, pour apprendre toutes les Poüilles que les Auteurs se sont dites les uns contre les autres en faïsant leurs Critiques, leurs Jugemens, & leurs Paralleles. Cependant tout ces Livres sont reçûs avec aplaudissement dans les Bibliotheques, ils sont imprimés avec Privilége, ils ne sont point compris parmi les Ouvrages censurez, ni dans les Indices expurgatoires, & encore moins se trouvent ils dans les Registres de la Police. Je deffie qu'on me montre un seul Auteur qui ait écrit contre un autre, ou contre son Ouvrage, qui ait usé de telle moderation qu'il ne lui ait rien échappé de fâcheux au goût de son Adversaire, quand même il n'auroit écrit que de gayeté de cœur, & sans avoir besoin d'établir quelque defense, ou quelque vérité impor-

tante. Qui me pourra faire le Procés aprés que toute l'Antiquité sacrée ne l'a point fait à S. Hierôme qui a écrit si fortement contre Jean de Jerusalem son Evêque, & contre Rufin Prêtre d'Aquilée, un des plus considerables de son Siécle ? Rufin lui a bien rendu la pareille, car quoi qu'on ait dit de S. Hierôme que toute sa Vie étoit un perpetuel Martyre, son Ennemi n'a pas laissé de le traitter de Satirique trés-mordant, de Charlatan, & d'Imposteur, & de l'accuser de se servir des Artifices de Satan pour tromper les Hommes. Pourquoi S. Bernard a-t-il été canonisé aprez ce qu'il a dit dans son Apologie contre la Congrégation de Cluni. Il passoit pour le plus doux de tous les Ecrivains, cependant il traite Abeilard de Fou, d'Extravagant, d'Insolent, & de Payen ; il l'acuse de Témérité, de Blasphême, & d'Impiété. Il veut qu'on lui ruine la bouche plûtôt que de refuter ses Raisons. S. Augustin fait presque la même chose en écrivant contre ses Adversaires, & aprés les avoir appellez horribles Blasphémateurs, des Pestes contagieuses, il leur reproche des impiétés execrables

& encore il ne laisse pas de leur dire, *Quantâ potuit lenitate tractavi.* S. Gregoire de Nazianze a fait des Oraisons entiéres pleines d'Invectives. S. Cirille, & S. Epiphane ont écrit contre S. Jean Chrisostome, & ils l'ont appellé Arien, & Origeniste ; ce n'est pas qu'il le fût en effet, c'étoit seulement à cause de leurs haines, & jalousies particuliéres. Il y a eu même des Gens de Bien & de Piété, qui ont forgé exprez des titres d'Injures contre leurs Adversaires, comme Baronius raporte de Jean Salisberi Evêque de Chartres, qui a appellé Archi-Diable un Archevêque d'York, qui avoit été auparavant Archi-Diacre, croyant rendre l'Injure plus piquante par cette mauvaise allusion à ces deux précedentes Qualitez. Qu'on lise S. Irénée qui faisoit vanité de réfuter ses Adversaires par des Traits piquants, & des Paroles outrageuses. Il ne veut pas simplement qu'on les convainque de leurs Erreurs, mais encore il veut qu'on les tourne en Ridicules. Cependant tous ces Saints Peres ont été appellés dans l'Eglise *Temperatissimi*, & *Mitissimi* ; & ils se sont fondez sur ce que S. Paul dans les Epîtres à Timo-

thée, & à Tite, conseille de reprendre avec aigreur, & vivacité, afin d'établir la vérité plus fortement. Tertullien dit que sa premiére Epître aux Corinthiens semble plûtôt écrite avec du fiel qu'avec de l'encre, tant son Stile est vif & animé. C'est ce qu'ont pareillement recommandé S. Chrysostome, S. Augustin, & S. Gregoire, qui disent que les Esprits durs doivent être combatus par de vives reprehensions, parce qu'ils ne connoissent point la grandeur de leurs Fautes, que par la grandeur des Reproches.

Je n'ai pas crû pecher aprez l'exemple de ces Grands Hommes, & de ces Saints Personnages. J'ai été persuadé qu'il m'étoit permis, tant dans le For extérieur, que dans l'Intérieur, d'écrire ce que j'ai dit pour ma deffense. Il n'y a point de Casuiste qui n'avoüe qu'on est obligé en conscience de deffendre son Honneur, son Bien, & ses Ecrits, contre les Envieux qui les attaquent injustement. J'ai montré seulement la difference qu'il y a entre moi, & mes Adversaires. Ils ne m'ont attaqué que sur ce que j'étois un Indigne Academicien, Incapable de faire un

Dictionaire, tandis qu'ils ont soûtenu être les seuls qui avoient la Capacité, le Pouvoir, & l'Infaillibillité nécessaire pour cet effet. J'ai été obligé de faire paroître le Ridicule de leurs Prétentions, de leur Personne, & de leur Travail. Qu'y a-t-il en cela de reprehensible ? Aprez tant d'Emportemens, que des Auteurs qui passent pour Saints & pour Modérez, ont fait voir dans leurs Invectives, peut-on trouver mauvais que j'aye dit, que Boyer, & le Clerc son nez dans Albi, & qu'ils sont broüillez avec le Théatre ; que Quinaut est de bonne Pâte ; que les Ecrits de la Fontaine sont une Ecole de Prostitution ; que j'aye parlé Historiquement de Taverne, & de Banqueroute à l'occasion de Tallemant, & de Charpentier ; & que j'aye fait à l'Abbé de la Vau, & à Benserade le reproche qu'à fait Scaliger à Saint Augustin, & à S. Ambroise.

Je n'ai pas besoin d'avoir recours à ces Exemples des Saints pour excuser des Emportemens semblables aux leurs, parce que je n'en ai pas usé contre mes Adversaires, je ne leur ai dit aucune de ces Injures atroces dont ils n'ont

point fait ſcrupule de ſe ſervir. Je me ſuis renfermé dans de ſimples Railleries, qui ſouvent ſont employées utilement pour la Deffenſe de la Vérité, ſuivant le conſeil de Tertullien :(*) C'eſt, dit-il, à la Vérité ſeule qu'il appartient de railler, parce qu'elle eſt gaye ; & d'inſulter à ſes Ennemis, parce qu'elle eſt ſeure de la Victoire. Il n'y a rien qui confonde mieux la Vanité des Hommes que la Raillerie. C'eſt un devoir & un Office de Charité de faire honte à ceux qui ont commis des Fautes Publiques, comme ajoûte Saint Auguſtin (†), ſuivant le conſeil du Pſalmiſte (;) *Imple facies eorum Ignominiâ, & quærent Nomen tuum.* Couvrez leur viſage de Confuſion, afin qu'ils ſe reconnoiſſent. L'Ecriture même n'a pas condamné l'uſage des Railleries ; Témoin celle dont Elle ſe ſervit dans cette fameuſe épreuve de l'im-

(*) *Vanitati propria Feſtivitas cedit, congruit Veritati ridere, quia lætans ; & de Æmulis ſuis ludere, quia ſecura. Ubicumque Riſus dignus Officium eſt.* Tertul. adver. Valent.

(†) *Aug. in Pſalm.* (;) *Pſalm.* 82.

puiſſance des Faux Dieux d'Achab, ne diſant aux Faux Prophétes ; [*] *Criez plus fort, car vôtre Dieu eſt peut-être en Chemain, ou dans l'Hôtellerie, ou peut être il eſt endormi :* Le Sauveur du Monde n'a pas fait de difficulté d'en uſer, quand pour rabatre la vanité de Nicodéme Docteur de la Loi, il lui reproche ainſi ſon ignorance ; *Tu es Magiſter in Iſrael, & hæc ignoras ?* Comme je reproche à mes Parties ; Vous êtes Academiciens, & vous ne ſavez pas que la Poëſie, la Peinture, & la Sculpture ſont des Arts Libéraux ? Les ignorances groſſiéres que je leur reproche méritent plûtôt qu'on en faſſe voir le ridicule, que d'en faire une ſerieuſe réfutation, ſuivant le dire d'Horace :

Ridiculum Acri
Fortius, & melius magnas plerumque ſecatres.

[*] *Illudebat eis Elias dicens, clamate voce majore, Deus enim veſter forſitan loquitur, aut eſt in Diverſorio, aut in Itinere, aut certè dormit, ut excitetur.* 1. Regum.

Cependant c'eſt ce ridicule que j'ai employé

ployé

ployé agréablement dont on me veut faire un crime, & qui donne lieu à mes Parties de qualifier mes Ecrits de Libelles Diffamatoires.

Je pourrois raconter pour ma deffence l'exemple de plusieurs Differens de Gens de Lettres ; qui ont été fort Célébres en nos jours ; Ceux de Balsac avec le Pére Goulu Général des Feüillans, avec le Frére André, avec le Paladin Javersac, & avec le Comte de Cramail Je pourrois citer la querelle ur le Cid, entre Corneille, Scuderi, & Mairet, celle de Voiture entre Girac, & Costat, qui ont produit de si beaux Ecrits, & celle de Menage contre Boileau, Cotin ; & le Pére Bouhours ; Enfin entre les Auteurs d'une méme Société qui ont écrit avec aigreur, & véhémence les uns contre les autres, sans que le Greffier de la Police ait délivré aucune Sentence contre eux. Il me suffira de faire contre l'Academie un de ces Argumens convaicans, qu'on nomme dans l'Ecole, *Ad Hominem*, qui ne souffrent point de réponse ; Car puis qu'on ne la veut conſiderer qu'en nom collectif, & dans une telle union qu'on ne veut pas sepa-

rer d'avec les Jettonniers mes Parties, tous les Illustres qui ne prennent point de parti contre moi ; je la regarderai comme l'Ame raisonnable, que les Philosophes disent être, *tota in toto*, & *tota in qualibet parte*. Ainsi je tirerai avantage contre elle, du raisonnement qu'il est aisé de faire contre un de ses plus considérables Membres. Il a obtenu pour ses Satyres, & pour son Lutrin, un Privilége signé en Commandement, & prononcé par la Bouche Sacrée de Sa Majesté, non-obstant l'opposition des Principaux de l'Academie, qui étoient fort maltraitez dans ces Ouvrages. Que ne dit-il point contre eux sous la faveur & la protection des Muses. Il a eu la Gloire de les maintenir dans cette Honnête Liberté dont elles ont joüi de tout tems, de railler & de critiquer les Vitieux, & les Ridicules. Il n'a point attendu les attaques, ni les insultes de qui que ce soit. Il a écrit de gayeté de cœur contre tous ceux qu'il a jugez dignes de sa Satyre ; il n'a point usé de déguisement, ni fait difficulté de nommer les Personnes par leurs Noms : Il a appellé un Chat & Rollet un Fripon. S'il a cherché quelque-

fois des excuſes ſur la Rime, ça été pour porter des coups plus violens, comme quand il a dit,

Quand je penſe nommer un Auteur ſans défaut,
La Raiſon dit Virgile, & la Rime Quinaut.

D'autre fois il s'eſt mis à couvert ſous la faveur des Hyperboles ; quand il a traité Mignot d'Empoiſonneur, il ne faut pas croire qu'il l'ait voulu accuſer d'avoir empoiſonné perſonne, ni même d'être mauvais Cuiſinier ; il a voulu ſeulement exprimer hyperboliquement, qu'il n'avoit pas réuſſi à faire un Ragoût qu'on avoit ſervi devant lui. Cela montre qu'on ne doit pas prendre les paroles d'un Poëte, ni d'un Orateur au pied de la lettre. Il a auſſi employé heureuſement l'Ironie cette Favorite de Socrate, & de Ciceron, dont l'imitation met un Auteur à l'abri de toute Critique, quand il a lâché tant de ſanglants Brocards contre Chapelain, contre les Abbez Caſſaigne, Cotin, & De Pures, & généralement contre tous les Auteurs qu'il a trouvé ſous ſa Plûme, & ſous ſa Rime, dont

les extraits ne seront point raportez icy, parce qu'ils sont trop nombreux.

Que ne doivent point les Muses à sa généreuse hardiesse quand il a entrepris le Poëme du Lutrin, où il a raillé tout le Corps d'un Chapitre considérable, avec un Prélat à sa Tête; lors qu'il a décrit les ridicules Actions de quelques-uns de ses Membres, afin de reprendre agréablement, comme il a fait, la Molesse, & la Faineantise des Gens d'Eglise, leur sotte Vanité pour se maintenir en de legers Honneurs, & Preéminences, & les Procez continuels qu'ils font sur de frivoles prétentions. Il l'a fait en plain Palais à la face de la Justice, & avec l'Aprobation du plus Sage, & du plus Vertueux Mastrat qui ait jamais été à la Tête de la Cour des Pairs, & cependant on ne voit point que la Police s'en soit mélée, & qu'elle y ait pris aucune part.

Quoi que ce Poëme paroisse d'abord un Libelle Diffamatoire, & soit en effet une Satyre aussi mordante qu'elle est ingénieuse, le Roi n'a pas laissé de donner un Privilége pour son Impression avec une grande Justice, & en connoissance de Cause, aprez en avoir

ouï la Lecture. Ce Sage Monarque a sçu bien distinguer la difference qu'il y a entre le Criminel, & le Ridicule. Il a jugé y avoir des Injures, & des Médisances criminelles, lors qu'elles regardent les mœurs, & qu'elles rendent à ruiner l'honneur & la fortune des personnes, & lors qu'on les accuse de crimes qualifiez, qui méritent la censure, & la punition des Magistrats: ce sont celles-là seules qu'on doit appeller Libelles Diffamatoires, dont la Justice doit reprimer la licence. Il a jugé en même tems qu'il y a d'autres fautes legeres contre la Bienséance, la Civilité, ou la Conduite de la Vie-civile, qui méritent bien à la verité quelque peine, mais qui ne sont pas assez grandes pour exciter les Juges de Police à en prendre connoissance, en telle sorte que ceux qni en sont coupables, doivent être seulement au Bras Seculier des Railleurs, & des Satyriques, qui pour toute punition en font voir le Ridicule: Ce sont ces genres d'Ecrits qui méritent qu'on leur accorde des Priviléges, parce que la publication en est utile au Public.

En effet nous voyons que les instru-

ctions qui se tirent de ces Livres sont plus Energiques que les remontrances des Prédicateurs. Il y a telle Femme injuste, & violente dans son Domestique, qui aura resisté à tous les Sermons qu'on aura préchés sur la Douceur, & la Charité, qui se sera corrigée par ce Titre Comique de Moliére.

Mais elle bat ses Gens, & ne les paye point.

Parce que nôtre vanité est telle, que nous bravons la Rémontrance, & nous craignons la Raillerie. Il faut donc conclure de là que tous ces legers défauts qui rendent les Gens plûtot Ridicules que Criminels, ne doivent point étre portez jusqu'au Tribunal de la Police. Si Monsieur le Procureur du Roi avoit pris sous sa protection tous ces Ridicules, sa Juridicton auroit une trop grande estenduë, & il lui faudroit bien des Substituts pour remplir dignement le devoir de sa Charge. On n'a point vû encore en pratique de Formules d'Exploits, pour assigner à la Police un Auteur accusé d'en avoir tourné un autre en Ridicule. Cette Phrase est souvent employeé abusivement; car il ar-

rive presque toûjours qu'on tourne les Gens en Ridicules, sans y mettre rien du sien, mais seulement en les faisant voir tels qu'ils sont, & sans y contribuer davantage que celui qui met un Tableau dans son jour : Il n'en change point le dessein, ni les couleurs, il le dispose seulement en une situation convénable pour faire bien paroître la bonne ou la mauvaise expression du Peintre. Ainsi quand mes Parties se plaignent que j'ai diverti le Public à leurs dépens ; il ne s'ensuit pas pour cela que mes Ecrits soient des Libelles Diffamatoires. Je n'ai rien fait qu'orienter la Carte de l'Academie, pour en montrer le Midi, ou le Septentrion. J'ai fait voir les vrais Illustres d'un côté, & de l'autre les dignes objets de la risée Publique. Ils étoient tels avant que j'eusse commencé d'en parler. Les uns se doivent savoir bon gré de leur mérite, & les autres se doivent demander Réparation à eux-mesmes du tort que leur font leurs propres deffauts.

Entre ces deffauts que je viens de distinguer, qui sont exempts à la vérité de la corde, & de la fustigaion, mais non pas des coups de converture, les

plus considérables sont l'Orgueil, & l'Ignorance que j'ai reprochées à mes Parties dans tous mes Ecrits. Ils veulent de leur autorité privée, & sans titre, s'ériger un Tribunal pour décider toutes les difficultez de la Langue. Il faudroit auparavant qu'ils eussent pratiqué ce Commandement du Psalmiste : *Erudimini qui judicatis Terram*, Ils tiennent à injure qu'on leur montre leurs Béveuës, & les Fautes grossiéres d'un Ouvrage trés-deffectueux ; & ils le prétendent tellement infaillibles, qu'ils ne veulent pas soûfrir que d'autres travaillent sur le même sujet, pendant qu'ils amusent le Public de vaines espérances durant un Siécle de lui donner un Ouvrage dont ils se plaignent qu'on fasse voir des Echantillons. Il n'y a point de Siécle, ni de Nation, qui ne les juge dignes d'une berne continuelle, quand on aura reduit tout le sujet de ce Procez à ces trois Points, qui font un cube de ridicule : c'est à dire, un ridicule en toutes dimentions : La lenteur de leur travail, l'obstacle qu'ils font à celui des autres, & enfin le malheureux succez de leur Ouvrage. Il se trouve rempli

de tant d'ignorances, qu'il n'y a perſonne qui ne le condamne aprés en avoir lû une page. On y trouve tant de pauvretez qu'elles pouroient donner de la compaſſion à Démocrite, & tant de plaiſantes béveuës, qu'elles mettroient Haraclite en danger de crever de rire.

par les Maximes cy-deſſus, je puis conclure, qu'au lieu de traiter mes Ecrits de Libelles Diffamatoires, ils meritent d'étre imprimez avec privilége. Mais le plus beau privilége qu'un Livre puiſſe avoir, c'eſt l'Aplaudiſſement du public, qui eſt un Juge grave, ſincére & éclairé, qui n'aprouve point les Ouvrages odieux, les fauſſetez & les calomniès des Libelles. Il ne laiſſe pas d'étre bien aiſe de ſe divertir aux dépens des Hipocrites de mérite, & de voir châtier l'orgueil, & là vanité mal fondée d'une douzaine d'Ignorants qui ſe veulent élever ſur tous les Savants de l'Europe, pour étre les ſeuls qui leur puiſſent faire des Leçons. Leur Cabale à beau obtenir des Deffenſes de publier des Ecrits qui découvrent leurs foibleſſes, les Deffenſes ne font qu'augmenter l'eſtime, & le prix

d'un Livre, lors qu'il ne contient rien contre la Religion, l'Etat, & les Bonnes mœurs, & que tous les Gens de bien le peuvent lire sans honte, & sans scrupule.

On ne s'étonnera point que le public se soit déclaré si hautement pour moi, quand on considerera que la premiére idée qu'il a conceuë de cette Affaire lui a donné de violentes présomptions de l'injustice de l'Academie. Il lui étoit bien plus aisé d'employer son crédit pour faire juger ce procez en sa faveur, que Carle eut été bonne, que de mettre tous les soins à empécher qu'il ne fut jugé, de peur qu'elle a euë d'être condamnée. Si j'avois été coupable pour avoir fait un Dictionaire, s'il étoit vrai que j'eusse volé son Travail, si je lui avois dit des injures qui pussent être blâmées en Justice; si d'ailleurs elle avoit eu le pouvoir de me bannir de son Corps, & si j'avois mérité ce banniſſement, il y auroit longtems qu'elle m'auroit fait notter, & punir par les Magistrats. Elle à la voye ouverte de la Justice pour se faire faire raison; & au contraire son credit m'a

fait ferme les portes de tous les Tribunaux de France, quoi que je n'en aye récuſé aucun, & ce petit Corps de Souverains ſans tître, a eu aſſez d'Artifice pour éluder toutes les Loix, & les Ordonnances faites contre les fuites des plus grands Chicaneurs. Je perds ma Cauſe avec toutes les bonnes raiſons qui ont perſuadé le public, & ils triomphent de moi par des impoſtures, & des Calomnies de vive-voix, avec leſquelles ils abuſent des puiſſances dont ils ont l'Oreille; par un comble d'injuſtice on m'empéche de me deffendre, & dans l'impuiſſance ou l'Academie ſe trouve de répondre à mes raiſons, elle employe l'Autorité des Magiſtrats, pour faire ſupprimer mes Deffenſes; c'eſt ce qui lui a fait obtenir cette Sentence dont je me plains, qui ne pourra ſubſiſter dez qu'elle ſera examinée en Juſtice par les voyes ordinaires.

COPIE DE LA SENTENCE

Dont eſt Appel

DE PAR LE ROY,

& Monſieur le Lieutenant General de la Police.

A TOUS ceux qui ces préſentés Lettres verront ; Charles Denis de Bullion, Chevalier, Marquis de Gallardon, Seigneur de de bonnelles, Bullion, & autres Lieux Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Prévôt de la Ville, Prévôté, & Vicomté de Paris ; SALUT : Savoir faiſons, que ſur ce qui Nous a été rémontré par le Procureur du Roi, qu'il eſt averti qu'on diſtribuë depuis quelque temps à Paris, divers Ecrits imprimez ſans permiſſion, ſous le titre ſpecieux de Factum, de Placet, de tres humbles Remontrances, & d'Addition aux Factums, par Antoine Furetiere ; qui contiennent des termes Injurieux à l'academie Françoiſe, & des Calomnies Scandaleuſes & diffa-

matoires à l'égard de plusieurs Personnes, du nombre de celles dont l'Académie est composée : Et étant important d'empêcher le debit desdits Ecrits, & de reprimer la licence de ceux qui les ont composez, imprimez, & debitez, requeroit le Procureur du Roy que sur ce il fut pourvû, & qu'il fut aussi informé, tant contre les Auteurs desdits Ecrits, que contre ceux qui les ont imprimez, & debitez. VEU le Cahier imprimez, contenant soixante pages, ayant pour titre *Factum pour Messire Antoine Furetiere*, autre Cahier aussi imprimé, contenant soixante & dix-neuf pages, ayant pour titre *Second Factum pour Messire Antoine Furetiere*; autre Cahier imprimez contenant douze pages, ayant pour titre *Addition aux deux Factums precedens*; autre Cahier aussi imprimé, contenant huit pages, ayant pour titre, *Second Placet & tres humble Remontrances*; autre cahier aussi imprimez, contenant quatre pages, & le cahier aussi imprimez contenant douze pages, ayant pour titres, *Dernier Placet, & tres humbles Remontrances* : NOUS faisant droit sur ledit Réquisitoire,

avons déclaré lesdits Ecrits, intitulez *Premier, Second Factums, Additions, aux Factums, Placets, & Rémontrances*, Injurieux, & Diffamatoires ; Et comme tels ordonnons que les Exemplaires en seront supprimez, avec defenses à toutes Personnes de les avoir, vendre, ny débiter sur les peines portées par les Ordonnances. Ordonnons en outre, qu'il sera informé à la Requête, diligéce du Procureur du Roy, tant contre les Auteurs desdits Ecrits, que contre ceux qui les ont imprimez, & débitez ; pour ce fait, & à lui communiqué être procedé ainsi qu'il appartiendra. Ce fut fait, & ordonné par Messire Gabriel Nicolas de la Reynie Conseiller d'Etat ordinaire & Lieutenant Général de police de la Ville prévoté, & Vicomté de paris. le 24. Decembre, 1686.

Collationné. signé, Sagot.

COPIE DE LA SENTENCE De Police, rendue contre les Ecrits du Sr. De la Fontaine.

DE PAR LE ROY,

& Monsieur le Prévôt de Paris, ou Monsieur son Lieutenant de Police.

SUR ce qui nous a été remontré par le procureur du Roy, qu'il a eu avis que certains Libraires de cette Ville débitoient un petit Livre imprimé sans aucun privilege ni permission, sous le titre de *Nouveaux Contes de Monsieur de la Fontaine*, qui se trouve rempli de termes indiscrets, & malhonestes, & dont la Lecture ne peut avoir d'autre effet que celui de corrompre les Bonnes-mœurs, & & d'inspirer le libertinage: Et d'autant qu'il est important d'empêcher le débit d'un tel Livre, requeroit que sur cet il fut pourvû. VEU ledit livre intitulé *Nouveaux Contes, &c.* Nous faisant droit sur le Requisitoire du procureur du Roy, ORDONNONS, qu'à sa Re-

queſte il ſoit informé de l'impreſſion vente & debit du dit Livre, & cependant que tous les exemplaires, qui pourront étre trouvez, ſeront portez en nôtre Greffe : FAISONS tres-expreſſes Deffenſes à tous Libraires, Imprimeurs, Colporteurs, & a tous autres, d'avoir, vendre ou debiter ledit Livre, ſous les peines portées par les Ordonnances ; & ſera nôtre preſente Ordonnance leuë, & affichée en la Chambre de la Communauté des Imprimeurs, & Libraires de cette Ville, à la diligence du Syndic, afin qu'aucun n'en pretende cauſe dignorance. Ce fut fait & ordonné par Meſſire Gabriel Nicolas de la Reynie, Conſeiller du Roy en ſes conſeils d'Etat, Privé, Maiſtre des Requetes ordinaire de ſon Hôtel ; & Lieutenant General de police de la Uille, prevôté, & Uicomté de paris, le cinquiéme Avril mille ſix cens ſoixante quinze.

Signé, DE LA REYNIE,
ROBERT,
SAGOT *Greffier*.

FIN.

TABLE DES PIECES CONTENUES DANS ce Premier Tome.

FACTUM pour Messire Antoine Furetiere, Abbé de Chalivoy, Contre quelques-uns de l'Academie Françoise. p. 1.

Seconde partie du Factum du Sieur Abbé Furetiere, servant au procez qui lui est intenté au Conseil privé du Roy par quelques uns de Messieurs de l'Academie Françoise. 42

Parallele du Dictionaire de l'Academie & de Richelet avec le Dictionaire Vniversel. 46

Critique sur le dictionaire de l'Acad. 246

Second Factum pour Messire Antoine Furetiere Abbé de Chalivoy, appellant tant comme de juges incompetés qu'autrement d'une pretenduë sentence renduë au Bureau de l'Academie Françoise le ... Ianvier. 1685

TABLE

autre Seraphin Regnier Desmarest, secretaire perpetuel de l'Acad. Françoise, François Charpentier, François Tallemẽt, Paul Tallemant, Claude Boyer, Michel le Clerc, Jean de la Fontaine, & autres qui en tiennent ordinairement le Bureau intimez en leurs propres & privez noms. 263

Preuves. 402

Preuves 449

Troisiéme Factum servant d'Apologie aux deux precedens pour Monsieur Antoine Furetiere Abbé de Chalivoy appellant d'une sentence rendue au Siege de la Police du Châtelet de Paris le 24. Decembre 1686. Contre [illegible] Accusateurs & instigateurs: agissans sous le nom de Mr. le Procureur du Roy Futeurs intimez. 459

Copie de la Sentence dont est appel de par le Roy & Monsieur le Lieutenant de la Police. 541

Copie de la Sentence de police renduë contre les écrits du Sieur de la fontaine

DE PAR LE ROY & Monseigneur le Prevôt de Paris ou Monsieur son Lieutenant de police.

Fin De la Table du I. Tome.

DEVISE pour l'Academie.
Francoise sur l'Aduantage quelle
peut tirer des escripts qui se font cō
tre elle ou on luy monstre ses boueuës

Crebro Pulsata nitescit
Plus on la frappe plus
on la polit

LES
PREUVES
PAR E'CRIT,
DES FAITS CONTENUS
au Procez de défunt Mr. l'Abé.
FURETIE'RE,
Et Messieurs de l'Academie Françoise.

TOME SECOND.

Derniére Edition, considerablement augmentée.

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Calver-Straat, prés le Dam.

M. DC. XCIV.

PREVVES PAR ESCRIT des faits contenus dans les precedens Factums de Monsieur l'Abbé Furetiére, avec l'histoire & la suitte du procés qui subsiste encore entre luy & Messieurs de l'Academie Françoise.

LES bons Historiens ne se sont pas contentés de reciter fidellement plusieurs faits dont leurs Histoires sont composés, ils n'ont pas voulu qu'on les crût sur leur bonne foy. Ils ont fait imprimer à la fin de leurs Ouvrages les Actes, & titres authentiques dont ils avoient allegué ; Ce qui s'est fait en matiere historique se doit faire à plus forte raison en matiere Judiciaire, & sur tout en cette occasion, à cause que ce Procés a fait tant de bruit, & les Gens de lettres y ont pris si grand interst, qu'il ne suffit pas d'en instruire la reli-

gion des Magiſtrats, il faut auſſi que le Public en prenne connoiſſance par luy-même ; car il pretend être le dernier Juge en matiere de litterature. Voicy donc les copies des pieces qui ont été produites au procés dont les originaux ſont entre les mains de Monſieur Turgot de S. Clair Maître des Requêtes qui en eſt le Rapporteur.

Copie des Lettres de l'Etabliſſement de l'Academie Françoiſe tranſcrites de l'hiſtoire de l'Academie pour prouver qu'elle n'a aucune juriſdiction ny ſur les mots de la langue, ny ſur aucun des membres de ſon Aſſemblée.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE. A tous preſens,& avenir SALUT. Auſſitôt que Dieu nous eut appellez à la conduitte de cet Eſtat, nous euſmes pour but non ſeulement de remedier aux deſordres que les guerres civiles dont il a eſté ſi long-temps affligé, y avoient introduits; mais auſſi de l'enrichir de tous les or-

nemens convenables à la plus illuſtre, & la plus ancienne de toutes les Monarchies qui ſoient aujourd'huy dans le monde ; & quoy que nous ayons travaillé ſans ceſſe à l'exécution de ce deſſein il nous a été impoſſible juſqu'ici d'en voir l'entier accompliſſement. Les mouvemens excitez ſi ſouvent dans la pluſpart de nos Provinces, & l'aſſiſtance que nous avons eſté obligez de donner à pluſieurs de nos Alliez, nous ont divertis de toute autre penſée que de celle de la guerre, & nous ont empeſchez de joüir du repos que nous procurions aux autres. Mais comme toutes nos intentions ont eſté juſtes, elles ont eu auſſi des ſuccez heureux. Ceux de nos voiſins qui étoient oppreſſés par leurs ennemis, vivent maintenant en aſſeurance ſous nôtre protection : La tranquillité publique fait oublier à nos ſujets toutes les miſeres paſſées, & la confuſion a enfin cedé au bon ordre que nous avons fait revivre parmi eux, en retabliſſant le commerce, en faiſant obſerver exactement la diſcipline militaire dans nos armées, en reglant nos finances, & en reformant le luxe. Chacun ſçait la part que nôtre tres cher, & tres Amé Couſin le Cardinal Duc de Richelieu a euë en toutes ces choſes

& nous croirions faire tort à sa suffisance, & à la fidelité qu'il nous a fait paroistre en toutes nos affaires depuis que nous l'avons choisi pour nostre principal Ministre, si en ce qui nous reste à faire pour la gloire, & pour l'Embellissement de la France nous ne suivions ses avis, & ne commettions à ses soins la disposition, & la direction des choses qui s'y trouveront necessaires. C'est pourquoy luy ayant fait connoistre nostre intention, il nous a représenté qu'une des plus glorieuses marques de la felicité d'un Estat étoit que les Arts, & les Siences y fleurissent, & que les lettres y fussent en honneur aussi-bien que les armes, puis qu'elles sont un des principaux instrumens de la vertu. Qu'aprés avoir fait tant d'exploits memorables nous n'avions plus qu'a adjouster les choses agreables aux necessaires, & l'ornement à l'utilité, & qu'il jugeoit que nous ne pouvions mieux commencer que par le plus noble de tous les Arts qui est l'Eloquence. Que la langue Françoise, qui jusqu'à present n'a que trop ressenti la negligence de ceux qui l'eussent peu rendre la plus parfaite des Modernes, est plus capable que jamais de le devenir, veu le nombre des personnes qui ont une connoissance particuliere

des avantages qu'elle poſſede, & de ceux qui s'y peuvent encore adjoûter. Que pour en établir des regles certaines il avoit ordonné une aſſemblée dont les propoſitions l'avoient ſatisfait, ſi-bien que pour les executer, & pour rendre le langage François non ſeulement elegant, mais capable de traitter tous les Arts, & toutes les Sciences il ne ſeroit beſoin que de continuër ces Conferences, ce qui ſe pourroit faire avec beaucoup de fruit, s'il nous plaiſoit de les de les authoriſer, de permettre qu'il fût fait des Statuts, & Reglemens pour la police qui doit y eſtre gardée, & de gratifier ceux dont elles ſeront compoſées de quelques témoignages honorables de noſtre bienveillance. A CES CAUSES ayant égard à l'utilité que nos ſujets peuvent recevoir deſdites Conferences, & inclinant à la priere de nôtre dit Couſin, NOUS AVONS de nôtre grace ſpeciale, pleine puiſſance, & authorité Royale permis, approuvé, & authoriſé, permettons, approuvons, & authoriſons par ces preſentes ſignées de nôtre main leſdites Aſſemblées, & Conferences. Voulons qu'elles continuent deſormais en nôtre bonne Ville de Paris ſous le nom de L'ACADEMIE FRANÇOISE. Que nôtre dit Couſin

s'en puiſſe dire, & nommer le Chef & & Protecteur. Que le nombre en ſoit limité à quarante perſonnes. Qu'il en authoriſe les Officiers, les Statuts, & les Reglemens, ſans qu'il ſoit beſoin d'autres lettres de nous que les preſentes, par leſquelles nous confirmons dés maintenant comme pour lors tout ce qu'il fera pour ce regard. VOULONS auſſi que ladite Academie ait un Sceau avec telle marque qu'il plaira à noſtre Couſin pour ſceller tous les actes qui émaneront d'elle. Et d'autant que le travail de ceux dont elle ſera compoſée doit être grandement utile au Public, & qu'il faudra qu'ils y employent une partie de leur loiſir. Nôtre dit Couſin nous ayant repreſenté que pluſieurs d'entr'eux ne ſe pourroient trouver que fort peu ſouvent aux Aſſemblées de ladite Academie, ſi nous ne les exemptions de quelques unes des charges onereuſes dont ils pourroient eſtre chargez comme nos autres Sujets, & ſi nous leur donnions moyen d'éviter la peine d'aller ſolliciter les procés, qu'ils pourroient avoir dans les Provinces éloignées de nôtre bonne Ville de Paris où leſdites Aſſemblées ſe doivent faire. Nous avons à la priere de noſtre dit Couſin exempté, & exemptons par ces mêmes preſentes de tou-

tes tutelles, & curatelles, & de tous guets, & gardes lesdits de L'ACADEMIE FRANÇOISE jusqu'audit nombre de quarante à present, & à l'avenir, & leur avons accordé, & accordons le droit de *Committimus* de toutes leurs causes personnelles, possessoires, & hypotequaires tant en demandant, qu'en defendant pardevant nos Amez, & feaux Conseillers les Maîtres des Requestes Ordinaires de nôtre Hostel, ou les gens tenans les Requestes de nôtre Palais à Paris à leur choix, & option, tout ainsi qu'en joüissent les Officiers domestiques & commensaux de nôtre maison. SI DONNONS en mandement à nos Amez, & feaux Conseillers les gens tenans nôtre Cour de Parlement à Paris, Maistre des Requestes ordinaires de nostre Hostel, & à tous autres nos Justiciers, & Officiers qu'il appartiendra qu'ils fassent lire, & registrer ces presentes & jouir de toutes les choses qui y sont contenuës, & de ce qui sera fait & condamné par nôtredit Cousin le Cardinal Duc de Richelieu en consequence, & en vertu d'icelles tous ceux qui ont esté déja nommés par luy, ou qui le seront cy-aprés jusqu'au nombre de quarante, & ceux aussi qui leur succederont à l'advenir pour tenir ladite Academie Françoise:

faisant cesser tous troubles, & empeschemens qui leur pourroient être donnez. Et pource que l'on pourra avoir affaire des presentes en divers lieux, Nous voulons qu'à la Coppie collationné par un de nos Amez, & feaux Conseillers, & Secretaires foy soit adjoûtée comme à l'Original. Mandons au premier nôtre Huissier, ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tout exploits necessaires sans demander autre permission. CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR, nonobstant oppositions, ou appellations quelconques pour lesquelles nous ne voulons qu'il soit differé, derogeant à cet effet à tous Edit Declarations, Arrêts, Reglemens, & autres lettres contraires aux presentes. Et afin que ce soit chose ferme, & stable à toûjours, Nous y avons fait mettre Scel sauf en autres choses nôtre droit & d'autruy en toutes. Donné à Paris au mois de Janvier l'an de Grace 1635. & de nôtre regne le 25. Signé LOUIS, & sur le repli par le Roy De Lomenie, & scellées du grand Sceau de cire Verte sur lac de soye rouge, & verte.

Ces Lettres furent verifiée au Parlement le 10. Juillet 1637. avec cette clause à la charge que ceux de ladite Assemblé, &

Academie ne connoîtront que de l'ornement, embellissement, & augmentation de la langue Françoise, & des Livres qui seront par eux faits, & par autres personnes qui le desireront, & voudront.

La lecture de ces lettres fait voir clairement que le Roi donne seulement pouvoir aux Academiciens de continuer leurs Conferences qu'ils faisoient en particulier sur la langue, & authorise leurs Assemblées, afin que les Officiers de Police ne leur fassent aucun trouble : Mais il ne leur donne aucun pouvoir, ny commission de travailler à un Dictionaire François, & sur tout à l'exclusion de toutes autres personnes : Il n'authorise aucunement les Decisions qu'ils pourroient faire, Il ne leur donne aucune Jurisdiction, ny sur les membres de la compagnie, ny sur les Ouvrages d'autruy, comme il est plus amplement expliqué dans l'Arrest de verification de ces Lettres du 10. Juillet 1637. rapporté par Monsieur Pelisson en son Histoire de l'Academie Françoise.

Copie figurée du certificat donné par le Sieur Charpentier pour obtenir le Privilege d'imprimer le Dictionaire universel tel qu'il se trouve dans le Secretariat de la grande Chancelerie.

MONSIEUR * CHARPENTIER.

Dictionaire universel contenant generalement tous les mots François tant vieux que Modernes, & les termes de toute les Sciences, & des Arts.

SCAVOIR

LA Philosophie, Logique, & Phisique. La Medecine, ou Anatomie, Pathologie, Terapeutique, Chirurgie, Pharmacopée, Chymie Botanique, ou l'histoire naturelle des plantes, & celles des animaux, Mineraux metaux, & pierreries, & les noms des drogues artificielles.

La Jurisprudence Civile, & Canonique, feodale, & municipale, & sur tout celle des Ordonnances.

Les Mathematiques, la Geometrie, l'Arithmetique, & l'Algebre.

La Trigonometrie, Geodœsie, ou l'Arpantage, & les sections Coniques.

* *Ce mot est écrit de la main de Monsieur le Tellier Chancelier.*

L'Astronomie, l'Astrologie, la Gnomonique la Geographie.

La Musique tant Theorique que la Pratique, les instrumens à vents & à cordes.

L'Optique, Catoptrique, Dioptrique, & perspective. L'Architecture Civile, & Militaire. La Purotecnie, Tactique, & Statique.

Les Arts, la Rethorique, la Poësie, la Grammaire, la Peinture, Sculture, &c. La Marine, le Manege, le Blason, la Venerie, Fauconnerie, pesche l'Agriculture, ou Maison Rustique, les termes de Commerce, & la plupart des Arts mechaniques.

Plusieurs termes de Relations d'Orient, & d'Occident, la qualité des poids, mesures & monnoyes.

Les Etymologies des mots, l'invention des choses & l'origine de plusieurs proverbes, & leur relation à ceux des autres langues. Et enfin les noms des Autheurs qui

ont traitté des matieres qui regardent les mots expliqués avec quelques curiosités naturelle, Histoires, & Sentences morales qui seront rapportées pour donner des exemples de Phrases, & de constructions.

Le tout extrait des plus excellens Autheurs Anciens & Modernes, Recueilli, & Compilé par Mre ANTOINE FURETIERE Abbé de Chalivoy de l'Academie Françoise.

J'ay veu Par Ordre de Monsieur le Chancelier un livre manuscrit intitulé *Dictionaire Vniversel des Arts, & des Sciences*, contenant l'explication de tous les termes de la Philosophie, Logique, Physique, Medecine, Anathomie, Jurisprudence, Mathematiques Architecture, Rhetorique, Poësie, peinture, Sculpture, Marine, Manege, Venerie, &c. & les noms des Autheurs qui ont traitté des matieres, composé par le Sieur Furetiere Abbé de Chalivoy, & l'un des quarante de l'Academie Françoise, lequel livre pouvant estre tres-utile au Public merite d'être imprimé, s'il plait à Monseigneur en accorder la permission. En foy de quoy j'ay signé le present écrit à Paris le 4. jour d'Aoust 1684. Signé CHARPENTIER de

l'Academie Françoiſe.

Il faut remarquer que le Titre des Eſſais du Dictionaire Univerſel au deſſus duquel eſt la Commiſſion écrite de la main de Monſieur le Chancelier le Tellier, eſt entierement conforme à celuy qui a eſté imprimé, & qu'il porte expreſſement qu'il eſt compoſé de tous les mots de la langue Françoiſe, vieux & nouveaux, & des termes des Arts & des Sciences ſçavoir, &c. Dabord le Sieur Charpentier crut bien s'excuſer en diſant que ſon certificat avoit eſté falſifié, & qu'on y avoit adjoûté une ligne entiere, Sçavoir *contenant tous les mots de la Langue Françoiſe vieux, & nouveaux* : Mais l'affaire fut bientôt éclarcie à ſa confuſion par la repreſentation de l'acte qu'on fit voir eſtre ſans aucune alteration, ny addition, & tel qu'il eſt repreſenté cy-deſſus. Ce certificat étant apposé au bas de ce titre eſt relatif à tous ſes articles, & ainſi il n'y a eu aucune ſurpriſe lors qu'il a eſté delivré par le Sieur Charpentier. Il ne laiſſe pas de ſouſtenir la même choſe avec unes grande temerité dans un libelle diffamatoire qu'il a fait courir dans le monde, où il ajoûte qu'il a été ſurpris ; & qu'il a ſigné ce certificat qu'on luy a apporté tout dreſſé aprés un

grand repas que l'Autheur luy donna dont il loüe le bon vin qu'on luy fit boire exceſſivement, & le caffé qu'on luy apporta enſuitte, il dit qu'il n'eut pas la force de refuſer la courtoiſie que luy demandoit un convive aprés un repas duquel il ſe loüoit ſi fort : Si cette excuſe avoit lieu, elle deſtruiroit la pluſpart des certificats de cette nature qu'il délivre, car il n'en donne guere ſans qu'on le traite, & qu'il y ait du vin ſur jeu, ou ſans qu'on luy en faſſe des preſens quand il ne peut pas l'aller boire chez les Autheurs ; comme il ſera facile de prouver par le témoignage de pluſieurs honeſtes gens quand cette denonciation ſera receuë.

Copie du Privilege du Sieur Furetiere 24. Aouſt 1684.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE Amez, & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Mres des Requêtes ordinaires de nôtre Hoſtel, Baillifs, Senechaux, Prevoſts, Juges, leurs Lieutenans, & tous autres nos Juſticiers,

& Officiers qu'il appartiendra SALUT. Nôtre Amé ANTOINE FURETIERE Abbé de Chalivoy, l'un des quarante de l'Academie Françoiſe nous a fait remonſtrer qu'il a composé un Dictionaire Univerſel contenant generalement tous les mots François tant vieux que Modernes, & les termes de toutes les Sciences, & des Arts, ſçavoir la Philoſophie, la Medecine, la Juriſprudence, les Mathematiques l'Aſtronomie, la Geographie, la Muſique, & les Inſtrumens, l'Optique, l'Architecture, la Rhetorique, Poëſie, & Grammaire, la Peinture, & Sculpture, la Marine, le Manege, le Blaſon, la Venerie, Fauconnerie, Peſche, l'Agriculture, les termes du commerce, & des Arts Mechaniques, pluſieurs termes de relations d'Orient, & d'Occident la qualité des poids meſures, & Monoyes, les etymologies des mots, l'invention des choſes, & l'origine de pluſieurs proverbes, & leur relatiõ avec les autres lãgues, & les noms des Auteurs qui ont traité des matieres qui regardẽt les mots expliqués avec quelques curioſités naturelles, hiſtoires, & ſentences morales, qui ſeront rapportées pour dõner des exẽples de phraſes, & des cõſtructions, lequel il deſireroit faire imprimer: Auquel effet il nous a tres-humblement

fait supplier de luy accorder nos Lettres sur ce necessaires. A CES CAUSES voulant favorablement traitter l'Exposant, nous luy avons permis, & accordé, permettons, & accordons par ces presentes de faire imprimer par tel Imprimeur & Libraire, en tels volumes, marges, & characteres, & autant de fois que bon luy semblera ledit livre pendant le temps de dix années consecutives à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois, iceluy vendre debiter, & distribuer dans tout nostre Royaume, faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs,& autres d'imprimer, faire imprimer vendre, & debiter ledit Livre sous quelque pretexte que ce soit, même d'impression étrangere, ou autrement sans le consentement de l'exposant ou de ses ayans cause à peine de confiscation des exéplaires contrefaits,trois mille livres d'amendes payable sans déport par chacun des contrevenans, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel Dieu de Paris, & l'autre tiers à l'exposant, & de tous dépens dommages, & interests, à la charge d'en mettre deux exemplaires en nôtre Bibliotheque Publique, un en celle du Cabinet des livres de nôtre Chasteaux du Louvre,

& un en celle de nôtre tres-chet, & feal Chevalier le Sieur le Tellier Chancelier de France, defaire imprimer ledit Livre en beaux caractere, & papier, conformement à nos Reglemens, & enregistrer ces prenſentes es regiſtres de la communautés des Marchands Libraires de nôtre Ville de Paris, le tout à peine de nullité des preſentes du contenu deſquelles Vous Mandons, & enjoignons faire joüir, & uſer l'Expoſant & ceux qui auront droit de luy plainement & paiſiblement, ceſſãs, & faiſans ceſſer tous troubles & empeſchemés contraires: VOULONS qu'en mettant au commencement, ou à la fin dudit livre l'Extrait des Preſentes, elles ſoient tenuës par deument ſignifiées, & qu'aux Copies d'icelles collationée par un de nos Amez, & feaux Conſeillers Secretaires foy ſoit adjoûtée, comme au preſent Original. Commandons au premier noſtre Huiſſier, ou Sergent ſur ce requis faire pour l'execution des preſentes tous actes neceſſaires ſans demander ſautre permiſſion. CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. DONNE' à Chaville le 14. jour du mois d'Aouſt l'an de Grace 1684. & de nôtre regne le 42. par le Roy en ſon conſeil Signé JUNQUIERES avec paraphe.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 30. Decembre 1684. suivant l'Arrêt du Parlement du 8. Avril 1653. & celui du Conseil Privé du Roy du 27. Fevrier 1665. Signé ANGOT *Syndic.*

Ce Privilege signé Junquiere qui étoit Secretaire de Monsieur le Chãcelier le Tellier aussi bien que Secretaire du Roy, ôte tout soubçon qu'il y ait eu de la surprise ou de l'inadvertance quand il a été delivré, car il n'auroit pas manqué de conferer l'exposé du Privilege avec le titre du Livre, & le Cerificat donné en consequence, puis qu'il étoit depositaire de sa minute qui est encore dans son Secretariat.

EXTRAIT DES REGISTRES du Conseil Privé du Roy.

SUr la Requête presentée au Roy en son Conseil par l'Academie Françoise, contenant qu'ayant été instituée par Edit du feu Roy de glorieuse memoire du mois de Janvier 1635. verifié en Parlement le 10. Juillet 1637. pour cultiver la langue Françoise la rendre capable de

bien traiter toute ſorte de matieres, elle s'appliqua quelques années aprés à la compoſition d'un Dictionaire François, dans lequel elle ſe propoſa de r'aſſembler avec ordre tous les mots qui tombent dans l'uſage ordinaire du diſcours, de marquer exactement leur ſignification, & leur emploi tant dans le ſens propre que dãs le ſens figuré, & de recueillir avec ſoin toutes les phraſes qui conviennent le plus à chaque terme, afin que par le choix exact des mots, & des façõs de parler les plus reçûës, elle pût, ſuivant la fin pour laquelle elle a été établie, s'oppoſer à la Licence des nouveautez, & à la rudeſſe de l'antiquité, & fixer ainſi en quelque ſorte de bon uſage de la Langue. Ce travail qui a été ſouvent interrompu dans les commencements par les malheurs des temps, étant venu en ſuite à être entierement achevé par la perſeverance de la Compagnie, elle crût que pour le rendre tres utile au Public, & plus digne de ſon attente, il étoit à propos de le revoir avec exactitude; mais parce que cette reviſion peut étre bien faite de nandoit beaucoup de temps, & que cependant vû les differentes perſonnes qui avoient été employées à mettre les cahiers du Dictionaire au net, il étoit impoſſible que pluſieurs

gens de lettre n'euſſent eu connoiſſance de la métode de ſon travail, la crainte que le eut q e quelqu'un ne ſe prevalût de l'induſtrie,& du labeur de la Compagnie en prevenant par la publication de quelqu'autre Dictionaire celuy qu'elle étoit ſur le point de faire imprimer l'obligea à avoir recours à vôtre Majeſté pour y pourvoir, ſur quoy Sa Majeſté deſirant non ſeulement gratifier l'Academie Françoiſe, dont Elle avoit eu la bonté de ſe declarer le Protecteur, mais conſiderant de plus que le témoignage, & les deciſions d'une compagnie inſtituée pour polir ou perfectionner la Langue devoit être d'une autorité bien plus grande envers le Public que l'Ouvrage de quelque Particulier, elle accorda à l'Academie Françoiſe le 28. Juin 1674. un Privilege ſigné en commandement, par lequel elle fait expreſſement deffenſe à qui que ce ſoit de publier aucun Dictionaire de la Langue Françoiſe avant la publication de celuy de l'Academie, ny durant l'étenduë de vingt années laprés la premiere publication. Ce Privilege, à la faveur duquel l'Academie a déja fait imprimer le dux tiers de ſon Dictionaire avec de grands frais, qui ont eſté avancez par le Sieur le Petit ſon Libraire a veritablement empé-

ché qu'aucun Particulier au dehors n'entreprît d'anticiper le travail de la Compagnie, mais il n'a pû empêcher un de ſes membres de luy en vouloir dérober la gloire & l'honneur, & le mal eſt venu du dedans, & d'où elle avoit moins de ſujet de l'apprehender. Le Sieur Furetiere qui étant de l'Academie depuis tres long-tems, & participant à tous ſes avantages devoit par conſequent avoir ſon honneur, & ſes ſentimens en recommendation, a eu ſi peu de fidelité, & de conſideration pour ſa compagnie, que s'appropriant le travail deſes Confreres il a compilé ſecrettement pendant quelques années un Dictionaire Univerſel, dans lequel il a *preſque tout inſeré, ou ſans aucun changement, ou avec des changemens ſi legers, qu'ils ne ſervent qu'à faire voir l'affectation du déguiſement*, & qu'en ſuite ſur une atteſtation obtenuë pour un Dictionaire des Arts ſeulement il a ſurpris un Privilege du grand Sceau le 24. Août 1684. pour l'impreſſion de ſon pretendû Dictionaire Univerſel, il a même fait plus, il en a fait debiter quelques feüilles imprimées ſous le titre d'Eſſais, & ſans conter qu'il les a remplis du travail de l'Academie, il les a encore ſemées de choſes fauſſes, & injurieuſes, & les a de plus ac-

compagnées d'une Epitre à Sa Majesté,& d'un Avertissement au Lecteur où il attaque la memoire de deux grands Ministres, & l'honneur de toute sa Compagnie, c'est de ces attentats, & de la surprise de ce Privilege que l'Academie françoise demande justice à Sa Majesté, esperant que non seulement elle revoquera le Privilege surpris par le Sieur Furetiere, mais qu'elle reprimera l'audace d'un Particulier, qui violant toutes les loix de la Societé usurpe le travail de toute la compagnie, & tâche de la décrier auprez de Sa Majesté, & le Public, par des libelles diffamatoires. Requeroit à ces causes l'Academie Françoise, qu'il plût à Sa Majesté ordonner que les Lettres du Grand Sceau surprises par le Sieur Furetiere le 24. Août dernier, portant permission de faire imprimer un Dictionaire Universel contenant generalement tous les mots François tant vieux que modernes, & les termes de tous les Arts & Sciences; Seront rapportées avec deffences à luy, & à tous autres de s'en servir, que les feüilles & Essays de ce pretendu Dictionaire publiées avec un Epitre à sa Majesté, & un Advertissement au Lecteur seront saisies, & Suprimées; que celuy, qui a Imprimé cette Epitre, & cet Avertis-

sement sans attestation, ny permission prealables, sera condamné aux peines portées par les Reglemens ; que les termes injurieux contenus en ces deux Libelles seront rayez, & biffez, & qu'au surplus tant l'Autheur, que l'Imprimeur seront condamnez à telles autres peines qu'il appartiendra par raison. Veu la Dite Requête Signée Regnier Desmarests Secretaire perpetuel de l'Academie, & Lauthier son Advocat au Conseil, oüy le raport du Sieur le Boulanger D'Hacqueville Maistre des Requestes, & tout consideré le Roy en son Conseil à ordonné, & ordonne que ladite Requête sera communiqué au Sieur Abbé de Furetiére pour fournir de response dans huitaine pour icelle tenüe, ou à faute de la faire, être fait droit aux Parties ainsi qu'il appartiendra par raison. Fait au Conseil privé du Roy tenu à Versailles le 30. Janvier 1685. Collationné. Signé LE FOÜIN.

Il faut remarquer icy que cette Requête presentée sous le nom collectif de l'Academie ne roule que sur ce qu'elle pretend que le Sieur Furetiere a compris dans le Dictionaire Universel tout ce qui estoit dans le sien, & qu'il luy avoit volé tout son travail : C'est un fait que le Sieur Fu-

retiere a dénié, & partant il a eu raiſon de demander la repreſentation, & la conference des deux Dictionaires, laquelle n'ayant point eſté faite, il s'enſuit que l'Arreſt donné en conſequence n'eſt point contradictoire, puis que les pieces fondamentales n'ont point eſté veuës.

PRIVILEGE DV ROY.

LOüIS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE. A nos Amés, & Feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maiſtres des Requeſtes ordinaires de Nôtre Hoſtel, Baillifs, Senechaux, Prevoſt, leurs Lieutenans, & à tous autres nos officiers, & juſticiers qu'il appartiendra SALUT. Le feu Roy de glorieuſe memoire nôtre Seigneur & pere ayant eſtably dans noſtre bonne ville de Paris une Compagnie de gens doctes, & recommandables pour la connoiſſance des belles lettres ſous le Titre de l'Academie Françoiſe pour avoir ſoin de polir, & de perfectioner la Langue Françoiſe & la metre en eſtat de traiter de toutes ſortes d'Arts & de Sciences, il auroit ſpecialement prépoſé le Cardinal de Richelieu

chelieu pour eſlire les perſonnes dignes de remplir les places de cette Compagnie, & pour concerter avec eux les Reglemens qu'ils doivent ſuivre, & le travail où ils doivent s'appliquer en ſuitte de quoy, & diverſes conferences ils ſeroient demeurez d'accord de pluſieurs ſtatuts pour la diſcipline de leur Compagnie, & auroient reſolu avant toutes autres choſes de s'appliquer à la compoſition d'un Dictionaire François, qui par ſon abondance,& par le choix exact des mots, & des façons de parler les plus elegantes fixeroit le bon uſage de la Langue en s'oppoſant à la licence des nouveautez, & à la rudeſſe de l'antiquité, aprés quoy cette Compagnie s'y eſtant occupée avec beaucoup d'aſſiduité, & de perſeverance depuis l'année 1635. juſqu'à preſent il ſe trouveroit qu'elle auroit conduit ce grand travail proche de ſa perfection, & qu'elle ſeroit ſur le point de le mettre en lumiere, mais comme l'impreſſion de ce Dictionaire ſera de tres-grands frais, & qu'il y auroit à craindre lorſqu'il ſera achevé que le deſir du gain ne portaſt d'autres perſonnes à le contrefaire, ſoit en changeant le titre ou l'ordre, ſoit en y au-

jouſtant, ou retranchant, ſoit en le reduiſant à Epitome, ou en quelqu'autre maniere que ce ſeroit de tres-notable prejudice à ceux qui ſeroient chargés des frais de l'impreſſion, mais meſme comme il n'eſt pas impoſſible que depuis le long-temps que cet ouvrage eſt commencé pluſieurs gens de lettres n'ayent eu connoiſſance de la methode, & de l'exactitude avec laquelle les mots de la Langue y ſont examinez veu les differétes perſonnes comme écrivains, & copiſtes qui y ont eſté employés pour le mettre au net, & qu'il n'eſt pas juſte que ſi cette connoiſſance eſt parvenuë à d'autres ils ſe puiſſent prevaloir de l'induſtrie, & du travail de cette Compagnie en prevenant par la publication de quelque nouveau Dictionaire celuy qu'elle eſt ſur le point de donner au Public: outre que les Dictionaires contrefaits ne pourroient pas eſtre de l'authorité ny avoir la conſideration que merite le travail d'une Compagnie choiſie pour ce ſujet par les ordres du feu Roy, & qui depuis ſi long-temps y a donné ſes ſoins nous aurions eſté ſuppliez par ceux qui la compoſent de leur en accorder nos Lettres ſur ce neceſſaires. A Ces

CAUSES VOULANS traitter favorablement ladite Academie Françoiſe, tant pour luy donner des marques de la protection ſpeciale que nous luy avons accordée en voulant bien nous en declarer le Chef & le Protecteur; qu'en conſideration du merite, & de la capacité des perſonnes qui en ſont, & de l'importance de leur travail qui tournera à l'avantage du Public, & à la gloire de la France parmy les nations étrangeres. NOUS luy avons par ces Preſentes ſi-ſignées de nôtre main permis de faire imprimer, vendre & debiter en tous les lieux de nôtre Obeïſſance le Livre intitulé Dictionaire de l'Academie Françoiſe en un ou pluſieurs Volumes conjointement, ou ſeparement en telles marges, tels caracteres, & autant de fois que bon leur ſemblera ſoit en ſon entier, ſoit en Epitome, ou abregé pendant l'eſpace de vingt-ans à compter du jour qu'il ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois, & faiſons tres-expreſſes défenſes à toutes autres perſonnes de quelque qualité, ou condition qu'elles ſoient, de vendre, imprimer, ny diſtribuer en pas un lieu de nôtre obeïſſance le Dictionaire de l'Academie Françoiſe ſans ſon conſentemẽt ou

de ceux qui auront son droit sous pretexte d'augmentation, de correction, de reduction en Epitome, de changement de titre, fausses marques, ou autre deguisement en quelque maniere que ce soit à peine de 15000.liv.d'amende payables sans depôt par chacun des contrevenants, & applicables un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à l'Academie, ou aux Libraires dont elle sera servie, de confications des exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages, & interêts, même faisons defenses à tous les Imprimeurs Libraires dans tous les lieux de nôtre obeïssance, d imprimer cy-aprés aucun Dictionaire nouveau de la Langue Françoise soit sous le titre de Dictionaire, soit sous un autre titre tel que ce puisse étre avant la publication de celuy de l'Academie Françoise ny pendant toute l'étenduë de 20. années du present Privilege, voulant que durant tout ce temps il ne soit imprimé aucun autre Dictionaire nouveau de la Langue Françoise que celuy de l'Academie sous les mêmes peines de 15000. d'amende applicable comme dessus, & payable moitié par les Libraires qui auront vendu ces Dictionai-

res nouveaux autres que celuy de l'Academie, moitié par ceux qui en seront les Auteurs, confiscations des exemplaires, & autres peines si le cas y échet, à condition qu'il sera mis deux exemplaires du Dictionaire de l'Academie Françoise en nôtre Bibliotheque publique, un en celle de nôtre Château du Louvre, & un en celle de nôtre tres-cher, & Feal le Sieur d'Aligre Chancelier de France avant que de l'exposer en vente, si vous mandons, & enjoignons à chacun de vous ainsi qu'il appartiendra que du contenu cy-dessus vous faſſiez joüir pleinement, & paisiblement l'Academie Françoise, & ceux qui auront droit d'elle sans souffrir qu'elle reçoive aucun trouble ny empechement. VOULONS qu'en mettant au commencement, ou à la fin du livre un Extrait des Presentes elles soient tenuës pour deuëment signifiées & que foy y soit ajoûtée, & aux copies collationnées par l'un de nos Amez & feaux Conseillers & Secretaires comme à l'Original Commandons au premier nôtre Huissier, ou Sergent sur ce requis de faire pour l'execution d'icelles tous actes, & exploits necessaires, sans demander autre permission. CAR TEL

EST NOSTRE PLAISIR nonobstant opposition, ou appellation quelconque, & sans prejudice d'icelles pour lesquelles nous ne voulons qu'il soit differé, & dont nous avons retenu la connoissance à nous, & à nôtre Conseil, nonobstant aussi clameur de haro, Chartre Normande, prise à partie, Privileges obtenus, & à obtenir, & autres lettres à ce contraires qui ne pourront nuire à l'Academie Françoise, & ausquelles nous avons derogé, & derogeons pour ce regard seulement donné à Fontaine-bleau le 28. jour du mois de Juin, l'an de grace 1674. & de nôtre regne le 31. Signé LOÜIS, & plus bas par le Roy COLBERT.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires, & Imprimeurs de Paris, le 1. d'Août 1672. *Suivant l'Arrêt du Parlement du 8. Avril* 1653. *& celuy du Conseil privé du Roy du* 27. *Fevrier* 1675. *Signé* THIERRY, *Syndic.*

A la Requête de Maître Joseph Lauthier Avocat au Conseil de l'Academie Françoise soit signifié à Maître Bory Avocat au Conseil du Sieur Abbé

Furetiere qu'encore que ledit Furetiere ait pû en qualité d'Academicien avoir une connoiſſance ſuffiſante du Privilege accordé par le Roy à l'Academie pour l'impreſſion de ſon Dictionaire, & que par l'Epître qu'il a adreſſée à ſa Majeſté il paroiſſe qu'il en a effectivement eu une connoiſſance entiere puis qu'il ſe plaint qu'il a été donné à l'excluſion de tous autres, cependant pour luy ôter tout pretexte de chicaner Maître Lauthier audit nom luy donne copie du Privilege de l'Academie attaché à ſa Requête qui eſt entre les mains de Monſieur d'HACQUEVILLE luy declarant qu'il pourſuivra inceſſamment à ſon rapport, Arrêt diffinitif ſur icelle à ce qu'il n'en ignore. Dont acte le ſeiziéme Fevrier mil ſix cent quatre-vingt cinq, ſignifié audit Bory Avocat.

DESMARAIS.

Pour Copie LAUTHIER.

Cette piece eſt un Privilege donné contre l'ordre, & par anticipation pour un livre qui n'étoit point achevé, qui ne l'eſt point encore & qui ne le ſera de trente ans. Il contient une clauſe ex-

traordinaire, & excluſive qui n'a jamais été accordée par le Roy ; ce qui en montre la ſurpriſe, c'eſt contre cette Clauſe qu'on s'eſt pourveu, & qui fait le ſujet du preſent Procés.

Ce ſeptiéme Octobre à Provins.

VOus deſirez ſçavoir, Monſieur, comme l'on a peu donner à Meſſieurs de l'Academie un Privilege pour leur Dictionaire avec une clauſe ſi extraordinaire, & préjudiciable au bien public. Je n'ay aucune memoire de ce Privilege, & il faut qu'il ait eſté ſigné en commandement, & enſuite ſcellé, ſans avoir eſté examiné ; car les Privileges ſont ſeulement pour l'impreſſion des Livres pour leſquels ils ſont accordés, & ne défendent aux autres Libraires que l'impreſſion de ce même Livre. L'Eſſay du Dictionaire que vous m'avez envoyé ma paru tres-riche, & abondant, & eſt fort avantageux pour nôtre langue, & j'ay peine à croire qu'il y ait d'honnêtes gens amateurs de l'utilité Publique qui en vouluſſent empêcher l'impreſſion. J'ay admiré dans cet Eſſay les divers ſens

qu'un ſeul mot à dans nôtre langue rien n'en marque mieux la fecondité, & la diverſité. J'embraſſe avec joye cette occaſion de vous le dire, & de vous aſſeurer que je ſuis,

MONSIEUR,
Vôtre tres-humble, & tres-obeiſſant ſerviteur l'Abbé de S. Jacques.

Et au deſſus en ſecret à Monſieur Monſieur L'ABBE' FURETIERE.

Cette lettre écrite par Monſieur l'Abbé de S. Jacques fils de Monſieur le Chancelier d'Aligre, auquel Monſieur ſon Pere renvoyoit l'examen de tous les Privileges qu'on preſentoit au Sceau, comme il eſt de notorieté publique, montre bien que le Privilege de l'Academie a eſté ſurpris, puis qu'elle certifie qu'il n'a point eſté examiné, n'y n'a point paſſé au Sceau par les voyes ordinaires, & que s'il en avoit eu connoiſſance, il en auroit empêché l'obtention.

DICTIONAIRE

GENERAL, ET CURIEUX contenant les principaux mots, & les plus usités en la langue Françoise, leurs definitions, divisions, & etymologies.

Par Maistre Cesar de Rochefort, Docteur és droits, agregé à l'Université de la Sapience de Rome, Juge des appellations du Comté de Grôlée, & Juge ordinaire des terres du Prieuré de S. Benoît pour Monsieur l'Abbé de la Chaize.

PREMIERE EDITION.

A LYON,
Chez PIERRE GUILLIMIN, rue Belle-Cordiere.

M. DC. LXXXIV.
Avec Privilege du Roy.

Cette piece justifie que Monsieur le Chancelier le Tellier n'a point considéré la clause exclusive du Privilege de l'Academie, & même qu'il y a dérogé en accordant un Privilege en Decembre 1683. à Cesar de Rochefort pour un Dictionaire General, & curieux imprimé à Lyon in folio, & debité publiquement à Paris : Il ne peut avoir confirmé en Janvier 1685. le Privilege de l'Academie sans une contradiction manifeste, ce qui montre qu'il y a certainement de la surprise dans cet Arrêt.

EXTRAIT DES REGISTRES du Conseil d'Etat.

LE Roy ayant été informé de l'entrepriſe de certains particuliers soy disans Medecins de differentes Universitez, & que de leur authorité privée ils ont pretendu s'eriger à Paris en Corps, & Communauté, d'y établir une Chambre, ou College pour s'y assembler, & pour y soûtenir des Actes publics, qu'ils ont fait imprimer le Catalogue des noms de ceux dont ils pretendent que cette pre-

tenduë Chambre ou Communauté doit étre composée, & même dressé à cét effet des Statuts, & des Reglemens, soit pour la discipline qu'ils pretendent y devoir étre gardée, ou pour differentes Ceremonies publiques qu'ils ont instituées, & par lesquels entre autres choses ils ont établi des Procureurs, Syndics, & des Receveurs, ordonné des Messes solemnelles, des Processions en habits de Docteurs, reglé le temps des Assemblées ordinaires, & extraordinaires, celuy des disputes publiques, & la maniere en laquelle ceux qui voudroient étre receus en ladite pretenduë Chambre & Communauté devroient s'y presenter, & étre examinez & receus avec prestation de serment; & bien qu'il n'appartienne qu'à sa Majesté seule de pouvoir eriger des Corps, & Communautés, d'établir des Colleges, & de donner des Statuts, & Reglemens, & qu'il ait été défendu expressément ausdits particuliers pretendus Medecins de faire entre eux aucune Assemblée, ils ont non seulement osé contrevenir aux défenses qui leur en ont été faites, mais encore osé composer, & publier lesdits pretendus Reglemens, & Statuts sans qu'ils ayent jamais été pre-

ſentez à ſa Majeſté, veus, ny examinez dans les formes ordinaires, & tout au contraire leſdits Medecins pretendus ont eu encore la temerité contre tout ordre de les preſenter au grand Conſeil, & même dans la penſée de couvrir une conduite ſi extraordinaire & ſi éloignée du reſpect dû à ſa Majeſté, & ſi oppoſée aux Loix du Royaume, ils ont ſurpris des Lettres Patentes en forme de Declaration au mois d'Avril dernier, par leſquelles ils pretendent avoir fait authoriſer cet établiſſement de Chambre, auſſi bien que leſdits Statuts, & Reglemens, & enſuite pourſuivi l'enregiſtrement deſdites Lettres Patentes audit Grand Conſeil : Et d'autant qu'il eſt important d'empêcher de ſemblables entrepriſes qui ſeroient capables de cauſer un renverſement general de tous les ordres publics. Sa Majeſté en ſon Conſeil, ſans avoir égard aux pretendus Statuts, Arrêts d'enregiſtrement d'iceux, ny aux Lettres Patentes du mois d'Avril dernier leſquelles ſeront rapportées, a fait tres-expreſſes défenſes à toutes ſortes de perſonnes de s'en aider, ni ſervir, & en conſequence de faire aucunes aſſemblées, ou établiſſement de Chambre ſous le nom de

Medecins Etrangers, ou autrement pour quelque cauſe ou pretexte que ſe puiſſe être ſous telles peines qu'il appartiendra en cas de contravention. Fait au Conſeil d'Eſtat du Roy tenu à Paris le dix-ſeptiéme jour de Juin mil ſix cent ſoixante treize.

Je ſouſſigne certifie que la preſente copie eſt conforme à l'Original qui eſt dans les Regiſtres & les Archives de la faculté de Paris.

MOREAU Doyen.

On voit par cette piece que Meſſieurs les Chanceliers peuvent être ſurpris, & qu'ils ne font point de ſcrupule de caſſer, & revoquer eux-mêmes les Arreſts, & les lettres qu'ils ont données, quand ils reconnoiſſent qu'il y a eu de l'erreur, & de la ſurpriſe en leur obtention, puiſque Monſieur le Chancelier d'Aligre ayant Scellé une Patente en forme de Declaration du mois d'Avril 1673. (c'eſt preſque en même temps que le Privilege de l'Academie) en faveur des Medecins Etrangers portant permiſſion de s'aſſembler, & d'établir une Communauté à Pa-

ris, elle fut cassée par un Arrêt du Conseil d'Etat du 17. Juin ensuivant ; quoique cette Declaration eût esté executée, & verifiée au Grand Conseil, le tout sur la simple opposition des Medecins de la faculté de Paris, qui firent voir la surprise qui avoit esté faite à Monsieur d'Aligre & le prejudice qu'elle apporteroit au Public.

AU ROY.

SIRE,

Le plus humble de vos Sujets se prosterne aux pieds de Vôtre Majesté, & lui demande justice & protection pour ce petit ouvrage qu'il lui presente. C'est la priere ordinaire que font les Autheurs aux Grands Princes dans leurs dedicaces: Mais elle n'a jamais esté faite en une plus pressante necessité. Ce n'est ici qu'un leger essay d'un prodigieux travail qui contient plusieurs gros Volumes. J'ay entrepris une Encyclopedie de la Langue Françoise pour la faire connoître aux

Etrangers, & la transmettre dans toute son étendue à la Posterité. 1. Comme son abondance consiste en l'explication des Arts, & des Sciences ; c'est à quoy je me suis particulierement attaché, & je les ay compris en un même corps, ce qui n'a point encore esté fait en aucune Langue. On peut dire que jamais ce travail ne pouvoit venir plus à propos, puisque jamais les Arts & les Sciences n'ont esté portées à un plus haut point de perfection que sous le regne heureux de VÔTRE MAJESTE'. Ses Conquêtes par terre & par mer ont rendu si celebre l'Art de la guerre, & de la marine, la magnificence de ses Bâtimens a rassemblé tout ce qu'il y a de plus exquis dans les beaux Arts. Ses liberalitez ont estabi des Academies florissantes pour l'avancement des Sciences : Il est donc necessaire de mettre au jour un ouvrage qui en puisse expliquer les termes, & en publier les merveilles. Tant de belles Ordonnances qu'a fait Vôtre Majesté pour le reglement de

1. *L'Academie ne s'oppose point à l'impression d'un Dictionaire qui ne contient que l'explication des Arts, & des Sciences.*

la Justice, des Finances, de la Marine, de la Guerre, des Eaux, & Forests, & du Commerce ; contiennent des termes inconnus à plusieurs de vos Sujets, & elles pourroient avoir quelque jour le sort des Loix des douze Tables qui n'étoient plus entendues à Rome du tems de Jules Cesar. Cependant SIRE comme l'envie traverse tous les bons desseins ; * 2. l'interêt particulier d'un Libraire qui a imprimé une petite partie du Dictionaire de l'Academie Françoise s'oppose à l'impression de celui-ci, quoi qu'il soit entierement different. Il a gagné quelques uns de cet Illustre Corps que je respecte. Je sçay qu'il a l'honneur d'être sous vôtre protection ; Mais je sçay aussi que VÔTRE MAJESTE' ne donne protection à personne que dans la Justice, & en connoissance de cause. Je sçay qu'elle a prononcé Elle-même contre ses propres interêts quand il s'agissoit de plusieurs

* 2. *Ce n'est ny l'interest particulier d'un Libraire, ny un petit nombre d'Academiciens qui s'y oppose, c'est toute la Compagnie qui veut empêcher qu'un particulier n'usurpe le travail de tous ses Confreres.*

millions, & que cette action heroïque, qui encherit sur celles de Cesar, est le sujet du prix de Poësie qui doit être donné cette année, Je n'ay point besoin de combattre cette Compagnie; * 3. Mais seulement quelques-uns qui veulent prédre avantage d'une clause extraordinaire qu'on a glissé dans un Privilege * 4. surpris de Monsieur d'Aligre sur la fin de ses jours. Cette clause porte des deffences à toutes personnes de faire aucun Dictionaire François pendant vingt ans à compter du jour que celui de l'Academie sera imprimé. Elle en a fait à peine la moitié depuis cinquante ans, c'est à dire que cette deffense s'étendra à une grande partie du Siecle futur. D'ailleurs je suis tres- * 5. certain que jamais l'in-

* 3. *Il s'agit de toute la Compagnie.*

* 4. *Peut-on dire qu'un Privilege en Commandement ait été surpris, & n'est-ce pas accuser en même-tems de prevarication Monsieur Colbert Secretaire d'Etat qui l'a signé, & d'imbecillité Monsieur le Chancelier d'Aligre qui l'a scellé?*

* 5. *Il est tout achevé, les deux tiers en sont imprimés, & on travaille à la revision & à l'impression du reste.*

tention de VÔTRE MAJESTE' n'a eſté * 6. d'accorder une grace de cette nature, & qu'on ne luy en a jamais fait de remerciemens; ce qui montre que ce n'eſt pas le Corps entier de l'Academie qui l'ont demandée, puis qu'elle a fait des deputations nombreuſes à des perſonnes fort ſubalternes pour les remercier de moindres faveurs. On connoît la protection generale que VÔTRE MAJESTE' donne aux Sçavans, & on ne pourra pas croire qu'elle ait voulu oter à la Litterature cette honnête liberté dont elle a joüi dans tous les Siecles, & chez toutes les Nations, ny donner une * 7. exclusion qui s'accorde ſeulement pour des interêts pecuniaires de Manufactures. L'accroiſſement des Lettres n'eſt venu

* 6. *C'eſt une injure à tous Meſſieurs les Secretaires d'Etat que de dire qu'un Secretaire d'Etat ait ſigné quelque choſe ſans ordre exprez du Roy.*

* 7. *Cette excluſion eſt fondée ſur l'utilité du Public, les deciſions d'un particulier ſur la Langue ne pouvant jamais être ſi ſeures ny d'une ſi grande autorité que celle d'une Compagnie inſtituée pour la perfectionner.*

que par * 8. l'emulation, & la critique des Autheurs, dont le different genie ayant traité les mêmes Sujets en differentes manieres, les on enfin épuiſez. Cela doit avoir lieu particulierement en matiere de Dictionaire, parce qu'ils ne peuvent jamais contenir aſſez de mots pour expliquer toutes les choſes, dont l'étenduë eſt finie. De ſorte que le moindre peut ſervir de ſuplément au meilleur. Enfin SIRE, * 9. toutes les Muſes auront grande obligation à VÔTRE MAJESTE' du champ libre qu'elle leur laiſſera pour s'exercer. Elles reconnoîtront cette faveur par une infinité de poëmes, & de Panegyriques qu'elles feront à ſa gloire. Moy-même je m'efforceray de reveiller cette ardeur avec laquelle j'ay chanté autrefois vos Victoires de la Franche Com-

* 8. *Il ne peut jamais y avoir d'emulation entre une Compagnie & un particulier qui s'éleve contre ſon corps, & qui en uſurpe ſon travail.*

* 9. *Les Muſes n'attendent pas aprés cela pour s'aquitter de ce qu'elles doivent au Roy, & il n'y a gueres d'apparence qu'elles ayent chargé Monſieur de Furetiere de porter aucune parole pour elles.*

té, & quoy qu'avec un genie que les ans ont affoibli, je publierai chez tous les Peuples où parviendra notre Langue la grandeur de vos Exploits, de vos bontez, & de votre Juſtice comme étant

SIRE

De Vôtre Majeſté,

Le tres-humble, le tres-affectionné, & tres-obeïſſant Serviteur & Sujet

FURETIERE.

La lecture de cette piece fait voir qu'elle ne contient rien qui ait pû ſervir de fondement à en demander, & à en ordonner la ſuppreſſion puis qu'elle ne contient que des Eloges du Roy. Que ſi on y allegue que de Grands Miniſtres ont eſté ſurpris, c'eſt un terme reſpectueux dont on uſe dans tous les Actes contre leſquels on ſe pourvoit par les voyes de Droit, ſans que cela bleſſe aucunement leur perſonne ny leur autorité. Il eſt evident que ce ſont les Parties qui ont elles-mêmes dreſſé l'Arreſt, qui l'ont fait ſigner par ſurpriſe. Les Apoſtilles témoignent que l'Academie ſe plaignoit

seulement qu'un Particulier de son corps avoit usurpé tout son travail, ainsi la conference des deux Dictionaires auroit prouvé nettement le contraire s'ils avoient esté alors representées.

AVERTISSEMENT.

JE vous prie de croire, Mon cher Lecteur, que quand j'ay conçû le dessein de ce grand Ouvrage, dont voicy un petit essay, *a* Ce n'a point esté pour entreprendre sur le travail de l'Academie Françoise : je la respecte autant qu'il est possible, & j'ay crû seulement contribuer de ma part au dessein qu'elle a de

a *Quand il dit que l'Academie n'a pas compris dans son Ouvrage les mots des Arts & des Sciences, il reconnoît qu'il y a compris les autres, & cela étant comment peut-il dire qu'il n'a pas entrepris sur le travail de l'Academie ? C'étoit en travaillant avec elle, & non pas en dérobant son travail qu'il devoit contribuer au dessein qu'elle a de rendre service au Public.*

rendre ſervice au public. Deux conſiderations m'y ont obligé, l'une qu'elle n'a pas compris dans ſon ouvrage les mots des Arts & des Sciences ; ainſi j'ay crû qu'elle ne trouveroit pas mauvais que quelqu'un en fiſt le ſupplément. *b* L'autre, que pour ſatisfaire l'impatience de pluſieurs perſonnes, il eſtoit neceſſaire de leur donner un Dictionaire, qui n'eſt pour ainſi dire que proviſionel, & le precurſeur de celuy qui viendra en ſouverain dans une entiere pureté juger tous les mots vieux & nouveaux, & interpoſer ſon autorité pour les faire valoir ; Je luy laiſſe ſa juriſdiction toute entiere, & ne pretend rien decider ſur la Langue.

b *Il dit dans ſa Lettre au Roy qu'il a entrepris ſon Ouvrage pour tranſmettre la Langue Françoiſe dans toute ſon étenduë à la Poſterité. Icy il dit que ce n'eſt qu'un Dictionaire Proviſionel, comment accorder cela, & qu'eſt-ce qu'un Dictionaire Proviſionel qui contient cinq gros Volumes? Ce qui ſuit ne fait voir autre choſe, ſinon qu'il ſçait abuſer des termes de l'Ecriture.*

c Je luy offre cet Ouvrage comme de ſimples memoires, qui luy pourront ſervir pour achever la derniere Partie de ſon travail, & pour remplir les omiſſions de la premiere.

d Cependant j'ay appris que quelques-uns pretendent revendiquer quelques phraſes communes, figurées & proverbiales, qui ne ſont ici employées que par neceſſité, pour ſervir de paſſage, & de liaiſon, ou pour arrondir le globe de cette Encyclopedie de la Langue que je me ſuis propoſée. Je ne les employe que comme on fait le ciment pour lier les pierres d'un grand edifice, e & je pretens n'avoir rien emprunté du Dictionnaire de l'Academie, ny de ce qui luy peut appartenir en propre.

Le

c *L'Academie n'a que faire qu'on luy faſſe preſent de ce qu'on luy a dérobé. Tout ſon travail eſt achevé.*

d *Ces phraſes compoſent plus de la moitié de l'Ouvrage, & il y auroit plus de ciment que de pierre dans l'edifice.*

e *On n'eſt pas juſtifié de n'avoir rien pris pour le dire. Qui ſeroit jamais condamné, ſi cela étoit ?*

Le ſeul moyen de faire connoître cette verité c'eſt la conference de ces deux Dictionaires, ou du moins d'un ſemblable eſſay. Le Public en ſera le juge. *f* Du moins on ne peut pas me reprocher d'en avoir rien pris depuis les lettres O & P, qui ne ſont pas encore faites. L'uniformité qui eſt en tout mon Ouvrage fera voir clairement que je n'ay pas eu beſoin du Dictionaire de l'Academie pour faire les premieres lettres, puis que ſans ſon ſecours j'ay bien fait les dernieres ; celle-ci pourroient donner un beau champ pour exercer un droit de repreſailles s'il y avoit lieu, puis qu'on y trouvera bien plus à prendre, que ce qu'on pourroit pretendre que j'aurois pris. J'eſpere neanmoins que la ſeule veüe de ces deux Dictionaires fera paroître tant de difference entre l'un & l'autre, que ceux qui ſe donneront la peine d'en faire la conference trouveront que celui-cy n'a aucun rapport avec celui de l'Academie, qui n'a rien de ſemblable au mien que l'ordre des lettres ſuivant l'Alphabet.

f *Il n'eſt pas vray de dire que les lettre O & P ne ſoient pas faites. Il a luy même aſſiſté à la compoſition de ces lettres, ainſi*

bien que de toutes les ſuivantes. Ce n'eſt donc pas ſans le ſecours de l'Academie qui les a faites puis qu'il eſt aiſé de verifier qu'il y a travaillé avec elle. Il eſt vrai que ces lettres ne ſont pas encore imprimées; mais cela empéche t-il que quand on les a faites il n'ait pris le travail de l'Academie dont il a eu ſouvent les cahiers entre les mains, & cela étant l'uniformité de ſon travail ne prouveroit que l'uniformité du larcin. Il s'eſt même verifié qu'il affectoit ordinairement de venir aux Aſſemblées plus d'une heure avant les autres pour prendre dans les cahiers manuſcrits, & imprimez qui demeuroient ſur la table tout ce qui lui pouvoit le plus ſervir. On a encore ſujet de croire qu'à la mort de Mr. de Mezeray Secretaire de la Compagnie, il ſe ſoit emparé de pluſieurs Cahiers du Dictionaire imprimez & manuſcrits qui étoient chez luy. Car ayant pris la commiſſion d'y aller pour en retirer les papiers de l'Academie, il n'en a rien raporté que quelque méchante paperaſſes, & cependant il eſt conſtant que Monſieur de Mezeray avoit entre autres choſes un exemplaire du Dictionaire de l'Academie, & pluſieurs Cahiers manuſcrits. Cela pourroit donner lieu à l'Academie non pas de faire des

repreſailles, mais de repeter ce qui luy appartient. Au reſte quand il dit que ceux qui ſe donneront la peine de conferer ſon Dictionaire avec celuy de l'Academie, trouveront qu'ils n'ont aucun rapport enſemble, il ſuppoſe donc qu'on en pourra faire bien-tôt la conference. Car autrement il y auroit de l'abſurdité à le dire: Mais ſi cela eſt que devient la ſeconde conſideration qui l'a porté à donner ſon Ouvrage au Public, & qui eſt fondée, dit-il, ſur l'impatience de pluſieurs perſonnes à qui il étoit neceſſaire de donner un Dictionaire proviſionel? & pourquoy fait-il entendre dans ſon Epiſtre au Roy que celuy de l'Academie ſera encore cinquante ans à paroître? c'eſt tomber dans une contradiction manifeſte.

On voit pareillement par la lecture de cette piece qu'il n'y à rien qui merite qu'on en ordonne la ſupreſſion, parce qu'elle ne contient rien qui doive choquer l'Academie, à moins qu'elle n'ait une delicateſſe outrée. Les Apoſtilles contiennent ſeulement la même plainte qui a eſté faite cy devant, qu'on avoit dérobé tout le travail de l'Academie, parceque le Dictionaire Uni-

verſel avoit employé les mots communs de la langue, parmi ceux des Arts, elle ſuppoſe que tous ces mots communs appartenoient à elle ſeule. La conference des deux Dictionaires en montrera la difference : on verra que toutes les phraſes, & les definitions ſont fort differentes à moins qu'elles ſoient ſi communes qu'on ne les puiſſe pas dire en deux façons, auquel cas on ne les vole à perſonne. L'Academie dit auſſi que tout ſon travail eſt achevé, elle accuſe cet avertiſſment d'abſurdité quand il ſuppoſe qu'on en pourra faire bien-tôt la conference, puiſque c'eſt dit-elle demeurer d'accord que ſon Ouvrage eſt tout fait, & par conſequent que c'eſt une contradiction de dire qu'on ſera encore 50. ans à l'attendre, qu'ainſi c'eſt en vain que l'Abbé Furetiere veut faire un Dictionaire proviſionel : Cependant il y a deux ans que ces apoſtilles ſont imprimées, & elle eſt encore en demeure de le produire, ny d'en montrer le progrés afin que le Public, & les Magiſtrats en jugent ; outre qu'il n'eſt pas neceſſaire pour faire cette conference de voir tout leur livre,

elle peut étre faite sur des échantillons, sur une lettre, ou deux si on en peut faire voir quelqu'une de correcte : Maintenant qu'on a des Exemplaires imprimés en pays étrangers de plusieurs de ces Lettres, cette conference est aisée à faire, & le Public peut bien connoître qu'il n'y a eu rien de volé du Dictionaire de l'Academie, & qu'il ne contient rien qui merite de l'estre. C'est au reste une pure calomnie d'alleguer dans ces apostilles que le Sieur Furetiere s'est emparé de plusieurs cahiers tant imprimés que manuscrits qui étoient chez Monsieur de Mezeray lors qu'il fut deputé pour assister au scellé qu'il fut apposé chez luy aprés sa mort, car premierement on luy avoit donné deux collegues dans cette deputation comme c'est l'ordinaire des compagnies à sçavoir Monsieur l'Abbé de la Chambre, & Monsieur le Clerc qui ont assisté avec luy au scellé qui fut levé en presence d'un Commissaire, de quatre Procureurs, & de plusieurs parents, & heritiers ardens, & animé les uns contre les autres, qui avec des yeux vigilans observoient tout ce qui se passoit, & qui ne devroient pas la

moindre choſe que l'Inventaire n'en fut chargé. Il eſt certain au reſte que le Sieur Mezeray n'a jamais eu en ſa poſſeſſion aucun exemplaire du Dictionnaire de l'Academie, elle étoit trop jalouſe de le ſerrer dans ſon armoire du Loüvre. Il n'y avoit non plus aucuns manuſcrits chez luy depuis que la lettre P. y fut brûlée. Il eſt certain auſſi que tous les manuſcrits qui ſe ſont trouvés en ſa maiſon ont eſté d'abord revendiqués par Monſieur Robert Procureur du Roy au Châtelet, & depuis tranſportés en la Bibliotheque du Roy où ils ſont encore.

AU ROY.
ET
A NOSSEIGNEURS de son Conseil.

SIRE,

ANTOINE FURETIERE, Abbé de Chalivoy remontre tres-humblement à Vôtre Majesté qu'encore qu'il ait suffisamment justifié la surprise de la Clause inserée dans le Privilege de l'Academie Françoise portant defenses de faire aucun Dictionaire François que vingt ans aprés que le sien sera achevé d'imprimer, comme contraire à la liberté de la Litterature. Neanmoins si Vôtre Majesté faisoit difficulté de lever les defenses portées par ce Privilege, le Supliant a esté conseillé d'accepter les offres, & declaration faite par l'Academie qu'elle n'empêchoit point l'impression du Di-

ctionaire du Supliant renfermé dans l'explication des Arts, & des Sciences. A CES CAUSES SIRE, Plaise à vôtre Majesté donner acte au Supliant de ce qu'il declare qu'il consent la restriction du Privilege par luy obtenu de ce qui regarde les Arts, & les Sciences, relations, etymologies, & origines des clauses, indications des Auteurs, histoires & curiositez naturelles, & generalement de ce qui ne concerne point les termes communs de la Langue. Ce faisant, Ordonner que les termes, & mots ordinaires seront tirés du Dictionaire du Supliant par telle personne de lettre qu'il plaira à Vôtre Majesté non suspecte, ny interessée, & il continuera ses prieres pour la santé, & prosperité de Vôtre Majesté.

FURETIERE.

BARY.

En jugeant sera fait droit, & soit signifié sans retardation. Fait ce 23. Fevrier 1685.

LE BOULANGER.
DHAQUEVILLE.

Le vingt-trois Fevrier mil six cent quatre vingt cinq signifié, & baillé copie à Maître Lauthier Avocat en son domicile parlant à son Clerc par nous Huissier au Conseil.

BARANJON.

Cette Requête contient une defense subsidiaire du Sieur Furetiere qui a été obligé d'agir comme ceux qui sont tombés entre les mains des Corsaires & qui sont contraints de leur offrir une rançon pour se racheter de leur tyrannie, car se voyant sans appuy contre des parties puissantes, & protegées, il a esté conseillé de faire des offres pour consentir la restriction de son Privilege aux termes des Arts, & des Sciences, & de consentir que les mots communs de la langue en fussent tirés par telle personne de lettres non suspecte, ny interessée qui seroit nommée par le Roy.

Cette piece fournit un moyen essentiel de cassation du pretendu Arrêt obtenu par l'Academie, car puis qu'elle ne pretendoit autre chose que d'être proprietaire des mots communs de la langue, & qu'elle a perpetuellement declaré qu'elle ne vouloit point empêcher le Privilege pour un Dictionaire des Arts, & des Sciences, il n'y avoit alors autres chose à prononcer que de declarer les offres bonnes, & valables aprés qu'elle en auroit fait l'acceptation, & nommer des Commissaires non suspects, & desintereſſez pour travailler à cette distraction, au lieu de juger purement & simplement la suppression du livre des Essais, & la revocation du Privilege, puis qu'il suffisoit d'en faire la restriction ; Cependant l'Arrêt dans son dispositif ne prononce r[illegible]ur ces offres, & ne les reçoit, ny n'en deboute ledit Furetiere, ce qui est une nullité essentielle dans l'Arrêt.

Ce qui est d'autant plus considerable que dans la seconde instance intentée sur la cassation de cet Arrêt, l'Academie n'a demandé autre chose que la distraction des mots communs de la langue : Mais elle a pretendu que c'é-

toit elle-même qui devoit faire cette distraction par des Commissaires nommés de son Corps, ce qui estoit contre la teneur des offres qui ne doivent point étre divisées en matiere civile, c'étoit même agir contre le sens commũ de se vouloir rẽdre juges & Parties.

Ces offres au reste n'étoient faites qu'à dessein de parvenir à l'obtention de quelques Commissaires non suspects, & desintereſſez pour l'examen, & la Conference de ces deux Ouvrages : car s'il y en avoit eu de nommés ils auroient fait il y a long-temps leur rapport sur la difference, & l'avantage du Dictionaire Universel sur celuy de l'Academie, ils auroient aussi rapporté que cette pretension d'en distraire les mots communs de la langue étoit non seulement impossible, mais encore ridicule, & sans aucun fondement de raison, ny de droit.

A l'égard de la grande Requête qui contient les defenses du Sieur Furetiere elle peut estre icy supplée, & parce qu'elle contient la même chose que ce qui est dit dans le premier Factum qui a esté imprimé, & receu du Public avec grand applaudissement.

Extrait des Registres du Conseil privé du Roy.

VEu au Conseil Privé du Roy l'Arrêt rendu en iceluy le 30. Janvier 1685. sur la Requête presentée par l'Academie Françoise tendante à ce qu'il plût à sa Majesté ordonner que les Lettres du Grand Sceau surprises par le Sieur Furetiere le 24. Août dernier portant permission de faire imprimer un Dictionaire universel contenant generalement tous les mots François tant vieux que modernes, & les termes de tous les Arts, & Sciences, &c. seront rapportées avec défenses à luy & à tous autres de s'en servir : que lesdites feüilles, ou essais de ce pretendu Dictionaire publiées avec une Epistre à sa Majesté, & un Avertissement au Lecteur seront saisis & supprimez : que celuy qui a imprimé cette Epistre, & cet Avertissement sans attestation, ny permission préalable, sera condamné aux peines portées par les Reglemens, que les termes injurieux con-

tenus en ces deux libelles seront rayez & biffez, & qu'au surplus tant l'Auteur, que l'Imprimeur seront condamnés à telles autres peines qu'il appartiendra par raison. Ladite Requête signée Regnier Desmarais Secretaire perpetuel de l'Academie, & Lauthier son Avocat. Par lequel Arrêt est ordonné que ladite Requête seroit communiquée audit Sieur Abbé Furetiere pour y fournir de réponse dans huitaine pour icelle veuë, ou à faute de la faire, estre fait droit aux parties ainsi qu'il appartiendra par raison. Au bas duquel Arrêt est un Acte par lequel est donné copie dudit Arrêt audit Sieur Abbé Furetiere, portant sommation d'y fournir de réponse dans huitaine, & la signification ensuite par l'Huissier du Conseil du 5. Fevrier dernier. Ensuite du même Arrêt sont deux autres semblables sommations, & significations du 6. & 7. dudit mois de Fevrier dernier Requête contraire dudit Sieur Abbé Furetiere servant de réponse à celle mentionnée audit Arrêt cy-dessus, tendant à ce que pour les causes y contenuës, il plût à sa Majesté sans s'arrêter à la Requête presentée sous le

nom de l'Academie Françoiſe inſerée dans l'Arrêt du Conſeil du 30. Janvier dernier, ordonner que le Privilége accordé au Supliant le 24. Août 1684. ſera executé ſelon ſa forme & teneur, & Acte de ce que pour réponſe à ladite Requête il employe le contenu en la preſente enſemble le Dictionaire de Ceſar de Rochefort imprimé depuis le Privilege de l'Academie, enſemble toutes les differences qui ſe trouvent entre le Dictionaire de l'Academie, & le ſien; ladite Requête ſignée Bory Avocat; enſuite de laquelle eſt un Acte, par lequel eſt donné copie de ladite Requête audit Lauthier Avocat de l'Academie Françoiſe par l'exploit de l'Huiſſier du Conſeil du vingt-ſeptiéme Fevrier mil ſix cent quatre-vingt cinq. Autre Requête dudit Abbé Furetiere tendante à ce qu'il plût à ſa Majeſté luy donner Acte de ce qu'il declare, & conſent la reſtriction du Privilege par luy obtenu en ce qui regarde les Arts, & les Sciences, relations etymologies, origine des choſes, indications des Auteurs, Hiſtoires, & curioſités naturelles, & generalement ce qui ne concerne point les ter-

mes communs de la langue. Ce faisant ordonner que les termes, & mots ordinaires seront tirés du Dictionaire du Supliant par telle personne de lettres qu'il plaira à sa Majesté non suspecte, ny interessée ; ladite Requête signée Furetiere, & Bory son Avocat au bas de laquelle est l'Ordonnance du Sieur Commissaire, portant qu'en jugeant seroit fait droit, & soit signifié sans retardation du 23. Fevrier dernier. Ensuite est la signification du même jour. Veu aussi les Lettres Patentes de la Grande Chancelerie obtenues par l'Academie Françoise, le 24. Juin 1674. portant permission de faire imprimer, vendre, & debiter en tous les lieux de l'obeissance de sa Majesté un livre intitulé *le Dictionaire de l'Academie Françoise*, faisant défenses à toutes autres personnes d'imprimer, vendre, & debiter ledit Dictionaire sans son consentement, & défenses à tous Imprimeurs, & Libraires d'imprimer aucun Dictionaire nouveau de la langue Françoise sous quelque titre que se puisse être, avant la publication de celuy de l'Academie Françoise, ny pendant les vingt années du present Privilege. Co-

pie de Letttes Patentes obtenuës au au Grand Sceau par ledit Sieur Abbé Furetiere le 24. Août 1684. par lesquelles il luy est permis de faire imprimer par tels Imprimeurs, ou Libraires en tels Volumes, marges, & caracteres, & autant de fois que bon luy semblera le Dictionaire Universel, contenant generalement tous les mots François tant vieux que modernes, & les termes de toutes les Sciences, & des Arts. Epistre, & Avertissement au Lecteur que ledit Sieur Abbé Furetiere a mis à la tête de ses Essais, & autres pieces jointes ausdites Requêtes. Oüi le rapport du Sieur le Boulanger d'Hacqueville Conseiller du Roy en ses Conseils, Maistre des Requêtes ordinaire de son Hôtel Commissaire à ce deputé: Et tout consideré LE ROY EN SON CONSEIL faisant droit sur lesdites Requêtes respectives de l'avis de Monsieur le Chancelier a ordonné, & ordonne que le Privilege obtenu par l'Abbé Furetiere, le 24. Août 1684. sera rapporté, & iceluy rayé tant sur le Registre des grands Audienciers de France, que sur celuy de la Communauté des Libraires de Paris, avec dé-

fenſes audit Furetiere de s'en ſervir, & que les Eſſais, Epiſtre Dedicatoire, & Avertiſſement ſeront ſupprimés. Défenſes à tous Libtaires de les imprimer, vendre, & debiter à peine de 3000. livres d'amende, dépens, dommages, & interêts. Fait au Conſeil Privé du Roy tenu à Verſailles le 9. Jour de Mars 1685. Collationé.

Signé LE FOÜIN.

Le ſeiziéme Mars mix ſix cent quatre vingt cinq. A la Requête de l'Academie Françoiſe l'Arrêt dont copie eſt cy deſſus, a eſté ſignifié d'iceux baillé & laiſſé pour Copie aux fins y contenus & défenſes y portées audit Sieur Furetiere en ſon domicile à Paris ruë S. Germain Lauxerrois, parlant au nommé à l'Original par nous Huiſſiers au Conſeil.

DU SAULT.

LA ſeule lecture de cet Arrêt montre qu'il ne peut paſſer pour contradictoire, & definitif, il n'eſt rendu que ſur des Requêtes reſpectives pleines ſeulement de faits allegués, déniez

reciproquement par l'une, & l'autre des parties, ſans en faire aucune verification, ſans appointement, ny inſtruction du Procés, & ſans repreſentation des pieces fondamentales qui étoient les deux Dictionaires pour en faire la conference, & voir ſi l'un étoit emprunté de l'autre, où s'il y avoit quelque conformité : On avoit à cette fin demandé des Commiſſaires dont la nomination étoit neceſſaire pour faire cet examen ainſi qu'il a été dit pluſieurs fois, ce qu'on n'a put obtenir ainſi on peut dire que cet Arrêt ne peut paſſer tout au plus que pour un Arrêt proviſoire, & non pas pour un Arrêt contradictoire, & definitif.

Aprés un Arrêt rendu avec tant de precipitation, & ſans connoiſſance de cauſe, le Sieur Furetiere pouſſé d'un juſte dépit, étoit prêt de jetter ſon ouvrage au feu, quand une perſonne de grande qualité, & des premiers du Conſeil le luy arracha des mains, & l'empêcha de le ſacrifier à ſa colere. Cependant il luy reſtoit un autre procés ſur une indigne expulſion qu'on avoit fait de ſa perſonne de l'Academie : Cela l'obligea de faire un ſecond

Factum contre les principaux Auteurs de l'injure qui luy avoit esté faite où il a fait voir l'injustice de leur pretenduë Sentence tant en la forme qu'au fonds, & que non seulement ils n'avoient ny pouvoir, ny authorité de la rendre, mais encore qu'il n'avoit commis aucune faute qui y peut donner lieu, il y a aussi dépeint la qualité de ceux qui tenoient le Bureau ordinaire de l'Academie, & leur maniere de travailler au Dictionaire, les defectuosités qui s'y trouvent, & en un mot l'abus qu'ils font de l'argent du Roy en amusant le Public de vaines esperances. Les verités contenuës dans ce Factum firent beaucoup de bruit tant en France que dans les pays Etrangers, & donnerent la curiosité de voir les Essais du Dictionaire Universel qui furent bientôt mis en reputation, comme on voit par les témoignages qui en seront cy-aprés rapportés, ce bruit vint jusqu'aux oreilles de Monsieur le Chancelier le Tellier, il reconnut alors qu'il avoit esté surpris, & il auoit resolu de reformer cet Arrêt, comme il le témoigna à Monsieur l'Abbé Hersant Precepteur de Monsieur l'Abbé de

Louvois dans le ſéjour qu'il fit à Chaville un mois avant ſa mort qu'il l'empêcha d'executer ſon deſſein. Ce retour fut cauſe qu'on conſeilla au Sieur Abbé Furetiere de ſe pourvoir en caſſation contre cet Arrêt par les voyes de Droit, & à cette fin au commencement de Janvier 1686. il preſenta au Conſeil la Requête dont la teneur s'enſuit.

AU ROY,

ET

A NOSSEIGNEURS de son Conseil.

SIRE,

Antoine Furetiere Abbé de Chalvoy remontre tres-humblement à vôtre Majesté qu'il a composé un Dictionaire Universel de tous les Arts, & Sciences. C'est un Ouvrage d'un prodigieux travail compris en quatre gros Volumes infolio qui a esté ardemment souhaité de toutes les personnes de lettres, & que personne n'a osé entreprendre en quelque langue que ce soit, mais lors qu'il a esté sur le point de recueillir le fruit de son travail, il a esté traversé dans son dessein par l'envie, & la jalousie d'un petit nombre de personnes qui forment la partie la moins considerable de l'Academie Françoise qui sous son nom col-

lectif qu'ils ont emprunté ont donné Requête au Conseil le trentiéme Janvier 1685. afin de faire rapporter le Privilege obtenu par le Suppliant le 24. Août precedent dans les formes ordinaires pour le faire imprimer.

Cette Requeste a été communiquée au Suppliant qui y a fourni de réponses, & montré que la pretension de ces Academiciens étoit injuste, étant fondé sur deux faux principes qu'il luy auroit été fort aisé de détruire si l'affaire avoit été approfondie; neanmoins ils auroient eu le credit & l'artifice d'empêcher l'entier éclaircissement de ces faits, & quoy que ce Procez fût important à l'honneur de la Nation, & meritât bien d'être instruit dans les formes prescrites par les Reglemens du Conseil, ils auroient usé de tant de precipitation & de surprise qu'ils ont obtenu un Arrest le neuviéme Mars 1685. par lequel ils ont fait ordonner que le Privilege obtenu par le Suppliant seroit rapporté & rayé sur le Registre des Grands Audianciers de France, & sur celuy de la Communauté des Libraires, & les Essays imprimez de ce Dictionaire, l'Epitre Dedicatoire & l'Avertissement seroient suprimez.

Cet Arrêt ainsi rendu sans aucune solemnité a surpris non seulement tous les Savans de la France, mais encore tous ceux des Pais étrangers qui ont porté un témoignage si avantageux du Livre du Suppliant, qu'ils ont fait reimprimer en divers lieux, tant d'Holande que d'Allemagne ce qu'ils en ont pû recouvrer: Ce qui l'a obligé plutôt pour l'interêt Public que pour le sien propre d'avoir recours à Vôtre Majesté pour se plaindre de la surprise de cet Arrest, & se pourvoir contre par les voyes de Droit, sur des moyens de cassation indubitables, tant en la forme qu'au fonds.

Le premier moyen de Cassation dans la forme se prend de ce que cet Arrest a esté rendu sans instruction suffisante, & convenable à la qualité de l'affaire, & des parties sur deux simples Requestes sans reglement, écritures ny productions: C'est pourtant sur le vû des Pieces & des Ouvrages qu'il auroit dû estre rendu; l'usage de juger un Procez sur de simples Requestes communiquées n'est introduit qu'en faveur des gens d'affaires, & il est rejetté quand il s'agît d'établir des decisions en matieres importantes & deffinitives, autrement il faudroit abroger

toutes les instructions,& les procedures dans toutes les affaires si on admettoit que celle du Suppliant a pû estre jugée sans production, & l'on peut dire qu'il y a peu d'affaires de parties qui soient plus importantes que celles-ci à cause des Consequences.

Il s'agit de la Gloire de Vôtre Majesté, & de celle de la Nation, de l'utilité Publique, & de la liberté de toutes les personnes faisant profession des lettres, qui se trouvent interessées en cette cause. Le Suppliant, SIRE, avoit obtenu de Vôtre Majesté un Privilege pour imprimer son Dictionaire, ceux de l'Academie en avoient un autre anterieur, à la verité, mais dont il luy est aisé de faire voir la difference, & de plus qu'il est accordé pour un Ouvrage de toute autre nature.

Il s'agissoit d'examiner deux faits respectivement proposez, l'un s'il étoit vrai que le Suppliant eût volé le travail de l'Academie, & la preuve n'en pouvoit estre mieux faite que par la comparaison des deux Dictionaires; l'autre si la clause exclusive contenüe dans le Privilege de l'Academie pouvoit s'appliquer au Dictionaire du Suppliant: Il ne s'agissoit

soit pas d'accorder, ou de refuser un Privilege, mais seulement de juger de la validité des Privileges qui avoient esté accordez, s'il y avoit de la nullité, ou de la subreption dans l'une, ou l'autre de ces Lettres, & lequel des deux Ouvrages estoit le plus utile au Public: Ainsi n'estoit ce cas où dans les regles il falloit faire une pleine instruction dans les formes : Il falloit écrire & produire, & faire une conference de ces deux Ouvrages qui estoit absolument necessaire & decisive de la question. Cependant par ce Vû dudit Arrest, il paroît qu'il n'y a eu ny Reglement pris dans l'instance ny pieces produites ny contredits fournis ny Commissaires nommez ny Ouvrages vûs & conferez ; rien en un mot qui puisse faire voir que cet Arrest ait esté rendu en connoissance de cause.

Le second moyen de Cassation en la forme est pris de ce que cet Arrest adjuge aux Parties plus qu'elles ne demandoient, car l'Academie n'a jamais pretendu faire un Dictionaire Universel, elle ne comprend dans le sien aucuns termes des Arts & des Sciences, qui sont ceux dont on a le plus besoin de s'éclaircir dans la lecture des Livres, mais seulement les mots

communs & triviaux de la Langue, & les proverbes que perſonne n'ignore. Auſſi dans un Memoire qu'elle a fait imprimer, elle a declaré qu'elle ne pretendoit pas empêcher l'impreſſion des Dictionaires des Arts & Sciences, tel qu'eſt le Dictionaire Univerſel du Suppliant, car il n'y a que les noms des Ars & des Sciences qu'on y doive conſiderer qui en ſont tout le ſolide & le capital, s'il y a quelques mots communs de la Langue c'eſt pour ſervir de baſe, d'introduction & de liaiſon aux autres, que le Supliant regarde comme étranger à ſon ouvrage, & dont il ne fait aucun état.

C'eſt dans cette penſée qu'il donna alors une Requeſte à Vôtre Majeſté, par laquelle il conſentoit la reſtriction de ſon Privilege en ce qui concerne les Arts & les Sciences, ne ſe ſouciant pas des termes communs de la Langue tant qu'il luy ſeroient inutiles, pourvû que ces mots fuſſent choiſis par une perſonne de Lettres non ſuſpecte & non intereſſée. Aprez cette Requeſte ils ne pourroient pretendre autre choſe que de revendiquer les mots communs qu'ils juſtifieroient leur appartenir en propre, & au

lieu de cela ils ont fait casser absolument le Privilege du Supliant sans aucune restriction, & supprimer un Livre tres-utile au Public, parce qu'il traitte de tous les Arts & Sciences, & qui rendroit la Langue Françoise commune à toutes les Nations : on adjuge en effet à l'Academie plus qu'elle n'a demandé, c'est une surprise evidente, & un moyen indubitable de Cassation ; Ce moyen au reste n'est allegué icy que pour montrer la nullité de l'Arrest dans la forme, & qu'il n'a point été rendu en connoissance de cause : car comme c'est une maxime de Droit, que les offres qui ne sont point acceptées sont sujettes à revocation ou à interpretation, le Supliant est obligé de remarquer la difficulté qu'il y auroit eu dans l'execution de ces offres. Il est certain que le Dictionaire de l'Academie se peut bien passer d'employer tous les mots des Arts & des Sciences, mais il est absolument impossible que le Dictionaire Universel se passe de tous les mots communs de la Langue qui sont necessaires pour leur explication. Or la separation de ces mots d'avec les autres [illegible] discuté contradictoirement [illegible]

une étrange longueur ayant affaire à des gens injustes & animez, il faudroit une Sentence arbitrale sur chaque article, leur chicane les feroit parvenir à leurs fins par des voyes indirectes, car le Supliant déja fort âgé, & de plus fort valetudinaire, ne peut pas esperer assez de vie, pour voir achever l'impression de son Livre attendu son enorme grosseur, & ainsi ils cluderoient par leurs fuittes toutes les esperances qu'il auroit de luy faire voir le jour, & le Public seroit privé par ce moyen de l'avantage qu'il en pourroit tirer.

Au fonds ledit Arrest est insoûtenable par le merite de l'affaire, & la nature du Procez qui ne consiste qu'en la verification & établissement de deux faits fort aisez à decider. Le premier est, si le Suppliant a volé entierement le Dictionaire de l'Academie, comme elle l'a publié partout, auquel cas il ne faut point avoir de recours à une cassation ou restriction de Privilege, il ne faut que voir, & confeer ces deux Ouvrages, & c'est pour cela que le Suppliant a demandé délors & demande encore à Vôtre Majesté des Commissaires; car en vertu de la clause ordinaire des Privileges qui deffend de

copier & contrefaire les Livres que d'autres ont déja faits, il auroit fallu seulement attendre que le Livre du Supliant fût imprimé, & s'il avoit esté semblable à celuy de l'Academie, il y auroit eu lieu de le saisir & de le supprimer, ce que le Supliant n'auroit eu garde de contester : Au contraire, il a justifié par avance dans des Essais qu'il a donnez au Public & par le moyen de quelques feüilles du Dictionaire de l'Academie qui lui sont tombées entre les mains nonobstant le soin extrême qu'elle prend de les cacher, qu'il n'y a rien dans le Dictionaire qui luy ait esté volé, puis qu'il n'y a rien qu'elle puisse dire lui appartenir en propre, que tout y est commun & trivial, qu'elle ne fait fonds que sur des proverbes qui sont en la bouche de tout le monde, & qu'au contraire c'est elle qui a pris & volé dans des livres tres-communs tout ce dont elle a composé son Dictionaire ; qu'il est ricicule de pretendre que si-tôt qu'elle y aura inserée quelque mot qu'elle aura pris ailleurs il devienne sacré, & qu'il ne soit plus permis aux autres d'y toucher ny de puiser dans les sources publiques ainsi qu'elle a fait.

Pour mettre l'Academie absolument dans son tort, le Supliant soûtient qu'elle ne peut montrer seulement une douzaine de decisions nouvelles qu'elle ait fait sur la langue qui ne se trouvent point dans les Livres publics des Auteurs qui en ont écrit, ny cotter aucunes phrases qu'elle puisse revendiquer sur le Supliant comme luy appartenant en propre: Ce qu'elle auroit dû faire sur les Essais qui en ont esté imprimez, & il offre non seulement de les retrancher, mais même il se soûmet à payer une amende de douze livres pour chacune des phrases de cette nature qu'elle pourra justifier luy appartenir, c'est ce qui met ce premier article hors de contestation.

L'éclaircissement du second fait qui doit terminer ce Procez est encore plus facile, il depend d'un mot qui sortira de la bouche sacrée de Vôtre Majesté; Elle est tres-humblement suppliée de declarer son intention sur le sujet de ces deux Dictionaires: Le Supliant l'executera avec toute la soûmission possible, & il est prêt de luy sacrifier non seulement son Livre, & le fruit de ses travaux, & de ses études, mais encore tous ses biens & sa vie. Cependant il espere de la justi-

ce de Vôtre Majesté qu'avant de l'obliger à le jetter au feu elle le fera examiner, soit par des Commissaires de son Conseil, soit par telles autres personnes Sçavantes & non suspectes qu'il luy plaira de nommer, & d'en faire faire la conference avec le Dictionaire de l'Academie, afin que si le destin de la France est tel qu'on n'y doive avoir qu'un seul Dictionaire, Vôtre Majesté fasse du moins faire le choix du meilleur, & ne prive pas ses sujets de l'avantage qu'ils peuvent tirer du Dictionaire Universel pour en faire profiter les Etrangers, qui non seulement en enrichiront leur commerce, mais encore y trouveront une grande instruction, tandis qu'il ne restera en France que le Dictionaire de l'Academie qui est plein de mille fautes, & beveües, & qui de plus ne paroitra de cinquante ans s'il a à paroitre, quoy que la moitié ait déja couté à Vôtre Majesté plus de trente mille écus depuis autres cinquante ans qu'il est commencé.

Ce n'est pas la premiere fois que Vôtre Majesté a revoqué de semblables Privileges, quand Elle a reconnu que les impetrans n'avoient point satisfaits à ses intentions. Elle se peut souvenir qu'Elle

avoit autrefois accordé un Privilege authentique au Sieur Perrain pour donner au Public l'Opera, mais comme Elle a veu que cette entrepriſe étoit au deſſus de ſes forces, Elle n'a point fait de difficulté de le revoquer, & d'en accorder un autre au Sieur l'Ally, parce qu'Elle a jugé qu'il étoit tout autrement capable de ſatisfaire le Public que ſon predeceſſeur. Il y a eu même une derogation à cette clauſe excluſive contenuë dans le pretendu Privilege de l'Academie, en ce que ſans y avoir égard, feu Monſieur le Chancelier auroit accordé un Privilege le deuxiéme Decembre mil ſix cent quatre vingt trois à Ceſar de Rochefort pour imprimer un Dictionaire purement François ſous le titre de Dictionaire General, & curieux de tous les mots François qui a eſté imprimé à Lyon in fol. & qui ſe vend publiquement à Paris ſans oppoſition de perſonne, non pas même de l'Academie.

Le Supliant a toûjours été perſuadé, & a juſqu'icy ſoûtenu que le Privilege de l'Academie en la forme qu'il eſt, n'a jamais eſté accordé par Vôtre Majeſté, que la clauſe excluſive qui y eſt inſerée eſt l'effet de la ſurpriſe d'un Commis qui

à dressé le Privilege. Il y a une preuve par écrit que cette clause n'a jamais esté examinée quand elle a passé au Sceau par le témoignage qu'il en rapporte du Sieur d'Aligre Abbé de S. Jacques à qui feu Monsieur le Chancelier d'Aligre son Pere envoyoit tous les Privileges pour les examiner avant que de les sceller ; de plus il y a une presomption convaincante que Vôtre Majesté n'a jamais fait cette concession, parce que l'Academie ne luy en a pas fait les remerciemens qu'auroit merité une grace si extraordinaire, quoy qu'elle ait esté ailleurs prodigue de deliberations, de députations, & de remerciemens en des affaires de bien moindre consequence, comme il est aisé de prouver par la representation de ses Registres, dans lesquels ces Actes, & ses harangues sont enregistrés. Il est bien probable que Vôtre Majesté a voulu accorder à l'Academie un Privilege de faire imprimer son Dictionaire avec des défenses à toutes personnes de le contrefaire, mais il il n'y a pas d'apparence que Vôtre Majesté ait voulu exclure ses sujets de travailler à un Dictionaire Universel different entierement de celuy de l'Academie. Le Dictionaire de l'Academie ne contien-

dra au plus que cinq a six mille mots en un seul Volume fort mince, celuy du Supliant en contient plus de quarante mille en quatre gros Volumes ; Celuy de l'Academie ne comprend que les mots ordinaires, & communs de la Langue ; Celuy du Suppliant, tous ceux des Arts, & des Sciences sans exception : Celuy de l'Academie a pour objet d'apprendre à parler purement, & correctement ; Celuy du Suppliant de donner au Public une connoissance parfaite de la nature des choses, & de leur usage, que s'il est vray que toutes ces differences s'y trouvent, l'Academie est sans interêt.

Ce qui a confirmé le Suppliant dans cette pensée c'est la grande connoissance qu'on a dans toute l'Europe de la prudence, & de la justice de Vôtre Majesté : On n'a garde de croire qu'Elle ait jamais voulu accorder une clause si contraire à la liberté des lettres qui est tellement extraordinaire, & odieuse qu'aucun Prince, ny Estat n'en n'a jamais accordé de pareilles en quelque temps, & en quelque occasion que ce fût : On sçait qu'elle n'a jamais défendu d'écrire sur quelque matiere que ce soit, pourveu qu'il n'y eût rien contre la Religion, l'E-

tat, & les bonnes mœurs. On sçait aussi que ce n'est point le Genie de Vôtre Majesté de donner des Privileges exclusifs, & qu'elle a refusé toutes les graces qui lui ont esté demandés qui genoient la liberté publique. On sçait enfin qu'encore qu'Elle ait fait choix de quelques personnes Illustres pour écrire l'histoire, Elle ne leur a point donné pour cela de Privilege exclusif qui empechât d'autres Auteurs d'écrire dans le même genre, ce qu'Elle n'a pas fait non plus à ceux qui écrivent de Theologie, de Politique, & de Jurisprudence, quoy que ce soient des sujets bien plus delicats que ceux de la Grammaire, & où il seroit dangereux de faire des fautes plus importantes. Il est d'ailleurs constant que si Vôtre Majesté avoit voulu rendre l'Academie Juge Souveraine de la Langue, en ne voulant pas souffrir qu'on fit d'autre Dictionaire que le sien. Elle luy auroit donné des Lettres authentiques pour cet effet par des Commissions expresses, des Brevets, & Lettres Patentes pour luy attribuer cette authorité : Mais tant s'en faut que l'Academie ait un titre positif de cette nature, que les Lettres de son Etablissement y sont tout a fait contraires, aussi

Bien que l'Arrêt de leur Verification qui ne luy accorde aucune juriſdiction ny ſur les Livres, ny ſur la perſonne de qui que ce ſoit, ſi ce n'eſt par une ſoûmiſſion volontaire des parties : C'eſt un travail qu'elle a entrepris de ſon propre mouvement, comme il étoit permis à chaque particulier de le faire, & elle ne peut établir ſa pretention pour revendiquer les mots communs de la Langue que ſur un fondement negatif, & ſur cette clauſe excluſive qu'il a eſté facile d'inſerer parmi les formules d'un Privilege qui ne regardent que le ſtile quon ne lit, & qu'on n'examine jamais quand on ſcelle de pareilles Lettres : Et cette clauſe n'eſt pas un titre ſuffiſant pour luy donner un droit de proprieté ſur tous les mots, & les Proverbes de la Langue.

Que ſi Vôtre Majeſté avoit accordé veritablement ce Privilege, ce n'auroit été que dans la penſée que la Langue en tireroit un grand avantage, & le Public quelque utilité, mais il en arriveroit tout le contraire ; car à moins que l'Academie eût cette infaillibilité qui n'appartient qu'à l'Egliſe Univerſelle, il eſt evident que s'il n'eſtoit pas permis à d'autres Auteurs d'écrire ſur la même matie-

re, il n'y auroit personne qui peut suppléer ses omissions, ny corriger ses fautes qui sont en tres-grand nombre, c'est ce qu'on a déja fait voir par des Ecrits qui ont fait assez de bruit dans le monde ; C'est aussi une maxime certaine qu'il ne sçauroit y avoir trop de Dictionaires, parce que le nombre des choses étant infini, il n'y en aura jamais de parfait, jusqu'à ce que les moindres ayent servi de supplément aux meilleurs ; & comme la perfection de la Langue ne consiste que dans la certitude de l'usage, il n'y en sçauroit avoir trop de témoins.

Vôtre Majesté n'auroit pas aussi manqué avant que de faire cette concession de faire examiner la qualité de ceux qui devoient travailler effectivement à la composition de ce Dictionaire unique, & qui tiennent ordinairement le Bureau de l'Academie ; Elle auroit sceu que ceux qui y travaillent sont bien degenerés des ces Academiciens de la vieille Roche qui y étoient de vrais Illustres, & que ce n'est plus à present que ce qu'il y a de plus bas, & de plus mépriſable dans la Litterature comme il a été pleinement justifié ; de sorte que quand il auroit été juste autrefois d'acorder un semblable

Privilege, il y auroit des raisons suffisantes pour le revoquer presentement a cause de l'incapacité des Ouvriers. Il est fâcheux au Suppliant d'être obligé de dire des verités qui semblent dures à ses parties, mais la necessité d'une défense legitime l'y contraint; Il ne luy est pas agreable non plus de parler avec avantage de son Ouvrage, il n'en diroit rien si le Public par l'approbation qu'il a donnée aux Essais qui en ont été imprimés ne l'avoit authorisé de ce faire. Cette approbation generale a fait dire à quelqu'un que si le Suppliant vouloit brûler son Dictionaire, il faudroit l'en empêcher, parce qu'étant un Ouvrage Original, il peut exciter d'autres personnes à le perfectionner, s'il y avoit ou des erreurs, ou des omissions: Et la suppression de ce Livre feroit le même tort aux gens de lettres que si on avoit supprimé dans sa naissance le Dictionaire de Calepin, ou les Concordances de la Bible.

L'Academie au reste n'a point d'interêt d'empêcher l'impression du Dictionaire Universel, sous pretexte qu'elle dit qu'il previendroit celle du sien, & en cela luy feroit tort, parce que s'il est vray ce qu'elle a publié par tout que son

Dictionaire étoit achevé quant à la composition, & qu'elle avoit fait plus de la moitié de la seconde revision, elle auroit eu assez de temps pour l'achever depuis un an & demi qu'il y a que cette contestation dure, & quand elle devroit encore durer deux années, son Dictionaire qu'on imprime à mesure qu'on le revoit paroître au jour encore plûtôt que celuy du Suppliant qui a besoin de trois ou quatre années pour en faire l'impression, quelque diligence qu'on puisse faire attendu la grosseur enorme de ses Volumes ; Ainsi elle auroit tout l'honneur de l'invention, ou des decisions qu'elle pretendroit y avoir faites quand même on luy en auroit pris, ou emprunté une partie dont il faudroit laisser le jugement au Public.

Une derniere preuve de la surprise dudit Arrêt se prend de ce qu'il ordonne non seulement la suppression des Essais, mais même de l'Epître Dedicatoire à Vôtre Majesté, & de l'Avertissement : Car comme il n'y a rien qu'on puisse reprendre dans cette Epître, & qu'au contraire elle contient des eloges de Vôtre Majesté, c'est une insigne temerité d'avoir voulu empêcher que sa Gloire, & ses

loüanges, fuſſent publiées juſques dans les lieux les plus reculés de l Europe ou cette Epître les a déja portées par les diverſes impreſſions qui en ont eſté faites chez les Etrangers. Quant à l'Avertiſſement, il ne peut pas être conceu en des termes plus honnêtes que ceux dont le Suppliant s'eſt ſervi pour offrir à l'Academie ſon travail. L'envie, & la jalouſie, l'ont fait refuſer, il ne faut que faire la lecture de ces pieces pour en être pleinement perſuadé, ainſi il ſera toûjours difficile de trouver les motifs ſur leſquels ledit Arrêt en a ordonné la ſuppreſſion.

Tous les faits, & moyens cy-devant alleguées ſont plus amplement deduits dans les Factums, & Apologies que le Suppliant a eſté obligé de donner au Public pour ſe juſtifier des noires calomnies que ces Academiciens ont ſemées en tous lieux contre luy, & il les employe icy pour plus ample Ecritures, pour appuyer la juſtice de la preſente Requête.

Les Parties du Suppliant ne manqueront pas de luy oppoſer des fins de non recevoir en ce qu'il ne s'eſt pas pourveu contre ledit Arrêt dans les ſix mois du jour de la ſignification d'iceluy, mais ce terme de ſix mois n'eſt fatal que

contre ceux qui negligent leurs affaires, & ne regardent que la seureté des familles dans les Arrêts qui interviennent sur des contestations d'interêt : Icy outre qu'il ne s'agit que de la faculté de faire imprimer un Ouvrage, le Suppliant est tombé en apoplexie au mois d'Avril dernier suivie d'une longue maladie, dont il n'est pas encore sorti, il a une excuse legitime qui luy fait esperer que Vôtre Majesté le relevera du laps de temps qui n'a pas couru par sa faute.

A CES CAUSES SIRE, Plaise à Vôtre Majesté sans s'arrêter à l'Arrêt du Conseil dudit jour neufviéme Mars 1685. ordonner que les Lettres du Grand Sceau du 24. Août 1684. portant permission de faire imprimer le Dictionaire Universel seront executées selon leur forme & teneur, & ou vôtre Majesté ne voudroit pas, quant à present, prononcer sur la Cassation dudit Arrêt, ordonner que le Dictionaire du Suppliant, ensemble celuy de l'Academie du moins toutes les Lettres qui sont achevées, & imprimées seront mises par devers tels des Sieurs Conseillers Ordinaires de vôtre Conseil qu'il luy plaira pour aprés les avoir veus, & examinés être sur leur

avis, & leur rapport fait droit aux parties ainsi qu'il appartiendra, & le Suppliant continuera ses prieres pour la santé de Vôtre Majesté.

FURETIERE. BORY, Avocat.

MONICAULT.

SEGONSAT Anciens Avocats qui ont signé la Requête suivant l'Ordonnance.

De cette Requête Monsieur Turgot de Saint Clair Maître des Requêtes a a esté chargé, on y a joint les Factums, & les pieces precedentes pour en justifier les moyens, & les rapporter à Monseigneur le Chancelier, on y a ajoûté une grosse liasse d'approbations, & certificats de la bonté du Dictionaire Universel données par un bon nombre de personnes Illustres par leur qualité, & leur Litterature dont on se contentera de rapporter icy la liste.

LISTE DES PERSONNES Illuſtres par leur qualité ou leur literature qui ont donné leur Approbation par écrit au Dictionaire Univerſel.

MOnſeigneur l'Archevêque d'Ambrun.
Monſeigneur l'Archevêque d'Alby.
Monſeigneur l'Evêque de Valence.
Monſeigneur l'Evêque d'Evreux.
Monſeigneur l'Evêque de Pamiers.
Monſeigneur Nicolaï, premier Preſident de la Chambre des Comptes.

Le R. P. De la Ruë.
Le R. P. Lucas.
Le R. P. Meneſtrier.
Le R. P. Comire.
Le R. P. Rapin.
} de la Compagnie de Jesus.

Le R. P. Thomaſſin.
Le R. P. Malebranche.
} Prêtre de l'Oratoire.

Le R. P. Du Moulinet Bibliotequaire de Sainte Geneviéve.
Monſieur d'Aligre Abbé de S. Jaques.
Monſieur l'Abbé Maimbourg, celebre Hiſtoriographe.

Monſieur Seron Docteur en Medecine & Medecin de Monſieur le Chancelier le Tellier.

Monſieur Manjot Docteur en Medecine.

Monſieur Bernier Docteur en Medecine, & celebre Voyageur.

Monſieur Borelli Docteur en Medecine, & en Chymie, qui tient le Laboratoire de l'Academie Royale des Sciences.

Monſieur Blondel de l'Academie Royale des Sciences, & Maître de Mathematiques de Monſeigneur le Dauphin.

Monſieur Auzout, celebre Mathematicien.

Monſieur de Prades celebre Hiſtoriographe.

Monſieur Lovetiere, ancien & celebre Avocat en Parlement.

Monſieur Herſant Docteur en Theologie & Precepteur de Monſieur l'Abbé de Louvoy.

On auroit continüé cette Liſte à l'infini, mais on a jugé que cela ſeroit inutile aprés l'approbation generale que ces Eſſais on eu dans le monde. Car il ne s'eſt trouvé perſonne qui n'ait reconnu la grande utilité de ce Dictionaire, & qui n'ait murmuré contre l'injuſtice de

l'Academie qui en privoit le Public ; il ſuffira de rapporter ici quelques extraits des journaux des Sçavans de divers lieux de l'Europe qui montrent que ce Livre a fait auſſi grand bruit dans les pais Etrangers qu'en France & que par tout on en ſouhaite ardemment l'impreſſion.

EXTRAIT DES NOUVELLES de la Republique des Lettres du mois de Ianvier 1685.

JE ne dois pas oublier qu'avant que l'Aſſemblée de l'Academie fût formée ſon Libraire diſtribua pluſieurs exemplaires imprimez de l'Extrait du Privilege que Monſieur l'Abbé Furetiere a obtenu dés le mois d'Août dernier, pour l'impreſſion d'un Dictionaire François plus gros que celuy de l'Academie. Ce deſſein déplait extraordinairement à tout le Corps, & on pretend que Monſieur l'Abbé Furetiere qui eſt l'un des quatante Academiciens, n'a point dû travailler à part à un Ouvrage qu'il ſçavoit eſtre la principale occupation de toute l'Academie, ny le publier ſans ſa participation. L'Academie veut employer tout

ſon credit à faire revoquer le privilege qu'il a obtenu, & l'on croit qu'elle ſe prepare à luy bien témoigner ſon reſſentiment. On ne ſçait ce qui en arrivera : les ſuites nous l'apprendront. En attendant on ne ſera pas fâché de ſçavoir le titre de ce nouveau Dictionaire. Le voici. Dictionaire Univerſel contenant generalement tous les mots François tant vieux que modernes, & les termes de toutes les Sciences & les Arts, ſçavoir la Philoſophie, la Medecine, la Juriſprudence, les Mathematiques, l'Aſtronomie, la Geographie, la Muſique & les Inſtrumens, l'Optique, l'Architecture, la Rhetorique, Poëſie & Grammaire, la Peinture & Sculpture, la Marine, le Manege, le Blaſon, la Venerie, Fauconnerie, Peſche, l'agriculture, les termes de Commerce & des Arts Mechaniques, pluſieurs termes de Relations d'Orient & d'Occident, la qualité des poids, meſures & monnoyes, les Etymologies des mots, l'Invention des choſes & l'origine de pluſieurs Proverbes & leur Relation avec les autres Langues, & les noms des Auteurs qui ont traité des matieres qui regardent les mots expliquez avec quelques curioſitez, Hiſtoires & Sentences

morales qui seront rapportez pour donner des exemples des phrases & des constructions.

Il doit étre en deux, ou trois Volumes n folio,

Extrait des Nouvelles de la Republique des Lettres du mois de Fevrier 1685.

ESsay d'un Dictionaire Universel contenant generalement tous les mots François tant vieux que modernes, & les termes de toutes les Sciences, & des Arts.

SÇAVOIR.

La Philosophie Logique & Physique &c. comme il est porté dans le certificat cy-dessus. Le tout Extrait des plus excellens Auteurs anciens, & modernes recueilli, & composé par Messire Antoine Furetiere Abbé de Chalivoy, de l'Academie Françoise 1684. in quarto avec Privilege du Roy.

Ce titre est beaucoup plus ample que celuy que nous avons inseré dans les

Nouvelles du mois precedent, & que nous avions tiré mot à mot d'une copie imprimée de l'Extrait du Privilege accordé à cet Auteur. Messieurs de l'Academie Françoise persistent dans leur irritation contre luy, & dans le dessein de s'opposer à la publication de son Ouvrage, & ils ont député Monsieur Regnier des-Marais leur Secretaire à Monsieur le Chancelier pour demander la revocation du Privilege que Monsieur Furetiere a obtenu. Ils parlent même de le degrader de leur Corps, & ils pretendent que leur Compagnie peut aussi bien exercer ce droit que la Sorbonne qui s'en est servie sous ce regne contre l'un de ses plus fameux Docteurs. Mais peut-étre que ce ne sera qu'un procés à terminer par les voyes de la Justice, puisque ces Messieurs ont déja fait signifier à leur Partie une Requête qu'ils ont presentée au Conseil. Monsieur Furetiere ne s'endort pas. Il n'a garde de le faire dans une occasion de cette importance, & pour un Livre qui luy a tant coûté en plusieurs façons. Il remuë tous ses amis afin de se maintenir dans son Privilege, & comme il a creu que pour en venir mieux à bout il devoit publier un échantillon de son

Dictionaire

Dictionaire Universel, il le donne icy avec une Requête au Roy, & une petite Preface.

Il expose dans sa Requête (ou dans son Epître Dedicatoire si l'on veut) que jamais Auteur n'a demandé à un Prince dans ses Dedicaces justice, & protection en une plus pressante necessité que celle où il se trouve reduit, que ce n'est icy qu'un leger Essay d'un prodigieux travail qui contient plusieurs gros Volumes, qu'il a entrepris une Encyclopedie de langue Françoise pour la faire connoître aux Etrangers, & la transmettre dans toute son étenduë à la posterité, que comme son abondance consiste en l'explication des Arts, & des Sciences, c'est à quoy il s'est particulierement attaché, & qu'il les a compris en un même Corps, ce qui n'a point encore esté fait en pas une langue; qu'on peut dire que jamais ce travail ne pouvoit venir plus à propos, puisque jamais les Arts, & les Sciences n'ont été portées à un plus haut point de perfection que sous le Regne heureux sa Majesté; que comme l'envie traverse tous les bons desseins, l'interêt particulier d'un Libraire qui a imprimé une petite partie du Dictionaire de l'Academie

Françoiſe s'oppoſe à l'impreſſion de celuy-cy quoy qu'il ſoit entierement different, que le Suppliant n'ignore pas que cet Illuſtre Corps qu'il reſpecte à l'honneur d'étre ſous la protection de ſa Majeſté. Mais qu'il ſçait auſſi qu'elle ne donne protection à perſonne que dans la juſtice, & en connoiſſance de cauſe, & qu'elle a prononcé elle-même contre ſes propres interêts quand il s'agiſſoit de pluſieurs millions, action heroique qui encherit ſur celle des Ceſars, & qui eſt le ſujet du prix de Poëſie qui doit étre donné cette année, qu'il n'a pas beſoin de combattre cette Compagnie, mais ſeulement quelques-uns qui veulent prendre avantage d'une clauſe extraordinaire qu'on a gliſſée dans un Privilege ſurpris de Monſieur d'Aligre ſur la fin de ſes jours, que cette clauſe porte des défenſes à toutes perſonnes de faire aucun Dictionaire François pendant vingt-ans, à compter du jour que celuy de l'Academie ſera imprimé; qu'il eſt tres-certain que jamais l'intention de ſa Majeſté n'a eſté d'accorder une grace de cette nature; qu'en connoiſſant la protection generale qu'elle donne aux ſça-

vans on ne pourra pas croire qu'elle ait voulu oter à la litterature cette honnête liberté dont elle a jouy dans tous les Siecles, & chez toutes les Nations, ny donner une exclusion qui s'accorde seulement pour des interêts pecuniaires de Manufactures ; que l'accroissement des Lettres n'est venu que par l'emulation, & la Critique des Auteurs dont les differés genies ayant traité les mêmes sujets en differentes manieres, les ont enfin épuisez ; que cela doit avoir lieu particulierement en matiere de Dictionaires, parce qu'ils ne peuvent jamais contenir assez de mots pour expliquer toutes les choses dont l'étenduë est infinie. Il conclut par l'obligation que toutes les Muses auront à sa Majesté si elle leur laisse un champ libre pour s'exercer, & il assure qu'elles reconnoistront cette grace par une infinité de Poëmes, & de Panegyriques, qu'il s'efforcera luy-même de reveiller cette ardeur avec laquelle il a chanté autrefois les Victoires de la Franche Comté, & qu'encore qu'avec un genie que les ans ont affoibli, il publiera la grandeur de ses Exploits.

Dans l'Avertiſſement au Lecteur il proteſte qu'il n'a point eu deſſein d'entreprendre ſur le travail de l'Academie Françoiſe, qu'il la reſpecte autant qu'il eſt poſſible, & qu'il a crû ſeulement contribuer de ſa part au deſſein qu'elle a de rendre ſervice au Public. Que deux conſiderations l'y ont obligé, l'une qu'elle n'a pas compris dans ſon Ouvrage les mots des Arts, & des Sciences, l'autre que pour ſatisfaire l'impatience de pluſieurs perſonnes, il étoit neceſſaire de leur donner un Dictionaire qui n'eſt pour ainſi dire que proviſionel, & le precurſeur de celui qui viendra en ſouverain dans une entiere pureté juger tous les mots vieux, & nouveaux, & interpoſer ſon autorité pour les faire valoir; Qu'il laiſſe à l'Academie ſa juriſdiction toute entiere, & qu'il luy offre cet Ouvrage comme de ſimples Memoires qui luy pourront ſervir pour achever la derniere partie de ſon travail, & pour remplir les omiſſions de la premiere. Il pretend ne rien decider ſur la langue, & n'avoir rien emprunté de ce qui peut appartenir en propre au Dictionaire de l'Academie, comme il eſpere qu'on le con-

noiſtra aiſément par la conference des deux Ouvrages. Il croit que du moins on ne luy peut pas reprocher d'avoir rien pris de celuy de l'Academie depuis les lettres O. & P. qui ne ſont pas encore faites, & que l'uniformité qui eſt en tout ſon Ouvrage fera voir clairement qu'il n'a pas eu beſoin de cet autre Dictionaire pour faire les premieres lettres, puis qu'il a fait les dernieres ſans ſe ſecours. Celles-cy, pourſuit-il, pourront donner un beau champ pour exercer un droit de repreſailles s'il y avoit lieu, puis qu'on y trouvera bien plus à prendre que ce qu'on pourroit pretendre que j'aurois pris.

Voila un Extrait un peu long de l'Epitre Dedicatoire, & de la Preface de ce Livre. On trouvera peut-eſtre qu'il n'en faloit pas tant rapporter, mais comme cet Eſſay ne doit eſtre vû que de peu de gens : car l'Auteur n'en a fait tirer qu'un petit nombre d'Exemplaires qui ne ſe vendent point, mais qu'il diſtribuë à ſes amis, nous avons crû qu'il faloit donner dans nos Nouvelles une idée juſte, & étenduë

de ce qu'il dit pour ſes raiſons, & que la pluſpart des Curieux nous en ſçauroient gré. L'Echantillon qu'il publie de ſon ſi immenſe Dictionaire eſt un petit inquarto où il a mis huit pages ſur chaque lettre de l'Alphabet excepté ſur les trois dernieres, & ſur le K. & le Q. il ne met guére ſur chacune que des noms la pluſpart ſubſtantifs, ce qui n'empêche pas qu'on n'y trouve des choſes bien recherchées. Il paroit qu'il a negligé de polir ſon ſtile, ſafin de mieux faire voir qu'il ne s'eſt point prevalu des travaux de l'Academie, comme on l'en accuſe. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'eût fait ce grand Ouvrage qui peut étre fort utile au Public, qu'avec l'agréement de l'Illuſtre Compagnie dont il a toûjours eſté un digne Membre.

EXTRAIT DES NOUVELLES de la Republique des Lettres du mois de May 1685.

Memoire concernant le Procez intenté par Meſſieurs de l'Academie Françoiſe à Monſieur l'Abbé Furetiere.

ON a vû dans les Nouvelles du mois de Février page 172. que Meſſieurs de l'Academie avoit fait ſignifier à cet Abbé la Requeſte qu'ils avoient preſentée contre luy au Conſeil du Roy. Il eſt temps que les Nouvelles de ce mois apprennent quelle a été l'iſſuë de cette affaire.

Cette Requête fut ſuivie d'un Arreſt le 30. jour de Janvier qui ordonne que Monſieur l'Abbé Furetiere fourniroit ſa réponſe au bout de huit jours. Il la fournit par une Requeſte contraire tendante à ce que pour les cauſes y contenües il plût à Sa Majeſté ſans s'arrêter à la Requête de Meſſieurs de l'Academie Françoiſe, ordonner que le Privilege accordé au Suppliant le 24. Août 1684. ſera executé ſelon ſa forme & teneur. Il allegua

entre autres moyens qu'au mois de Decembre 1683. Monsieur le Chancelier signa un Privilege pour un Dictionaire qui a esté imprimé à Lyon sous le titre de Dictionaire General & Curieux, &c. composé par Cesar de Rochefort Docteur ez Droits, aggregé à l'Université de la Sapience de Rome, Juge des appellations du Comté de Grolée, & Juge ordinaire du Prieuré de S. Benoît appartenant à Monsieur l'Abbé de la Chaise. Il fit un Factum qui contient entre autres choses une comparaison de son Dictionaire avec celui de Monsieur Richelet, & avec celui de l'Academie. Cette comparaison est composée de trois colomnes à l'exemple du fameux Ecrit qui porta ce nom durant la guerre de Jansenius. L'une de ces trois colomnes contient une feüille du Dictionaire de l'Academie sur la lettre G. Il en a mis autant de celuy de Monsieur Richelet, & autant du sien sur les deux autres, & il a fait remarquer au Public, que comme Monsieur Richelet a souvent dit les mêmes choses que Messieurs de l'Academie sur un même mot, quoy qu'il n'eut point vû leur Dictionaire, le même accident pouvoit bien luy estre arrivé, & qu'ainsi on n'é-

roit point en droit de le traiter de Plagiaire. On trouve qu'il en devoit demeurer là & ne pas passer comme il a fait à la Critique de l'incomparable Dictionaire de l'Academie, car il pretend avoir trouvé jusqu'à 173. fautes dans la seule feüille dont il s'est servi pour son paralelle. Il presenta une autre Requête au Conseil où il consentoit que son Dictionaire fût reduit aux termes des Arts, des Sciences & des Relations, aux etymologies & aux origines des choses, aux indications des Autheurs, aux histoires, & aux curiositez naturelles, & generalement à tout ce qui ne concerne point les termes communs de la Langue, & que pour faire cette reduction on ordonnât à telle personne de lettres qu'il plairoit à Sa Majesté non suspecte ny interessée de tirer les termes, & mots ordinaires du Dictionaire du Suppliant. Mais voici ce qui a esté ordonné au Conseil privé du Roy tenu à Versailles le neuviéme jour de Mars 1685.

Oüy le rapport du Sieur le Boulanger d'Hacqueville Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Commissaire à ce Deputé, & tout consideré LE ROY EN SON CON-

SEIL faisant droit sur lesdites Requêtes respectives ; de l'avis de Monsieur le Chancelier a ordonné & ordonne que le Privilege obtenu par l'Abbé Furetiere le 24. Août 1684. sera rapporté & iceluy rayé, tant sur le Registre des Grands Audianciers de France, que sur celuy de la Communauté des Libraires de Paris ; avec défenses audit Furetiere de s'en servir, & que les Essais, Epitre Dedicatoire & Avertissement seront supprimez. Défenses à tous Libraires de les imprimer, vendre & debiter à peine de trois mille livres d'amende, dépens, dommages & interêts.

Monsieur Regnier Des-marais Secretaire perpetuel de l'Academie Françoise, a fait deux discours fort eloquens à Mr le Chancelier, l'un pour luy demander cet Arrest, l'autre pour le remercier de ce qu'il étoit rendu. Quant à Mr Furetiere il ne se trouve plus aux Assemblées de l'Academie, mais on ne sçait pas si l'on mettra un autre Academicien à sa place.

Extrait des Nouvelles de la Republique de Lettres du mois de Iuin 1686.

LE second Factum de Monsieur l'Abé Furetiere qui est un ouvrage tout plein de feu & d'esprît, mais satyrique au dernier point contre quelques Membres de l'Academie Françoise. Nous avõs parlé de ce different dans les pages 29. 170. & 523. de l'année 1685. & tout le monde a pû voir les Essais du Dictionaire de Monsieur Furetiere, & son premier Factum, car ils ont esté imprimez chez le même Desbordes. Mais je ne me souviens pas d'avoir jamais temoigné aucune impatience de sçavoir qui on mettroit en la place de l'Auteur à l'Academie, comme il m'en accuse; j'ay seulement dit qu'on ne savoit pas si l'on mettroit un autre Academicien à sa place page 526. ce qui est fort éloigné de ce qu'il m'impute. On a publié dans quelques Gazettes que ce nouveau Factum, ayant esté lû au Roy, le fit extrêmement rire; il est seur qu'il s'y trouve des endroits qui feroient rire les personnes les plus serieuses, mais apres tout quand on a laissé

dissiper ce plaisir malin qu'une satyre piquante excite dans un Lecteur, on trouve si on s'examine bien qu'on n'a gueres changé de sentiment pour les personnes joüées : on leur rend la même justice qu'autrefois, & pour ne rien dire des autres, il est bien certain que Messieurs de Benserade, & de la Fontaine sont aussi estimez qu'ils étoient avant ce Factum. *Ce qu'il y a encore de bien certain c'est ce qu'on souhaite ardemment l'impression du Dictionaire Universel & qu'on dit que l'Autheur obtiendra bien-tôt le Privilege.*

Extrait de la Gazette d'Hollande.

De Paris le 16. Fevrier 1685.

L'Affaire du Sieur Furetiere avec l'Academie Françoise au sujet du Dictionnaire François est degeneré en un veritable procez qui est au Conseil.

Extrait des nouvelles extraordinaires de divers endroits.

De Paris le 18. *Juin* 1686.

L'Abbé Furetiere qui a déja composé deux Factums contre Messieurs de l'Academie Françoise a presenté un Placet au Roy en vers, par lequel il prie Sa Majesté de luy permettre de faire imprimer son Dictionaire Universel sur la Langue Françoise qu'on dit estre un Ouvrage achevé. Il raille Messieurs de l'Académie delicatement, & souhaitte à Sa Majesté une vie d'aussi longue durée que le Dictionaire de Messieurs de l'Academie restera de temps à paroistre au jour.

Acta Eruditorum Lipsiæ, Mensis Novembris anni 1685. page 518. 519.

Essais d'un Dictionaire Universel, &c. Recueilli & composé par Messire Antoine Furetiere, Abbé de Chalivoy de l'Academie Françoise.

ID EST.

Specimen Dictionarii Universalis omnes in universum Gallicas dictiones tum veteres quàm modernas, omniúmque scientiarum, & artium nomina complectens è præstantissimis antiquis, & recentioribus autoribus collectum, & congestum per Antonium Fureterium Abbatem Chaliveiensem Academiæ Francitæ Socium.

Amstelodami apud Henricum des-Bordes 1685. in 12.

QUi in lexicis Gallica linguæ adornandis in ista gente operam posuê-

re, extiterunt multi, quorum tamen industriam superare annisus est Fureterius, omnes omnium Scientiarum & Artium, ac cujusvis generis voces apud Gallos receptas, earúmque origines, & ab iis inducta proverbia uno exhibiturus opere cujus Specimen dedit, hujus sub initium amplitudinem doctrinæ, quâ isthose commendet explicat, & longo ordine vastum ejus ambitum exponit. Omnes in Philosophia, Medecina, ac Jurisprudentia, cœterisque Artibus, ac Disciplinis vulgari etiam opificum usu, & alibi occurrentes Dictiones, vocum etymologias, rerum Inventiones, proverbiorum origines autorúmque nomina qui de rebus quæ voces spectant tradiderunt se indicaturum, & Historiis aut ex natura depromptis memoralibus, sententiisque Moralibus quæ exempla phrasium, aut constructionum suppeditant, illustraturum profitetur. Quod institutum quò magis arduum, tantò majori æmulationi expositum ab Academiæ Gallicanæ quæ puritati, ac nitori linguæ suæ intendit, Sociis, qui eidem operi, & ejusmodi lexico concinnando jam pridem incubuerunt summo studio, impeditum, & ut Privilegium Regium Fureterio con-

cessum ipsi iterum adimeretur, allaboratum fuisse Clarissimus Author Novellarum Reipublicæ litterariæ anno 1585. pag. 29. 172. 523. & seqq. indicat. Cujus pulcherrimis certaminis eventum expectabimus, nil dubitantes quomodocumque hæc res cadat æmulatione incensos tot Præstantissimorum hominum animos singulare eruditionis vastæ monumentum publico edituros.

Memoire écrit de la main de Messieurs de Mezeray pour justifier ce qui a été dit dans le second Factum.

ARTICLE PREMIER.

CE qui est imprimé du Dictionaire est extrémement defectueux, tout plein de transpositions, d'omissions, de repetitions, de fausses phrases, de mots douteux, de definitions, ou descriptions impropres, & qui n'expliquent point la nature des choses. Il s'y est même glissé en plusieurs endroits des ignorances grossieres comme tous ceux de Messieurs qui ont de fois à au-

tre jetté les yeux deſſus l'ont reconnu, ſi bien qu'il ne ſe peut corriger, ny par des cartons, ny par des Errata, ainſi il me ſemble qu'il faut le ſupprimer entierement & obliger Monſieur Petit, à en rapporter les feüilles qui ſeront contées, & ſerrées dans l'armoire.

II.

Pour reformer cette partie qui eſt déja imprimée & pour ne pas tomber dans de pareils inconveniens à l'avenir : Il me ſemble qu'il ſeroit bon de choiſir quatre ou cinq perſonnes des plus zelez, & des moins occupez, qui s'aſſemblaſſent tous les matins, & travaillaſſent deux heures à revoir, & ordonner cette premiere partie. Ils auroient achevé dans ſix ſemaines Aprés cela on travailleroit diligemment à l'impreſſion : Deux autres nommez pour cela verroient l'épreuve premiere, & ſeconde, mais n'y pourroient rien changer que des fautes d'impreſſion.

III.

Il ſera mis ſur la table douze ou treize exemplaires de chaque feüille, afin

que ceux de Meſſieurs qui en voudroient prendre la peine les voyent, & en diſent leur ſentiment aux reviſeurs.

IV.

Il eſt tres-juſte que Monſieur Petit tandis qu'il vivra joüiſſe de l'effet du Privilege, même des changemens que l'Academie voudra faire mais avec ſa permiſſion, & de ſon bon gré; non pas toutefois de l'Epitome ſi elle juge à propos d'en faire faire un. Mais comme par les ſtatuts c'eſt à l'Academie de choiſir tel Libraire qu'il luy plaira, & qu'il eſt défendu à ce Libraire d'en aſſocier un autre ſans la permiſſion de la Compagnie, les heritiers du Sieur Petit ne ſont pas en droit de luy ſucceder pour cette impreſſion ny dans la qualité de Libraire de l'Academie, puiſque c'eſt à elle de choiſir tel qu'il luy plaira. Et ſi le Sieur Petit penſe en propoſer un, cela ſeul doit donner l'excluſion à celuy qu'il aura propoſé, comme étant une choſe contraire aux droits de la Compagnie, & au reſpect qui luy eſt deu.

V

Que s'il arrive que l'Academie voulut à force de follicitations, & de brigues recevoir sa proposition, je tiens indubitable qu'elle ne peut étre receuë si elle n'a les deux tiers des voix.

VI.

Si le Sieur Petit à qui nous souhaitons longue, & heureuse vie venoit à deceder avant l'achevement de cette impression, il faudroit pourvoir à son dédommagement d'une maniere honorable, & digne de la Compagnie, suivant la proposition qu'en a faite Monsieur le Directeur.

VII.

Si l'on trouve a propos de faire un Epitome du Dictionaire, la Compagnie nommera deux ou trois personnes pour cela, & en disposera comme il luy plaira.

VIII.

Que le Sieur Petit fera transcrire les

cahiers ſur leſquels les Bureaux auront travaillé, & les rapportera à la Compagnie qui les fera revoir par tels qu'il luy plaira.

IX.

Qu'à chaque impreſſion que fera Monſieur Petit, il ſera tenu ſur ſon honneur de dire à la Compagnie combien il en aura tiré d'exemplaires.

X.

Qu'il en fournira deux de chaque edition à tous Meſſieurs & un à tous ceux à qui l'Academie en doit par reſpect, & par bien-ſeance.

XI.

Pour la qualité du papier, la grandeur des formes, celle des marges, la bonté de l'encre, & autres minuties, je m'en remets au Libraire, ce doit être ſon ſoin, parce que c'eſt ſon interêt.

XII.

Mais il eſt important ſi on fait un contract avec luy de ſçavoir qui eſt ce-

qui le signera, & quel Notaire le dressera.

Aprés les témoignages étrangers il est bon d'en ajoûter quelques domestiques. Voicy la copie d'un Memoire écrit de la main de Monsieur de Mezeray dont l'original est produit au Procés, & dont il est parlé dans le second Factum, sur lequel on se peut former une idée du Dictionaire de l'Academie, & des defectuosités qui s'y trouvent, même aprés la seconde revision, & son impression. Ce Memoire montre que dans dix ans il faudra recommencer l'une & l'autre, & fait voir encore le genie des Academiciens qui font tant de difficultés, & qui prennent tant de precautions sur la maniere de faire à leur Libraire la cessiõ de leur pretendu Privilege qu'elle n'est pas encore faite quoy qu'il y ait 7. à 8. ans qu'ils ayent fait une deliberation pour l'accorder gratuitement au Sieur Petit, & qu'on ait nommé six Commissaires pour en examiner les conditions, chacun de ses Commissaires devoit fournir pour cela ses Memoires le precedent est seulement celuy du Sieur Mèzeray, on y

peut remarquer les reserves qu'ils veulent faire, des secondes editions, & des epitomes qu'ils projettent de leur Dictionaire, on y voit aussi les ceremonies qu'il faudra observer quand la place du Libraire sera vacante pour luy choisir un successeur. Ils en veulent user avec une telle severité que les heritiers du Sieur le Petit n'y pourront pas pretendre : Ils veulent même que si de son vivant il en vouloit proposer quelqu'un à sa place, cela seul suffiroit pour l'exclure parce qu'il auroit fait une chose contraire aux Droits de l'Academie, & au respect qui luy est deu.

Ce qu'il y a encore de remarquable dans ce Memoire, c'est qu'il porte qu'en cas que le Sieur Petit mourut devant la fin de cette impression (ce qui étoit indubitable) l'Academie devoit pourvoir à son dédommagement d'une maniere honorable, & digne d'elle ; cependant ce cas est arrivé, on ne voit point qu'aucun Libraire se presente pour briguer cette place, on n'est point en peine de refuser ceux qui seront nommés par ses heritiers, car ils n'en trouvent point qui veulent être

nommés, & bien loin que l'Academie pourvoye à leur rembourſement d'une maniere digne d'elle : ces heritiers croyent la perte aſſeurée de leurs avances à cauſe qu'ils ont à faire à une Compagnie inſolvable, & qui n'a autre fond que les jettons que le Roy leur donne, dont la ſaiſie ſeroit incertaine, & problematique.

Voicy un autre témoignage domeſtique en faveur de l'Abbé Furetiere, c'eſt une lettre qui luy a été écrite par Monſieur le Comte de Buſſi Rabutin le 4. May 1686.

A Chaſenée 4. May 1686.

JE viens de recevoir vos deux Factums, Monſieur & j'ay compati aux peines qui nous ont obligé de les faire, j'ay été bien fâché de voir que vos Confreres ſe ſoient tellement emportées contre vous qu'il vous ayent contraint de leur faire une repreſaille auſſi forte que celle que vous leur avez faite, & comme dans toutes les querelles que j'ay accommodées quand j'eſtois à

la teſte de la Cavalerie de France, j'ay toûjours condamné les premiers offenſeurs quoy qu'on leur eut fait quelquefois un paroli d'outrages, parce qu'on ne leur auroit rien fait s'ils n'avoient pas commencé. Je ſuis contre ceux qui vous ont condamné ſans vous entendre, Vous qui me paroiſſiez avoir aſſez de merite pour devoir étre entendu quand vous leur auriez paru encore plus coupable.

Cependant il me ſemble auſſi que vous avez trop confondu ceux que vous avez regardé comme vos parties, j'en ay trouvé deux entre autres (qui peuvent avoir tout à vôtre égard,) je ne ſçay pas ce qu'ils vous ont fait, mais qui ne me paroiſſent pas meriter le denigrement que vous en faites, c'eſt Monſieur de Benſerade, & Monſieur de la Fontaine.

Le premier eſt un homme de naiſſance dont les Chanſonnettes, les Madrigaux, & les Vers de balet d'un tour fin, & delicat, & ſeulement entendu par les honnêtes gens de la Cour ont diverti le plus honnête homme, & le plus grand Roy du monde. Ne dites dont plus s'il vous plaît que Monſieur de Benſerade s'eſtoit acq[illegible]s quelque reputation

tion pendant le regne du mauvais goût, car outre la fauſſeté de cette propoſition, elle ſeroit encore criminelle : pour les Proverbes, & les équivoques que vous luy reprochez, il n'en a jamais dit que pour s'en moquer. Enfin c'eſt un genie ſingulier qui a plus employé d'eſprit dans ſes badineries qu'il n'y en a dans la pluſpart des Poëmes les plus achevés.

Pour Monſieur de la Fontaine c'eſt le plus agreable faiſeur de contes qu'on ait jamais veu en France. Il eſt vray qu'il en a fait quelques-uns ou il y a des endroits un peu trop gaillards, & quelque admirable Envelopeur qu'il ſoit, j'avouë que ces endroits là ſont trop marqués, mais quand il voudra les rendre moins intelligibles, tout y ſera achevé, la pluſpart de ſes Prologues (qui ſont des ouvrages de ſon cru) ſont des chefs-d'œuvres de l'art ; & pour cela auſſi bien que pour ſes fables, les ſiecles ſuivans le regarderont comme un original qui à la naïveté de Marot a joint mille fois plus de politeſſe.

Je connois extrêmement Monſieur de Benſerade, & je l'ay veu toute ma vie à la Cour, je n'ay jamais veu Monſieur de la Fontaine, & je ne le connois que par

ſes Ouvrages. Mais je les eſtime tous deux infiniment dans leurs manieres differentes : Et cela m'oblige Monſieur de vous dire bonnement ce que je penſe en cette rencontre qui eſt que ces deux hommes ſont ſi connus, & ſi établis pour gens de genie, & d'un merite extraordinaire que vous ne ſçauriez les vouloir mépriſer ſans vous faire tort, & ſans rendre ſuſpectes les verités que vous pourriez dire contre les autres.

Encore une fois Monſieur je vous aſſeure que je n'ay jamais veu Monſieur de la Fontaine, & que c'eſt la juſtice ſeule, & vôtre interêt qui me font vous parler ainſi. J'ay trouvé d'ailleurs tant de raiſon dans vôtre défenſe que j'ay augmenté l'eſtime que j'avois déja pour vous, & ne penſés pas que les remontrances que je viens de vous faire ſur Monſieur de Benſerade, & ſur Monſieur de la Fontaine me faſſent prendre leur parti, & les vouloir excuſer s'ils ont tort à vôtre égard ; je diray quand j'en ſeray perſuadé que ce ſont deux hommes de merite qui ont fait une injuſtice à un homme d'honneur, & d'eſprit : Voila comme je parle toûjours, Amy de la verité preferablement à tout le monde, & vous me

devez croire auſſi quand je vous aſſeure que je ſuis ſincerement vôtre tres-humble, & tres-obeiſſant ſerviteur,

BUSSY RABUTIN.

Cette Lettre montre la generoſité de cet Illuſtre Confrere que la qualité de membre de l'Academie n'a point empêché de reconnoître la verité, & d'avoüer hautement quelle a fait une injuſtice en traitant ſi indignement un homme en qui il trouve quelque merite. Sa ſincerité l'a mis au deſſus de pluſieurs autres du même Corps, qui quoy qu'ils euſſent les mêmes ſentimens dans l'ame n'en ont pas oſé donner des témoignages par écrit; ce qui eſt d'autant plus conſiderable qu'il n'avoit aucune liaiſon, ny commerce particulier avec le Sieur Furetiere ne s'étant jamais veus qu'à l'Academie, & qu'il avoit ſujet de n'eſtre point content de luy, parce qu'il ſe plaint dans ſa Lettre qu'un de ſes amis avoit eſté maltraité dans le Factum. Quant à Monſieur de la Fontaine qu'on veut faire paſſer pour le premier Poëte naif du Royaume, on ne doit pas trouver étrange qu'on blâme ſes mœurs quand ſes contes inſpirent en ſo-

l'agréement imaginable, tous les Gens de lettres eſtiment l'eſprit de Rabelais,& d'Aretin, mais tous les gens de bien ont en abomination leurs Ecrits. Bien loin qu'il ait ſujet de ſe plaindre que j'aye ouré la ſatyre contre luy, on trouvera que : l'ay épargné, puis que je me ſuis abſtenu juſqu'icy de produire la ſentence qui ſuit qui a eſté renduë contre ſa perſonne, & ſes contes par les Magiſtrats de Police un homme, notté en juſtice devoit eſtre plus retenu à vouloir notter les autres ſans authorité, & ſans raiſon.

DE PAR LE ROY.

Et Monſieur le Prevôt de Paris ou Monſieur ſon Lieutenant de Police.

SUr ce qui nous a eſté remontré par le Procureur du Roy qu'il a eu avis que cerrains Libraires de cette ville debitoient un petit Livre imprimé ſans aucun Privilege, ny permiſſion ſous le titre de Nouveaux Contes de Monſieur de la Fontaine qui ſe trouve rempli de termes

indiscrets, & mal-honnêtes, & dont la lecture ne peut avoir d'autre effet que celuy de corrompre les bonnes mœurs, & d'imprimer le libertinage, & d'autant qu'il est important d'empêcher le debit d'un tel Livre, requeroit que sur ce il fût pourveu; Veu ledit Livre intitulé *Nouveaux Contes, &c.* Nous faisant droit sur le requisitoire du Procureur du Roy; Ordonnons qu'à sa Requête il sera informé de l'impression, vente, & debit dudit Livre, & cependant que tous les Exemplaires qui pourront estre trouvés seront portés à nôtre Greffe. Faisons tres-expresses défenses à tous Libraires Imprimeurs, & colporteurs, & à tous autres d'avoir, vendre, ou debiter ledit Livre sous les peines portées par les Ordonnances, & sera Nôtre presente Ordonnance leuë, & affichée en la Chambre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de cette Ville à la diligence du Syndic, afin qu'aucun n'en pretende cause d'ignorance. Ce fut fait, & donné par Maistre Gabriel Nicolas de la Reynie Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé Maistre des Requestes ordinaire de son Hostel, & Lieutenant General de Police de la

Ville, Prevôté, & Vicomte de Paris le 5. Avril 1675.

Signé de L'AREYNIE, ROBERT, & SAGOT Greffier.

Leuë, & affichée en la Chambre de la Communauté des Imprimeurs, & Libraires, le 9. Avril 1675.

Toute la suite de ce Procés s'est passée en sollicitations, & negotiations, ou plûtôt en fuites des parties adverses, Monsieur le Chancelier a differé d'en entendre le rapport, parce qu'il a eu la bonté de tenter les voyes d'accommodement pour épargner en quelque façon l'honneur de l'Academie qu'il ne pouvoit s'empêcher de condamner: Mais elle a abusé de ses bontés en éludant le fruit des conferences qui ont esté tenuës à ce dessein, par la hauteur dont elle a usé envers l'Abbé Furetiere, car elle s'est voulu rendre son juge, & la partie. Il en a rendu compte à Monsieur le Chancelier, & au Public par trois placets, & une Addition de Factum qu'il a publiez sur ce sujet qui sont icy employez pour une plus ample justification de son droit;

Voicy encore quatre Lettres qu'il a écrites à Monsieur le Chancelier pour accompagner ses Placets, & son addition de Factum ou l'on peut voir l'entiere soûmission qu'il a euë à ses Volontés, & les Remontrances qu'il luy a faites en reclamant sa justice.

A MONSEIGNEVR le Chancelier.

I. LETTRE.

MONSEIGNEUR.

Puisque je n'ay pas esté assez heureux, pour vous pouvoir saluër à Paris & que ma mauvaise santé ne me permet pas d'aller à Versailles, ma hardiesse est excusable de vous supplier par une Lettre, que vous ayez la bonté de prononcer sur une affaire, dont à mon grand regret, il y a six mois que je vous importune. Je sçay que le legitime scrupule, qui vous retient, c'est que vous ne voulez pas donner atteinte à l'Arrêt d'un grand Ministre vôtre prédecesseur. Je suis persua-

dé plus que perſonne de ſes grandes qualitez & de ſes lumieres. Il ne tiendroit pas à moy que je ne luy donnaſſe une abſolue infaillibilité, ſi je ne craignois de choquer les ſentimens de toute l'Egliſe Gallicane, qui ne veut pas l'accorder aux ſucceſſeurs de S. Pierre; Mais tous les hommes ſont ſujets à la ſurpriſe & ne peuvent decider ſûrement ſans le ſecours des objets ſenſibles. J'ay toûjours demandé qu'on fit l'examen des deux Ouvrages qui ſont en concurrence, & je ne l'ay pû obtenir depuis prez de deux ans que le Procez dure. On ſe peut deffier d'un Arreſt rendu ſans en avoir vû les pieces deciſives. Il eſt de l'honneur des Magiſtrats de ſe faire rendre compte de cè Dictionaire, auquel on travaille depuis 50. ans, à cauſe qu'on abuſe de la patience du public & de l'argent du Roi. Je ne demande pas qu'on me faſſe gagner ma cauſe, mais ſeulement qu'on l'examine. Je ſuis le ſeul des ſujets du Roy qui n'ay point de Juges. Il y a des peines que l'Ordonnance a établies contre les demandes en caſſation qui ſon temeraires. Je ſuis preſt de m'y ſoûmettre. Si la faveur d'un petit nombre d'Envieux qui empruntent le nom de l'Academie pre-

vaut contre l'interest public, je consens de brûler mon Livre & je me consolerai en acquerant le repos, que jusqu'ici l'amour des Lettres m'a ôté, & il ne me restera que le regret d'avoir employé toute ma vie à un travail ingrat, qui a ruiné ma santé & ma fortune, je suis si malheureux que tout achevé qu'il est, il ne me donne que des chagrins & des peines, quoy que j'en deusse esperer de la gloire & des recompenses. Je compte pour rien les suffrages universels, dont les gens de Lettres m'honnorent, si je n'ay pas celuy du premier & du plus éclairé des Magistrats. Je ne vous demande, Monseigneur, pour toute grace que de finir cette affaire, soit par un mot de vôtre bouche, soit par un examen de Commissaires. Quel qu'en soit le succez je seray toûjours avec un tres profond respect, &c.

Du 4. Juin 1686.

II. LETTRE.

MONSEIGNEUR,

Je ne fais point de voyage à Verſailles qui ne me coûte huit jours de maladie. C'eſt pourquoy je ſupplie tres-humblement Vôtre Grandeur de trouver bon que par des Ecrits, & des Memoires j'inſtruiſe vôtre religion que mes Parties tâchent à ſurprendre par leurs harangues, & leurs deputations. J'eſpere que la derniere importunité que je vous feray ſera la lecture de celuy-cy, il contient des moyens ſi puiſſans, qu'aprés avoir perſuadé le peuple, je croy que Vôtre Grandeur en ſera auſſi convaincuë. J'ay eſté, Monſeigneur, fort ſurpris quand j'ay ſçû par Monſieur le Maître de Ferrieres, qu'aprés les paroles qu'il vous avoit portées de ma ſoûmiſſion à vos Volontez qui vous ſont confirmées par le Placet cy-joint, Monſieur de Meaux vous avoit fait entendre que j'eſtois rebelle à vos

ordres, & qu'il falloit employer vôtre Authorité contre moy : Je vous declare encore une fois que je me fais une loy de suivre vos intentions, je suis persuadé qu'elles seront toûjours conformes à la justice : J'avois esté fort satisfait d'une conference que j'avois eüe avec luy à Versailles où j'étois allé exprés pour luy faire examiner mon Livre, elle fut si longue qu'il ne me resta plus de temps pour vous en aller rendre compte & vous saluer : J'en reçûs des eloges, & des admirations au delà de mon merite, je le priay de me marquer les endroits qu'il jugeroit à propos de retrancher, il me répondit qu'il n'avoit pas pour cela un pouvoir special de l'Academie ; cependant il m'assura que si la chose dependoit de luy seul, & que s'il estoit Chancelier il m'accorderoit cent Privileges pour un. J'ay rendez-vous aujourd'huy chez Mr. le President de Mesme pour tenter encore l'Examen que vous souhaittez qu'on fasse de mon Livre ; Tout ce que je crains c'est la longueur du temps qu'il faudra y employer parce que mes Parties ne cherchent qu'à fuïr pour profiter de mon âge & de mes infirmitez corporelles. Cependant aprés ma soûmission j'espere, Mon-

ſeigneur, que vous me rendrez une juſtice importante à Vôtre Gloire : Mes Parties s'efforcent de la ternir, tandis que je tâche de vous procurer mille applaudiſſemens, & benedictions ; c'eſt ce qui accompagnera ſans doute le Privilege que toute la France vous demande avec moy, elle ne ſera pas ingrate d'un ſi grand bien fait, ce ſera une ſource d'eloges pour les Hiſtoriens qui écriront vôtre vie. En mon particulier je ne ſeray jamais ſatisfait de ma plume que je n'aye remply un panegyrique de tant d'Illuſtres qualitez qui vous font acquitter ſi dignement de Vôtre Auguſte Miniſtere, & que je n'aye témoigné hautement le profond reſpect avec lequel je ſuis, &c.

Du 8. Août 1686.

III. Lettre qui a accompagné l'addition du Factum.

MONSEIGNEUR,

Je vous envoye, aprés la permiſſion que vous m'en avez donnée, ce memoire que la foibleſſe de mon poulmon ne m'a pas permis de vous reciter de bouche. Il vous rendra un fidelle compte de ce qui s'eſt paſſé en la conference tenüe chez Monſieur le Preſident de Meſme par vôtre ordre, j'y fis voir des preuves de la ſoûmiſſion aveugle que j'auray toûjours pour vos volontez, elle a eſté inutile comme j'avois bien prevû, parce que mes Parties ont abuſé de vos bontez, & ont voulu s'attribüer ſur moy un pouvoir que vous ne leur avez point donné. Leurs fuites & leurs vaines conteſtations auront toûjours ce méme ſuccez jusqu'à ce que vous ayez fait examiner nos Ouvrages par quelque perſonne étrangere, & deſintereſſée, en qui vôtre Grandeur ait de la confiance. Comme la groſſeur enor-

me de cet Ouvrage empêche qu'on ne le puisse discuter en détail, j'en ay fait imprimer un mot en parallele afin que par cet échantillon vous en puissiez Monseigneur juger par vous-même, je ne l'ay pas choisi, Monsieur le Président de Mesme le prit au hazard dans une grande quaisse pour servir de modele au pretendu retranchement que veulent faire mes Parties, mais il ne pût obtenir d'eux, pour en faire la lecture, l'audience que je vous demande ; c'est un mot des plus communs de la Langue sur lequel je reformerai tous les autres suivant l'ordre qu'il vous plaira de me prescrire. Je vous conjure, Monseigneur, par la part que vous pretendez à la gloire, d'avoir la patience de l'examiner. Vôtre Grandeur connoîtra combien est vaine la pretention de mes Parties par la legereté des choses qu'elle veulent revendiquer, la longueur infinie où jetteroit l'examen de cet Ouvrage & l'immense travail à quoy je serois obligé pour reparer ce qu'elles auroient defiguré. Je vous supplie aussi Monseigneur de me faire donner communication des deffenses qu'on vous a données contre moy aprés 21. mois que le procez dure, afin que j'y responde :

car je ſuis perſuadé qu'il faut qu'il y ait bien des choſes contraires à la verité, puis qu'elles empêchent l'effet des raiſons que j'ay alleguées dans mes deux precedens Factums, qui ont ſi generalement perſuadé le Public de la bonté de ma cauſe ; & qu'elles arreſtent le cours de cette juſtice que vous rendez ſi promptement à tous les autres Sujets du Roy: écoutez, Monſeigneur, la voix du Peuple qui eſt celle de Dieu. C'eſt à tout le peuple lettré que vous ferez cette grace pluſtoſt qu'à moy : car ma mauvaiſe ſanté ne me permet pas d'eſperer aſſez de vie pour voir imprimer mon Livre : les trois années de temps que j'ay perdües à la ſolicitation d'un Privilege auroient eſté bien mieux employées à en faire voir une impreſſion correcte. La Poſterité qui connoitra l'utilité de cet Ouvrage ne pourra apprendre qu'avec ſcandale, & indignation l'injuſte oppoſition de mes envieux qui eſt telle qu'ils veulent même empécher que les étrangers, qui me le demandent inſtamment, n'en profitent, & ils m'en veulent faire un crime qui n'eſt point compris dans le Decalogue ni dans l'Ordonnance. Tout mon crime eſt d'avoir étudié la méme matiere avec

plus de succez qu'ils n'ont fait, & mon chagrin est de vous estre si long-temps importuns moy qui suis avec le plus profond respect du monde.

Monseigneur,

De Vostre Grandeur

Le plus humble, & le plus obeïssant Serviteur.

Du 18. Septembre 1686.

IV. LETTRE.

MONSEIGNEUR,

Mon indisposition qui s'augmente tous les jours m'empêche de vous aller salüer en personne, & m'oblige à vous faire par écrit une derniere importunité; Je conjure vostre Grandeur de lire mes dernieres deffenses, & ma justification contre les calomnies qu'on me fait & sur l'oppression que je souffre Jusqu'icy je

n'ay eu de juges que mes ennemis, & quoy que je me ſois mis en devoir d'executer toutes vos volontez, je n'ay pû contenter mes parties. Toute mon eſperance ſe renferme à vous demander, Monſeigneur, que vous ayez la bonté de vous inſtruire de cette affaire par vous même. Il ne faut voir ny titres ny procedures, il vous ſuffira de faire la lecture de deux ou trois pages des deux Dictionaires qui ſont en concurrence, maintenant qu'ils ſont tous deux en lumiere, vous aurez bien-toſt reconnu que je n'ay rien dérobé à mes parties, & que mon travail a tant d'avantage ſur le leur, que ce ſeroit grand dommage que le Public en fut privé. Il vous demande Monſeigneur un quart d'heure de ce temps precieux que vous conſacrez entierement à luy procurer toutes ſortes d'avantages, vous ne le ſauriez mieux employer qu'en une ſi importante occaſion où il s'agit de donner ſatisfaction à tous les gens de lettres de l'Europe qui vous en ſollicitent par la bouche de

Voſtre tres-humble, tres-obeiſſant, & tres-reſpectueux ſerviteur.

Du 8. Novembre 1686.

On s'étonnera sans doute que dans toute la suite de ce procez on ne voye aucune deffences ny pieces ny Ecritures de la part de l'Academie qui ordinairement sont signifiées & deviennent pieces communes : Mais ces Messieurs pretendent avoir le privilege de ne reconnoitre point de Juges, & d'estre au dessus de toutes les formalitez & procedures Judiciaires.

Monsieur le Chancelier leur a commandé de luy fournir leurs Memoires & leurs Deffences dez le mois de Janvier 1686. ils les devoient avoir fournies un an auparavant lors qu'ils sollicitoient l'Arrest qu'ils ont obtenu par surprise. Enfin au mois de Septembre dernier ils luy ont porté un memoire avec beaucoup de faste, & une solemnelle Deputation, mais personne ne l'a pû voir, quoy qu'on en ait demandé à Monsieur le Chancelier la communication dans la troisiéme Lettre cy-dessus ; C'est pourquoy on n'a pas icy le moyen de le refuter comme il auroit esté fait, si on en avoit fait la signification dans l'ordre. Ils le devoient faire du moins pour conserver leur reputation, & satisfaire le Public qui s'est tout à fait declaré contr'eux.

Mais il n'eſt plus beſoin de pieces ny de procedures depuis que la Providence nous a envoyé un Exemplaire des trois premieres Lettres du Dictionaire de l'Academie imprimée à Francfort, c'eſt la piece fondamentale & deciſive, il ne faut que la lire on y verra la preuve des veritez alleguées dans les precedents Factums; qu'il n'y a rien que de commun & de trivial, qui ne vienne en la penſée du moindre Ecrivain & du plus petit Bourgeois; qu'il n'y a rien qui merite d'eſtre volé, & qu'il ne s'y trouve pas une douzaine de remarques ny deciſions ſur la Langue qui ſoient importantes, nouvelles ou certaines, qu'il y a mille defectuoſitez, beveuës, & ignorances groſſieres ſans les omiſſions & contradictions; Que le Dictionaire Univerſel en eſt entierement different, & qu'enfin il eſt vray ce qu'on leur a reproché, qu'encore que cinquante ans durant quarante perſonnes qui ſont en reputation d'eſprit & de ſçavoir y ayent travaillé; neanmoins on n'y verra briller aucune étincelle d'eſprit ny d'erudition. Enfin on leur peut appliquer juſtement ce que l'Evangile a dit des faux Prophetes *ab operibus eorum cognoſcetis eos.* Aprez quoy

la Posterité aura sujet de s'étonner de la temerité que ces Messieurs ont euë à persister dans une si injuste opposition, & du malheur de l'Abbé Furetiere d'avoir esté si long-tems à obtenir justice contre eux.

A MONSEIGNEUR le Chancelier.

Apologie de l'Abbé Furetiere.

Sur la plainte faite contre luy d'avoir produit une Copie du Dictionaire de l'Academie.

MONSEIGNEUR,

Les nouvelles accusations qu'on fait contre moy, me forcent à rompre le silence que j'avois promis de garder, & demandent une nouvelle Apologie. Je croyois estre en repos apres avoir établi mes défences sur des moyens indubitables. Cependant mes Parties ont esté assez artificieuses pour me faire un

crime d'Etat d'avoir produit des Copies de leur Dictionaire qui ſont les pieces deciſives, & fondamentales du Procés. J'ay appris pendant 40. années que j'ay hanté le Barreau que toutes les Pieces d'un Procés eſtoient communes, qu'il n'y avoit point d'Inventaire de production ou on ne fit un employ particulier de celles des Parties adverſes pour en tirer des inductions à ſon avantage. J'ay veu ſouvent compaſſer entre les mains des perſonnes publiques celles qu'elles n'avoient oſé produire. J'ay veu même des Arrêts rendus par vous Monſeigneur, en qualité de Preſident de la Chambre Royale, qui ont condamné des Religieux à produire des pieces qu'ils receloient dans leur Treſor, parce qu'elles portoient leur condamnation. C'eſt ſur ces Maximes que ſont fondés les Articles de l'Ordonnance, qui reçoivent pour moyens de Requête Civile, & de Caſſation les pieces nouvellement recouvertes auparavant retenuës, & cachées par le dol, & la fraude des parties averſes. On veut qu'une juriſprudence ſi bien établie n'ait point de lieu à mon égard. Mes Parties m'ont accuſé de vol, je l'ay nié; je n'ay pas eu aſſez de credit pour

les obliger à produire la piece decisive qui sert à ma justification : Elles l'ont cachée, & recelée de mauvaise foy : J'ay eu avis qu'il y en avoit des Exemplaires entre les mains d'un Libraire étranger, j'en ay acheté quelques copies, & j'ay fait à mon grand regret les frais de la preuve d'une negative à laquelle dans l'ordre je n'estois pas obligé. C'est de cette action qu'elles me font un crime d'Estat, elles disent que j'ay communication avec les Etrangers, elles veulent qu'on informe contre moy, qu'on m'interroge pour sçavoir d'où, & comment ces pieces sont venuës entre mes mains, elles demandent qu'on fasse des perquisitions chez moy, & dans les maisons particulieres pour les saisir, & qu'enfin on me meine à la Bastille.

A la verité s'il s'agissoit d'un Livre contre la Religion, contre l'Etat, ou les bonnes mœurs, je me reconnoîtrois veritablement criminel, mais il faut faire grande difference entre les Livres juridiquement censurés, d'avec ceux qui ne sont de contrebande que par un interêt bursal de Libraires : la défense qu'on fait de ceux-cy n'aboutit qu'à une action civile, & à une peine pecuniaire

contre ceux qui en font trafic & magazin, & on n'a jamais informé contre les particuliers qui s'en trouvent porteurs, ou acheteurs. Je ne suis point Auteur de cette Edition de leur Livre, comme mes Parties vous ont fait entendre, Monseigneur, je ne suis pas assez riche pour en avoir fait la dépense, je n'en aurois pas eu même la facilité faute d'en avoir par devers moi un Exemplaire, ils les gardent trop soigneusement, & il n'y a point d'apparence à ce qu'ils alleguent pour colorer leur calomnie, que j'en ay volé un lors que je fus deputé par l'Academie pour assister au Scellé du Sieur de Mezeray, puis que j'estois assisté du Sieur le Clerc, & du Sieur Abbé de la Chambre qu'on m'avoit donnés pour Collegues, & qu'il se levoit en presence de plusieurs Heritiers, & Creanciers animés qui ne laissoient pas délivrer la moindre chose qu'aprés beaucoup de contestation, & une bonne décharge de l'Inventaire.

Je ne me suis point douté quand j'ay fait cet achat qu'il fût criminel, si j'en eusse eu la moindre pensée, je n'aurois pas eu la temerité de vous en aller moy-même presenté une copie. J'ay esté fort

ſurpris d'apprendre que j'avois pû vous déplaire lorſque je ne penſois qu'à me juſtifier ; Excuſez, Monſeigneur, la foibleſſe de mes veuës, ſi j'ay eſté trompé dans mon raiſonnement, je n'ay eu autre deſſein que d'inſtruire vôtre Religion, de rendre ſervice au Roy & de faire un bon office au Public.

Juſqu'icy je n'ay pas eſté aſſez heureux pour obtenir vôtre audience : mon innocence eſt reduite à ſe défendre par des Ecrits volants qui apparemmẽt n'ont pas le bonheur de parvenir juſqu'à vous, que vos importantes occupations ne vous permettent pas de lire, ce qui m'en perſuade c'eſt que ſi vous les aviez veus, vôtre juſtice m'auroit tiré il y a long-tems de la perſecution que je ſouffre.

C'eſt ſur cette confiance que mes ennemis ont eu la temerité de vous donner pour des verités conſtantes les plus grandes fauſſetés du monde ; ils vous ont fait croire que mon Dictionaire Univerſel n'eſtoit point achevé, & que mal à propos je vous importunois avant le tems de la demande d'un Privilege. Vous avez témoigné Monſeigneur à pluſieurs perſonnes que vous en étiez bien perſuadé, & que c'eſtoit la difficulté qui vous faiſoit

soit differer de m'accorder cette grace. Cependant il y a plus de deux mille personnes qui ont veu depuis trois ans les 15. quaisses qui composent ce grand Ouvrage toutes complettes : J'ay fait porter chez Monsieur le President de Mesme quelques unes des dernieres lettres par lesquelles j'offre de commencer l'impression, si on le desire. Je ne puis concevoir avec quel front ils ont avancé une telle calomnie dont il est si aisé de faire voir l'imposture : on peut juger par là de toutes les autres.

Il ne m'est donc resté autre moyen de vous faire connoistre, Monseigneur, la verité de mes allegations que par le propre Ouvrage de mes parties. La verité est toûjours bien receuë de quelque costé qu'elle vienne ; du midy, ou de l'aquilon. J'espere qu'en cette occasion vous agirez comme il est dit dans l'Ecriture. *Descendam & videbo utrum clamorem qui venit ad me, opere compleverint*, & que vous descendrez de cet auguste Tribunal ou le choix du plus grand Monarque de la Terre vous a placé, & que vous rempliſſez aussi dignement que aucun de vos Predecesseurs, pour rendre visite à ce pauvre Lazare, j'entends ce

Dictionaire qui attirera voſtre pitié, & ne meritera point voſtre protection, vous reconnoiſtrez que tout y eſt ſi bas, & ſi trivial que c'eſt une grande calomnie de m'accuſer de l'avoir volé, & qu'il en faudroit accuſer tous les autres qui ont écrit en ce genre, puiſque ce qu'il contient ſe trouve par tout, & qu'il n'apprend rien à perſonne.

Mais je ſçay principalement que vous ne favoriſerez pas les fautes groſſieres qui montrent l'ignorance de mes adverſaires en toutes ſortes de Litterature. Il ſuffira de faire voir icy de petits échantillons en chaque genre de ſcience: par exemple en Juriſprudence ils definiſſent *le franc aleu*, une terre, ou heritage qui appartient incommutablement à une famille. Ils donnent pour maxime qu'un *Brevet* ne dure qu'un an, & le confondent ainſi avec une expedition ordinaire de Chancelerie.

En Phyſique ils diſent que *l'airain* eſt une eſpece de cuivre, au lieu que le cuivre eſt une eſpece d'airain. Voila une belle exactitude de confondre le genre, & l'eſpece. En Medecine ils definiſſent une *glande* une tumeur dans l'aine quoi qu'il y en ait par tout le corps ſans tu-

meur. En Chronologie ils definiſſent *l'Epacte* en moyen de trouver l'âge de la Lune, au lieu que ce n'eſt que la difference de l'année ſolaire d'avec la lunaire. En Geographie ils definiſſent une *Generalité* une étenduë de Juriſdiction : voila une belle Diviſion de la France en Generalités ! En Aſtronomie ils diſent que le *globe Celeſte* eſt celuy ou ſont deſcrites les étoiles, & les planettes, ne ſçachant pas la difference qu'il y a des étoiles errantes d'avec les autres. Dans l'Art Militaire ils appellent un *aide de Camp* un adjoint du General, quoy qu'il ne ſoit que le porteur de ſes ordres. En Muſique ils diſent qu'*accorder les inſtrumens*, c'eſt les mettre tous ſous un même ton, ce ſeroit le moyen de faire un beau charivari. Et dans les Arts ils donnent lieu de croire que la Poëſie, la Sculpture, & la Peinture ſont des Arts Mechaniques, parce qu'ils ne les mettent point dans la liſtes des Arts Liberaux. Enfin Monſeigneur on feroit un Livre plus gros que le leur ſi on vouloit faire une Compilation de leurs fautes, & j'offre de faire voir quand je pourrai avoir tout leur Ouvrage, qu'il n'y a point de page où il n'y ait quelque faute, quelque omiſ-

sion, ou contradiction. Aprés cela il ne faut pas s'étonner de ce qu'ils le cachent avec tant de soin.

J'ay crû, Monseigneur, que quand je vous fournissois un Memoire instructif pour donner en faveur du Public une Decision qu'il attend avec impatience je rendrois en même tems service à sa Majesté : On sçait que ce Grand Prince est bien aise d'estre instruit de tout ce qui se passe en son Royaume pour en corriger les abus comme il a fait ceux de la Guerre, des Finances, & de la justice : Il jugera peut-étre à propos de reformer ceux de la Litterature. Ce Livre luy fera voir comme il est servi par l'Academie qui avec tant de bruit, & tant de faste abuse si long-tems de son argent, & de la patience de Messieurs ses Ministres, Pour l'argent c'est peu de chose à l'égard de la Magnificence d'un si Grand Roy : mais il est important à la Gloire de la Nation de ne laisser pas tromper toûjours la vigilance de ces grands hommes qui ont soin de mettre des Inspecteurs sur tous les grands travaux qui s'entreprennent en France, ou par leur ordre, ou sous leur protection. Si on écoûte favorablement celuy qui donne avis d'une pierre

defectueuſe placée dans un bâtiment, on ne doit pas trouver mauvais que je faſſe voir dans le Livre que je produis un grand nombre de defectuoſités qui feront tomber en ruine cette grande conſtruction de mots, & de phraſes qu'on fait croire eſtre ſi importante à l'Etat.

L'amour que vous aurez, Monſeigneur, pour l'avancement des Lettres, m'a fait penſer que vous mettriez cette inſpection au rang des ſoins qui partagent votre Auguſte Miniſtere & que vous vous en feriez rendre compte comme on faiſoit à feu Monſieur Colbert à qui on en portoit les feüilles à meſure qu'elles s'imprimoient, & qui ſont encore dans ſa Bibliotheque.

Je me ſuis enfin imaginé que je rendrois un bon office au Public ſi je pouvois faire examiner une bonne fois la nature, & le privilege de ce Dictionaire Unique, & excluſif afin qu'is ſçeut à quoy s'en tenir, & s'il pourroit raiſonnablement eſperer que nos arrieres neveux en tireroient quelque utilité. Il eſt à craindre pour eux, & pour nous que ſous pretexte de nous promettre un Dictionaire parfait, & excellent, nous n'en ayons point du tout, car aprés les tra-

verſes, & les perſecutions qu'on a fait au Dictionaire Univerſel, & à celuy de Richelet, il eſt certain qu'il n'y aura perſonne en France qui veuille entreprendre un travail ſi ingrat, & de ſi longue haleine. A l'égard de celuy de l'Academie, Monſieur Peliſſon a predit ſagement qu'on ne le verroit jamais, comme on voit dans ſon hiſtoire ou il remarque qu'il y a 34. ans qu'on en eſtoit à la lettre I. & à peine en eſt on aujourd'hui au P.

Il eſt encore certain qu'il ſera inutile quand il ſera fait. On ne s'eſt point étonné qu'on ait employé des ſiecles entiers à bâtir des Pyramides d'Egypte, parce que la longueur de leur durée devoit être proportionnée à celle de leur conſtruction. Mais on ne ſçauroit ſouffrir qu'un Dictionaire qui ne regarde que la pureté de la langue, & qui ne contient que les mots qui ſont à la mode, & dans le bel uſage ſoit attendu tout un ſiecle pendant lequel la langue changera pluſieurs fois. Car il eſt conſtant que la plus part des mots les plus polis ſont de courte vie, & ſe preſcrivent par 30. ans comme les Contracts, & les hypotheques.

Il n'y a que 30. ou 40. ans que Malherbe, & Vaugelas étoient les Ecrivains les plus polis de la Langue, aujourd'hui la plus part de leurs termes ont vieilli, & on n'ose plus se fier à leurs Modelles, & à leurs Remarques. J'avois remedié à ces inconveniens par les offres que j'avois faites à ces Messieurs d'un Dictionaire provisionel, & Precurseur pour leur servir de canevas en attendant le magnifique avenement de celuy auquel ils travailleront encore long-tems. Ce besoin d'un Dictionaire est si grand que nonobstant les défences portées par leur Privilege exclusif, & la vigilance qu'ils ont apportée pour empêcher le debit de celuy de Richelet, toutes les Bibliotheques en sont pleines, & tous les cabinets des Academiciens en sont fournis.

Il est difficile au reste de concevoir quel tort fait à l'Academie cette impression étrangére, à moins qu'elle ne soit si corrompuë, & si fautive que son Ouvrage en soit tout defiguré, auquel cas il est aisé d'y remedier en representant le livre Original; car dans les plus solemnelles assemblées elle a fait gloire de renoncer à tout interêt pecuniaire qui proviendroit du debit de son Dictionaire.

Elle a promis de recompenser d'une maniere digne d'elle les avances qu'a faites son Libraire depuis 16. ans, & elle n'a pas voulu même jusqu'ici lui faire la cession de son Privilege, de peur que l'interêt d'une tierce personne ne l'obligeât à en precipiter la vente avant que d'y mettre la derniere main. Elle a si positivement asseuré depuis deux ans qu'il est entierement achevé, qu'elle doit étre bien aise que cette Edition étrangere luy fournisse une occasion de sonder les sentimens du Public sans faire semblant d'y participer, s'il se trouve bon voila le procés terminé à son avantage: que s'il est mauvais, il est tems que le Magistrat leve les obstacles qui empêchent, qu'on ne travaille à un autre, & que le Public soit detrompé de cette vaine attente où il est depuis un demi siecle. Si ces Messieurs osent dire encore que tous les mots de la langue leur appartiennent en propre, & que depuis ce tems-là ils n'ont pas eu le loisir d'achever, & de revoir leur Dictionaire, ce sont des propositions si extravagantes qu'elles seroient capables d'exciter à rire des agonisants.

Il y a encore, Monseigneur, un moien bien plus prompt que l'examen de ces

Ouvrages pour en faire connoitre la valeur & le merite, c'eſt de les mettre à l'encan, & à l'enchere. Le prompt debit eſt la coupelle & la plus ſure épreuve d'un Livre. J'ay en main des Encheriſſeurs qui achepteront la Copie du Dictionaire Univerſel dix mille écus. A l'égard du Dictionaire de l'Academie, il n'y a pas un Libraire qui veüille faire ſeulement les frais de l'impreſſion.

Mon malheur eſt tel que tandis que cent mille perſonnes demandent avec ardeur mon Ouvrage, je ſouffre à ſon occaſion une perſecution cruelle par des gens qui en ſont jaloux. L'Envie & la pitié qui ſont deux états ſi oppoſez, ſe trouvent reünis en ma perſonne. C'eſt la reputation de mon Livre qui attire ſur moy l'envie d'une douzaine d'Autheurs, & qui en même temps excite la compaſſion de tous les honneſtes gens qui deplorent & deteſtent les maux que j'endure, Je ſuis reduit à me conſoler avec ces paroles de l'Evangile. *Beati qui perſecutionem patiuntur propter juſtitiam.* Ils m'ont aſſez fait de maux pour meriter une place dans le Livre de Pierius *De infelicitate literatorum* ou dans les ſupplémens qu'en font Tollius & Spizelius.

Si j'avois fait un méchant Roman ou un Recüeil de vers, j'aurois fort aisément un privilege, mais parce que j'ay employé toute ma vie à faire un Dictionnaire tres-ample, tres-savant & approuvé de toute la France, je me vois depuis trois ans reduit à demander inutilement un privilege dont la sollicitation me couste déja deux mille écus, & qui acheve de ruiner ma santé que la composition d'un si grand Ouvrage avoit notablement alterée.

Je commençay à le solliciter dez le mois de Janvier 1684. car je fis voir dez lors que mon Livre étoit tout achevé. Je l'obtins à grand peine sur le Certificat du Sieur Charpentier qui s'est depuis declaré mon ennemy, & qui l'a fait revoquer sans connoissance de cause. Il m'a fait un procez sous le nom de l'Academie qui dure depuis deux ans sans avoir peu faire aucune procedure ny instruction en Justice ni que j'aye peu obtenir la conference & l'examen de ces deux Ouvrages.

J'ay sujet de croire, Monseigneur, que vous êtes content des profonds respects, & des soumissions que j'ay toûjours témoigné avoir pour vos ordres. J'ay ac-

cepté les Conferences que vous avez ſouhaitté que je fiſſe avec mes parties, quoy que je ſçaſſe bien qu'elles ne tendoient qu'à ſe ſaiſir de mon Ouvrage, & à gagner ainſi qu'il eſt arrivé une année de temps. Dez la premiere fois que j'eus l'honneur de vous ſalüer, je vous offris de brûler mon Livre s'il ne vous eſtoit pas agreable. Je vous demanday ſeulement la grace de le faire auparavant examiner; vous me témoignâtes que ce ſeroit une perte pour le public, & que vous en aviez oüy dire beaucoup de bien. Monſieur le Lieutenant de la Police fut témoin du dépit que j'eus d'apprendre qu'un Arreſt ſurpris en avoit ordonné la ſuppreſſion, ce qui m'avoit fait reſoudre de le jetter au feu: il me dit que je m'en donnaſſe bien de garde, & qu'il l'envoyeroit pluſtôt ſaiſir chez moy: J'eſtois en droit de le faire par la puiſſance qu'un Autheur a ſur ſon Ouvrage, mais j'avoüe que la tendreſſe paternelle fut bien aiſe de ſurſeoir ſon ſupplice juſqu'à ce qu'il fut condamné par des Magiſtrats ſi éclairez, & qu'il deût ſa conſervation & ſa vie à leur double protection. C'eſt pour obeir à vos ordres que je luy ay cherché des azyles hors de

chez moy pour empêcher les evenemens violens qu'en pretendoient faire mes Envieux sous pretexte d'y venir faire des perquisitions de libelles & d'impressions contrefaites dont ils m'accusoient d'avoir fait un magazin,

Si vous m'aviez declaré d'abord, Monseigneur, que vous ne vouliez pas qu'il fût imprimé en France, il y a long-temps que je ne vous importunerois plus, & que ce Procez qui me ruine seroit terminé, mais j'ay crû que vous ne le voudriez pas condamner qu'en connoissance de cause : & la derniere fois que j'eus l'honneur de vous rendre mes devoir, vous me dites qu'on me feroit savoir les noms de Messieurs les Conseillers d'Etat que vous aviez nommez Commissaires pour en faire l'Examen, & vous en faire le rapport. J'attends cette nouvelle avec impatience, & je vous declare, Monseigneur que je ne recuseray aucun des Magistrats de France ny des Savans de l'Europe : Je n'ay recusé ceux de l'Academie que parce qu'ils sont mes parties : J'apprehende seulement que par leur artifice ils ne fassent tirer cet Examen en une longueur enorme s'il faut discuter cet Ouvrage d'un bout à l'autre, car il est

certain que la ſimple lecture ne s'en peut pas faire en un an quelque application qu'on y donne. J'ay l'avantage que l'Examen ordinaire qui ſe fait des Livres pour eſtre receus à l'impreſſion qui conſiſte à ſavoir s'il n'y a rien contre la Religion, l'Etat, & les bonnes mœurs a déja eſté fait lors qu'on a accordé cy-devant le Privilege : Il n'a eſté revoqué que ſur ce qu'on a ſoûtenu que ce Livre avoit eſté entierement volé à l'Academie de ſorte qu'il n'eſt maintenant queſtion que d'examiner ſi ces deux Dictionaires ſont ſi ſemblables que l'un ſoit que la Copie de l'autre, s'ils ne peuvent compatir enſemble ou s'ils ſe peuvent imprimer tous deux à part, & avoir chacun leur merite. Que s'il reſtoit quelque ſcrupule ſur la qualité du detail du Livre, il ſeroit aiſé d'y pourvoir par un Inſpecteur non ſuſpect & de loiſir qu'on nommeroit pour en revoir les feüilles à meſure qu'elles ſeroient imprimées, aprez les offres que j'ay fait de faire refaire toutes celles où on auroit trouvé à redire.

Le ſcrupule que vous faites, Monſeigneur, de donner atteinte à un Arrêt de vôtre Predeceſſeur, ne vous arrêtera plus

quand par le raport du procés vous prendrez connoiſſance de la maniere dont il a eſté ſurpris, quand vous conſidererez que cette affaire eſt toute publique, & qu'elle ſe doit juger autrement que celle des particuliers. Le ſceau que vous met en main vôtre Auguſte Dignité eſt tout a fait independant, & vous pouvez comme il vous plaît donner, ou refuſer des Privileges ſans en rendre raiſon à perſonne; mais il y a un autre Sceau entre les mains de la voix publique qui donne la reputation aux Ouvrages, & aux actions des Grands hommes. Alexandre & Ceſar n'ont pû ſe ſoûtraire à ſa Juriſdiction; c'eſt au témoignage que les Nations ont porté de leur valeur qu'ils ſont redevables de leur Gloire. Phocion, & Ariſtide n'ont eſté en poſſeſſion de l'eſtime qu'ils ont meritée que par les ſuffrages publics dont on a honoré leur integrité, & leur juſtice. C'eſt le Public qui juge ſans appel, & ſans interêt, il ne s'arrête point aux formalités, aux préjugés, ny aux fins de non recevoir, il condamne, ou approuve un Livre ſelon qu'il le juge bon, ou mauvais, & tous les Arrêts qu'on lui pourroit opoſer ne ſont d'aucune conſideration à ſon égard. C'eſt

la voix publique, & la posterité qui decideront du merite de ces deux Dictionnaires, les Privileges n'en regleront que le debit ; elles l'emporteront toûjours sur la faveur presente de l'Academie, laquelle avec tout son credit ne sera pas à couvert de sa censure.

Ce qui fait ma plus grande peine c'est, Monseigneur, que je n'ay peu encore vous faire entendre que je n'ay point l'Academie entiere pour partie, mais seulement une petite Cabale de ses Membres qui sont envieux de la bonté de mon Livre, & confus des defectuositez du leur. Ils me font un procés sous son nom collectif en vertu d'une Requête signée seulement d'un Secretaire, quoy que l'ordre de la justice veüille que dans les Requêtes presentées par les Corps, & Communautez, les noms des Officiers, & des Directeurs soient compris dans les qualitez, & qu'ils en signent les actes, & les pouvoirs. Leur Cabale avoit corrompu la fidelité du sort auquel on se raportoit pour l'élection du Directeur. Ils l'avoient fait tomber sur Monsieur le Premier Président croyant me faire succomber sous l'autorité d'un si grand nom ; mais il a refusé de signer leur Re-

quête, & même de se trouver à la Deliberation qui se devoit faire contre moy, quoy qu'il y fût invité par une Deputation expresse. Tous les Prélats, Monsieur l'Archvêque, Messieurs Colbert, de Meaux, & Fleschier, Monsieur le President de Mesme, Messieurs les Ducs de Coaslin, & de saint Agnan, Monsieur Pelisson, Monsieur des Preaux n'y ont point assisté, & Monsieur Racine qui y fut present fut d'un avis contraire à leur Decision; Elle a esté aussi desaprouvée par Monsieur le Cardinal Destrées, & Monsieur le Comte de Bussi Rabutin quand ils en ont eu connoissance. Voila les Illustres qui forment veritablement l'Academie & qui en font le merite & l'éclat. Je n'ay jamais peu voir l'Extrait de la Deliberation qui donne pouvoir au Secretaire de signer la Requête qui sert de fondement au present procés, quoy qu'il deût être produit pour voir si la Compagnie à esté convoquée dans les formes, & s'il y avoit le nombre suffisant de ses Membres qui est requis par ses Statuts pour deliberer. Je sçay seulement que j'ay eu contre moy Charpentier, Regnier, les Tallements, les deux Albigeois, de Larau, la Fontaine, &

autres indignes ſujets. J'ay plus de raiſon de demander la repreſentation du pouvoir donné par ceux qui y ont aſſiſté qu'il n'en ont de me demander le deſaveu de ceux qui étoient abſents. J'ay aſſez témoigné le reſpect que j'avois pour le Corps de l'Academie, j'ay donné dans l'occaſion des eloges convenables à tous les Illuſtres, & j'ay tâché de les diſtinguer d'avec les Membres cangrenés j'ay toûjours eſperé que la prudence du Roy y mettroit bien-tôt la reforme ; On ne manque point en France de bons ſujets pour former une celebre Academie, & on trompera bien les Etrangers qui croyent que tous les beaux Eſprits de France ſont renfermez dans le Corps de l'Academie Françoiſe, quand au lieu de ceux qui en ont occupé ſi indignement les places par la brigue, on ſubſtituera un Monſieur du Cange, un Monſieur Menage, un Monſieur le Preſident Couſin, un Monſieur Thevenot, un Monſieur Varillas, un Monſieur Baillet, un Monſieur Amelot de la Houſſaye, & autres Illuſtres dont l'erudition eſt connuë par toute l'Europe. Ce ſera alors qu'on verra ſortir de beaux Ouvrages du Corps de l'Academie quand les Eſprits de la même

pacité employeront unanimement leurs genies à porter le travail qu'ils entreprendront à la derniere perfection, au lieu qu'on n'en peut esperer aucun bon succés tant que ce Corps sera mêlé de personnes qui auront des qualités diametralement opposées, parce que les malignes prevalent souvent aux salutaires, comme on voit que les poisons sont plus actifs que les remedes. Que peut-on esperer de l'assemblage qu'on aura fait de Monsieur Racine avec Boyer, de Monsieur des Preaux avec le Clerc de Monsieur Fleschier avec la Fontaine, de Monsieur Pelisson avec Charpentier, &c. sinon que l'ignorant empêchera l'effet du sçavant, & produira l'inconvenient que Moyse avoit preveu quand il a fait ce commandement Allegorique. *Non arabis in bove simul, & asino.* Tu n'accoupleras point sous un même joug pour labourer, le bœuf, & l'âne, c'est à dire tu ne feras travailler à un même Ouvrage que des gens de même genie, & de même force.

Une marque infaillible que tous ces Illustres n'ont point pris de parti contre moy, c'est que pas un d'eux n'a voulu prendre la plume pour la défence de

l'Academie, c'eſt à quoi pourtant l'honneur les auroit obligés s'ils n'euſſent point connu l'injuſtice de ſes pretentions, & preveu que ce Procés ne ſe termineroit qu'à ſa honte. Sur tout croira-t'on que ce redoutable Monſieur des Preaux, qu'on n'a jamais choqué impunement, ce dangereux fleau du vice, & du Ridicule m'auroit l'aiſſé en repos ? s'il n'eut veu la juſtice toute entiere de mon coté, luy qui a toûjours tenu pour maxime de ne cenſurer que ce qui meritoit effectivement la cenſure. Qu'on ne s'étonne donc plus ſi l'Academie n'a rien répondu à mes Ecrits, puis que tous ſes habiles membres qui ſçavent écrire ont reconnu qu'ils ne pouvoient faire aucune Replique raiſonnable, & que les ignorans n'ont oſé, ny pû le faire, parce que la Compagnie n'auroit pas ſouffert que ſa défenſe fût en de ſi mauvaiſes mains : c'eſt pourquoy ils ſe ſont retranchés aux injures, & aux libelles qu'ils ont ſecretement publiées chacun ſur leur compte.

C'eſt au reſte faire un grand tort à l'Academie de croire que tout ſon merite conſiſte en la fabrique de ſon Dictionaire, & que ce Corps Illuſtre ſera

entierement ruiné ſi quelqu'autre en fait un meilleur que le ſien. La grande réputation qu'elle s'eſt acquiſe juſqu'icy s'eſt établie ſur elles de meilleurs fondements elle en étoit en poſſeſſion lors que le Dictionaire n'eſtoit encore qu'en idée. Ce ſont les Ouvrages excellens des particuliers, de Balſac, de voiture, de Racan, de Dablancourt, & de tant d'autres Illuſtres morts qui l'ont d'abord élevée à ce haut point de gloire où elle eſt parvenuë; Elle s'eſt depuis ſoûtenuë par d'autres grands Auteurs modernes, & vivants, Meſſieurs les Evêques de Meaux, de Lavour, & de Soiſſons, Monſieur Corneille, Poliſſon, Racine, & des Preaux qui la rendent tres-floriſſante, encore que tous ces Illuſtres n'ayent preſque point aſſiſté à ſes aſſemblées. Le Dictionaire n'a eſté entrepris que pour ſervir d'un petit amuſement, & d'entretient capable d'occuper en quelque façon ceux qui ſe trouveroient enſemble quand ils ſeroient épuiſé ſur les nouvelles, & ſur les bons contes; auſſi n'y ont-ils travaillé que lentement, & par maniere d'aquit, comme il paroit aſſez par les pauvretés dont il eſt rempli, qui font connoître clairement que ceux qui y ont mis

la main n'ont esté que les Freres servans de l'Academie, les compagnons, & les apprentifs. On en jugera sainement quand on suivra le Conseil de l'Evangile. *Ab operibus eorum cognoscetis eos.*

La posterité s'étonnera du honteux procedé de l'Academie, puisqu'en une affaire toute juridique, & contentieuse, elle ne la veut soûtenir que par autorité. Elle est si vaine de la protection que vous luy donnez, Monseigneur, qu'elle ne veut point reconnoître de juges, ny alleguer de raisons. Les plus injustes Conquerants ne dedaignent pas de colorer leurs pretentions par des pretextes specieux qu'ils inventent, afin de tromper les peuples par des droits apparents qu'ils publient dans leurs Manifestes: Quoy que l'Academie se pretende la Reine du bien dire, & qu'elle dût déployer la force de son Eloquence pour sa défense, elle dit qu'elle n'a point de procés, elle prétend qu'elle peut impunement, & de son autorité faire insulte aux plus Illustres de son Corps, leur faire des affronts, & des outrages, semer contre eux des Libelles diffamatoires, & ne reconnoître la Jurisdiction

d'aucun Juge à qui on en puiſſe demander la reparation. Que ſi elle ſe croit offenſée, elle ne daigne pas s'en plaindre, mais elle agit ſous le nom de Monſieur le Procureur du Roy, en telle ſorte qu'elle ne veut paroître en juſtice ny en demandant, ny en défendant. Voila certes des Privileges bien conſiderables, & Monſieur Peliſſon qui a recherché ſoigneuſement tous ſes avantages, a eu grand tort de n'avoir point fait mention de ſa pretenduë independance, & de ſa ſouveraineté ſur tous les mots de la Langue, & ſur les perſonnes qui auront ſujet de ſe plaindre de ſes injuſtices.

Ce genre de perſecution eſt ſi nouveau, qu'on aura beau rechercher dans les Archives du Parnaſſe & dans les Regiſtres de toutes les Juriſdictions, on ne trouvera point d'exemple d'une pareille querelle entre les Savans ny un pareil procez en Juſtice. On s'étonnera qu'il y ait eu une partie complaignante, & offenſée, & qu'on n'ait pû contumacer ſes adverſaires dans les Regles de la Juſtice pour en obtenir reparation. On s'étonnera qu'il y ait eu un Autheur qui ait preſenté aux Magiſtrats un Livre glorieux à la Nation, utile au Public, & qui a eu

une approbation generale, & qu'il n'en ait pû obtenir le privilege, non pas même l'examen ; Enfin qu'on ne luy ait pas permis de publier ſes plaintes, & ſes Remontrances, & qu'au contraire on les ait ſupprimées par une Sentence rendüe ſans l'oüir, qu'on ait informé contre luy, & qu'on l'ait notté par des affiches, & des placards : Tout ce procedé eſt tellement inoüy, qu'on n'en a point veu de pareil dans tous les ſiecles.

Pourra-t-on croire dans l'avenir que ſous l'heureux Regne de Loüis le Grãd, il y ait eu un hõme de Lettres qui ait eu un juſte ſujet de ſe plaindre de l'ingratitude du ſiecle ; que tandis que ces Envieux exercent la Magnificence du Roy, dont ils ont receu des ſommes immenſes pour un travail imparfait, & defectueux, on l'ait empeſché de recueillir en paix la recompenſe que le Public veut bien donner à ſes travaux, que ſous pretexte d'un vol imaginaire de mots dont ils l'accuſent, ils lui volent dix mille écus effectifs qu'il pourroit tirer du debit de ſon Livre, qu'ils l'ayent perſecuté juſqu'au point de rechercher ſes creanciers, & les ſuſciter à ſaiſir ſes revenus, comme ſi leur Dictio-

naire en devoit devenir meilleur quand ils l'auroient rendu insolvable.

On me doit plaindre, Monseigneur, s'il est arrivé quelque desordre dans mes affaires domestiques que j'ay negligées pour sacrifier tout mon temps, & mes veilles au service du Public : c'est ce qui doit obliger mes Juges à me conserver le fruit d'un travail de 40. années qui me fournira un fond plus que suffisant pour m'acquitter : L'injuste opposition qui en prive mes Creanciers aussi bien que moy est une chose qui crie vengeance à Dieu, & aux hommes dont je charge l'honneur & la conscience de mes parties. Le Ciel m'est témoin que j'ay deffendu leur interest, & le mien de tout mon possible.

LETTRE

quand

neur,
s mes
ligées
c mes
ce qui
ver le
ui me
pour
qui en
moy
Dieu,
nneur
Ciel
ur in-
ossi-

TRE

LETTRE

A MONSEIGNEUR Le Chancelier, en luy envoiant la precedente Apologie.

MONSEIGNEUR,

Je n'ay pas osé me presenter devant Vôtre Grandeur depuis le 26. Decembre, où je fus bien surpris d'avoir attiré sur moy les traits de vôtre colere que je n'ay point meritée. Pour vous justifier mon innocence, je prens la liberté de vous envoyer cette Apologie, sur laquelle je vous supplie de jetter les yeux. J'espere qu'elle fera cesser cette prevention que les calomnies de mes Parties ont fait naître dans vôtre esprit contre moy, & contre mon Ouvrage. Vous m'aviez fait esperer Monseigneur, que vous me feriez sçavoir les Commissaires que vous

avez nommés pour faire la conference, & l'examen de mon Livre, & de celuy de mes Parties. Il eſt important à vôtre Gloire d'en inſtruire vôtre Religion. Vous ſerez toûjours le maître d'en ordonner ce qu'il vous plaira, & de confirmer, ou de condamner le témoignage que la voix Publique a déja donné en ma faveur. Cependant Monſeigneur, je vous prie de vous ſouvenir de l'autre different que j'ay contre l'Academie pour mon injuſte expulſion. Je ſçay que vous l'avez condamnée publiquement. Cependant il y plus de deux ans qu'on m'a fait un affront dont je ne puis avoir juſtice, parce qu'on me ferme la porte de tous les Tribunaux. Je vous conjure de me juger ou de me laiſſer pourvoir pardevant les Juges ordinaires, afin que je ne ſois pas le ſeul des ſujets du Roy qui ne puiſſe obtenir juſtice dans un ſi heureux Regne. J'ay appris de Monſieur le Rapporteur qu'il vous avoit propoſé un expedient qui pourroit contenter les deux parties. Je ſupplie Vôtre Grandeur d'y faire quelque conſidaration, & de me tirer d'une affaire qui me fait paſſer mes vieux jours en une langueur que je n'avois point merité par de longues veilles

que j'ay consacrées au service du Public, aprez quoy j'attendray patiemment la mort, que me donnera bien-tôt le chagrin que j'auray si je continüe d'estre dans vostre disgrace, qui sera d'autant plus grand que j'ay tousiours desiré d'estre

Monseigneur,

De Vostre Grandeur.

APar ce 15. Ianvier 1687.

MONSEIGNEUR.

JE m'estois bien douté que le chagrin, & la fatigue que m'ont causé les persecutions de mes envieux me reduiroient au pitoyable estat où je suis, qui m'empêche de vous aller rendre mes respects. Je suis detenu au lit incapable de toute action, & je ne puis faire un pas sans le secours de deux potences. C'est pourquoi je vous demande encore grace pour cet écrit qui sera ma derniere plainte, & mon testament en matiere de litterature. Ma

ſanté, & ma fortune ruinées ſont de dignes objets de voſtre compaſſion. Voicy la derniere fois que je reclame vôtre bonne juſtice. Je vous ſconjure d'écouter mes prieres qui ſont ſoutenües de celles du Public, & de me faire ſortir d'une affaire dont la longueur me ruine, & qui ſeroit glorieuſe à tóute autre perſonne. Délivrez-moy de cette longue perſecution que je ſouffre. C'eſt ce qu'eſpere, Monſeigneur de Voſtre Grandeur.

Le tres-reſpectueux, tres-obeïſſant,
& tres malheureux ſerviteur.

FURETIERE.

Protomartyr du Parnaſſe.

A Paris ce 5. May 1687.

A MONSEIGNEUR le Chancelier.

MONSEIGNEUR.

Je commence ce dernier Ecrit par de tres-humbles remercîemens de la justice que vous m'avez renduë en nommant des Commissaires pour examiner mon Ouvrage, & le conferer avec celuy de mes Parties. Quand ils seront bien instruits du merite de l'un, & de l'autre, & de la difference qu'il y a entre les deux Dictionnaires, je croy, Monseigneur, qu'ils vous en feront un rapport qui ne me sera pas desavantageux. On m'a fait entendre que vous ne desirez plus de moy que deux choses que je suis prêt d'executer autant qu'elles me seront possibles. La premiere est que je fasse quelque civilité, & reparation à l'Academie. A cet égard je luy donneray volontiers la carte blanche. J'ay toûjours respecté son corps en general. J'ay offert de luy sacrifier mon travail, & de le faire imprimer sous son

nom. J'ay donné des eloges à tous ſes Illuſtres membres dans les occaſions, de ſorte que ce procés eſt reduit à une querelle de particuliers, à laquelle la Compagnie ne doit prendre aucun interêt. Ca eſté à mon grand regret que la neceſſité de ma défence m'a obligé de dire contre eux des choſes fâcheuſes, mais ſi vous l'ordonnez, Monſeigneur, je les convertiray en éloges, & vôtre autorité n'ira point ſi loin que ma ſoûmiſſion n'aille encore au delà. Je n'examineray point ſi le Public ſe retractera auſſi facilement que moy. Il a jugé ſur ce qu'il a vû plûtôt que ſur ce que j'ay dit, & il n'eſt gueres ſujet à changer de ſentiments. Mais que je faſſe une choſe inutile ou non, il ſuffit que vous l'ayez commandée. *Ipſe dixit & facta ſunt.*

A l'égard de la ſeconde qui eſt de voir avec Meſſieurs les Commiſſaires ce qu'on pourra retrancher de mon Dictionaire pour contenter mes Parties, je ſuis dans la même ſoûmiſſion, mais non pas dans la même poſſibilité. Je ſupplie vôtre Grandeur de me permettre de luy reiterer la priere que je lui ai déja faite de vouloir bien refléchir ſur ces conſiderations.

Premierement que je ne me defend

pas de la demande qu'on me fait du retranchement des mots communs, & des proverbes pour en regretter la perte en aucune façon, car non seulement je n'en fais aucune consideration, mais aussi parce que vous ayant offert Monseigneur de vous sacrifier tout le livre, vous pouvez croire que je ne ferois pas de difficulté d'en abandonner une tres-foible partie. Mais l'impossibilité qui s'y trouve vient de mon âge, & de mes infirmités. Je ne suis plus au tems où je travaillois seize heures par jour, pour m'apliquer à la composition de mon Ouvrage, maintenant à peine y en pourrois-je donner une ou deux, ce qui ne suffira pas à en corriger les épreuves. Cependant les breches qui seroient faites à mon Livre par ce retranchement m'obligeroient à le remanier tout de nouveau, & à en changer tout le plan, & l'œconomie pour y trouver de la suitte, parce que les significations des mots ne se peuvent trouver que par certaine gradations du propre au figuré, & par les emprunts reciproques que les Arts, & les Sciences s'en font les unes aux autres : de sorte qu'on ne peut retrancher une de ces pierres fondamentales sans ruiner tout l'édifice.

En ſecond lieu avant que je me puiſſe appliquer à ce travail, il faudroit avoir reglé juſqu'où s'étendroient les pretentions de mes Parties qu'il ne ſeroit pas juſte de laiſſer aller juſqu'où leur haine les voudroit porter, & ainſi il faudroit pour cela donner une ſentence arbitrale ſur chaque article du Dictionaire, & abuſer du loiſir de Meſſieurs les Commiſſaires qui n'en pourroient pas venir à bout dans dix ans. On en peut juger par l'experience des Aſſemblées qui ſe ſont faites par vôtre ordre, Monſeigneur, chez Monſieur le Preſident de Meſmes où pendant ſix mois que je les ay pourſuivis de s'y trouver, je n'ay pas pû lire une demi page de mon Livre, n'y obtenir qu'ils donnaſſent un modele de leur pretenduë reformation, & retranchement, ce qu'ils pouvoient faire ſur les Eſſais imprimés qu'ils ont entre les mains il y a deux ans & demi. Leur procedé fait bien voir que ce n'eſt qu'une pure chicane, & une fuite dans l'eſperance qu'ils ont que ma mort prochaine leur donneroit un avantage qu'ils ne peuvent obtenir en juſtice, & leur faciliteroit les moyens de profiter de mon travail.

En troiſiéme lieu que ſi on avoit di-

ſtrait ces mots communs de la langue, & les proverbes en telle ſorte qu'ils fuſſent ſeparés d'avec ceux des Arts, & des Sciences, on verra dans ce partage d'un côté des choſes fort triviales, & qui ne ſont ignorées de perſonne, & de l'autre côté beaucoup d'érudition. L'inégalité de ces mots étant miſe en parallele ne ſeroit point avantageuſe à l'Academie, & ne tourneroit qu'à ſa honte, bien loin de luy faire honneur. Il ſera bien plus avantageux au Public de faire imprimer ces deux Dictionaires chacun à part, ils auront chacun leur merite, & l'émulation que cauſera cette concurrence obligera les Auteurs à s'y appliquer avec plus d'exactitude, & de diligence. Je croy que Meſſieurs les Commiſſaires aprés la conference de ces deux Ouvrages vous certifieront, Monſeigneur, qu'il n'y a rien dans le mien qui ait eſté volé de celuy de l'Academie, ny qui ait merité de l'eſtre, puiſque tout ce qu'ils ont dit ſe trouve par tout, & je leur offre même quand mon livre ſera imprimé s'il ſe trouve qu'il leur aye volé quelque belle definition, ou quelque phraſe de leur invention qu'ils ayent droit de revendiquer en juſtice de les retrancher, & de

faire imprimer exprés d'autres cartons, même de payer par chacune telle amende qu'il vous plaira ordonner.

En quatriéme lieu que si cette distraction estoit ordonnée, le Privilege accordé en consequence seroit plus onereux que profitable à l'Auteur, & aux Libraires, parce que les achepteurs ne font point de cas d'un Ouvrage dés qu'ils sçavent qu'on en a retranché la moindre chose. On en voit un bel exemple en celuy de Richelet dont on mépriſe la seconde Edition, quoy qu'on n'ait retranché de la premiere que quelques impertinences qui la rendoient defectueuse. On ne trouvera point de Libraires qui veuillent traiter d'un Livre tronqué, ny même avancer les frais de l'impression qui monteroient à plus de dix mille écus; car ils auront un juste sujet d'aprehender que mon Dictionaire retranché, & reduit aux termes des Arts, & des Sciences ne sera pas si-tôt imprimé en France, qu'il sera contrefait par un Libraire étranger qui le fera passer sous le titre de Dictionaire Universel en luy faisant faire un suplément des mots communs de la langue, qu'il fera entendre estre ceux qu'on aura retranchés.

du mien, ce qui luy ſera tres-aiſé à faire, puis que ces mots communs, & ces proverbes ſe trouvent par tout, & qu'il n'y a point de ſi miſerable Auteur qui ne fut capable de reparer toutes les bréches qui ſeront faites à mon Ouvrage avec le ſecours de Monet, de Nicot, & de Richelet en ce cas cette ſeule impreſſion auroit du debit, & celle des Libraires de France leur demeureroit ſur les bras. Ainſi la Nation perdroit le profit, & la gloire que l'entrepriſe fameuſe du Dictionaire Univerſel luy avoit acquiſe.

Conſiderez enfin, Monſeigneur, que la demande que font mes Parties de ce retranchement eſt une pure petition de principe, puis qu'il ne s'agit au procés que de ſçavoir s'il eſt raiſonnable de le faire ou non. Il faut donc qu'auparavant ce procés ſoit inſtruit, & jugé. Ils ne fondent leurs pretentions que ſur ce qu'ils diſent qu'ils ſont proprietaires de tous les mots communs de la langue, & des proverbes, & n'ont pour titre qu'une clauſe inſerée dans leur Privilege exclusif. Quand il vous plaira, Monſeigneur, de vous faire faire le raport de ce Procés dans les formes; vous y verrez des preuves, & des demonſtrations convainca-

tes, s'il y en eut jamais en Morale, que ce Privilege a esté surpris, & que c'est une grace que le Roy, ny Monsieur le Chancelier d'Aligre n'ont jamais eu dessein d'accorder. Vous ne pourrez vous même approuver une clause si extraordinaire quand vous l'examinerez avec ces yeux clairvoyans qui jettent des regards si favorables sur les interêts publics, puis qu'il choque la liberté de toute la litterature que vous avez toûjours protegée. Cette clause a esté si peu considerée par feu Monsieur le Tellier, qu'il a donné un Privilege au sieur de Rochefort en mil six cent quatre vingt trois sous le titre de Dictionaire General, & Curieux de tous les mots de la langue, imprimé & debité à Paris. Je ne vous en demanque Monseigneur, qu'un semblable, & conceu en mêmes termes.

La posterité s'étonnera que la clause exclusive d'un Privilege de cette nature ait esté une invention reservée au dix-septiéme Siecle, puis qu'on n'en avoit jamais ouy parler de semblable. En un siecle ou le plus grand Roy du monde exerce sa magnificence pour l'accroissement des Lettres, & en un tems où le plus éclairé des Magistrats qui est main-

tenant Depositaire de son Sceau sacré les protege de tout son possible. Qu'une assemblée établie pour les perfectionner, & qui ne devroit avoir d'autre interêt que celuy du Public, se serve de cette clause pour reduire la langue en commerce, & se faire un domaine des mots, des phrases, & des Proverbes : qu'elle s'en serve pour faire perir un bon Ouvrage qui est tout achevé pour en favoriser un autre qu'on ne verra qu'aprés un siecle revolu, & dont les commencemens ont si peu d'approbation. On s'étonnera que cette Compagnie se fasse elle-même des titres non seulement en abusant de l'accez que quelques-uns de son Corps ont eu cy-devant au Sceau pour faciliter ses surprises, mais même en pretendant sans raison, ny fondement ne reconnoître aucun Juge, & fermer la porte de tous les Tribunaux à ceux à qui elle voudra faire affront, & insulte. Agreez Monseigneur que je vous represente qu'il y a deux ans & demi qu'elle m'a fait deux procés, l'un sur l'injuste opposition à l'impression de mon Livre, & l'autre sur mon indigne expulsion de l'Academie. J'en ay de ma part poursuivi l'instruction autant que j'ay pû, & je

n'ay ſçeu encore obtenir un mot par écrit de ſes pretentions, ny de ſes défences, ny faire une ſeule procedure par laquelle je la puſſe contumacer dans les regles, comme il eſt permis à tous les autres ſujets du Roy. J'ay eu beau produire des Ecrits pleins de raiſons ſolides, & convaincantes qui ont perſuadé le Public de la bonté de ma cauſe, j'ay perdu mon tems & ma peine, tandis qu'elle triomphe avec un ſilence protegé.

Mes ennemis ne ſe ſont pas contentés de ruiner ma ſanté & ma fortune, ils ont tâché de me noircir dans vôtre eſprit par leur calomnie, ils m'ont accuſé de leur avoir volé tout leur travail, ce qui eſt maintenant tout-a-fait détruit par la conference de mon Ouvrage avec leur Dictionaire. Ils m'ont accuſé de leur en avoir dérobé un Exemplaire & de l'avoir fait imprimer en Hollande, ils ont même traité de criminelle la penſée qu'ils m'ont voulu attribuer de faire imprimer mon Livre dans les pays étrangers, & quand j'ay fourny contre eux des défences invincibles, ils les ont voulu faire ſupprimer en les qualifiant de libelles diffamatoires, & tout cela ſous main, & ſans vouloir paroître parties, & ſans même

me faire appeller pour soûtenir mon procedé, ce que je feray aisément devant Dieu, & devant les hommes.

Enfin, Monseigneur, voila une maniere bien inouïe de proceder en justice. Je suis une partie souffrante, & persecutée par un fantôme que je ne puis combattre parce qu'il est invisible. Si je suis criminel par mes actions, ou par mes ecrits, je demande la grace qu'on n'a point refusée aux plus grands criminels. Ils ont eu la consolation d'avoir esté oüis sur la sellette avant que d'estre condamnés; ils ont vû leurs parties, leurs témoins, leurs Juges, & leurs procés instruit & jugé à la pluralité des suffrages. J'ay esté assez malheureux pour ne voir ny parties, ny témoins, ny Juges, ny procedures, je n'ay vû contre moy que de vaines accusations verbales que je feray voir estre d'évidentes calomnies quand on voudra examiner mes écrits dont il n'y a personne raisonnable qui ne demeure convaincu.

Cependant il n'est pas juste que sous pretexte de leur privilege surpris, & de leur pretenduë independance, ils empêchent l'impression de mon Livre, & que non seulement ils en privent le Pu-

blic, mais encore qu'ils me faſſent perdre une ſomme notable que j'en tirerois d'un Libraire pourvû qu'il ne fût point defiguré, ny retranché. Ce ſeroit la recompenſe, & le fruit d'un travail où je me ſuis appliqué pluſieurs années pendant leſquelles j'ay eſté obligé de m'engager à quelques creanciers dont je ſouffre maintenant la perſecution, parce que j'ay negligé le ſoin de mes affaires particulieres pour le ſervice du Public. Les grands frais que j'ay eſté obligé de faire pour la ſollicitation de ce Procés ont achevé de m'épuiſer, & m'ont reduit dans la derniere neceſſité en un âge où mes infirmités augmentent tous les jours mes beſoins, en ſorte que je ſuis maintenant en état de faire pitié à ceux à qui je faiſois cy-devant envie. C'eſt pourquoy je vous ſupplie Monſeigneur de decider au plûtôt ce que vous deſirez que je faſſe de cet Ouvrage infortuné auquel je ne ſuis plus en état de toucher. Permettez moy de l'imprimer en l'état qu'il eſt, ou de le ſacrifier au feu ſelon l'envie de mes Parties, ou conſentez du moins que les Etrangers en profitent.

La ſeule objection que j'apprens qu'on

me fait est fondée sur une Requeste contenant des offres de souffrir cette distraction, & retranchement des mots communs de la Langue qu'on me demande à présent.

Je répons, Monseigneur, premierement que si ces Messieurs veulent qu'on decide ce Procez sur cette piece, il faut aussi qu'on le juge sur les pieces que j'ay produites de ma part qui montrent clairement la surprise de la clause du Privilege exclusif, sans laquelle il n'y auroit point eu lieu de faire ces offres pretenduës, & en ce cas il faudroit rapporter le Procez dans les formes, en second lieu le juger suivant les maximes du Droit où il est certain que ces offres qui ne sont point acceptées sont revocables. Or tant s'en faut qu'ils les ayent acceptées, qu'au contraire ils m'en ont fait débouter par l'Arrest sur Requeste dont je me plains.

En troisiéme lieu ces offres estoient conditionnelles, & faites à la charge que ces mots communs de la Langue seroient distraits par un homme sçavant, & non suspect qui seroit nommé Commissaire pour cet effet. Si cela eût été executé,

le Commissaire qui auroit esté nommé auroit fait sans doute son rapport à Monseigneur le Chancelier de l'impossibilité qui se trouve encore à present à faire ce retranchement, & en ce cas il auroit fallu representer les deux Dictionnaires, comme je le demandois dés-lors, & la question auroit esté decidé en connoissance de cause, faute dequoy l'Arrêt ne peut pas passer pour contradictoire. Que s'il y avoit alors de l'impossibilité, elle seroit bien plus grande à present, puis qu'il s'est passé deux ans & demy, pendant lesquels on auroit travaillé à l'affaire si elle avoit esté possible, au lieu que maintenant je suis hors d'état de recommencer ce travail.

Enfin, Monseigneur, je vous conjure de me faire sçavoir vos intentions, de vouloir bien oüir le rapport que vous fera Monsieur le Rapporteur de mes deux procez, & de prononcer ou une absolution ou une condemnation contre moi; Quel qu'en soit le succez je le recevray avec toute la soumission possible. Je ne vous demande qu'à estre délivrée de cette vaine esperance dans laquelle je languis

il y a ſi long-temps, & ie demeureray touſiours Monſeigneur

De Vôtre Grandeur,

Le tres-humble, tres-obeïſſant & tres-reſpectueux ſerviteur.

A MONSIEUR DOUZAT, Doyen des Profeſſeurs Royaux & Directeur de l'Academie Françoiſe.

Cette Lettre ſert encore a établir les deffenſes que l'Abbé Furetiere a cy-devant proposées.

MONSIEUR,

Je n'ay point eſté ſurpris ayant eſté malade à l'extremité que vous ayez eu la bonté d'envoyer ſçavoir de mes nouvelles, c'eſt une honneſteté dont on uſe

ordinairement entre Confreres. Comme je ſuis un homme qui y vais à la bonne foi, j'ay crû que vôtre action étoit un pur témoignage de paix, & d'amitié, & je n'ay aucunement ſoupçonné qu'elle partit d'une curioſité de ſçavoir ſi vous ſeriez bien-toſt défait d'un ennemy, ou ſi vous pourriez profiter de la vacance de mes Benefices : mais j'ay trouvé fort étrange que vous ayant envoyé un honneſte homme de mes amis pour vous voir, & rendre la pareille à vos civilitez, vous luy ayez fait des plaintes, & des reproches contre moy juſqu'au point de luy dire que j'eſtois ſi coupable envers vous que je ne pourrois expier mon crime qu'en faiſant penitence le reſte de mes jours dans l'Abbaye de la Trape quelque long-temps que j'euſſe encore à vivre. J'avoüe que je ſuis un grand pecheur, & que quelque penitence que je puiſſe faire, bien loin de ſatisfaire la juſtice Divine, à peine pourrois-je meriter ſa miſericorde. Mais quand je me ſuis conſulté auſſi bien que pluſieurs Caſuiſtes touchant ce que j'ay fait à l'égard de l'Academie, je ne me trouve coupable d'aucune choſe ny devant Dieu ny devant les hommes. Puiſque vous avez la

bonté de vouloir bien estre mon Directeur, je vous prie Mon tres-cher Pere Spirituel de m'aider à examiner là-dessus ma conscience, & je vous feray telle reparation que la raison & la justice l'exigerõt de moy. Il est certain que je ne suis point l'agresseur, & que je vivois dans l'Academie en repos & en humilité où je n'occupois pas une indigne place, vous m'en avez chassé avec toute la chaleur & l'infamie qu'il est possible. Bien m'en a pris que vous n'étiez pas maître des roües & des gibets, vous ne me les auriez pas épargnez dans vôtre fureur, mais il a fallu vous renfermer dans les paroles les nottes & les invectives que vous avez employées dans toute leur étenduë pour me nuire. Vous ne vous estes pas contenté de me noircir par vos calomnies auprez du Roy, à la Cour & dans le Public, vous en avez conservé la memoire dans vos Registres, & vos deliberations que vous avez qualifiées mal à propos du nom de Sentence. Vous avez abusé de l'accez que vous avez auprez des Puissances par le moyen des personnes Illustres dont on voit les noms dans vostre liste, & vous avez pris avantage du peu d'étrée & d'habitude que j'ay en un païs

où il faut avoir des Patrons & des Protecteurs. Si vôtre cause estoit bonne, pourquoy ne l'avez-vous pas fait juger depuis deux ans & demy que vous me persecutez ? Si vous avez eu le legitime scrupule de ne pas abuser du temps que le Roi emploie pour conquerir & pacifier le mõde pourquoy n'avez vous pas voulu comparoir devant tant de Juges ; & de Magistrats qu'il a commis pour vuider les differents de tous ses autres sujets. Vous n'avez pû soûtenir vôtre procedé que par un deni de Justice, & en me fermant la porte de tous les Tribunaux du Royaume. Que pouvois-je faire de moins que de montrer au Public par des écrits que vous n'aviez aucun pouvoir ny autorité de me juger, que vous n'aviez observé aucune des formalitez requises dans les jugemens, & que je n'avois fait aucun crime qui meritât une condemnation de cette nature. Vous m'avez traité avec une telle hauteur, que vous ne m'avez pas seulement jugé digne d'estre vôtre antagoniste. Vous m'avez regardé comme un criminel sur la scellette, obligé à reconnoître pour Juges des gens animez contre luy de la plus jalouse fureur qui fut jamais. J'en ay usé d'abord

si

si modeſtement, que l'orage a grondé long-temps avant que d'éclatter, Mes Factums ont couru en Manuſcrits aſſez long-temps pour vous obliger à reconnoître vôtre erreur, mais la preſomption de vôtre Corps a eſté telle qu'elle a mépriſé tout ce que je pouvois dire contre luy, ſe fiant ſur ce que le Public eſtoit infatué il y a long-temps de la bonne opinion de ſon merite. Cependant ce Public s'eſtant detrompé à la lecture de ſon Ouvrage car il ne faut pas croire que ce mépris general dans lequel cette Compagnie eſt tombée ait eſté cauſé par quelques railleries que j'ai faites par cy par là de quelques-uns de ſes Membres : ces railleries s'oublient aiſément, & ne font plus d'impreſſion dez qu'on les repete, on dit que c'eſt le vieux jeu, & qu'on n'en rît plus ; Ce qui l'a donc rendüe odieuſe, c'eſt l'injuſtice dont elle a uſé tant envers moy qu'envers le Public. Il eſt certain que le General du monde hait tout ce qui choque l'equité, & s'éleve contre tout monopole qui bleſſe ſes intereſts tel qu'eſt celuy que vous avez ſoûtenu juſques à preſent avec tant d'opiniâtreté. Mais revenons à l'examen de mes fautes. J'ay fait un Dictionaire

François, il eſt vray, Ceſar de Rochefort, & Richelet en ont fait auſſi. Le Pere Pommay, le Pere Tachar, & l'Abbé Danet en ont fait pareillement, & y ont ajoûté du Latin pour le par deſſus; je ne voy pas que ces Meſſieurs paſſent dans le monde pour des ſacrileges, & des ſcelerats, quoy qu'ils ayent fait la même choſe que moy. J'ay violé, dites-vous une clauſe d'un Privilege excluſif que vous vous vantez d'avoir obtenu, qui vous rend Maiſtres, & proprietaires de tous les mots, & proverbes de la langue: s'il y a de la faute en cecy, elle eſt plus de vôtre côté que du mien. J'ay prouvé par des demonſtrations infaillibles que ce Privilege avoit eſté ſurpris par l'interêt d'un particulier. Tout le Public s'eſt écrié contre avec d'autant plus de raiſon, qu'il ſçait bien que le Roy & les Magiſtrats ne pretendent pas eux-mêmes eſtre proprietaires de langue, bien loin d'en transferer, & abandonner la proprieté à perſonne. Il eſt conſtant que l'uſage en appartient à tout le peuple auſſi bien que celuy des elements, & que c'eſt une choſe qui ne tombe point dans le commerce ny le monopole, l'énevement la bien juſtifié, puiſque vôtre

Dictionaire, nonobstant ce Privilege est tellement déchu, qu'au lieu que vous & vôtre Libraire esperiez d'en tirer deux cent mille francs, il ne se trouve personne qui veuille acher les frais de l'impression, ny rembourser ceux qui ont esté faits jusques icy. Je voudrois bien vous demander à vous-même si vous vous croyez innocent envers le Public, que luy pourrez-vous répondre quand il vous demandera que vous le dedommagiez, du tort que luy fait cette clause exclusive, vous l'empechez de jouir d'un Livre qui luy sera fort utile, qui est tout achevé, & auquel il a donné son approbation, tandis que vous l'amusez de la vaine esperance d'un autre qu'il ne verra qu'aprés un siecle revolu, & dont il reconnoît les defectuosités par les échantillons qui en ont paru, vous le privez aussi d'un grand nombre d'autres Ouvrages de même nature qui lui auroient esté donnés par plusieurs autres Auteurs Illustres ausquels vous avez lié les mains. Voila un tort irreparable que vous luy faite, tandis que de mon côté je n'ay fait que me servir de la liberté dont les gens de lettres ont jouy de tout tems en travaillant à un Ouvrage commencé

long-tems avant l'obtention de vôtre clauſe excluſive, & clandeſtine. Vous n'obmettrez pas dans vôtre examen cet autre chef d'accuſation que vous avez publié ſi hautement contre moy que je vous avois volé tout vôtre travail. Vôtre calomnie a eſté crüe dans le monde pendant deux ans juſques à ce que les Propheties ont eſté éclaircies par la repreſentation de vôtre Ouvrage qui a détruit toutes les impreſſions dont vous m'avez noirci. On eſtoit perſuadé que vôtre Livre eſtoit plein de grands tréſors ; le ſoin que vous avez pris de le bien cacher, & garder joint à la preoccupation qu'on avoit en vôtre faveur, faiſoit croire qu'on eſtoit tenté de vous aller voler vôtre bien dés que vous en laiſſeriez quelque choſe à l'écart, mais on a eſté bien trompé quand on a vû qu'il n'y avoit rien qui meritât d'eſtre volé, comme je l'avois toûjours ſoûtenu inutilement juſques alors, chacun s'eſt détrompé par ſes propres yeux. Vous avez crié que je vous avois volé tout vôtre Ouvrage ſans exception, j'ay ſoûtenu au contraire que je ne vous avois rien volé du tout. Voyons chacun de nôtre côté des exemples dans le detail de ce vol pretendu.

Quand vous avez dit qu'un chat estoit un animal Domestique, qu'il y en avoit de gris, & de noirs, que vôtre chatte estoit pleine, & qu'on crioit à chat je n'ay point touché à des choses si pretieuses, je me suis bien donné de garde de vous voler ces belles definitions ou vous dites qu'une glande est une tumeur dans l'aine, qu'une Generalité est une étendue de Jurisdiction, & un aide de Camp un Adjoint du General. J'ay respecté toutes ces choses, parce qu'elles sont de vôtre cru, & qu'elles ne sont point ailleurs. Marquez moy maintenant de vôtre côté quelque chose en particulier que vous m'accusiez d'avoir dérobé. Je m'addresse à vous personnellement pour vous faire cette interpellation, parce que quand on s'addresse au corps entier, il ne répond point : marquez moy donc seulement une douzaine, ou plûtôt une demy douzaine, ou même une seule decision qui ait esté faite par l'Academie, & qui ne se trouve point ailleurs. Je trouve bien dans vôtre Livre ce qu'il faut croire touchant le mot de fond, & de fonds, de consommer, & de consumer, s'il faut dire vingt & un cheval, ou vingt & un chevaux, mais

tout cela n'eſt point nouveau. Richelet a eu autant de droit de prendre ces Deciſions dans les lieux où elles ſe trouvent que vous, & que moy. Il n'y a qu'un mois que Monſieur l'Evêque de Soiſſons me venant voir au ſortir de l'Academie, me dit que pendant deux ſeances on y avoit traité la queſtion s'il falloit dire plurier, ou pluriel : On rapporta en diſputant les raiſons allegnées par Meſſieurs Vaugelas, & Menage qui ſont contraires en opinions, & à la fin il fut decidé que quelques-uns diſoient plurier, & quelques autres pluriel. En bonne foy cela meritoit-il qu'il vous coûtât deux écus pour vous faire porter du Puis Certain au Louvre pour aſſiſter à cette rare deciſion. Pour moy depuis 25. ans que j'ay aſſiſté aux Aſſemblées de la Compagnie, je ne luy ay vû faire aucune Deciſion de ſon crû, & je vous prie comme mon Ancien de m'en cotter quelques-unes qu'elle ait faites auparavant. Je remarqueray icy en paſſant la grande impoſture avec laquelle vos Meſſieurs amuſent le Public, & Meſſieurs les Miniſtres de l'eſperance de rendre le Dictionaire complet dans un an, & de luy faire voir le jour. Dés l'année 1684. que le procés commença

ils assurerent Monsieur le Tellier que ce Dictionaire estoit achevé il y a long-tems, & que la revision qu'ils en faisoient seroit bien-tôt terminé. Dés le tems que vous m'obligeâtes de me retirer de la Compagnie, il y avoit 18. mois que vous estiez à la revision de la lettre P. & que vous examiniez le mot de Pere : deux ans & demy se sont écoulés depuis, & vous en estes maintenant au mot de plurier, ce n'est que la moitié de cette lettre qui ne pourra par consequent estre achevée de quatre ans. On peut juger à proportion des autres sans comprer les nouvelles corrections, & impressions de cartons qu'il faudra refaire à cause des beveuës grossieres dont le Livre est plein. Vous n'avez plus à me reprocher que ce que j'ay dit contre les particuliers. Le Lecteur equitable verra qu'en me défendant contre eux, je n'ay rien dit qui ne fût vray, qui ne servît à ma cause, & qui ne regardâ la litterature, m'estant bien donné de garde de taxer personne ny en sa vie, ny en ses mœurs. Je m'en rapporte au fait qui vous regarde, quand j'ay dit que vous alliez chercher l'explication d'un mât au bas d'une image, vous sçavez bien que cela est vray, je ne vous

l'ay pas allegué par reproche, mais seulement pour faire voir de quelle maniere l'Academie procedoit à son travail, s'il y a quelque chose à redire à cette action, ce n'est pas moy qui en suis cause, vous vous le devez imputer à vous-même, il me suffit que j'ay recité les choses comme elles estoient en effet, & j'ay laissé le jugement libre au Public pour les admirer, ou pour s'en divertir. Toutes ces railleries legeres sont-elles capables de reparer, ou de contrebalencer l'injure atroce que vous m'avez faite par vôtre exclusion. L'aggression est quelque chose de si outrageant, que tous ceux qui ont établi des regles du point d'honneur ont tenu pour maxime qu'un soufflet rendu ne reparoit point l'affront d'un soufflet receu, & qu'il ne se pouvoit effacer qu'avec le sang, ou par une reparation authentique dont la partie fût contente. La défense est le droit naturel, & tant que la guerre dure les hostilités sont permises, de sorte que jusques à un parfait accommodement j'ay esté, & je suis encore en droit de dire, & d'écrire tout ce que je jugeray à propos contre l'Academie. Il n'a tenu qu'à elle de prendre les voyes d'adoucissement & de finir cette

querelle dés sa naissance, mais tan s'en faut, elle s'opiniâtre plus que jamais à soûtenir mon exclusion, & son opposition à mon Privilege, quand j'ay pensé faire quelques, civilités, & repatations à ceux que je croyois pouvoir regagner, ils m'ont assuré en particulier qu'ils étoient de mes amis, mais dés qu'ils ont esté assemblés, ils ont recommencé à me battre, & à m'insulter comme auparavant. Enfin ce que le Public a trouvé de plus étrange en vôtre procedé, est qu'au lieu de vous defendre par les voyes de droit, & d'Eloquence, comme vôtre caractere, & vôtre profession vous y oblige, vous vous estes servis des voyes de fait, & avez employé la surprise, & l'autorité pour m'ôter mes Defences, ayant par une Sentence obtenuë par defaut, & insoûtenable, fait declarer mes Ecrits des Libelles diffamatoires. C'est icy où on reconnoîtra ma discretion, & ma moderation, parce qu'ayant fait il y a cinq mois un Ecrit pour montrer la nullité de cette Sentence que je feray voir insoûtenable dans tous les Tribunaux du monde, neanmoins je l'ay gardé jusqu'à present sans le faire paroître, pour voir si mes parties ne vien-

droient point à resipiscence à faute dequoy je seray obligé de le produire si on continue à me faire injustice. Tout cela Monsieur vous fera connoître que je ne suis pas si criminel que vous le publiez, & que c'est plûtôt à mes Parties qu'à moi d'aller faire penitence à la Trape, parce qu'ils sont les persecuteurs, & que je suis la partie souffrante. Dans toutes les persecutions on a toûjours eu de la haine pour le, Nerons, & les Diocletiens, & de la compassion pour les Martyrs qui ont essuyé leur colere. Cependant ces plaintes n'empêcheront pas que je ne vous respecte, & honore comme un homme de merite, & que je ne vous demande vostre amitié, vous asseurant qu'il ne tiendra point à moy que je ne soit toute ma vie.

Monsieur.

Vôtre tres-humble & tres-obeissant servitur
FURETIERE.

A MONSEIGNEVR le Chancelier.

MONSEIGNEUR,

Quand je voy que le Paralytique de l'Evangile a langui trente huit ans, faute d'avoir quelqu'un qui le jettât dans la Probatique Piscine quand l'Ange en avoit troublé l'eau, j'y trouve beaucoup de conformité avec ma misere presente, puisqu'aprés avoir travaillé toute ma vie pour le service du Public, je me voy ruïné de santés & de fortune faute d'avoir un Patron auprés de Vostre Grandeur, qui m'obtienne, & qui sollicite la grace que je vous demande il y a si long-tems. Ce n'est pas un Ange, mais je ne sçay quel Demon qui a troublé les sources de l'éloquence. Dieu merci on a fait des épreuves suffisantes pour les éclaircir; Messieurs les Commissaires qui ont conferé mon Ouvrage avec celui de mes Parties, vous en ont rendu un témoignage qui m'est favorable, mais l'approbation generale des Savants qui

de concert. & tout d'une voix le demandent avec empreſſement, vous aura encore mieux perſuadé de ſa bonté. Vous pouvez, Monſeigneur, faire un miracle, & me guerir de mes maux en trois paroles. *Tolle grabatum tuum, & ambula.* Prend ton Livre, & va le faire imprimer. Je me ſuis ſoûmis à vos Ordres, j'ay offert d'en retrancher ce qu'il vous plairoit, quoyque ce retranchement emporte auſſi celuy de mes jours qui ſuccomberont ſous ce nouveau travail. Il m'en reſte ſi peu que je ne croyois pas qu'ils me dûſſent être enviés & je les deſtinois à un meilleur uſage, mais ma ſoûmiſſion me tiendra lieu de merite, & il faudra que le Public ſe contente d'un ſquelet, ou d'une carcaſſe au lieu d'un Ouvrage plus parfait que j'avois prêt pour luy donner. On le regardera comme ces enfants qui naiſſent bien formés; beaux, & en bon point à qui il ſurvient une maladie qui les defigure, & qui leur gâte le viſage par des creux, & des coûtures. Il luy arrivera quelque jour la même choſe qu'à ces Villes qu'on demantele en un tems, & qu'en un autre on rétablit. Je ſuis ſeur que la poſterité me fera juſtice, & qu'elle s'élevera con-

tre l'Academie qui recevra plus de honte, que d'honneur de l'avantage qu'elle pretend obtenir aujourd'hui sur moy. Elle a admiré les Ouvrages d'Homere, & du Tasse, tandis qu'elle a condamné l'ingratitude des siecles qui ont abandonné leurs personnes. Encore n'ont ils fait que les abandonner, & ne leur pas offrir le secours qui estoit deu à leur merite, & à leurs besoins, mais je suis bien en pires termes, l'injustice de mes Partias me prive du fruit de mes longues veilles en me frustrant de l'avantage que je tirerois du debit de mon Livre; il me tiendroit lieu d'une juste recompense qui ne seroit point à charge aux coffres du Roi ny de personne. La posterité s'étonnera avec raison que cela soit arrivé dans un siecle florissãt d'ailleurs, & où je serai le seul malheureux en ce genre. Pour moi je n'ay plus d'attache à la vie, & je ne souhaite que de voir imprimer une Lettre de mon Dictionaire pour justifier au Public, que je n'ay pas vécu dans l'oisiveté, & que j'ay tâché de lui estre utile. Aprés quoi je chanterai volontiers avec le Prophete le *Nunc dimittis*. L'empressement que j'ay en vous demandant cette grace, n'est que pour avoir le loi-

sir de vous en remercier dignement, & de vous asseurer que je suis,

Monseigneur.

De Dôtre Grandeur,

Le tres-humble, tres-obeïssant & tres-soûmis serviteur.

A Paris ce 13. Iuin 1687.

A MONSEIGNEVR le Chancelier.

MONSEIGNEUR,

Je vous supplie tres-humblement d'excuser encore cette importunité à laquelle m'oblige le mauvais état de mes affaires. Je croy que Vôtre Grandeur est satisfaite des offres, & des soûmissions que je luy ay faite, de retrancher de mon Dictionnaire ce qu'il luy plairoit : Il n'y a plus de difficulté que dans l'execution sur laquelle je vous demande vos Ordres pre-

cis. Monsieur Cousin que vous avez commis pour cela vous les demande pareillement, car autrement il ne sçait par quel bout s'y prendre ny moy non plus. Il a esté fort surpris que vous luy ayez demandé s'il avoit fait ce retranchement dans le tems qu'il a eu mon Livre entre les mains, & quand vous luy avez declaré que vous ne m'accorderiez point de Privilege qu'il ne fût fait auparavant. Je voy bien Monseigneur, que mes Parties vous ont fait entendre que ce retranchement de tous les mots communs de la Langue estoit fort facile à faire, & qu'il n'y avoit qu'à passer un trait de plume par dessus, comme on feroit pour rayer sur les Regiſtres d'un Marchand les parties acquitées : Mais la chose va bien autrement, car les sciences ne s'expliquent par les mots les plus communs de la Langue qui leur servent de base, & de fondement, ils ont un tel enchaînement les uns avec les autres qu'il faut en établir la signification propre, & la figurée avant que de faire voir leur usage dans les Arts où ils n'arrivent souvent que par des gradations & des figures. Ce mêlange est tel que ce ne seroit pas un moindre travail de les separer que celuy

que le peuple attribuoit autrefois aux Fées, qui entreprenoient de demêler les grains differents qui estoient confus dans des greniers. Je soûtiens qu'il n'y a pas deux douzaine de mots dans la Langue qui n'entrent dans le commerce des Arts, & des Sciences, & qui ne soient capables de ces enrichissements qui font l beauté de mon Ouvrage, & son entiere difference d'avec celuy de l'Academie, comme sont les Etymologies, les Antiquités, Histoires, & curiosités, Physiques, & Morales dont j'ay fait mon capital. On ne vous a pas bien fait entendre ny son merite, ny sa grosseur; Monsieur Cousin vous a pû certifier qu'il est compris en quinze quaisses qui luy ont toutes passé par les mains, & qu'il contient treize Rames de minutes: Comment voulez-vous Monseigneur qu'on puisse faire qu'en un tres-long-tems ce retranchement, & particulierement Monsieur Cousin qui a une Charge suffisante pour l'occuper, qui est luy-même Auteur, qui tous les ans compose, & fait imprimer un Livre de sa façon, & que vous employez d'ailleurs à l'examen de tant d'autres livres que vous avez la bonté de luy renvoyer? Quand il me vou-

droit donner tout son tems, & toute son application, il n'en pourroit pas venir a bout en trois années, puisqu'il n'y a point d'homme qui puisse lire mon Dictionaire en un an, ny le copier en deux, ny le faire imprimer en trois, encore faudroit-il que ce fût à deux Presses : car enfin il faut remanier cet Ouvrage, ce qu'on ne peut faire sans le lire, il y faut retrouver de la suite, il faut le donner à des Copistes, & revoir les Copies aprés eux, il faut encore qu'il passe par les mains de Monsieur Cousin l'Examinateur devant qu'il aille à l'Imprimeur ; enfin il faut que j'en corrige deux épreuves imprimées l'une auprés l'autre ; jugez de la longueur de ce circuit, & si mon âge, & mes infirmités me permettent d'executer des conditions si onereuses que je n'ay faites que pour vous obeïr j'ay tâché aussi de vous ôter l'opinion que mes Parties vous ont voulu donner de ma conduite, vous faisant entendre que je ne me defendois de ce retranchement que par une pure mutinerie, & rebellion à vos Ordres. J'ay esté assez malheureux pour ne vous pas bien faire entendre le prodigieux travail que m'a coûté cét Ouvrage, j'ay employé les

journées entieres à tourner une periode, à chercher une expreſſion & à trouver de la liaiſon entre les membres du diſcours, & ſur tout à épuiſer les ſignifications & les phraſes d'un même mot en le promenant par tous les Arts & Sciences, cependant on ne m'en ſçait gueres de gré, & il faut que je le recommence tout de nouveau. Il me devoit bien ſuffire d'avoir eſté pour ainſi dire homicide de moy-même en travaillant avec trop d'application à ce malheureux Dictionaire où j'ay conſommé toute ma vie, & ſur tout les ſeps ou huit dernieres années, pendant leſquelles j'y ay employé quinze ou ſeize heures par jour, cela m'a cauſé un tel épuiſement d'eſprit que le tout eſt a bouti à une paraliſie, dont j'ay eſté atteint qui m'a laiſſé un aſtme, & une ſciatique cruelle qui me tiennent cloüé dans un fauteüil où je ſouffre des douleurs qui ne ſont pas imaginables, & qui me rendent incapable d'étudier & d'écrire. Cependant mes Parties abuſants de voſtre protection me preparent un nouveau travail plus grand que le precedent. Ils me veulent faire accroire que je n'ay eu deſſein que de faire un Dictionaire des Arts, auquel je n'ay jamais ſongé :

mon vray dessein a esté de faire une Encielopedie de la Langue la plus grande, & la plus ample qu'aucune qui ait jamais esté faite en quelque pais que ce soit, ce qu'il est aisé de voir par l'ordre & l'œconomie que j'y ay observez, puisque je n'y ay traité d'aucun Art en particulier qu'à l'occasion des mots qui y ont eu quelque usage. J'ay épuisé les mots communs de la Langue au lieu que le Dictionaire de l'Academie n'a fait que les effleurer, & qu'il en a même obmis un bon tiers, ce qui seroit autant de perdu pour la Langue si leur Dictionaire demeuroit tout seul. J'ay de plus entrepris ce travail en un temps libre, & bien auparavant que le Privilege exclusif parust qui ne sçauroit avoir un effet retroactif à mon prejudice, & qui ne sçauroit avoir lieu que du jour qu'il a commencé à paroitre. Ainsi vous voyez, Monseigneeur, que les offres que j'ay faites, & que je vous reitere par un billet cy-joint & signé de moy de porter à Monsieur Cousin les feüilles à mesure qu'elles s'imprimeroient afin qu'il les paraphast aprez avoir examiné si elles estoient conformes à vos intentions, estoient suffisantes pour satisfaire à vos Ordres su

tout ſi on conſidere que vous avez toûjours le pouvoir d'empeſcher l'effet du Privilege que j'eſpere que vous aurez la bonté de m'accorder dez à preſent, ſi je ne vous tenois pas parole. Tout ce que je crains Monſeigneur c'eſt ce que vous n'ayez quelque jour regret d'avoir eſté trop ponctuellement obeï, & que vous n'ayez compaſſion d'un Ouvrage qui n'aura eſté defiguré que par voſtre commandement. Jugez Monſeigneur quelle grace vous me ferez de m'accorder un Privilege trois ans aprez ma mort, ſi vous voulez perſiſter à me le vouloir refuſer juſqu'à ce que retranchement ſoit fait. Enfin Monſeigneur, je vous prie de me declarer voſtre intention ſans me faire languir davantage, & ſi vous agréez les propoſitions contenües dans le Memoire que je vous ay preſenté, que vous pourrez reformer en l'augmentant ou diminuant ainſi qu'il plaira à Voſtre Grandeur, je l'executeray en toutes ſes clauſes ſachant bien que vous ne voudriez pas m'obliger à l'impoſſible, il n'y a que le temps qui me ſoit cher, aprez avoir perdu déja trois ans & demy à cette pourſuitte, je ne demande que la conſolation qu'ont les peres de famille qui meurent

contens quand ils voyent quelque honneſte établiſſement à ceux qu'ils ont mis au monde : je ne ſouhaite que de voir imprimer une lettre ou deux de mon Dictionaire, ſachant bien que je n'ay pas aſſez de vie pour le voir imprimer tout-à-fait.

Ce qui me fait plus de peine Monſeigneur c'eſt que ce grand travail qu'on m'impoſe bien loin d'apporter quelque utilité au Public, n'apportera méme aucun avantage à l'Academie, & ne ſervira qu'à ſatisfaire l'envie & la jalouſie des moins conſiderables de ſon Corps, ils me priveront ſeulement de quelque recompenſe pecuniaire que j'eſperois retirer de mon Ouvrage pour ſatisfaire mes Creanciers. Cela ne rendra le Dictionaire de l'Academie ny pire ny meilleur & n'empêchera pas qu'il ne ſoit double : car il ne faut pas douter que les Libraires étrangers ne faſſent faire des ſupplements à leur mode à celuy-cy par quelques miſerables Autheurs à gages, qui croiront l'avoir bien r'habillé. En un mot quand les deux Ouvrages paroitront, le Public le mettra en parallele, & jugera ſouverainement de leur merite. Il diſcernera ce que l'un aura emprunté de l'autre. Ce-

luy-cy a encore l'avantage que les corrections & augmentations que j'y ay faites depuis trois ans le rendent entierement different de celuy dont on pretend que Monsieur le Tellier a revoqué le Privilege. De sorte que sans donner atteinte à son Arrest on luy peut accorder tout de nouveau un Privilege sous le méme ou sous un different titre. Monsieur le Tellier au reste n'a point entendu par cet Arrest, & revocation confirmer le Privilege exclusif de l'Academie, puis qu'en l'année mille six cens quatre vingt trois, il avoit accordé à Cesar Rochefort un Privilege qui y dérogeoit pour un Dictionaire General, & curieux de la Langue Françoise, qui a esté executé publiquement & sans opposition de personne. Aprez tous ces obstacles levez, je vous conjure Monseigneur, pour la derniere fois de m'accorder la grace que je vous demande, il y a si long-temps ou de me declarer si je ne m'y dois plus attendre, comme aussi je vous supplie de faire réponse à mes Placets que le Roy vous a renvoyez sur mon bannissement de l'Academie & de juger ce different ou de le renvoyer pardevant les Juges ordinaires. Cela m'est absolument necessaire

pour me faire passe en repos le peu de jours qu'il me reste à vivre, dont je ne souhaiterois la continuation que pour vous offrir mes services, & vous assurer que je seray toute ma vie,

Monseigneur,

De Vôtre Grandeur

Le tres-humble, tres-obeïssant & respectueux serviteur.

A Paris ce 15. Iuillet 1687.

MEMOIRE

DES OFFRES FAITES pour obeïr aux Ordres de Monseigneur le Chancelier sur le retranchement du Dictionaire Vniversel.

L'Abbe' Furetiere retrancha de son Dictionaire Universel, suivans ses offres toutes les Definitions & Decisions qui se trouveront propres & par-

ticulieres au Dictionaire de l'Academie & qui n'auront point esté empruntée, d'ailleurs ou s'il est obligé indispensablement de s'en servir, il les citera avec éloge.

Il retranchera aussi des mots communs de la Langue, ceux qui dans toute l'étenduë de leurs sens differens n'auront usage ni relation à quelqu'une des Sciences ou des Arts, ou qui ne seront point ornez ou enrichis de quelque erudition, comme etimologie, origine des choses, Antiquitez, Histoires, curiositez Physiques & Morales, indications d'Auteurs, & autres choses dont le Public pourra tirer quelque instruction.

Pareillement il retranchera les Proverbes communs, & triviaux qui sont employez dans le Dictionaire de l'Academie à la reserve de ceux qui conserveront quelques anciens mots de la Langue ou qui contiendront leurs origines, Antiquitez ou hiſtoires ou qui auront relation aux Proverbes des langues étrangeres, ou qui contiendront quelque belle instructõi tirée de l'Ecriture ou de la Morale ou qui ne se trouveront pas dans le Recueil qu'en a fait Antoine Oudin.

Et generalement il ne sera point tenu

de

de retrancher les choſes qui pourroient defigurer ſon Ouvrage, en oſter la ſuitte & la liaiſon, & l'obliger à le remanier de nouveau pour en changer le plan & l'œconomie, & il y pourra conſerver tout ce qui ſervira à ſon ornement, & à apprendre quelque choſe de nouveau aux Lecteurs.

Il s'abſtiendra dans tout l'Ouvrage de faire quelque raillerie, & de dire quelques traits piquans tant contre l'Academie en general, que contre ſes membres en particulier, & s'il trouve quelque crîtique raiſonnable à faire de quelque choſe qui pourroit faire tomber le Public en erreur, il la pourra faire modeſtement par un avis contraire, ſoûtenu de ſolides raiſons.

Sous ces conditions qu'il s'obligera par un écrit particulier d'executer, on lui accordera un Privilege pur & ſimple pour ſon Dictionaire Univerſel conforme au titre contenu dans ſes eſſais, afin de lui faciliter l'impreſſion & le debit de ſon Livre.

Et pour la ſeureté de l'execution il mettra les feüilles entre les mains du Sieur Preſident Couſin pour les revoir & parapher, leſquelles enſuite ſeront por-

tées au Secretariat de la Chancelerie pour y demeurer comme Minutes, & pour y estre reformées, s'il y avoit quelque contravention, le tout à peine de nullité, & de revocation du Privilege.

AVIS AV LECTEVRS.

LE Lecteur est prié d'excuser s'il trouve dans toutes ces pieces des redites, & des repetions des mêmes moyens, car la chose ne s'est pû faire autrement, ce sont des pieces qui ont esté distribuées en feüilles volantes, & en petit nombre, il y a peu de personnes entre les mains desquelles elles soient toutes parvenuës, ceux qui n'en ont vû qu'une partie ne seroient pas instruits du merite de l'affaire s'il n'y avoit une repetition des principaux moyens qui ont esté deduits amplement en un endroit, & succintement en un autre, elles ont esté aussi données à des Juges en divers tems, & assez éloignées pour presumer qu'en li-

sant les derniers écrits ils avoient oubliés ce qui estoit contenu dans les precedents, c'est pourquoy en a esté obligé de leur en rafraîchir la memoire en chaque occasion ou on a esperé d'obtenir un Jugement definitif.

Dialogu
l'Aca
de M
en P

EN veri
Acaden
frir que Fu
ment sans d
Vous avez
nête de mé
d'y répondr
des person
ploient pas
montrer du
qui les attac

Eh Mons
gagne à cel
n'a rien à p
honneur qu

Dialogue de Monſieur D. de l'Academie Françoiſe & de Monſieur L. M. Avocat en Parlement.

L. M.

EN verité je trouve les gens de vôtre Academie bien Patiens, quoy ſouffrir que Furetiere les brocarde inceſſamment ſans donner le mindre ſigne de vie! Vous avez beau dire qu'il eſt plus honnête de mépriſer ces ſortes de choſes que d'y répondre ; je ne puis concevoir que des perſonnes qui ſçavent écrire n'employent pas l'encre la plus noire pour montrer au monde la turpitude de celuy qui les attaque.

D.

Eh Monſieur, que voulez-vous qu'on gagne à cela que des injures ? Furetiere n'a rien à perdre ; C'eſt un homme ſans honneur qui ne ſçait que mordre, un

homme petri de médiſances & d'invevectives, & qui n'a jamais connu de voyes pour acquerir de l'honneur qu'en attaquant celuy de l'Academie s Voulez-vous que des gens qui ont de la reputation s'aillent meſurer avec un homme qui n'en a point; C'eſt un titre d'honneur, dit Ariſtote, d'eſtre blâmé par les méchans, & ſur tout par ſes ennemis. On ne luy peut mieux dire ſes veritez que par la deviſe qu'on a fait ſur le retranchement qu'a fait l'Academie de ce membre pourri; le corps à la verité en eſt ſale, mais pas plus que celuy de Furetiere.

L. M.

Q'elle eſt donc cette deviſe, je ne l'ay point oüi dire?

D.

Le corps de cette deviſe eſt un excrement dont je n'oſe vous dire le nom, & le mot *ab ejecto corporis ſanitas.* C'eſt à à dire le corps s'en trouve mieux, quand on l'a mis dehors.

L. M.

Ah, ah, ah! Parbleu cette deviſe eſt fort juſte & fort plaiſante, car c'eſtoit effectivement l'excrement de l'Academie, n'en ſçayez vous point l'Auteur?

D.

Furetierere a crû que c'estoit, Charpentier qui luy avoit ainsi rendu son dîner; mais Charpentier proteste que ce n'est pas luy.

L. M.

Celuy qui l'a fait a grand tort de se cacher, mais enfin j'en reviens toûjours là; Ces Messieurs devroient tous travailler, la matiere est si belle.

D.

Il est vray que si l'on vouloit rechercher sa vie, il y a des traits inimitables qui divertiroient le Public.

L. M.

Je le connois de jeunesse & j'admire ce pauvre garçon qui parle de la naissance des autres; luy dont le pere avoit esté laquais, & estoit devenu Clerc d'un Conseiller, & dont la mere estoit veuve d'un Apoticaire. N'est-ce pas là une belle origine pour reprocher la naissance des autres?

D.

On contoit de luy une plaisante histoire, comme il attrapa de l'argent à sa mere pour estre Procureur fiscal à Saint Germain des Prés.

L. M.

J'ay eſté témoin de toute l'affaire, le tour luy valut bien des franches lippées; car tout le monde le menoit au cabaret pour ſçavoir l'hiſtoire, & pour en apprendre le progrez.

D

Je l'ay oüy conter, mais à bâton rompu, vous me feriez plaiſir dv me la dire en peu de mots, puiſque vous la ſçavez ſi bien.

L. M.

Voicy le fait en peu de paroles, Furetiere ne ſçavoit pas comment tirer de l'argent de ſa mere qui effectivement en avoit fort peu, il apoſte un de ſes amis qui eſtoit un garçon fort jovial, & l'ayant bien inſtruit l'envoye chez un Chirurgien voiſin, de la petite maiſon dans la montée de laquelle Madame Furetiere logeoit. Comme un Barbier eſt d'ordinaire curieux en faiſant la barbe, il interrogea nôtre compere qui ne demandoit pas mieux que de parler. Le drole feint d'eſtee un provincial depuis peu débarqué, il ſe dit Prieur d'un Prieuré de 4000. livres de rente. Aſſez accommodé d'ailleurs, & ſur tout heritier d'un Oncle fort riche à Sens, il ajoûte à cela

en particulier au Barbier, aprés la barbe faite, qu'il avoit veu la petite Javotte qui estoit la Sœur unique de Furetiere, & qu'il souhaitteroit de l'épouser, qu'il donneroit son Prieuré au frere de la fille, & que son bien d'ailleurs avec la succession de son Oncle suffiroit pour donner un haut état à ladite Javotte, qui n'avoit aspiré au plus qu'à un homme de métier. Le Barbier se charge de la proposition & du memoire que luy donna en même tems nostre Provincial, luy disant qu'on sçauroit la verité de tout ce qu'il avançoit : la mere Furetiere fut fort contente du discours du Barbier, la petite fille en fut charmée.

D.

Mais en verité cela est bien étrange à sa mere, à sa sœur !

L. M.

Ecoûtez tout au long : la mere appelle son fils, & luy fait part de la proposition qu'il sçavoit mieux qu'elle. Furetiere fait le chagrin, dit que ce sont des propositions en l'air, des bilvezées. La mere pour l'appaiser luy propose le Prieuré, luy se fâche encore d'vantage, disant toûjours que c'est une fable que le Prieuré, & le bien de cet homme. Enfin aprés

s'eſtre bien fait prier il conſent d'écrire à Sens & d'y envoyer le memoire de noſtre Provincial pour en ſavoir la verité. Il feint d'écrire, & l'aſſemblée ſe fit au petit Pannier pour faire la réponſe, où Dieu ſçait qu'elle riſée ſur les voyes que l'on preparoit à la mere, & à la fille.

D.

L'infame à ſa mere à ſa ſœur !

L. M.

On envoye la réponce dont on fait payer le port à Madame Furetiere qui impatiente avec ſa fille, ouvre la lettre pour ſçavoir ce qu'on mandoit. La réponſe eſtoit que ce memoire eſtoit veritable, que cet homme eſtoit riche, que ſon Oncle n'avoit que luy d'heritier & que le Prieuré valoit effectivement 4000. livres de rente. La mere & ſa fille charmées ſouffrirent beaucoup juſques à ce que Furetiere rentrât en la maiſon pour luy dire ces bonnes nouvelles, le traître les receut froidement, murmura de ce qu'on avoit ouvert la lettre, & enfin pour concluſion dit qu'on avoit qu'à faire ce qu'on voudroit, qu'il ne s'en vouloit pas mêler, & ſur tout qu'il n'avoit que faire du Prieuré de cet homme, ne voulant pas s'engager dans l'état Eccle-

siastique auquel il ne se sentoit pas appellé, & ayant la conscience trop tendre pour consentir à une simonie.

D.

Le fourbe !

I. M.

Le Barbier estant appellé au conseil, on luy dit qu'il pouvoit amener le serviteur dans la maison. On fait quelques petites dépenses pour ajuster la fille, cependant tous les complimens, & les discours se projetroient dans les tavernes. Le Barbier amene l'Amoureux, celuy-cy engueulé en conte de toutes les façons, & donne dans la veuë de Javotte qui n'ayant jamais veu personne qu'à la Messe aux Carmes, & croyant d'abord cet homme fort amoureux prend de bonne foy toute la passion qu'il témoignoit avoir pour elle. Il y a mille plaisanteries, & mille choses qu'on ne vous peut raporter icy. Cette intrigue dura quelque tems, quelques petits presens se glisserent parmi cela ; les médisans disent que l'accordée prit quelque liberté. Tout cela ne servit que de sujet de risée.

D.

A sa sœur !

L. M.

Enfin il fallut venir au fait. La bonne femme qui aimoit ſon futur gendre preſque autant que ſa fille, voyant que c'eſtoit un établiſſement conſiderable, ramaſſa toutes ſes épargnes, & ſes petites facultés & en fait deux mille écus qu'elles offre de donner à ſa fille en faveur de mariage; voila Furetiere au champ, il court chez tous ſes parens du côté de ſa mere, car du côté paternel, il n'en avoit pas à Paris. Il ſe fait aſſemblée Deſpiciers & d'Apoticaires, & il exagere la dureté de ſa mere qui n'avoit jamais rien voulu faire pour luy, & qu'elle trouvoit bien deux mille écus pour donner à ſa ſœur; on trouve de la juſtice à ſa plainte, on en parle à la mere, la bonne femme au deſeſpoir à beau dire que ſon fils ne cherche qu'à rompre un mariage avantageux à ſa ſœur, qu'il n'a qu'à prendre le Prieuré du futur époux que cela le feroit gros Seigneur, & enfin qu'elle fait un effort pour ſa fille qui la met hors d'état de faire avantage à ſon fils. Furetiere s'obſtine dit que ſa ſœur eſt cadette, qu'il eſt plus juſte de l'avancer le premier, qu'il ne veut point être un indigne benificier, tout le monde le louë de ſa

modestie sur ce sujet, & voila un grand remuë-menage dans la famille.

Comment denoüera-t'il toute cette intrigue.

L. M.

Javotte au desespoir fond en larmes, l'amoureux la surprend en cet état, fait l'affligé, & la presse de luy en dire le sujet; la petite luy conte le tout; Aussitôt celuy-cy va trouver la mere, & les parens assemblez, dit qu'il ne prétend point semer la division dans la famille, qu'il prie la mere de donner à Furetiere les 6000. livres qu'elles luy destinoit & que luy se contenteroit d'épouser la Demoiselle avec ses droits. Toutes choses furent ainsi appaisées, on exalta la generosité du gendre futur, Javotte en pensa mourir de joye, & n'en fut pas plus cruelle à son amoureux, & on délivra les 6000. livres à Furetiere qui avoit marché tout fait de la charge de Procureur fiscal de Saint Germain des Prez qu'il acquit par ce moyen.

D.

Mais que devint le futur, & la future, & tout le pretendu du mariage.

L. M.

Voicy la Catastrophe. On envoye chez le Barbier un drôle qui se dit Oncle dont le futur devoit avoir l'heritage il fe nt qu'il est venu de Sens exprés sur le bruit de ce mariage dont il témoigne estre fort alarmé & dit, qu'il déheritera son Neveu s'il épouse Javotte, & même qu'il l'enfermera s'il ne retourne au plûtost à Sens : le Barbier fait son raport, la petite fille est allarmée, l'amoureux vient, paroît troublé de l'arrivée de son Oncle, promet à la petite qu'il mourra plûtost que de cesser de l'aimer, qu'il appaisera son Oncle avec un peu de tems, qu'il faut qu'il aille faire un tour à Sens, qu'il luy écrira tous les jours, & qu'il reviendra dans un mois, Javotte credule apaise un peu sa douleur, l'amoureux prend congé, écrit dans la huitaine, Javotte fit quelques réponces naïves qui réjoüirent les conviez dans les cabarets, & peu à peu les missives cesserent de part & d'autre au grand regret de la petite qui est depuis demeurée là pour la prisée.

D.

Ah que si la Fontaine vouloit, il feroit un joli côte de ce que vous venez de dire.

L M.

Je m'étonne qu'on n'en ait fait une comedie car tous les incidens en ſont fort plaiſans.

D.

Je ne crois pas que cela peut jamais eſtre bon en comedie, par la raiſon qu'on ne pourroit pas s'empêcher d'avoir de l'horreur pour un fripon qui proſtitue ſa ſœur.

L M.

Il y a ainſi mille plaiſantes hiſtoires de ce nouveau Buſcon, car pour avoir cette charge de Procureur fiſcal, il emprunta de l'argent quoy qu'il en eût, & le doit encore, & dans l'exercice de cette charge il fit tant de turpitudes qu'on ne les peut nombrer.

D.

J'avois toûjours crû qu'il avoit eſte Baillif de S. Germain.

L. M.

Ah non il n'a eſté que Procureur fiſcal, mais ce ſeroit une choſe rare à conter que la maniere dont luy, & le Capitaine Beauſoleil qui eſtoit Baillif exerceoient la juſtice. Toutes les Damoiſelles & les filoux de Paris s'eſtoient refugiez à l'abri de ces deux bons juſticiers

qui par bonheur pour le Public, ſe broüillerent, & ſe dirent leurs veritez, le Capitaine Beauſoleil eſtoit ignorant, Furetiere étoit malin, tous deux vendans, la juſtice à beaux deniers comtans. On les ſurprit tant de fois en prevarication de leurs charges, qu'on les obligea a en ſortir avec defenſes à Furetiere de jamais exercer aucune charge de judicature.

D.

Un homme d'honneur qui exerça quelque tems par commiſſion la charge de Baillif, à conté pluſieurs perſonnes que Furetiere un jour ſuivant la charette du Bourreau ou eſtoit attaché, une malheureuſe qu'on fuſtigeoit, & qui apparemment n'avoit pas eu dequoy ſe rachepter du ſupplice, & avoit eu ſeulement quelque écus pour obliger le Bourreau à l'épargner un peu. Furetiere donc monté gravement ſur un cheval de loüage avec une houſſe de friperie partie par dépit de n'avoir rien tiré de cette affaire, partie pour perſuader le Peuple de la ſeverité de ſa juſtice, reprochoit au Bourreau à chaque carrefour, qu'il ne fuſtigeoit pas aſſez fort la patiente dont l'Executeur fut à la fin ſi courroucé, qu'en

presence de tout le monde il apporta les verges à Furetiere.

L. M.

Ah ah que c'estoit bien employé. Il faut que je vous conte comment il attrapa un de ses deux benefices. Comme il tenoit regiſtre de tous les mauvais lieux dont il tiroit tribut, il ſçavoit qu'un jeune homme de peu de nom, & de petite conſideration, de Province, mais dont le benefice n'eſtoit pas mauvais, hantoit chez une fille de mauvaiſe vie, il apoſte quelques filoux qui ſe plaignent du ſcandale. Furetiere en robe s'y tranſporte le ſoir, trouve le beneficier, fronce les ſourcils, fait des procedures, dreſſe une information, entend des témoins qui depoſent que ledit Abbé eſt venu journellement dans la maiſon, y a même demeuré la nuit. La Damoiſelle contrefaiſant la honteuſe dit qu'il eſt vray que ledit Eccleſiaſtique a abuſé de ſa facilité, Furetiere impitoyable fait entendre au jeune homme qu'il faut aller en priſon, & que la rigueur des Loix, & des Canons eſt grande pour les Beneficiers ſurpris en de pareilles fautes, & qu'outre la perte du benefice, il y avoit encore des peines afflictives. Le jeune Abbé incon-

ſolable, credule ſe jette en pleurs aux pieds de ſon Juge, la fille ſe jette auſſi à genoux, le Juge ſevere ſort avec l'accuſé, & le fait conduire vers la priſon. Comme il fut en chemin, un des filoux contrefaiſant le Sergent dit à Furetiere qu'il eſtoit bien tard, que l'on auroit de la peine à faire ouvrir les priſons qui étoient éloignées, & que s'il vouloit, il prendroit le priſonnier à ſa garde, & en répondoit juſqu'au jour, Furetiere y conſent & laiſſe le jeune Abbé entre les mains de ces deux confidens qui le menene vers les extremitez du Fauxbourg en une petite maiſon accompagnée d'un jardin que Furetiere loüoit ſans payer pour aller joüer à la boulle avec les Procureurs du Baillage, & autres bas Officiers de juſtice, & où il avoit tous ſes plaiſirs gratis à cauſe de l'honneur de ſa protection. Le beneficier prend un peu haleine, on luy offre à boire pour ſon argent. Les deux filoux pour l'adoucir prennent le conte de ce qu'il avoit dans ſes poches. On boit, & on cherche par amitié les moyens de le tirer d'affaire. On propoſe pluſieurs expediens, & l'un des deux enfin, aprez luy avoir fait voir l'enormité du cas, luy dit que le plus

cour estoit de flechir son Juge avant que l'affaire eust éclaté, qu'il ne pouvoit eviter de perdre son benefice, qu'il falloit qu'en le donnant de bonne grace il evitast la honte de la prison, & les suites de cette affaire, que Monsieur le Procureur fiscal avoit un Neveu tonsuré, que quoy qu'il fut tres rigide & depoüillé de toute sorte d'interest, comme il s'agissoit de sauver l'honneur à une famille & à un jeune homme d'Eglise, & que le Public d'ailleurs n'est point blessé de cela, il croyoit que peut-estre pourroit-on le toucher. Le jeune homme effrayé embrasse les genoux de son liberateur, & luy promet une grosse recompense, le jour vint nostre filoux laisse la duppe entre les mains de son camarade, & part, pour faire la negociation qui estoit déja toute dressée, celuy qui estoit resté ne manqua pas durant ce temps-là de faire trembler son prisonnier par le bruit d'histoires étranges qu'il a veües en pareil cas.

D.

Il faut avoir l'esprit bien fourbe pour commettre une action comme celle-là.

L. M.

Le negociant vient à midi, feint qu'il

s'eſt mis pour lui en danger de perdre ſa charge pour n'avoir pas obei. Il rapporte que Monſieur le Procureur fiſcal eſt inflexible, mais qu'il a parlé à ſa belle-Sœur, dont le fils devoit recevoir la reſignation qui en faiſoit ſon affaire & qui repondoit de faire agréer le tout à ſon Beaufrere, qu'elle le mettoit en ſa protection, qu'il n'avoit qu'à faire les choſes hardiment, de bonne grace, & qu'infailliblement il n'entreroit point en priſon. Le filou ajoûtant qu'il y perdroit pluſtôt la vie & ſa charge : tant de generoſité & d'amitié fit pleurer de joie nôtre Abbé, il s'abandonne entierement à ſon liberateur qui dit que pour montrer méme à quel point alloit ſon affection, il avoit fait dreſſer la procuration *ad reſiſignandum* toute preſte, & avoit amené le Notaire. La pauvre duppe l'embraſſe, le Notaire entre qui eſtoit du complot, remplit les blancs du nom du reſignant, du nom du Benefice, du Dioceſe, & ſur tout proteſte bien ſelon les formes que dans cet acte, il n'eſt intervenu ſimonie, confidence, ſurpriſe ni dol ny fraude, car vous voyez, diſoient-ils tous deux, que perſonne ne vous y oblige, ce que le jeu-

ne Abbé croyoit alors tres vrai,& auroit ſigné de ſon ſang.

D.

Se peut-il faire qu'on ſoit aſſez méchant pour abuſer ainſi de la juſtice & de la ſimplicité d'un jeune homme ?

L. M.

On fait donc reſigner le benefice à Antoine Furetiere que l'on dit étre Neveu de Monſieur le Procureur fiſcal, c'éſtoit Monſieur le Procureur fiſcal luiméme, c'étoit un Vendredi, on mit la Reſignation entre les mains d'un Banquier ; pour empécher qu'il n'y eut de revocation dans les vingt jours, on feint de negocier touſiours & d'avoir bien de la peine à empêcher Furetiere à pourſuivre l'affaire. Et le faux Sergent durant le temps fait bonbance dans la petite maiſon avec l'Abbé duppé qui ſe joüe de ſon reſte & tire d'argent de tous les endroits où il en peut trouver ſous divers pretextes que luy fournit le filou qui ne ſonge qu'à boire, & à rire & profite de l'occaſion. On amene même au jeune homme comme en cachette, la beauté qui eſtoit la ſource de toute l'hiſtoire pour le tenir de belle humeur & au bout de vingt jours, il luy annonce ſa liberté

avec des preparatifs de joye non pareille. Le pauvre beneficier crut sortir d'une grande affaire & ne sortoit de son benefice dont dans la suite il eut le loisir de se repentir: Mais comme c'estoit un provincial sans appuy, & sans argent il fallut avaller le Calice. Le tratre Furetiere fit tousiours le grave & ne voulut point seulement voir celui qui avoit si liberalement donné son bien.

Seroient-ce pas là de beaux memoires pour écrire contre Furetiere ? le Public seroit fort rejoüi de toutes ces petites aventures.

D.

C'est pour cela precisément qu'à l'Académie personne n'a voulu écrire. Il y a peu de generosité à démêler toutes ces infamies ; Il ne faut jamais s'en prendre aux mœurs, quoi que Furetiere en ait donné l'exemple.

L. M.

Ma foy, si c'étoit moi quoi qu'il soit Prêtre.

D.

Que dites-vous ? quoy qu'il soit Prestre.

L. M.

Ouy, quoi qu'il soit Prêtre.

D.

Vous vous moquez, il eſt Preſtre.

L. M.

Ouy Preſtre. Eſt-ce que vous ne le ſaviez pas?

Je vous aſſure qu'il n'y a jamais eu un ſecret mieux gardé que celui-là, car perſonne ne s'en eſt jamais douté à l'Academie, bon Dieu, il eſt Preſtre avec la vie qu'il mene avec les écrits qu'il fait, Furetiere Preſtre! ah je le quitte aprez cela c'eſt le comble de toutes les horreurs.

L. M.

Ouy il eſt Preſtre. Craignant qu'on eût par devolut à faute par luy d'eſtre Preſtre, l'Abbaye qu'il a obtenüe par dévolut. Il ne fit point de difficulté de ſe charger de cette dignité-là.

D.

Je loüe encore plus que jamais l'Academie de ſon ſilence, il faut reſpecter ſon caractere.

L. M.

Il a eu touſiours au moins l'honnêteté de ne dire pes la Meſſe s'en ſentant indigne. Il s'eſt épargné ce ſacrilege là, il ne dit pas même ſon Breviaire,& Racine le fit une fois rougir cruellement ſur ce qu'il l'atrapa ne ſachant pas que les

petites heures étoient toutes composées du Pſeaume *Beati immaculati.*

D.

Vous m'apprenez là bien des choſes.

L. M.

Ah vrayement j'en auray bien d'autres à vous dire. Quand il fut obligé de vendre ſa Charge, il fruſtra ſes Creanciers du prix, quoi qu'ils euſſent un Privilege deſſus, & la doit encore; le procez en a eſté depuis peu jugé par Mr Courtin Maître des Requêtes enſuite je ne ſçay comment il ſe fit de vôtre Academie, & c'eſt à vous à m'inſtruire là-deſſus.

D.

Comme j'ay eſté receu depuis tres peu de temps je l'ay trouvé en place, ce que j'ay veu ſeulement, c'eſt que tout le monde s'etonnoit touſiours qu'il en fuſt, il ne propoſoit jamais que des phraſes baſſes & traînées dans les halles, il ne hauſſoit un peu de ton que lors qu'on propoſoit quelque façon de parler de la chicane la plus abſtruſe, ou de la chimie à laquelle il faut qu'il ait travaillé.

L. M.

Ne ſçavez vous pas qu'il a eu long-temps chez-luy un faux monnoyeur fameux !

D.

D.

Ah c'eſt donc pour cela qu'il fait parade dans une de ſes Requeſtes à Monſieur le Chancelier de tous les mots particuliers à la monnoye. Enfin il ſe fâchoit touſiours & l'emportoit, en gromelant de ce qu'on ne vouloit pas de tous ſes mots là. Taxant tout le monde d'ignorants. Je me ſouviens qu'au G. on n'avoit point mis le mot de *Guillaume à platte bande*, *Guillaume* à reculer, *Guillaume debout*, Mezeray & luy entrerent dans des fureurs qu'on ne peut exprimer, alleguans que le Dictionaire de l'Academie ſeroit le Dictionaire des ignorans: on eut beau leur dire que ſi l'on vouloit mettre tous les mots abſtrus des Arts, on ne pourroit jamais y ſuffire, chaque Art & chaque Metier ayant un nombre infini de mots qui ne ſont en aucune maniere neceſſaires aux diſcours. Ils declarerent que le Dictionaire depoüillé du beau mot de *Guillaume* ne pouroit jamais rien valoir.

L. M.

Il ſoûtient encore la même choſe dans ſon Factum.

D.

Il y a à raconter là-deſſus un fait qui

est fort vray : Car comm'il se mettoit tousiours à la même place & que là il avoit accoustumé de ne rien dire de bon, Benserade un jour en prenant cette place par hazard, comme il n'y en a point de marquée à l'Academie dit brusquement, ah je m'en vays bien dire des sottises ; Furetiere allegue faussement qu'il luy répondit ; Benserade, impetueux comme il est, ne l'auroit pas souffert. Il est certain que la verité de la proposition fit rire tout le monde, & que le pauvre garçon demeura fort confus.

L. M.

Mais comment receut-on à l'Academie son Roman Bourgeois, quand il parut, il falloit dez ce temps-là le chasser pour avoir fait un si maudit Ouvrage.

D.

Je n'estois pas encore de l'Academie, mais je trouvay ce Roman bien mauvais, & je croy qu'il fut trouvé de même : personne ne l'a jamais lû entier, la matiere est indigne de l'attention des honnêtes gens. Avoir écrit en stile bas les aventures de quelques Procureurs & artisans de la ruë de bievre, la rencontre des gigots de mouton, la clef de l'armoire au pain, des discours de Blanchisseuses, les contes fa-

des & foux du Capitaine Beausoleil deguisé sous le nom de Belastre, les Chicanes de Collatives, une froide plaisanterie contre les épitres Dedicatoires par une Epître au Boureau, je n'ay jamais oüi dire que cela ais été vendu, il en est de même de ses autres ouvrages dont on n'a jamais oüi parler.

L. M.

Il a fait des parabolles du Nouveau Testament avec des nottes.

D.

Oüy & il y auroit dequoy divertir le Public; apres avoir été chassé de sa charge estant de l'Academie, & voulant se remettre en honneur pour faire perdre la memoire du passé, & de certains autres petits bruits qui avoient couru, ce que je n'ay jamais crû, quoy que Monsieur Rose ait assuré plusieurs fois qu'il en auroit les pieces pour peu d'argent, voulant donc se remettre en honneur. Il avoit par quelque emprunt un petit carosse sur pié, trainé par deux façons de chevaux. Il se donna une sorte de livrée grise avec un petit galon ginjolin un petit laquais, & comme Monsieur l'Archevêque de Paris fut fait de ce temps-là Archevêque de Paris, il trouva moyen de faire consentir

cet Illuſtre Prelat à luy donner un grenier chez luy, & à ſouffrir qu'il eût l'honneur de ſe dire de ſes Domeſtiques.

L. M.

Comment Monſieur l'Archevéque pût il ſe charger d'un ſi étrange homme.

D.

Il n'y demeura pas long-tems, Monſieur l'Archevêque a depuis dit à bien du monde qu'ils avoient eſté obligez de ſe ſeparer parce que leur maniere de vie n'eſtoit pas compatible. Ce fut lors qu'il entra chez ce grand Prelat qu'il voulut faire un livre de pieté, mais comment faire n'ayant jamais lû les Ecritures, ne ſçachant aucune Theologie, & n'ayant pas le moindre ſentiment de Religion, ce n'eſtoient pas là les difficultez capables de l'arrêter, il prend une Bible avec les nottes de Menochius, & de Maldonat, il mit les paraboles du Nouveau Teſtament en Vers à la maniere, diſoit-il, de la Fontaine, & mit aprés chaque parabole une explication traduite preſque mot à mot des Auteurs que je viens de nommer avec les mêmes Citations des Peres qu'il n'a jamais leus, qu'il donne comme de luy, & fait de cela deux petits Volumes in 12. mais croyant avoir fait

un Ouvrage digne de l'immortalité. Avant que de le donner au Public il voulut triompher dans l'Academie, il prit donc quatre ou cinq Academiciens qu'il assemble chez Mousieur Berraut de venir écoûter quelques morceaux de ce petit ouvrage, il fut bien surpris de voir que ces Messieurs condamnerent d'abord son petit projet, d'avoir ainsi mis en Vers Burlesques, & en stile bas, & trivial des choses qui sont sorties de la bouche même de Jesus-Christ & qui contiennent toute la Morale Chrétienne, ils luy dirent que les paroles de nôtre Seigneur doivent estre respectées, & n'estre point mises en des termes capables d'exciter quelquefois la risée; & quand aux Vers ce fut une farce, à ce qu'ils m'ont conté. On le surprit en des ignorances grossieres, il citoit Calepin, & pour se rendre propre l'explication qu'il prenoit d'autruy, il avoit perverti le sens des Auteurs qu'il n'entendoit pas, en telle sorte que cela formoit des contretems qui les faisoient pâmer de rire; ils méloit même parmi cela sur la foy des autres (luy qui ne sçait qu'à peine un peu de Latin (des origines, & des mots Hebreux, & Grecs si deguisez que c'estoit

une pitié ; nôtre Auteur répondit à tout cela avec une intrepidité étonnante, que son livre n'estoit encore que trop bon pour des bonnes femmes qui ne l'iroient pas chicaner là dessus, & qu'il ne l'avoit pas fait pour les Doctes. Il fit donc imprimer ses paraboles par le Libraire de l'Academie, luy faisant esperer une grande utilité de cet Ouvrage, & pour luy servir de quittance de deux cens quelques livres qu'il luy avoit empruntées en diverses fois dans ses necessitez. Le pauvre le Petit n'en a jamais vendu deux exemplaires, & en eut par dessus les deux cent tant de livres ; pour les frais de l'impression de cette Rapsodie, & pour la relieure de quelques exemplaires dont on a fait des presens.

L. M.

Ah Morbleu que ne contiez-vous tout cela, joignez vos memoires à ceux des autres, & donnez au Public un portrait au naturel de ce compere-là. Je vous fournirai tout ce que je sçai & tout ce que je pourrai amasser. Ah parbleu il me souvient d'une chose assez plaisante, Furetiere voulut se faire un homme de plaisir aimant la Musique, & il ne faut pas s'étonner s'il mépriſe tant Quinaut,

car il croit ſçavoir mieux faire que luy des paroles pour chanter.

D.

Bon je penſe que vous vous moquez ?

L. M.

Non je ne me mocque point, un Muſicien que je ne veux pas nommer, s'attacha à Furetiere pour les Vers, & compoſoit deſſus des airs proportionnez à la beauté des paroles, je m'y trouvai un jour où je remarquai que les aſſemblées qui s'y formoient, donnoient lieu à bien des ſoupers & d'autres parties, & la chambre de Furetiere eſtoit d'un grand ſecours j'entendis chanter un air triſte dont voicy les paroles que j'ay retenuës car elles en valent bien la peine.

Iris ſur le point de perir.
—Pardonnez moi ſi je romps le ſilence.
Il eſt tems quand on va mourir de
décharger ſa conſcience.

Ah Iris voila une fade plaiſanterie & & une impieté.

L. M.

Vous n'y eſtes pas s'eſt bien pire Furetiere avoit ſongé à la ſaleté, & vouloit faire ſentir une équivoque dans le der-

nier Vers, & pour cela le Muſicien inſtruit faſſoit trois ou quatre fois une repetion impudente entremêlant des pauſes, & des notes de baſſe à ce vilain mot de *décharger* dont la bonne compagnie rioit aprés Furetiere, & le Muſicien, pour moi cela me ſembla ſi horrible, & ſi fade que je ſortis, & perdit la ſuitte qui devoit avoir d'autres ſemblables agrémens.

D.

Ah qu'il voudroit bien mieux comme Quinaut recaſſer un certain nombre de mots pour en faire ces chanſons agreables qui ſont dans la bouche de tous les honnêtes gens. Qu'elle grande difference de ces paroles â celles qui ſont dans Atis ſur le même ſujet.

Ie n'ay que trop ſceu feindre,
Il eſt tems de parler,
Qui n'a plus qu'un moment à vivre,
N'a plus rien à diſſimuler.

L. M.

Il eſt vray qu'il faut qu'il ait eu une impudence horrible pour s'attaquer, comme il a fait a tant de perſonnes illuſtres & connus pour tels & pour les outrager

si vilainement. Mais qui ne voit que c'est la passion, & la vengeance qui ont conduit sa main quand il a compilé tant de faussetés contre eux, il en parle avec tant de mépris qu'il est impossible que les honnêtes gens n'ayent de l'horreur pour un traître qui se dechaîne avec tant d'indignité contre ses confreres, ses associés, & tous ses amis, s'il prétend cependant que le Public luy applaudisse, & que la posterité en conserve la memoire, il faut que son aveuglement soit étrange, à moins qu'il ne soit dans la même pensée que fut autrefois ce fameux Incendiaire du Temple d'Epheſe qui s'immortalisa par le plus grands des crimes malgré les defenses qu'on fist à la posterité de prononcer jamais son nom, comme Furetiere fait aujourd'hui parler de luy par ſes médisances, & ſes calomnies qu'il seme dans le monde tant par écrit que de vive voix quoy qu'elles ayent esté condamnées & suprimées par une sentence de Police.

D.

Il ma respecté heureusement pour luy, car je n'aurois pas esté peut-estre si patient que les autres. Furetiere est ignorantissime, car il ne sçait aucune Lan-

gue, pas même la Françoiſe, & n'a jamais leu un livre, c'eſt un fait d'une verité inconteſtable. Cependant il taxe les autres d'ignorans, ceux mêmes dont on voi les Ouvrages pleins d'une tres docte erudition, le plus impie, & le plus ſale de tous les hommes reproche à la Fontaine quelques contes que le public excuſe aiſément par la maniere agreable, & ingenieuſe dont le Poëte les a tournées. Luy qui n'a fait que des équivoques groſſieres pretend détruire d'un mot tous ces jolis Vers de Benſerade où le Roy, & les Courtiſans ont tant pris de plaiſirs, & où d'une maniere ſi plaiſante, & ſi fine il diſoit ſi bien tout ce qu'il falloit dire, Furetiere n'a-t-il pas de honte d'en parler ainſi, lors qu'entre pluſieurs Epigrames qu'il a faites toutes pleines de ſales équivoques, on en voit une ſur une Bourgeoiſe qui avoit la collique, & dont voicy les deux derniers Vers.

Me voicy dans la tranchée
Ie fais joüer le canon.

Le pauvre malheureux qu'on n'a jamais veu qu'écoûter à l'Academie, & qui n'a jamais ſceu parler par défaut de

mine, & d'organe, & par manque de capacité, traitte avec infamie ceux que le public a plusieurs fois admiré & dont l'eloquence naturelle a toûjours charmé les Auditeurs, luy qui ne sçait que la langue des halles, traitte d'Albijeois des gens dõt les vers sõt de la pure é la plus exacte.

L. M.

Bon cela ah m'y voila comme je vois vous vous étes échauffé de bonne grace.

D.

Il est vray que j'ay peine à retenir ma bille quand je songe à ce maraut la. N'est ce pas une effronterie horrible à luy de parler de ceux qui sont avides de jettons? y en a-t-il jamais eu de plus avides que luy? & on luy pardonnoit parce que c'estoit son plus clair revenu, nn autre que luy seroit mort de honte de l'avanture qui luy arriva là dessus.

L. M.

Ah contez-moy la chose je vous prie.

D.

A chaque jour d'assemblée celuy qui arrive le premier au l'Ouvre prend une feüille de papier sur laquelle il met son nom, & tous ceux qui viennent aprés s'écrivent à mesure qu'ils viennent, jusqu'a trois heures que l'on commence à

travailler : Furetiere pour eſtre toûjours participant des jettons, quand même il venoit aprés l'heure trouva une invention aſſez bonne ; toutes les fois qu'on ſortoit il demeuroit le dernier, plioit une feüille de papier, & écrivoit ſon nom deſſus pour l'aſſemblée ſuivante. Il joüit long-tems de ſa fraude, ceux qui arrivoient s'écrivoient enſuitte ſans ſonger à la ruſe en croyant qu'il avoit paſſé au l'Ouvre, & qu'eſtant de bonne heure un eſtoit allé faire quelque tourt dans le voiſinage. Mais un jour par malheur en des Academiciens vint dés deux heures. Il ſe fit ouvrir la porte qui étoit encore fermée, il entre & voulant commencer une liſte, il en trouve une commencée & le nom de Furetiere écrit ; il demanda tout ſurpris au portier s'il étoit déja venu quelqu'un, le portier dit que non : pendant ce tems-là il en arrive quelques autres, on découvre la ruſe, on en rit, & on attend le fourbe pour le confondre ; heureuſement il arrive aprés l'heure avec confiance, on ne lui dit rien, il regarde la liſte, & voit ſon nom effacé, il gronde, & ſoûtient que puiſqu'il eſt venu le premier & qu'il eſtoit écrit on ne doit point l'effacer, on le laiſſe jetter

ſon feu, faire des ſermens, & aſſeurer qu'il eſtoit venu, aprés quoy on luy confronte le portier, on luy declare que l'on a découvert ſa fourberie. Vous croiriez qu'il eut deu eſtre confus de honte, il but l'affront en gromelant, & fut uniquement fâché de la perte de ſes jettons.

L. M.

Vous voila de bonne humeur. Si vous voulez, vous direz bien encore quelque autre de ſes tours.

Il y en a une infinité; mais je n'e m'en ſouviens pas: une de ſes dernieres friponnerie fut aù ſujet du ſervice de Monſieur Colbert. L'Academie qui devoit toute choſe à ce grand Miniſtre, voulut luy faire un ſervice avec plus de ceremonie qu'on en fait à tous les auautres particuliers, pour contribuer aux frais, on convint que chacun donneroit une piſtole. Furetiere dit qu'il connoiſſoit des crieurs, fit un detail de tenture, de cierges, & de bancs, ce qui fit qu'on luy confia l'argent de la Compagnie, mais il verifia le proverbe *au plus larron la bourſe*. Ce ſervice fait où l'on remarque bien des pauvretés, on le pria de donner un memoire de dépenſe, il inju-

mots. Feu Mezeray qui estoit un homme d'un merite tres-singulier, mais qui avoit quelque bassesse dans le stile ; avoit souvent le déplaisir que beaucoup de mots, & de phrases qu'il vouloit mettre dans le Dictionaire ne plaisoient pas à la Compagnie, ce qu'il avoit peine à digerer. Un jour à ce qu'on ma dit, il fut dans une grosse colere de ce qu'on ne voulut pas mettre ce beau mot que vous n'entendrez peut-estre pas. *Belivaine*, il sortit encore tout plein d'indignation qu'il avoit contre les ignorans qui banissoient des mots si necessaires à la langue. Il prend avec luy Furetiere qui avoit esté de son avis, & ils vont ensemble promener au Thuilleries, là on dit qu'ils firent entre eux deux le beau projet de faire un Dictionaire à leur fantaisie, lequel par l'addition de tant de beaux mots, & de si belles phrases qu'on rebutoit tous les jours devoit estre un chef-d'œuvre d'erudition & de politesse. Mezeray s'en tint au projet, Furetiere qui s'imagina à cela un grand profit songea à l'execution. Mais comme il n'avoit aucune capacité pour y parvenir, il songea à profiter du travail des autres. Un pauvre Avocat nommé Margane mourut

ria tous ceux qui en parloient. Il essuya plusieurs fois en pleine assemblée des paroles fâcheuses là-dessus, & par lassitude enfin on luy a laissé le tout dont sa conscience est chargée, mais qui ne luy pese guere.

L. M.

Bon cela.

D.

Au service de la Reine, où l'on se cotisa de même, comme on voulut se remettre en de plus sures mains, & qu'on choisit pour cela Benserade, qui s'en voulut bien charger ; Nôtre infame vilain ne voulut rien donner quelque avance qu'on luy fist, mais on connû par le compte de Benserade la friponnerie de Furetiere, car quoy que la dépense fût plus grande, il resta assez dequoy payer les Musiciens, & dequoy donner honnêtement aux pauvres.

L. M.

Tout cela n'est pas mauvais à sçavoir. Mais puisque nous en sommes là, contez-moy je vous prie l'histoire de la direction, & du vol qu'il a fait de vôtre Dictionaire.

D.

Je vous en dirai la verité en peu de

Ce Margane avoit toute sa vie fait un amas de toutes sortes de mots des Arts, pretendans en faire un Dictionaire, Furetiere qui le sçavoit trouva moyen à sa mort d'en escroquer un exemplaire qui luy fit concevoir le dessein sous le titre frauduleux des Arts, d'introduire tout ce qu'il pourroit attraper du Dictionaire de l'Academie.

E. M.

Mais il me semble que Furetiere dans son Factum nie absolument qu'il ait eu le Dictionaire de Margane.

D.

La chose ne laisse pas d'estre tres-vraye, & dans tres-peu de tems on fera voir un autre exemplaire où l'on montrera clairement que Furetiere n'a fait que transcrire, il joint donc aux Collations de Margane le Dictionaire de Felibien, celuy de Guilot, & ceux que l'on a fait pour les termes de chasse. Mezeray dans la suitte estant mort, & l'Academie s'estant opposée au scellé pour avoir les papiers qui appartiennent à la Compagnie dont il estoit le depositaire, Furetiere se fit commettre pour assister à l'Inventaire, & reclamer les choses qui appartenoient à l'Academie, il ne manqua pas

de s'assurer de ses jettons, se disant absent *Reipublica causa.* Il nous rapporta avec fidelité tout ce qui se trouva de ridicule à l'Inventaire de son amy Mezeray, & garda avec soin tout ce qu'il devoit rapporter à l'Academie. Mezeray avoit un exemplaire du Dictionaire imprimé jusqu'à la lettre M. il avoit les cahiers du reste que l'on revoyoit tous les jours. Le fidele deputé vola l'exemplaire imprimé, ces cahiers, un tableau que Baldeux avoit laissé par Testament, & rapporta un vieux portefeüille de quelques papiers, volants qui contenoient quelques deliberations de la Compagnie, & quelque copie de harangues de ceux qui avoient esté receus; le voila riche en un jour, & son Dictionaire achevé. Il copie avec diligence, & change quelque chose au commencement, & songe à avoir un Privilege. Et voicy la ruse dont il se servit pour y parvenir.

L. M.

Il faut avoüer que c'est un grand maître en l'art fourbric, je ne doute pas que dans son Dictionaire il n'ayt employé les mots particuliers à ce bel art ou il brille si habillement.

D.

Ecoûtez la ſuitte. Il preſente à feu Monſieur le Chancelier une feüille ou eſtoit le tiltre de ſon Dictionaire pour lequel il demande un Privilege. Monſieur le Chancelier le renvoye à Monſieur Charpentier à qui il dit qu'il a un Dictionaire de tous les termes des Arts, & des Sciences, & qu'il le prie de luy donner ſon certificat pour obtenir un Privilege. Charpentier ne manque pas de luy dire qu'il ne pouvoit luy donner ſon certificat, ſans voir ſon travail, d'autant plus qu'il eſt bien aiſe de voir ſi le Dictionaire de l'Academie n'y eſtoit point mélé, que ſi c'eſtoit un Dictionaire purement des Arts, qu'il luy donneroit volontiers le certificat qu'il deſiroit. Furetiere qui avoit preveu la réponce luy dit pour l'effrayer que c'eſtoit un prodigieux travail, & qu'il faudroit trois crocheteurs pour l'apporter, & à luy ſix ans pour le lire tout-a-fait. Prenez vôtre jour, luy dit-il, je vous donneray à dîner, vous verrez tout mon Ouvrage, vous en lirez par où il vous plaira, & vous verrez clairement qu'il ne s'agit que des termes des Arts. Le jour fut pris, Furetiere y appelle pour tiers un homme

de lettres de ſes amis. On fait bonne chere, & enſuite le ſaltin-banque ſe mit en état de jouër un tour de paſſe paſſe à ſon commis. Il luy montre ſept ou huit grandes l'ayetes pleines de papiers. Tenez, Monſieur, dit-il, voila dequoy il s'agit. Je ſuis effrayé moy-même quand je ſonge que j'ay fait cet Ouvrage en ſix ans. Voyez prenez où il vous plaira je ne cherche pas à vous ſurprendre; Toutes ces layettes eſtoient remplies pour la pluſpart de papiers inutiles, mais les deſſus contenoient quelques cahiers remplis de mots propres à des Arts particuliers, & il ſe doutoit bien avec raiſon qu'un commis bien repu, & honnête d'ailleurs n'iroit pas foüiller au fond, & renverſer ce qui ſembloit arangé avec un ordre tres-exact, Charpentier prend les premieres feüilles qui luy viennent ſous la main, les lit, & y trouve quelques termes d'Anatomie, & de Chirurgie pillé dans les Livres. Il prend encore quelque autre cahier ou il trouve des termes propres aux Eaux & Foreſts qu'il avoit pris dans les Ordonnances. Charpentier le loüe, le tiers applaudits on apporte du Caffé & on ſe remet dans les contes plaiſans. Et dans les propos agreables il fut que-

ſtion de s'en aller, & de donner le certificat, comment le refuſer, on preſente à Charpentier une feüille de papier, aprés tout il ne croit point Furetiere aſſez fourbe pour le vouloir tromper, neanmoins il prend toute la precaution qu'il peut prendre en pareil cas, & luy donne un certificat pour un Dictionaire des Arts, & des ſciences ſeulement. C'en eſtoit aſſez pour nôtre homme qui preſente au Sceau un Privilege où il inſere une ligne contraire au certificat. Il met ainſi. *Dictionaire univerſel contenant tous les mots de la Langue tant vieux que nouveaux des Arts, & des ſciences.* Il attache au Privilege le certificat; on le preſente à Monſieur le Chancelier, on demande ſi le certificat de Charpentier y eſt, on dit qu'ouy, il ſigne le Privilege. Voila Furetiere au comble de ſa joye, il montre ſon Privilege de cacher à chacun de ſes Creanciers leur promettant à tous leur payement ſur le profit immenſe de cet Ouvrage, il le propoſe à des Libraires auſquels il fait entendre que le Dictionaire de l'Academie y eſt tout entier, ſur quoy ils ne manquerent pas de luy offrir aſſez conſiderablement d'argent. L'indiſcretion de ſa joye le pouſſa juſqu'a pro-

mettre à quelques-uns de la Compagnie de les mener bien-tôt promener dans son carrosse, & de les regaler souvent. Les Libraires furent indiscrets, celuy de l'Academie en fut averti, & en parla ; on n'en voulu rien croire. Enfin Charpentier luy-même allarmé du bruit luy demande quelque explication là-dessus, il gronde, & ne répond point. Les Officiers de l'Academie luy parlent, il elude, les prie de n'en point parler encore. Enfin à force de differer on voit paroître ses essais où l'on remarque aisément le vol du Dictionaire de l'Academie, & où dans une Epître Dedicatoire au Roy, dans une Preface, & dans des notes insérées dans les mots il outrage, & déchire l'Academie. On n'a rien negligé pour le mettre en son devoir. Enfin Monsieur le Chancelier révoquant le Privilege ordonna que l'Epître Dedicatoire, l'avertissement, & les essais seroient supprimés & l'Academie suivant le pouvoir qu'elle en à par ses statuts verifiés au Parlement le chassa de l'Academie sous le bon plaisir du Roi. L. M.

Je vous assure qu'il seroit bon que le Public fût instruit de toute cette affaire, & de tout ce que nous avons dit ensemble aujourd'huy.

tendu Docteur, car j'ay moy-même remarqué de plaisantes choses dans ses essais.

D.

Il faut remettre la conversation à un autre jour, & vous serez peut-être étonné de voir les fautes grossieres, & les asneries qui sont en chaque ligne. Adieu je vous prie seulement de ne rien dire de tout ce que nous avons dit.

L. M.

Je ne répons pas que je ne m'en divertisse un peu avec mes amis, vous estes trop discret; il est bon que les fripons soient connus.

EPIGRAMME.

FUretiere perd contenance,
Et deplore sa triste chance,
La fraude le fit Officier,
Il fut degradé par justice,
Un devolu le fit Beneficier,
Du devolu luy prend son Benefice.
Instrus parmy les beaux Esprits
Il fut exclus du Louvre avec honte, & mépris,

D.

A quoy tout cela peut-il ſervir : tout le monde ne connoit-il pas Furetiere pour un beliſtre.

L. M.

Je vous aſſeure que ſes Factums ſont du bruit, & que bien des gens ne le connoiſſent que par là.

D.

Il eſt vray qu'il fait du gros d'or, & qu'il s'eſt donné un air de dignité, & d'autorité avec une canne que les méchants plaiſants diſent eſtre l'inſtrument de ſon ſupplice, & auprés de luy les Ducange, & les Ménage, & tant d'autres ne ſont que des écoliers.

L. M.

Il y a dit-on quelques jours qu'il fut chez un vinaigrier pour ſçavoir de luy tous les mots particuliers aux vinaigriers, & aux faiſeurs de moutarde ; cet homme le prit pour un monopoleur, & le voulut battre.

D.

Vous ne remarquez pas qu'il eſt bien tard, il faut que je vous quitte.

L. M.

J'aurois bien voulu que nous euſſions un peu diſcuté le ſçavoir de nôtre pre-

Infame, vieil, miſerable,
Que va t'il devenir? à quoy va t'il ſonger?
Car on croid même que le Diable
Ne voudroit pas s'en charger

AUTRE.

FUretiere eſt dis-je vray Miniſtre du Diable,
Il te paroît ainſi, Damis fort incroyable
Qu'il ſoit Preſtre, & partant Miniſtre du Sauveur.
Il eſt vray que la choſe à croire eſt difficile,
Mais tu ne ſçais donc pas qu'en mourant Dambreville
Le demanda pour Confeſſeur.

AUTRE.

FUretiere a ſouffert un tort irreparable,
Il eſt chaſſé d'un corps conſiderable;
Il ne trouve pour luy ny Magiſtrats, ny loix
Et pour reparer cette breche

Luy

Luy qui connoît toute ſorte de bois
Ne ſçait de quel bois faire flêche.

AUTRE.

FUretiere, dis tu, nous va faire enrager,
Je le croy : car ſur quoy nous pourrions nous vanger.
Sur ſon honneur ? il eſt trop chargé d'infamie
Ne vois tu pas qu'il eſt exclus
De la Magiſtrature, & de l'Academie.
Sur ſon dos d'aſne ? il eſt inſenſible, & perclus,
Sur ſa vie ? elle eſt toute uſée.
Sur ſa bourſe ? elle eſt épuiſée.
Sur ſon corps ? ce n'eſt qu'un ſpectre qui fait peur
Qu'animent ſeulement la haine, & la fureur.
C'eſt une carcaſſe pourrie
Que mille forfaits pleins d'horreur
Ont condamné à la voirie.

AUTRE.

L'Academie a banni Furetiere.
Les Esprits bien sensés ne s'en étonnent gueres
Ce Corps des Muses si cheri
Peut-il en bonne conscience
Conserver un membre pourri.

AUTRE.

D'Amis voyant fronder avec tant de mépris
Un grand nombre de beaux Esprits
Demande quel estoit ce sçavant Furetiere
Dont la satyre impudente, & grossiere
Les traite avec tant de fureur
C'est luy répond Barbin le Grand Compilateur
D'une Bibliotheque entiere,
De l'Evangile en Vers, Burlesque Traducteur.
Pour les autres Ecrits de ce fameux Auteur

Les Procureurs en ſont la plus noble matiere,
* Le Bourreau Mecenas, & l'unique Lecteur.

* *Il a fait le Roman Bourgeois qu'il dedie au Bourreau.*

AUTRE.

FUretiere acheval marchant fort gravement
Suivoit l'Excuteur qui frapoit molement
Sur le dos d'une pauvre coureuſe.
Ce Magiſtrat fâché contre la malheureuſe
Qui l'avoit autrefois gâté vilainement ;
* Dit à l'Executeur tu t'entends avec elle,
Je ſçauray châtier ta pitié criminelle.
Pardon, dit le Bourreau, j'ay tort, Monſieur, je croy
Si le crime demande une rigueur extrême
Que vous l'entendez mieux que moi,
Tenez prenez le foüet, & feſſez-la vous même.

AUTRE.

IL faudroit pour punir l'insolent Furetiere
Couper sa langue, & brûler ses Factums
Mais il ne luy faut pas faire justice entiere
Le sort de Ciceron rédroit lame trop fiere
De ce porteur de Rogatons.

Réponse aux bout rimés de Furetiere.

SONNET.

TE mettre à Saint Lazare est acte de Justice
J'en veux faire un placet à nôtre Procureur,
* *Il a esté Bally de S. Germain des Prés.*
Apollon ne lit point les tiens qu'il ne vomisse,
Il le dit, & ce Dieu n'est point un Imposteur.
Il semble à tes discours que chacun applaudisse.
Tu te crois Atilla ce grand Persecuteur,
Mais tu n'es qu'un pion, tu confonds l'artifice

Avec l'art, cette faute eſt un crime en
Auteur,
Ne t'imagine pas qu'on la laiſſe impunie;
L'ignorance eſt en toi ſœur de la calõnie;
Tu manque de reſpect lors que tu plains
le Roy;
Controller ſes bienfaits eſt un trait
d'impudence
Ma foy l'Academie eſt plus ſage que
toy.
Apprend d'elle a parler, ou garde le ſilẽce.

AUTRE.

TAntôt l'executeur de la haute Iuſtice,
Eſt de ton beau Roman l'illuſtre
Protecteur,
Tantôt tu vas chercher un ventre qui
vomiſſe;
Ecrivain mal poli, quoy qu'habile Poſte,
Si tu crois qu'à tes traits le bon goût
applaudiſſe
Je te tiens du bõ ſens le vray Perſecuteur,
Tous les ans je deſtine un beau feu d'artifice
Ou l'on te brûlera comme un méchant
Auteur.
Au quatre coins ſerõt la chicane impunie,

L'insolence, l'Erreur avec la Calomnie
Tous les passans boirõt à la santé du Roy,
Tu tiendras ton Factum d'un air plein
d'impudence,
Et dés le lendemain une chanson sur toy,
Dans tous les Carefours fera faire silẽce.

EPIGRAMME.

NE point répondre à l'insolence,
Est le plus seur, & le meilleur:
Il faut opposer le silence,
Aux invectives d'un Brailleur.
Nous luy cedons la gloire entiere,
Du beau métier de médisant.
Ces traits sont en vogue à present,
Mais on les laisse à Furetiere.
Le fripon en est l'artisan,
Et l'honnête homme la matiere.

LES COUCHES DE L'ACADEMIE. OU POEME ALLEGORIQUE, & Burlesque.

DERNIERE EDITION.

TOME SECOND.

A AMSTERDAM,

Chez HENRY DESBORDES,
dans le Calver Straat prés le Dam.

M. DC. XCIV.

LE LIBR.

LE LIBRAIRE au Lecteur.

LE plan & dessein du Poëme Allegorique, & Tragicoburlesque intitulé Les Couches de l'Academie, que je vous donnai l'année passée, est un Ouvrage de l'Abbé Furetiere contre quelques-uns des Messieurs de l'Academie Françoise, & principalement contre le Sieur Charpentier qu'il croit estre son capital ennemy, & celuy qui s'oppose avec plus d'opiniatreté à la concession de son Privilege. Ce Dialogue pourra passer pour representailles, il est écrit avec tant feu, & il y paroît une animosité si grande qu'il faut que ce soit de Messieurs les Academiciens, celuy qui est le plus furieux de ses Antagonistes; On pourroit par cette raison l'attribuer au Sieur Charpentier; Je ne vous asseure pourtant pas qu'il soit de luy, en estant tout à fait incertain. Quoy qu'il en soit, & de qu'elle part

qu'il vienne je remercie le Curieux qui m'en a fait tomber le Manuſcrit entre les mains, & j'eſpere mon cher Lecteur que vous m'aurez la même obligation du preſent que je vous fais. Si vous voulez que tous les Gens de lettres, & la poſterité vous ayent obligation de leur avoir conſervé la memoire de tout ce qui ſe ſera fait au ſujet du fameux Procés de l'Abbé Furetiere contre l'Academie, envoyez nous tout ce que vous en pourrez découvrir, & je vous aſſeure que nous ne negligerons rien pour leur ſatisfaction, & pour la vôtre, étant tout à fait dévoüé à vôtre ſervice.

PLAN ET DESSEIN du Poëme allegorique & Tragico-burlesque intitulé, Les couches de l'Academie.

PREMIER CHANT.

CE Poëme commence à l'ordinaire par la proposition de l'Ouvrage, où l'Auteur promet de raconter une des plus fameuses avantures de l'Empire du Parnasse. Il vante d'abord les magnifiques promesses de l'Academie, de donner un Dictionaire le plus poli & le plus exact qu'on pourroit jamais souhaiter. Il ajoûte que cette Ambitieuse avoit prétendu se rendre l'unique Souveraine du langage, & d'estre seule proprietaire des mots, & des proverbes, mais qu'une fausse couche avoit renversé tous ses desseins. Ensuite il fait l'adresse de son Poëme au Roy, & aprés avoir comparé ce grand Prince au Soleil & au Phœnix,

parce que comme eux il eſt ſans pareil, il fait voir que le tiltre d'unique & de ſouverain luy appartiennent par excellence, & que ſi ſa moderation n'avoit arrêté ſon bras, ſes conquêtes l'auroient rendu le ſeul maître de toute la terre, l'Exorde ſe termine par cette invocation des Muſes.

Pour traiter dignement cette Noble matiere,
Muſes exaucez ma priere,
Obtenez-moy diſpenſe d'Apollon,
Maître abſolu des loix dans le ſacré Valon,
De cette regle qui renferme
Des Poëmes pareils en un trop petit terme,
Dans l'eſpace d'un jour, ou tout au plus d'un an;
Car pour celuy que je medite,
Selon que j'en ay fait le Plan,
D'un ſiecle entier l'étenduë eſt Petite,

Il n'en faudra pas moins à ces rares Esprits,

Pour l'œuvre qu'ils ont entrepris.

L'Auteur entame sa matiere en disant qu'il n'est pas nouveau que des puissances infernales se soient mêlées de traverser les desseins des Puissances celestes & terrestres. Celuy dont ont entreprend la description n'a pas manqué de cette marque qui le devoit rendre plus solemnel. On fait icy la description de PHYLARGIRIE * la plus dangereuse divinité de l'Empire tenebreux, fille naturelle de Plutus dieu des richesses. Quoy qu'elle fût déja vieille & dégoutante, il ne laissoit pas d'y avoir plusieurs gens qui lui faisoient la cour, trompez par des charmes secrets qu'ils y reconnoissoient, & que les ames nobles n'y apperçoivent point. Entre ce grand nombre d'Amants qui la recherchoient se trouva un gras & temeraire mortel nommé MARMENTIER, qui ayant eu toute sa vie un goût dépravé en amour, parce qu'il l'avoit reservé tout entier pour les sausses ; luy declara

* *L'Avarice.*

enfin la passion extraordinaire qu'il avoit pour elle. Il eut sujet de se plaindre des mauvais traitements qu'il en receut d'abord ; car elle jugeoit à son ventre boursoufflé, que c'étoit un goinfre & un dissipateur qui avaleroit en peu de tems tout son patrimoine, mais les enquêtes qu'elle fit de sa maniere de vivre la détromperent bien-tôt de cette fausse opinion, parce qu'elle apprit, que cette haute graisse, qu'il étaloit en parade, n'étoit composée que de l'écume des marmites d'autruy, & que c'étoit un parasite expert, qui luy feroit plus de leçons d'œconomie qu'il n'en avoit appris dans Xenophon. Son épargne alloit à tel excez, qu'il n'avoit jamais fait profusion que de paroles & d'injures. Elle apprit aussi que sa table étoit pucelle, sans avoir jamais été souillée par l'approche d'aucun étranger, non plus que le lit de la plus chaste matrone. Il avoit une telle aversion à faire du bien à qui que ce soit, qu'il en avoit contracté une mysantropie passive, c'est-à-dire, qu'il avoit attiré sur luy une haine universelle. On fait icy la description du logis, où il devoit recevoir sa Maîtresse : Il étoit ruineux & en peril emi-

nent. Tous ſes murs étoient crevaſſez & les poutres ne portoient que ſur des eſtayes. Ce qu'il y avoit de plus remarquable, c'eſt que Borée y avoit pris poſſeſſion de la cuiſine, où il preſidoit comme le principal des Dieux penates de la maiſon, car il n'y avoit rien de plus froid que l'atre. Tous ces meubles n'avoient rien de conſiderable que leur antiquité qui les rendoit boitux & vermoulus ; ſon Cabinet même n'étoit garni que de Livres donnez ou cripez, où ils trouvoient un azile qui les mettoit à l'abry de l'emprunt : Enfin le mariage fut celebré avec les ceremonies convenables à l'humeur de l'une & de l'autre des parties. Ces deux amants ne furent pas plûtôt en menage, qu'ils commencerent à faire valoir leur talent. Phylargirie donna avis à ſon époux qu'il falloit renouveller connoiſſance avec la Deeſſe Monopole, parce que s'il avoit lié une étroite amitié avec elle, il feroit bien-tôt fortune ; Elle l'aſſeura qu'elle étoit ſa proche parente & qu'elles venoient de la même ſouche & origine : mais comme les gens nouvellement enrichis mécommoiſſent leurs parens demeurés dans l'obſcurité, Phylargirie qui

n'avoit gueres d'habitude qu'avec des gens pauvres & retirés, luy avoüa qu'elle n'oſoit prendre la liberté de l'aller voir ſans étre introduite par quelque hardi & beau parleur qui luy feroit ſon compliment ; Marmentier ſe chargea volontiers de noüer amitié avec la Deeſſe ; parce qu'il étoit ingenieux ſur ce qui regarde l'interêt & qu'il avoit un avis à luy donner pour augmenter ſon Domaine. Il reſolut donc de partir au plûtôt & pour faire ce voyage, il mit un equipage ſur pied, qui étoit plus extraordinaire que magnifique, dont on fait icy la deſcription à peu prés en ces termes.

Deux modeſtes Chevaux, venerables par l'âge,

Contents chacun d'un œil, qui font ſon attelage,

Rendus par leur maigreur le rebut d'un haras,

Ont l'encoleure encor pareille à des bœufs gras,

Leurs jambes d'Elephant d'ailleurs fort bien nourries,

Par la chûte des eaux ſont à demi pourries :

Leurs côtes qu'on conte aiſement,

Sont des bas reliefs fait naturellement,

Malgré les flancs pouſſifs qui battent aux deux roſſes,

On les voit au timon du doyen des Caroſſes,

Conſtruit ſur le patron d'un fiacre décrepit,

Qui pout rouler encor ſemble avoir du reſpit,

Sur ſes panneaux uſez un reſte de peinture

Donne quelque ſoupçon qu'il fut jadis doré,

Et maintenant ſa garniture,

N'eſt plus qu'un velours ras, autrefois figuré.

Enfin avance tous ſes bendages,

Ses boulous & ſes aſſemblages

Diſloquez, mal joints, ou caſſez,

Et ſes eſſieux jamais graiſſez,
Cette machine ſurannée
Ne fait pas moins de bruit qu'un char
de Salmonée. *

L'avide Marmentier fit tant par ſes Journées, qu'il arriva à la porte du Château de la Deeſſe MONOPOLE. On en fait ici la deſcription. Il eſt bâti ſur le ſommet d'un rocher tres-dur : On n'y aborde que par des rampes âpres & rabouteuſes ; on y trouve pluſieurs cancres qui en grimpant tâchent d'arriver juſqu'à la cime, mais ils ont grande difficulté d'y parvenir ; car la pluſpart ſont culbutez en chemin par des Suiſſes inexorables plus dangereuſes que des Cerberes, qui en défendent l'entrée ; Marmentier y fut receu à portes ouvertes, parce que les Gardes jugerent à ſon embon-point extraordinaire que c'étoit un des Mi-

* *Salmonée étoit un Roy d'Elide, que Virgile décrit ſouffrant de cruels ſupplices, pour s'être voulu attribuer les honneurs divins, en contrefaiſant le tonnerre par le moyen d'un chariot d'airain qui faiſoit grand bruit en roulant.*

lords favori de la Deesse. Il admira en passant par les basses cours le grand nombre d'ateliers destinez à plusieurs sortes de manufactures, où un grand peuple de miserables travailloient en esclaves, pour fournir au luxe & aux folles dépenses du palais. Il s'étonnoit de les voir tous si maigres & si décharnez, mais on luy fit entendre que de leurs sang & de leur graisse se formoient ces triples mentons, & ces ventres arondis que les Courtisans du païs avoient fait venir à la mode. La grandeur des apartemens & les meubles exquis ne le surprirent point, parce qu'il sçavoit que la magnificence étoit d'ordinaire aux gens élevés en cette Cour là.

La Deesse étoit assise sur un siege élevé comme un Trône au milieu de son alcove, & avoit à ses deux côtés, l'Envie & la Jalousie deux de ses principales confidantes. Marmentier fut introduit à son Audience par son Maître des Ceremonies appelle *Dori-Phore* ou *donneur d'avis*. L'Orateur Ventripotens voulut d'abord s'efforcer de luy faire la reverence par une profonde inclination de tête & de corps; mais les trois étages de son menton & la panne épaisse & ferme de

ſon ventre ne laiſſoient pas aſſez d'eſpace & de jeu pour y faire de nouveaux plis. De ſorte qu'il ne peut s'humilier devant elle qu'en flechiſſant les genoux en arriere, comme font ceux qui ſe veulent accroupir. Il auroit bien voulu changer ſon Grec en Hebreux pour lui faire une harangue à la Juifve, qui auroit été d'un ſtile convenable à la matiere qu'il vouloit propoſer ; mais ayant fait reflexion, qu'elle n'avoit jamais étudié, il ſe crût obligé de la haranguer en ſa langue maternelle en ces termes,

Grande Divinité, ſi mes vœux ſont ſuivis,
Je pouſſerai plus loin dans l'ardeur qui m'inſpire,
Les frontieres de vôtre Empire,
Que ne firent jamais tout vos donneurs d'avis.
J'ay decouvert pour vous un nouveau monde,
Un riche Perou, mais Sacré,
Où vos ſujets n'ont jamais penetré;
Que ſi vôtre faveur aujourd'hui me ſeconde,

Je me faits fort dans peu de mois
D'y faire reverer vos loix.
C'eſt un vaſte païs que la Litterature,
Où l'on ne vit jamais temeraire mortel
Pour vous eriger un Autel
Eſſayez d'établir quelque manufacture.
Si jamais les Autheurs ſe font vos courtiſans,
Si vous leurs inſpirez l'eſprit des Artiſans.
S'ils font ſeuls des Dictionaires,
Des Croix de par-Dieu des Grammaires,
Ne fût-ce que des Almanachs;
Vos Sujets deviendront des Creſus des Midas:
S'il y joignent encor l'Eloquence & l'Hiſtoire:
Et ces ouvrages où l'encens
Se debite aux depens des filles de memoire.

Aux ambitieux & aux puiſſans ;

Quel amas feront-ils & d'argent & de gloire ?

A ce gras harangueur la Deeſſe applaudit

Par un ſigne de tête, & puis lui repondit,

Quoique vous me parliez de gloire & de ſcience,

Langage en ma Cour inconnu,

Vous ſoyez le tres-bien venu,

Vous ſentirez l'effet de ma reconnoiſſance.

Je ne connois que l'interêt,

C'eſt le ſeul argent qui me plait,

Du lieu d'où je le tient je ne fais point d'enquête,

Quand on m'offre un gain apparent

Qu'on le trouve ſordide, ou qu'on le trouve honnête,

Son titre m'eſt indifferent.

Il ſuffit, j'entreprens cette riche conquête,

Et promets de pousser cette entrepriſe
à bout,

Car je ſçay qu'aujourd'huy l'on
trafique de tout.

La Deeſſe auſſi-tôt commanda à *Grippeſon* ſon grand Eſcuyer, de luy tenir ſon equipage prêt pour partir. Elle retint ce nouvel hôte à manger, car cette Deeſſe s'humaniſe ſouvent à cauſe du grand commerce qu'elle a avec les hommes. Il ne ſe le fit pas dire deux fois : il ſe mit au milieu de la table, comme en une place qui luy eſt propre & affectée : Il l'a acquiſe à la rougeur de ſon front & le plus hardi piqueur d'eſcabelle ne l'en a jamais pû depoſſeder : Il s'acquitta fort bien du devoir de bon mangeur & de bon beuveur: Il avoit en luy même quelque chagrin d'avoir tant de tripes & de graiſſe dans le ventre, car elles occupoient une place qu'il auroit bien mieux aimé remplir de bons morceaux. Il ſouhaitoit auſſi d'avoir un cou de gruë, comme firent autrefois Philoxenus, & Melanthius, afin de boire à plus longs traits ; Et ſur tout il envioit le bonheur de Janus qui avec ces deux bouches pouvoit travailler en même tems à deux bureaux,

comme fait l'Academie, & quand il fut bien rempli il accusoit la nature de n'avoir pas donné aux hommes quatre ventricules, ou estomacs, puisqu'elle a bien accordé ce privilege aux bœufs & autres animaux qui ruminent. Cependant *Grippeſou* avoit attelé six harpies au char de campagne de la Deesse. Il avoit choisi dans sa grande escurie qu'on nomme *Chicane*, celles de la plus belle taille qui avoient les serres les plus fortes & le vol le plus rapide. Elles avoient chacune leur nom aussi bien que les chevaux du Soleil, celles-cy se nommoient la *Rolette*, la *Guyonette*, la *Choviete*, la *Guerinette*, la *Rodette*, & la *Hoguette*. La Deesse monta enfin dans son char avec cet equipage volant, & fit mettre Marmentier auprés du Cocher pour luy servir de Guide: Ils traverserent ainsi cet espace immense de mers & de terres qui separe la gloire de l'interêt, & ils arriverent enfin à bon port dans le pays Latin. Ils descendirent chez un riche Libraire associé de Marmentier qui étoit une des meilleures auberges du pays. Ce hôte leur fit fort bonne chere aux dépens de plusieurs pauvres Auteurs, dont il avoit tiré toute la substance en les faisant

sant passer sous plusieurs pressoirs destinez à cet usage.

2. CHANT.

Un des plus ardens souhaits de Marmentier auroit été de faire entrer la Deesse en pleine assemblée de l'Academie & de luy faire une magnifique reception, mais il crut impossible de faire réüssir son dessein, parce que plusieurs des membrer de ce Corps étoient Sages & desinteressez qui avoient grande aversion pour tout monopole & étoient persuadez que si elle mettoit le pied dans le pays, il seroit entierement desolé : Il avoit essayé de se rendre maître de tout le Corps, se fiant sur la force de sa gueule ferrée & de son infatigable poulmon ; mais tout son bruit n'avoit fait qu'escarter quelques illustres pacifiques, qui par dégoût s'en étoient retirez. Les morsures de ses dents venimeuses en avoient intimidez quelques autres, car en effet il s'étoit rendu si redoutable que sa fougue impetueuse jointe à l'épaisseur de son Lard, le faisoient ressembler assez bien au plus dangereux des sangliers de l'antiquité, à la reserve qu'il n'avoit jamais eu le courage

de bleſſer le bel Adonis ; cependant il y reſtoit encore aſſez de gens capables de reſiſter à ſa tyrannie, qui luy auroient fait recevoir un affront s'il avoit perſiſté en l'entrepriſe qu'il avoit conceuë ; c'eſt pourquoy il jugea plus à propos de faire cette reception *incognitò* en une petite aſſemblée, où il n'y auroit que des gens de ſa cabale. Elle fut donc receüe ſans bruit par une petite trouppe de ces gens affidez qui la regalerent de ſonets, de madrigaux & autres menuës danrées, dont ils trafiquoient. A peine fut-elle aſſiſe dans le fauteüil qu'on luy avoit preparé (c'eſt la ſeule place de diſtinction qu'on y trouve) que ceux qui attendoient ſa venuë avec impatience, vinrent a l'adoration, & luy offrirent leurs placets.

Taliſman ſe preſenta le premier & luy fit ainſi ſa priere.

Deeſſe, unique objet des ardeurs que je ſens,
A qui tous mes ayeuls ont voüé leur encens,
Vous ſçavez qu'animé d'un veritable zele,

Pour me lier à vous d'une chaine éternelle

Et quittant le partis des ingrates neuf-sœurs,

A beaux deniers contans j'achetai vos faveurs.

Des inſcriptions & deviſes,

Vous m'avez fait l'arbitre, & le ſurintendant ?

Il eſt vrai qu'à moi ſeul vous les avez permiſes,

mais d'autres honneurs ma paſſion pretend,

Afin de rendre plus complettes

Les graces que vous m'avez faites,

Accordez-moi le don, que ſitôt qu'une fois.

dans le palais du plus puiſſant des Rois.

Leur bonheur les aura placées ;

Elles ne ſoient point effacées.

Marmentier ne ſouffrit pas qu'on lui

accordaſt ſa demande, ſinon à la charge que Taliſman ne pourroit prẽdre la qualité que de Deviſeur ſubalterne, parce qu'il vouloit obtenir pour lui celle de Juge ſuperieur & de reformateur : mais il oublia d'y faire joindre la qualité de Juge en dernier reſſort, & il ne previt pas qu'il y auroit bien-toſt un Tribunal Souverain qui reformeroit ſa reforme.

A peine a t-il fini que les deux Albigeois,

Unis non d'amitié, mais d'intereſt Comique :

Pour faire leur humble ſupplique,

Se ſe preſenterent à la fois.

Divinité de monopole.

(Dit Laboyer ; qui portoit la parole

Puiſque vos bontez aujourd'huy

Veulent bien ſe méler des affaires des Muſes,

Sçachez que du Theatre elles vont étre excluſes,

Si vous-ne leur prétez un favorable appui

Nous voyons qu'une indigne race;
S'eſt depuis quelque tems introduite au-
Parnaſſe ;
Un Malotrou Comedien,
A peine ſur la Scene a t'il oſé paroiſtre,
Que de tout le Theatre il ſe veut rendre
maître.
Il nous vien ravir noſtre bien,
Et fait en rival temeraire
Effrontement des vers tels que j'en
pourrois faire ;
Moy qui ſuis grand Poëte & Theologié,
Autrefois ces Meſſieurs payoient bien
nos Ouvrages.
Ou quand ils en croioient les ſuccés in-
certains,
Ils nous donnoient deux parts dans leur
ſordide gain,
Heureux ſi nous eſtions maintenant à
leur gages.
J'ay cependant vingt pieces d'arre-
rage,
qui me demeurent ſur les bras ;
Voila Maucler mon camarade.
Qui du méme mal eſt malade,

Et qui ſe trouve en pareil embarras
Quand nous nous proſternons aux pieds de ces ingrats,
Pour choiſir les plus ſupportables,
Nous trouvons des gens ſourds, & tygres inexorables.
Juſqu'à nous refuſer un miſerable jour,
Des plus chauds de la canicule,
Et dangereux à faire une piece de four;
Eſt-il rien de plus ridicule ?
Secourez donc vos humbles ſerviteurs,
Qui reclament tous deux voſtre bonne juſtice,
Venez grande Deeſſe y mettre la police;
Si vous leurs accordez d'être ſeuls les Acteurs,
Accordez-nous auſſi d'être les ſeuls Autheurs.
Dés que nous porterons vos heureuſes livrées.
Nous Roullerons comme eux des caroſſes dorées,
Et nous nous donnerons des airs
De Marquis & de Ducs & Pairs.

Ces miſerables Autheurs conjurerent

auſſi la Deeſſe d'inſerer une clauſe dans leur privilege ſans laquelle il leur ſeroit inutile, à ſçavoir que deffences ſoient faites aux Mouſquetaires, & à tous autres d'uſer de ſifflets & de faire des huées à la repreſentation de leurs pieces.

Alvarade vint auſſi preſenter un Placet, afin d'être le ſeul qui pourroit faire des rondeaux & des bout-rime, parce qu'il les voioit venir à la mode & qu'on propoſoit des prix à ceux qui feroient les moins mauvais. Il vouloit qu'on y comprit les airs & les vers de billet, pour empêcher que les Laquais ne ſe miſſent en poſſeſſion d'en faire, puiſqu'on ſçavoit qu'un Cocher s'étoit rendu maître des Chanſons du pont neuf : Il adjouta qu'il avoit fait une grande proviſion de pointes, d'équivoques & d'alluſions qui fourniroient aſſez de Materiaux pour établir une Manufacture de rébus, ſi on luy en vouloit donner la direction.

Le bon homme Roupiar ſe vanta d'avoir une penſée fort ſinguliere qu'il mettroit à execution, pourveu qu'on lui permit exclusivement à tous autres de faire un Dictionaire par images ; car il aſſura qu'il s'étoit fort bien trouvé de conſulter des Eſtempes, qui avoient au

bas leur explication, pour apprendre la nature des mots qu'il ne sçavoit pas ; Que ce livre seroit fort utile à ceux qui n'aiment pas le travail & sur tout aux enfans de condition qui ne feüillettent les livres que pour en avoir les figures, qui apprendroient par ce moyen les langues en se joüant.

La Quintaine se vanta aussi d'avoir un Genie particulier qu'il ne faloit pas laisser demeurer oisif. Il dit qu'il lui avoit été inspiré par une Grisette fille de chambre d'une des Muses, qu'on avoit chassée du Parnasse pour son libertinage & sa débauche. Elle luy avoit apprise l'art d'enveloper les ordures en les habillant de gaze, de toile de soye, & d'autres étoffes à claires voyes propres à couvrir leur nudité dégoutante, en telle sorte neanmoins que ces voiles legers ne les empêchoient pas de donner de l'horreur aux Prudes & de l'amour aux Conquettes. Il demandoit seulement à la Deesse une Sauvegarde pour être à l'abri de la severité des Magistrats de Police, étant seur que plus son livre seroit dangereux, & tant plûtôt il seroit debité.

Enfin Marmentier proposa au nom de l'Assemblée, dont il se faisoit le Syndic

de son autorité, privée, de luy faire obſtenir un Privilege excluſif pour l'impreſſion de tous les Ouvrages auſquels elle le voudroit appliquer, dont les quatre premiers eſtoient un Dictionaire, une Grammaire, une Rethorique & une Poëtique. C'eſtoient, pour ainſi dire, les quatre Elemens des humanités : Mais ayant preveu qu'il luy tailloit de la beſogne pour pluſieurs ſiecles à cauſe de la lenteur de ſon travail, il rétraignit ſa demande au Privilege excluſif du Dictionaire. Il ſçavoit que ce Livre ſeroit à l'uſage de toutes ſortes de perſonnes depuis la Buriere juſqu'au plus grand Orateur, que ſes Abbregés, Supplemens & Commentaires le multiplieroient à l'infini ; qu'il devoit peupler toutes les Biblioteques de la terre ; ſon imagination ne pouvoit aller aſſez loin pour concevoir les grands treſors qui proviendroient d'un ſi bel ouvrage. Il crut auſſi que quelque ingrat que fut un Libraire à qui il en procureroit l'impreſſion, il ne lui pourroit pas dénier l'aſſociation à quelque partie du profit. C'eſtoit l'unique fin qui l'avoit porté à faire cette intrigue. La Deeſſe ſe chargea de tous ces Placets pour y répondre par l'avis de ſon Conſeil : à l'é-

gard du dernier comme le plus important, elle témoigna la difficulté qu'elle trouvoit à le faire réüssir à cauſe de l'eſprit penetrant, & de la vigilance des perſonnes de l'autorité deſquelles on avoit beſoin pour en rendre les Lettres autentiques. Elle tint un Conſeil ſecret avec Marmentier, pour aviſer aux artifices dont ils ſe ſerviroient pour les ſurprendre. Là il fut conclu qu'ils imploreroient le ſecours du Dieu Morphée, que la Deeſſe dit eſtre un de ſes meilleurs amis, & qui eſtoit le ſeul propre à faire réüſſir cette affaire, pour cet effet elle ſe mit en chemin le jour ſuivant afin de l'aller trouver dans ſon Palais. A l'égard de Marmentier il trouva quelque excuſe pour ſe diſpenſer de l'accompagner en ce voyage, n'eſtant point tenté d'aller en un pays, où il ſçavoit que les ſoupes ne valoient rien, & où on marchoit toûjours à vuide : car il s'eſtoit toûjours écrié contre ce proverbe, qui dort dîne.

3. CHANT.

On voit icy la deſcription du Palais de Morphée, qui eſt bâti ſuperbement dans une profonde valée au milieu d'une

forest tres-obscure, où n'entre jamais le Soleil. On n'y arrive que par de petits sentiers, car le silence qui commande dans le Château a eu soin d'en éloigner tous les chemins de charrois, les forges, les Martinets, les halles & les Cohuës de Justice ; en un mot tout ce qui pourroit troubler la perpétuelle tranquillité qui regne en ce paisible sejour. On n'y entend autre bruit que celuy de quelques ruisseaux qui coulent lentement sur le gravier pour se rendre au fleuve de l'oubly, qui serve à provoquer le sommeil plûtôt qu'à l'interrompre. A peine y entend on les souris trotter & on n'y reveille jamais le Chat qui dort. Tout le peuple y est chaussé en pantoufle de natte, ou de feutre ; les chappeaux & les turbans y sont changez en bonnets de nuit, Ce Peuple est fort modeste & discret ; les plus grands Brailleurs n'y parlent qu'à la Laconiene, à bâtons rompus, & en Galimatias, Les appartemens du Château sont magnifiques & surpassent, ou du moins égalent l'imagination. Leurs principaux meubles sont des lits de parades, des lits d'Ange, des lits de salle, des lits de repos, des lits de plume, le tout garni de matelats molets, &

d'oreillers de fin duvet. Il y a auſſi de grands fauteüils & des chaiſes de commodité, pour les paſſagers qui y veulent faire peu de ſejours ; Les jardins y ſont agreable & ſpacieux, les parterres remplis de fleurs, de pavots ſimples & doubles, de cigüe & autres plantes narcotiques : * Le bois en eſt fort touffu planté

* *C'eſt à dire qui font dormir.*

d'ifres, de cyprez, de frênes & autres arbres ſoporifiques ; Il eſt coupé par de belles allées pour la promenade des Sommambules * avec des tapis verds terminez par des lits de gazon, dont l'herbe mole invite à ſe repoſer & à goûter les delices du lieu. Le Jardinier qui en a ſoin eſt un endormeur du mulots. Les animaux de la baſſe cour conviennent au genie du Maître : On n'y entend, ny chevaux hennir, ny chiens aboyer, elle eſt ſeulement garnie de loirs de marmottes & de vieux cochons bien gras & bien ſouls. Les valets commis à leur garde ſont de gros ruſtres & payſans qui tout étendus ſur le pavé y dorment à la tâche, & font plus de beſogne en ſix heures,

* *C'eſt à dire qui marchent tout endormis.*

qu'un noble oberé en quinze jours. Cette basse-Cour est bâtie en Cloître, c'est à dire, est environnée tout au tour de longs bâtimens qu'on appelle dortoirs, avec des refectoires tout joignant, où l'on regale les hôtes qui y viennent en pelerinage de tous côtez. Ces pelerins sont des gens inquiets & melancoliques, des Nobles malaisez, des plaideurs appellans, des Commis accablés d'affaires, & sur tout des malades de goute & de migraine, qui viennent faire leurs offrandes à la Divinité du lieu, pour en obtenir quelque soulagement dans leurs afflictions & leurs douleurs. De tous les hôtes qui y arrivent on n'y en souffre de bien éveillé que le petit Cupidon, car il a toûjours la puce à l'oreille, & ce fut là où l'on luy donna premierement le nom de songe-malice ; C'est un petit traitre qui se met en embuscade dans les plus beaux yeux qu'il trouve, d'où il decoche des traits dangereux qui causent des blessures souvent mortelles, faute d'être bien pensées. Mais comme il n'a jamais dessein de causer du mal à celuy qui l'a logé dans son cœur, quand il voit que son malade est menacé d'un sommeil de fer dont on ne se réveille jamais, il va

luy-même dans le palais de Morphée luy chercher une bonne prise de songes & de visions, & c'est le meilleur appareil qu'il puisse mettre sur sa playe ; car alors toutes les cruautés & les langueurs s'évanoüissent & sont converties en d'agreables convulsions qui lui font ressentir tous les innocents plaisirs qu'il peut s'imaginer.

Dans un avant-Corps où est le grand portail on voit une grosse tour servant de prison. Là on a renfermé le reveille-matin & au dessous il y a des cachots noirs, étroits & incommodes, comme ceux que les Geoliers des prisons ordinaires appellent mesaises où on garde à veüe les Insomniers, les plus grands ennemis de l'Etat. On voit aux environs les corps de plusieurs cocqs matineux & indiscrets executés à mort ; comme perturbateurs du repos public.

Le Capitaine de la porte s'appelle Assoupissement. Il a sous luy quantité de gardes nommés Bailleurs, fort attachés au service du sommeil, qui pour faire meilleure garde sont postés vis-à-vis les uns des autres, car ils ont cela de propre que dés qu'ils se regardent ils se mettent en action, & quand ils sont con-

traints de prendre quelque repos, ils ne font que sommeiller & dormir comme les lievres les yeux ouverts. La grande folle, ou la plus avancée, est composée de vieux jaloux postez en vedette dans les lieux les plus éloignez, qui font si bon guet qu'on ne les trouve jamais endormis. Ils empéchent les avanturiers nocturnes de venir troubler le repos du Palais. Ils s'en éloignent volontairement, à cause qu'ils n'osent regarder en face le Dieu qui y commande. Dans le plus bel appartement Morphée repose sur un lit en forme de Trône, dont le bois est d'ebeine, aussi bien que l'estrade & tout le lembris de la chambre. Son regne est si paisible, qu'il n'a jamais de bruit avec personne. Il est pourtant si redouté, que pas un être mortel n'ose desobeir à ses loix, & il a tellement partagé l'empire du monde, qu'il roule avec le Soleil; en telle sorte que l'un commande de jour & l'autre de nuit. Il est si bien-faisant à tous ses sujets qu'il n'y a en e pas un qui n'ait part à ses faveurs une fois du moins en 24. heures. Ses Courtisans ont un teint fleuri & vermeil; Ils sont tous amis de la joye & des plaisirs & ennemis du travail, des soins, & des affaires. Les

Dames du Palais ſont la Pareſſe, la Negligence, la Delicateſſe, qui ont de grandes complaiſances pour ſa Majeſté Dormeuſe, mais les deux principales favorites ſont d'un côté la *feneantiſe* & de l'autre la *Graſſe matinée*, qui a enſeigné aux hommes l'invention de faire du lard. Celle-cy s'eſt refugiée en cette Cour pour fuir la perſecution de l'aurore ſa ſœur aînée avec laquelle elle eſt ſi mal, qu'elle ne la peut, ny voir, ny ſouffrir.

Les principaux officiers de la Chambre ſont les Muſiciens, joüeurs de manicordions, de flutes douces, de violes, de harpes & de luts, qui ne ſouffrent point dans leur compagnie de violons, de trompettes, ny de hautbois, afin de faire une ſymphonie plus endormante, & ils affectent de joüer toûjours la même chanſon, grande addreſſe pour faire ſuccomber au ſommeil les gens les plus inquiets.

Quand la Deeſſe eut fait ſçavoir ſon arrivée au Château, le Maître des ceremonies qui s'appeloit *Guillot le ſongeur* alla au devant d'elle pour la recevoir ſelon ſa qualité. Il la fit paſſer par une grande ſale voiſine de l'office, où

elle témoigna sentir quelque défaillance de cœur, à cause de la fatigue de son voyage; aussi-tôt il fit venir de la sommelerie quelques rafraichissemens, les liqueurs étoient des vins fumeux & enyvrans, comme des muscats des Auvernats : les pastilles & confitures étoient composées d'opion, de laudanum, & de pommes de mandragore, elle tâta des unes & des autres qui ne firent pas sur elle leur effet accoûtumé. Ensuite il la mena dans la Biblioteque dont le Garde étoit de la famille des Talismans, qui luy fit voir longs poëmes epiques, de fades panegyriques, des plaidoyers de relevée, des réveries de Philosophes, & les livres d'Artemidore & autres visionaires, qui ont pretendu reduire en art l'interpretation des songes. Il lui montra aussi de longues tablettes, où étoient rangés les contes à dormir de bout. Tous ces livres étoient composés suivant la genie du Maître, & ils luy servoient restorans, lors que son repos étoit interrompu ou déreglé. On respiroit en ce lieu un air si assoupissant, qu'il étoit capable de faire cesser l'action de la vigilance même : la Deesse ne pût resister à la violente operation d'un manuscrit que Talisman luy dit être de sa

mateur, ainſi on n'avoit qu'à tirer le rideau, toutes ces figures diſparoiſſoient, comme ſi on eut paſſé l'éponge pardeſſus, & il en paroiſſoit auſſi-tôt de nouvelle, en leurs places. Cela ne doit pas ſembler plus étrange, que ce qui arrive ſans ceſſe dans l'action de nôtre veuë & de nôtre conception, où les eſpeces des objets & de petits atomes de lumieres peignent à tous momens au fonds de nôtre retine & de nôtre ame, de nouvelles idées & repreſentations qui s'effacent les unes les autres, & qui font de plus vives expreſſions que les tableaux les plus delicatemens touchez.

Le Guide s'arrêta dans le veſtibule, où il fit d'abord remarquer pluſieurs raretés. On y avoit repreſenté des Satyres, des Centores, des Coquelgrüës, des hipogriffes, des Dragons, des Sphinx, des Syrenes, un Phœnix & mille autres chimeres, qui n'avoient jamais eſté deſignées d'après nature, mais tracées par des caprices plus étranges que ceux de Calot, & autres Peintres burleſques qui ſe ſont divertis à faire des portraits chargés & des figures extravagantes; Morphée qui étoit curieux des nouveautés de ce genre en recevoit tous les jours une infinité

façon, qu'il l'obligea d'écouter. C'étoit un eloge si ennuyeux que la Deesse succomba sous l'effort d'un si puissant charme. Elle tomba de son haut comme si elle eut esté attaquée d'Epilepsie, ou du mal caduc, par bonheur ce fut sur un petit lit de camp (car il y en avoit plusieurs rangés au milieu de ce vaisseau, de même qu'on voit des pulpitres disposez dans les autres lieux de cette nature.) Ce fut alors que le Guide laissa reposer le corps de la Deesse, & se contenta de faire promener son imagination dans la galerie pour luy montrer les rares peintures qu'on admiroit ; aussi bien c'étoit la seule de ses facultés qui prennoit goût à ces choses là. Ces peintures au reste étoient faites tout autrement que celles des tableaux ordinaires ; il n'y avoit point de couleurs fixes & permanentes dont on se sert dans les autres païs, ils étoient formés de petits atomes, ou corps aëriens, comme les sels volatils des Chymistes, qui étoient en perpetuels mouvemens & paroissoient animez : De sorte qu'ils representoient successivement des histoires entiers avec des paroles, des gestes & des actions convenables aussi bien qu'auroit pû faire le meilleur Historien, ou Decla-

que des Poëtes & des réveurs luy apportoient en present.

On voioit icy plusieurs representations de la vie de l'homme. Elle estoit peinte avec des aîles étédues, qui témoignoient qu'elle passoit avec un vol si rapide, qu'on avoit raison de dire que ce n'étoit qu'un songe. On la voyoit en tous ces âges & avec ses differentes passions tousiours accompagnée de tant de miseres & d'infirmitez, qu'on s'étonnoit avec raison du grand attachement qu'y avoient les aveugles mortels. Dans un cartouche au dessous on voyoit un torrent, un vent & une ombre avec ces inscriptions *Et velut unda fugit ; Et velut aura fugit ; Et velut umbra fugit.* * On voyoit dans un autre tableau les divers effets de la fortune, ayant à sa suite des richesses, des grandeurs & des triomphes: mais sa roüe & sa boule marquoient en même temps son inconstance & sa legereté. Le temps étoit derriere elle tenant un foüet à la main qui la chassoit devant luy avec une telle diligence qu'elle avoit besoin du secour de ses aîles pour se de-

* *C'est à dire, elle fuit comme l'onde, comme le vent & comme l'ombre.*

rober à ſes rigueurs. En ſorte qu'elle diſparoiſſoit comme un ſonge leger, & une vaine fumée. Dans le cartouche au deſſous étoit peint un moulin à vent avec ce mot *Ventorapitur.**

* *C'eſt à dire, le vent l'emporte.*

4. CHANT.

Aprez avoir conſideré ces moralitez dans le veſtibule, le Guide entra dans la galerie deſtinée particulierement aux repreſentations des hiſtoires du Parnaſſe. D'un côté on voyoit dans un grand cadre qui ſe preſenioit le premier à la vûë, Apollon preſidant à la compagnie des Muſes qui tenoit ſa Chambre de Juſtice, où les Autheurs tant bons que mechants venoient rendre conte de leurs actions. Sur la droite étoient rangez les Autheurs d'un vray merite en aſſez petit nombre, dont les Ouvrages excellens avoient été diverſement recompenſez. Homere & le Taſſe s'y voyoient tout brillants de gloire & couronné de Lauriers, mais on jugeoit de leur pauvreté par leurs habits dechirez qui laiſſoient leurs membres à demi-nuds. On y voyoit Petrarque à qui les Magiſtrats Romains avoient decerné

un triomphe pour marque de l'eſtime qu'ils faiſoient de ces Vers. On en voioit d'autres qui avoient receu de grandes liberalitez en argent des Princes de leurs ſiecles, entre leſquels paroiſſoit Oppian qui avoit receu de l'Empereur Caracalla la valeur d'une piſtole de chaque Vers de ſon poëme de la pêche, & le poëte Chærilus à qui Achelaus Roy de Macedoine avoit donné une pareille recompenſe pour chaque Vers de ſon poëme ſur la victoire des Grecs contre Xerces. Virgile étoit ſur le devant du Tableau qui avoit merité les recompenſes utiles, auſſi bien que les glorieuſes, parce qu'on tient que ſes Vers luy avoient valu 250. mille écus. Au deſſous on voyoit écrit *Panci eros aquus amavit Iupiter.* *

Sur la gauche étoit depeint confuſement un nombre infini de méchans Autheurs condamnez à la degradation & à pluſieurs peines afflictives pour avoir uſurpé à faux titres la noble qualité de Poëtes & d'Orateurs. Ils étoient preſque tous gueux & crottez, & leurs membres ſembloient tout moulus & diſloquez,

* *C'eſt à dire, que ceux que le Ciel a favoriſé ſont en petit nombre.*

pour avoir trop souffert de bernes, de nazardes & d'autres mauvais traitemens. Au dessous on lisoit ces paroles *quò plures, quò pejores;* * Ici le Guide s'écria avec le Poëte par excellence que cent Bouche & cent langues & une voix de fer ne pourroient pas décrie toutes les peines qu'ils avoient merité, & que pour les dépeindre on n'auroit pas pû trouver assez de pinceaux & de couleurs : ainsi on s'étoit contenté d'en donner les exemples les plus signalez qui avoient du rapport aux supplices que souffroient dans l'empire de Pluton les plus fameux criminels de l'antiquité.

Alors il decouvrit le tableau du quadre suivant, où on reconnut LABOYER condamné à un tourment qui avoit bien du raport à celui de Syfiphe. Il n'étoit pas à la verité contraint à remonter incessamment un rocher sur le haut d'une montagne, mais il étoit obligé de souffrir perpetuellement devant ses yeux la representation de l'Andromaque. La beauté de cette piece faisoit continuellement souffrir son humeur jalouse & envieuse, qui le porta toûjours à condamner les beaux

* *Plus il y en a & moins ils valent.*

ouvrages & à applaudit aux mauvais. Sa rage lui faisoit continuellement grincer les gencives, parce qu'on lui avoit arraché les dents & les ongles, dont il se servoit durant sa vie à mordre & à dechirer les plus belles pieces de ses heureux rivaux. Autant d'acclamations qu'on leur donnoit, c'étoient autant de coup de matsuë qu'il recevoit sur les orreilles ; & ce qui lui faisoit plus de depit, c'est qu'il lui échapoit quelques applaudissemens que la force de la verité lui arrachoit, comme elle tire souvent des aveus forcés de la bouche des malheureux, qui souffrent la question par les façades & coups de cordes redoublés. Dans le cartouche qui y répondoit on avoit representé un chien abboiant cõtre la Lune avec ce mot *Quò plus lucet, & magis latrat.* *

Maucler souffroit ailleurs une douleur egale

A la faim & la soif du malheureux Tantale ;

Ce petit Autheur indigent,

Outre les soins pressants du manger & du boire,

* *Plus elle est luisante, plus il aboye.*

Paroissoit

Paroiſſoit affamé d'argent,
Et non moins alteré de gloire.
Quand il penſoit s'humilier,
Comme les plus vils mercenaire,
Pour à deux genoux ſupplier
Les Comediens & Libraires,
Et tirer d'eux quelques Louïs,
Il les trouvoit ſi durs à la déſſerre,
Qu'autant auroit valu qu'au centre de la terre,
Ils fuſſent encore enfouïs.
D'autre côté quand ſur ſa tête,
Quelque brillant de gloire paroiſſoit,
Sur les orteils il ſe hauſſoit,
Croiant d'en faire ſa conquéte.
Mais dans cét eſpoir decevant,
Les ſifflemens & les huées
Survenoient comme un mauvais vent,
Qui l'enlevoient au deſſus des nuées,

Laissant le Gascon étonné,

Au lieu d'être applaudi, toujours gueux & berné.

La devise qui accompagnoit ce tableau étoit un fleau de balance incliné, avec ces mots Espagnols,

*Mas alto y mas baxo.**

Le seraphique traducteur étoit peint dans le quatrieme tableau qui pour avoir fait une méchante traduction d'un Livre Espagnol en François, en avoit conçeu une si bonne opinion de lui-même, que l'esprit lui avoit tourné, & ses vertiges continuelles ne le faisoient pas mal ressembler à un Ixion sur la roue. Sa vanité avoit tellement gâté son imagination qu'il se croioit au dessus des nues, & être en possession de cette pure gloire dont les beaux Esprits sont amoureux. Mais au lieu d'une vraye jouissance il se trouva qu'il n'avoit embrassé qu'un vain nuage, comme il étoit arrivé à l'ancien Ixion, lors qu'il crut en songe avoir obtenu les dernieres faveurs de la premiere des Deesses. Il donna des marques du trouble de

* *C'est à dire, trop haut ou trop bas.*

son esprit, lors qu'il fit des inscriptions qui furent si generalement desapprouvées qu'au lieu de les rendre dignes d'être gravées sur le bronze & sur le marbre, à peine meritoient-elles d'être receuës sur du papier à chassis. Cette vanité étoit figurée par un nuage épais qui se resolvoit en pluye avec ces mots.

Summa petens at deinde cadat. *

En paralelle de Prometée attaché sur le Caucase avec un vautour renaissant qui lui dechiroit les entrailles pour avoir dérobé le feu celeste; on voioit dans le quadre suivant *la Quintaine* attaché sur le Mont-faucon, à qui le ver de la conscience, ou le remords dechiroit sans cesse le cœur, parce qu'il avoit été prendre dans les enfers le feu dangereux de l'amour impur, & qu'il avoit eu la malheureuse adresse de le convertir en une agreable fumée, qui entrant par les yeux & par les oreilles, engendroit dans les cœurs une lepre contagieuse de coquetterie, dont les malades devenoient insensibles aux mouvemens de la pudeur & de l'honnêteté. Ce malheureux talent avoit

* *C'est à dire, il s'éleve pour retomber.*

pour ſymbole une carcaſſe de guerre, ou une tombe farcie avec cette explication,

*Mille hoc ſub tegmine mortes.**

Le dernier tableau repreſentoit une cinquantaine de faiſeurs de boutrimez, d'airs de balet & de vaudeville. Ils ne reſſembloient pas mal aux Danaïdes, parce qu'ils imitoient leur travail aſſidu par de vaines compoſitions puiſées dans les eaux bourbeuſes des marais du Parnaſſe. Elles ſe repandoient dans des oreilles populaires & n'étoient receuës que dans des memoires labiles & de vrais tonneaux percés ; en ſorte qu'elles tomboient en même tems dans l'oubli, au lieu que les autres Poëſies, qui meritent une gloire ſolide, ſe puiſent dans les claires fontaines de l'Helicon, & dont les penſées ſont receües dans des vaiſſeaux immortels, comme ſont les livres où ſe gardent les precieux écoulemens de l'eſprit. Au deſſous de ce tableau dans un grand cartouche étoit écrit ces vers que Virgile avoit dit à propos de ces grands criminels, dont on faiſoit ici une juſte application.

* *C'eſt à dire, mille morts ſont cachez ſous cette enveloppe.*

Discite Justitiam moniti & non temnere fratres. *

5. CHANT.

Dans le côté opposé de la galerie, étoient plusieurs representations allegoriques & prophetiques de diverses aventures de l'ACADEMIE. Elle étoit peinte d'abord sous la figure d'une belle Princesse à qui un grand Heros avoit donné la naissance. Sa mine & sa taille en faisoient concevoir de grandes idés. Il avoit mis à sa suite quarante illustres Barons pour l'assister de leurs secours & de leurs Conseils en tous ses besoins. Ses fidelles compagnons l'avoient élevée sur un Trône tout brillant de gloire, dont tous les degrez étoient l'ouvrage de leurs mains ; & elle y recevoit les hommages & les admirations de tous les peuples. La grande union de cette Academie naissante estoit fondée sur ce qu'elle avoit plusieurs liens de societé, comme l'amitié, la civilité, l'amour des Lettres, l'estime reciproque qui estoient figurez par une toile de rameaux avec ce mot,

* *C'est à dire, apprenez à craindre les Dieux & à ne pas mepriser vos confreres*

Voluit multis se jungere nodis. *

Mais dans le second tableau cette Princesse paroissoit âgée & enlaidie. Elle tâchoit de reparer sa beauté perduë par le fard & le déguisement. Aussi la plûspart de ses premiers Courtisans avoient disparu ; les uns estoient allés voyager dans un autre monde les autres s'estoient bannis volontairement de sa presence, à cause de quelque mécontentement qu'ils en avoient receu. Des Gascons & des Normands avoient occupé leur place. C'étoient des nains & des muets élevez dans les sables, & les deserts, du pays des

* *C'est à dire, elle a voulu avoir plusieurs liens d'amitié.*

Apedestes. * On voioit aux uns de petites têtes de linottes vuides de cervelle & de science, & aux autres de grosses têtes avec peu de sens ; mais en recompense ils avoient des gueules beantes & des gosiers affreux pour quereler & étourdir tous ceux de contraire avis. La plûspart avoient la main droitte couppée ou

* *C'est à dire, ignorans & sans éducation.*

eſtropiée ; ce qui les empêchoit d'écrire: en recompenſe leur gauche eſtoit ſaine & vigoureuſe, dont ils ſe ſervoient à piller avec avidité une certaine drogue en forme de pilules plattes, qu'en langage du païs on appelle *jettons* qu'on leur avoit ordonnée pour les guerir d'une grande défaillance d'eſprit, à laquelle ils étoient fort ſujets. La deviſe qui répondoit à ce tableau marquoit cette avidité. Le corps étoit une main tenant une bource, & l'ame étoit,

No per ſcriver, ma per robar. *

Dans le troiſiéme quadre cette Princeſſe avoit pris un air de Souveraine qui luy faiſoit étendre ſa tirannie dans toutes les terres du beau langage. Nonobſtant ſa mine fanfaronne, elle faiſoit fort maigre chere. Tous les mets de ſa table étoient des definitions, des epithetes, des phraſes, triviales & des proverbes. Ses pourvoyeurs avoient ſi peu de ſoin de [illegible] manger, qu'ils ne luy ſervoient que des mets les moins exquis, & ce qu'ils trouvoient de plus vil & de plus commun à la halle. Qui pis eſt, ſes Cuiſiniers les

* *C'eſt à dire, non pour écrire, mais pour apprendre.*

apprêtoient si mal proprement ; qu'ils y laissoient plusieurs ordures & saletés capables de donner du degoût aux personnes delicates qui l'auroient vû servir. Mais elle ne mangeoit jamais en public ; de sorte qu'on ne pouvoit se détromper de l'opinion qu'on avoit, qu'elle fit une dépense proportionnée à son faste & à sa vanité : ainsi elle ne ressembloit pas mal à ces Gascons qui ayant pris leur repas à juste prix dans une gargote, se vantent neanmoins d'avoir dîné avec Monsour lou Maréchal. La figure de l'Academie en cet état estoit une Iris causée par les rayons du Soleil qui luy étoit opposé, avec ce quatrain ;

Pendant que le Soleil m'éclaire,
Ie parois de grande valeur
Mais ma plus brillante couleur
Ne fait que de l'eau toute claire.

Dans le quatriéme tableau on voyoit cette même Princesse vieille ridée & hors d'âge de mettre un enfant au monde qui peut vivre. Elle se vantoit pourtant depuis fort long-tems d'être enceinte, & par avance elle avoit baptisé son fruit du nom de *Dictionaire*. Le Public en avoit conceu de grandes esperances ; mais il étoit fort ennuyé de ce qu'elle disoit

toûjours n'eſtre pas encore à terme ; car les plus groſſes bestes de la nature, comme ſont les Elephans ne portent au plus que deux ans, & il y en avoit déja cinquante que cette groſſeſſe duroit. A la fin elle ſentit quelques douleurs de tranchées, à cauſe du mépris que les gens les plus éclairez faiſoient d'elle. C'eſt pourquoy elle avoit envoyé querir l'Imprimerie pour la ſecourir. C'eſt la ſage femme ordinaire qu'on appelle en ſemblables occaſions. On la voyoit peinte à ſes côtés qui faiſoit mille efforts pour delivrer la princeſſe. Mais elle eut beau employer les addreſſe de ſon art pour hâter l'accouchement, il en falloit venir à l'operation ceſarienne, c'eſt à dire, qu'il luy fallut ouvrir le côté pour en tirer l'enfant. Au deſſous on avoit mis l'ancienne Emblême des montagnes, dont on voyoit ſortir quelrats avec ce mot,

Parturient tandem. *

Le fœtus ainſi tiré par violence & inciſion eſtoit peint dans le cinquiéme Tableau. Il paroiſſoit monſtrueux & ſa deformité donnoit de l'horreur. Ce n'eſtoit qu'un de ni corps ſans cuiſſes, ny

* *C'eſt à dire, elle accoucheront enfin.*

jambes, de ſorte que s'il avoit eu à vivre, il auroit eſté un perpetuel cul de jatte, encore les membres qui paroiſſoient, n'eſtoient formés qu'à demi; ils eſtoient maigres & décharnez n'ayant que les os & la peau, & qui pis eſt on les voyoit tout gangrenez & pleins d'ulceres le plus ſurprenant, eſt qu'il avoit des dents fort longues, & une barbe blanche fort touffue, mais les Naturaliſtes ne s'en étonnerent point, ſçachant qu'il avoit eſté cinquante ans au ventre de ſa mere; ce qui ſuffiſoit pour luy avoir fait croitre & blanchir la barbe, quant à la longueur des dents on ſçait que c'eſt une marque d'un grand âge à toutes les bêtes chevalines. Dans le lointain du tableau on découvroit un lieu plein d'ordures, ou une voirie qu'on nommoit *la Halle*, où on avoit jetté ce fœtus, comme on fait les avortons & les monſtres, & on y liſoit cette inſcription qui luy ſervoit d'epitaphe.

Ie ſuis ſorti de la Hale,
Et je retourne à la Hale.

Au deſſous dans un grand cartouche on liſoit cet oracle prophetique.

Aprés que le ſoleil du midi juſqu'à
l'ourſe,
Cinquante fois aura fourni ſa courſe,
Le cruel ciſeau d'Atropos
Retranchera les jours d'une illuſtre
Princeſſe,
Groſſe de phraſes & de mots ;
Et malgré ſa longue promeſſe,
De faire naître un enfant Dieu-donné
Qui mettroit aux françois l'éloquence
à la bouche,
On la verra mourir dans ſa premiere
couche,
Et n'acoucher que d'un enfant morné

Le dernier quadre repreſentoit les ſchiſmes & les guerres inteſtines de l'Academie : on y voioit cette Princeſſe languiſſante à qui ces propres Courtiſans faiſoient la guerre. L'envie & la jalouſie qui étoient à la tête des Brailleurs s'emparerent du Trône, où elles furent elevée, par le ſecours de l'Impudence & de la hablerie. Leur tyrannie alla juſqu'à ce point, que la fureur poëtique de quel-

ques uns se tournant en fureur de harangeres, non seulement ils se dirent des injures & se firent des reproches sanglants, inoüis jusqu'alors dans l'Empire du Parnasse ; mais encore ils en vinrent aux mains & aux armes, ou pour mieux dire, aux volumes. Ils se les jettoient à la tête avec tant d'impetuosité, qu'il sembloit que ce fut le combat des Lapites & des Centores. Cette Guerre alla si loin que l'un des plus considerables de la troupe leur ayant reproché leurs foiblesses & montré leurs beveües, ils se jetterent sur luy, & par un complot formé, ils luy firent tant d'insultes qu'ils l'obligerent à se retirer de leur assemblée. Il fit alors comme Temistocle qui alla chercher un azile chez les ennemis de son ingratte patrie. Il se mit sur la defensive, & ayant armé pour sa justification avec le secours de la verité qui demeura toûjours dans son parti, il leur lança tant de traits de fait & de droit dans des Factums Chargés à Cartouches, que ses ennemis furent defaits à platte coûture. Ils furent repoussez jusques sur les frontieres de la derniere confusion, & n'oserent plus paroître devant luy en campagne la plume à la main. Depuis cette fatale jour-

née, cette Princeſſe autrefois ſi floriſſante a vû ſes affaires aller de jour en jour en decadence. Aprés qu'elle a eſté depoüillée de ces ornemens, on a eu horreur de ſa nudité, on a reconnu ſes maladies ſecrettes & honteuſes qu'elle cachoit avec tant de ſoin. C'eſt ce qui a cauſé la deſertion des plus illuſtres de ſes Courtiſans, qui ont renoncé à ſa Cour & à ſon alliance. Le reſte de ſon corps tombe tout par pieces, & ſeroit déja aneanti, ſans le ſecours de ces pilules plattes, qui la font encore vivoter pendant quelque temps. Cette guerre inteſtine avoit auſſi ſon ſymbole repreſenté dans le dernier cartouche par un aimant coupé en deux, dont les poles oppoſez ſe chaſſent l'un l'autre avec ce mot.

Studia in contraria currunt. *

La Deeſſe Monopole alors ſe reveilla au bruit que faſoit un petit Gazetier ſous les fenêtres de cet appartement qui avec une voix glapiſſante crioit à pleine teste. *Voici la relation extraordinaire, contenant la liſte des morts, & des étouffées à*

* *C'eſt à dire. Ils vont par des chemins differents.*

la repreſentation de la Thebaïde de Monſieur Laboyer. Voilà ce qui eſt imprimé de nouveau. Elle frotta ſes yeux, & ſes bras aſſez long-tems, & laiſſa retomber ſa tête ſur ſon chevet par deux ou trois fois ; enfin elle ſe leva pour achever ſon premier deſſein. Elle arriva dans l'appartement de Morphée qu'elle trouva enſeveli dans un profond ſommeil, car elle l'avoit entendu ronfler d'aſſez loin. Elle pria *Surſaut* ſon premier valet de chambre qui avoit permiſſion de l'éveiller, de luy faire avoir audience. Il le fit & ſe ſervit de l'occaſion d'un grand éclat de tonnerre qui tomba tout à propos. La Deeſſe luy fit ſa harangue & luy dit, qu'elle avoit toûjours encenſé ſes Autels & luy avoit voüé une parfaite ſoumiſſion ; qu'il y avoit même alliance entre les deux Couronnes, & que les Sujets de l'un & de l'autre Empire avoient toûjours vécu en bonne intelligence. Elle loüa hautement ſon pouvoir & ſa bonté, luy diſant que c'eſtoit luy qui mettoit les ambitieux ſur le Trône, qui enrichiſſoit les neceſſiteux, qui redonnoit des forces aux gens fatigués, de la conſolation aux malheureux, & qui eſtoit le grand Medecin des plus cruelles douleurs. Elle lui

declara enſuite le ſujet de ſon voyage, & le ſupplia de l'accompagner en une viſite qu'elle alloit faire pour un deſſein important à ſes intereſts. Ce dieu qui eſt naturellement officieux, qui prête ſon miniſtere aux imaginations les plus croteſques, & qui n'a jamais fait de mal qu'aux Letargiques, encore ce n'a eſté qu'en les accablant de ſes faveurs : Ce dieu dont la bonté s'eſtend juſqu'à ſe trouver à l'Opera ſans y avoir d'autre affaires, que de faire dancer des baladins ſe rendit favorables à ſes intentions. Il la ſuivit en perſonne chez les plus vigilants Miniſtres qui ſe ſoient jamais devoüez au ſervice du plus grand Roy du monde. Il crut qu'il y alloit de ſa gloire de les ſurprendre une fois en leur vie. Il arrive à une heure induë & fort avancée dans la nuit, lors qu'ils travailloient encore avec une grande application aux affaires de leur Maître. Ils furent contraints de ceder aux charmes invincibles de cette puiſſance, à laquelle Argus autrefois n'avoit pas pû derober un ſeul de ſes cents yeux. Hercule même tout Dieu qu'il eſtoit n'avoit pû luy reſiſter lors qu'il ſouffrit l'inſulte des Pigmées qui furent détruits par un éternuement qu'il

sir à son réveil. Pendant ce leger repos que Morphée les obligea de prendre, la Deesse trouva moyen de se saisir habilement des nobles instrumens de l'autorité qu'ils avoient en main. Elle imprima ces caracteres sacrez qui sont respectez de tous les peuples, sur une patente, qui au lieu de rendre l'Academie unique & souveraine Maîtresse de la langue, l'a renduë si odieuse à tous les Peuples lettrez, qu'elle a perdu tout le credit & l'autorité, qu'elle avoit eu chez eux jusqu'à lors, & y a fait un scandale qui a causé tous les malheurs qui lui sont arrivez depuis.

6. CHANT.

Le 6. Chant commence par un ample éloge du Roi. On y depeint la Renommée qui s'aidant du secours de ses aîles & de ses habits volans, sembloit faire force de voiles & de rames pour devancer ce Conquerant, & porter la terreur de son nom jusqu'aux peuples les plus éloignez, mais ce Heros qui étoit toûjours plus deligent qu'elle, aprés l'avoir long-temps fatiguée, voulut enfin que son activité cedast á sa moderation en

donnant la paix á toute l'Europe. Dans un heureux moment d'un peu de repos qu'il prit il voulut bien honorer la Deesse de son entretien, & entendre le recit de ce qu'elle avoit vû dans ses voyages. Elle lui raconta que tout l'univers retentissoit du bruit de son nom, & qu'elle n'avoit point trouvé de peuples, tant fussent-ils éloignez qui ne fussent étonnez de sa valeur & admirateurs de ses vertus. Apres un eloge sommaire de ses actions les plus éclatantes, elle descendit dans le particulier de quelques unes, qui n'étoient pas moins estimables, quoi qu'elles fissent moins de bruit, comme l'amour de la Justice & des lettres. Elle lui dit par occasion qu'elle avoit passé par une nation fameuse, mais pacifique, qui habitoit le Parnasse, & que c'estoit le seul endroit de la terre, où elle avoit trouvé quelques mécontens qui murmuroient d'une entreprise qu'on avoit faite sur leur liberté, & qui croioient qu'on avoit abusé du nom & de l'autorité d'une Majesté si sage & si bien faisante : Ce qui les en persuadoit le mieux, c'est qu'ils étoient étroitement alliez avec ce grand Prince & qu'ils recevoient tous les jours des marques de sa protection & de sa magnificence. Elle ad-

jouta qu'elle avoit appris que le trouble dont on se plaignoit, n'avoit été fait que par la surprise & la cabale d'une divinité tenebreuse nommée *Monopole*, qui n'avoit jamais jusqu'alors fait d'irruption sur les terres du monde sçavant. Ce grand Monarque témoigna que cette entreprise deplaisoit fort. Il en fit un solemnel desaveu & promit de reparer le tort & injure qui avoit été fait aux Muses par cet attentat. (Ce n'est pas la premiere fois qu'il a servi les puissances Celestes, & qu'il a détruit les infernales.) Il prononça un Arrest de bannissement Contre cette malheureuse, & lui deffendit de mettre jamais le pied dans les terres de la literature. La sombre Deesse confuse & repentante de son crime, se mit en état de supliante pour en obtenir le pardon. Elle lui remontra que des plus dangereux poisons on en tiroit des remedes fort salutaires, & que les viperes & les crapaux servoient souvent à guerir de tres violentes maladies. Elle le conjura de ne la chasser pas absolument de ses terres, l'assurant qu'elle ne desesperoit pas de trouver des occasions de lui rendre service, & qu'elle avoit quelquefois contribué à soutenir les grands Etats dans des temps difficiles.

Elle se vanta d'avoir servir souvent à recompenser des Illustres Inventeurs de machines & de Manufactures, en leur donnant moyen de se payer par leurs mains, lors qu'elle empêchoit que des Singes & des Envieux ne profitassent des inventions d'autrui. Cela fit moderer l'Arrest de son bannissement, on lui permit de demeurer dans un coin du Royaume, à la charge de ne paroître point à la Cour, si elle n'y étoit mandée par un ordre exprés du Roi & qu'elle n'entreroit en aucune affaire, sans un titre & un pouvoir authentique obtenu en connoissance de Cause & prononcé par la bouche sacrée de sa Majesté. Cependant on lui assigna pour retraite la prison du Pilory, au milieu des halles, parce que ce lieu est un domaine affecté à l'executeur de la haute Justice, où il lui seroit permis d'exercer ses fonctions; car il appartient à lui seul de roüer, de pendre & de fustiger les criminels par un titre exclusif, qui ne lui est contesté par personne.

A l'égard de Marmentier son complice & son suborneur, il fut renvoyé à la Cour du Parnasse pour lui estre son procez fait & parfait, où enfin il fut convaincu du crime de Leze-Majesté Litte-

raire, & pour reparation il fut declaré déchu de tous les privileges du pais, & qu'ainsi il n'écriroit jamais que malgré Minerve & les Muses avec defences aux Graces d'entrer dans ses discours ; Que ses ouvrages seroient aussi mépriſez dans le beau monde, que ses maximes ont esté odieuses dans l'université ; Que ses Livres censurez il y a long-tems, & declarez durs à la vente, seroient agravez & reggravez; qu'ils auroient beau estre en vente qu'ils ne seroient jamais en achat ; Que malgré l'opiniâtreté avec laquelle ils s'étoient cantonnez dans la boutique des Libraires, ils en seroient expulsez de vive force & que pour cet effet on employeroit le bras seculier des Espiciers & des Beurieres ; & qu'enfin il luy seroit defendu de faire à l'avenir des deviſes & des deſcriprions à peine de l'éponge & de la radiation. Quant à sa perſonne, il y eut quelque Muses qui opinerent à luy faire retrancher le droit de soupe, qu'à leur faveur il alloit lever effrontement sur les bonnes tables, avant qu'il eut encouru leur disgrace ; Mais les autres trouverent que c'estoit un supplice trop cruel de faire mourir de faim un Autheur en la fleur de sa graisse : De sorte que l'affaire

palla *in mitiorem.* * Aprez qu'Apollon eut declaré avoir appris du destin qu'il l'avoit reservé à perir par une lapidation de volumes, & qu'à la premiere insulte qu'il feroit à quelqu'un aussi emporté que luy ; aprez avoir essuyé les atteintes d'un Monet & d'un Nicol, il succomberoit sous le poids enorme d'un Calepin qui l'écraseroit comme une bombe.

* *C'est à dire, du côté le plus doux.*

C L E F.

Marmentier ——— Charpentier.
Talisman ——— Talement.
Labboyer ——— Boyer.
Maucler ——— Le Clerc.
Alvarade ——— Benseras.
Roupiat ——— Doujat.
Laquintaine ——— La Fontaine.
Le Seraphique traducteur - Seraphin -Regnier.

L

E

LE SIEUR BOYER A *commencé de rompre la glace par ces trois Epigrames qui ont chacune leur Réponce.*

EPIGRAMME DE BOYER.

AVEC une fade Satyre,
Furetiere à crû faire rire,
Je ne sçay si quelqu'un en rit,
Et la peut lire toute entiere ;
Pour moy je ris de Furetiere,
Et ne ris point de son écrit.

REPONSE.

MOn Factum est fade à tel poinct,
Que Boyer dit qu'il n'en rit point,

C'eſt ce qu'il y trouve à redire,
Je le croy certes ſans jurer :
Il eſt mauvais, s'il le fait rire,
Il eſt bon, s'il le fait pleurer.

AUTRE EPIGRAMME DE BOYER.

CE beau Factum qu'on admire,
Qui de l'Academie eſt la fine Satire,
Damon, te paroît plat & ſot ;
Comment peut-il ne te point plaire,
C'eſt l'Ouvrage de Furetiere,
Corrigé par le grand Gayot ?

REPONCE.

DAmon, quand vous trouvez ſot & plat mon factum,

Que mille honnêtes-gens disent être fort bon,

Vous faites voir une ignorance extréme :

Apprenez la force des mots,

Quand vous voudrez parler pertinemment des sots,

Il faut auparavant vous connoître vous-mêmes,

AUTRE EPIGRAMME DE BOYER.

C'Est prudemment que nôtre Académie,

Dans son ignorance affermie,

A banni Furetiere & la mis hors des rangs ;

N'auroit-ce pas esté dommage,

De laisser ce grand Personnage,

Au milieu de tant d'ignorans ?

REPONCE.

IL connoit bien l'Academie,
Mais il connoit mal l'Ironie,
L'Auteur de ce Sixain piquant :
Il dit plus vray qu'il ne sembloit promettre,
Il ne croioit parler qu'en se moquant,
On l'entend au pied de la Lettre.

EPIGRAMME
A Mr RACINE.

L'Academie ayant frustré Mesnage
De l'espoir d'être de son Corps,
Parce que son savoir lui donnoit de l'ombrage,
A fait en suite ses efforts,
Pour en chasser l'Auteur d'un beau Dictionaire ;

Racine prenez garde à vous,
Vous haranguez si bien au jugement de tous,
Qu'on ne vous y verra plus gueres.

ORACLE TIRÉ DV VI CHANT DV *Poëme Tragi-oburlesque, intitulé les Couches de l'Academie.*

QUand le Soleil du midy jusqu'à l'ourse;
Cinquante fois aura fourni sa course,
Le cruel Ciseau d'Atropos
Retranchera les jours d'une illustre Princesse,
Grosse de phrases & de mots,
Et malgré sa longue promesse,
De faire un Enfant de Dieu donné,
Qui mettroit aux François l'Eloquence à la bouche,

On la verra mourir dans sa premiere couche,

Et n'accoucher que d'un Enfant mort-né.

EPIGRAMME.

DEs Jettonniers la jalouse Colere.
Par leur discours injurieux & faux,
A tâché de noircir & noter leur Confrere,
Et priver le Public de ses doctes travaux,
Mais un solide Ecrit qu'a fait leur adversaire
Vient de les rendre tout QUINAUS.

AUTRE EPIGRAMME.

ENcor qu'une plume Ennemie
Ait défié l'Academie,
De montrer ſon beau tenebreux,
(C'eſt le titre qu'on donné à ſon Dictionaire)
Le parallele en eſt trop dangereux,
Et ſon timide orgueil n'a garde de le faire,
Car c'eſt un pauvre malheureux,
Qui craint de faire voir au public ſa miſere.

REPONCE DE MONSIEVR de la Fontaine à Monsieur Furetiere qui luy a reproché qu'il ne sçait pas ce que c'est, que bois en Grume & bois Marmenteau, quoy qu'il ait été Officier des Eaux & Forests.

TOy, qui de tout as connoissance entiere,

Escoute, Amy Furetiere ;

Lorsque certaine gens,

Par se vanger de tes dits outrageans,

Frappoient sur toy comme sur un Enclume,

Avec un bois porté sous le manteau ;

Dis-moy si c'étoit bois en Grume

Ou si c'étoit bois Marmenteau.

Nota. Cette Epigramme montre clairement, que l'objection qu'on a cité au sieur de la Fontaine d'ignorer la nature du bois en Grume & du bois Marmen-

teau eſt bien fondée. Le bois en Grume eſt du bois de Charpente & de Charronage debité avec ſon écorce & qui n'eſt point Eſquarié. Le bois Marmenteau eſt un bois de haute futaye, qui eſt conſervé pour la decoration d'une maiſon à laquelle il eſt attaché, qu'il n'eſt pas même permis à un Uſufruitier de couper: L'un & l'autre de ces bois ne ſont pas propres à vanger de vrais médiſans.

RE'PONCE DE MONSIEUR DE FURETIERE.

DAngereux inventeur de cent vilaines Fables,

Sçachez que pour livrer de médiſans aſſauts

Si vous ne voulez pas que le Coup porte à faux,

Il doit eſtre fondé ſur des faits veritables:

Cà, diſons-nous tous deux nos veritez;

Il eſt du bois de plus d'une maniere,

Je n'ay jamais ſenti celuy que vous Citez,

Nôtre reſſemblance eſt entiere ;

Car vous ne ſentez point celuy que vous portez.

MONSIEVR DE LA FONTAINE ayant reproché pour toutes repliques à ſon adverſaire qu'il falloit qu'il fut ladre, a donné ſujet à cette autre Epigramme.

EPIGRAMME.

QUelque ladre qu'on fût, il ſeroit impoſſible,

Qu'un bois en Grume & Marmenteau

Ne ſe rendit pas tres-ſenſible,

Si l'on étoit chargé d'un ſi peſant fardeau ;

Mais quand un infame preſete

A ſon honneur ſon interêt,
Son Cocuage volontaire,
Le peut charger de toute une forêt,
Qu'il doit encor filer doux & ſe taire.

EPIGRAMME DE Mr ROBBE

Au MESME.

LAcif Auteur, dequoy taviſois-tu,
Pour te vanger de Furetiere,
De ſuppoſer qu'il avoit eu
Une charge de bois ſur le dos toute entiere?
Mieux te vaudroit de t'eſtre tû,
Il n'eût pas revelé choſe qu'on croira vraye:
Ce beau bois de haute fuſtaye,
Qu'il nous découvre ſur ton front;
De toy nous fera bien plus rire,
Que n'auroit fait ſon chimerique affront.

Pour moy, je tiens qu'à ta façon d'écrire,
Les cornes conviendroient fort bien ;
Il ne te manqueroit plus rien,
Pour étre un ſale & fort vilain Satyre.

EPIGRAMME.

QUand pour trente deniers Judas vendit ſon Maître,
Il fit un Crime horrible & que nous deteſtons ;
Aujourd'huy la Fontaine eſt un ſemblable traître,
Qui vend ſon bon ami pour gagner trois jettons.

EPIGRAMME DE M. *** A Mr. FURETIERE.

ON connoît bien par ta ſortie,
Lyſandre, de l'Academie,
Quel doit eſtre le deſtin :
Dés que d'un corps l'ame eſt partie,
On en voit auſſi-tôt la fin.

AUTRE EPIGRAMME DE LA MESME.

LA moitié de l'Academie,
Qui ſe fait voir ton Ennemie,
N'eſt pas celle des plus ſçavans :
C'eſt bien à tort que l'on les vantes,
Puiſque tu fais voir en deux ans,
Ce qu'ils n'ont pû faire en cinquante.

AUTRE EPIGRAMME.

EN vain l'Academie,
Se declare ton Ennemie,
La pauvrette par tes lardons,
Est au bout de ses pelotons,
Ton affaire devient celle de tout le mõde,
Et ton addresse sans seconde,
Sçait bien recompenser par tes charmans Factums,
Ce que tu perds à ses jettons.

SONNET.

SUR LE FACTUM DE M. F.

QUoy que le nom de Furetiere,
Renferme celuy de Voleur,
C'est une trop foible matiere,

Pour l'attaquer en son honneur.
C'est plûtôt que l'Academie,
Y trouvant celuy de Furet,
L'a voulu noter d'Infamie,
Parce qu'il a dit le secret,
Il a bien fureté sans doute,
Puisqu'il vient de mettre en déroute
La pluspart de ces jetoniers :
Jamais avec tant d'avantage,
Furet ne fit tant de ravage,
Parmi lapins dans leur Clapiers.

SVR LE SILENCE DE l'Academie, qui n'ose répondre aux Factums fait contre elle

EPIGRAMME.

Ils répondront pour le certain
Mais ce ne sera pas aujourd'hui, ny demain,

Eſt-ce que tant de bonnes têtes,
Voudroient paſſer pour des oyſons ;
Leurs paroles ſont toutes prêtes,
Ils n'attendent que les raiſons.

LE SIEVR CHARPENTIER Auteur de ce trouble s'eſt chargé de reparer l'honneur de l'Academie, & pour toute réponſe a fait cette belle deviſe.

DEVISE DE MONSIEUR de Charpentier ſur l'expulſion M. Furetiere de l'Academie.

Vn Eſtron avec ces mots.

Ab Expulſo Corporis ſanitas.

REPONCE DE MONSIEUR FURETIERE.

INfame Auteur, quand vôtre bile boût,
Vous faites voir des traits de vôtre ame grossiere,
En vous joüant d'une sale matiere;
Qu'on dit étre de vôtre goût.
On ne peut changer sa nature,
Vôtre brutalité jointe à vôtrre embonpoint,
Fait que vous pouvez bien vous veautrer dans l'ordure;
Car on tient qu'aux cochons la merde ne peut point.
Responde stulto secundùm stultitiam suam.

EPIGRAMME DE MONSIEUR FURETIERE.

CHarpentier ſe vante d'avoir
Et bonne gueule & bonne plume,
Qui mettront au deſeſpoir
Par quelque injurieux volume :
J'apprehende, & non ſans raiſon,
Cette gueule de harangere,
Sa plume ne m'étonne guere,
Ce n'eſt qu'une plume d'oyſon.

A L'ABBE' FVRETIERE ſur le Dictionaire de l'Academie

EPIGRAMME DE M. ROBBE.

TU pretends en vain Furetiere,
Faire bouquer tant de ſçavans :

De tes Rivaux jaloux la troupe jetton-
niere

Pour te contrequarrer a pris le frein aux
dents :

L'N & l'O ſont finis, tant leur zele eſt
extrême,

Pauvre Abbé, te voilà vaincu ;

Car ſi le P, ſe fait de même,

Cet ouvrage important ſera bien-tôt
à Q.

SUR LA DEVISE DE Monſieur Renier faites pour la ſtatuë de la Place de Victoire.

QUand tu pretends par tes fades
deviſes,

Relever de LOUIS les qualitez exquiſes

Miſerable Renier, il n'appartient qu'à
toy

De se faire berner, en loüant ce grand ROY.

AUTRE SUR LE MESME SUJET.

ON doit à Desjardins ce chef-d'œuvre admirable,

Le bronze est merveilleux, on ne le peut nier,

On ne peut pas des Vers en dire le semblable,

Ils sont méchans & sont à Renier.

A MONSIEVR DE SANTEVIL

sur la crainte qu'il a de devenir irregulier en faisant de nouvelles Inscriptions que Monsieur de la Feüillade luy a demandez pour la Place des Victoires à cause que Mr Regnier s'en pourroit pendre de desespoir.

EPIGRAMME.

EN vain tu crains Santeüil, que Regnier ne se pende,
Si tu fais les Inscriptions
Que la Feüillade te demande,
Pour le Vainqueur de tant de Nations.
Si cette notte d'infamie
Chez Messieurs de l'Academie,
Merite cet emportement
Il faut aussi-tôt qu'on m'accorde,
Que Charpentier & Talemant,
Devroient avoir usé déja bien de la corde.

A

T

A

A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER.

SONNET.

TOy, dont l'Academie implore la Justice,

Du merite outragé genereux Protecteur,

Quelque fiel que sur nous l'imposture vomisse,

Nous voulons oublier le nom de l'imposteur.

A tout ce qu'il écrit que l'Envie applaudisse,

De tant d'illustres Noms jaloux persecuteur,

Il a beau les noircir par un lâche artifice,

La verité confond & l'Ouvrage & l'Autheur.

Dût-on voir ſa fureur triomphante, impunie,

Tranquilles & muets contre la calomnie

Nous conſacrons nos voix à la gloire du Roy.

Si nôtre retenüe enhardit l'impudence,

Le merite & l'honneur ſe repoſent ſur toy,

Oracle de Themis vange nôtre ſilence.

BOYER.

A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER.

Réponse au Sonnet precedent en bouts-rimez.

SONNET.

TOy, dont l'Academie élude la Justice,
Qui du merite faux n'eſt point le Protecteur,
N'eſpere pas de voir que ſon ventre vomiſſe
Cet œuvre tant promis par ſon Corps Impoſteur,
Ne crois pas que jamais le Public aplaudiſſe
A ces Monopoleurs, dont le Perſecuteur

Y montre tant de foible, & si peu
d'artifice,
Qu'à peine un Ecolier s'en voudroit
dire Auteur.
Leur oisive lenteur qui demeure impunie
Les peut faire à bon droit blâmer sans
calomnie,
Leurs pensions font tort à la gloire du
Roy,
Il leur faut pour répondre un excés d'im-
pudence,
Mais tout déguisement disparoît de-
vant Toy,
Oracle de Themis excuse leur silence.

FURETIERE.

EPIGRAMME.

L'Academie enfin se va bien signaler,
Puis qu'au lieu d'achever son grand
Dictionaire,

Qui depuis cinquante ans doit apprendre
à parler :

Son exemple aujourd'huy veut apprendre
à se taire.

FURETIERE.

SUR LE DICTIONAIRE DE L'ACADEMIE.

EPIGRAMME.

CE Livre qu'en vente on étale.
Court le grand galop à la halle,
Son Libraire pour le certain,
S'il n'a point d'autre fonds mourra bien
tôt de faim,
Hardiment ses Auteurs auroient deû luy
promettre,
Prenant ce Proverbe à la lettre,
Bien plus du beurre que de pain.

FURETIERE.

SUR CE QUE L'ACADEMIE dit que les feüilles qui courent de son Dictionaire ne sont que des épreuves.

EPIGRAMME.

LEs Academiciens, de leur Dictionaire,
Ont fait, dit-on, seulement imprimer
Des épreuves à reformer,
Afin que chacun d'eux en eût un exemplaire;
Ce dessein paroît de bon sens,
Mais à quoi bon en tirer douze cens?
Ils ne sont pas tant de Confreres;
On peut croire qu'assurément
Ils desirent encor avoir le sentiment
Des Epiciers & des Beurrieres.

FURETIERE.

SUR LE PRIVILEGE EXCLUSIF du Dictionnaire de l'Academie.

EPIGRAMME.

Loin d'un Privilege excluſif
Dont pour un travail ſi chetif
Se vante ce Dictionaire,
Il le faut ainſi reformer,
Au lieu de punir un Libraire
Qui l'auroit voulu contrefaire,
On en doit condamner quelqu'un à l'imprimer.

FURETIERE.

POUR METTRE AU DEVANT DU Dictionaire de l'Academie.

EPIGRAMME.

Impatiente Nation,
Qui depuis cinquante ans vous ennuyez d'attendre
Un Livre où vous puiſſiez apprendre
Vôtre langue en perfection;

Voici ce grand Ouvrage dont il eſt queſtion.
Feüilletez ſobrement ce dégoûtant Ouvrage,
Qu'aſſurément vous ne lirez pas tout :
Car la lecture d'une page
Capable de pouſſer la patience à bout,
Vous ennuyera bien davantage.

AVIS A MESSIEURS de l'Academie.

EPIGRAMME.

Les Auteurs dont l'exactitude,
A depuis cinquante ans apliqué ſon étude
Au choix trop ſcrupuleux des phraſes & des mots :
Quittez ce long travail pour vous mettre en repos ;
En vain à le revoir vous vous rompez la tête,
Quand vous y paſſeriez le reſte de vos jours,
Vous avez beaux lecher vôtre ours
Vous n'en ferez jamais qu'une fort-laide bête.

SUR LE PARALLELLE DU Dictionaire Universel & celuy de l'Academie.

EPIGRAMME.

De ces deux Dictionaires,
Voyez l'inégalité,
L'un dit aller aux Beurrieres,
L'autre à la posterité.

SUR LA LISTE DE l'Academie.

EPIGRAMME.

Cette Liste trompe, & d'abord
Aux yeux étrangers elle brille;
C'est la vigne de la cottille,
Belle montre & peu de rapport.

EPIGRAMME.

François admirez mon malheur,
Voyant ces deux Dictionaires,
J'ay procés avec mes confreres,
Quand le mien efface le leur;
J'avois un moyen infaillible
De nourrir avec eux la paix,
J'en devois faire un plus mauvais,
Mais la chose étoit impossible.

FURETIERE.

EPIGRAMME ENVOYE'E à un Academicien le jour du carousel.

Je ne puis voir cette ceremonie
Sans songer à l'Academie:
Ces habits dorés de la Cour,
Ressemblent au Dictionaire,

On fut fort long-tems à les faire,
Et cependant ils ne servent qu'un jour

AVTRE.

L'Academie a dit-on interdit,
Quiconque auroit quelque commerce,
Avec cette partie adverse,
Dont le nom chez elle maudit :
Depuis cet Arrêt il me semble,
Qu'elle ne peut avec le sens commun,
Entretenir commerce aucun,
Parce qu'ils sont fort bien ensemble

SUR LA PLACE VACANTE
de l'Academie.

EPIGRAMME.

L'Academie est regardée
Ainsi qu'une vieille fardée,
Qui here dans ses jeunes ans,

A cent illuſtres Courtiſans,
Ne fait plus tant la rencherie,
C'eſt elle maintenant qui prie.

AVTRE.

La place de l'Academie,
Avant qu'on ſçeut ſon infamie,
Fut un des premiers échelons
Du fameux temple de Memoire,
Mais par cette route à la gloire
On ne va plus qu'à reculons.

A Mr L'ABBE' FURETIERE. ſur l'injuſte oppoſition que fait l'Academie à l'impreſſion de ſon Livre.

EPIGRAMME DE M. L'ABBE' G...

On ſait qu'un honnête Libraire,
Pour te recompenſer des travaux inoüis,
De ton fameux Dictionaire:
T'en offre trois mille loüis
Comment les Jettonniers qui n'ont plus de reſſource
Pour maintenir la foibleſſe du leur,

Ont-il assez de front pour t'appeller voleur
Tandis que ce sont eux qui te coupent la bourse.

A MONSIEUR L'ABBE' FURETIERE.

EPIGRAMME DU MESME.

Enfin avec grande infamie,
Te chassant de l'Academie,
Les Jettonniers ont entrepris
De montrer l'excez de leur rage,
Ainsi la mer pendant l'otage
Jette sur ses bord l'ambre gris.

SUR LE PORTRAIT DE L'ABBE' Furetiere.

EPIGRAMME M. DE LA Monoye.

Le curieux portrait de cet hõme savant,
Auroit bien plus dequoy me plaire
Si je le voiois au devant
De son fameux Dictionaire.

Pour mettre au bas du portrait de l'Abbé Furetiere.

Arcanâ in celebri cætu virtute latebat
invidiâ Pulsus toto resplendet in orbe.
L'ABBE' DURODOT.

A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER.

EPIGRAMME.

Grand Boucherat detrompez-vous
De ces impostures grossieres,
Dont s'efforcent quelque jaloux
D'offusquer vos vives lumieres :
Si vous n'en croyez que vos yeux,
Vôtre illustre nom en tous lieux,
sera celebré dans l'Histoire,
Vos Arrêts seront approuvez,
Si vous rendez à vôtre gloire,
Tous les soins que vous luy devez.
FURETIERE.

A MONSEIGNRUR LE CHANCELIER, *EPIGRAMME.*

Souffrez-vous grand Boucherat,
Tandis que Loüis le Grand regne,
Qu'un Auteur juſtement, ſe plaigne
De vivre dans un ſiecle ingrat,
Qu'au lieu des juſtes eſperances
D'obtenir d'amples recompeſes,
On ne luy laiſſe pas du pain,
Qu'avec des ſueurs non pareilles
Avoient gagné ſes longues veilles,
Et ſoit prêt à mourir de faim.

FURETIERE.

ADIEU AUX MUSES.

Allez Muſes je vous renonce,
Puis que vous manquez de credit,
Pour obtenir une réponſe,
Sur un Placet que vous avez écrit.
Suivant vos trompeuſes promeſſes,
Dangereuſes enchantereſſes,
J'ai veillé, ſué nuit, & jour;

Cependant mon Ouvrage échouë,
Quoy qu'on l'admire & qu'on le louë,
Faute d'un Patron à la Cour.

FURETIERE.

A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER.

EPIGRAMME.

Avec un soin prodigieux
J'ai consumé le plus beau de mon âge,
A composer un grand ouvrage,
Qui devoit à jamais me rendre glorieux,
Le Public le louë & l'estime,
Et prie à genoux qu'on l'imprime:
Mais maintenant je le prise fort peu,
Puis que ce beau Dictionaire
A le malheur de deplaire,
Il a bien merité le feu.

Quand vous l'ordonnerez Monseigneur,
l'execution s'en fera solemnellement.

FURETIERE Protomartir du Parnasse.

EPIGRAMME.

Aprés la mort de S. Aignans,
Pour conſerver la Compagnie,
On a mis à l'Academie,
Place à louer pour la S. Jean.

LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

UN homme d'eſprit, & de belle humeur qui étoit ſous la galerie tandis que ce jeu ce joüoit s'eſt mis de la partie, & s'eſt diverti à faire la plaiſanterie ſuivante qui eſt une place hors d'œuvre à l'égard du different des parties, mais qui peut y avoir quelque connexité à cauſe qu'elle regarde l'Academie, c'eſt pourquoy j'ay bien voulu vous en faire part icy, le Curieux qui me l'a envoyée m'a aſſuré qu'il avoit fait toutes les perquiſitions imaginables pour découvrir le nom de l'Auteur, mais qu'il n'en a pû venir à bout aprés avoir jetté ſes ſoubçons ſur pluſieurs perſonnes qui ne ſe ſont pas trouvé veritables.

A Noſſeigneurs les Preſidents,
Conſeillers, Iuges & Intendans
Au Tribunal du beau langage,
Definiteurs du bon uſage,
Et Commiſſaires Deputés
Pour regler les mots conteſtés.

HUmble Requête vous preſentant
De pauvres mots qui ſe lamentent
D'être trop long-tems exilés,
Et qui briguent d'être enrollés
Dans ce fameux Dictionaire
Qu'en cent ans vous pretendez faire,
Encore les pauvres ſuppliants,
Sont des miſerables Clients,
Qui n'oſent dans leurs Ecritures,
Mettre ni noms, ni ſignatures,
Et qui ſont d'un commun accord,
S'ils n'ont de vous un paſſepart,
Chaſſés avec ignominie,
De toute honnête Compagnie,

Pourtant ſans beaucoup ruminer,
Leurs noms ſe peuvent deviner,
Et ſans qu'on ſe gratte la tête,
La pucelle la plus honnête,
Ayant la poupée en ſes bras,
Connoît bien ceux qui parlent gras,
Et ſait en rougir, ou ſouſrire
Sans ſavoir ce qu'on luy veut dire,
Jamais Arrêt, ny Jugement
N'a fondé leur banniſſement.
Car qu'elle Loi, & quelle ordonnance
Chaſſe du lieu de leur naiſſance,
Et perd d'honneur & de credit
Ceux qui n'ont méfait, ny médit?
Ces mots ne ſont longs, ny bizarres,
Nouveaux, étranges ny barbares;
Mais ce ſont de bons vieux Bourgois,
Vrais originaires François,
Les ſeuls qui peuplent les Provinces,
Qui ſont les ſujets, & les Princes,

Et qui leur rendent de tout tems,
Des ſervices tres-importants
Ne doit-on pas tout au contraire,
Porter honneur à Pere & Mere,
Et parler le bonnet en main
De ces Auteurs du genre humain.
Mais regardez où nous en ſommes,
Et l'ingratitude des hommes,
Si jamais elle ira plus haut.
Quand on n'eſt qu'un pauvre maraud,
Un fanfaron, un temeraire,
Un joüeur, un homme en colere,
On nous honore en cet état,
On nous produit avec éclat,
Le plus brutal, le plus farouche
Nous a ſans ceſſe dans la bouche
Juſques-là qu'on nous donne lieu

Souvent avec le nom de Dieu
Mais quand on tranche de l'honnête,
Et qu'on arrache de sa tête
Par d'orgueilleux rafinemens,
Tous ces naturels mouvemens;
Alors on veut bien méconnoître
Ceux-méme à qui on doit son être
On croit nuire à sa qualité
Par l'aveu de leur parenté.
Il faut de longues paraboles,
Pour couvrir quatre ou cinq paroles,
Dont l'usage est assez connu,
Qui n'osant se montrer à nud
Sont toûjours d'un voile offusquées,
Et même aux cercles sont masquées.
C'est à vous delicats Auteurs
D'être aujourd'hui nos Protecteurs,

Puis que ſans vôtre Academie
Du beau ſexe la Pruderie
Pouſſant la pudeur dans l'eccez
A cent mots fera le procez.
Telle a du mal à ſe reſoudre
A parler ſeulement du FOUDRE,
Et dés qu'elle beguaye un peu
Craint ce terme comme le feu,
Et telle en conſultans ſa cauſe
ſur la Coûtume qui diſpoſe
Touchant l'heritier preſomptif,
Voyat LE MORT SAISIT LE VIF,
Fait ſcrupule d'étre heritiere
Par un mot de cette maniére.
Enfin ce grand rafinement,
Pour parler plus modeſtément,
Fait que de ſottes creatures
Ne diſent que CHOSES FITURES,

Redoutant qu'un cenſeur cagot
Ne Blâme la moitié du mot.
Cet abus eſt de conſequence,
Il détruiroit la CONSCIENCE,
Et mettroit à perdition
CONFESEUR & CONTRITION.
C'eſt ce qui fait qu'on apprehende
Que la guerre ne ſoit plus grande,
Et qu'on ne chaſſe deſormais
Force mots qui n'en peuvent mais.
L'équivoque & le Synonime
Seroient chargez du méme crime,
Et cette peſte en peu de mois
Emportera le bon françois.
Que feront les pauvres Coquettes ?
Il faudra qu'elles ſoient muettes,
Puiſque leurs plus communs diſcours,
Ont pour but les folles amours,
Qu'à toute heure à nous elles penſent,

Sans que leurs oreilles s'offenſent,
Quand nous nommant d'un nom plus doux,
Elles ſont du SUCRE DE NOUS.
Par fois en un jeu favorable,
En diſant la chanſon à table,
Entre la poire & l'hypocras,
Sur tout le jour du mardi gras,
Nous leur échapons de la bouche,
Sans que pas un s'en effarouche
Mais il faut que le mot gaillard
Sorte avec un ſouris mignard.
Qu'un peu de vermillon d'Eſpagne
Sur leur viſage l'accompagne,
Et qu'un ſcrupule gratieux
Leur mette les mains ſur les yeux.
Enfin Meſſieurs tous les deux Sexes.
Tant pour nous que pour nos annexes
Ont un tres ſenſible intereſt

Qu'on nous maintienne par arreſt,
Et nous avons bonne eſperance
Qu'ils interviendront en l'inſtance.
CE QUE DESSUS CONSIDERE'
Nous vous prions qu'ayez à gré,
Comme Plenipotentiaires
Sur le fait des Dictionaires
De nôtre exil nous rappeller,
Et de nous immetriculer
En nôtre rang dans vôtre livre,
Ainſi nous nous verrons revivre
Et rentrerons par vos bontez
Dans nos anciennes dignitez
Pas un ne doute & n'eſt en peine
Que d'autorité ſouveraine
Vous n'ayez pouvoir d'annoblir,
De degrader, de rétablir

Un mot François, tout ainſi comme
Le Roy feroit un Gentil-homme;
Que pour ſe mettre en grand credit
Il ſuffit que vous l'ayez dit,
Puis qu'à tout propos on repette
A la Cour & chez la Coquette
Un mot tout fraichement éclos,
Plus ſouvent que cent autres mots.
Faites donc que ſans qu'on nous gronde
Nous puiſſions revoir le grand monde,
Et paroître ſous vôtre aveu,
Et pour vous nous ferons ce veu :
Puiſſiez-vous avoir cette année
De bons mots ſi belle lignée,
Qu'aiant été par le paſſé,
Cinq fois dix ans à l'A. B. C.
Sire, Apollon vour ſoit en aide,

Et vous faſſe arriver au Z.

M. De la Fontaine

Rapporteur.

SUR LE DICTIONAIRE de l'Academie.

EPIGRAMME.

Les Jettonniers font un grand cas,
D'avoir bien purgé des mots gras,
L'Ouvrage qu'ils ont ſous la preſſe ;
Je ſay qu'ils ne pourront jamais,
De poivre, de beurre, de graiſſes,
Garentir un de ſes feüillets.

SUR L'EMBON-POINT du Sieur Charpentier.

EPIGRAMME.

Puis qu'on creve de graisse & de rage & d'orgueil,
Le ventru Charpentier devroit être au cercueil,
Mais de ces qualitez à tant d'autres mortelles,
Son misantrope esprit prend des forces nouvelles;
Quelque puissant demon doit l'avoir conservé,
Il seroit autrement déja trois fois crevé.

REPLIQUE DE MONSIEUR Charpentier.

EPIGRAMME.

Quand un Corps illustre te chasse,
Se dechargeant de toy comme d'un sale étron,
Pour en mieux nettoyer la place,

Que tu lui fais de bonne grace,
Offrir Epigramme & Factums.

REPARTIE.

EPIGRAMME.

Vilain, quand tu ſerois coëffé d'un capuchon,
Tu prends tant de plaiſir à parler de l'ordure,
Qu'on te peut ſoupçonner d'eſtre d'une nature,
Qui vaut encore pis que celle d'un cochon;

Pour la bonne bouche on lui peut retorquer la Deviſe, & lui appliquer, le même corps avec ce mot Eſpagnol;

Mis amores hedores.

STANCES.

AU Diable ſoit de Furetiere,
Tous ſes Factums, & ſes écrit.
Pourquoy vont-ils des grands eſprits ;
Furerer la baſſe matiere.

Laiſſons vivre les Jettoniers,
De leurs recherches frivoles,
Les Avocats leurs battonniers,
Vendent bien plus cher leurs paroles.

La Doctrine ſelon les tems,
Eſt en ſa force, ou degenere
Où ſont tous les Peres ſçavants,
Et de l'Egliſe la lumiere.

Les Balſacs, Corneille. & Coſtart,
Sarrazin, Patru, & Voiture
Des fins écrits, & du bel Art
Ont le moule dans la ſepulture.

Un Verderonne, un Vaugelas,
Villeneuve, & S. Pavin ſon frere
Qui Calepin ne liſoient pas,
Ont orné la Langue vulgaire.

Depuis que brigue, & que faveur,

Donnent sans choix la preference,
L'impudent, le lâche flatteur
Volent l'honneur de la Science.

Pour un Madrigal, un Sonnet
Offert à quelque gros Ministre;
Tel prend de Docteur le bonnet,
Qui des Muses n'est que le Cuistre.

Les uns ont la temerité,
De chanter du Roy les loüanges,
Qu'à chanter avec dignité,
Il faudroit le concert des Anges.

Ces ignorants sans jugement,
Osent traiter d'une matiere,
Que n'eussent pas legerement,
Entrepris Virgile, & Homere.

Il est de tous les corps fameux,
Comme il est de l'Academie,
Où l'on voit des membres verreux,
Par qui leur gloire est obscurcie.

Si la nôtre a tant de renom,
C'est par la grandeur de son Maître,
Et qui n'en prendroit que le bon,
Bien des gens n'en devroient pas être.

Qu'on ne croye pas seulement,
Qu'il n'est bel esprit que chez elle,

Pour les chanſons de Tallemant,
Ou le Poëme de la Pucelle.

Il eſt plus d'un homme à Paris,
Pour ſon plaiſir faiſant Ouvrages
Qui ſeroient vendus plus haut prix
Que ceux des Royers, des Menages.

Mais revenons au beau Factum
De ce malin de Furetiere,
Je crains ſelon le probatum
Qu'il ne gagne enfin ſon affaire.

Si ce n'eſt que l'autorité
De ce Brailleur, & vieux Benſerade,
Surprit de Themis l'équité,
Par fade Quatrain, ou ballade.

Que chacun critique ſes mœurs,
Non pas un fatras de Grammaires
Ayons plûtôt les mêmes cœurs
Et mêmes langues que nos Peres.

PLACET
DES MUSES
AU ROY.

D E

A

L

Contr

De

Qui f

Le

V

Q

PLACET DES MUSES AU ROY.

LEs Muſes, SIRE, à vos genoux
Vous viennent demander juſtice,
Contre la fraude & l'artifice
De quelques ignorans jaloux,
Qui font leurs efforts pour détruire
Les fondemens de leur Empire.

Vous pouvez cõnoître, GRAND ROY,
Que dans nos ſolemnelles Fêtes;

Nôtre plus agreable employ
Estoit de celebrer vos rapides Conquêtes.
Que pour dignement couronner
Tant de victoires signalées,
Nos forêts du Parnasse ont été depeuplées,
Et ne nous peuvent plus donner
Pour ces rares vertus que vous faites paroître
Et des exploits trop nombreux & soudains,
Que des lauriers jeunes & nains,
Qui n'ont pas le loisir de croître.

Nous avions fait heureusement
Un solide établissement,
D'un illustre laboratoire
Où l'on preparoit de la gloire ;
La des Artistes excellens,

Chacun dans ſon genie & ſes divers talents,

En donnoient de ſi juſte & ſi bien épurées,

Qu'ils la rendroient d'éternelle durée:

Mais vôtre liberalité

De quarante jettons, GRAND PRINCE a tout gâté.

Les faux monnoyeurs de loüanges.

Sont accourus de cent païs Etranges

Ces gens de la cabale employant les reſſorts,

Se ſont fourrez dans cét illuſtre corps;

Et ces nouveaux venus entrez par les feneſtres,

Des paiſibles anciens ſe ſont rendu les maîtres:

Qui pis eſt ils ont prétendu

Par un titre excluſif, avoir cét avantage

Que tous les mots communs étoient de
leur partage :

Et que vous aviez entendu

Les rendre ſouverains arbitres du lan-
gage ;

Que d'en regler le veritable uſage ,

A tous les vrais ſçavans il étoit défendu.

Mais nous ſçavons que par cette pen-
ſée ,

Vôtre ſage raiſon auroit été bleſſée.

Nous en prenons Apollon à témoin ;

Vous ſçavez bien , GRAND ROY, que ſa
Carriere eſt grande ,

Et que le monde entier n'a pas un petit
coin ,

Où ſa lumiere ne s'épande.

Luy qui ſçait tout & qui voit tout ,

Nous a juré cent fois par ſa perruque
blonde ,

Que depuis tout le tems qu'il éclaire le monde,

Parcourant l'Univers de l'un à l'autre bout,

Il n'avoit point appris qu'en toute la nature,

Il se fût jamais veu de Princes, ny de Roys,

Tentez de retrancher le plus beau de nos droits,

L'honnête liberté de la litterature.

Quand il apprit qu'en France on mettoit en parti,

Les paroles & les Deviſes,

Qu'on traitoit les beaux Arts, comme les marchandiſes,

Il dit, ce Nouveliſte a ſans doute menti,

Ou les Lettres en ſont ſurpriſes.

Le plus grand Roy qui fut jamais,

Qui fait par tout admirer ſa ſageſſe;

Sa juſtice envers tous, & pour nous ſa tendreſſe,

Et qui nous comble de bien-faits
Par un Privilege ſemblable,
Auroit-il pû riſquer la gloire de ſon nõ?
Allez, cela n'eſt pas probable,
Et ce raiſonnement à nôtre ſens eſt bon.

Si cet abus eſt ſouffert, il menace
D'un prompt renverſement tous l'Etat du Parnaſſe,
Ces injuſtes Uſurpateurs,
Qui veulent établir l'unité des Auteurs,
En tous les Arts & les Sciences,
N'en ſçavent pas les conſequences.

Ils ont d'abord determiné,
De donner au Public un grand Dictionaire,
Mais quoy qu'il ſoit leur fils aîné,

Il comptera cent ans le jour qu'il ſera né,
Et ſera trop heureux, ſi de vivre il eſpere,
Auſſi long-tems qu'il fut au ventre de ſa Mere.
Ils ont ſi grand peur d'être oiſifs
Dans trois ſiecles conſecutifs,
Qu'ils pretendent tous ſeuls faire la Poëtique,
La Grammaire Françoiſe avec la Rethorique,
Pour faire part des fruits de leur Eſprit
Aux Precurſeurs de l'Antechriſt.

Qui nous peut empêcher de croire,
Qu'à leur exemple cent Auteurs
Plus avides d'argent qu'ambitieux de gloire,
Se pretendront les ſeuls fabricateurs,

L'un de la Comedie ; & l'autre de l'Hiſtoire ?

L'un ſe ſaiſira du Blaſon ;

L'autre du Droit Civil, l'autre du Droit Canon,

Et tel ſurprendra quelque Lettre,

Pour être le ſeul Geometre.

Combien entre les beaux Eſprits,

Qui partageront nos Domaines,

Verra t'on de combats pour les bornes certaines,

Qu'il faudra mettre à leurs écrits ?

Ils craindront même alors qu'un jour on ne comprenne,

Dans un Privilege ſurpris,

Juſqu'aux chanſons de la Samaritaine,

Nous ſçavons bien que ce titre en tous lieux,

Les doit rẽdre à jamais au Public odieux;

Mais ſans ſe ſoucier ni d'amour, ni de haine,

Quand ils devroiẽt en étre un peu berné,

Leurs trente mille écus, bien pris & mal gagnez,

Aſſurément en valent bien la peine.

Ce qui nous fait plus de dépit,

C'eſt que vôtre gloire en patit,

Aprés une ſi longue attente,

La France eſt fort impatiente,

Qu'on ne luy fournit pas abondamment dequoy

Faire d'une plume éloquente,

Un digne éloge de ſon Roy,
Pour ce deſſein la langue eſt encore impuiſſante.

L'Etranger le moins curieux
La veut parfaitement apprendre,
Pour, ſur des exploits glorieux,
Qu'il admire ſans les comprendre,
Convaincre ſon Eſprit auſſi bien que ſes yeux.

Il faut pour le loüer de nouvelles manieres,
Et trouver de nouveaux ſecours;
Il faudra reculer les bornes du diſcours,
Comme il a de l'Etat reculé les frontieres.
Fuyons ces mots communs & triviaux
Et ces termes proverbiaux,

Qui ſont compris en cent Dictionaires ;
Il faut pour des vertus qui ne ſont pas vulgaires,
De plus riches materiaux.
Pour vanter ſes magnificences,
On doit ſçavoir à fonds les plus nobles Sciences,
Et tous les termes des beaux Arts !
Puiſque les ſoins, & ſes mains liberales
Leur ont fait ſurmonter leurs anciennes Rivales,
Qui floriſſoient au ſiecle des Cefars.

C'eſt, GRAND PRINCE, dans cette veuë,
Que nous avons fait faire un recüeil ſolemnel
D'une longue & vaſte étenduë,
Et pour tout dire, univerſel
De vôtre langue maternelle,
Que vous rendrez un jour univerſelle,

Nôtre zele envers vous inſpira dans le ſein

D'un de nos Nourriſſons un ſi hardi deſſein ;

Il a ſatisfait nôtte attente

D'une maniere ſurprenante;

Dont de petits eſſais ont déja vû le jour.

Mais n'ayant pû trouver de Patron à la Cour

Par un Arrêt ſurpris (ce qu'à peine on peut croire)

On luy défend de l'imprimer ,

Et des Jaloux de vôtre gloire,

En ont fait même ſupprimer

Vne Epître dedicatoire ;

Où cet Auteur, par zele & par devoir,

Vous loüoit de tout ſon pouvoir.

Au lieu que ſes rivaux ont d'amples recompenſes,
Pour un Livre remply de groſſes ignorances,
Et ſe font de bons revenus
Des proverbes les plus connus
A force de luy faire injure ſur injure,
Ils en font un Martir de la litterature.
Ces envieux ont fait de vains efforts,
Pour l'accuſer d'avoir fait un pillage
De leur plus precieux treſors :
Mais loin de montrer leur Ouvrage
Qui nous auroit fait voir s'ils eſtoient impoſteurs ;
Dans l'ombre & le ſecret trouvant plus d'avantage,
Ces Hibous du Parnaſſe & tenebreux Autheurs,
Dignes Palfreniers de Pegaſe :

Ont pretendu revendiquer,
Le plus commun proverbe ; & la plus
simple Phraſe,
Dont le moindre valet ſe ſert pour s'ex-
pliquer.

Ils n'ont pas raiſon de s'en plaindre :
Leur pauvreté les empêche de craindre,
Qu'on prenne jamais rien du leur.
L'Etat de leur Livre eſt ſemblable
Au pelerin gaillard & miſerable,
Qui n'ayant pas ſur luy d'un denier la
valeur,
Chante à la barbe du voleur.

Leur jalouſie enfin avec ignominie ;
Sans pouvoir, ſans autorité,
Feignant d'avoir l'aveu de vôtre Majeſté'

La chaſſé de la compagnie.
Quand cet Enfant de la Maiſon
Au Magiſtrat va demander Juſtice,
Leur credit & leur artifice
L'empêchent d'en avoir raiſon.
Leur aveugle fureur tellement les tranſporte,
Que ſans ſe ſoucier de Juges ni d'Arreſts;
De tous vos Tribunaux ils lui ferment la porte,
Que vous laiſſez ouverte à vos moindres ſujets.

EN RECEVANT une ſi juſte Plainte,
Qu'il plaiſe, SIRE, à vôtre Majeſté
Nous laiſſer nôtre liberté,
Puiſque tous beau-genie abhorre la contrainte,
Et meurt dans la captivité.

CONSIDEREZ combien la France
Porte d'illustres Ecrivains,
Qui seront obligez de garder le silence,
Tant qu'une dure violence,
En leur fermant la bouche enchainera leurs mains,
Accordez-nous des Commissaires
Pour conferer ces deux Dictionaires,
Et mettre aux mains de l'Imprimeur,
S'ils n'en veulent pas deux, tout au moins le meilleur.
Si vous voulez estre propice,
Tout aux Doctes qu'aux ignorans,
Laissez-nous dans nos differents
Le libre cours de la Justice:
Aussi-bien d'un grand Potentat,
Les seules affaires d'Etat,
Doivent meriter l'Audience.

Cepen

Cependant par reconnoissance,
Nous porterons vôtre gloire en tous lieux :
Et pour le bon-heur de la France,
Nous conjurons tous les Dieux,
De recommander à la Parque,
De respecter les jours d'un si parfait Monarque,
Qui ramene le siecle d'or ;
Qu'il vive les ans de Nestor ;
Et si ce n'est encor
Qu'ils veüillent prolonger & son regne & sa vie,
Jusqu'à tant que l'Academie
Dans son Livre immortel ait compris tous les mots,
Et l'ait entierement purgé de ses défauts.

Avis du Libraire au Lecteur.

POur faire connoître le merite du Procez qui eſt entre le ſieur Abbé Furetiere & l'Academie, j'ay crû qu'il ne falloit pas ſe contenter de publier les Ecrits d'une des Parties ; c'eſt pourquoy j'ay fait tous mes efforts pour rechercher les défences & les memoires que l'Academie devoit fournir de ſon côté : Mais les Curieux à qui je me ſuis addreſſé m'ont aſſuré qu'elle n'en avoit point fourni juſqu'à preſent ; ils m'ont ſeulement envoyé une piece de Vers intitulée *Le Deſaveu des Muſes du Placet preſenté au Roy*, & m'ont écrit que cette piece eſtoit rare ; parce qu'elle avoit eu peu de cours & d'approbation, ce qui eſt cauſe que celui contre qui elle eſt faite n'a pas daigné y répondre. Je ne me mêle point d'en juger ; c'eſt à vous, Lecteur, d'en avoir telle eſtime qu'il vous plaira; il me ſuffit que je vous témoigne le deſſein que j'ay de vous rendre ſervice. La Piece

a couru ſans nom, mais on a verifié enfin qu'elle eſtoit de Monſieur Charpentier de l'Academie Françoiſe, Auteur de la deviſe : *Ab expulſo ſanitas corporis.*

DESAVEU
FAIT
PAR LES MUSES.

DESAVEV
FAIT
PAR LES MVSES
DU PLACET
PRESENTE' AU ROY
SOUS LEUR NOM
PAR FURETIERE.

GRAND ROY dont les hautes merveilles
Sont l'unique objet de nos veilles ;
Mercure qui va chaque jour
Voir ce qu'on dit dans vôtre Cour,
A rapporté sur le Parnasse,

Qu'un certain chantre qui croaſſe,
En dépit même d'Apollon ;
S'eſt ingeré ſous nôtre Nom
De vous aller rompre la tête
Par une ſi folle requête,
Quelle nous feroit bafouïer,
Si nous pouvions l'en avoüer.

De ce Mont plus haut que les nu[illegible],
Grand Roy, nous ſommes deſ[illegible]enduës,
Pour vous faire le deſaveu,
D'un écrit qui reſſent ſi peu
Cette race pure & divine
Dont nous tirons nôtre origine.

Témeraire en toutes façons,
Il ſe dit de nos nourriſſons ;
Mais qu'il a peu le caractere
De nos favoris qu'on revere,

Et que ſon langage odieux
Differe de celuy des Dieux.

Ce freſlon ſuſpect aux abeilles
N'a fait qu'etourdir les oreilles,
Et n'en a dérobé le miel
Que pour en compoſer le fiel,
Dans ſon chetif laboratoire
Tout propre à noircir vôtre gloire.
Tandis que dans tout l'Univers
Nous la conſacrons par nos Vers.

Mais quoy, dans le rang des Illuſtres
Il a paſſé prés de cinq luſtres?
Il eſt vray qu'on ne ſçait comment
Ce vieilleur furtivement
Se gliſſa parmi ces Orphées
Nez pour vous dreſſer des trophées.

Et qui par le choix des lauriers,
Qui naiſſent chez-nous à milliers,

Font des couronnes immortelles ;
Toûjours fraîches, toûjours nouvelles,
Dont on ne ſçauroit voir la fin,
Quoy qu'ait dit ce triſte Devin.
Non, grand Roy, nôtre Mont fertile,
D'un laurier qu'on couppe en rend mille,
Et tous y croiſſent à la fois
Par même tems que vos exploits.
Mais de ce Mont les avenuës
Sont pour luy terres inconnuës
Comment donc pourroit-il ſçavoir,
Ce que jamais il n'a pû voir ?
Jamais il n'a ſçû trouver place,
Que dans les égouts du Parnaſſe,
Et n'y brouta que le chardon,
De ſes travaux digne guerdon.
Cependant, ſi l'on veut l'en croire,
C'eſt luy qui dispenſe la gloire,
Prés de ce phœnix des Eſprits.

Tout autre eſt digne de mépris.

Il eſt entêté d'un gloſſaire
Qui doit enrichir un Libraire,
Dont il doit s'enrichir auſſi,
Au moins il l'eſperoit ainſi.

Il eſt, dit-il, ſi magnifique,
Qu'en priver l'attente publique.
C'eſt faire un crime, un attentat
Contre la gloire de l'Etat;
De vôtre France floriſſante
La langue eſt encore impuiſſante,
Et ne ſçauroit fournir de quoy
Faire l'éloge de ſon Roy.

Nous ne connoiſſons que l'écorce;
Il en ſçait la grace, & la force,
Et peut ſeul, Auteur ſans défauts,

Apprendre à parler comme il faut.
Sans luy nul n'y ſçauroit atteindre ;
Helas que vous êtes à plaindre
Malherbe, Balzac, Coeffeteau,
Voiture, d'Ablancours Godeau,
Sarrazin, Racan, Malleville,
Triſtan, la Chambre, Gombreville,
Maynard, de Cornelle, Vaugelas
Et tant d'autres qu'on ne dit pas,
Puiſque vous n'avez pû ſurvivre
A l'impreſſion de ce Livre ;
Qui doit de la Proſe, & des Vers
Montrer l'art à tout l'Univers.
Toute vôtre gloire paſſée
S'en va bien-tôt être effacée ;
Et vous encor vivans Auteurs
Autant Poëtes, qu'Orateurs.
Helas que vôtre étude eſt vaine,

Vous perdez le tems, & la peine,
Juſqu'à tant qu'il ait vû le jour
Et charmé la Ville, & la Cour.
Cet enfant de ſes longues veilles,
L'abregé de tant de merveilles,
Cet ocean de vray ſçavoir,
Où l'on voit tout ce qu'on peut voir,
Et qui du pur & beau langage
Apprend le veritable uſage.
Voulez-vous de nôtre Heros
Peindre le pouvoir ſur les flots
Le voulez vous armer de foudre
Qui reduiſit Alger en poudre?
Uſez de ces mots Galeban
Nolis, Siphon, Ebe, Juſſan;
Horque, Chartepartie, Hanſiere,
Javeau, Lamaneurs, Siuadiere,
Basburd, Vareck, Rum, Gord, Rubert,

Stribord, Extribord, Dextribord ;
Beaux termes qui dans un poëme
Le rendent d'un merite extrême.
Voulez-vous de ſes bâtiments
Et de ſes pompeux monumens
Laiſſer à la race future
Une ſurprenante peinture ?
Employez-y le bois canard,
Le bois bombé, le bois pelard,
Le meſolabe, la graitie,
Le hourder, & la ſegrairie,
La mezzanine, & le meſplat,
Ou tout y ſera fade, & plat.
De ſa race toute divine
Voulez-vous vanter l'origine ?
N'oubliez pas tout l'attirail,
Ny hamade, ny le mezail,

Mettez dans des phraſes expreſſes
Nazail, nille, nigle, ogſoeſſes,
Gulpes, heurte, d'autres encor :
Que vous verrez dans ſon treſor.

Voulez-vous dire des fleurettes ?
Nommez vos Philis Marinettes.

Ont elles pour vous des mépris ?
Il les faut nommer Cocatris.

Les Odes, les Panegyriques
Brillent par ces mots magnifiques,
Et par d'autres, qu'à dire vray,
On admire dans ſon eſſay.

Que ſera-ce quand tout l'ouvrage
Nous en fournira davantage.

Ah que pour en venir à bout,
Il s'en va fureter par tout,
Qu'il gâtera d'encre & de plumes,
Qu'il dépoüillera de volumes

Pour fagotter tant bien que mal
Son pitoyable original,
Ou plûtôt la fauſſe copie
De tant d'Auteurs qu'il eſtropie,
Et defigure en cent façons
Pour en fabriquer ſes leçons.
Mais de ce nouveau Promethée
Où n'eſt point l'audace montée,
Le fils de Juppin nuit & jour
Se vit ronger par un Vautour
De ſon cœur qui ſe renouvelle
La peine doit être eternelle;
Pour avoir temerairement.
Ravi le feu du firmament.
Celuy-cy larron domeſtique,
D'un treſor qu'on luy communique,
Dans ſon creuſet ſale & troüillé

Change en plomb l'or qu'il a pillé ;
Malgré tout ſon faux alliage
Veut en introduire l'uſage,
Et lors qu'on en previent l'effet,
Se plaint du grand tort qu'on luy fait ;
Quoy, dit-il, la Juſtice eſt morte !
Par tout on me ferme la porte,
Et les Oracles de Themis,
Sont gagnez par mes ennemis !
O ſiecle, ô mœurs, ô tyrannie !
Toute équité ſe voit bannie,
Les Telliers, & les Boucherats
Sont pour moy ſeul des ſcelerats ;
Le tribunal le plus auguſte
A ceſſé de paroître juſte.
Grand Monarque il faut aujourd'huy
Creer d'autres juges pour luy

Et faire une autre Academie
Des sciences moins ennemie ;
La vôtre est pleine d'ignorants,
Tous leurs ouvrages differents
Qu'on a traduit en tant de langues,
Leurs Poëmes & leurs Harangues,
N'ont plus ny force, ny credit,
Puisque ce grand homme l'a dit.
Ce ne sont que des cerveaux vuides,
Et le travail des Danaïdes
Finira plûtôt que le leur,
Voyez jusqu'où va sa fureur.
Par une fausse prophetie
Il en mesure vôtre vie.
Que ne fait-il vôtre destin,
Leur travail n'auroit point de fin,
Aussi bien que la rapsodie,
Qui n'est jusqu'icy, quoy qu'il die,

Ny ne ſera qu'un embrion
Décharné, ſans force, & ſans nom
Ce ſeroit pourtant grand dommage
Qu'on fit avorter ſon ouvrage,
Dont il battroit tant d'avortons,
Qui profitent de ſes jettons ;
Car c'eſt là la plus grande peine
Trois jettons par chaque ſemaine,
Et qui croiſſent pour les preſents
Selon le nombre des abſents,
Sont une amorce ſi puiſſante,
Qu'il n'eſt rien, dit-il, qu'on ne tente
Pour devenir membre d'un corps
Où l'on amaſſe des tréſors ;
Car cet illuſtre Perſonnage
Ne compte pour rien l'avantage,
De pouvoir dire dans ſon cœur,
LOUIS eſt nôtre protecteur,
Et ſon palais eſt nôtre ſiege,

N'eſt-ce pas un beau privilege ?
Qu'à l'envi dans tout l'Univers
Brigueroient cent Princes divers.
Il croit que ſa fade ſatyre,
Les deſole, ils n'en font que rire,
Et cherchant ſon inimitié
Il leur fait ſeulement pitié ;
Mais la crainte de vous déplaire
Nous dit qu'il eſt tems de nous taire.
Peut-être que plus radouci,
Il voudra bien ſe taire auſſi.
S'il ne peut moderer ſa bile,
Auſſi bien que dans vôtre Ville,
Pour plus de cent bonnes raiſons
Il eſt des petites Maiſons
Au pied de nôtre Mont Parnaſſe ;
Où nous luy gardons une place.

Là de ſes mots de bas alloy,
Il pourra faire un libre employ,
Et ravir juſques à l'extaſe
Les vils palfreniers de Pegaſe,
Qui l'as de l'oüir babiller,
Pourront à ſon tour l'étriller.
Nous finiſſons toutes honteuſes
D'être devant vous en plaideuſes;
Une autrefois ſur nos habits
Les diamans, & les rubis,
Les Emeraudes, les Opales,
Et les perles Orientales
Brilleront dans tout leur éclat
Aux yeux du plus grand Potentat,
Que pour la paix, & pour la guerre
Ait donné le Ciel à la Terre.
Contentes d'un accueil ſi doux,
Que nous avons receu de vous,
Et de vos bontez toutes pleines.

Nous allons revoir nos fontaines,
Nos prez, nos montagnes, nos bois,
Où l'écho redit vos exploits,
Que nous chantons sur nos musettes,
Sur nos lyres, & sur nos trompettes;
Tandis qu'Apollon de sa main
Grave sur l'éternel airain
Les moindres traits de vôtre Histoire
Et dresse un temple à vôtre gloire,
Qui ceint de lauriers toûjours verts
Verra la fin de l'Univers.

CHARPENTIER.

PLACET & TRES-HVMBLE Remontrances à Monseigneur le Chancelier.

MONSEIGNEUR,

Je supplie humblement vôtre GRANDEUR, de considerer : Qu'aprés avoir employé toute ma vie à composer un Ouvrage utile & tres-laborieux, j'ay commencé d'en solliciter le Privilege dez le mois de Janvier 1684. je l'ay obtenu le 24. Août de la même année, ensuite d'un examen dans les formes. J'en ay fait imprimer un essay qui a esté assez heureux pour avoir l'approbation publique. Il a attiré l'envie d'une douzaine de mes Confreres, qui par leur faveur & cabale l'ont fait supprimer par un Arrest qu'ils ont surpris au mois de Janvier 1685. & poussant plus loin leur jalousie, ils ont donné une pretenduë Sentence, pour m'exclure & me chasser honteusement de l'Academie. Cette affaire avoit fait tant de bruit que Monsieur le Chancelier

le Tellier, avoit bien reconnu que on avoit ſurpris ſa Religion, & il avoit promis en preſence de pluſieurs perſonnes de le reformer; mais il a été prevenu de la mort. Je me ſuis réjoüy MONSEIGNEUR, d'apprendre vôtre promotion à cette auguſte Dignité, parce que j'ay crû que vous continueriez dans le deſſein qu'il avoit de faire examiner de nouveau un Arrêt qui faiſoit murmurer toute la France, & que vous ne pourriez trouver de plus belle occaſion de faire paroître l'amour que vous avez pour la juſtice & pour les ſciences. Je vous ay preſenté ma Requête dans cette penſée dés le premier Janvier de cette année. Vous avez eu la bonté de commander pluſieurs fois à mes parties de fournir des Memoires pour y défendre, mais ils n'ont tenu compte d'y obéir pendant ſix mois, & quand vous les avez exhortez de s'aſſembler pour en ſortir par un accommodement, au lieu de prendre les voix pour connoître ceux qui veulent perſiſter en leur oppoſition (car toutes les perſonnes de qualité & de merite, declarent publiquement dans le monde qu'ils ne l'approuvent point) ils ont nommé ſeulement des Commiſſaires

faires pour commencer à dresser leurs Memoires, & ont affecté de nommer des Personnes dont les grands emplois & les demeures éloignées ne leur permettront pas de s'assembler facilement. Ils l'ont fait, dans la pensée de tirer cette affaire en longueur, qui est la seule voye qui leur peut donner de l'avantage, parce que me voyant fort âgé & valetudinaire, ils croyent que ma mort leur donnera des moyens de se saisir de mon Livre, ou d'empêcher qu'on n'en ait une edition correcte. Dés là, MONSEIGNEUR, Vous voyez que je suis bien malheureux d'être dépourvû du secours des Loix & des Ordonnances, qui donnent certains délais aux parties qui contestent dans les Jurisdictions reglées, contre les fuites & les chicanes de leurs adversaires. Quoy que je n'aye à faire qu'à des gens qui se disent ennemis des procedures, qui ne veulent reconnoistre ny Juges ny Tribunaux, je trouve cependant qu'ils se servent des plus dangereux artifices de la chicane, qui est la fuite & la contumace. Il est tems aprés 50. années que leur ouvrage paroisse. Ils ne peuvent empêcher que tôt ou tard le Dictionaire Universel ne soit imprimé, soit en France, soit

dans les païs étrangers : & qu'il n'y ait quelque Hiſtorien qui recueille & qui publie tous les actes du proces. Ce ſera ſur ces pieces que le public & la poſterité qui ſont les maîtres de la reputation, & ſur tout en fait de litterature : jugeront non ſeulement les parties, mais même les juges qui les auront jugées. Les Rois & les Magiſtrats peuvent donner des graces, des privileges & des richeſſes à qui bon leur ſemble, mais la gloire dépend des ſuffrages du peuple. Ils ne peuvent pas faire trouver bon un Livre que le public a jugé mauvais, ni condamner ce qu'il aura trouvé bon. Celuy dont il s'agit aura l'une ou l'autre de ces fortunes. S'il ne vaut rien, il tombera de luy-même ; s'il ſe trouve bon, ce ſera une honte de l'avoir voulu ſupprimer, & de n'avoir pas ſeulement daigné le faire examiner. Cette poſterité s'étonnera ſans doute qu'aprés les fortes raiſons & les preuves par écrit que j'ay alleguées contre le Privilege excluſif & l'Arrêt qu'on pretend l'avoir confirmé ; je n'aye pas pû obtenir des Commiſſaires pour conferer les deux Ouvrages dont il s'agit. Il eſt certain que celuy de l'Academie n'a point eſté repreſenté juſques icy, & qu'on

refuſe même encore à preſent de le montrer. Cependant c'eſt la piece fondamentale du procés ſans laquelle on ne peut pas dire, que l'Arrêt ait eſté rendu en connoiſſance de cauſe. Le public s'étonnera ſans doute que les cent mille ſuffrages avantageux qu'il a donnez à un Livre qu'il luy eſt fort neceſſaire, n'ayent pas pû prevaloir à la cabale d'une douzaine d'envieux qui occupent le dernier rang dans la litterature, & qui n'oſent ſe nommer en particulier : ſous pretexte qu'ils empruntent un vain nom d'Academie, dont les plus qualifiez & les plus habiles deſavoüent publiquement le procedé. Je l'aurois déja fait voir, ſi la même cabale ne m'avoit fermé la porte de tous les Tribunaux de la juſtice. Dans les Juriſdictions reglées, il y auroit des voyes par des ſommations & des interrogatoires de prouver des faits de cette nature : mais par un autre prodige qu'on aura de la peine à croire, j'ay des parties qui m'inſultent, qui me notent, qui me depoſent impunément, tandis que non ſeulement on me dénie la juſtice, mais mêmes des Juges, ce qu'on ne refuſe pas au moindre des ſujets du Roy.

Aprés cela, MONSEIGNEUR,

il m'eſt permis de ſoûtenir avec cent mille perſonnes qui murmurent contre les titres qu'on m'oppoſe, que le nom le plus avantageux qu'on puiſſe donner à ces actes, eſt de dire qu'ils ont eſté ſurpris. Car on ne peut pas concevoir que des Miniſtres auſſi juſtes & auſſi éclairez que ceux qu'on dit les avoir rendus; l'ayent pû faire en connoiſſance de cauſe : puiſqu'ils choquent viſiblement l'interêt public. Cét interêt eſt le meilleur moyen de caſſation & de requeſte Civile qu'on puiſſe alleguer. On ne luy peut oppoſer ni fin de non recevoir, ny preſcription. On ne ſçauroit revoir trop de fois les affaires qui le concernent. Si ces titres étoient bons alors, ils le ſeront encore à preſent. Quand une fois on ſe pourvoit contre des actes, les Juges en doivent examiner tout de nouveau la juſtice & la validité : & enſuite les reformer s'il y a lieu, ou condamner ceux qui les conteſtent temerairement aux peines de l'Ordonnance. Autrement il faudroit aneantir les titres de l'Ordonnance de 1665. & de 1673. rendus en faveur des requeſtes civiles & des caſſations, qui ont eſté faites par les avis & ſur les memoires de Monſieur le Chan-

celier Seguier, un des plus fameux Miniſtres qu'on ait vûs en France. Je demande donc, MONSEIGNEUR, que vous ayez la bonté d'examiner s'il ſeroit juſte d'accorder maintenant ce Privilege excluſif s'il n'avoit point eſté accordé. Si on rendroit plenipotentiaires de la Langue une douzaine d'Albigeois & de Poëtereaux, qui ſe pretendent proprietaires de tous les mots communs & des Proverbes. Cette ſeule propoſition a tellement ſoulevé le public contre eux, qu'elle les a ridiculiſez dans le monde, & les a fait devenir odieux à toutes les perſonnes de bon ſens. Quand cette affaire ſera éclaircie, il ſe trouvera qu'elle vient originairement de l'avarice d'un particulier, qui a abuſé de l'accés qu'il avoit auprés de ces grands Miniſtres qu'il a ſurpris, & dont il a mis la reputation en compromis aux yeux de toute l'Europe. Car elle examinera toûjours ce qui eſt juſte ; & non pas ce qui aura eſté jugé.

Je finiray, MONSEIGNEUR, en vous faiſant voir par un exemple fameux, qu'il n'eſt pas nouveau que l'intereſt de quelques particuliers ſe ſoit oppoſé au bien public, & que les prejugez qu'ils avoient obtenus n'ayent point prevalu contre

interest general. Nicolas Briot Tailleur General des Monnoyes, & le plus expert en son art qui fût en toute l'Europe, proposa au Conseil dés l'année 1616. cette merveilleuse invention qu'on pratique maintenant en la fabrique des Monnoyes par le moyen de la presse, du balencier, du couppoir & du laminoir. Les Officiers & Monnoyers de Paris qui la fabriquoient au Marteau avec bien plus de longueurs, de frais & d'imperfection, s'opposerent à l'établissement qu'il en vouloit faire, ils avoient à leur tête Pierre Regnier un des Gardes de la Monnoye de Paris, ce qui en rend le paralelle plus juste avec Seraphin Regnier, Chef des seditieux de l'Academie. Briot fit de continuelles sollicitations jusqu'en l'année 1625. Il fit divers essais en presence de Messieurs de Chasteau-neuf, de Boissise & de Marillac, contenus en des procés verbaux des mois de Mars 1617. & d'Avril 1624. qui sont au Greffe de la Cour des Monnoyes : Cette Cour avoit aussi nommé des Commissaires pour y assister, & elle fit des Remonstrances pour y faire une pareille opposition. Enfin par Arrêt du Conseil du 3. May 1625. les Officiers de la Mon-

noye au Marteau gagnerent leur cauſe contre Briot, qui de chagrin ſe retira en Angleterre, où il porta ſes Machines qui y furent bien receuës & executées. Aprés une inſtruction ſi ſolemnelle on peut dire que cét Arreſt eſtoit rendu contradictoirement s'il y en eut jamais. Cependant en l'an 1640. quand il fut queſtion de faire refondre toutes les Monnoyes, pour les convertir en Loüis d'or & d'argent. Monſieur le Chancelier Seguier dont la grande ame étoit au deſſus de ces veines foibleſſes de s'en tenir aux deciſions de ſes Predeceſſeurs, ſcella des Arrêts, des Declarations contraires en faveur d'Iſaac Briot, qui établirent l'uſage des machines de feu ſon Frere. Ce qui a eu un ſi heureux ſuccés que la fabrique des Monnoyes au marteau s'eſt abolit d'elle-même, juſques-là que ſes Officiers ne ſçavent pas même ce que c'eſt que boüer & rechauſſer des flans par le moyen du boüard & du rechauſſoir, qui ſont des outils & des termes de l'ancienne fabrique, qui ne ſeront conſervez que dans le Dictionaire Univerſel : & au contraire ces nouvelles machines ont porté la Monnoye de France à une telle perfection qu'elle

s'eſt répandüe par toute la terre. Elle y a porté en même temps le nom & la gloire du Roy, avec celle du Miniſtre qui a protegé cette rare invention, que ſes Predeceſſeurs avoient condamnée.

Ce qui s'eſt fait alors pour les monnoyes, eſt la meſme choſe que ce qui ſe fait aujourd'huy pour la Langue : il y a deux parties qui conteſtent ſur la bonté & l'utilité de deux Dictionaires. L'Académie a un titre moins ſolemnel que celuy des Officiers de la Monnoye au marteau. Ils n'ont point fait d'eſſay, ny de montre de leur Ouvrage. Il le faut examiner une bonne fois, nonobſtant les prejugez qu'elle peut avoir, afin de connoître l'utilité que le public recevra de l'un & de l'autre Ouvrage. Il en faut recevoir les ſuffrages, parce que c'eſt un tribunal qu'on ne peut ſurprendre. Les Princes font les loix par leur authorité & les ſujets les reçoives avec ſoûmiſſion. Mais il eſt bon que le conſentement du peuple s'y joigne, afin qu'elles ſoient executées avec agréement. Les conſequences impreveües & le changement des choſes portent ſouvent ceux qui les ont faites à les revoquer. C'eſt pourquoy, MONSEIGNEUR, je vous conjure de faire exa-

miner cette affaire par des gens habiles & desintereſſez. Il y va de vôtre gloire & de l'intereſt public, pour lequel vous avez toûjours paru ſi zelé. Car pour mon intereſt particulier, je ſuis preſt de le ſacrifier à vos volontez & d'executer les Ordres & les Jugemens qu'il vous plaira me donner, quels qu'ils ſoient avec un tres profond reſpect.

FURETIERE.

A Paris ce 6. Iuillet 1686.

SECOND PLACET
& tres-humble Remontrance à Monseigneur le Chancelier.

MONSEIGNEUR,

ENFIN j'ay appris que Messieurs de l'Academie Françoise ont commencé de vous obeir, & vous ont porté les Memoires qu'il y a huit mois que vous leur demandez ; j'y répondray si-tôt que j'en auray eu communication.

Cependant, Monseigneur, souffrez que je leur envie le facile accez qu'ils ont auprez de Vôtre Grandeur. Ils ont des deputez & des harangueurs à leur tête, qui obtiennent de longues & solennelles audiences, tandis que je n'en ay que de passageres & momentanées. Ils tâchent de vous surprendre en vous donnant de mauvaises impressions, tant de ma personne que de mon Ouvrage dont je ne puis bien me défendre, parce que je

n'y suis pas present. Ils vous ont fait entendre qu'ils avoient un Arrest contradictoire qui confirme leur Privilege exclusif; cependant il n'y a rien de moins veritable. Les Commissaires qu'ils ont nommez depuis deux mois pour dresser les Memoires qu'ils vous viennent de presenter en sont une preuve démonstrative. Si leur Arrest avoit esté rendu en connoissance de cause, ils pouvoient sur le champ representer les écritures qu'ils avoient dû fournir & rétablir les productions qu'ils avoient dû faire dez le commancement d l'année 1685. sur lesquelles auroit dû estre fondé de l'Arrest dont ils se prevalent. Mais il est certain qu'ils n'en ont fait aucunes, comme il paroît par le Veû de l'Arrest, il n'y est fait mention que d'une simple Requeste communiquée, où mes Parties se plaignent seulement que je me suis approprié leur travail, & que j'ay inseré tout leur Dictionaire dans le mien sans aucun changement ou du moins tres-leger. Je leur ay dénié ce fait, & au lieu d'en approfondir la verité (ce qu'il estoit facile de faire par la conference des deux Dictionaires) ils ont fait signer par surprise un Arrest qui ordonne que mes Plais

(qui n'avoient point esté veus) seroient supprimez ; & que le Privilege que j'avois obtenu dans les formes seroit revoqué. Je soûtiens devant Dieu & devant les hommes, que cet Arrest rendu sans la representation des pieces fondementales ne peut passer pour contradictoire, & qu'il ne pourroit estre juridique sans un grand effet du hazard, puisqu'il n'a esté fait alors aucune instruction legitime. Si une telle procedure avoit lieu, il faudroit rayer tous les Articles des Ordonnances qui regardent les instructions des affaires du Conseil ; elles veulent des reglemens, des productions & des nominations de Commissaires pour rendre un Arrest definitif & authentique: car quand il ne s'agit que d'une simple provision reparable en definitive, une Requeste communiquée peut suffire : Mais quand pourroit-on demander une pleine instruction dans les formes ? sinon en une affaire où il s'agit non seulement du bien d'un particulier ; mais de l'interest public de la gloire de la Nation, & de l'examen de la clause d'un Privilege exclusif, contre lequel toute l'Europe reclame.

Il y a long-temps que je me plains que j'ay à faire à des Parties, qui non-seule-

ment se moquent des formes de la Justice, mais encore qui veulent estre seuls Juges en leur cause. Messieurs les Commissaires qu'ils ont nommez simplement pour dresser des Memoires & des défences contre moy, se sont scandalisez de ce que je n'ay pas voulu donner ma parole de me soûmettre à tout ce qu'ils voudroient ordonner sur nôtre different : Je leur ay remontré avec tout le respect possible, que n'étant que subdeleguez de mes Parties qui n'étoient point mes juges, ils n'avoient droit que de proposer des moyens d'accommodement & non point de faire des décisions.

En effet mes Adversaires pretendent se rendre maîtres absolus de mon Ouvrage: ils ne se contantent plus de demander la distraction & la revendication des mots qu'ils pretendoient que je leur avois volez au commancement du Procez ; ils veulent maintenant que je retranche tous les mots communs, & les proverbes de la Langue qui ne sont pas nommement compris sous quelques Arts particuliers, dans lesquels ils veulent que je me renferme, & qui pis est ils veulent que ce retranchement se fasse par l'ordre de ceux qui seront choisis de leur Corps, sur quoi

je ſupplie Vôtre Grandeur de faire ces reflexions.

Premierement, Que je ne ferois point de difficulté de retrancher mon Ouvrage s'il y avoit lieu : Je vous ay offert, Monſeigneur, de le ſacrifier tout entier à vos volontez, & de le jetter au feu ſi vous l'ordonniez, pourveu que ce fut en connoiſſance de cauſe ; à plus forte raiſon en voudray-je bien ſacrifier une partie, ſi elle eſt jugée utile. Je vous ay toûjours ſupplié avec grande inſtance qu'il vous plût nommer des Commiſſaires pour l'examiner & le conferer avec celuy de l'Academie qui vous en feroient voir la difference, & quelle utilité le Public pourra tirer de l'un & de l'autre. Mais ce ſeroit une choſe inoüye en juſtice de me donner pour Juges mes Parties adverſes. Dans de ſemblables differens on convient d'Experts, ou on en fait nommer d'office, mais il faut qu'ils ne ſoient ny ſuſpects ny intereſſez, & qu'ils jugent également des Ouvrages des deux Parties : j'ay autant de droit de faire examiner le Dictionaire de l'Academie, qu'elle en a de faire retrancher le mien : je leur feray voir cent fois plus de foibleſſes, d'omiſſions & de défectuoſitez dans leur livre, qu'ils n'en

trouveront dans le mien: de ma part je ne recuse pas un des Sçavans de l'Europe, qu'ils fassent une pareille declaration, & après, Monseigneur, nommez d'office qui il vous plaira.

Secondement, que la discution qu'ils pretendent, est absolument impossible à moins qu'on ne la fasse en gros, & en ce cas elle devroit déja avoir esté faite sur l'Essay que j'ay fait imprimer. Je les ay sommez plusieurs fois de me cotter par écrit les mots & les phrases qu'ils pretendent revendiquer à quoy il; n'ont point satisfait; il n'estoit point besoin de s'attendre à des conferences de plusieurs personnes qu'on auroit de la peine à assembler, & qui ne produiroient aucun fruit s'il s'y trouvoit des Parties animées: qui ne les feroient aboutir qu'à de vaines contestations & à des querelles dangereuses; car les Auteurs en furie sont à craindre.

Que si on vouloit passer à un plus grand détail, il faudroit que les Juges fussent d'un grand loisir, attendu l'immense grosseur de mon Dictionaire; j'ay esté un an entier à le ponctuer, & à le soussigner pour marquer ce qui doit étre en Italique; il n'y a personne qui puisse

l'examiner en trois ans, quelque tems & application qu'il y donne : Que seroit-ce ? s'il falloit que quelque Academicien assistât à cet examen qui contesteroit sur chaque article ; il y faudroit employer les années du Dictionaire de l'Academie, c'est à dire un siecle : Mais enfin quel temps me faudroit-il pour guerir & consolider les playes qu'ils y auroient faites, en coupant & retranchant ce qu'il leur auroit plû ? & aprés en avoir renversé tout l'ordre & l'œconomie? j'aurois bien plus de peine à y retrouver une suitte, que je n'en ay eu à en faire la premiere composition.

Neanmoins pour montrer la soûmission que j'ai à vos volõtez, Monseigneur, je veux bien faire une tentative de deux ou trois de ces conferences, où sans reconnoître la superiorité de mes Parties, & sans me soûmettre à leur jugement, je feray la lecture de plusieurs mots communs de la Langue, & qui ne sont point renfermez dans des termes des Arts ; je leur feray voir qu'ils sont traittez avec une si grande difference de leur travail, qu'aprez qu'ils auront marqué ce qu'ils pretendent en faire retrancher comme leur appartenant, je rendray le Public

juge de cette contestation, dont l'issuë tournera sans doute à leur honte, & excitera plus de risée que tout ce qui a été dit jusqu'icy contr'eux.

Et pour vous convaincre Monseigneur, que je ne pretens point profiter du Dictionaire de l'Academie ny entreprendre sur son travail, c'est que je consens que vous ne m'accordiez le Privilege qu'à la charge que les feüilles, à mesure qu'on les imprimera soient reveües & corrigées par un inspecteur non suspect & de loisir. qu'il vous plaira de nommer, & j'offre sur son advis de retrancher toutes les définitions, phrases & décisions qui seront conformes à celles de l'Academie & que elle pourra justement pretendre luy appartenir en propre, ou luy avoir été volées : que si elles etoient absolument necessaires à la suitte du discours, j'offre de les citer avec eloge ou de les mettre en caractere Italique, ou de les distinguer par d'autres marques d'Imprimerie, ce qui met ces Messieurs hors d'interest : & à faute de satisfaire, je me soûmets à faire refaire les feüilles ou cartons, à payer une Pistole d'amende pour chaque contravention, ou à telle autre peine qu'il vous plaira, Monseigneur, d'arbitrer.

J'adjoûte seulement que je n'ay point eu dessein de faire un Dictionaire de mots, mais de choses : J'ay évité autant que j'ay pû les decisions sur les difficultez de la Langue ; je les ai laissées à l'Academie. On y trouvera plus de Physique & d'Histoire que de Grammaire ; & ainsi je ne me suis pas simplement renfermé dans les termes des Arts, comme mes Parties pretendent m'y obliger, mais j'y ay inseré tout ce que j'ay trouvé de curieux dans les Autheurs, qui peut instruire de la nature & de la difference des choses dont on est en peine aussi bien que de leurs divers noms ; j'y ay mis l'etimologie des mots communs aussi bien que de ceux des Arts ; j'en ay nommé les inventeurs & indiqué les Auteurs qui en ont écrit, & en un mot il est tout different de celui de l'Academie.

Tous ces artifices de mes Parties ne tendent qu'à tirer l'affaire en longueur, pour profiter de mon âge & de mes infirmitez corporelles ; il ne leur suffit pas des longueurs ordinaires qui se font au Procez, nonobstant les soins que les habiles Magistrats ont employez pour les abreger les delays de l'Ordonnance ne courrent point pour moy ; ils y adjoû-

rent encore les Deputations, les Assemblées, les Nominations de commissaires, pour dresser des memoires; & mille autres suites que la plus fine chicane n'a point jusqu'icy inventées, & ils ont si bien fait que depuis dix-huit mois que je demande justice, je n'ay encore pû obtenir de Juges, ny de Commissaires, ny faire aucune procedure pour instruire la plus juste demande qui fut jamais.

Ils se sont encore avisez de se servir d'un nouvel artifice; quand ils voyent que le Public s'oppose à la pretention qu'ils ont de faire supprimer un bon Livre, ils tâchent de le defigurer en luy retranchant les parties necessaires pour sa liaison & son ornement. Il n'y a point de Statuës ny de Tableau, qu'une main étrangere ne gaste, quand elle en veut retrancher quelque chose, à plus forte raison quand c'est une main ennemie? Une vertueuse Matrone aime mieux baiser sa fille morte, que de l'avoir deshonorée J'aime mieux voir perir absolument mon Ouvrage que de le laisser reformer par des ennemis qui ne sont pas assez capables pour en corriger les fautes qui s'y pourroient estre glissées; mais qui en veulent seulement oster l'étenduë, la suite, l'é-

l'énergie, & en un mot ſes principales beautez.

En dernier lieu je vous ſupplie, Monſeigneur, de conſiderer que cette diſcuſſiõ que mes Parties veulent faire eſt une pure petition de principe : que ce ſeroit juger la queſtion de la validité de leur Privilege excluſif dont il s'agit au Procez & dõt même l'execution ne leur devroit pas être renvoiée; ce ſeroit les rendre proprietaires des mots, des phraſes & des Proverbes de la Langue, qui appartiennent autant au moindre Bourgeois qu'au premier Prince du Sang. Il y a tant d'abſurdité dans cette pretention, qu'il ſuffit de l'alleguer pour la détruire ; elle a tellement ſoulevé les eſprits tant des Sçavans que du Peuple, qu'au lieu de tourner à la gloire de l'Academie, elle a attiré ſur elle la haine & l'indignation publique.

S'il étoit vrai que ce Privilege fût l'éfet d'une grace qui lui eût été accordée aprés quelque examen ou reflexion, je baiſerois avec reſpect ces caracteres & ces marques d'autorité qu'on veut faire croire y avoir été imprimées par de ſages Miniſtres qu'õ a ſurpris : mais je le ſoutiens obreptice & ſubreptice ; aprés avoir appris tres-certainement que le Roy, ny Mr le Chancelier

d'Aligre n'ont jamais entendu l'accorder avec une clause si extraordinaire. Je l'ay demontré au Procez non seulement par des presomptions invincibles, mais encore par des témoignages par écrit dont Mr le Rapporteur vous fera le récit au Conseil, quand il vous plaira lui donner audience. Toute l'affaire n'a été traitée que par des sollicitations verbales, & je n'ay pû faire jusqu'icy aucune procedure reglée sur laquelle on puisse fonder un jugement assuré.

Et ainsi je ne croy pas manquer de respect envers le Sceau du Roy, ny envers cette auguste Dignité dont vous êtes revétu, Monseigneur, si je donne à ce Privilege les titres odieux qu'il merite, si je dis que non seulement il a esté surpris, mais que c'est l'effet de la friponnerie d'un particulier qui équipolle à une fausseté punissable, comme j'en feray la preuve si j'y suis receu.

On reçoit tous les jours des oppositions contre des Lettres scellées, & on ne trouve point mauvais en Justice qu'õ les cõbatte, quand on a pour cela des moiens legitimes. En ces occasions on ne choque point l'authorité des sages Ministres qui

en ont fait la conceſſion ; on fait ſeulement punir la temerité de ceux qui les ont ſurpriſes. On ne peut faire plus d'honneur à la memoire de ces Grands Hommes qu'en empêchant l'effet d'une grace qu'ils n'ont jamais eu deſſein d'accorder, & qui au jugement du Public eſt ſi odieuſe qu'elle a fait perdre toute la reputation que l'Academie avoit acquiſe auparavant. Il eſt même à craindre que le contrecoup ne terniſſe la glorieuſe memoire des perſonnes dont elle eſt émanée. Dans l'attaque de ce Privilege je défens la cauſe du Public plûtôt que la mienne ; & il eſt juſte qu'ayant travaillé pour luy toute ma vie, je ſoutienne ſes interêts juſqu'à l'extrémité ; enfin j'agis pour la gloire de la Nation & pour l'honneur du Sceau.

Ne ſeroit-ce pas une honte à la Franque les Etrangers qui regardent l'Academie comme l'élite des beaux eſprits du Royaume, eſtant trompez par les grands noms qui ſont dans la liſte : trouvent au bout de cinquante ans pour tout fruit de leurs aſſemblées une oppoſition à l'impreſſion d'un Livre de la beauté duquel ils ſont perſuadez, & qui en ſouhaittent ardemment l'édition, comme il

eſt expreſſement témoigné dans les nouvelles de la Republique des Lettres du mois de Juin 1686. Ils ſe réjoüiſſoient par avance de l'eſperance qu'on leur a donnée que ſe Privilege en ſeroit bientôt accordé, Ils ſçavent que Monſieur le Chancelier le Tellier n'a point fait de difficulté de déroger à la clauſe excluſive du Privilege qu'on prétend avoir eſté accordé par ſon Predeceſſeur, puiſque le 2. Decembre 1683. il en a accordé un en faveur de Ceſar de Rochefort ſous le titre de Dictionaire General & curieux de tous les mots François imprimé à Lyon, & débité à Paris, qui eſt produit au Procés. C'eſt une preuve convaincante qu'il n'a point eu d'égard a la clauſe du Privilege de l'Academie, au lieu de le confirmer comme on pretend qu'il a voulu faire. Sera-t'il fort glorieux au Sceau ou l'on accorde tous les jours des Privileges pour des Fables, des Romans, & tant d'autres Livres de bagatelles, qui font la plus grande partie du commerce de la Librairie de Paris ? qu'on refuſe le Privilege, & même l'examen d'un Livre ſolide & plein d'erudition, comme on a déja reconnu par les Eſſais qui en ont eſté publiez.

Ne doit-on compter pour rien la voix de toute la France qui a beſoin d'un Dictionaire, & qui en attend un inutilement depuis tant de tems de l'Academie, qu'elle ne verra peut-être jamais ? Elle ſe plaint cependant qu'on la prive de l'uſage d'un autre qui eſt tout achevé & tout different, & auquel elle a donné une approbation generale ; c'eſt dans l'univerſailté des ſuffrages que ſe trouve la ſource de la verité, & la regle de la Juſtice.

Je ne doute point, MONSEIGNEUR, qu'en quelque grande élevation que vous ſoyez, le bruit qu'a fait cet Ouvrage ne ſoit parvenu juſqu'à vos oreilles, auſſi bien que le ſcandale que cauſe la pretention de l'Academie : & que d'autre côté vous n'ayez pas fort bonne opinion de ſon Livre, depuis qu'on s'eſt détrompé de cette grande preoccupation qu'on avoit pour elle, & qu'on a fait voir le vray caractere de ceux qui y travaillent.

Le ſoin qu'ils prennent de le cacher ne donne pas une grande preſomption de ſa bonté, depuis ſeize ans qu'on l'imprime & qu'on le revoir, il n'en ont pû montrer une feüille correcte, & ils auroient eu aſſez de tems depuis deux ans

que

que la querelle dure pour en faire paroître au jour quelque echantillon : bien loin de cela ils le tiennent soigneusement renfermé dans une armoire, comme un criminel dans un cachot. J'ay remarqué dans mon premier Factum qu'il y avoit plusieurs fautes grossieres & omissions, & que dans une seule feüille il y en avoit 77. c'est pourquoy il est necessaire non seulement qu'il passe entre les mains d'éxaminateurs étrangers, mais encore cela prouve la verité du fait que j'ay allegué qu'il faut qu'il y ait des Dictionaires concurrens, qui fassent la critique & les supplémens des autres. C'est ce qui fait que le Public crie hautement qu'il n'y en sçauroit avoir trop.

Quand je songe qu'un phantosme qui apparut à Cassius fut cause de la perte de la liberté Romaine, j'ay trouvé bien de la ressemblance avec ce phantosme du Dictionaire invisible de l'Academie qui veut faire perdre au Public sa cause, & luy oster la liberté de la Langue. Il a jusqu'icy fasciné les yeux de Messieurs les Ministres, jusqu'au point de n'avoir pas voulu se laisser détromper par la representation d'un Ouvrage qui répondra fi-nal à leur attente.

Faites auſſi cette reflexion, Monſeigneur, qu'encore que l'Academie entiere pretende eſtre un Corps conſiderable qui merite quelque prerogative & paſſedroits le Public forme un corps bien plus puiſſant, aux intereſts duquel on doit avoir bien plus d'égard. Que ſi ce Privilege n'avoit point eſté obtenu, vous auriez trop de juſtice & trop de lumieres pour l'accorder maintenant. Il ne faut pas que d'indignes ſujets profitent des ſurpriſes manifeſtes qu'ils ont faites à vos predeceſſeurs ; Ils font meſme plus de tort à l'Academie qu'on ne s'imagine, puiſqu'à l'égard de ſes illuſtres membres ; il ne ſera pas honorable que des étrangers qui trouveront dans ce Dictionaire, une generalité definie par l'étenduë d'une Juriſdiction, une glande par une tumeur dans l'aiſne, & quantité d'autre fautes qui ſautent aux yeux ; en accuſent de Grands Prelats, des Magiſtrats, & des Ducs & Pairs dont ils verront les noms dans la liſte : ils les confondront facilement avec des ignorans Lettonniers, qui ſont les cauſes du Scandale, & qui attirent ſur tout le corps le murmure & les continuelles imprecations des Peuples.

Ce n'eſt pas la premiere fois que les

Livres des bons Auteurs ont eu diverſe fortune dans des temps differens. M. de Launoy nous apprend que l'Univerſité de Paris a fait rendre divers Arreſts, tantoſt pour brûler les Ouvrages d'Ariſtote tantoſt pour obliger les Profeſſeurs à ne point enſeigner d'autre Doctrine ; ainſi je ſuis perſuadé que ſi on me refuſe aujourd'huy un Privilege dont l'inutile ſollicitation m'a déja coûté plus de mille écus ; quelque jour il ſera accordé avec éloge à ceux qui viendront aprés moy, quand on ſe verra fruſtré de cette magnifique attente du Dictionaire de l'Academie dont on n'a que trop de raiſon de ſe défier dés à preſent ſur les échantillons qui en ont eſté publiez ; & alors, Monſeigneur, jugez s'il ſera fort glorieux à toute la France d'avoir privé un Auteur vivant du fruit de ſon travail, qu'on regrettera ſans doute aprés ſa mort.

Quand à l'autre Procés que j'ay contre Meſſieurs de l'Academie ſur ma pretenduë depoſition, je ſupplie vôtre Grandeur de conſiderer, que ſi j'eſtois un Cordonnier, ou un autre miſerable Artiſan, il me ſeroit facile d'obtenir Juſtice contre les Jurez & la Communauté

du Meſtier qui m'auroit voulu chaſſer indignement de ſon Corps. Pourquoy ſeray-je depire condition, parce que je ſuis Academicien ? S'ils pretendent le Privilege d'avoir leurs cauſes commiſes à la propre Perſonne du Roy, quoy qu'ils n'en ayent ny titre ny exemple ; cela ne ne me doit pas nuire : Car ſi le Roy eſt le Protecteur de l'Academie, je ſuis auſſi ſous ſa protection, puiſque je ſuis un de ſes membres ; il ne faut pas que cette qualité m'empeſche d'obtenir la Juſtice qu'il doit à tous ſes Sujets. Ces Meſſieurs devroient employer le credit qu'ils ont à la Cour pour obtenir du Roy la declaration de ſa volonté ſur ce Sujet, & ne pas attendre qu'un homme qui n'y a aucun accez ny Patron ſoit reduit à ſolliciter inutilement ſa réponſe par des Placets dont ils empeſchent eux-mêmes la réüſſite. Mais c'eſt une temerité à eux auſſi bien qu'à moy d'importuner Sa Majeſté pour un Jugement de cette nature ; Elle a des ſoins plus importans qui l'occupent. Quand il y a des Rois détronez, ou des Princes chaſſez de leurs Terres, c'eſt à ce Grand Prince qu'il appartient de les remettre en la poſſeſsion de leurs Etats : mais il ne doit pas s'amuſer

à juger si un Academicien a esté bien ou mal interdit. C'est un digne employ pour luy de donner la Paix à toute l'Europe ; mais il ne doit pas s'abaisser jusqu'à songer s'il y a du trouble dans l'Academie. Ce n'est pas aussi une petite temerité de nous adresser à vous, Monseigneur, pour décider cette contestation, car quoy que vous soyez la bouche du Roy, comme on le trouve heureusement dans vôtre Anagrame : cette bouche ne doit s'ouvrir que dans les Conseils du Roy pour prononcer sur les differents des Potentats de l'Europe ; vous ne sçauriez sans vous abbaisser descendre de cet Auguste Tribunal. C'est abuser de vôtre loisir de vous entretenir d'un different qui n'est pas digne d'être porté à vôtre Audience ; Elle doit renvoyer ces petites contestations à des premiers Juges, & à des Officiers de Police dont la fonction est de regler les differends des Communautez & des Confrairies. C'est pourquoy je vous demande mon renvoy pardevant les Juges ordinaires ; devant lesquels il est permis à tous les autres sujets du Roy de se pourvoir en de semblables occasions.

Enfin, Monseigneur, il est tems de fi-

nir une affaire qui ruine ma ſanté & ma fortune ; & qui m'oblige à vous ſupplier avec les termes du Prophete Royal, *Judica me, Deus, & diſcerne cauſam meam de gente non ſancta, &c.* Je n'oſe achever le Verſet de peur qu'on n'en faſſe une trop juſte application au plus emporté de mes Adverſaires & la premiere cauſe ſcandale.

FURETIERE.

A Paris, le 30. Aouſt 1686.

DERNIER PLACET
& tres-humble Remontrance à Monseigneur le Chancelier.

MONSEIGNEUR,

C'est à mon grand regret que la necessité de ma défense m'oblige à importuner encore une fois Vôtre Grandeur. Mes parties tâchent de me noircir dans vôtre esprit : ils se plaignent que je leur dis des injures, & traitent de libelles les solides raisons que j'allegue contre-eux. Vous m'en fistes, MONSEIGNEUR, une douce repriméde la derniere fois que j'eus l'honneur de vous saluër. Je la receus avec grande soûmission ; mais je vous supplie de considerer qu'elle seroit plus juste en toute autre occasion qu'en celle-cy. Tout le procez ne roule que sur la reparation que je demande de la plus haute injure que mes Parties m'ayent peu faire : ils m'ont chassé honteusement d'une Com-

pagnie qui a esté cy-devant en estime dans le monde : ils m'ont voulu noircir dans l'esprit du Roy & du public, & même chez les Etrangers, car cet affaire fait du bruit par toute l'Europe. Ils m'ont accusé d'estre un voleur, un traître, un faux frere, j'ay esté obligé de m'en justifier, & je ne l'ay pû faire plus modestement qu'en faisant connoître au public qu'ils estoient des ignorans, & que leur Livre estoit si méchant qu'il n'y avoit rien qui meritât d'être volé. J'en ay heureusement persuadé le general du monde par les échantillons, les critiques & les paralleles que j'ay fait voir de nos deux Ouvrages. Les livres Polemiques n'ont jamais esté défendus, parce qu'ils ont toûjours procuré l'avancement des Lettres : Je n'ay fait aucun reproche à mes parties qui regardât les mœurs, je ne les accuse point d'être faussaires, adulteres, ny mal honnêtes gens, quoy que ne soit pas faute de matiere, ny de preuves : mais ils n'ont pas usé de la mesme moderation à mon égard. Non seulement ils ont semé dans le monde mille calomnies contre moy par leurs bouches nombreuses, qui seroient capables de détruire la reputation la mieux

établie : ils ont fait courir de vrais libelles en prose & en vers, & entr'autres un gros volumes dont on m'a donné une des mille copies qu'ils ont répandu dans Paris, que j'ay mise entre les mains de Monsieur Turgot mon Rapporteur, pour la joindre au procez, quād il vous plaira, MONSEIGNEUR, de le juger. Voicy en sommaire les eloges qu'ils me donnent : ils m'appellent belistre, maraut, fripon, fourbe, buscon saltimbanque, infame, traistre, fils de laquais : Ils me traitent d'impie ; de sacrilege, de voleur, de subornateur de témoins, de complice de faux Monoyeur, de fallificateur de certificat, de banqueroutier frauduleux, de vendeur de justice, &c. Ils disent, que j'ay esté destitué de mes charges par Arrest, que j'ay esté dépouillé de mes Benefices par devolut, que je suis sans honneur, plein de turpitude, & un comble d'horreurs. Je n'ay que trop de moyens de faire voir par écrit la fausseté de toutes ces calomnies : mais il y a cette malheureuse difference entre nous, qu'ils ont la voye ouverte de la Justice pour demander reparation des injures

qu'ils pourroient pretendre que je leur ay dites : & qu'à mon égard la porte de tous les Tribunaux m'eſt fermée. Depuis 2. ans qu'il y a qu'ils m'ont fait la premiere injure, dont les autres ne ſont que la ſuite, je n'ay peu avoir d'audience ny de renvoye devant les Juges ordinaires ; ce que je vous ay demandé, MONSEIGNEUR, avec grande inſtance par mes precedens Ecrits.

Quand nous plaiderons dans une juriſdiction reglée, où l'on donne une audience égale aux deux parties, je me defendray bien contre leurs députations & leurs harangues. Je prouveray avec des procedures legitimes tous les faits que j'ay alleguez & ſignez : au lieu que juſqu'icy ils ont fuy la face des Juges, & ont évité toutes les conteſtations dans les formes, juſqu'à me refuſer la communication de leurs defenſes. Il y a encore cette malheureuſe difference entre nos genies, que je leur fais bonne guerre, & que je les attaque à découvert & en brave homme ; au lieu qu'ils agiſſent à la maniere des aſſaſſins, qui ſe maſquent le viſage & ſe cachent derriere une haye pour faire leur coup impunément. Parce qu'ils ne mettent point de nom à

leurs libelles, ils croyent qu'un desaveu leur suffira pour se garantir de la punition que meritent leurs calomnies, cependant qu'ils joüissent de l'avantage du mal qu'ils ont fait. La seule lecture de ces libelles justifie assez qu'ils partent de la main de quelqu'un des membres de l'Academie, & parce qu'elle a voulu toûjours agir sous le nom du Corps sans vouloir paroitre sous le nom d'aucun Officier, c'est au Corps entier à répondre de ses membres, ou à faute de les livrer à la Justice, d'être garand de l'évenement du procez. Sur tout si on considere que ces pieces ont esté leües dans leurs Assemblées avec applaudissement, que chacun en a voulu avoir des copies pour les semer ainsi qu'ils ont fait dans toute la Ville. Ce sont-là de ces injures atroces & qualifiées pour lesquelles on obtient des permissions d'informer, & de publier Monitoire.

De mon côté je soûtiens qu'en bonne jurisprudence tout ce que j'a dit contre eux ne doit point passer pour des injures, mais pour des pertinentes raisons, puisque le point decisif du procez consiste à faire voir l'incapacité de mes parties, & les defectuositez de leur Ouvrage. Si

j'ay appellé quelques-uns de ces Meſſieurs Jettoniers, cela ne fait point de tort au corps de l'Académie que je reſpecte, ç'a eſté ſeulement pour ſeparer la paille d'avec le bon grain, & diſtinguer les gens de mérite qui m'applaudiſſent, des indignes ſujets qui me perſecutent. Si j'y ay meſlé quelques agreables railleries pour réveiller l'attention du Lecteur je n'ay fait en cela qu'imiter l'Orateur Romain, qui confond ſes adverſaires avec des Ironies & des ſarcaſmes. Bien loin qu'on me doive blâmer d'uſer de ces privileges de la Rethorique, mes parties enſeigneront elles-meſmes l'art de les pratiquer dans ce bel ouvrage qu'elles promettent de nous en donner ſur la fin du ſiecle futur, elles n'auront pas beſoin d'en chercher bien loin des exemples & des modelles.

Je dis bien davantage, que de tout temps l'Empire des Lettres a joüy de cette agreable franchiſe, de réjoüir quelquefois ſon Lecteur aux dépens de ſon prochain, quand il eſtoit tombé dans le ridicule. C'eſt ce que vous ne pouvez blâmer, MONSEIGNEUR, ſans trouver à redire aux actions de Meſ-

sieurs vos predecesseurs, pour lesquels vous avez une si juste veneration: parce qu'ils ont autorisé cét usage par les privileges qu'ils ont donnez aux sieurs Despreaux & Moliere pour imprimer les excellentes Satyres qu'ils ont faites sur les vices du temps, qui ont souvent servy à les corriger: quoy qu'ils ayent nommez & caracterisé des personnes de toutes conditions pas un ne s'est avisé d'en demander reparation en Iustice. Que si on a souffert de plaisans brocards, dits de gayeté de cœur contre des gens qui ne se les estoient point attirez par leurs attaques: à plus forte raison en doit-on permettre quelques-uns dans une défense legitime, contre la plus injuste oppression qui fut jamais. Aprés tout, je n'ay fait que les dévoiler & tirer le rideau qui les cachoit au public: s'il les a trouvé ridicules, ce n'est pas ma faute, c'est plûtost la leur de s'être trouvez en cette attitude, & en cette disposition. Une laide qui a laissé tomber son masque ne s'en doit prendre qu'à sa laideur, si elle excite la risée de ceux qui la regardent.

Qui plus est, je n'ay rien dit que de veritable; ce qui est si constant, que les

plus notables de la compagnie en ont rendu témoignage non seulement à toute la Cour, mais mesme à sa Majesté, lors qu'elle a eu la bonté d'entendre lire & d'approuver mes défenses. Mes parties ont tâché de surprendre sa religion, & de faire supprimer mon Factum dés qu'il a paru : mais ce juste Monarque leur a declaré, qu'il ne falloit pas oster à une personne les moyens de faire connoître son droit & son innocence. Il n'a pas esté fâché d'apprendre l'état present de l'Academie, afin de pourvoir quelque jour à sa reforme. L'applaudissement que le Public a donné à mes Ecrits, est une marque de la justice de ma cause, & de la verité de mes allegations ; car enfin le Public ne se trompe point en ses Iugemens, & ne donne pas legerement son approbation à des imposteures. Au contraires, le silence de ces Academiciens ne contribuë pas peu à confirmer la mauvaise opinion qu'on a conceüe d'eux & de leur travail : car ce n'a esté que par confusion & par impuissance qu'ils n'ont osé répondre ; le plus grand orgueil ne peut pas aller jusqu'à mépriser ce qui a eu une approbation & une creance generale.

Ce que j'ay dit contre Monsieur Cha-

pentier eſt d'une autre nature, c'eſt une vraye accuſation qui ne peut paſſer pour injure qu'aprés que le procez ſera jugé s'il en obtient l'abſolution. J'ay ſoûtenu qu'il avoit trompé & ſurpris frauduleuſement Monſieur le Chancelier d'Aligre, c'eſt un fait dont la denonciation eſt recevable, auſſi bien que celle de l'abus qu'il fait de la commiſſion que vous luy donnez, MONSEIGNEUR, pour examiner des Livres. On entend d'autre choſe chez les Autheurs & les Libraires, que les plaintes qu'ils font des tyrannies qu'ils exerce contre eux quand ils ne peuvent éviter de paſſer par ſes mains à cauſes des longueurs, des exactions & des corvées qu'il faut qu'ils eſſuyent. Du premier fait il y a déja preuve au procez, je la rendray concluante quand il me ſera permis de l'inſtruire dans les formes, tant par le compulſoire des Regiſtres de l'Academie, que par l'interrogatoire des parties : A l'égard du ſecond, il eſt de notorieté publique parmy ceux qui impriment, & on en aura autant de preuves qu'on voudra.

C'eſt luy au contraire qui doit faire reparation à toute la Republique des Lettres, puiſque par cette ſurpriſe il

a donné lieu à ce murmure general qu'on a fait contre la clause de ce privilege : Il ne faut pas douter que la plainte qu'en font tous les Sçavans de l'Europe, ne donne quelque atteinte à la reputation de ces grands Ministres dont la grace est émanée. Il est à craindre que des Ecrivains étrangers & mal intentionnez n'en tirent des avantages au deshonneur de la Nation ; & n'en faite quelque jour une époque ; s'il arrive qu'a l'imitation de Tacite, ils faillent des Traitez sur les causes de la corruption de l'Eloquence Françoise. Bien loin que mon Epistre au Roy doive être supprimée comme injurieuse à Messieurs les Ministres, je suis au contraire leur défenseur & leur Apologiste ; je leur fais honneur lors que je soûtiens qu'ils ont été surpris & que je me pourvoy par les voyes legitimes de l'Ordonnance contre des actes qui ne sont point des effets de leur deliberation, ny de leur authorité : Je justifie envers le public leur Memoire, quand je prouve par un certificat authentique & domestique, que ce privilege n'a point passé au Sceau par les voyes ordinaires, & qu'il n'y a jamais été lû ny examiné ; & pareillement quand

je rapporte un Privilege donné par Mõsieur le Tellier à Cesar Derochefort, qui déroge en 1683. au Privilege de l'Academie, qu'on pretend qu'il a confirmé en 1684. Dieu nous garde de croire que ce grand Homme ait esté sujet à ces inegalitez & contradictions; il luy est bien plus glorieux qu'on sçache que cet Arrest a esté surpris, comme je le soûtiens positivement: puis qu'il est visible par sa lecture, & qu'il n'a été rendu que sur des Requêtes qui ne contenoient que de faits posez & deniez reciproquement, sans aucune instruction ny representation des pieces fondamentales & necessaires pour donner un jugement définitif. Voila de bons moyens pour soûtenir l'honneur du Sceau & celuy de la Nation, & en mesme temps la cause publique des Lettres.

Cependant, MONSEIGNEUR, c'est aprés un Arrest si avantageux à la memoire de Messieurs vos Predecesseurs, que je languis il y a si long-temps par la fuite & les artifices de mes parties. La lenteur avec laquelle ils vous ont donné leurs défenses que je n'ay point encore veuës, n'est rien à l'égard de la longueur en laquelle ils voudroient traîner

l'accommodement que vous avez souhaité qu'on fit de cette affaire, en retranchant quelque partie des mots compris dans mon grand Ouvrage. Si vous sçaviez, MONSEIGNEUR, la peine qu'il y a à faire des Livres, & la difficulté qu'il y a de trouver de la suite dans des recueils de cette nature, vous n'auriez pas écouté une proposition qui m'obligeroit à recommencer sur la fin de mes jours un travail où j'ay employé toute ma vie. Si vous aviez nommé des Commissaires des-interessez, ils vous auroient fait voir dés la premiere vacation l'impossibilité qu'il y auroit à faire cette discussion, & que ce seroit non-seulement défigurer mon Ouvrage, mais le détruire. Neanmoins, MONSEIGNEUR, pour vous montrer l'aveugle soûmission que j'ay à vos volontez, j'ay bien voulu conferer avec ceux de mes ennemis que vous m'avez donnez pour Commissaires pour travailler à cet examen : Je vous ay rendu compte de la conference qui s'est faite le sixiéme Septembre chez Monsieur le President de Mesme, aprés que j'en eus sollicité deux mois l'assemblée. J'ay fait voir que mes parties en éluderent l'effet par la hauteur dont elles

me traitterent, & les propositions déraisonnables qu'elles me firent. Tous ceux qui en ont entendu parler en ont esté scandalisez, & Monsieur le Maître de Ferrières m'a rapporté que vous n'entendiez point qu'ils fussent Juges absolus, mais seulement parties requerantes, & qu'il falloit qu'ils donnassent des modeles des reformations qu'ils pretendoient que je fisse dans mon Livre, sur lesquels vous decideriez. Lorsque j'attens vôtre décision, MONSEIGNEUR, je fus invité par Monsieur le President à une seconde conference qui se fit chez luy le quinziéme Octobre, apres l'esperance qu'il me donna que ces Messieurs feroient leur reformation en deux ou trois vacations.

Je m'y rendis donc, & j'y fis porter la charge d'un homme de mes minutes, afin de leur donner à choisir : Il ne s'y trouva que Monsieur l'Abbé Dangeau qui ne dit rien contre moy, car il n'ouvrit pas la bouche, & Monsieur l'Abbé de la Vau qui s'étoit fait continuer directeur expressement pour estre mon juge. Je fus bien surpris quand il me demanda comme la premiere fois une soûmission par écrit d'exécuter tous ses jugemens

& que je luy mise entre les mains sur sa bonne foy toutes mes minutes, afin qu'il les examinât en particulier & en mon absence, sans vouloir que j'y formasse aucune contestation. Il me fit même entendre à Monsieur le Président que telle étoit vostre intention, & qu'il luy en portoit l'ordre de vôtre part. Monsieur le Président ny moy n'en voulûmes rien croire, non seulement à cause du témoignage contraire que Monsieur Le Maistres de Ferrieres nous avoit donné de vos sentimens : mais aussi parce que vôtre justice & vos lumieres nous défendoient de penser que vous eussiez donné des ordres si extraordinaires. Car à l'égard de la soûmission qu'avant de travailler on ma demandée, d'executer tout ce qui seroit ordonné par mes Parties, on sçait combien les blancs signez sont odieux en Justice, & qu'on les casse encore qu'ils soient donnez à des arbitres dont les parties sont connuës; Qu'on desapprouve generalement cette maniere qu'auroient des particuliers, de s'établir une souveraineté qui n'appartient qu'au Roy & à ses Magistrats, & qu'on ne souffre pas même dans les compromis. Quand, à la Jurisdiction

qu'ils s'attribuent, il eſt certain que vous ne leur avez donné aucune, parce qu'il eſt inoüy (meſme chez les Peuples les plus barbares) qu'on ait jamais donné à quelqu'un pour ſes Juges, ſes parties adverſes. Ils me traittent en criminel, & ils m'accuſent de les avoir volez : il faut que le coupable ſoit condamné avant que d'eſtre livré à ſes bourreaux : Je les puis bien reconnoître pour tels, aprés les perſecutions qu'ils m'ont faites. Le dernier libelle qu'ils ont publié fait voir qu'ils ont une telle rage contre moy, que toute l'eau de la mer ne ſeroit pas ſuffiſante pour en guerir la morſure. Je reçois des avis de toutes parts des pieges qu'ils me dreſſent, & des deſſeins qu'ils ont de m'enlever mon Ouvrage par quelque voye que ce ſoit, & meſme d'attenter à ma perſonne ; aprés quoy la prudence m'oblige à me tenir ſur mes gardes. Qui eſt-ce qui me conſeilleroit de leur confier mes minutes que j'ay reſolu de ne perdre point de veuë ? Le procés ſeroit vuidé tout d'un coup, ils les jetteroient au feu ; & quand cela ſeroit arrivé, je n'aurois qu'un vain recours en dommages & interefts contre une Communauté qui n'a aucuns biens, & qui ne veut re-

connoiſtre aucuns Iuges : on ſe mocqueroit autant de ma ſimplicité qu'on blâmeroit leur ſcelerateſſe ; car pour leur injuſtice, elle eſt déja aſſez condamnée par le Public.

Quant à la derniere condition qu'ils m'impoſent de vouloir corriger & retrancher mon Ouvrage hors de ma preſence, il n'y a perſonne qui n'en voye l'abſurdité. Les Iuges les mieux établis & les plus éclairez peuvent-ils donner des Jugemens ſans entendre les parties ? Eſt-ce qu'avec tant d'intereſt & de paſſion ils tiendroient la balance ſi droite, qu'ils ne confondroient pas ce qui m'appartient avec ce qu'ils pretendent leur appartenir ? Mais ce qui me ſeroit trop dur à ſouffrir ; c'eſt de me voir en tête pour correcteur un Monſieur de la Vau, qu'on ſçait bien n'être entré dans l'Academie que par la fenêtre & qui n'a point beſoin du ſecours de ſa modeſtie pour avoüer qu'il eſt le plus ignorant Homme du Siecle. Je le verray revendiquer les mots communs de la Langue qu'il entendra, & me laiſſer en grace ceux des Sciences qu'il n'entendra point. Certes j'en aurois bon marché s'il ne touchoit qu'à ce qui ſeroit de ſa portée, mais j'au-

rois peur qu'il me fût tenté de contrefaire le sçavant, & qu'il me fit semblant d'entendre ce qui est au delà de sa capacité. Ce seroit alors qu'on verroit arriver le cas du Proverbe Latin, *Sus docet Minervam.*

Quand à Monsieur le President de Mesme, il s'est comporté dans cet affaire comme un Magistrat tres-prudent; il n'a point voulu affecter la qualité de Juge; quoy qu'il sçache que je ne l'aurois point accusé; mais il sçait si bien l'Ordonnance, qu'il se seroit recusé luy-même, parce que l'Article 17. du Titre 24. enjoint aux Iuges de se deporter de leur propre mouvement de la connoissance d'une affaire où ils sçavent qu'ils ont le moindre interest, & que l'Article 14. declare que d'estre membre d'une communauté qui plaide, est une suffisante cause de recusation. Si les autres Commissaires n'ont pas esté du même sentiment, c'est qu'ils ne sçavent pas cette Ordonnance, ny même le Droit commun. C'est aussi ce qui me fait croire que vous ne leur avez point donné une commission contraire à sa disposition formelle, puis que c'est à vous, MONSEIGNEUR, à qui elle doit la meil-

leure partie de ſes plus beaux Reglemens. Il a donc pris ſeulement la qualité d'amiable compoſiteur il a tâché de faire entendre raiſon à mes Parties; mais la haine qu'ils ont contre moy ne leur a pas permis de s'y rendre. Je l'ay vû incliner du côté de la bonne cauſe, mais ma diſcretion n'a pas exigé de luy qu'il le déclaraſt abſolument pour moy afin de ne ſe pas compromettre avec l'Academie, pour laquelle il doit avoir quelques égards, parce qu'il eſt un de ſes membres, j'attens ſeulement de luy qu'il vous faſſe un rapport fidele comme je ſçay qu'il fera de ce qui s'eſt paſſé chez luy, de la ſoûmiſſion que j'ay toûjours euë pour vos ordres, du devoir où je me ſuis mis de les executer, & de l'inſupportable rigueur de mes Parties, qui ont voulu exiger de moy tant de choſes qui choquent le ſens commun. Ainſi il n'y a rien à eſperer d'aucune conference qu'on pourroit faire avec elles; mais s'il y avoit un Juge neutre & des-intereſſé, l'affaire ſeroit bien-toſt terminée par la conference des deux Dictionaires; on vous feroit bien-tôt voir le vain fondement de leurs pretentions, & l'impoſſibilité qu'il y a de les ſatisfaire.

C'eſt

C'eſt en vain que ces Meſſieurs ſe veulent prévaloir de l'autorité du Roy, dont ils pretendent avoir la commiſſion de reformer & de fixer la Langue ; car ils ne ſe fondent que ſur la clauſe exclusive de ce privilege dont le Roy n'a jamais oüy parler, ainſi qu'il eſt prouvé au procés. Il n'a point fait de grace à l'Academie, qu'elle n'ait tâché de conſacrer à la poſterité par des harangues ſolemnelles conſervées dans ſes Regiſtres : mais comme il ne s'y en trouve aucune ſur un occaſion ſi importante, elle ne peut éviter, ou le reproche d'ingratitude, faute de s'être acquittée de ce devoir : ou celuy de temerité, en ſe voulant attribuër un pouvoir qui ne luy a point eſté octroyé. Cependant l'éclairciſſement de ce fait vous eſt bien facile à faire, MONSEIGNEUR, il dépend d'un mot qui ſortira de la bouche ſacrée de ſa Majeſté, qui rendra le calme au Parnaſſe, & diſſipera cét orage qui fait tant de bruit dans le monde ſçavant. Pour le bonheur de la France le Roy joüit d'une parfaite ſanté, ſon jugement & ſa memoire ſont dans un excellent degré de perfection ; la grace n'eſt pas trop ancienne, & elle eſt trop re-

marquable pour croire qu'il en eut perdu le souvenir s'il avoit eu la pensée de l'accorder. Le refus qu'il a fait de se declarer en faveur de l'Academie, quand avec tant d'importunes sollicitations elle luy a fait des plaintes des entrepriſes qu'elle m'accuſoit d'avoir faites ſur ſon travail, eſt une bonne marque de ce que je dis. Je n'ay point eu d'autre protection que mon innocence; cependant il ne m'a point voulu condamner ſans m'entendre, il a eu la bonté de ſouffrir la lecture de mes defenſes, où toutes les pretentions de l'Academie eſtoient expliquées, il n'a point témoigné qu'il ait jamais eu intention de luy donner un privilege ſi extraordinaire. S'il avoit trouvé juſte de l'accorder autrefois, il le pourroit faire encore à preſent, ſi ce n'eſt qu'il en voit les dangereuſes conſequences qui l'inviteront à le revoquer plûtôt qu'à le confirmer. Mais nôtre grand Monarque a des ſoins plus importans qui l'occupent; Il n'eſt point de la Grandeur & de la Majeſté Royale de deſcendre dans les minuties des Arts & de la Grammaires. On luy peut dire juſtement avec le Poëte,

Tu regere imperio populos LODOÏCE
memento
Hæ tibi erunt artes.

Son veritable employ eſt de conquerir, & d'être arbitre de la Paix & de la Guerre. On ne trouve point que Ceſar & Alexandre ſe ſoient méſlez de reformer leurs Langues, & qu'ils ayent employé leur autorité à établir des manufactures de phraſes, & des atteliers de proverbes. Que ſi l'Hiſtoire nous apprend que le Roy Chilperic voulut changer quelque lettres de l'Alphabet François, elle marque en meſme temps que cela ne fit point d'honneur à ſa memoire, puiſque dans le Regne ſuivant il falut décrire de nouveau tous les manuſcrits qu'il avoit fait tranſcrire pour y établir ſa reforme.

Mais quand ces Meſſieurs auroient eu en effet une commiſſion expreſſe pour reformer la Langue, cela ne ſuffiroit pas pour authoriſer leurs deciſions; il faudroit examiner auparavant comme ils l'auroient éxecutée. Quand l'Empereur Juſtinien voulut faire compiler le Droit Romain il nomma d'abord des Commiſſaires pour ramaſſer tous les Juriſconſultes qui en avoient écrit juſqu'alors; mais leur travail ne ſervit que de

simples avis & memoires, & ne fut d'aucune autorité, jusqu'à ce qu'apres un examen tres-exact, l'Empereur leur donna force de Loy par l'Edit en forme d'Epistre qui est au devant du Digeste. Cet exemple vous doit inviter, MONSEIGNEUR, à faire tres-soigneusement examiner le Dictionaire de Messieurs de l'Academie, afin qu'il n'abusent point du pouvoir provisionnel qu'ils disent avoir de faire seuls des décisions sur la Langue. Bien loin d'empescher qu'on n'en fit d'autres, il faudroit rechercher toutes celles qui ont été faites jusques icy, & les conferer avec les leurs pour en corriger les fautes, & en suppléer les obmissions avant que de les munir du Sceau, & de l'autorité Royale. Sans cela elle seroit en danger de tomber en compromis, si ce travail ne répondoit pas à l'attente que le Public en a conceuë.

Considerez, MONSEIGNEUR, la dangereuse consequence qu'il y auroit à les declarer seuls Juges, & infaillibles. Le respect qu'on doit au Sceau obligeroit le Public à ne trouver rien à redire à leurs bévuës : mais qu'elle absurdité s'en ensuivroit-il? Il faudroit que d'oresnavant

navant les Gazetiers appellaſſent les Aydes de Camp les Adjoints des Generaux ; que les Medecins ne donnaſſent plus le nom de glandes qu'à des tumeurs de l'aine. Et ſi une generalité n'étoit autre choſe que l'étenduë d'une Juriſdiction, comme ils pretendent, combien faudroit-il d'Intendans & de Treſoriers pour conſerver quelque uniformité entre leurs Bureaux.

Tant s'en faut que le Public défere à l'autorité de ces Meſſieurs, qu'il les comparera deſormais à ce fou celebre d'Athenes, qui ſur le Port de Pytée tenoit Regiſtres de tous les Navires qui y abordoient, & qui s'étoit ſi bien imaginé que tous ces Vaiſſeaux luy appartenoient, qu'il regardoit tous les Negocians comme ſes Commiſſionaires. Car à ſon exemple ces Meſſieurs s'étant coëffez de cette folle opinion, que tous les mots de la Langue leur appartiennent, ils ont regardé Nicolas Richelet, Ceſar Derochefort, le Pere Pomay, l'Abbé Danet, & tous ceux qui ont fait des Dictionaires comme leurs Facteurs. Il eſt vray qu'ils ont porté leur fureur plus loin que celle de leur original : parce que cet ancien Viſionaire laiſſoit du

moins à chacun la liberté de son negoce au lieux que ceux-cy veulent aneantir tous les autres, & trafiquer tous seuls d'une marchandise qui ne fut jamais dans le commerce. Ce que j'ay à craindre, c'est que quand on leur aura ôté les jettons, ils ne me fassent appeller en jugement pour leur rendre leur maladie, & alors il n'y aura plus rien a souhaiter pour rendre ce parallele parfait.

La Providence divine a voulu enfin qu'il parût un Essai du Dictionaire de ces Messieurs, nonobstant le grand soin qu'ils ont pris jusqu'icy de le cacher: c'est là qu'on verra un nombre infini de foiblesses, & de defectuositez Mes Parties m'en veulent faire une affaire auprés de vôtre Grandeur, en m'accusant de le leur avoir volé pour le faire imprimer (car ils me font des crimes de tout.) Le bruit commun des Libraires de la rue saint Jacques suffit pour m'en justifier; ils sçavent que ce fut un Etranger qui passa icy il y a quelque mois, qui moyennant huit pistoles en acheta une copie d'un Compagnon Imprimeur du sieur Petit. J'ay d'ailleurs un moyen de droit qui me mettroit à couvert de ce reproche. Car en bonne justice il est per-

mis à une Partie de faire compulſer toutes les pieces qui luy peuvent ſervir, quād elles ſont entre les mains de perſonnes publiques. Y a-t'il rien qui ſoit plus public qu'un Livre imprimé, dont on a tiré douze cens exemplaires ? Ils m'accuſoient de leur avoir volé tout leur bien c'étoit à eux à le prouver, & à repreſenter leur Dictionaire : Il me ſuffiſoit d'une negative pour ma juſtification ; mais elle eſt encore plus infaillible par la repreſentation de cette piece de quelque part qu'elle vienne. C'eſt la coûtume que quand on a retrouvé la choſe volée, on la met au Greffe pour la faire reconnoître en juſtice. On y verra clairement que tous ces grands treſors qu'ils diſent qu'on leur a volez, ne ſont que des haillons & des guenilles dont la miſere ne tentera jamais des voleurs & des plagiaires.

C'eſt ſur cette piece, MONSEIGNEUR, que vous pourrez donner un Arreſt qui aura un fondement ſolide. Vous en jugerez ſur la relation de la voix publique qui ne leur ſera pas favorable. Voicy le tems où on verra l'accompliſſement des propheties qui ont eſté faites ſur ce Livre ſi attendu ? ceux qui en

ſont les Autheurs ſeront en danger de lapidez, ſuivant la prediction de Monſieur Racine leur Confrere ; & on en verra jamais la fin, ſuivant la prediction qu'en a faites Monſieur Peliſſon il y a trente ans dans ſon hiſtoire de l'Academie. Car il eſt déja ſi décrié, qu'il n'y a pas un Libraire qui en veüillent achever, l'impreſſion, bien loin d'en rembourſer les frais avancez par le ſieur Petit. Ils ont beau dire que ce qu'on en voit n'eſt qu'un fruit precoce qui n'eſt pas encore meur, quoy qu'il y ait cinquante un an qu'il ſoit ſur l'arbre ; il tombera plûtôt par ſa pourriture, que par ſa maturité. Cependant ils ſont encore aſſez temeraires pour ſe vanter hautement qu'ils m'accableront par leur credit, & me laſſeront par leur fuites ils publient par tout qu'ils ont obtenu gain de cauſe, & ce bruit a donné lieu à des conſolations que j'en reçois de toutes parts, tant de mes compatriotes, que des étrangers. Ils ſe fondent ſur ce qu'ils diſent que vous leur avez promis, MONSEIGNEUR, que vous ne me donneriez point de Privilege que de leur conſentement, tant que vous ſerez Chancelier. Si cela eſt vray, MONSEIGNEUR,

je n'en veux esperer jamais ; je sçay que leur haine & leur jalousie est trop forte pour songer à en obtenir de leur consentement, & à Dieu ne plaise que je conçoive quelque esperance sur l'avis contraire d'un successeur ; j'aime mieux dés à present vous sacrifier tout mon Ouvrage comme je vous l'ay offert plusieurs fois, que d'en avoir la moindre pensée : tout au contraire, je fais des vœux continuels pour la longue durée d'une vie si precieuse, qui procure de si grands biens à la France en tant d'autres occasions. Il y a bien de l'apparence que la vanité de mes Parties leur fournit encore cette addresse pour me faire perdre courage ; parce que les personnes de vôtre dignité ne donne point de ces sortes de paroles, & que d'ailleurs elles ne les engageroient point, dés qu'elles auroient vû prévaloir de l'autre côté la raison & l'interest public.

Enfin, MONSEIGNEUR, il est temps de rompre le charme qui a si long-temps fasciné les yeux de toute la France ; il y va de vôtre gloire de donner au Public la satisfaction qu'il vous demande tout d'une voix ; il ne faut pas resister à la voix du Peuple, qui est celle de Dieu.

Il y va auſſi de la gloire de vos Predeceſſeurs de reparer le tort qu'ils ont fait innocemment à l'empire des Lettres par des actes ſurpris, & obtenus par des voyes illegitimes. Ce qui donne le plus grand ſujet de plainte à des Parties : c'eſt la longueur des procés & le deny de juſtice. Agréez que je vous reitere la priere que je vous ay faite, de ſouffrir q'uon inſtruiſe cet affaire & qu'on la rapporte au Conſeil dans les formes. Je ſçay bien que vôtre auguſte dignité vous met au deſſus des formalitez, mais je ſçay auſſi que vous ne laiſſez pas de les ſuivre, & que vous ne pratiquez cette belle maxime des Severes & des Antonins ; *Et ſi legibus ſoluti ſimus, attamen legibus vivimus.* Ce ſera le moyen de ſatisfaire le Public & l'Academie; cet Arrêt vous fera honneur dans les Païs les plus éloignez, & dans la poſterité la plus reculée où l'hiſtoire de ce procés ne manquera pas d'être connuë, il ne ſeroit pas honnête de refuſer un Privilege à un Livre remply d'érudition, & qui a une approbation generale, dans la vaine attente d'un autre dont les commencemens ſont reconnus ſi defectueux.

Si je perds la meilleure cauſe qui fut jamais & la mieux défenduë, je m'en conſoleray avec ma Philoſophie. Le public aura grand regret devoir perdre un ſi grand travail & ſi utile : mais il en murmurera tant qu'il luy plaira, pour moy je prendray le party de la ſoûmiſſion & du ſilence, & je me tairay juſqu'à la Vallée de Joſaphat.

ADDITIONS AUX deux Factums precedens.

J'Ay crû par la conference & le parallele de quelques échantillons du Dictionaire de l'Academie avec celuy de Richelet, & le Dictionaire Universel, avoir fait voir assez la foiblesse de celuy de l'Academie, & l'avantage que le mien a sur les autres. Je sçay que le Public en est aussi entierement persuadé; mais ce qui est étonnant, c'est l'opiniâtreté de quelques-uns des Academiciens à persister en leur injuste opposition. Ils ont si peur qu'on donne contre eux un Jugement contradictoire, que je n'ay pû avoir encore communication des Memoires ou défenses que Monsieur le Chancelier leur a demãdées depuis neuf mois. Il a eu la bonté de chercher quelque temperament pour accommoder une affaire qui cause un grand scandale dans l'Empire des Lettres, & il a essayé de sauver en quelque façon l'honneur de l'A-

cademie. Il m'a fait proposer de retrancher de mon Dictionaire quelques mots dont ces Messieurs pourroient pretendre quelque juste revendication, & qui ne seroient pas absolument necessaires pour l'éclaircissement & la liaison de mon Ouvrage. J'ay témoigné que j'avois une parfaite soûmission à ses ordres, & luy ay fait offrir de luy sacrifier telle partie de mon Livre qu'il jugeroit raisonnable, & même le tout s'il estoit besoin. Pour faciliter cet accommodement, il a ordonné qu'on fit une conference chez Monsieur le President de Mesme avec Messieurs les Abbez de la Vau, Testu, Dangeau, & des Preaux, pour connoistre les pretentions de l'Academie, & les revendications qu'elle avoit dessein de demander : Mais comme le principal dessein de ces Messieurs est de tiret l'affaire en longueur, j'ay esté deux mois entiers avant que de les pouvoir assembler; ils ont toûjours trouvé de vains pretextes à leurs fuites. Et enfin ils s'y sont trouvez le Vendredi 6. Septembre dernier : ça esté pourtant à la reserve de Monsieur des Preaux, qui s'est excusé d'y venir à cause de la chicane que luy a fait Monsieur de la Vau, qui luy a soûtenu qu'il n'avoit

point d'ordre précis de Monsieur le Chancelier, quoy qu'il luy eust esté porté par Monsieur le Maître de Ferrières. J'ay grand sujet de me louer de la civilité de Monsieur le Président de Mesme; mais j'ay lieu de me plaindre de la tyrannie, & de la hauteur avec laquelle les Abbez m'ont traitté ; car au lieu d'agir avec moy comme mes Parties, & de m'expliquer leurs demandes, ils ont pretendu estre mes Juges, & qu'ayant esté nommez Commissaires par Monsieur le Chancelier, ils estoient ses Subdeleguez, qu'ainsi ils avoient son pouvoir en main, & que je leur devois le même respect qu'à sa propre personne. Ils m'ont demandé que je leur donnasse sur le champ une soûmission par écrit, par laquelle je leur promettois d'executer leurs Jugements, & de ne rien faire imprimer de mon Ouvrage que leur rebut, ou ce qu'ils me voudroient bien laisser. Ils m'ont declaré qu'ils vouloient examiner tout mon Livre mot à mot, & lettre pour lettre, & le doucereux Abbé Testu a protesté qu'il ne donneroit aucun consentement qu'il ne l'eût vû depuis le commencement jusqu'à la fin. Pour cet effet ils m'ont sommé de leur mettre entre les mains toutes

les minuttes de ma copie, & de leur délivrer sur l'heure une quaisse où estoit contenuë la lettre A, que j'avois fait porter avec moy pour leur faire la lecture de quelques mots & pour servir de modele au retranchement qu'ils pretendoient. Qui pis est, ils m'ont declaré qu'ils vouloient travailler à cet examen en mon absence, & ils m'ont voulu obliger à m'aller cependant promener dans le jardin, agissant en cela avec moy comme si j'eusse esté leur client, & leur justiciable. Ils ont enfin témoigné que sans ces conditions ils ne travailleroient point, & qu'ils n'avoient rien davantage à me dire. Leur refus a esté si loin, que Monsieur le Président de Mesme leur ayant voulu faire lecture du mot d'*Aide*, que le hazard luy fait trouver sous sa main en foüillant dans la quaisse de la lettre A, il n'auroit pû obtenir d'eux audience que pour une douzaine de lignes, & ils auroient formé de temeraires contestations qui auroient rompu la conference. Ils ont entre autres choses soûtenu que les mots d'*Aide à maçon* & d'*Aide de Camp*, qui à la verité avoient esté autrefois des termes de l'Art, estoient passez dans l'usage commun de la langue ; & partant

qu'ils estoient de leur domaine, & qu'ils avoient droit de les revendiquer. Voilà tout le fruit de cette Assemblée qu'on avoit esté deux mois à former.

Auparavant que je continuë de faire voir l'injustice de ces pretentions, il m'est important que je demande au public l'audience que ces Messieurs ont refusée à Monsieur le President de Mesme, pour faire un nouveau parallele des trois Dictionaires sur ce mot d'*Aide*, afin qu'on juge par cet échantillon de la foiblesse de celuy de l'Academie, & que ce qui en peut estre compris dans le Dictionaire Universel, ne s'en peut separer sans le defigurer entierement. Cela fera voir qu'ils n'ont rien dit que de tres-commun & de tres-defectueux, & qu'on n'en peut faire aucune revendication, comme si c'estoit une chose volée ou qui leur appartint legitimement.

DICTIONAIRE DE L'ACADEMIE.

DICTIONAIRE UNIVERSEL.

AIDE.

AIDE. S.F. secours. Ce mot n'eſt que de deux ſyllabes. *Aide prompte, aſſeurée. Donner aide, appeller à ſon aide, crier à l'aide demander aide, de l'aide, avoir de l'aide. Dieu nous ſoit en aide, avec l'aide de Dieu. Accourez, venez à mõ aide. Mon Dieu ſoyez à mon aide.* Lors qu'un homme éternuë, on lui dit, *Dieu vous ſoit en aide* : on le dit auſſi à un pauvre qui demande l'aumône, quand on ne veut pas la luy donner.

AIDE S.F. Aſſiſtance qu'on preſte à quelqu'un, quand il n'a pas aſſez de force pour faire quelque choſe : ou éviter quelque mal. Cet homme eut eſté aſſaſſiné, ſi ſon amy ne fut accouru à ſon *aide*. Il faut inceſſamment appeller Dieu à nôtre *aide*, c'eſt à dire, implorer la grace de ſon ſecours dans toutes nos actions.

AIDE ſignifie quelquefois faveur, ſupport, protection. Il a à ſa Cour un Patron qui luy a offert toute ſorte d'*ai-*

On dit proverbialement, *Bon droit a besoin d'aide, & un peu d'aide fait grand bien.*

On dit dans le manege, *les aides de la voix, des talons, de la gaule, de l'éperon.*

Aide. S. M. celuy qui prête secours, qui aide. *Vous avez là un bon aide, un puissant aide.* On appelle *aide à maçon le manœuvre qui le sert dans son travail.* Il signifie aussi adjoint, *aide de Camp.*

On appelle *aides* ceux qui contribuent avec l'hôte chez lequel sont logez des gens de guerre. *Il n'est pas juste qu'il loge luy seul tant de soldats de*, & de faveur. Il est sorti de cette affaire par l'*aide*, & faveur de son Rapporteur. Cette veſve est maintenant sans *aide* & sans appuy.

AIDE se dit quelquefois des choses inanimées & des causes instrumentales. On ne peut appercevoir les Satellites de Saturne sans l'*aide* des grandes lunettes. On ne peut remuer les grands fardeaux qu'avec l'*aide* des machines. Les ennemis se sont coulez secrettement dans la place, à l'*aide* d'un bois, à la faveur d'un rideau qui les a dérobez à nôtre vûë.

AIDE est aussi quelquefois subst.

il luy faut donner des aides.

On appelle auſſi *aides*, certaines Egliſes qui ont été bâties pour la commodité des Parroiſſiés, qui ſont trop éloignez de l'Egliſe Paroiſſiale.

Aides. S. F. plur. Impôrs, ſubſides, levées de deniers qui ſe font ſur le peuple pour aider à ſoûtenir les dépenſes de l'Etat *Octroy des aides, Fermier des Aides.*

Cour des Aides eſt une Cópagnie Souveraine qui juge des affaires qui concernent ces ſortes de ſubſides, les Tailles, Gabelles, &c. *Preſident, Conſeiller à la Cour des Aides.*

Il ſe prend auſſi maſculin & feminin, & ſignifie la perſonne qui preſte ce ſecours. Dieu aprés avoir creé l'homme, dit: Faiſons luy une *aide*: il luy donna la femme pour *aide* pour l'aſſiſter en tous ſes beſoins.

On appelle à la guerre *Aide* de Camp, un Officier d'Armée qui porte les ordres des Officiers Generaux par tout où il eſt beſoin; C'eſt ordinairement un Volontaire de qualité, à qui l'on donne cet employ, ou commiſſion.

AIDE Major eſt un Officier de guerre qui ſert auprés du Major, &

pour le lieu où elle s'assemble. *Vous le trouverez à la Cour des Aides.*

Aider V. act. secourir, donner secours, assister. Il regit le datif, & l'accusatif. *Aider quelqu'un, aider à quelqu'un. Si Dieu nous aide. Dieu m'a bien aidé. Ie vous aideray en tout ce que je pourray. Aider les miserables. Ie feray cela Dieu aidant. Il faut s'entr'aider.*

On dit *aider à la lettre*, pour dire suppléer à ce qui n'est pas assez exprimé.

Il signifie aussi contribuer à quelque chose, comme, *Cela a bien aidé à la guerre. On dit qu'un tel est mort d'un excés, je le croi, mais au-*

qui en fait la fonction en son absence. Il y en a plusieurs dans les places selon leur grãdeur, ou leur importance. Il y en a aussi dans les divers corps de troupes. Chaque Regiment de Cavalerie en a un; ceux d'Infanterie deux; ceux des Gardes en ont quatre.

On dit aussi des *Aides* de ceremonies, & en plusieurs autres fonctions, où il y a des Officiers qui servent à soulager ceux qui ont trop d'emploi.

On appelle un *aide* de Cuisine, un *aide* de Sõmelerie, un second Cuisinier, & Sommelier ou le compagnon

tre choſe y a bien aidé.

On dit s'aider de quelque choſe, pour dire s'en ſervir : *On s'aide de ce qu'on a. Il s'aide de tout : il s'aide bien d'un eſpadon, d'un baſton a deux bouts, d'une hallebarde.* Il ſe dit encore des membres du corps, comme, *S'aider des deux mains.* Et avec la negative, *Ne s'aider point de ſes membres*, ſignifie *eſtre perclus, & entrepris. Il ne s'aide point du bras droit.*

S'aider ſignifie auſſi faire de ſon côté ce qu'on peut. *Vous ne vous aidez point, vous demeurez les bras croiſez.*

En ce ſens on dit qui les ſert, & les ſoulage, quand ils ont trop de travail.

On dit auſſi un *aide* de Panneterie, d'Eſchançonnerie, de Fouriere, &c. & generalement dans tous les petits Offices de la Maiſon du Roy, il y a des Chefs, & des *aides* en titre d'office, qui ont des gages, & ſont couchez ſur l'Etat.

En maçonnerie, un *aide*-à-maçon & à couvreur; c'eſt celuy qui leur ſert à apporter les materiaux dont ils ont beſoin.

Un *aide* de Mouleur de bois eſt un officier de ville ou Gagne denier, qui aide à rãger le bois dans la membrure.

proverbialement, *Aide toy, & Dieu t'aidera*, Aidé, ée part.

DICTIONAIRE DE RICHELET

AIDE.

AIDE, S.f. prononcez *éde*. secours. Appeller ses voisins à son *aide*. *Abl. Luc.* C'est le dernier des maux d'implorer l'*aide*. d'un traître. *Abl. Tac.*

Aide. Terme de Religion. Religieuse qui aide celle qui est en charge. Donner une *aide* à une Officiere :

Aides. Termes de Gabelle. Impost sur le vin. Les *Aides* sont affermées.

Aides. Termes de

Les *aides* des Maîtres des Ponts, & pertuis sont appellez Chableurs qui aident à faire passer les batteaux en ces lieux difficiles. Voyez les Ordonnances de la Ville de Paris, qui contiennét les Reglemens fait a leur égard.

AIDE est aussi celuy qu'on donne pour compagnon à un autre, pour contribuer avec luy, & luy aider à supporter les frais d'un logement des gens de guerre, pour faire des corvées, pour fournir de chariots ou de pionniers, ou des étappes, ou autres charges & imposition publiques

manége. Le mouvement du corps, des jambes ou des talons pour faire obeïr les chevaux qu'on mõte, & fait travailler. Donner les *aides*, faire les aides à un cheval. *Fluvinel.*

Aide *de ceremonie.* S.m. Officier qui aide le maistre des ceremonies.

Aide *à maçon.* S m. manœvre qui sert les maçons.

Aide *de Camp.* S. m. Officier qui porte les ordres du General d'Armée.

Aide *de cuisine.* Officier de cuisine dans une maison opulente lequel aide le cuisinier.

Aide *à mouleur de bois.* S. m. Officier qui est obligé sur le port, & dans les & passagères.

Sur la mer on a coûtume d'apparier deux matelots, & deux soldats pour se servir d'*aides* l'un à l'autre, & s'assister reciproquemẽt en tous leurs besoins, & fonctions, & cela à l'imitation des armés Romaines, où l'on nommoit cette sorte d'aide, *Optio castrẽsis, quia sibi inuicẽ opem ferebant.* On appelle cela aujourd'huy *amateloter.*

AIDE, en termes Canoniques se dit d'une Eglise, ou chapelle, qu'en droit on appelle *succursale*, & qu'õ bâtit pour la commodité des Paroissiens, quãd l'Eglise

chantiers de mettre le bois par le millieu dans les membrures, & de l'y arranger, de sorte que la mesure s'y trouve bonne. *Ordonnances nouvelles de Paris.*

Aide-*major*. S. m. L'Officier d'infanterie, qui a soin de tout son Regiment.

A l'aide, *adv*, au secours. Crier à l'aide *Abl.*

paroissiale est trop eloignée, ou n'est pas assez grande pour contenir tout le peuple. La Paroisse de S. Paul a une *aide* aux fauxbourg S. Antoine, l'Eglise de S. Gervais n'est qu'une *aide* de S. Jean, bâtie parce que l'Eglise de S. Jean n'étoit pas assez grande pour contenir tous les Parroissiens.

AIDES. Subst. fem. plur. Il étoit autrefois masculin C'est en general toute imposition de deniers extraordinaires, que le Roy leve sur le peuple pour soûtenir les charges de son Estat, ausquelles le revenu de son

A l'aide

domaine ne pourroit ſuffire.

A l'aide, à la faveur. La ſedition fut étouffée à l'*aide* des troupes. *Abl. Tac.*

Les *aides*. ont été nommée d'abord ainſi, à cauſe que c'eſtoient des ſubſides que les Eſtats conſentoiét eſtre levez ſur le peuple pour aider les Rois à ſoûtenir les guerres; & on appella Generaux des *Aides* ceux qui étoient nommez par les Eſtats pour recevoir ces deniers, & en ordonner.

AIDES ſe dit plus particulierement des deniers que le Roy leve ſur les marchandiſes qui ſe vendent, & ſe tranſportent dedans & dehors ſon Royaume. La Ferme des *Aides* étoit autrefois diſtinguée, & maintenant eſt unie à celle des Gabelles, & autres impoſitions. Ainſi les *Aides* répondent au mot Latin *veſtigal à vehendis mercibus*, & elles ſont payées par toute ſortes de perſonnes, pri-

vilegiées ou non. C'eſt par là qu'elles different des Tailles, parce que les Tailles ne ſe payent que par les Roturiers, & ſont une eſpece de capitation qui répond au Latin *Tributum*.

Le droit d'*aides*. eſt auſſi un droit établi par pluſieurs Coûtumes. Il étoit dû autrefois par le vaſſal au Seigneur feodal, & eſtoit different ſuivant les lieux. Il ſe payoit particulierement en trois cas: lors que le Seigneur faiſoit ſon fils aiſné Chevalier, ou lors qu'il marioit ſa fille aiſnée, ou lors qu'il étoit fait priſonnier des ennemis pous payer ſa rançon. C'eſt ce qu'on appelloit *loyaux* ou *leaux aides*, & *devoirs*; ou *aides* coûtumieres & communes, ou *aides chevals*, ou *aides* de nobleſſe, qui étoient deuës de droit & par la Coûtume. Il y avoit auſſi des *aides* raiſonnables qu'on donnoit au Seigneur en cas de neceſſité, & qu'on taxoit raiſonnablement, ſelon les facultez de chacun Noble ou Roturier. On appelloit auſſi *aides* libres & gratieuſes, celles qui eſtoient offertes volontairement au Seigneur par les Sujets dans les neceſſité impreveües. Il y a des Lettres du Roy Jean de l'an 1353. par leſquels il declare qu'il tient pour

subsides, & aides gratieuses certaines sommes levées sur les Nobles, le Clergé, & le Peuple. On ajoûte aux *aides* loyaux celles qu'on appellées pour l'allée d'outre mer ensuite d'une *aide* qu'établit Loüis VII. pour le voyage de la Terre-Sainte, qui fut payée par toute sortes de personnes, sans distinction de sexe, d'age ny de dignité.

On a payé aussi des *aides* tant au Roy qu'aux Seigneurs en plusieurs autres occasions. On payoit une *aide* au Seigneur quand il vouloit acheter une Terre, ce qui n'arrivoit qu'une fois en sa vie. Il y avoit des *aides* pour la fortification des Places & des maisons Royales, d'autres pour la défense de la Terre contre l'invasion des ennemis : d'autres pour faire un voyage en la Cour de l'Empereur. Il y avoit des *aides* de l'ost, & de chevauchée qu'on devoit au Seigneur, quand on ne pouvoit pas luy rendre service en personne à l'armée.

On a appellé aussi *aides* de relief, celles qu'un Vassal estoit tenu de payer aux heritiers de son Seigneur decedé pour leur aider à relever leur fief chevel, ou dominant.

Les Evêques ont aussi levé des *aides*

ſur les Eccleſiaſtiques qui'il appelloient *Coûtumes Epiſcopales*, ou Synodales quelquefois Deniers *deniers de Paſques*.

On en payoit au temps de leur Sacre, & Joyaux advenement, ou lors qu'ils recevoient les Rois chez eux, ou lors qu'ils étoient appellez par le Pape pour venir en ſa Cour, ou à un Concile, comme auſſi lors qu'ils alloient prendre à Rome le *Pallium*.

Les Archidiacres exigeoient auſſi des *aides* ſur les Prêtres de leur Archidiaconé. Voyez dans Monſieur du Cange des preuves, & des exemples de toutes ces choſes qu'il a recherchées fort curieuſement.

Cour des *Aides* eſt une Juriſdiction ſouveraine établie en pluſieurs endroits du Royaume pour juger des differents qui arrivent ſur le payement des *aides*, & de tous les autres deniers Royaux, à la reſerve du Domaine. La Cour des *Aides* de Paris a trois Chambres, la Cour des *Aides* de Roüen, de Montferrand, &c. Ce fut François I. qui établit les Generaux des *Aides* ſur le fait de la Iuſtice Ce qu'ō a appellé depuis Cour des *Aides*

On appelle auſſi le lieu où l'on tient ce Tribunal, la Cour des *Aides*, le Greffe, la Beuvette, de la Cour des *Aides*.

AIDES en termes de manege se dit des secours & des soûtiens que tire le cavalier des effets moderez de la bride, de l'éperon, du poinçon, du caveçon, de la gaule, du son de la voix, du mouvement des Jambes & des cuisses, pour faire manier un cheval comme il luy plaist, Ce cheval connoist les *aides*, obeit, répond aux *aides*. Ce cavalier donne les *aides* extremement fines.

A L'AIDE, adverbial. Crier au meurtre, *à l'aide*. Il est arrivé au camp *à l'aide* à la faveur de ce convoy.

AIDE se dit proverbialement en ces phrases. On dit avec un admiratatif Dieu nous soit en *ai de* dans quelque accident surprenant; &, Dieu vous soit en *aide*, à ceux qui éternuent, ou à des importuns qu'on éconduit.

On dit, Bon droit a bon besoin d'*aide* pour dire, ce n'est pas assez que d'avoir bonne cause, il faut bien encore la solliciter. Un peu *d'aide* fait grand bien. On dit d'un homme qui va aux emprunts chez ses amis, ou d'une coquette qui ne se contente pas de son mary, qu'ils vont *à la Cour des Aides*. Ant. Oudin.

AIDER. Verbe actif Prester son

aide, ſon ſecours à quelqu'un, ou *aider* à ceux qui ſont foibles. Dieu commande d'*aider* aux pauvres, de leur faire des charitez, de les aſſiſter dans leurs beſoins. Les Compagnons *aident* à leurs Maiſtres dans leur travail. Il faut *aider* ſes amis de ſa bourſe, de ſon credit.

AIDER ſe dit auſſi des choſes inanimées. Les machines ont eſté inventées pour *aider* à remuer les gros fardeaux. Un peu de vin peut, apres le repas *aide* à la digeſtion. La paille *aide* à allumer le feu.

AIDER ſignifie auſſi participer au ſuccez de quelque choſe, lors qu'on s'employe pour la faire réuſsir : ce qui ſe dit tant en bonne qu'en mauvaiſe part. Celui qui aide un autre à voler, à pecher, ſe rend ſon complice. La faveur, la protection d'un favori *aide* bien à faire fortune. On dit en ce ſens, la perte de ce vaiſſeau a beaucoup *aidé* à la banqueroute de ce Marchand, c'eſt-à-dire, y a contribué. Les petites rentes ne laiſſent pas d'*aider* à vivre. Cette ſucceſsion *aidera* à marier cette fille. Dix mille écus ne ſuffiront pas pour acquerir cette charge, mais ils y *aideront*.

On dit au jeu de la beſte, qu'il faut *aider* au contre, pour dire, Tâcher de le faire gagner, en ſe defaiſant de ſes

bonnes cartes.

On dit, *aider* à dire la Messe, pour dire, y servir, y répondre.

On dit, *aider* à marcher à une Dame, pour dire luy donner la main.

On dit au manege, *aider* un cheval lorsque l'addresse & le secours du cavalier luy *aide* à travailler à propos, & à luy faire marquer ses temps avec justesse par les aides de la main, de la jambe, du talon, de la bride, &c. M. Ménage dérive ce mot de l'Italien *aitare*, qui est fait du Latin *adjutaire* qui se trouve dans Ennius, d'où les Espagnols ont fait *adjudãt*.

AIDER se dit aussi en matiere spirituelle. LA Grace *aide* au pecheur à se convertir. En vain travaillons nous, si Dieu ne nous *aide*. Une gloſe *aide* à faire entendre le texte. Cet Avocat luy a *aidé* de son conseil. LE repos d'esprit *aide* à la gueriſon d'une malade. *Aidez*-vous, & Dieu vous *aidera*.

AIDER s'employe souvent avec le pronom personnel, & signifie alors, Se servir de quelque choſe. Un paralytique ou impotent, est celuy qui se peut *aider* de ses membres. Un gaucher ne s'*aide* pas si bien de sa droite, que de sa gauche. Dans la neceſsité on s'*aide* de tout ce

ce que l'on trouve. Ce cavalier s'*aide* auſſi bien de la plume que de l'épée.

On dit au Palais qu'un homme s'*aide* d'une piece quand il l'a produit pour en tirer quelque avantage ou inductions. On n'eſt point receu à s'inſcrire en faux contre un acte qu'a produit une partie adverſe, que le Juge ne luy ait fait faire une declaration preciſe ſi elle s'en veut *aider*. Les preſomptions ſont des adminicules de preuves qui *aident* à la conviction d'un accusé.

On dit auſsi qu'il faut qu'un homme s'*aide*, pour dire, qu'il faſſe un effort de luy-même pour profiter du ſecours qu'on luy veut donner. On tireroit bien d'affaire ce Noble oberé s'il ſe vouloit *aider*, s'il vendoit une Terre pour s'accommoder avec ſes creanciers. Je ne puis pas vous prêter toute la ſomme que vous me demandez il faut que vous vous *aidiez*, que vous cherchiez le reſte ailleurs. On dit à des domeſtiques: Tenez, voilà de quoy manger, *aidez* vous

Ce verbe devient quelquefois reciproque, en y prepoſant la particule *entre*. Il faut que les hommes s'*entraident*, qu'ils s'*aident* l'un l'autre, & ſe preſtent un mutuel ſecours.

AIDER se dit proverbialement en ces phrases. Dieu *aide* à trois sortes de personnes, aux fous, aux enfans, & aux yvrognes. On dit aussi qu'il faut *aider* à la lettre, pour dire suppléer à ce qui manque : deviner à demy-mot, excuser les petits defauts qui sont en quelque chose. On dit aussi *aider* à la lettre, lors qu'on ajoûte quelque chose du sien dans une narration, & qu'on ne fait pas comme la chose est arrivée.

Chez les Anciens c'étoit une formule de jurement de dire, *ainsi m'aist Dieu*, c'est-à-dire, je promets de faire une telle chose pourveu que Dieu me veüille bien *aider*.

AIDE'ée. part. pass. Un homme aidé de la faveur de son Prince, peut entreprendre beaucoup de choses.

AIDANT, autre part. & adj. celuy qui aide. C'est un vieux mot dont on ne se sert plus gueres maintenant. On disoit autrefois malgré luy & ses *aidans*. dont on n'a fait ce proverbe corrompu *malgre luy & malgré ses dents*.

On dit aussi absolument en cette phrase *Dieu aidant*, pour dire, s'il plaist à Dieu, moyennant son secours. Je vous iray voir Mardy, *Dieu aidant*. Ce malade guerira bien tost *Dieu aidant*.

ANNOTATION.

Il faut remarquer d'abord, qu'encore que ces Messieurs fassent tant de cas des definitions, ils n'en font pas neanmoins une de ce mot: ils se contentent d'en rapporter un synonime qui se trouve dans les Dictionaires de Monet, de Pommay, & de Richelet; les epithetes & les phrases sont triviales, & tombent en la pensée de tout le monde; les proverbes se trouvent mot a mot dans le Livre d'Antoine Oudin en la page 6. les divers sens en sont expliquez en moindre nombre, & avec plus d'imperfection que dans Richelet, & n'ont aucune de ces precisions qui les distinguent les uns des autres, ni ces recherches curieuses qui se trouvent dans le Dictionaire Universel. Entre les fautes qui y sont, ce n'en est pas une pardonnable, de définir *Aide de Camp* par le mot d'*Adjoint*, quoi qu'ils ayent pris cette definition dans Monet toute mauvaise qu'elle est; car le mot d'*Adjoint* est un terme de pratique, & pour ainsi dire odieux, qui se dit seulemẽt de celui qu'õ donne pour Controlleur à un Officier, pour empêcher qu'il ne prévatique en sa

Charge. Ainſi on a dit un *Adjoint* aux Enquêtes, & les Huguenots en vertu de l'Edit de Nantes demandoient cy-devant des *Adjoints* de leur Religion, quand un Juge Catholique faiſoit le procez à quelqu'un de leur parti. On dit quelquefois un Syndic, & ſon *Adjoint*; mais on ne le dit point d'un Ambaſſadeur, ou d'un General. Cette definition fait injure aux Grands Officiers d'armée : car les Aides de Camp ne ſont point leurs Contrôlleurs, leurs Aſſociez, ni leurs Lieutenans, mais ſimplement les porteurs de leurs ordres.

Je ſoûtiens qu'il y a de pareilles béveües dans tous les autres mots du Dictionaire de l'Academie. On voit par cet échantillon qu'il ne fait qu'effleurer les matieres, & que le Dictionaire Uniververſel les épuiſe.

Le motif qui fait agir ces Meſſieurs rend leur pretention tres-odieuſe, ce n'eſt qu'une pure jalouſie qui les anime contre moy. Si leur Livre eſtoit meilleur que le mien, ils n'en auroient point d'ombrage, & ils ne me perſecuteroient pas plus qu'ils ont fait Ceſar Derochefort, dont ils ont laiſſé debiter en paix le *Dictionaire General & Curieux*, avec un Privilege po-

sterieur à leur clause exclusive. C'est donc l'approbation publique qui me nuit, & ils font à mon égard comme ces femmes jalouses qui ayant de trop foibles attraits pour effacer ceux de leurs rivales, tâchent de les defigurer en leur cassant une bouteille d'eau forte sur le visage. L'autorité des Puissances qu'ils employent contre moy est une force majeure, & une eau forte dont ils se servent pour défigurer mon Livre, qui est agreable & abondant, & pour favoriser le leur qui est maigre & sterile, & qui n'a pour ainsi dire, que les os & la peau.

Ne trouveroit t'on pas ridicule celuy qui voyant un habit de droguet tout couvert de broderie, pretendroit, pour en retirer une étoffe si commune, en détruire tous les enrichissemens, parce qu'on ne les pourroit separer d'une autre maniere? L'application en est facile à l'Academie. Quelques mots communs qu'elle pretend revendiquer, sont ce vil droguet qui sert d'étoffe & de fonds à mille curiositez, antiquitez, etymologies, histoires, & autres ornemens & richesses qui y sont appliquées dans se Dictionaire Universel, c'est une base ou fondement qu'on n'en peut retrancher, sans le défigurer tout à fait.

J'ay déja montré par mes precedens Ecrits que ces Messieurs n'ont point de Titre pour faire ce retranchement. Qui est-ce qui les a constituez Juges en Israël? Par quelles Patentes se sont-ils rendus maîtres & proprietaires des mots communs de la Langue,& des Proverbes: les Lettres de leur Etablissement n'en font aucune mention,ils n'ont point de Commission expresse pour vacquer tous seuls à ce genre d'écrire : ils n'ont pour eux qu'une clause exclusive, frauduleusement inserée dans un Privilege,qui feroit honte au Sceau, si je n'avois prouvé clairement au procez qu'il a esté surpris (Un plus hardi que moy diroit,excroqué) par un faux Secretaire qui s'est ingeré de le dresser. J'ay montré aussi que l'Arrêt, qu'ils disent l'avoir confirmé,n'est point contradictoire, comme la lecture en fait foy, & qu'ils ne se plaignoient alors que du vol de leurs pensées, sans pretendre que tous les mots communs de la Langue leur appartinssent en proprieté, comme ils font maintenant,ils poussent à tel excez leurs pretensions, qu'ils veulent même revendiquer les mots qu'ils ont obmis, qui ne sont pas en si petit nombre, qu'on ne puisse faire un Dictionaire aus-

si gros que le leur.

La Langue Françoise recevroit un notable préjudice, si elle étoit privée du Supplement qui se trouvera dans les Dictionaires concurrens. Ils ont obmis par exemple le mot de *Cavalerie*: Les Etrangers pourront croire que c'est un mot barbare, parce qu'ils le verront exclus du Dictionaire de l'Academie, où il n'y a point d'autre marque de la reprobation d'un mot, que l'obmission qui en aura esté faite dans un Livre que ces Messieurs pretendent devoir être seul, & infaillible.

Il faut considerer que quand j'ay entrepris cet Ouvrage, j'estois dans la bonne foy, son immense grosseur fera croire aisément que j'y ay trouvé dés ma jeunesse. Les Lettres joüissoient alors d'une pleine liberté, qu'on pretend leur avoir esté ravie par le Privilege exclusif: il n'a esté surpris qu'en l'année 1674. & il n'a paru au jour que pour m'intenter ce procés: il a esté jusqu'alors enfermé dans une armoire, & inconnu à tout le monde. Seroit-il juste de m'obliger sur la fin de mes jours à recommencer mon travail, pour le mettre en un autre ordre, & y chercher de la suite? C'est ce qui seroit absolument necessaire, si on n'y avoit fait

ce retranchement, & ces playes qu'y veulent faire mes Envieux. Il faudroit pour en venir à bout qu'on ne peût donner auſſi facilement un Brevet de longue vie, qu'on m'accorderoit un Privilege.

Tout ce qu'on me peut objecter dans la Conference, dont j'ay parlé; eſt que l'Abbé de la Vau s'humaniſant un peu, & voulant bien prendre la qualité de partie, tira de ſa poche une Requête; par laquelle je leur offrois, diſoit-il, volontairement le retranchement qu'ils pretendent aujourd'huy. Il eſt vray que je leur ay fait cy-devant ces offres avec la même volonté qu'un Captif offre de payer ſa rançon quand il eſt entre les mains des Corſaires: mais je les fis à condition que ce retranchement ſe feroit par l'avis d'une perſonne étrangere & des-intereſſée: Or en matiere civile on ne ſepare point les offres d'avec les conditions, je les reitere encore à preſent pour me ſoûmettre aveuglement aux volontez de Monſieur le Chancelier, perſuadé que je ſuis qu'il revoquera luy-même ſon ordre dés que mon premier Volume ſera imprimé, & qu'il aura fait examiner les deux Dictionaires.

Quand la pretention de ces Meſſieurs

auroit quelque juſtice, l'execution en ſeroit impoſſible. Ces Commiſſaires ſe ſont fort trompez quand ils ont crû que la nomination de Monſieur le Chancelier les avoit rendus ſes Subdeleguez, & leur avoit communiqué une partie de ſon pouvoir en vertu duquel ils vouloient devenir mes Juges, au lieu qu'ils ne peuvent eſtre jamais que parties requerantes. Ce n'a point eſté l'intention de Monſieur le Chancelier : il ſçait trop l'incompatibilité qu'il y a entre la qualité de Juge & celle de partie. L'Hiſtoire ne nous fournit point d'exemple où l'on ait établi pour Juges des parties adverſes : On dit bien qu'en Perſe & en Turquie on livre un meurtrier aux parens de l'aſſaſſiné pour s'en vanger à leur plaiſir. Mais quoy que cette coûtume ſoit introduite en haine de meurtres, qu'on ne ſçauroit trop punir : elle paſſeroit pour barbare chez nous, où on ne laiſſe jamais perſonne à la diſcretion de ſon ennemi. Il eſt plus honnête au Juge de prononcer une condamnation, que de la laiſſer à la diſcretion d'une partie animée. Quoy qu'il en ſoit, ces Juges pretendus ne devroient pas avoir plus de privilege que Meſſieurs les Commiſſaires qu'on nomme ordinai-

rement pour examiner les affaires du Conseil : ce qui s'entend toûjours à la charge de la recusation, quand il y a lieu. Or il n'y a point de plus forte recusation que celle d'avoir le principal interêt dans l'affaire.

L'animosité de mes parties n'a que trop paru dans ce procés : car quoy que, comme j'ay déja dit, il ne s'agisse que d'une revendication mal fondée de quelques mots communs, & proverbes : ils ont cherché tous les moyens imaginables de me perdre, & ont voulu attenter à ma personne, à mon honneur & à mes biens; ils ont recherché des decrets & des devoluts contre moy ; ils les alleguent encore ; tous imaginaires qu'ils sont dans des libelles injurieux qu'ils font tous les jours courir dans le monde. Enfin, j'ay esté examiné comme l'or à la coupelle, & j'ay esté bien-heureux de ce qu'il n'y a ny reproche ny tache en ma vie : car si j'avois eu quelque mauvaise affaire, ils n'auroient pas manqué de me la remettre sur les bras. Ils ont même fait tout leur possible pour m'enlever mon Ouvrage, ils m'ont menacé de la Bastille pour l'avoir fait, jusques là que pour m'en garantir je fus obligé pendant six

mois d'accepter l'asyle que m'offrit un des premiers Hommes du Conseil, qui dés le commencement du procés me donna avis de leurs mauvais desseins, & me conseilla de me tenir sur mes gardes. Puis-je donc en seureté leur confier toutes mes minutes, ainsi qu'ils le demandent maintenant, aprés tant de sujets que j'ay de m'en défier ?

Ce seroit bien une autre difficulté, s'il falloit faire assembler ces Messieurs gratuitement, eux qui ne sont accoûtumez à travailler que fort lentement, & encore faut-il qu'ils voyent des jettons. Comment pourrois-je empêcher qu'ils ne fissent de vaines contestations sur chaque mot ? Et qui seroit celuy qui les jugeroit ? Il leur faudroit des années & des siecles pour cet examen. Car quand ils auroient tout le loisir imaginable, ils sçavent que c'est leur interêt de temporiser, & de combattre à la maniere de Fabius Maximus, ou en fuyant comme les Parthes. C'est le seul moyen qu'ils ont pour triompher de mon âge & de mes infirmitez. Cet inconvenient n'est que trop aisé à prevoir par le succés de la seule Conference que j'ay pû avoir avec eux aprés toutes les diligences que j'y ay

employées : car on n'en a pû lire que fort peu de lignes, sur lesquelles il n'a esté rien decidé. Quand auroit on veu les quatre ou cinq gros Volumes dont est composé tout l'Ouvrage ? On doit sans doute estre satisfait des offres que j'ay faites à Monsieur le Chancelier, de me soûmettre à la revision des feüilles de mõ Livre, à mesure qu'elles seront imprimées pourvû qu'elle se fasse par un Etranger des-interassé, tel qu'il luy plaira de nommer, & d'en faire refaire les feüilles, mesme de payer l'amende toutes les fois que j'auray passé les bornes qu'il aura plû à sa Grãdeur de me prescrire. Il n'y a que cette voye raisonnable pour terminer cette affaire, à moins qu'on ne me veuille obliger à l'impossible.

Ce qui montre évidemment la mauvaise foy de mes parties ; c'est ce qu'ils agissoient par un veritable interêt, ils ont eu tout loisir depuis deux ans que mes Essais sont publiez, d'en extraire & cotter les mots communs, & les phrases sur lesquelles ils veulent exercer leur pretenduë revendication ; afin de l'executer sur le même pied sur les autres mots de la Langue. Mais ils ne l'ont point fait jusqu'icy, ny dans les Memoires qu'ils on-

donnez à Monſieur le Chancelier, ny dans ceux qu'ils devoient apporter chez Monſieur le Preſident de Meſme. Ils pretendent toûjours avoir de nouveaux delais pour le faire, qu'il n'eſt pas raiſonnable de leur accorder, aprés deux années de fuites depuis que le procez eſt commencé. Ils ſe contentent de crier qu'on les vole, & ils ne ſçauroient dire quoy. Enfin, aprés avoir long-temps ſans ſujet crié contre moy, Au Voleur, il eſt à craindre que le Public avec juſtice ne crie contr'eux, Aux Ridicules.

J'ay déja declaré pluſieurs fois, & je ne le ſçaurois trop repeter, que je n'ay point pour partie le Corps entier de l'Academie; tous les gens d'un vray merite ſont pour moy, & n'approuvent point l'injuſtice qu'on me fait. Monſieur l'Archeveſque de Paris, Monſieur le Premier Preſident, MM. les Evêques de Lavaur & de Soiſſons, MM. Peliſſon, Racine, Des Preaux, La Chambre, Galois, &c. n'ont point ſollicité contre moy; au contraire, ils ont publié par tout de vive voix qu'ils approuvoient mon Ouvrage, & ils en ont reconnu l'utilité. Monſieur le Comte de Buſſi m'en a donné un témoignage par écrit, & le Pere Mabillon

m'a assuré qu'il avoit vû à Rome Monsieur le Cardinal d'Estrées qui condamnoit le procedé de l'Academie. Que si quelques-uns ne m'en ont pas donné un desaveu formel par écrit, c'est qu'ils ont eu assez de ***) Je n'ay point de termes pour expliquer ce que je veux dire) pour me refuser le témoignage qu'ils doivent à la verité & à leur conscience. Ils m'ont laissé en proye à la fureur des Tallemants Boyer, Le Clerc, La Fontaine, Regnier, Quinaut. de la Vau, & autres indignes Sujets de l'Academie, les insectes & les reptiles du Parnasse, qui ont poussé l'ignorance au plus haut point d'étenduë qu'elle peut avoir en toutes ses dimensions. Voilà des gens bien capables d'établir leur authorité dans tout l'Empire des Lettres, jusqu'à pretendre d'empescher que mon Livre ne s'imprime dans les païs étrangers, eux qui n'ont jamais fait d'Ouvrages à qui le Public ny les Libraires ayent voulu donner d'approbation, qui ont esté des objets de risée & de satyres, & dont les défauts & les bevües fourniroient des matieres tres-abondantes pour faire des critiques, si le papier & l'impression estoient à meilleur marché.

FIN.

TABLE DES PIECES CONTENUES DANS ce Second Tome.

PREUVES par écrit des faits contenus dans les precedens Factums de Monsieur l'Abbé Furetiere, avec l'histoire & la suite du procez qui subsiste encore entre luy & Messieurs de l'Academie Françoisee. page 1

Copie des Lettres de l'établissement de l'Academie Françoise transcrites de l'Histoire de l'Acadamie pour prouver qu'elle n'a aucune jurisdiction, ny sur les mots de la langue, ny sur aucun des membres de son assemblé 2

Copie figurée du certificat donné par le Sieur Charpentier pour obtenir le Privilege d'imprimer le Dictionaire Vniversel tel qu'il se trouve dans le

TABLE

Secretariat de la grãde Chancelerie. 10
Copie du Privilege du Sieur Furetiere le 24. Aouſt. 1684. 14
Extrait des Regiſtres du Conſeil Privé du Roy. 18
Privilege du Roy 24
Ce Septiéme Octobre à Provins 32
Dictionaire General, & Curieux contenant les principaux mots, & les plus uſités en la langue Françoiſe leurs Definitions, Diviſions, & Etymologie. Par Maiſtre Ceſar de Rochefort. 34
Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat. 35
Au Roy. 39
Avertiſſement. 46
Au Roy & à Noſſeigneurs de ſon Conſeil. 55
Extrait des Regiſtres du Conſeil Privé du Roy. 60
Au Roy & à Noſſeigneurs de ſon Conſeil. 69
Liſte des reponſes Illuſtres par leur qualité ou leur litterature qui ont donné leur approbation par écrit au Dictionaire Vniverſel. 91
Extrait des Nouvelles de la republique des Lettres du mois de Ianv. 1685. 93

TABLE

Extrait des Nouvelles de la Republique des lettres du mois de Fevr. 1685. 95
Extrait des nouvelles de la Republique des lettres du mois de May 1685. 103
Memoire concernant le procez intenté par Messieurs de l'Academie Françoise à Monsieur l'Abbé Furetiere. 103
Extrait des nouvelles de la Republique des Lettres du mois de Iuin 1685 107
Extrait de la Gazette d'Hollande. 108
Extrait des nouvelles extraordinaires de divers endroits. 109
Acta Eruditorum Lipsia mensis Novembris anni 1685. pag. 518. 519 110
Memoire écrit de la main de Messieurs de Mezeray pour justifier ce qui a esté dit dans le second Factum. 112
A Chasen ce 4. May 1686. 119
De Par le Roy & Monsieur le Prevost de Paris ou Monsieur son Lieutenant de Police. 124
A Monseigneur le Chancelier. 127
I. *Lettre.* 127
II. *Lettre.* 130
III. *Lettre qui a accompagné l'Addition du Factum.* 133
IV. *Lettre.* 136

A MONSEI *

TABLE

* A MONSEIGNEUR *le Chancelier*

Apologie de l'Abbé Furetiere ſur la plainte faite contre luy d'avoir produit une Copie du Dictionaire de l'Academie 140

Lettre à Monſeigneur le Chancelier en luy envoyant la precedente Apologie 171

Monſeigneur. 173

A Monſeigneur le Chancelier 175

A Monſieur Doujat Doyen des Profeſſeurs Royaux & Directeur de l'Academie Françoiſe, cette Lettre ſert encore a établir les Deffenſes, que l'Abbé Furetiere a cy devant propoſeés. 189

A MONSEIGNEVR le Chancelier. 203

A MONSEIGNEVR le Chãcelier. 206

Memoires des Offres faites pour obéir aux Ordres de Monſeigneur le Chancelier ſur le retranchement du Dictionaire univerſel. 215

Avis au Lecteur 218

Dialogue de Monſieur D. de l'Academie Françoiſe, & de Monſieur L. M. Avocat en Parlement 221.

Epigramme. 263

Autre. 264

Autre 265

Autre. 266

TABLE

Autre. 267
Autre. 268
Reponſe aux bouts-rimes de Furetiere. 268
Autre 229
Epigramme. 270
Les Couches de l'Academie ou poëme Allegorique & Burleſque 271
Le Libraire au Lecteur. 273
Plan & Deſſein du Poeme Allegorique & Tragico-Burleſque intitulé, le Couches de l'Academie 275
Clef. 333
Recueils de pluſieurs vers Epigrammes & autres pieces qui ont eſté faites entre Monſieur l'Abbé Furetiere & Meſſieurs de l'Academie Françoiſe. 335
Le Libraire au Lecteur. 336
Le Sieur Boyer a commencé de rompre la glace par ces trois Epigrammes qui ont chacune leur réponce 337
Réponce. 337
Autre Epigramme de Boyer. 338
Réponce. 338
Autre Epigramme de Boyer 339
Réponce. 340
Epigramme a Mr. Racine. 340
Oracle tiré du V. Chant du poeme Tragico-Burleſque, Intitulé les Couches de l'Academie. 341

TABLE

Epigramme. 342
Autre Epigramme.
Reponſe de Monſieur de la Fontaine à Mr. Furetiere qu'il luy à reproché qu'il ne ſçait pas ce que c'eſt, que bois Engrume de bois Marmanteau; quoyqu'il ait eſté Officiers des Eaux & Foreſts. 344
Reponce de Mr. Furetiere. 345
Mr. de la Fontaine ayant reproché pour toutes repliques à ſon adverſaire qu'il falloit qu'il fut ladre, a donné ſujet à cette autre Epigramme, 346
Epigramme de M. Robe au méme. 347
Epigramme. 348
*Epigramme de M. *** à M. Furetiere.* 349
Autre Epigramme de la méme. 349
Autre Epigramme. 350
Sonnet ſur le Factum de M F. 350
Sur le ſilence de l'Academie, qui n'oſe repondre aux Factums fait contre elle. 351
Le Sieur Charpentier Auteur de ce trouble s'eſt chargé de reparer l'honneur de l'Academie, & pour toute réponſe à fait cette belle deviſe. 352
Reponce de Monſieur Fureriere. 353
Epigramme de M. Furetiere. 354

TABLE

A l'Abbé Furetiere ſur le Dictionaire de l'Academie. 354

Sur la Deviſe de Mr. Renier faites pour la Statuë de la place des Victoires. 355

Autre ſur le même ſujets. 356

A Mr. de SANTEVIL ſur la crainte qu'il a de devenir irregulier en faiſant de nouvelles Inſcriptions que Mr. de la Feüillade luy à demandé pour la Place des Victoires à cauſe que Mr. Regnier s'en pourroit pendre de deſeſpoir. 357

A MONSEIGNEVR Le Chancelier Sonnet. 359

A MONSEIGNEVR le Chancelier Réponſe au Sonnet precedent en bout-rimez Sonnet. 361.

Epigramme. 362

Sur le Dictionaire de l'Academie Epigramme. 363

Sur ce que l'Academie dit que les Feüilles qui courent de ſon Dictionaire ne ſont que des épreuves 364

Epigramme. 364

Sur le Privilege excluſif du Dictionaire de l'Academie. 365

Epigramme. 365

Pour mettre au devant du Dictionaire de de l'Academie. 365

TABLE

Epigramme. 365
Avis A Meſſieurs de l'Academie 366
Epigramme 366
Sur le Parallele du Dictionaire Vniverſel & celuy de l'Academie. 367
Epigramme. 367
Sur la Liſte de l'Academie. 367
Epigramme. 368
Epigramme envoyée à un Academicien le jour du Carouſel. 368
Autre. 369
Sur la place vacante de l'academie Epigramme. 369
Autre 370
A Mr l'Abbé Furetiere ſur l'injuſte oppoſition que fait l'Academie à l'impreſsion de ſon Livre. 370
Epigramme de Mr. l'Abbé G... 370
A Mr. l'Abbé Furetiere. 371
Epigramme du meſme 371
Sur le Portrait de l'Abbé Furetiere. 371
Epigramme de M. de la Monnoye. 371
A MONSEIGNEVR le Chãcelier. 372
A MONSEIGNEVR le Chãcelier. 373
A Dieu aux Muſes. 373
A MONSEIGNEVR le Chãcelier. 374
Epigramme 375
Le Libraire au Lecteur. 375
A Noſſeigneurs les Preſidents Conſeil-

lers Iuges & Intendans au Tribunal du Beau l'angage, definiteurs, du bon Vſage & commiſſaires deputés pour regler les mots conteſtés. 376
Sur le Dictionaire de l'Academie Epigramme. 384
Sur l'Embon-point du Sieur Charpantier. Epigramme. 386
Repliques de Mr. Charpantier. Epigramme 386
Repartie Epigramme. 387
Stances. 388
Placet des Muſes au Roy. 393
Avis au Lecteur 410
Deſaveu fait par les Muſes du Placet repreſenté au Roy ſous leur Nom par Furetiere. 415
Placet & Tres humble remontrances a MONSEIG. le Chancelier. 431
Second Placet & Tres-humble Remontrance a MONSEIG. le Chãcelier. 342
Dernier Placet & Tres-humble Remõtrãce à MONSEI. le Chãcelier 463
Additiõs aux II. Factums precedẽs. 492
Dictionaire de l'Academie
Dictionaire Vniverſel 497
Dictionaire de Richelet. 502
Annotation. 514

Fin de la Table du II. Tome.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser

de ne pas pouvoir garantir la qualité de nos reproductions

lorsque le document original présente un graphisme

défectueux.

Tribunal
, du
eputés
376

384
rpan-
386

386
387
388
393
410
Placet
m par
415
nces a
r. 431
Remon-
er. 342
Remõ-
er 463
ẽs. 492
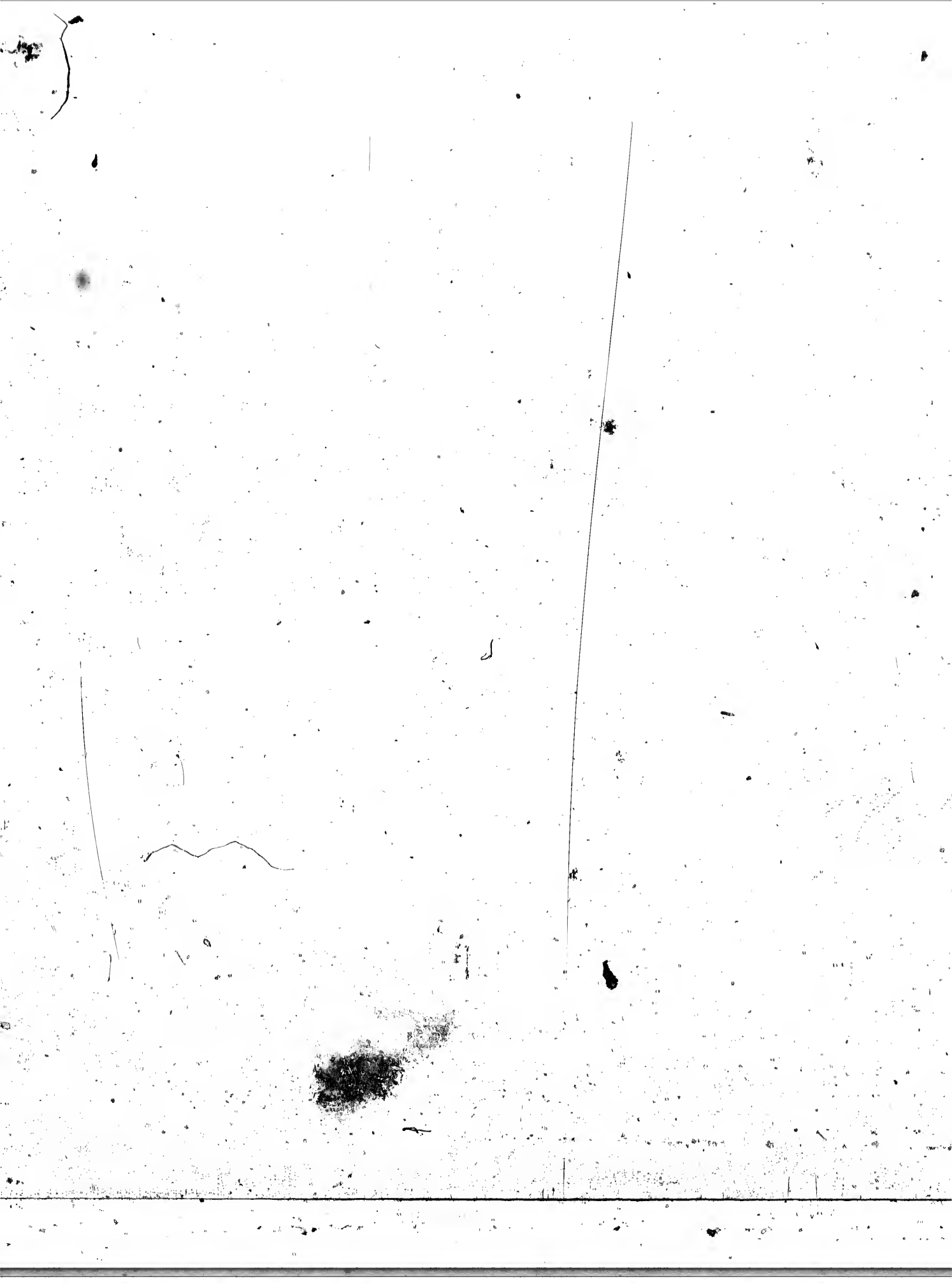
497
502
514